

École Doctorale Sciences Humaines et Sociales n°586
Unité de Recherche Textes & Cultures (UR 4028)

Thèse de doctorat

Présentée en vue de l'obtention du grade de
Docteur

de l'Université d'Artois

Mesdames, prêtes ? Jouez !

Sociologie des carrières des joueuses françaises de tennis

Présentée par
Marine FONTAINE

Sous la direction de
Oumaya HIDRI NEYS
Professeure en STAPS, Université d'Artois

Soutenue le 21 décembre 2023

Devant le jury composé de :

Christine DETREZ, PU, ENS Lyon, Examinatrice
Lucie FORTÉ, MCF, Université Toulouse III Paul Sabatier, Examinatrice
Oumaya HIDRI NEYS, PU, Université d'Artois, Directrice de thèse
Christine MENNESSON, PU, Institut d'Études Politiques de Toulouse, Présidente du jury
Manuel SCHOTTÉ, PU, Université de Lille, Rapporteur
Bastien SOULÉ, PU, Université Claude Bernard Lyon 1, Rapporteur

Remerciements

Je tiens à adresser un mot à chaque personne qui a contribué, de près ou de loin, au bon déroulement de ce travail de thèse. Et quel match !

Merci,

À ma directrice de thèse Oumaya Hidri Neys pour m'avoir accompagnée durant toutes ces années, et sans qui rien n'aurait été possible. Il est vrai qu'après avoir parcouru la bande dessinée « *Carnets de thèse* » de Tiphaine Rivière, j'appréhendais de ne pas avoir de rendez-vous ni de réponses à mes mails pendant plusieurs mois. Avec toi, il en était tout autre. Merci pour ta disponibilité, ton soutien et tout le temps que tu as consacré à m'encadrer. Tes précieux conseils, tes exigences scientifiques et tes « volées » de connaissances m'ont aidée à améliorer mon niveau de jeu en perfectionnant chaque coup tennistique. Tu m'as faite grandir.

Aux membres du jury, Christine Détrez, Lucie Forté, Christine Mennesson, Manuel Schotté et Bastien Soulé, d'avoir accepté d'expertiser mon travail. Vos conseils et avis éclairés me seront d'une grande aide pour les prochains matchs à venir.

Au laboratoire Textes & Cultures et sa directrice, Anne Besson, pour leur accueil chaleureux en juin 2021. Au laboratoire SHERPAS et à ses membres pour m'avoir accompagnée au tout début de mon parcours doctoral.

Au collectif, Oumaya Hidri Neys, Olivier Chovaux, Noémie Beltramo, Jean Bréhon, Hugo Juskowiak, Audrey Gozillon, François Da Rocha Carneiro, Charlotte Lecerf, Laurie Dinier, Caroline Leroy et Julien Freitas, qui a largement contribué à former l'apprentie chercheuse que je suis. Merci de m'avoir écoutée, conseillée et orientée. Grâce à l'organisation des séminaires, aux échanges informels et aux moments conviviaux partagés, j'ai pu rester dans le jeu.

Aux 5 322 joueuses pour m'avoir généreusement accordé de leur temps. Votre contribution a été un coup droit essentiel dans la réalisation de cette recherche.

À mes amies – Abi, Nina, Manon, Pauline, Amandine, Lucie, Alix, Chloé, Juliette, Marine, Coraline, Emma, Marie C, Marie V, Marianne, Mathilde M, Manon V, Mathilde L, Delphine, Agathe – pour votre présence et les bons moments passés ensemble malgré mes absences répétées. Votre amitié est smashante !

À ma belle-famille. Votre accueil chaleureux et votre générosité ont rendu les moments passés ensemble (et le confinement) particulièrement agréables.

À tous les membres de ma famille qui ont été d'un grand soutien tout au long de ce travail de thèse et qui m'ont permis d'avancer même dans les moments les plus difficiles. Et tout particulièrement à :

Mes grands-parents - papy Jean, mamie France et mamie Clo - pour votre présence à mes côtés depuis ma plus tendre enfance. Je me sens privilégiée d'avoir une relation si précieuse avec vous.

Mes frères - Camille, Baptiste et Mathis - pour tous ces moments de joie, de rire et de jeux que nous avons partagés ensemble. J'ai de la chance de vous avoir à mes côtés.

Mes parents - Véronique et Thierry - vous avez toujours été mon pilier dans chaque étape de ma vie. De mon enfance à ma vie adulte, de mon projet tennis à mon projet padel, de ma maternelle à mon doctorat, quelques soient les périodes de la vie, vous avez toujours été là et je ne vous en remercierai jamais assez. Votre amour indéfectible a été ma force tout au long de ce parcours. Si j'en suis là aujourd'hui, c'est grâce à vous.

Nastasia, je te suis infiniment reconnaissance pour ton soutien tout au long de cette aventure. Ta confiance en moi, tes encouragements et ton optimisme ont été une source inestimable de motivation. Tu as su rendre notre quotidien facile pour me permettre d'avancer chaque jour un peu plus. Si j'en suis là aujourd'hui, c'est aussi grâce à toi.

Sommaire

| | |
|--|----------|
| Introduction générale..... | 7 |
| De la raquette à la recherche : l’itinéraire d’une chercheure <i>tenniswoman</i> | 8 |
| Une socialisation sportive toute « tracée » | 8 |
| Le rêve d’une petite fille..... | 10 |
| Quand les portes institutionnelles se ferment : la nécessité du relais familial | 12 |
| Passer de l’ombre à la lumière : une timide prise de conscience | 13 |
| Des courts au cours : la fin du double projet | 17 |
| Lorsque mon terrain de jeu devient un terrain de recherche | 19 |
| Enquêter sur les « méconnues » du tennis : une vulnérabilité en construction | 22 |

Chapitre 1 : La persistance des inégalités entre les femmes et les hommes dans la société française

28

Introduction

28

1. Entre égalité de droit et égalité réelle dans le monde du travail

29

1.1 De l’invisibilité à la reconnaissance des femmes

29

1.2 La ségrégation sexuée : trait structurant du marché du travail.....

30

1.3 Des filles plus en réussite sur le plan scolaire... ..

33

1.4 ... mais une ségrégation sexuée des filières scolaires

34

2. Le sport, un laboratoire d’études privilégié pour observer les inégalités de genre..

35

2.1 Le retard historique des femmes dans les pratiques sportives.....

35

2.2 Une distribution différentielle des femmes et des hommes

38

2.3 Les médias, vecteurs ou résonance des inégalités entre les femmes et les hommes...39

2.4 Gratifier selon le genre : quand les sportives et les sportifs n’ont pas la même valeur 42

3. Le rôle de la socialisation dans la construction sociale des individus.....

43

3.1 L’intersectionnalité pour appréhender le monde social

43

3.2 Se (trans)former au gré des socialisations

46

3.3 Un façonnement sexué des individus

49

3.4 Un apprentissage socialement situé.....

51

Conclusion.....

54

Chapitre 2 : Entrer dans le monde de la petite balle jaune.....

55

Introduction

55

1. Les inégalités de traitement entre les femmes et les hommes dans le tennis.....

56

1.1 La difficile professionnalisation du tennis

56

1.2 Deux circuits professionnels pour une même pratique

58

1.3 Une mise sous les projecteurs à parfaire

60

1.4 À résultat égal, gain égal : une utopie dans le tennis

61

2. Du tennis de « masse ».....

64

2.1 Une gouvernance partagée de la pratique du tennis

64

| | |
|---|-----------|
| 2.2 Le tennis, un sport « pour tous » ? | 65 |
| 2.3 L'échiquier des performances | 70 |
| 2.4 La quête des points | 73 |
| 3. ... au tennis de haut niveau..... | 76 |
| 3.1 L'artisanat des <i>tenniswomen</i> et <i>tennismen</i> de demain..... | 76 |
| 3.2 L'échiquier international des performances | 79 |
| 3.3 L'élite soutenue par le bas..... | 81 |
| 3.4 Ni professionnel, ni amateur : un statut en mal de définition | 86 |
| Conclusion..... | 89 |

Chapitre 3 : La méthode mixte au cœur de la construction du dispositif d'enquête90

Introduction90

1. Questionner les représentation et les pratiques : la quête du nombre93

1.1 Travailler sur les joueuses de « masse » et d'élite

1.2 L'élaboration de l'outil d'enquête

1.3 5 293 joueuses, 2 360 clubs : des classements et des espaces géographiques variés....

1.4 Du tri à plat au tri croisé, d'une analyse des correspondances multiples à une classification ascendante hiérarchique

2. Éclairer autrement les processus à l'œuvre : le choix du récit de vie.....105

2.1 Orienter la focale sur les carrières qui se font et se défont.....

2.2 Préparer la « boîte à outils ».....

2.3 Le temps d'une rencontre tennistique

2.4 De l'individualité des discours à leur reproductibilité

3. Hors du court : dans les coulisses de l'enquête.....116

3.1 Enquêter sur un terrain familier : un accès facilité.....

3.2 Au service des joueuses.....

3.3 Des joueuses et clubs concernés, une ligue et fédération détachée.....

Conclusion.....127

Chapitre 4 : Le tennis français « féminin » : une démocratisation (in)complète ?129

Introduction129

1. Une démocratisation du tennis des femmes...130

1.1 Le rôle clef de la famille dans la socialisation tennistique.....

1.1.1 Socialisation primaire ou secondaire ?.....

1.1.2 Le poids de la transmission familial.....

1.2 Un recrutement social plus hétérogène

1.2.1 La place de l'origine sociale dans la socialisation tennistique.....

1.2.2 Des joueuses de tennis surdiplômées

1.2.3 Le tennis, un choix socialement marqué ?

2. ... qui marque une démocratisation « ségrégative »141

2.1 « Loisir plaisir » ou « loisir sérieux » ?.....

2.1.1 Un sport intergénérationnel contredit par le sommet

| | | |
|------------------------|---|------------|
| 2.1.2 | Le « plaisir » : moteur de l'engagement sportif | 142 |
| 2.1.3 | Un rapport au « travail » | 145 |
| 2.1.4 | Le club : principal lieu de formation | 147 |
| 2.2 | Les joueuses à l'épreuve de la compétition..... | 149 |
| 2.3 | La nécessité de l'investissement personnel et familial : facteur de différenciation sociale ? | 151 |
| Conclusion..... | | 153 |

Chapitre 5 : Les classements institutionnels à l'épreuve du changement.....155

Introduction

1. Classer ? La mise à l'épreuve sociologique des catégories institutionnelles de la FFT

1.1 Appartenir à une même catégorie de classement : si proche, et pourtant si loin... ..158

1.1.1 Un loisir « plaisir » pour les unes, un loisir « sérieux » pour les autres.....159

1.1.2 Actives et diplômés pour les unes, sans emploi et en études pour les autres.....160

1.2 Appartenir à des catégories différentes de classement : si loin, et pourtant si proche162

2. Déclasser ? Quand les catégories institutionnelles ne servent plus l'institution....164

3. Reclasser ? Vers une nouvelle typologie des *tenniswomen* françaises classées

3.1 Des joueuses du dimanche en mobilité sociale ascendante.....166

3.2 Les éclectiques : point de passage pour un loisir « sérieux ».....169

3.3 Les vulnérables : un statut sans qualité ?

Conclusion.....177

Chapitre 6 : De la vocation à l'exercice du métier de *tenniswoman* : entre rêve et réalité

.....179

Introduction

1. Les premiers pas dans la carrière

1.1 Une histoire de famille : de la génétique au social.....181

1.2 L'ADN du tennis : le poids de la transmission familiale

1.3 De la passion à la production de performances : la sélection par l'institution.....185

1.4 L'éveil de la victoire : quand le tennis devient plus qu'une passion.....190

2. Vivre et respirer tennis : quand les joueuses adhèrent à un projet de haut niveau

2.1 Organiser et optimiser la formation des *tenniswomen*

2.2 Jeu, set et match : une mise à l'épreuve des compétitions

2.3 Une scolarité organisée autour du tennis.....207

2.4 Un éloignement familial et du réseau de sociabilité

2.5 (Trans)former les corps

2.6 Être parents, mais pas que... : le tennis comme projet familial

3. D'élues à déchues, entre espoir et désillusion

3.1 Entrer dans les mailles du filet

| | |
|---|----------------|
| 3.2 La chasse aux points..... | 230 |
| 3.3 L'envers des courts... : entre les annexes et le court central | 238 |
| 3.3.1 Les équilibristes : se maintenir dans la précarité..... | 242 |
| 3.3.2 Les consacrées : sortir de la précarité..... | 245 |
| 4. Le crépuscule des tenniswomen | 249 |
| 4.1 Les crises de la vocation tennistique : une mise à distance du monde enchanté..... | 249 |
| 4.1.1 Quand les blessures interviennent pendant le match..... | 249 |
| 4.1.2 Sous le prisme des échecs : de la contre-performance au déclassement..... | 251 |
| 4.1.3 Quand les finances coupent le filet | 253 |
| 4.1.4 Vers de nouveaux horizons : une vocation concurrence émergente..... | 254 |
| 4.2 Au-delà des courts : la fin d'un match mais le début d'une nouvelle page..... | 255 |
| 4.2.1 Anticiper la transition pour s'assurer une « après-carrière » | 257 |
| 4.2.2 Entre cours et terrains : une incompatibilité des projets sportif et scolaire..... | 260 |
| 4.3 Passer de l'autre côté du filet | 262 |
| 5. De la violence symbolique à la résistance : perception des joueuses sur les inégalités entre les femmes et les hommes dans le tennis..... | 268 |
| 5.1 Une invisibilisation des joueuses dans les médias | 268 |
| 5.2 Des terrains inégaux dans la rémunération des <i>tenniswomen</i> | 271 |
| 5.3 À chacune son équité..... | 275 |
| Conclusion..... | 280 |
| Conclusion générale | 283 |
| Bibliographie..... | 294 |
| Index | 317 |
| Table des tableaux..... | 317 |
| Table des graphiques | 318 |
| Table des illustrations | 319 |
| Table des encadrés | 320 |
| Table des cartographies | 320 |
| Table des figures..... | 320 |
| Annexes | 321 |
| Annexe 1 | 321 |
| Annexe 2 | 322 |
| Annexe 3 | 323 |
| Annexe 4..... | 325 |
| Annexe 5 | 326 |
| Annexe 6 | 330 |

Introduction générale

« Dear Dominic, I was wondering what would've been my career and therefore my life, if I was in your shoes. I will never be thankful enough to my parents for supporting me and all the sacrifices they have made for me to pursue my dream ... If I was part of your magical world back then I would probably have drawn the attention of many sponsors and the federation would have taken care of me. But it didn't happen that way. I was wondering what could have changed for me at that time if I was part of your close circle, shared the same environment and rules. What impact would have made a fair budget on my career ? I still hope to achieve my dream for which I sacrificed my childhood, my schooling, my teenage life, my family life, my friends, my financial life, birthdays, holidays, my whole life ! I'm wondering Dominic ... What it is like to have a coach who assists you on tour ? A personal trainer ? A physiotherapist ? A mental coach ? I'm living most of the time on my own. I'm a lonely lady travelling the world generally in a 3 legs trip always looking for the lowest tickets. I work out every possibility of the calendar to optimize the costs trying to get a maximum of points. Do you alternate Clay and hard from a week to another like I do ? Do you finish your tournament with holes in shoes like I do ? Yes all those sacrifices are part of the game but the court should decide the outcome of my career, not my finances. This is totally unfair. I'm dealing with it everyday without complaining, constantly fighting every single day, in silence ... Dear Dominic, unlike you, many share my reality »¹. Lettre d'Inès Ibbou² adressée à Dominic Thiem³ lors de son refus de contribuer au fonds de solidarité mis en place par les instances du tennis professionnel pour les joueuses et joueurs impactés par la crise sanitaire dû au COVID-19. Source : L'Équipe, 10 mai 2020.

¹ « Cher Dominic, je me suis demandée ce qu'aurait été ma carrière, et donc ma vie, si j'avais été à ta place. Je ne serai jamais assez reconnaissante envers mes parents de m'avoir soutenue et de tous les sacrifices qu'ils ont faits pour que je poursuive mon rêve... Si j'avais fait partie de ton monde magique, j'aurais probablement attiré l'attention de nombreux sponsors et la fédération se serait occupée de moi. Mais ce n'est pas ce qu'il s'est passé. Je me suis demandée ce qui aurait pu changer pour moi si j'avais fait partie de ton cercle proche, si j'avais partagé le même environnement, les mêmes règles. Quel impact cela aurait-il eu sur ma carrière ? J'espère toujours réaliser le rêve pour lequel j'ai sacrifié mon enfance, ma scolarité, mon adolescence, ma vie de famille, mes amis, mon argent, les anniversaires, les vacances, tout ma vie ! Je me suis demandée, Dominic... Qu'est-ce que c'est d'avoir un coach qui t'assiste sur les tournois ? Un entraîneur privé ? Un kinésithérapeute ? Un préparateur mental ? Je vis la plupart du temps seule. Je suis une jeune femme qui voyage seule à travers le monde, généralement en trois escales, toujours à la recherche des billets les moins chers. J'étudie toutes les possibilités du calendrier pour optimiser les coûts tout en essayant d'obtenir un maximum de points. Est-ce que tu alternes la terre-battue et le dur chaque semaine comme je le fais ? Est-ce que tu finis ton tournoi avec des chaussures trouées comme moi ? Oui, tous ces sacrifices font partie du jeu, mais le court devrait décider de l'issue de ma carrière, pas mes ressources financières. C'est totalement injuste. J'y fais face tous les jours, sans me plaindre, en me battant constamment chaque jour, en silence... Cher Dominic, contrairement à toi, beaucoup partagent ma réalité ».

² Joueuse de tennis Algérienne de 24 ans, elle a été 23^{ème} mondiale junior en 2016 et 464^{ème} mondiale sur le circuit sénior en 2022.

³ Joueur de tennis Autrichien de 29 ans, il a été 4^{ème} mondial junior en 2011 et 3^{ème} mondial sur le circuit sénior en 2020.

Un quotidien rythmé d'épreuves, de solitude, de sacrifices, de stratégies ou encore d'injustices. Issue d'une famille d'origine sociale très modeste, Inès Ibbou se demande si sa carrière aurait été différente en étant née, comme Dominic Thiem, en Europe, dans une famille aisée avec un accompagnement de l'institution, de coachs ou encore de sponsors. Un discours qui laisse transparaître des conditions de pratique difficiles, partagées par de nombreuses joueuses. S'il peut surprendre au regard des 94 millions de dollars remportés par Serena Williams durant toute sa carrière ou encore des 19 millions de dollars par Iga Swiatek à 22 ans⁴, moi, en tant qu'ancienne joueuse de tennis, « il me parle ». La question de ma proximité à l'objet a été un point de départ essentiel au travail de thèse puisqu'il se trouve que le terrain est intimement lié à ma pratique sportive. Comment trouver la bonne distance par rapport à l'objet d'étude ? Comment quelqu'un qui bénéficie d'une position de proche peut-il travailler sur ce dernier ? Bien que la distance ait longtemps été considérée comme une condition à la production d'un savoir scientifique (Derycke, 2012), aujourd'hui que l'on soit familier ou étranger à l'objet d'étude, il est difficile de déterminer qui est le plus à même à produire des descriptions plausibles (Passeron, 2006). En réalité, avoir conscience que le choix de mon sujet n'est pas neutre est « *déjà un premier pas vers l'objectivation* » (Paugam, 2012, p. 12) pour mener à bien le travail sociologique. Et c'est par l'écriture de ma propre trajectoire personnelle, familiale, sportive et universitaire que j'ai⁵ pu créer de la distance et défaire progressivement mes propres catégories de pensée afin de « *rendre étrange ce qui [m'était] familier* » (Marchive, 2005, p. 83).

De la raquette à la recherche : l'itinéraire d'une chercheuse *tenniswoman*

Une socialisation sportive toute « tracée »

11 juin 1995. C'était une journée ensoleillée lorsque j'ai décidé de pointer le bout de mon nez, le jour de la finale de Roland-Garros... À peine les yeux ouverts, j'ai été accueilli par les visages souriants et aimants de mes parents (Véronique et Thierry) ainsi que de mon grand-frère (Camille). Au cours des jours qui ont suivi ma naissance, mes grands-parents, mes oncles et mes tantes sont venus me rendre visite à la maternité. C'était le début de liens familiaux solides qui allaient façonner mes relations avec eux pour les années à venir. Les premiers jours, mois,

⁴ The Official Home of the Women's Tennis Association. (2023). *Singles Rankings*. Consulté le 2 août 2023 sur <http://www.wtatennis.com/players>.

⁵ Le recours au « je » représente ici « *un progrès incontestable, tant en termes d'écriture que du point de vue d'une (...) mise au jour de [ma] position personnelle sur [mon] terrain* » (De Sardan, 2000, p. 419). J'ai donc choisi de mobiliser la première personne du singulier lorsque les propos tenus n'engagent que moi.

années de ma vie ont été une découverte permanente, chaque étape était nouvelle et fascinante. J'ai vécu une enfance heureuse au sein d'une famille de quatre enfants, puisque j'ai vu l'arrivée de mes petits-frères, Baptiste (2004) et Mathis (2006). Étant une enfant très active, curieuse et toujours à la recherche de nouvelles activités, je passais mes récréations à courir en jouant au chat glacé⁶ ou encore à 1, 2, 3 soleil⁷. À ces jeux, je n'avais qu'un objectif : gagner. Et je n'étais pas mauvaise pour l'accomplir.

Septembre 2001. Fascinée par les animaux et plus particulièrement les chevaux, j'ai émis le souhait de faire de l'équitation. Deux années se sont passées et mes parents trouvaient que cette pratique sportive ne me permettait pas une dépense physique suffisante. C'est donc à l'âge de 8 ans que j'ai fait mes premiers pas sur un court de tennis, sans me douter un seul instant que cela allait impacter ma vie. Bien qu'à ce moment, je pensais avoir fait un choix « délibéré », ce n'est qu'à la lecture de la littérature scientifique que j'ai découvert le rôle des conditions sociales (Bourdieu, 1979 ; Pociello, 1981) et familiales (Darmon, 2016) dans l'engagement dans la pratique. Mon grand-frère, qui représente à mes yeux un « *autrui significatif* » (Court & Henri-Panabière, 2012), a joué un rôle prépondérant dans ma socialisation au tennis. Sans surprise, j'ai voulu « faire comme lui ». Mais j'ai découvert par la suite que c'était finalement une « affaire de famille »⁸ : avant ma naissance, mes parents pratiquaient en loisir, soit en vacances, soit dans un club associatif. Pourtant, si l'on se tient aux travaux de Pierre Bourdieu (1979) et de Christian Pociello (1981) décrivant la répartition des pratiques fortement contrastées selon l'appartenance sociale des individus, rien ne les « prédestinait » à s'engager dans la pratique du tennis. Tous les deux issus du monde ouvrier⁹, ils se sont saisis « *de pratiques hors de leur champ initial de distribution sociale afin d'en instrumenter à leur profit les usages distinctifs ou intégratifs* » (Bodin et al., 2004, p. 196). En effet, mes parents ont fait l'objet d'une mobilité sociale ascendante au cours de leur carrière puisqu'ils occupent désormais une position sociale plus élevée que celle de leurs parents et celle occupée au début

⁶ Les règles du jeu consistent à désigner un « chat » (une joueuse ou un joueur) qui doit tenter de toucher toutes les « souris » (les autres joueuses et joueurs). Lorsqu'une souris est touchée, elle doit rester immobile jusqu'à ce qu'une autre souris vienne la toucher pour la libérer.

⁷ Un meneur de jeu se place debout face à un mur pour taper trois fois en criant 1, 2, 3 soleil puis se retourne vers les autres joueuses et joueurs. Ces derniers, placés à une vingtaine de mètres, ont pour objectif d'avancer le plus vite possible lorsque le meneur de jeu est tourné vers le mur puis de s'immobiliser lorsqu'il se retourne. Si l'un d'entre eux bouge, il retourne à la ligne de départ. Le jeu est terminé quand une personne touche le mur sans se faire prendre par le meneur de jeu.

⁸ Mon grand-père paternel et mes petits-frères ont également pratiqué le tennis après mes débuts.

⁹ Leurs grands-mères maternelles étaient femme au foyer et gérante d'un café et leurs grands-pères maternels rouleur et minier. Leurs grands-mères paternelles étaient mères au foyer et leurs grands-pères paternels ouvrier et aide-soignant dans un hôpital psychiatrique. Quant à leurs parents, et donc mes grands-parents, ils étaient au début de leur carrière, agent administrative et ouvrier du côté de ma mère et comptable et employé dans les écoles du côté de mon père.

de leur vie. Ma mère a fait ses débuts sur le marché du travail à l'âge de 16 ans en tant qu'animatrice dans des centres aérés. Elle a ensuite occupé différents postes : intérimaire dans une biscuiterie, secrétaire puis assistante de direction dans un centre de formation, assistante au cabinet du président du département du Nord, assistante de direction à l'Agence Technique Départementale¹⁰, chargée de mission des projets transversaux chez iNord¹¹ et, à ce jour, chargée de mission du pilotage d'activité au service d'aménagement des territoires au département du Nord. Quant à mon père, il a commencé sa carrière en tant que gardien de parking de boîte de nuit à l'âge de 18 ans, puis employé dans un commerce de proximité et préparateur de commande dans une usine textile. Il est ensuite passé par différentes fonctions, durant 34 années, au sein d'établissements médico-sociaux¹² (stagiaire, moniteur éducateur, éducateur spécialisé, chef de service, directeur d'un puis de sept établissements)¹³. Il est aujourd'hui directeur général des Papillons Blancs de Roubaix-Tourcoing¹⁴. Pendant 3 ans, en parallèle de leur travail sur leurs jours de congés, mes parents ont animé et/ou dirigé des colonies de vacances durant la quasi-totalité des vacances scolaires pour « *pouvoir s'acheter une machine à laver, un sèche-linge et un lave-vaisselle* ». Ils se sont également formés jusqu'à obtenir leur diplôme de licence en droit économie gestion, parcours ressources humaines, à l'âge de 46 ans pour ma mère et un DEA au CNAM de Paris, à l'âge de 44 ans pour mon père. Néanmoins, à ma naissance, mon père étant déjà directeur d'un établissement médico-social et ma mère assistante de direction à l'ATD, leur position sociale a sans doute agi sur l'émergence de ma vocation tennistique.

Le rêve d'une petite fille

Le tennis est rapidement devenu mon terrain de jeu, ma passion. Je me souviens encore du petit club dans lequel j'ai démarré, de mes premières sensations avec la raquette, du plaisir éprouvé lors de coups gagnants ou encore des rires avec mes partenaires d'entraînement. J'ai « accroché » très vite à cette activité sportive et la multiplication des marquages symboliques n'ont fait que renforcer mon désir de progresser. Très vite, mon entraîneur décèle en moi des

¹⁰ Aujourd'hui iNord, l'ATD était une structure de conseil et d'accompagnement, auprès des collectivités territoriales, sur la gestion publique locale (développement territorial, d'aménagement, de transport, etc.).

¹¹ Créée en 2017, à l'initiative du département du Nord, l'agence iNord a pour mission d'accompagner au quotidien les adhérents (collectivités territoriales, mairies, etc.) en leur apportant un appui en ingénierie pour le montage de leurs projets.

¹² Les établissements d'accueil mère-enfant sont des structures publiques départementales ayant pour mission d'aider les femmes enceintes ou les mères isolées d'enfants de moins de trois ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique.

¹³ Il a occupé en parallèle des fonctions d'élu municipal pendant 30 ans.

¹⁴ Les Papillons Blancs est une association de soutien et de services aux personnes en situation de handicap.

dispositions. Bien que mes premiers coups de raquette aient été joués plus tardivement que les filles de mon âge, il me disait que j'étais « talentueuse ». Cela n'a pas été sans conséquence puisque ce repérage, en interne dans le club, a déclenché chez moi le sentiment d'être différente des autres joueuses et joueurs de mon groupe d'école de tennis. Étant un club axé sur le loisir, il a ensuite suggéré une structure à mes parents, située à 10 kilomètres de chez eux, ayant un programme d'entraînements compétitifs – proposition qui a trouvé une réponse favorable. J'ai compris plus tard, grâce aux travaux de Joël Laillier (2017), l'importance de ce passage puisque l'imposition du devenir de joueuse de tennis n'est bénéfique qu'en cas de considération positive par les familles, d'abord, puis par les joueuses.

Septembre 2005. La Ligue des Hauts-de-France de tennis m'a détectée et cet événement est venu renforcer mon sentiment d'être « élue ». J'ai donc bénéficié d'un rassemblement départemental par semaine et d'une bourse de trente heures individuelles avec mon entraîneur. Un moment particulier puisqu'être repérée par des agents que je considérais comme « légitimes » représentait pour moi la confirmation de ma vocation. Ma pratique s'est ensuite intensifiée : en moyenne huit heures par semaine (dont deux heures de physique) après les cours scolaires, auxquelles s'ajoutent les compétitions jeunes de proximité. Les victoires, les trophées gagnés, les articles de journaux, la sélection lors des Championnats de France 11/12 ans sont autant de repères objectifs et structurants qui m'ont fait prendre conscience de mes aptitudes pour le tennis. Progressivement mon classement évolue¹⁵ et me classe parmi les meilleures joueuses régionales. Inscrite dans une logique de production de performances sportives, j'ai peu à peu placé le tennis au centre de mes activités quotidiennes. J'ai donc arrêté l'équitation d'une part, pour augmenter mon temps disponible afin de m'entraîner davantage et d'autre part, pour préserver mon corps¹⁶. Ma passion pour le tennis a rapidement débordé le court et a imprégné tous les aspects de ma vie (posters sur les murs de ma chambre, abonnement à *Tennis Magazine*, raquette de tennis en cadeaux de Noël et d'anniversaires, places à Roland-Garros, etc.). Et pas que de la mienne, nous le verrons par la suite. Progressivement, mon rapport à la pratique est donc passé d'un loisir ludique à un « *loisir sérieux* » (Mennesson & Juhle, 2012, p. 114). Et ce passage est l'aboutissement d'un long processus, qualifié de conversion par la communauté scientifique (Schotté, 2012 ; Bertrand, 2012 ; Laillier, 2017 ; Forté, 2006, 2020), de sorte que la vocation ne relève plus d'une imposition extérieure mais bien d'un désir intérieur.

¹⁵ Le tennis français est composé d'un système de série et classement allant de la 4^{ème} à la 1^{ère} série, nous le présenterons plus en détail ultérieurement.

¹⁶ J'ai été contrainte de m'arrêter plusieurs semaines suite à une mauvaise chute à cheval.

Quand les portes institutionnelles se ferment : la nécessité du relais familial

Septembre 2006. L'entrée en classe de 6^{ème} correspondait au moment où les meilleures joueuses régionales avaient la possibilité d'intégrer le sport-études de la Ligue des Hauts-de-France à Marcq-en-Barœul, permettant ainsi de s'entraîner de manière biquotidienne tout en poursuivant sa scolarité. Un sentiment de déception m'a envahie lorsque je n'ai pas été sélectionnée. Du haut de mes 11 ans, je me dis alors que je ne suis pas « assez bonne pour mon âge ». Devais-je m'arrêter à cette conclusion ? D'autant plus qu'à ce moment-là, je prenais conscience des effets des avantages cumulatifs « *au sens de Merton [1968, 1988], puisque les premiers succès entraînent une hausse de productivité facilitant les succès ultérieurs* » (Carayol, 2006, p. 7). Comment allais-je pouvoir progresser autant que les joueuses formées dans l'institution alors qu'elles s'entraînent deux fois plus que moi, ont un encadrement diversifié (préparateur physique, mental, diététicien), sont accompagnées par les entraîneurs de Ligue en tournoi ou encore bénéficient d'aides financières ? L'institution a tenté d'expliquer la décision en précisant à mes parents que j'étais « *limitée à cause de ma technique de coup droit et de mes capacités physiques* » et ne répondais donc pas aux normes attendues par l'institution. Je n'ai appris cela que des années plus tard... Bien que l'intégration dans ce centre de production d'élite aurait constitué un marquage institutionnel fort pour la suite de ma carrière (Forté, 2020), j'ai continué de m'accrocher à mon « rêve ». Si cela a été possible, c'est principalement grâce aux cercles familial et amical qui ont constitué pour moi des relais indispensables pour la suite de mon projet. Occuper une place particulière dans la famille et auprès des amis en étant « *la championne de tennis* » ou encore sentir leur fierté après chaque victoire, tant d'actes réitérés de reconnaissances dans les différentes sphères sociales qui ont été des éléments importants dans l'intériorisation de mon projet sportif. Comme l'évoque Julien Bertrand (2011, p. 104), « *cette place à part a d'autant plus de chances d'être intériorisée qu'elle est construite dans des espaces de relations variés (famille, liens amicaux, relations d'interconnaissance locale) au sein desquels leur capital symbolique distinctif les assigne de manière répétée* ». Je me suis donc formée en club tout en poursuivant mon cursus scolaire au sein du système éducatif français, avec neuf heures d'entraînement tennistique par semaine et trois heures de physique. Je n'ai, à ce moment-là, pas ressenti de difficultés à combiner les projets sportif et scolaire puisque j'ai obtenu mon brevet des collèges avec une mention très bien. Étant scolarisée, nous avons privilégié les tournois adultes¹⁷ organisés le soir et le week-end sur un périmètre régional,

¹⁷ Le tennis français est composé de tournois de catégories différentes, nous le présenterons plus en détail ultérieurement.

et sur un périmètre national pendant les vacances scolaires. La programmation compétitive était établie par mes parents, bien que je ne mesurais pas leur difficulté pour connaître les tournois les plus opportuns, étant donné leur méconnaissance du haut niveau. Je me souviens des nombreuses analyses de programmation des meilleures joueuses françaises que ma mère faisait pour établir la mienne, se disant que « *si elles étaient amenées à participer à ces compétitions, c'est qu'il fallait les faire* ». Chaque compétition était l'opportunité de faire des « *perfs* »¹⁸ me permettant de gagner des points, de monter en classement et donc de réduire l'incertitude qui pesait sur mon avenir. Je me suis retrouvée comme dans « une course contre la montre » dans laquelle je multipliais les tournois pour augmenter mes chances de réussite et pour rattraper « mon retard » par rapport aux meilleures joueuses régionales et nationales, quitte à jouer même pendant « les vacances ». À ce moment de ma carrière, mes parents ont joué un rôle prépondérant, que ce soit en termes d'organisation (familiale, scolaire, programmation, inscriptions et convocations de tournois), logistique (conduites aux entraînements et tournois) et financier (prise en charge intégrale des entraînements¹⁹, déplacements en tournois, inscriptions, hébergement, restauration, matériel). Ce n'est qu'à la lecture de la littérature scientifique consacrée à la carrière des élites sportives que j'ai découvert que je n'étais pas un cas isolé, et que les parents jouent un rôle prépondérant dans le développement d'une carrière. Et ce, d'autant plus que je n'étais pas détectée par l'institution. Cette organisation a notamment été facilitée d'une part, par les congés maternité de ma mère et d'autre part, par le relais de mon entraîneur faisant des tarifs préférentiels (15 euros de l'heure au lieu de 30 euros). Quatre ans plus tard, l'investissement personnel et familial a porté ses fruits puisque mon évolution est telle que j'ai décroché la 3^{ème} place aux championnats de France par équipe 13/14 ans et j'ai obtenu ma qualification aux *Petits As* de Tarbes, le tournoi international le plus renommé dans la catégorie 13/14 ans. J'ai découvert ainsi un monde « à part » très professionnel avec des codes dont je n'avais pas connaissance : les arbitres, les scores en ligne, les tribunes, les codes vestimentaires ou encore le temps d'échauffement. Une première expérience qui a renforcé mon envie d'atteindre le plus haut niveau.

Passer de l'ombre à la lumière : une timide prise de conscience

Septembre 2010. Étant désormais la 2^{ème} meilleure joueuse de la région et dans le top 30 français de ma catégorie d'âge, la Ligue des Hauts-de-France de tennis m'a proposée d'intégrer le sport-

¹⁸ Ce sont des victoires contre des joueuses ayant un meilleur classement.

¹⁹ Les entraînements individuels quotidiens (250 euros/semaine), la cotisation, le matériel, les déplacements en tournoi (déplacement, hébergement, inscriptions, restauration).

études, situé à 20 kilomètres de chez mes parents. Accéder à ce centre de production d'élite était pour moi l'entrée dans ce que Joël Laillier (2017) nomme un « *monde enchanté* ». Je bénéficiais désormais d'un mode de vie entièrement consacré à la production de performances avec cinq heures d'entraînement par jour du lundi au vendredi, auxquelles s'ajoutaient trois heures de cours scolaires encadrés par des enseignants. Mais aussi d'un choix d'enseignement par correspondance (*via* le CNED²⁰) que la Ligue a justifié par la difficulté de trouver des lycées en horaires aménagés proches de la structure et par la facilité pour se déplacer sur des tournois sur un périmètre national, voir international²¹. À l'âge de 15 ans, j'ai donc fait mes premiers pas sur le circuit international *Tennis Europe* et à l'âge de 17 ans sur le circuit international junior et sénior²². J'ai rapidement réalisé que la concurrence était rude, chaque joueuse voulait « sauver sa peau » et adoptait une « *vision concurrentielle des pairs et l'individualisation du rapport à la carrière* » (Bertrand, 2012, p. 13). Mais, de nombreuses sélections et consécutions n'ont fait que renforcer ma vision enchantée : championne régionale 15/16 ans et 17/18 ans puis vice-championne régionale en sénior, sélectionnée pour les championnats de France à Roland Garros (deux fois en 15/16 ans, deux fois en 17/18 ans et quatre fois en sénior), classée dans le top 10 français des 17/18 ans ou encore championne de France par équipes avec le *Tennis Club Municipal de Denain*. Chaque victoire m'a incitée à redoubler d'efforts pour continuer de progresser, et ce, quelques soient les « sacrifices » à faire. J'ai régulièrement entendu de la part de mes amis que « *j'avais la belle vie parce que je faisais mon sport toute la journée et que je n'allais pas à l'école* », mais dans cette représentation du sport intensif, les personnes ne mesurent pas les sacrifices familiaux, personnels et professionnels (Forté, 2008), alors même que les chances de réussir sont très faibles. La conciliation des projets tennistique et scolaire n'a pas été sans difficulté puisqu'elle ne m'a, tout d'abord, pas permis de m'investir pleinement dans ma scolarité. Depuis ma tendre enfance, l'école représentait pour moi un plaisir. Sérieuse et appliquée, j'aimais apprendre et travailler. Lors de mon cursus par correspondance, alors que je consacrais chaque moment disponible pour travailler mes cours scolaires, je me suis sentie démunie face à la diminution des mes résultats scolaires et mon incompréhension de certaines matières comme les mathématiques. Une situation qui n'a, au final, rien d'exceptionnel puisqu'au football, par exemple, « *les élèves les plus en difficulté abandonnent parfois la*

²⁰ C'est une formation à distance permettant d'être moins assujettie aux contraintes spatiales et temporelles, tout en poursuivant le cursus scolaire obligatoire.

²¹ Je faisais entre 80 et 100 matchs par an en France et à l'étranger : Grenoble, Lyon, Toulon, Le Touquet, Vivaise, Cap d'Agde, Beaulieu-sur-Mer, Chambon-sur-Lignon, Maaseik, Rotterdam, Wrocław pour ne citer que quelques exemples.

²² Le circuit international est composé d'entités et de catégories de tournois différentes, nous le présenterons plus en détail ultérieurement.

formation scolaire, ceux qui disposaient d'acquis importants poursuivent leur cursus tout en voyant leurs résultats diminuer » (Bertrand, 2011, p. 92). J'ai persévéré, et ce, d'autant plus que mes parents étaient particulièrement attachés à mes résultats scolaires et en faisaient une condition nécessaire à la poursuite de mon projet sportif, convaincus de la sécurité qu'apportent les études. Je ne comprenais pas la priorisation de mes parents sur la réussite scolaire mais à la lecture de la littérature scientifique, j'ai découvert qu'au regard de leur statut socioprofessionnel²³, ils étaient plus réticents à envisager positivement une carrière sportive. J'ai donc obtenu mon baccalauréat scientifique avec 10,03 de moyenne en 2013. L'engagement sportif s'est donc fait au détriment de la réussite scolaire mais aussi de la vie sociale d'une jeune de mon âge.

Je passais mes journées principalement seule et ne vivais pas la « vie lycéenne classique ». C'est d'ailleurs ce qu'explique Sébastien Fleuriet (2004, p. 59) : « *l'entrée en section sport-études, centre de formation, INSEP ou autre pôle des filières de haut niveau, coïncide en effet souvent avec une séparation [...] qui, en même temps qu'elle inclut le sportif au sein d'une communauté de pairs, l'exclut de modes de vie plus ordinaires* ». Par chance, mes meilleures amies habitant dans le même quartier que mes parents, nous nous retrouvions régulièrement pour parler de « tout et de rien ». Ces moments représentaient mon « échappatoire » me permettant de sortir du cadre de haut niveau. Sinon, il m'a été difficile de conserver une sociabilité avec mes amies ne faisant pas partie du monde tennistique. Et cette forte implication dans mon projet tennistique n'a pas eu d'impact que sur ma vie sociale mais aussi sur mes relations intimes qui s'avéraient difficiles avec des personnes en dehors du milieu. Celles-ci ne comprenaient pas mon rythme de vie et les règles de vie adoptées, mises en place sur le terrain (échauffement, hydratation, récupération) comme en-dehors (encadrement médical, heures de sommeil, alimentation, éloignement des activités à risques, etc.) pour « dépasser mes limites » tout en préservant « *mon épargne corporelle* » (Wacquant, 1989, p. 62). J'évitais consciencieusement tout ce qui était « *susceptibles de mettre en danger [mon] intégrité corporelle* » (Forté, 2020, p. 98) et par extension ma carrière sportive. À ce propos, je faisais d'ailleurs l'objet d'une surveillance étroite de la part de l'institution, notamment sur mon poids et mes mesures corporelles. Plusieurs fois par an, lors des visites médicales, je redoutais le moment où j'allais devoir monter sur la balance sous l'œil avisé de mon entraîneur. Jugeant que j'avais des « *kilos en trop qui m'empêchaient d'être plus performante et rapide sur un terrain* », mon entraîneur a contacté mes parents pour qu'ils m'emmènent voir une diététicienne afin que

²³ Appartenant tous les deux à la catégorie « cadres et professions intellectuelles supérieures » de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS).

« *je me reprenne en main* ». J’y croyais... Ce qui n’est pas étonnant puisque d’après Edith Filaire (2008, p. 65), « *l’athlète est souvent convaincu que la minceur est synonyme de forme physique et par conséquent de performance, faisant de cette caractéristique un prérequis à la performance* ». Cette stigmatisation a ainsi entraîné mes premiers complexes liés à mon corps, qui me poursuivent encore aujourd’hui. Lors de cette période, l’engagement intensif dans la pratique du tennis a entraîné un surcroît d’investissement familial, conduisant mes parents à vivre également le projet sportif sur un mode sacrificiel. Pour mener à bien ce projet et n’étant pas en internat, ma pratique a occasionné pour eux des accompagnements répétés et quotidiens, que ce soit pour les entraînements ou les tournois. Des compétitions qui s’avéraient être plus lointaines qu’auparavant et qui contraignaient mes parents à prendre des congés pour m’y emmener. D’autres membres de ma famille ont également pris le relais comme mes grands-parents paternels m’accompagnant à Grenoble par exemple ou encore ma grand-mère maternelle à Maaseik en Belgique. Outre la gestion des déplacements, ce sont des tâches organisationnelles et administratives qui ont été assurées par ma mère : inscriptions des tournois, programmations, convocations. Bien que mon intégration dans le centre de production d’élite m’ait permis de bénéficier de nombreux avantages (prise en charge d’une partie des entraînements et accompagnements en tournois, contrat matériel participatif, aides financières pour mes déplacements en tournoi de la part de la Ligue des Hauts-de-France et de mon club), ma pratique du tennis a entraîné un reste à charge pour mes parents d’environ 12 000 euros l’année²⁴. Montant dont j’ai pris connaissance dans le cadre de ce travail d’ego-histoire, puisque mes parents ont toujours gardé confidentiels les aspects financiers et ont toujours affirmé pouvoir faire face aux dépenses. « *Si on le fait, c’est qu’on peut le faire* », me disaient-ils. Pour pallier à la multiplication des frais inhérents à la pratique, nous²⁵ avons mis en place de nombreuses stratégies appelées « *système D* » : construire la programmation de tournois selon les connaissances pour éviter les coûts d’hébergement, se restreindre à des lieux de tournois situés en France ou dans les pays limitrophes, négocier des aides de la part du club, diviser les frais d’hôtel en partageant la chambre avec une autre joueuse, emmener son petit déjeuner à l’hôtel, faire du covoiturage, alterner les différents types de tournois, se faire payer pour

²⁴ Ma mère avait établi un bilan de l’année 2011-2012. Les dépenses (15 379 euros) étaient réparties de la manière suivante : licence / abonnements circuits mondiaux junior et sénior (90 euros), équipements (969 euros) (raquettes, sac, bobines de cordage, poses des cordages, surgrips, vêtements, chaussures), scolarité (8 166 euros), entraînements et repas à la Ligue (2 700 euros), suivi médical (170 euros), déplacements en tournois (3 284 euros). Les recettes étaient de 2 000 euros d’aides financières pour mes déplacements en tournois de la part de la Ligue des Hauts-de-France de tennis et 2 000 euros de la part de mon club. Un montant nettement inférieur à ce que mes parents auraient dû payer sans l’aide de l’institution puisqu’en évaluant une année à 30 euros de l’heure, rien que pour les entraînements (sur 31 semaines), cela reviendrait à 23 250 euros, sans compter d’autres dépenses.

²⁵ J’utilise le « nous » puisque je considère le projet comme collectif au regard de leur investissement.

représenter un club étranger, monter des dossiers de partenariat ou encore avoir recours à un prêt bancaire. Au regard de l'investissement, j'avais souhaité leur reverser certains gains remportés en tournoi.

Et c'est à ce moment précis que j'ai pris conscience des inégalités qui ont ponctué ma carrière. Je me sentais impuissante face aux gains, aux aides financières et matérielles ou encore à la médiatisation nettement inférieurs à ceux des hommes. Ces inégalités me choquaient. Pourquoi gagnais-je moins que mes homologues masculins à classement et performance équivalents ? Pourquoi étais-je moins médiatisée ? Pourquoi bénéficiais-je moins d'aides financières et matérielles ? Cette prise de conscience peut s'expliquer par la socialisation inhérente aux stratégies éducatives volontairement égalitaires (Mennesson, 2011) de mes parents appartenant à la classe favorisée, contrairement aux familles moins dotées davantage soumises au poids des normes sexuées. Une telle description du quotidien ne doit pas faire oublier, qu'à ce moment, ma carrière tennistique n'apparaissait pas à mes yeux comme une contrainte. Et c'est d'ailleurs ce que Jean-Michel Faure et Sébastien Fleuriet (2010, p. 98) soulignent puisqu' « *en vivant leur activité sur le mode vocationnel, les sportifs censurent toute prise de conscience de la pénibilité et des risques réels de leur travail afin de pouvoir faire face à ses exigences* ».

Des courts aux cours : la fin du double projet

Septembre 2013. Suite à l'obtention de mon baccalauréat, plusieurs choix s'offrent à moi. Le premier était de m'investir exclusivement sur le circuit mondial comme de nombreuses joueuses souhaitant évoluer au plus haut niveau. En effet, au football par exemple, « *l'arrêt de la formation scolaire après la classe de terminale [...] devient une norme largement répandue* » (Bertrand, 2012, p. 120). Prenant conscience des risques inhérents à la pratique et ayant une certaine appétence pour l'univers scolaire, je considérais la carrière scolaire puis professionnelle comme un horizon plus souhaitable au regard de l'incertitude qui pesait sur ma carrière. Le deuxième était de partir aux États-Unis, cursus qui me permettait d'obtenir une bourse intégrale pour étudier tout en continuant de m'entraîner de manière biquotidienne. Étant très attachée à ma famille, je ne souhaitais pas partir à des milliers de kilomètres dans un environnement que je ne connaissais pas. Le troisième, et c'est celui que j'ai choisi, était de continuer les deux projets en m'inscrivant dans une université française. Un choix non sans difficultés puisque qu'il fallait trouver une université me permettant de continuer mon sport grâce au statut de sportif de haut niveau tout en suivant des études qui m'intéressaient. C'est ainsi que je me suis inscrite en sciences et techniques des activités physiques et sportives

(STAPS) à l'Université de Lille 2, avec en parallèle le Centre National Universitaire de Tennis (CNUT) grâce auquel je bénéficiais d'un entraînement quotidien de deux heures en plus de mon volume horaire de base²⁶. Je me suis donc retrouvée sur les bancs de la fac, loin de m'imaginer que ma pratique du tennis s'arrêterait au profit des études supérieures.

Dès la première année, j'ai commencé à délaissé certaines « contraintes » (sommeil, repas, temps d'échauffement et de récupération, etc.) et ai élargi mes « priorités » pour rattraper « le temps perdu » et la solitude de mes années lycéennes. J'ai ainsi remis en cause mon engagement dans ma carrière en développant une sociabilité extérieure et en souhaitant vivre la vie « étudiante » (soirées festives, etc.). Cela n'a pas été sans conséquences puisqu'au bout d'un an, mes premières blessures m'ont contrainte à un arrêt de neuf mois suite à trois fractures de fatigue suivi d'un arrêt de huit mois suite à une entorse avec ligaments arrachés. Ces événements, pourtant jusqu'ici constitutifs de mon parcours, étaient considérés comme des moments de ruptures et les contraintes apparaissaient désormais comme dépourvues de sens. C'est pourquoi, la poursuite d'une vocation associée aux blessures et à la remise en question de ma vocation ont joué un rôle prépondérant dans la mise à distance progressive du monde enchanté que je m'étais imaginée et ont entraîné l'arrêt de ma carrière.

Faire le deuil de ma carrière de *tenniswomen* a été pour moi un profond bouleversement. D'une part, « tirer un trait » sur 11 ans de ma vie a entraîné une recherche constante d'identité. Qui suis-je sans le tennis alors que toute ma vie jusqu'à aujourd'hui n'était rythmée qu'autour de ma pratique ? D'autre part, la peur m'envahissait à l'idée d'annoncer cette décision à mes parents après tout l'investissement qu'ils y avaient mis. Réaction qui ne surprend pas puisque Lucie Forté (2006, p. 59) explique que les athlètes refusent « *de perdre le bénéfice [du] capital symbolique et de porter la responsabilité d'en déposséder les membres de sa famille. Beaucoup ont évoqué la crainte de « décevoir » un père, une mère, un frère ou une sœur* ». Suite à mon arrêt tennistique, j'ai tout de même gardé un « pied » dans le tennis avec mon investissement dans de nombreux événements (organisation du championnat de France de beach tennis, gestion des hôtesse à la Coupe Davis ou encore organisation du championnat du monde universitaire de tennis) et mon engagement dans une carrière de padel (meilleur classement : 16^{ème} joueuse française en 2022).

²⁶ Je m'entraînais deux heures avec le CNUT le matin et deux heures avec mon entraîneur de club l'après-midi.

Lorsque mon terrain de jeu devient mon terrain de recherche

C'est au cours de la Licence 3 « Management du sport », intégrée sans trop de difficultés, que j'ai découvert une vraie sensibilité à la recherche. Lors d'un cours intitulé « Méthodologie de la recherche », enseigné par Oumaya Hidri Neys et Cindy Louchet, j'ai été formée à toutes les étapes de la démarche d'enquête, de l'introduction à l'analyse des résultats. Cette année-là, nous avons mené un travail collectif portant sur les discriminations à l'embauche dans les enseignes de la grande distribution. Pour le réaliser, j'ai vraiment pris plaisir à lire des articles scientifiques, enquêter en interviewant un responsable de magasin, analyser les résultats, rédiger et présenter un rapport. Ce qui, au final, n'est pas étonnant lorsqu'à l'écoute de mes parents, je comprends que, depuis ma plus tendre enfance, j'étais curieuse, j'observais chaque fait m'entourant et je voulais toujours comprendre « le pourquoi du comment ». J'étais déjà fascinée par les questions sociales et les dynamiques de la société. Et quoi de mieux que la sociologie pour mieux comprendre les complexités de la société dans laquelle je vivais.

Septembre 2016. J'ai intégré le Master en Management et Gestion des Organisations Sportives et de Loisirs (MGOSL) de Lille durant lequel je réalise deux mémoires. Alors encore empreinte de mon parcours tennistique, je me suis orientée tout « naturellement » vers un sujet en corrélation avec ma pratique sportive, et plus précisément sur la place des femmes dans le tennis français. L'objectif de mon mémoire de Master 1, sous la direction de Cindy Louchet, était alors d'objectiver les différences de traitement dans le tennis de haut niveau. Il m'est donc apparu pertinent de creuser cette dimension en proposant, en Master 2, sous la direction de Karim Souanef, une sociologie du travail sportif attentive à la condition objective des joueuses précaires. Cette recherche a montré que leurs conditions de pratique ne permettaient pas de vivre et de s'épanouir de leur sport s'agissant de leur statut, des aides attribuées, de l'accès aux structures, mais aussi des gains remportés en tournois. Ces expériences ont conforté mes premières impressions : j'aimais lire et découvrir certains ouvrages et articles scientifiques, construire et mener les enquêtes de terrain, analyser les données ou encore rédiger mes mémoires. Mon intérêt pour la recherche m'a alors poussée à me lancer dans l'aventure de la thèse avec Oumaya Hidri Neys, Professeure des Universités. Même si je suis consciente de pratiquer quotidiennement une activité sportive faisant partie des plus féminisées, le traitement particulier réservé aux joueuses souhaitant évoluer au plus haut niveau m'a toujours interpellée. Ces ressentis, plus ou moins présents, sont constitutifs de la biographie de l'apprentie-sociologue que j'allais devenir. Je m'oriente donc vers un objet de recherche qui avait du sens pour moi : les inégalités entre les femmes et les hommes. Encore aujourd'hui, le traitement égal

des femmes et des hommes semble être une utopie. En effet, si de nombreuses lois²⁷ permettant des avancées en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, force est de constater que « *les inégalités sont dures et durables. Elles résistent aux droits et aux lois, aux conquêtes et aux transformations sociales* » (Maruani & Reynaud, 2004, p. 49). En 2019, par exemple, à diplôme et poste égal, les femmes ont perçu un salaire 22% moins élevé comparativement à celui des hommes tous temps de travail confondus et 9% de moins à poste et expérience équivalents (INSEE, 2022). De la même manière, en 2010, les femmes consacraient chaque jour plus de deux heures de plus que leur homologue masculin aux tâches domestiques et familiales et pour ce faire, ces dernières sont plus disposées à « sacrifier » leur carrière en choisissant des postes à temps partiel (De Curraize & Hugounenq, 2004). Et ces inégalités sexuées, effectives dans le domaine professionnel, sont particulièrement visibles dans le monde sportif (Clément & Louveau, 2013). Et c'est dans ce dernier que nous avons choisi de nous intéresser aux processus d'inégalités et de hiérarchisation entre les femmes et les hommes. Mais dans ce large champ des possibles, il nous fallait préciser davantage l'objet de recherche. L'activité tennistique est apparue comme un laboratoire d'étude pertinent, et ce pour plusieurs raisons. D'abord parce que le tennis apparaît comme un sport majeur dans la société française. Si l'on observe le taux de licence par fédération, il est classé deuxième, toutes pratiques confondues, et premier, sur l'ensemble des sports dits « individuels » (INSEE, 2022). D'une pratique mondaine vers la fin du XIX^{ème} siècle, exercée par les hommes comme par les femmes (Terret, 2007 ; Waser, 1995), le tennis s'est alors largement diffusé sur l'ensemble du territoire passant de 224 000 licenciés en 1973 à 972 000 en 2020 avec un record des effectifs de 1 391 229 licenciés en 1986 (INJEP, 2020). Ensuite, parce que le tennis est également le deuxième sport pratiqué par les femmes, puisqu'avec plus de 280 000 licenciées, il devance largement certaines pratiques sportives féminisées à plus de 85% comme la danse ou les sports de glace (INSEE, 2022). Enfin, alors que le monde du sport s'est construit « *par et pour des hommes* » (Louveau, 2012, p. 2) et, de ce fait, sur l'exclusion des femmes, le tennis figure parmi l'un des seuls sports mixtes dès le début de l'histoire des sports (Louveau, 2006 ; Terret, 2007 ; Bohuon & Quin, 2012). Dès lors, ce sport historiquement installé dans le pays, pratiqué par les membres des classes supérieures (Bourdieu, 1979 ; Pociello, 1981) et investi par les femmes pourrait laisser supposer un traitement égal des conditions de pratique, de formation et de

²⁷ Nous pouvons citer par exemple la loi n°2000-493 relative à l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, la loi n°2006-340 relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, ou encore la loi du 4 août 2014 visant à combattre les inégalités entre les femmes et les hommes dans la sphère professionnelle, publique et privée.

carrière de haut niveau entre les femmes et les hommes. Ainsi, s'intéresser aux inégalités sexuées dans le monde tennistique nous est apparu ici comme particulièrement heuristique. Surtout, au moment de définir l'objet de recherche, nous ne savions finalement pas grand-chose sur les *tenniswomen*, et encore moins de haut niveau. En effet, plusieurs auteurs se sont intéressés, dans la lignée de Pierre Bourdieu (1979), à la démocratisation du tennis. Charles Suaud (1989), tout d'abord, observe la relation entre la pratique sportive et la position sociale. Il montre que, bien que le tennis reste un sport « bourgeois », et contrairement au golf, l'accès à la pratique est facilité provoquant ainsi des conflits entre les nouveaux membres et les anciens. Anne-Marie Waser (1995) s'est ensuite emparée de la question puisque, dans son ouvrage, elle revient dans un premier temps, sur une socio-histoire de l'implantation du tennis en France en rendant explicites les différentes causes de la chute des licenciés à la fin des années 80 puis, dans un deuxième temps, sur l'émergence de la concurrence entre les clubs (autrefois complémentaires) dans lesquels les pratiquants se répartissent en fonction du *standing* du club et de ses prestations. Enfin, elle propose une analyse des manières de jouer qui diffèrent selon la position sociale, les enseignants portant plus d'attention à leur technique, tandis que les « patrons » à imposer leur jeu. Plus récemment, Anne-Marie Waser (1998) s'est intéressée aux parties de tennis disputées en dehors du cadre compétitif et porte son regard sur les interactions entre joueurs, considérées comme des espaces où se déroulent des arrangements à la fois individuels et collectifs, par exemple « faire jouer » un adversaire plus faible au lieu de le battre. Christophe Cazuc (2001), quant à lui, porte son regard sur la construction d'une carrière internationale des joueurs de tennis professionnel en menant une comparaison internationale. Jean-Michel Peter (2008) analyse, ensuite, le processus d'autoformation des joueurs de tennis en montrant qu'à partir de leur pratique, ils acquièrent des compétences techniques et des savoirs comportementaux individuels transférables dans d'autres domaines de la vie sociale. Enfin, Aurélien Zieleskiewicz (2015) s'intéresse à la « relation de service » entre les pratiquants et les entraîneurs en analysant les usages et les effets du point de vue des personnes qui la vivent.

À l'issue de ce bref état de l'art, et bien que le tennis soit un sport majeur de la société française, j'ai rapidement saisi qu'il restait un domaine d'étude loin d'être saturé. Ainsi, ce travail de thèse cherche à appréhender un angle laissé mort par la communauté scientifique en proposant une mise en perspective du processus de fabrication des carrières d'un travailleur sportif particulier : les joueuses de tennis. Il s'inscrit donc dans le prolongement de la littérature consacrée à la sociologie du travail sportif avec les travaux de Manuel Schotté (2005) sur les coureurs marocains, de Nicolas Lefèvre (2010) sur les cyclistes, d'Hugo Juskowiak (2011) et de Julien

Bertrand (2012) sur les footballeurs, d'Anaïs Déas (2017) sur les joueuses de l'élite, de Grégoire Duvant (2020) sur les arbitres d'élite de la FIFA ou encore de Lucie Forté (2020) sur les athlètes de haut niveau ; mais aussi de celle menée sur les rapports sociaux de classe et de sexe (Kergoat, 2011).

Enquêter sur les « méconnues » du tennis : une vulnérabilité en construction

Depuis le début de l'ère Open en 1968, de grandes championnes de la petite balle jaune sont entrées dans l'histoire du tennis par leurs nombreux titres aux quatre coins du monde. Chaque année, elles retiennent l'attention de milliers de spectateurs. Qu'il s'agisse de Serena Williams, vainqueur de 23 tournois du Grand Chelem en simple ou encore de Steffi Graf avec 22 titres²⁸ qui à elles seules accumulent presque 117 millions de dollars. Ces athlètes constituent l'élite du tennis, au sens de Nathalie Heinich (2004, p. 321) qui la décrit comme « *un ensemble à géométrie variable, associant plusieurs principes d'excellence unis par un rapport d'homologie entre les niveaux de ressources, à la fois individuels et collectifs. L'accès à l'élite implique donc deux conditions, collective et individuelle. Sur le plan collectif, il faut que la catégorie d'appartenance bénéficie d'un certain niveau hiérarchique. Sur le plan individuel, il faut qu'à l'intérieur de cette catégorie, certains de ses membres soient parvenus à des positions supérieures, leur permettant d'être reconnus à parité par les membres supérieurs d'autres catégories équivalentes, ou par les membres de catégories supérieures* ». Elles font partie des athlètes qui marquent le souvenir des passionnés de la petite balle jaune. Néanmoins, elles ne représentent que la partie émergée de l'iceberg. D'autres sont invisibles aux yeux du grand public et leurs noms n'évoquent parfois rien. Qui connaît Maria Mateas et encore Lucia Peyre, respectivement 349^{ème} et 617^{ème} mondiales²⁹ ? Ou encore Valentina Ryser (388^{ème}) et Verena Meliss (719^{ème}) ? Elles n'en demeurent pas moins actrices sur le circuit professionnel, et pourtant, d'après une étude de la Fédération internationale de tennis (ITF) en 2014, ces sportives « perdent de l'argent » puisque le seuil de rentabilité se situe à la 253^{ème} place³⁰. Il apparaît donc un système permettant à l'élite de gagner énormément d'argent au détriment d'autres sportives. Loin des paillettes du haut niveau et de ses Superstars (Rosen, 1981), se cache une réalité bien plus sombre, des athlètes « invisibles » qui participent activement au « circuit », sans pour

²⁸ The Official Home of the Women's Tennis Association. (2023). *Singles Rankings*. Consulté le 2 août 2023 sur <http://www.wtatennis.com/players>.

²⁹ The Official Home of the Women's Tennis Association. (2023). *Singles Rankings*. Consulté le 2 août 2023 sur <http://www.wtatennis.com/players>.

³⁰ D'après cette même étude, plus de 50% des femmes n'ont obtenu aucun gain.

autant en vivre pleinement. Et cela s'explique notamment par la théorie des tournois puisqu'au tennis, comme dans les compétitions d'athlétisme ou de golf, le travail sportif est rarement rémunéré sur la base de contrats de travail engageant des revenus réguliers. Dans les faits, on constate plutôt ce que décrit la théorie économique des tournois, soit une rémunération indexée sur les résultats sportifs en priorité (Lallemand et *al.*, 2008). Ce qui veut dire qu'en cas de blessures ou de mauvais résultats, les joueuses ne sont pas rémunérées. Une telle organisation de travail, au sein de laquelle l'incertitude représente une dimension structurante du travail tennistique, met en permanence les joueuses dans un jeu de classement continu. Le monde tennistique représente donc un espace très concurrentiel, sélectif, sacrificiel.

Malgré le caractère incertain et précaire (Fleuriel & Schotté, 2008) du métier, ces « professionnelles » de leur discipline n'obtiennent pas toutes les mêmes conditions juridiques, économiques et sociales. En effet, ce n'est qu'en 1975 que la formalisation juridique et légale introduit la qualité d'athlète de haut niveau dans la loi « Mazeaud ». Mais celle-ci ne garantit pas la protection sociale des athlètes (Fleuriel & Schotte, 2015). Longtemps passée sous silence, la situation sociale et juridique de ces sportives a connu une évolution au cours du XXème siècle en France. Cela leur a permis, pour certaines, de tendre progressivement vers un statut plus protecteur, mieux sécurisé en obtenant des avantages : des aides financières, des primes aux médaillés olympiques et paralympiques, des aides à la formation et aux concours, des aides à l'insertion professionnelle, etc. En tennis, 18 femmes³¹ sur 287 985 licenciées (INJEP, 2019) bénéficient de ce statut soit 0,006%. Malgré l'amélioration des dispositions juridiques et de l'encadrement des sportifs de haut niveau, un certain nombre d'acteurs sportifs sont donc exclus de cette politique, et se retrouvent ainsi dans « *une insécurité permanente qui dépasse le seul cadre de l'incertitude du résultat et affecte leurs conditions sociales d'existence dans leur ensemble* » (Fleuriel & Schotte, 2008, p. 6). Alors même qu'elles consacrent l'essentiel de leur temps à la production de performances et de manière exclusive, ces joueuses ne possèdent pas le statut de travailleuses et sont alors exposées à être vulnérables. L'analyse des parcours de vie d'individus dits vulnérables dévoile bien souvent des situations marquées de pauvreté³² et d'exclusion sociale³³ (Roy, 2008 ; Soulet, 2005). Ces états décrivent la distanciation des individus d'une plénitude matérielle et sociale à divers degrés. À la jonction des ces deux problématiques se trouve, d'après le sociologue Robert Castel (1994), la vulnérabilité qui associe précarité du travail et fragilité relationnelle. Il précise également que ces zones : « *ne*

³¹ Ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques. (2023). Liste des sportifs français de haut niveau. Consulté le 10 août 2023 sur <http://www.sports.gouv.fr/liste-des-sportifs-francais-de-haut-niveau-60>.

³² Manques répétés de moyens matériels et/ou financiers.

³³ Difficultés de lien social.

sont pas données une fois pour toutes, leurs frontières sont mobiles, et il s'opère des passages incessants de l'une à l'autre » (Castel, 1994, p. 14). En revanche, s'appuyer sur la définition qu'en fait Robert Castel conduirait à ne s'intéresser qu'aux joueuses en situation précaire et rencontrant des difficultés relationnelles. Or, dans le cas des joueuses de tennis, ce modèle semble limité parce qu'il est construit en référence au salariat. Marc-Henri Soulet (2005, p. 25) déclare d'ailleurs qu'il importe de « *ne pas en faire une des propriétés essentielles de l'individu ou du groupe en question et de ne pas en faire un état intermédiaire entre intégration et exclusion* » mais de s'y référer pour analyser le processus de vulnérabilisation. Ainsi, les vulnérabilités seraient à entendre comme des processus sociaux ou des interactions sociales qui exposent les individus à la vulnérabilité ou les placent dans une situation, un contexte, un processus de vulnérabilisation (Roy, 2008). Alors que la fragilité³⁴, la précarité³⁵, la pauvreté³⁶, par exemple, sont des états de l'individu à un moment donné de sa vie, la vulnérabilité est avant tout un processus qui relie l'individu et son environnement. C'est pourquoi, nous nous intéressons ici au sens approfondi par Marc-Henry Soulet (2005, p. 24) qui la définit comme une notion « *qui oblige à interroger tant les conditions de possibilité de cette potentialité (le risque structurel d'être blessé) que les conditions de réalisation de celle-ci (le fait d'être effectivement blessé)* ». Selon lui, la vulnérabilité décrit plusieurs caractéristiques. Elle est tout d'abord universelle puisque tout individu est vulnérable ; elle est ensuite potentielle puisque le risque existe mais n'est pas certain ; puis relationnelle et contextuelle puisque les individus ne sont vulnérables que dans un contexte donné et en fonction des protections propres à chacun ; individuelle sachant qu'elle ne touche pas tout le monde de la même manière ; et enfin réversible puisqu'il est possible d'agir en fonction des ressources propres à chaque personne. Il en conclut que tout individu peut se retrouver en situation de vulnérabilité mais pas forcément de manière égale. Selon Vivianne Châtel et Shirley Roy (2008, p. 27) : « *la vulnérabilité qualifierait des postures, des situations, des moyens, des processus communément partagés qui, inscrits dans des trajectoires individuelles spécifiques, donneraient lieu à des configurations différentes, voire opposées* ». L'adoption de cette conception plus générale de la vulnérabilité conduit à considérer que les joueuses de tennis seraient vulnérables au même titre que le reste

³⁴ D'après Michel Personne et Richard Vercauteren (2009), la fragilité est un état qui caractérise une personne ayant une moindre capacité à répondre à des « agressions », tant internes qu'externes.

³⁵ Dans un rapport du Conseil économique et social, Joseph Wresinsky (1987, p. 14) définit la précarité comme : « *l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales et de jouir de leurs droits fondamentaux* ».

³⁶ Selon l'INSEE (2014), « *un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté* ». Ce seuil est calculé en proportion du revenu médian et était inférieur à 846 euros en 2015 (seuil à 50% du revenu médian).

de la population (le malade, la personne en situation de handicap, la personne âgée, etc.). Ainsi, les « personnes en situation de vulnérabilité » ne constituent pas une catégorie à part entière et peuvent varier selon les causes, les degrés et le contexte. C'est pour cela que ce processus retient notre attention dans cette enquête où nous tentons de comprendre dans quelle mesure l'accès au plus haut niveau de la hiérarchie tennistique participe du processus de vulnérabilisation des joueuses ? Comment les joueuses se maintiennent et performant dans ce milieu professionnel extrêmement concurrentiel, sélectif, inégalitaire et individualisé ?

Dans cette perspective, la multiplication des enquêtes, des terrains et des outils a été nécessaire pour approcher les joueuses et plus précisément les carrières de celles identifiées comme « vulnérables ». Pour ce faire, nous nous sommes appuyées sur une démarche qui n'est pas totalement inductive sans pour autant être hypothético-déductive. Si l'état de l'art et les cadres théoriques ont guidé l'apprentie-sociologue que je suis, nous avons également choisi un protocole de recherche qui a été ajusté, précisé et complexifié selon les découvertes progressives du terrain. Notre travail de recherche s'inscrit donc dans une perspective interactionniste qui s'appuie sur des données émergentes du terrain et l'utilisation de méthodologies variées. En ce sens, les travaux menés par l'école de Chicago considérés comme interactionnistes (Hughes, 1996 ; Poupard, 2011 ; Strauss, 1992) nous ont inspirée. En effet, cette tradition conduit « *à concevoir le monde social sous l'angle des interactions et s'appui[e] sur la confiance inébranlable dans l'enquête de terrain et la mise à l'épreuve empirique des conceptualisations* » (Morrissette, Guignon & Demazière, 2011, p. 4). Une attention particulière est alors portée sur l'interprétation que les acteurs sociaux font de leurs actions et expériences tout en considérant que leur perception est indissociable de leur histoire. Pour les interactionnistes, il est donc impossible de faire une sociologie des carrières en faisant abstraction du point de vue des joueuses mais aussi sans tenir compte des conditions subjectives et objectives susceptibles d'impacter leurs trajectoires et de façonner leurs carrières.

Notre questionnement s'est donc affiné au fil des lectures, des réflexions et des enquêtes de terrain. C'est ainsi que nous avons jugé nécessaire d'adopter un plan qui retrace l'itinéraire de la recherche, de ses débuts, avec l'écriture de mon ego-histoire, aux enquêtes de terrain contribuant à l'avancement des connaissances dans le monde tennistique.

Plan de la thèse

Le **premier chapitre** revient sur les origines de ce travail doctoral, sur la présentation du cadrage théorique ayant permis la construction de cet objet de recherche. Il me fallait questionner les inégalités entre les femmes et les hommes pour tenter de comprendre la persistance des résistances auxquelles sont confrontées les femmes, comme d'autres sociologues ont déjà pu le faire avant moi dans le domaine du sport à l'instar de Catherine Louveau (1991) ou encore de Christine Mennesson (2005). L'analyse des rapports entre genre et société, et entre genre et sport, a apporté un éclairage particulièrement utile pour saisir les processus de différenciation et de hiérarchisation entre les sexes. Et c'est au fil de ce cheminement réflexif, à travers l'immersion dans le terrain bibliographique que mon regard de chercheuse s'est progressivement construit.

Dans la continuité du précédent, le **deuxième chapitre** présente l'organisation tennistique en France. Étant l'une des seules pratiques plutôt considérée comme « mixte » du point de vue du genre dès le début de l'histoire des sports (Terret, 2007), la pratique du tennis pourrait laisser supposer un traitement égal des conditions de pratique, de formation et de carrière entre les femmes et les hommes. Néanmoins, appréhender la littérature consacrée au monde tennistique a permis d'identifier l'existence de conditions concrètes d'exercice amenant une division sexuelle de la pratique (Louveau, 2012), rendant la construction d'un horizon sportif et le maintien des vocations plus difficiles dès lors que l'on est une femme. Nos questionnements ont ainsi trouvé une légitimité, nous invitant à construire le dispositif de recherche.

Le **troisième chapitre** est donc consacré aux enquêtes de terrain retenues et à leur mise en place. À partir de plusieurs techniques d'enquête, il s'agissait de choisir la plus adaptée au terrain, voire de « *conjuguer des techniques différentes pour ne pas être l'esclave de son outil* » (Mendras & Oberti, 2000, p. 16). La méthode mixte, avec une enquête quantitative en amont d'une enquête qualitative, nous est apparue comme étant la plus pertinente puisqu'elle a apporté « *une plus-value scientifique [à notre] travail de recherche* » et a favorisé une posture plus « juste » par rapport à notre objet d'étude (Paugam, 2012). Dans ce chapitre, nous revenons donc sur la conception et l'utilisation des outils de recueil de données et d'analyse des résultats, sur ce qui a été réalisé, sur les raisons qui ont guidé nos choix ainsi que sur la manière dont nous avons procédé pour tirer profit de ce travail.

Le **quatrième chapitre** revient sur la caractérisation des *tenniswomen* qui a été un point de départ essentiel au travail de thèse pour comprendre les conditions sociales et familiales qui permettent aux joueuses de s'engager et de se maintenir dans la pratique. En effet, les recherches

gravitant autour de cette population étant très peu nourries, il nous a semblé pertinent de s'intéresser au plus grand nombre, à celles qui évoluent au niveau local comme au niveau international. Qui sont-elles ? Que font-elles ? Comment ? Autant de questions auxquelles ce travail de thèse souhaitait répondre. Pour cela, une enquête quantitative par questionnaire, menée auprès de 5 293 joueuses, a permis d'analyser, *via* le logiciel *Sphinx*, le recrutement social du tennis dit féminin³⁷ et la diversité des pratiques qui caractérisent les catégories officielles de classement de la Fédération Française de Tennis (FFT) : 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} séries.

Ces premiers résultats nous ont encouragée à questionner la pertinence de l'usage des catégories institutionnelles pour l'analyse sociologique. Car si les conditions de pratique des joueuses dépendent d'un critère objectif (leur classement), elles dépendent aussi de critères « subjectifs » (l'âge, la catégorie socioprofessionnelle ou encore la fréquence de pratique). Une nouvelle typologie, *via* le logiciel *R*, a permis de rendre compte de la réalité des conditions d'existence des joueuses, participant ainsi de l'amélioration du dispositif de production de performances. C'est ce que nous verrons dans le **cinquième chapitre**.

Enfin le **sixième chapitre** s'intéresse, à partir d'une enquête qualitative *via* des récits de vie auprès de 29 *tenniswomen* identifiées comme étant « vulnérables », à la dimension dynamique et subjective des carrières en les situant dans leur interaction avec d'autres champs – qu'ils soient sportifs et/ou extra sportifs – et qui favorisent (ou limitent) la progression dans les étapes de la carrière. L'analyse séquentielle des carrières – de la socialisation à la reconversion – a eu pour but d'appréhender les processus de vulnérabilisation qui peuvent se modifier au fil du temps et en fonction des situations rencontrées, mais aussi d'éclairer les dispositions acquises lors du processus de socialisation qui ont été activées ou inhibées selon les contextes. Conscientes de la limite de ne travailler que sur celles qui ont « réussi », nous avons fait le choix de travailler également sur des joueuses dont la carrière a été écourtée, inaboutie ou qui est « en train de se construire ».

³⁷ Le « sport féminin » renvoie à la catégorie officielle de pratique qui dissocie formellement femmes et hommes. J'ai fait le choix de ne pas l'employer puisqu'il fait l'économie des apports de la sociologie du genre et des rapports sociaux de sexe, auxquels je souscris. Même par souci de lisibilité, parler de sport « féminin », c'est confirmer l'idée que la référence reste le sport « masculin » (Barbusse, 2016 ; Ottogalli-Mazzacavallo et *al.*, 2021). Cela revient aussi à passer sous silence la fonction socialisatrice du langage (Viennot, 2014).

Chapitre 1

La persistance des inégalités entre les femmes et les hommes dans la société française

Introduction

L'égalité entre les femmes et les hommes dans la société constitue un enjeu social majeur. C'est d'ailleurs l'une des valeurs que prône la République dans sa devise « *Liberté, Égalité, Fraternité* ». Pourtant, alors les textes juridiques imposent une égalité formelle, la réalité du terrain diffère et les inégalités entre les femmes et les hommes persistent. Ces inégalités se manifestent dans divers domaines de la vie – qu'il s'agisse de l'accès à l'emploi, de la répartition des tâches domestiques, des salaires ou encore de l'accès aux postes de pouvoir – et montre un maintien de la reproduction de la hiérarchie entre les sexes. Pour en rendre compte, la sociologie de l'école et du travail ont en ce sens été précieux. À ce sujet, Pierre Bourdieu (1994) évoque d'ailleurs le caractère inconscient et incorporé de la domination des hommes sur les femmes à travers l'inculcation précoce de « dispositions durables et transposables ». Cette dimension est tellement incorporée qu'agents dominants et dominés s'y soumettent et reproduisent inconsciemment cette hiérarchie, la percevant comme naturelle. De ce fait, cette violence symbolique qui s'exerce sur les femmes, avec leur consentement, est d'autant plus efficace qu'elle n'est pas identifiée comme telle par celles qui la subissent (Bourdieu & Wacquant, 1992).

Considéré comme un laboratoire d'études pertinent (Clément & Louveau, 2013), le monde sportif a ensuite apporté un éclairage particulièrement utile pour saisir les inégalités sexuées. En effet, le monde du sport étant un « bastion de virilité » qui a longtemps exclu les femmes (Mennesson, 2005 ; Terret, 2007), il s'est historiquement construit à partir de la domination masculine. L'explication principale des inégalités sexuées a longtemps été celle de la détermination biologique : les femmes étaient jugées comme inaptes à diriger, travailler, faire du sport ou encore voter. Mais l'intégration des concepts de genre et de socialisation ont permis de dépasser la vision strictement biologique et de prendre en compte les constructions sociales des individus. En effet, « *il n'y a pas d'essence de la « masculinité », ni de la « féminité » mais*

un apprentissage tout au long de la vie des comportements socialement attendus d'un homme et d'une femme » (Bereni et al., 2020, p. 6).

À travers ce chapitre, nous avons souhaité montrer dans quelle mesure les inégalités entre les femmes et les hommes persistent dans la société française. Et c'est lors de ce cheminement réflexif, nourri par des lectures et des comparaisons avec les mondes scolaire, professionnel et sportif, que mon regard de chercheuse s'est progressivement construit. Dans une première partie, nous reviendrons sur la persistance des inégalités sur le marché du travail et lors de l'accès à l'éducation. Dans une deuxième partie, nous mettrons en évidence que les inégalités de genre sont également visibles dans le monde sportif. Enfin dans une troisième partie, nous identifierons le rôle de la socialisation entraînant la production et la perpétuation des inégalités construisant ainsi des barrières entre les femmes et les hommes.

1. Entre égalité de droit et égalité réelle dans le monde du travail

1.1 De l'invisibilité à la reconnaissance des femmes

Aujourd'hui, les femmes de 15 ans ou plus représentent pratiquement la moitié de la population active et sont de plus en plus nombreuses sur le marché du travail avec une évolution du taux d'activité³⁸ de 44,7% à 52,2% entre 1975 et 2021. À titre de comparaison, les hommes actifs sont passés de 73,8% à 59,8% lors de cette même période (INSEE, 2022). L'importante réduction de la différence du taux d'activité entre les femmes et les hommes montre que celles-ci ont massivement investi le marché du travail. Cette féminisation est en partie liée à différents facteurs. Tout d'abord, un mouvement de salarisation et de tertiarisation de l'emploi a permis l'installation pérenne des femmes dans l'activité professionnelle (Buscatto, 2019 ; Bereni et al., 2020). La condition des femmes dans la société s'est ensuite améliorée lors de la seconde moitié du 20^{ème} siècle grâce aux nombreuses actions comme celles du gouvernement qui met en place des mesures en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. En ce sens, de nombreuses lois ont été édictées : le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 précisant que « *la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme* »³⁹, la « Loi Roudy » du 13 juillet 1983 indiquant que « *le principe de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes s'applique en matière de recrutement, rémunération, promotion et*

³⁸ Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (personnes en situation d'emploi et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

³⁹ Légifrance. (2023). Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946. Consulté le 27 août 2022 sur <http://www.legifrance.gouv.fr>.

formation »⁴⁰ ou encore la loi du 4 août 2014 visant notamment à « *garantir l'égalité professionnelle et salariale et la mixité dans les métiers* » et « *à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales* »⁴¹. Enfin, le changement des représentations sociales qui voient « *dans « la » femme « l'égale de l'homme », capable de choisir pour elle-même* » (Buscatto, 2019, p. 109) n'est pas sans conséquence. Les luttes féministes visant « *la dénonciation de l'« oppression » et de l'« exploitation » de la femme par l'homme, de l'androcentrisme » et du « patriarcat »* » (Guionnet & Neveu, 2021, p. 17) ont notamment entraîné la reconnaissance de l'autonomie juridique et l'accès à la pleine citoyenneté tels que le droit de vote et d'éligibilité (1944) ou encore le droit de travailler (1965). Ces nombreuses conquêtes ont alors permis de réduire les écarts entre les femmes et les hommes et de tendre vers plus d'égalité (Bihr & Pfefferkorn, 2002). Bien que les emplois se soient féminisés, on ne peut ignorer les inégalités entre les femmes et les hommes encore effectives aujourd'hui sur le marché du travail. En effet, la féminisation du marché du travail « *ne rime ni avec mixité, ni avec égalité* » (Maruani, 2011, p. 3) et les modalités d'accès à l'emploi des femmes et des hommes restent différenciées.

1.2 La ségrégation sexuée : trait structurant du marché du travail

La progression des femmes sur le marché du travail s'est accompagnée d'une ségrégation sexuée horizontale. Les femmes s'orientent davantage vers des secteurs où la qualification et la rémunération sont moindres pour un niveau de formation équivalent. À titre d'exemples, les métiers de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale comportent 69% de femmes alors que les métiers de l'industrie se composent de 30% de femmes⁴². Claude Minni (2015, p. 8) précise d'ailleurs qu'en 2013, « *51,6% de femmes (ou réciproquement d'hommes) devraient changer de métier pour que l'on obtienne une répartition égalitaire des hommes et des femmes dans les différents métiers* ». Cette inégale répartition doit également être mise en relation avec le contexte historique. En effet, les femmes demeurent sous-représentées par rapport aux hommes notamment dans des professions historiquement

⁴⁰ Sénat. (2000). Proposition de loi relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Consulté le 27 août 2022 sur <https://www.senat.fr/leg/pp11-230.html>.

⁴¹ Légifrance. (2016). Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Consulté le 27 août 2022 sur <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029330832>.

⁴² INSEE. (2022). Activité, emploi et chômage en 2021 et en séries longues. Consulté le 27 août 2022 sur <http://insee.fr/fr/statistiques/6460133?sommaire=6462858>.

investies par les hommes comme l'armée (Prévoit, 2010), la police (Pruvost, 2014), le milieu académique (Le Feuvre, 2017), la santé (Bercot, 2015) ou encore le secteur du bâtiment (Gallioz, 2008). Ce constat s'observe également dans d'autres domaines de la vie sociale comme la politique avec, en 2013, 13,8% de femmes élues aux conseils généraux (Rossignol, 2013) ; ou encore le sport avec, en 2003, 13% de femmes au sein des instances de direction des fédérations sportives (Chimot, 2004). Des transformations sociales sont à noter puisque les femmes investissent aujourd'hui des métiers longtemps réservés aux hommes (magistrates, ingénieures, policières, journalistes, etc.) et inversement pour les hommes évoluant dans des métiers dits « féminins » (sages-femmes, etc.). Mais ces premières transgressions (Lemarchant, 2017) s'accompagnent d'une remise en question de leur « féminité ». C'est d'ailleurs ce qu'explique Françoise Milewski (2004, p. 37) : « *les remarques des journalistes sur le physique des femmes politiques, leurs questionnements sur leur « vie de femme » laissent entendre qu'il y a contradiction entre féminité et exercice du pouvoir* ». Les garçons, quant à eux, voient leur « virilité » et leur « masculinité » remises en question. Cette violence symbolique de la domination masculine résulte d'une construction sociale naturalisée et conforte la reproduction de la division sexuelle du travail rendant difficile l'entrée et le maintien dans un métier contraire à son sexe (Buscatto, 2019). Un deuxième élément constitutif de la ségrégation sexuée horizontale est la prédominance du temps partiel chez les femmes puisqu'elles représentent plus de 79% des travailleurs soumis à ce type d'emploi (INSEE, 2022). Elles y trouvent un moyen de sortir du chômage, une manière de retrouver le chemin de l'emploi après une période sans activité. Le temps partiel peut également relever d'un « choix » individuel, permettant d'articuler la vie tant familiale que professionnelle⁴³. En effet, le travail domestique et parental, assuré majoritairement par les femmes, reste stable et imperturbable. En 2010, les femmes y consacrent 278 minutes chaque jour et les hommes 146 minutes, alors qu'en 1985, elles y passaient 334 minutes par jour et eux, 136 minutes⁴⁴. On comprend alors que les tâches domestiques et familiales pèsent bien plus sur les femmes. Ces dernières restent plus enclines à « sacrifier » leur carrière en travaillant à temps partiel ou en choisissant des postes où le temps de travail n'empiète pas sur les contraintes liées au foyer, afin de concilier leur vie privée et professionnelle (De Curraize & Hugounenq, 2004). Mais est-ce réellement un choix ? D'après Margaret Maruani (2011), les choses ne sont pas aussi simples qu'elles n'y paraissent. Le temps

⁴³ L'arrivée d'enfants fait augmenter le nombre de temps partiels chez les femmes avec 27% des femmes soumises à ce type d'emploi avec un enfant contre 41% avec 3 enfants ou plus. INSEE. (2022). Emploi, chômage, revenus du travail. Consulté le 27 août 2022 sur <http://insee.fr/fr/statistiques/6453722?sommaire=6453776>.

⁴⁴ INSEE. (2015). Le temps domestique et parental des hommes et des femmes : quels facteurs d'évolutions en 25 ans ? Consulté le 27 août 2022 sur <http://insee.fr/fr/statistiques/1303232?sommaire=1303240>.

partiel ne peut pas uniquement être présenté tel un choix de vie, il dissimule aussi des problématiques comme celles du sous-emploi et de la faible rémunération des femmes. Outre la ségrégation horizontale des métiers, le marché du travail s'accompagne d'une ségrégation verticale, c'est-à-dire que les hommes sont plus nombreux dans les secteurs plus rémunérateurs et socialement prestigieux (Laufer, 2005 ; Meron et al., 2009). C'est d'ailleurs ce que Jacqueline Laufer (2005) identifie comme étant le phénomène du « *plafond de verre* ». Cette métaphore, qui a émergé à la fin des années 1970, rend compte d'un « *obstacle invisible résultant d'un ensemble complexe de structures au sein des organisations à prédominance masculine empêchant les femmes d'accéder à des fonctions supérieures* »⁴⁵. Ce constat est avéré, par exemple, dans les entreprises privées puisque les femmes ne représentent que 14% des dirigeants d'entreprises de 50 personnes ou plus (INSEE, 2015) ; dans la sphère politique avec 17% (INSEE, 2009) ; dans la fonction publique avec 31% parmi les emplois de direction (Marry et al., 2017) ; ou encore dans l'enseignement supérieur lorsqu'on rend compte de la sous-représentation des femmes au grade de professeur des universités avec 22% en 2013 (Le Feuvre, 2017). Et lorsque les femmes et les hommes viennent à occuper les mêmes métiers, « *leurs expériences sont différenciées et leurs chances de promotion professionnelle inégales* » (Bereni et al., 2020, p. 224). En effet, y compris à diplôme égal et à poste égal, force est de constater que les femmes perçoivent une rémunération moindre comparée aux hommes. Selon l'INSEE (2022), en 2019, les femmes touchent un salaire 22% moins élevé que celui des hommes tous temps de travail confondus et 9% de moins à poste et expérience équivalents. En fonction des secteurs d'activité, l'écart est plus ou moins grand : -19,2% dans le secteur privé et public, -39,5% dans les activités financières et d'assurance, -31,1% dans les activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques et enfin -1,5% dans la construction⁴⁶. Le marché du travail contribue donc à la fabrication et à la perpétuation des inégalités entre les femmes et les hommes en construisant des barrières entre le travail des unes et des autres. Malgré un taux d'activité quantitativement proche, les ségrégations mises au jour entraînent un déséquilibre entre les femmes et les hommes en termes de rémunérations ou de reconnaissance professionnelle. C'est pourquoi, le marché du travail « *est lui-même producteur de différences, d'inégalités, de ségrégations et de discriminations* » (Maruani et Reynaud, 2004, p. 113). Françoise Milewski (2004, p. 33) s'attaque aux causes de ces inégalités en établissant un lien entre formation et accès à l'emploi.

⁴⁵ Conseil de l'Europe. (2016). Glossaire sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Consulté le 27 août 2022 sur <http://rm.coe.int/1680596a34>.

⁴⁶ INSEE. (2022). Femmes et hommes, l'égalité en question. Consulté le 27 août 2022 sur <http://insee.fr/fr/statistiques/6047743?sommaire=6047805>.

Elle précise qu'« *une part importante de l'origine des discriminations dans le travail apparaît dès l'école, à commencer par la différenciation des filières* ».

1.3 Des filles plus en réussite sur le plan scolaire...

L'accès à l'éducation et la condition des filles dans le milieu scolaire se sont progressivement améliorés depuis la seconde moitié du 19^{ème} siècle. En effet, de nombreuses lois ont été édictées pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes : en 1850, la loi Falloux incite l'ouverture des écoles pour les filles⁴⁷ ; en 1881-1882, les lois Jules Ferry rendent l'école primaire publique gratuite et laïque pour toutes les filles et l'instruction devient obligatoire en France⁴⁸ ; en 1975, la loi Haby rend la mixité obligatoire dans l'ensemble des établissements scolaires publics⁴⁹ ; en 1989, l'Éducation Nationale, de par la loi d'orientation sur l'éducation, compte parmi ses missions fondamentales, l'égalité des chances entre les femmes et les hommes⁵⁰. De nos jours, les filles sont désormais plus souvent scolarisées que les garçons puisqu'en 2017, à 20 ans, 60% des filles et 50% des garçons étaient scolarisés⁵¹ contre 3% et 6,5% en 1946⁵². De la même manière, les filles réussissent aujourd'hui mieux leurs parcours scolaires avec de meilleurs taux de réussite aux examens. Elles sont, par exemple, plus nombreuses à obtenir le brevet des collèges toutes séries confondues (générale et professionnelle) que leurs homologues avec 91% de réussite pour elles contre 84% pour eux en 2018. S'agissant du baccalauréat, le constat est le même puisque quelles que soient les filières, le taux de réussite pour les filles est de 91% contre 86% pour les garçons⁵³. De la même manière, dans l'enseignement supérieur, en 2016, 58,5% titulaires d'une licence, 59,5% d'un master et 45,6% d'un doctorat sont des filles⁵⁴. Depuis les années 1960, les filles ont donc rattrapé les

⁴⁷ Légifrance. (2007). Loi du 15 mars 1850 sur l'enseignement « Loi Falloux ». Consulté le 27 août 2022 sur <http://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006070888>.

⁴⁸ Légifrance. (1881). Loi du 16 juin 1881 établissant la gratuité absolue de l'enseignement primaire dans les écoles publiques. Consulté le 27 août 2022 sur <http://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT00000877118>.

⁴⁹ Légifrance (2000). Loi n°75-620 du 11 juillet 1975 relative à l'éducation. Consulté le 27 août 2022 sur <http://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000334174>.

⁵⁰ Légifrance (2008). Loi n°89-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation. Consulté le 27 août 2022 sur <http://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000509314>.

⁵¹ Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. (2019). Filles et garçons sur le chemin de l'égalité, de l'école à l'enseignement supérieur. Consulté le 27 août 2022 sur <http://education.gouv.fr/filles-et-garçons-sur-le-chemin-de-l-egalite-de-l-ecole-l-enseignement-superieur-edition-2019-11861>.

⁵² INSEE (2008). Regards sur la parité. Consulté le 27 août 2022 sur <http://insee.fr/fr/statistiques/1372340>.

⁵³ Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. (2019). Filles et garçons sur le chemin de l'égalité, de l'école à l'enseignement supérieur. Consulté le 27 août 2022 sur <http://education.gouv.fr/filles-et-garçons-sur-le-chemin-de-l-egalite-de-l-ecole-l-enseignement-superieur-edition-2019-11861>.

⁵⁴ Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. (2019). Filles et garçons sur le chemin de l'égalité, de l'école à l'enseignement supérieur. Consulté le 27 août 2022 sur <http://education.gouv.fr/filles-et-garçons-sur-le-chemin-de-l-egalite-de-l-ecole-l-enseignement-superieur-edition-2019-11861>.

garçons en termes d'accès aux savoirs allant même jusqu'à obtenir de meilleurs résultats dans l'enseignement secondaire et supérieur. Pourtant, force est de constater que les inégalités demeurent. En effet, les meilleures performances scolaires des filles ne doivent pas masquer la persistance d'une ségrégation sexuée des filières scolaires.

1.4 ... mais une ségrégation sexuée des filières scolaires

De nos jours, « *le sexe marque le parcours, alors que l'institution scolaire se veut neutre et ne tolère aucune discrimination* » (Duru-Bellat, 2011, p. 199). D'après Nicole Mosconi (2004), malgré la mixité de genre, l'institution scolaire contribue à socialiser différemment et inégalement les filles et les garçons et joue un rôle en ce sens puisqu'un « *traitement différencié des garçons et des filles peut influencer sensiblement les choix d'orientation* » (De Curraize & Hugounenq, 2004, p. 196). Que ce soit dans l'enseignement général ou dans l'enseignement technique et professionnel, une répartition déséquilibrée entre les femmes et les hommes s'observe au sein des filières d'études (Vouillot, 2007). À l'issue de la classe de 3^{ème}, tandis que les garçons poursuivent leurs études en voie professionnelle (39% contre 26% pour les filles), les filles (71%) s'orientent plus fréquemment vers l'enseignement général et technologique que les garçons (58%)⁵⁵. Dans la voie générale et technologique, elles s'engagent moins dans les séries scientifiques (S, STI2D, STL) puisque la part des filles en terminale scientifique (S) s'élève à 47% en 2017 alors qu'elle est de 60% en terminale économique et sociale (ES) et de 80% en terminale littéraire (L). Dans les séries technologiques, elles sont majoritaires en terminale sciences et technologies de la santé et du social (ST2S) (89,1%) mais quasi absente de la série sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) (7%)⁵⁶. En ce qui concerne l'enseignement secondaire professionnel, en 2017, 97% des garçons s'orientent dans les spécialités relatives à la mécanique, l'électricité et l'électronique, contre 93% des filles dans les spécialités de coiffure, d'esthétique et de services à la personne⁵⁷. Dans l'enseignement supérieur, on constate que la part des femmes et des hommes engagés est quantitativement équivalente. En revanche, bien que les femmes soient

⁵⁵ Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. (2019). Filles et garçons sur le chemin de l'égalité, de l'école à l'enseignement supérieur. Consulté le 27 août 2022 sur <http://education.gouv.fr/filles-et-garçons-sur-le-chemin-de-l-egalite-de-l-ecole-l-enseignement-superieur-edition-2019-11861>.

⁵⁶ Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. (2019). Filles et garçons sur le chemin de l'égalité, de l'école à l'enseignement supérieur. Consulté le 27 août 2022 sur <http://education.gouv.fr/filles-et-garçons-sur-le-chemin-de-l-egalite-de-l-ecole-l-enseignement-superieur-edition-2019-11861>.

⁵⁷ Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. (2019). Filles et garçons sur le chemin de l'égalité, de l'école à l'enseignement supérieur. Consulté le 27 août 2022 sur <http://education.gouv.fr/filles-et-garçons-sur-le-chemin-de-l-egalite-de-l-ecole-l-enseignement-superieur-edition-2019-11861>.

plus souvent diplômées (54,8%) que leurs homologues masculins (Fontanini, 2011), les statistiques montrent une distribution différentielle des femmes et des hommes dans les filières. Les femmes sont minoritaires dans les filières sélectives ou scientifiques telles que les études d'ingénieurs (28%), les classes préparatoires aux grandes écoles (41,2%) ou encore les Écoles Normales Supérieures (ENS) (38,6%). À l'inverse, elles sont majoritaires dans les filières de lettres, de langues et des sciences humaines (69%) ou encore dans les formations paramédicales et sociétales (86%)⁵⁸. En outre, les filles sont beaucoup moins présentes dans les filières « élitistes », ce qui « conduit plus tard à un accès inégal aux qualifications porteuses » (Milewski, 2004, p. 34). On constate donc que la ségrégation sexuée des choix d'orientation est toujours de mise (Maruani, 2011 ; Kergoat, 2014), ce qui n'est pas sans conséquence en ce qui concerne l'égalité de réussite des filles et des garçons sur le marché du travail. En revanche, les filières jusqu'alors peu féminisées, tendent à s'ouvrir. Par exemple, l'École Nationale de la Magistrature (ENM) comprend plus de 82% de femmes en 2008 alors qu'elles étaient 35% en 1972. De la même manière, la part des femmes à la faculté de médecine-odontologie est passée de 26% en 1975 à 63,9% en 2008 (Fontanini, 2011). Cette évolution ne doit tout de même pas masquer la résistance de certaines filières d'excellence, à l'image des écoles d'ingénieurs par exemple. Philippe Bataille (2011) fait même état d'une régression du nombre de femmes dans les filières mathématiques et physique des ENS. Cela peut s'expliquer notamment parce que « les filles se censurent parce qu'elles sont censurées [parce qu'] elles ne sont pas considérées comme de bonnes « candidates » à certains domaines d'études » (Blanchard et al., 2016, p. 23). Ainsi, alors que les filles ont accès à toutes les filières, cette autocensure demeure et témoigne de l'incorporation des normes genrées (Milewski, 2004). Même si au fil des années, nous notons des avancées vers plus d'égalité, les inégalités de genre, repérées dans le monde professionnel, sont également visibles dans le monde sportif.

2. Le sport, un laboratoire d'études privilégié pour observer les inégalités de genre

2.1 Le retard historique des femmes dans les pratiques sportives

Comme le montrent Anaïs Bohuon et Grégory Quin (2012), l'égalité ne va pas de soi dans l'histoire des sports. Le monde du sport s'est construit « *par et pour des hommes* » (Louveau,

⁵⁸ Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. (2019). Filles et garçons sur le chemin de l'égalité, de l'école à l'enseignement supérieur. Consulté le 27 août 2022 sur <http://education.gouv.fr/filles-et-garcons-sur-le-chemin-de-l-egalite-de-l-ecole-l-enseignement-superieur-edition-2019-11861>.

2012, p. 2) et, de ce fait, sur l'exclusion des femmes depuis le 19^{ème} siècle. Ce sont les activités par excellence où les hommes font l'apprentissage de la masculinité et l'acquisition du courage, de la volonté, de la détermination dans le but de préparer la guerre (Louveau, 2012). Durant l'Antiquité, les Jeux Olympiques (JO) étaient interdits aux femmes, elles n'avaient ni le droit d'être spectatrices, ni le droit de pratiquer une activité physique (Davisse et *al.*, 1980). Le sport était vu comme un danger pour les femmes, surtout pour leurs capacités procréatrices (Louveau, 2006 ; Bohuon, 2008). Enfreindre ces règles exposait les femmes à des sentences tel que l'enfermement. Une domination masculine (Bourdieu, 1998) présente à laquelle s'ajoute une domination de classe puisque la pratique sportive a longtemps été réservée à l'élite sociale. Seules les femmes « oisives ou fortunées » (Louveau, 2006) pratiquaient certains sports (tennis, voile, équitation, etc.). Sans oublier les interdits réglementaires de différentes fédérations excluant les femmes, à l'image de la boxe, du football, du karaté ou encore de l'athlétisme. Une photo (*cf.* Illustration 1) illustre parfaitement ce processus d'exclusion des femmes, elle a été prise au cours du marathon de Boston, de 1967, où Kathrine Switzer⁵⁹ a pris le départ de la course avec le dossard 275.

Illustration 1 :

Photo de Kathrine Switzer au départ du marathon de Boston (1967)



Source : Eurosport, 12 octobre 2021. Crédit : Getty Images.

Elle s'était inscrite avec ses initiales afin de ne pas attirer l'attention. Cette image est particulièrement forte car aucune femme n'était autorisée à participer à cette course, et elle montre un des organisateurs déterminé à l'exclure du marathon. Grâce à cette révolte qui rejoint de nombreux combats comme la fondation de la Fédération Française Sportive Féminine (la FFSF) en 1917 et l'organisation des premiers jeux mondiaux féminins à Monte-Carlo en 1921

⁵⁹ Suite au marathon de Boston, Kathrine Switzer est disqualifiée et suspendue par la fédération américaine d'athlétisme.

par Alice Milliat, les femmes ainsi que de nombreux sports dit féminins intègrent le programme des Jeux Olympiques (Davisse et *al.*, 1980). C'est en 1928 à Amsterdam, que les femmes sont officiellement admises dans les épreuves, et en 1936, que les fédérations internationales et françaises ouvrent leur pratique aux femmes engendrant la disparition des structures féminines (Terret, 2007). Les pratiques historiquement « masculines » et difficiles d'accès mettent plus de temps mais finissent par s'ouvrir progressivement aux femmes : en 1970 pour la boxe française, le football et le rugby, en 1971 pour la lutte. Les interdits réglementaires sont de moins en moins nombreux, les femmes investissent progressivement le monde sportif et sont aujourd'hui presque qu'aussi nombreuses que les hommes à pratiquer⁶⁰. L'investissement progressif des femmes dans le sport (Davisse & Louveau, 2005) doit être mis en relation avec un contexte économique et social favorable aux pratiques sportives : le baby-boom (Sirinelli, 2003), l'essor des classes moyennes qui accèdent aux loisirs des élites traditionnelles (Bayle, 2021 ; Dietschy & Clastres, 2006), l'augmentation du temps libre (Callède, 2000) ou encore celle du pouvoir d'achat (Mignon, 2015). Cela accompagne la volonté des politiques publiques, à partir des années 1960, de tendre vers plus d'égalité entre les sexes. En effet, « *l'objectif d'un sport pour le plus grand nombre - et pour chacun - est clairement explicité dans les directives produites par les pouvoirs publics* » (Callède, 2000, p. 127). Cela passe notamment par l'impulsion de nouvelles lois : en 1998, Marie-Georges Buffet, Ministre de la Jeunesse et des Sports entre 1997 et 2002, intègre les conventions d'objectifs pour les fédérations sportives (Menesson, 2006) ; en 2003, le Parlement Européen adopte le texte « Femme et sport » ; en 2007, l'Accord Partiel Elargi sur le Sport (APES), qui vise à lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes dans les activités physiques et sportives, est impulsé par le Conseil de l'Europe (Gasparini & Talleu, 2010) ; en 2013, dans le cadre des conventions d'objectifs formalisant les relations entre l'État et les fédérations sportives (Art.R.411-1 du code du sport), le plan de féminisation est devenu obligatoire pour toutes les fédérations. Progressivement, le plafond de verre est en train de se fissurer dans le sport avec pour la première fois des femmes présidentes d'un club professionnel masculin (Nathalie Boy de la Tour⁶¹, Béatrice Barbusse⁶²), des arbitres féminines (Stéphanie Frappart⁶³, Nelly Viennot⁶⁴), des femmes entraînant des

⁶⁰ En 2022, 58% des femmes déclarent pratiquer en moyenne au moins une fois par semaine contre 62% chez les hommes. INJEP. (2023). Baromètre national des pratiques sportives 2022. Consulté le 16 juillet 2023 sur <http://injep.fr/publication/barometre-national-des-pratiques-sportives-2022/>.

⁶¹ Présidente de la Ligue de football professionnel depuis le 11 novembre 2016.

⁶² Présidente de l'US Ivry handball de 2007 à 2012. C'est la première femme à être dirigeante d'un club sportif professionnel masculin.

⁶³ Arbitre internationale de football. C'est la première femme française qui a arbitré un match professionnel masculin en Ligue 2 puis en Ligue 1.

⁶⁴ Arbitre française de football.

sportifs professionnels (Amélie Mauresmo⁶⁵, Corinne Diacre⁶⁶). Mais William Gasparini et Clotilde Talleu (2010) font état d'une contradiction persistante, où d'un côté les textes juridiques ayant trait au sport imposent une égalité formelle, quand de l'autre la réalité du terrain diffère et les inégalités demeurent.

2.2 Une distribution différentielle des femmes et des hommes

En théorie, les femmes ont accès à tous les sports. Dans les faits, les pratiques sportives sont organisées de manières fortement sexuées : hommes et femmes s'y distribuent inégalement et répondent aux rôles et attendus de la masculinité et de la féminité de la société. Parmi les pratiquantes, il n'est pas surprenant de voir que les choix des sports pratiqués diffèrent selon le sexe. Mais, « *pourquoi si peu de femmes dans le football, le rugby, la boxe ... et autant en gymnastique, en équitation et dans les sports de glace ?* » (Barbusse, 2016, p. 66). Le retard historique est une première piste explicative. Les dispositions corpo-culturelles différenciées (Louveau, 2012) en est une deuxième. Pour eux, des sports collectifs, d'affrontement et compétitifs comme le football, le rugby, la pêche ou la chasse, pour elles, des sports dits « féminins » qui prônent l'esthétisme, l'hygiène, l'élégance et la souplesse comme la gymnastique, la danse ou l'équitation⁶⁷. Elles ont été éduquées pour se tourner davantage vers le loisir et l'entretien physique ainsi que l'attachement aux aspects relationnels au détriment de l'aspect compétitif et de la performance (Davisse et al., 1998). Les données statistiques confirment ces tendances : 14 445 762 de licences recensées toutes pratiques confondues en 2021 avec 37,8% de femmes dont 3 disciplines olympiques agréées où les femmes constituent plus de 80% des licenciés et chez les hommes 6 disciplines olympiques agréées avec plus de 80% d'hommes parmi les pratiquants⁶⁸. On peut donc parler de « sexuation des disciplines sportives ». Les femmes ont une réticence à s'investir dans les pratiques dites « masculines » alors même qu'aucun règlement ne leur restreint l'accès. Certaines personnes en viennent à transgresser cet ordre genré et sont amenées à construire des dispositions sexuées « inversées » (Menesson, 2004) : des jeunes garçons pratiquent la danse et des jeunes filles de la boxe. Si

⁶⁵ Ancienne joueuse de tennis de haut niveau (1^{ère} mondiale en 2004) et qui a entraîné Lucas Pouille de 2018 à 2020 (10^{ème} mondial en 2018).

⁶⁶ Ancienne footballeuse internationale. C'est la première femme à entraîner sur du long terme une équipe professionnelle masculine (Associazione Sportiva Viterbese Castrense). Elle est aujourd'hui sélectionneuse de l'équipe de France dite féminine de football.

⁶⁷ INSEE. (2022). Licences sportives et autres titres de participation par fédération agréée. Consulté le 16 juillet 2023 sur <http://insee.fr/fr/statistiques/2408252>.

⁶⁸ INSEE. (2022). Licences sportives et autres titres de participation par fédération agréée. Consulté le 16 juillet 2023 sur <http://insee.fr/fr/statistiques/2408252>.

nous prenons l'exemple d'un homme qui aimerait pratiquer la danse, il aura tendance à être traité d'homosexuel parce que les personnes considèrent que c'est un sport de « fille » (Barbusse, 2016). Les stéréotypes ancrés rendent alors « *difficile à tout membre de l'autre « sexe » de s'approprier cette pratique sans prendre le risque de processus affirmés de stigmatisation, de dénigrement, voire d'exclusion du groupe de pairs* » (Buscatto, 2019, p. 155). Si cela est vrai pour les hommes, cela l'est encore plus pour les femmes. Elles finissent par s'interdire de faire certains sports parce qu'on leur a fait comprendre, depuis l'enfance, que ce n'était pas fait pour elles (Louveau, 1998). Et si les inégalités demeurent dans la participation et l'accès au sport, elles se reflètent également dans la représentation médiatique et dans la manière dont les femmes et les hommes y sont représentés.

2.3 Les médias sportifs, vecteurs ou résonance des inégalités entre les femmes et les hommes

Le Conseil Supérieur de l'audiovisuel (CSA) a réalisé une enquête sur la place du sport dit féminin à la télévision qui représente un sujet de réflexion des pouvoirs publics depuis 2012. Il en est ressorti que les compétitions sportives dites féminines ont été retransmises à hauteur de 7% en 2012 et entre 16% et 20% en 2016⁶⁹. Alors que la médiatisation du sport dit féminin a nettement évolué au cours des dernières années, on observe une médiatisation différentielle des sports. En termes de volume horaire, les pratiques les plus diffusées sont le tennis (1039 heures), le football (443 heures), le ski (360 heures) chez les femmes et le football (4173 heures), les sports mécaniques (2396 heures), le tennis (2149 heures) chez les hommes. Pourtant, certaines compétitions sportives dit féminines ont connu des records d'audience. Près de 2,4 millions de téléspectateurs ont regardé la demi-finale de la Coupe du Monde de rugby « féminin » sur France 4 en 2014 et 4,1 millions pour la Coupe du Monde de football « féminin » France – Allemagne en 2015. À titre de comparaison, lors des mondiaux d'handball « masculin », le match France – Espagne a attiré 3,3 millions de spectateurs. Mais cela apparaît insuffisant puisque les femmes s'illustrant dans le monde sportif ne bénéficient pas d'une couverture médiatique aussi importante que celle des hommes (Louveau, 1998 ; Gasparini & Talleu, 2010). Il est également intéressant d'évoquer la différence de couverture médiatique quand deux champions s'illustrent et remportent le même championnat du monde : « *une recherche rapide*

⁶⁹ CSA. (2017). Rapport sur la diffusion de la pratique féminine sportive à la télévision. Consulté le 29 novembre 2022 sur www.csa.fr/Informer/Collections-du-CSA/Rapports-au-gouvernement/Rapport-sur-la-diffusion-de-la-pratique-feminine-sportive-a-la-television-2017.

sur une base de presse pour tout le mois de septembre fait apparaître 606 articles dans lesquels Teddy Riner est mentionné contre 156 pour Lucie Decosse, soit environ quatre fois moins »⁷⁰. Sandy Montañola (2011) n'en dit pas moins puisqu'elle montre une sous-médiatisation des femmes par rapport aux hommes lors des championnats du monde d'athlétisme de 1999 et de 2003, que ce soit au niveau des photographies (136 pour eux, 79 pour elles), en présence en « Une » (29 pour eux, 15 pour elles) ou au niveau des commentaires sportifs (93 pour eux, 55 pour elles). Oumaya Hidri Neys et Christine Mennesson (2023) en concluent donc que « cette sous-médiatisation des sportives participe à l'incorporation d'habitudes et de croyances qui produisent et renforcent l'ordre de genre : le sport reste majoritairement conjugué au masculin ».

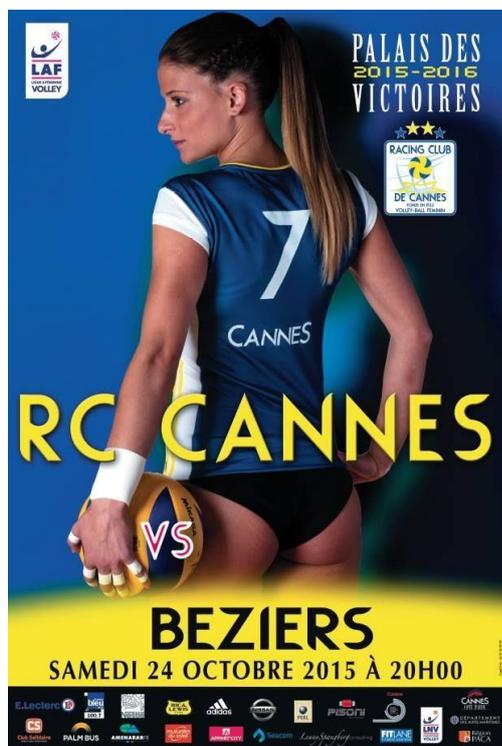
Les enjeux économiques pour les médias du sport « masculin » peuvent expliquer cette différence de couverture médiatique. En effet, ils « *se sont considérablement intensifiés, notamment avec le développement de programmes et de chaînes de télévision spécialisés* » (Marchetti & Souanef, 2017, p. 62). Dans le football, par exemple, les logiques économiques sont en pleine expansion depuis 1990 notamment en raison des recettes directes ou indirectes tirées de sa médiatisation. Cela est problématique dans le sens où la médiatisation des pratiques sportives peut avoir un impact déterminant dans l'évolution de la pratique dite féminine (Gozillon, 2021 ; Hidri Neys & Mennesson, 2023). Et lorsque les femmes sont télévisées, elles le sont dans des disciplines dites « féminines » (Louveau, 1998), tels que la natation synchronisée, la danse, la gymnastique ou le patin à glace. Certains sports (boxe, rugby, haltérophilie, etc.) en désaccord avec les normes de la féminité véhiculées dans notre société sont beaucoup moins diffusés (Louveau, 2012). Le « physique », les tenues des sportives, leur vie privée sont de nombreux aspects évoqués par les journalistes alors qu'ils s'intéressent davantage à la performance et à la qualité de jeu des athlètes « masculins » (Barbusse, 2016). Dès lors, les femmes qui sortent des espaces qui leur sont assignés sont considérées comme « masculines » ou « viriles », jusqu'à être suspectées quant à leur identité de « vraies femmes » notamment par le biais de tests de féminité (Louveau, 2007 ; Bohuon & Quin, 2012). Par exemple, en 2009, la Sud-Africaine Caster Semenva sacrée championne du monde du 800 mètres à Berlin a été obligée de passer un test de féminité en raison de sa morphologie considérée comme étant « trop masculine ». Ces tests révèlent alors « *le traitement asymétrique des sexes dans le sport* » (Bohuon & Quin, 2012, p. 24). De plus, dans certains sports comme la boxe ou le badminton, l'imposition d'une tenue répondant aux critères traditionnels de la

⁷⁰ Sénat. (2011). Égalité des femmes et des hommes dans le sport : comme dans le marathon, ce sont les derniers mètres les plus difficiles. Consulté le 15 décembre 2022 sur <http://www.senat.fr/rap/r10-650/r10-65042.html>.

féminité, comme la jupe, est encore présente. La « politique du tailleur » montre à quel point les femmes dirigeantes ont incorporé les attentes masculines puisque la commission nationale féminine de football avait obligé le port du tailleur aux joueuses de l'équipe de France hors le temps des matchs (Mennesson, 2006). Constat identique dans la publicité sportive (Fraysse, 2009 ; Bonnet, 2020) dans laquelle les affiches présentent une mise en valeur des attributs de la « féminité ». Le corps des femmes est utilisé pour susciter le désir du consommateur en rendant le produit plus attirant. Contrairement aux hommes, la femme est très peu représentée dans le geste sportif et la performance sportive (cf. Illustrations 2 et 3).

Illustration 2 :

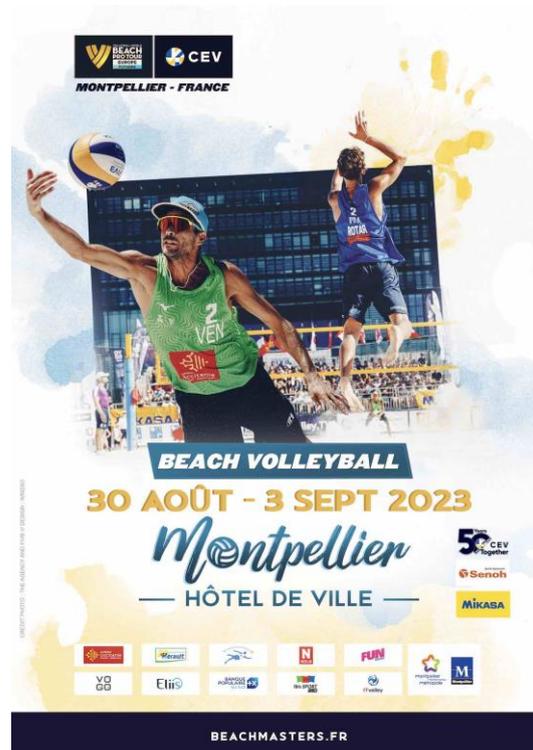
**Affiche d'un tournoi « féminin »
de volley-ball**



Source : Sport Buzz Business, 22 octobre 2015.

Illustration 3 :

**Affiche d'un tournoi de beach
volley-ball « masculin »**



Source : Montpellier beach masters

Jamais de face, souvent de profil ou de dos, portant des talons aiguilles et assez dénudées, « comme s'il fallait sans cesse « apporter la preuve, socialement réclamée, que le sport n'a pas masculinisé leur corps » » (Barbusse, 2016, p. 114).

2.4 Gratifier selon le genre : quand les sportives et les sportifs n'ont pas la même valeur

Au total, en 2023, les 50 sportifs les mieux payés au monde se partagent presque 3,5 milliards de dollars par an⁷¹. Le premier est le joueur de football, Cristiano Ronaldo, avec 136 millions de dollars de salaire annuel. Il est suivi par le footballeur Lionel Messi, avec 130 millions de dollars, puis par le footballeur Kylian Mbappé avec à 120 millions de dollars. À noter que les sports collectifs sont sur-représentés puisqu'on ne trouve que 16 représentants des sports individuels, dont deux en tennis et dix en golf. Au-delà de la comparaison entre les sports collectifs et les sports individuels, l'absence de femmes dans le top 50 interpelle : Serena Williams, première femme du classement n'arrive qu'en 49^{ème} position avec 45 millions de dollars. Si l'égalité de traitement entre les sexes prévaut dans les primes versées par l'État lors des grandes compétitions comme les Jeux Olympiques, de très fortes disparités persistent dans la gratification des sportifs et des dividendes qu'ils peuvent tirer de l'exploitation de leur image. À performances égales, les femmes obtiennent un salaire moindre comparé à celui des hommes. Par exemple, les Bleues du football français touchent environ 3 500 euros brut par mois alors qu'un joueur de la Ligue 1 ou 2 gagne en moyenne 12 000 euros selon la Ligue de football professionnelle⁷². De la même manière, dans le basket-ball, les hommes ont un revenu moyen de 9 760 euros net par mois et les femmes de 3 600 euros ; dans le handball, les hommes perçoivent 5 200 euros et les femmes 2 300 euros⁷³. Ces différences peuvent notamment s'expliquer par le marché économique et médiatique du monde sportif. Compte tenu de leur moindre médiatisation, les sportives sont, à quelques rares exception près, également moins bien placées dans l'exploitation de leur image justement susceptible de générer des revenus supplémentaires.

Si le plafond de verre se fissure petit à petit dans le sport, « *le moment est venu d'objectiver les choses car, si on y regarde de plus près, on peut certes considérer qu'il y a des progrès, mais le chemin à parcourir n'est-il pas encore long ?* » (Barbusse, 2016, p. 7). Ainsi, le monde sportif est l'un des domaines, parmi d'autres, où les inégalités entre les femmes et les hommes se (re)produisent en son sein. De nombreux travaux montrent alors que ces rapports de domination ne sont pas liés aux différences naturelles mais bien à des constructions sociales assimilées et

⁷¹ Forbes. (2023). Classement Forbes des sportifs les mieux payés au monde. Consulté le 17 juillet 2023 sur www.forbes.fr/classements/classement-2023-des-sportifs-les-mieux-payes-au-monde/.

⁷² LFP. Rapport financier du football professionnel français. Consulté le 17 juillet 2023 sur www.lfp.fr.

⁷³ Sénat. (2011). Égalité des femmes et des hommes dans le sport : comme dans le marathon, ce sont les derniers mètres les plus difficiles. Consulté le 15 décembre 2022 sur <http://www.senat.fr/rap/r10-650/r10-65042.html>.

inculquées culturellement (Scott, 1988 ; Delphy, 2001 ; Cogérino, 2005 ; Pfefferkorn, 2007 ; Bereni et *al.*, 2012 ; Buscatto, 2019). C'est d'ailleurs ce que Margaret Mead (2016), anthropologue américaine, a mis très tôt en évidence puisqu'en étudiant trois peuples d'Océanie, elle montre des différences dans la façon de concevoir le rôle des hommes et des femmes dans les sociétés. Le peuple Arapesh, ayant des tempéraments peu différenciés puisque les hommes, tout comme les femmes, sont doux et sensibles, s'oppose au peuple Mundugumor qui est caractérisé par l'agressivité masculine. Elle relie ces différences de tempérament à la manière dont les enfants sont éduqués conduisant à ce contraste à l'âge adulte. Chez les Arapesh, l'éducation des enfants se fait sans distinction de sexe par les deux parents et une attention constante est portée au bien-être de l'enfant. Chez les Mundugumor, dès le plus jeune âge, les enfants sont mis en compétition et doivent faire « leur place ». Le troisième peuple, les Chambuli, constitue un modèle intermédiaire puisque les hommes sont agressifs mais les femmes sont calmes et douces. À travers cette exemple, nous comprenons la place déterminante du processus de socialisation dans les inégalités sexuées. En effet, chaque personne reçoit, dès les premiers moments de l'enfance, une socialisation différenciée.

3. Le rôle de la socialisation dans la construction des individus

3.1 L'intersectionnalité pour appréhender le monde social

Les recherches scientifiques sur le genre trouvent leur origine dans l'ouvrage *Le deuxième sexe* dans lequel Simone De Beauvoir (1949) indique qu'« *on ne naît pas femme, on le devient* ». Elle pose alors les bases d'une analyse non plus biologique des rapports sociaux de sexe, mais bien sociale puisqu'« *aucun destin biologique, psychique, économique ne définit la figure que revêt au sein de la société le femelle humaine* » (Beauvoir, 1949, p. 13). Aux États-Unis, les premiers usages scientifiques du concept du genre sont apparus dans le domaine de la psychiatrie dans les années 50 pour rendre compte des écarts entre l'appartenance sexuelle « biologique » (le sexe) et l'identité sexuelle « subjective » (le genre). Pour Robert Stoler, psychologue américain, considérer un individu à partir de son sexe, c'est « *négliger la part d'élaboration subjective souvent très complexe et parfois difficile que présuppose cet accès à l'identité sexuelle. C'est aussi négliger la part très importante de l'environnement socioculturel, biographique, et historique – spatial et temporel – dans cette élaboration subjective de l'identité sexuelle mais aussi de l'identité sexuée* » (Vinet, 2008, p. 3).

L'utilisation du terme genre, pour expliquer les mécanismes sociaux qui conduisent à des inégalités sexuées, prend ensuite de l'ampleur dans les années 1970 avec l'émergence du mouvement des « *Women's studies* », lui-même issu des « *cultural studies* » (Downs, 2005 ; Elmaleh, 2003). Le mouvement des *Women's Studies* cherche à « rendre les femmes « visibles » - au travail, dans les familles, dans les loisirs, dans les associations, en politique, dans les arts - et à révéler le caractère socialement construit de leur place subordonnée (par rapport aux hommes) dans les sociétés passées et contemporaines » (Buscatto, 2019, p. 10) » mais aussi à « compenser les visions androcentrées caractérisant jusqu'alors les recherches scientifiques » (Guionnet & Neveu, 2009, p. 19). À la fin des années 1980, les « *Women's Studies* », soumises à des critiques remettant en cause leur choix de ne traiter que les femmes au regard de la complexité du monde social, donnent naissance aux « *gender studies* ». L'adoption du terme « genre » prend de l'ampleur au sein de nombreuses recherches, impulsées par la promulgation du « titre IX » interdisant toute inégalité sur la base du sexe dans les programmes d'éducation soutenus par l'État. En France, l'introduction des études sur le genre est beaucoup plus lente, notamment en raison de la stigmatisation de la part des institutions françaises envers le féminisme affiché dans la recherche (Guionnet & Neveu, 2009 ; Elmaleh, 2003). Alors qu'aux États-Unis, le féminisme représente l'engagement pour l'égalité entre les femmes et les hommes, en France, il est souvent associé, dans les représentations collectives, à une hostilité envers les hommes (Elmaleh, 2003 ; Downs et al., 2012). Dès lors, ce qui a longtemps dominé, c'est « la peur de créer un « ghetto » intellectuel et institutionnel, de forger un champ d'études et des cursus tolérés mais dévalorisés et sans influence sur les disciplines [...], la centralisation de l'université, une plus grande rigidité des disciplines et des cursus, la méfiance d'un grand nombre de féministes françaises envers toute forme d'institutionnalisation vécue comme récupération, enfin le refus de la majorité des chercheuses et universitaires d'adopter une stratégie séparatiste » (Elmaleh, 2003, p. 11). Dans la continuité des « *gender studies* », les chercheurs français utilisent le terme « genre » pour expliquer les processus sociaux conduisant à des inégalités sexuées. Marie Buscatto (2019) met donc en évidence trois dimensions analytiques centrales du concept du genre : le genre est une construction sociale participant à produire des différences entre les femmes et les hommes ; le genre est un processus dynamique et relationnel ; le genre donne à cette distinction binaire une dimension hiérarchique. Toutefois, si le concept du genre offre une catégorie d'analyse utile à la recherche pour désigner le rapport de pouvoir structurant les différences (Scott, 1988), des résistances à penser le genre sont présentes de nos jours et poussent les chercheurs à rejeter l'idée même d'une seule « théorie du genre » (Héritier-Augé, 1996 ; Buscatto, 2019). En effet, une multiplicité de « genres » ou

d'identités de genre⁷⁴ a émergé (non-binaire, cisgenre, transgenre, genderqueer, etc.). À ce titre, Laure Bereni et al. (2008, p. 7) tentent d'éviter l'écueil : « *pour nous, le terme de genre désigne un rapport social et un diviseur. Pour qualifier les positions qu'il constitue (être une femme, être un homme), on parlera de « sexes », et non de « genres ». Le genre désigne le système qui produit une bipartition hiérarchisée entre les hommes et les femmes, et les sexes renvoient aux groupes et catégories produites par ce système* ». Parler de « sexes » et non de « genres » permet ainsi de souligner la dimension sociale du sexe, rompant avec les représentations opposant « genre » (social) et « sexe » (biologique). À l'instar de Laure Bereni et al. (2020), nous parlerons également de sexes pour qualifier les femmes et les hommes, rendant alors possible l'intégration des autres rapports sociaux (Kergoat, 2012). C'est pourquoi, même si l'utilisation de ce terme fait débat au regard de son caractère intraduisible (Delphy et al., 2012) et de sa complexité méthodologique dû à la multiplicité des influences sociales, il nous a semblé judicieux d'utiliser le terme de « *rapports sociaux de sexe* » (Kergoat, 2012, p. 25-26) afin :

- « *D'éviter la dissolution dans un consensus mou où la différence des sexes reste traitée en termes de catégories ;*
- *De penser d'emblée les phénomènes sociaux comme un ensemble intégré (ce que ne permet pas le genre) ;*
- *De penser et d'historiciser l'incessant mouvement de reproduction et de production de la domination, ainsi que, de manière indissociable, les séquences de subversion de cette domination ;*
- *De façon indissociable avec l'analyse des dominations, de penser les résistances ;*
- *De prendre en compte centralement les classes de sexe et ainsi d'ancrer l'analyse immédiatement dans le politique. En effet, parler de la classe des femmes sans lui donner une dimension politique (sans mettre en lumière sa puissance d'agir) reviendrait à faire reposer la conscience de genre sur la victimisation ».*

Roland Pfefferkorn (2007, p. 221) indique d'ailleurs qu'utiliser le concept des rapports sociaux de sexe permet notamment d'articuler ce premier à d'autres rapports, en « *ne se contentant pas de les penser en parallèle* ». En effet, être blanc ou noir, hétérosexuel ou homosexuel, ouvrier ou cadre, valide ou en situation de handicap, sont autant de propriétés sociales qui ne conduisent pas à la même expérience. En France, l'articulation de plusieurs influences sur un phénomène social n'est pas une nouveauté (Kergoat, 2012) puisqu'elle apparaît dans les années 2000 (Fassin, 2015) grâce à l'apparition du terme « intersectionnalité » (Crenshaw, 2005 ; Dorlin,

⁷⁴ D'après Alexandre Jaunait (2020, p. 430) : « *la notion d'identité de genre renvoie à l'expérience d'un soi sexué progressivement distingué des notions plus anciennes de sexe biologique et d'orientation sexuelle* ».

2005 ; Jaunait & Chauvin, 2013). Il renvoie « à une théorie transdisciplinaire qui vise à appréhender des identités et des inégalités sociales par une approche intégrée » (Bilge, 2009, p. 71). Ce concept permet de considérer les rapports sociaux en montrant que les diverses propriétés ne peuvent pas être isolées si l'on veut saisir les mécanismes de domination à l'œuvre. Dans un premier temps, cette notion rend compte de l'articulation des rapports sociaux de sexes, ethniques et de classes pour appréhender l'ordre social et ses bouleversements. Initialement évoqué par Kimberlé Crenshaw (2005) pour montrer l'invisibilité à laquelle sont confrontées les femmes racisées ou des classes populaires, il a progressivement pris place dans la communauté scientifique. Cependant, Elsa Dorlin (2005, p. 92-93) émet des critiques concernant l'utilisation du terme d'« intersectionnalité » puisqu'il « est un outil d'analyse qui stabilise des relations et des positions fixes, qui sectorise les mobilisations, exactement de la même façon que le discours dominant naturalise et enferme les sujets dans des identités altérisées toujours en déjà-là ». Or, ces positions « ne sont pas fixes mais en perpétuelle évolution, renégociation, enchâssées qu'elles sont dans des rapports dynamiques » (Kergoat, 2011, p. 17). C'est pourquoi, Danièle Kergoat (2011, p. 19) préconise l'utilisation des rapports sociaux d'une part avec « consubstantialité » impliquant « l'entrecroisement dynamique et complexe de l'ensemble des rapports sociaux, chacun imprimant sa marque sur les autres ; ils se modulent les unes et les autres, se construisent de façon réciproque » et d'autre part avec « coextensivité » qui « renvoie aux dynamisme des rapports sociaux puisque ce concept veut rendre compte du fait que les rapports sociaux se coproduisent mutuellement » (Kergoat, 2011, p. 20). L'éventail des rapports sociaux pris en compte dans l'articulation avec le sexe s'est étendu, au-delà du triptyque classe/race/sexe, à d'autres rapports comme l'âge, le handicap ou encore la sexualité. Selon l'importance du sujet étudié, « certains sociologues choisissent de partir de celui des facteurs qui leur paraît le plus profond ou déterminant » (Darmon, 2006, p. 44). Dès lors, articuler les rapports sociaux nous paraît approprié pour s'approcher au plus près de la création et la perpétuation des inégalités entre les femmes et les hommes dans la société.

3.2 Se (trans)former au gré des socialisations

La socialisation est entendue ici comme le processus pendant lequel « l'individu (apprend, intériorise, incorpore) des façons de faire, de penser et d'être qui sont situées socialement » (Darmon, 2006, p. 6). En effet, chaque individu tend à développer et à intérioriser dès le plus jeune âge des « dispositions durables et transposables » (Bourdieu, 1994, p.88), c'est-à-dire un

ensemble de goûts, de préférences, de manières de dire, de penser et de faire, qui orientent les actions dans un contexte donné. L'intériorisation des manières de penser et d'agir fait que les individus ont tendance à considérer leurs actes comme « naturels ». La socialisation est un processus pluriel et les sociologues identifient ainsi deux périodes de socialisation : la socialisation primaire développée de l'enfance à la fin de l'adolescence notamment au sein de la famille, de l'école et des groupes de pairs - et la socialisation secondaire à l'âge adulte assurée par les relations professionnelles, sentimentales, associatives, etc. (Hidri Neys & Mennesson, 2023). La socialisation primaire est considérée comme la période la plus déterminante dans la construction des individus (Darmon, 2016) parce que l'enfant est influençable et que les premières expériences ont un impact particulier ; parce qu'à cet âge les premières influences socialisatrices ne sont pas choisies mais imposées ; parce qu'elle se déroule dans un contexte affectif entraînant une plus grande efficacité ; et parce qu'elle apporte à l'enfant ses premiers repères sociaux qui feront ensuite office de « filtres » par lesquels l'individu va percevoir le monde extérieur. Ce n'est pas la société en tant que telle qui transmet les manières de faire et d'être à l'enfant mais l'action de groupes qui servent d'intermédiaires. Elles se développent notamment au sein des instances de socialisation que sont la famille, l'école, les médias et/ou par des agents socialisateurs (les pairs, les professeurs, etc.).

Même si la famille n'est pas un agent socialisateur isolé et que d'autres instances de socialisation jouent également un rôle, la socialisation familiale apparaît comme déterminante. En effet, les parents et les germains sont imposés à l'enfant et non choisis, ce qui caractérise les agents intervenant dans la socialisation primaire. Les parents ont recours à deux mécanismes de transmission (Octobre & Jauneau, 2008). Par inculcation d'une part, c'est-à-dire une transmission consciente, volontaire et explicite, généralement assorties de sanctions positives ou négatives. Par imprégnation d'autre part, c'est-à-dire par une transmission non intentionnée et implicite de l'enfant aux exemples parentaux. Ces deux modes de socialisation n'ont pas la même force puisque l'imprégnation prime nettement sur l'inculcation (Darmon, 2016 ; Hidri Neys & Mennesson, 2023). Et ce processus d'imprégnation est d'autant plus fort en cas d'homogénéité des choix parentaux. Ainsi, d'après Sylvie Octobre et Yves Jauneau (2008, p. 708), « *un enfant dont les deux parents lisent souvent a plus de 2 fois plus de chances de lire lui-même souvent qu'un enfant dont un seul des deux parents lit souvent* ». À l'inverse, le fait que les parents lisent très peu multiplie par trois la probabilité que l'enfant lise très peu.

Si les parents jouent un rôle prépondérant dans la socialisation, les frères et sœurs peuvent également exercer une influence spécifique puisqu'ils « *constituent en effet les uns pour les autres des « autres significatifs » particulièrement importants* » (Court & Henri-Panabière,

2012, p. 5). Martine Court et Gaële Henri-Panabière (2012) ont mis au jour trois modes de transmission. Tout d'abord, dans la plupart des familles enquêtées, la découverte de la pratique culturelle passe par des conduites initiatrices de la part des frères et des sœurs, en général les aînés. Ensuite, la fratrie peut encourager voire décourager l'engagement dans une pratique grâce à des sanctions symboliques qui peuvent être positives (encouragements, admirations, etc.) ou négatives (critiques, propos dépréciatifs, etc.). Enfin, un enfant aura tendance à s'approprier une activité si un germain occupant une place valorisée aux yeux de l'enfant exprime un goût pour celle-ci. Ces auteures montrent également l'existence de différents types de transmission en fonction du sexe des enfants : la transmission de pratiques culturelles genrées s'observe principalement pour les enfants du même sexe, la transmission « mixte » porte sur des goûts peu différenciés du point de vue du genre et enfin la transmission « croisée » pour des pratiques culturelles non conformes à son genre (Court & Henri-Panabiere, 2012). Les choix des enfants peuvent par ailleurs se soumettre à d'autres influences que celle des transmissions familiales, influences qui peuvent compléter ou contredire les premières (Octobre & Jauneau, 2008).

L'école, tout d'abord. Au regard de la place qu'elle occupe dans notre société, elle joue un rôle essentiel dans la socialisation de l'enfant. Elle participe à l'élaboration des savoirs (savoir-faire, savoir-être) et la maîtrise des règles sociales (règles de conduite collective). Elle contribue également, par exemple, à la démocratisation de l'accès à certains lieux culturels comme les musées ou encore les théâtres grâce aux sorties scolaires, par exemple (Coulangeon, 2003 ; Octobre, 2003). Les pairs, ensuite. Dominique Pasquier (2005) a mis en évidence l'influence et la force des sociabilités horizontales qui viennent affaiblir les effets de la socialisation verticale. L'allongement de la scolarité et l'essor des nouvelles technologies ont largement contribué à l'accroissement du rôle de pairs dans la socialisation. Mais, d'après Fanny Renard (2011), la socialisation horizontale n'échappe jamais totalement à la socialisation verticale puisque les parents ont un regard sur la sociabilité de leurs enfants et ont construit des « filtres » à travers lesquelles les enfants vont lire les sollicitations exprimées par leur camarade. Les médias, enfin. L'influence des médias est déterminante dans la socialisation puisqu'ils ont un rôle croissant dans la socialisation au regard des innovations technologiques (internet, télévision, etc.) des dernières décennies ; et puisqu'ils participent à la construction des représentations et des identités. Cependant, l'action des médias se fait dans un contexte social et culturel et les enfants perçoivent les messages reçus selon les « filtres » qui ont été conçus précédemment.

Les différentes instances de socialisation peuvent alors être complémentaires à la socialisation familiale, mais peuvent aussi parfois différer voire être contradictoires avec les acquisitions précédentes (Octobre & Jauneau, 2008). Par exemple, le langage scolaire peut ne pas

correspondre au langage des milieux populaires et ruraux ; ou encore des codes spécifiques (vestimentaires, langagiers, comportementaux) présents au sein des groupes de pairs sont parfois très différents de ceux utilisés dans la famille. Ainsi, l'identité peut alors être remise en question et l'individu qui s'insère dans de nouveaux univers sociaux peut être amené à modifier ses choix et ses comportements issus de la socialisation primaire. La socialisation est donc un processus dynamique qui s'effectue tout au long de la vie puisque « *la socialisation secondaire ne s'exerce pas sur une page blanche mais sur une page déjà écrite et déjà froissée par les expériences antérieures* » (Darmon, 2018, p. 115). En effet, la socialisation ne se compose pas de deux périodes distinctes mais il existe bien une continuité dans les instances et les modes de socialisation tout au long de la vie (divorce, veuvage, etc.) (Hidri Neys & Mennesson, 2023). Selon la position occupée par les individus dans la société, la socialisation est différente. On parle alors de socialisation différenciée pour désigner le fait que les individus ne sont pas socialisés de la même manière selon leur milieu social ou encore leur sexe.

3.3 Un façonnement sexué des individus

On parle de socialisation genrée pour décrire la construction sociale des garçons et des filles qui s'appuie sur l'intériorisation de certains stéréotypes véhiculés par la société (Maruani, 2011). En effet, il s'agit « *des mécanismes par lesquels les personnes assignées depuis leur naissance à une classe de sexe apprennent à se comporter, à sentir et à penser selon les formes socialement associées à leur sexe et à « voir » le monde au prisme de la différence des sexes* » (Bereni et al., 2020, p. 89). Les femmes « par nature » s'occuperaient des enfants, feraient la cuisine, les courses. Et « par nature » les hommes travailleraient, auraient des métiers à responsabilité. Certaines manières d'agir et d'être sont plutôt associées aux filles (être sensible, la beauté, la grâce, la docilité), tandis que d'autres sont plutôt associées aux garçons (être courageux, la virilité, la puissance physique, l'ambition). Ces représentations sont d'ailleurs renforcées, par exemple, par les membres de l'institution scolaire, de la famille ou encore des élèves eux-mêmes puisqu'ils déterminent « ce qui est » ou « n'est pas » pour les filles ou les garçons (Vouillot, 2012). Par exemple, il est couramment évoqué le manque d'intérêt des filles pour les disciplines scientifiques, à l'inverse de leurs homologues masculins. Les enfants intériorisent donc des manières sexuées de faire, de dire et de penser, autrement dit des dispositions genrées (Bourdieu, 1998) qui tendent à orienter leurs actions. Pierre Bourdieu (1998) évoque d'ailleurs « *le caractère inconscient et incorporé de la domination des hommes*

sur les femmes à travers le processus de déshistoricisation » (Schmitt, 2020, p. 45). En effet, cette dimension est tellement incorporée qu'agents dominants et dominés se soumettent et reproduisent inconsciemment cette hiérarchie, la considérant alors comme naturelle.

Si nous prenons l'exemple des jouets pour enfants, les producteurs et vendeurs participent activement à cette construction de genre. De nombreuses distinctions sexuées sont présentes dans les rayonnages et dans les catalogues, que Muriel Darmon (2016) considère d'ailleurs comme le « *musée Grévin de la différence sexuée* ». S'opposent alors les jouets « masculins » comme les jeux de construction, les épées ou encore les voitures, aux jouets « féminins » comme les trousse de maquillage, les dinettes ou encore les poupées. Et si les jouets en viennent à être identiques, comme le vélo, la couleur les distingue : rose pour elles, bleue pour eux. De la même manière, en ce qui concerne les livres pour enfants, ils sont « *un site central de l'analyse car leur forme à la fois narrative et picturale les conduit à expliciter davantage les représentations du genre qu'ils mettent en jeu* » (Bereni et al., 2020, p. 124). Anne Dafflon Nouvelle (2006), qui a travaillé sur des albums destinés à des enfants de 0 à 9 ans, a non seulement remarqué que les héros sont deux fois plus souvent de sexe masculin, mais aussi que les garçons sont davantage montrés pratiquant un sport alors que les filles sont plus souvent représentées effectuant des tâches domestiques. On observe tout de même des évolutions dans la vision hiérarchisée et essentialisée de la différence des sexes puisque, dans certains milieux sociaux, un nouveau modèle de paternité valorisant des actions jusque-là considérées comme maternelles, est apparu (Bereni et al., 2020). De plus, l'émergence de couples de même sexe dans lesquels la distinction des rôles parentaux n'est pas naturalisée par une norme de genre intériorisée, a recomposé les attentes pesant sur l'engagement des mères dans l'éducation des enfants. Les personnes qui résistent, contournent ou recomposent les attentes traditionnelles de leur appartenance sexuée (des garçons adoptant des manières d'être et de faire associées aux filles, des filles adoptant des comportements vus comme « masculins », des personnes transsexuelles, etc.), ont alors tendance à être mise à l'écart de la société puisqu'elles constituent une rupture avec l'ordre du genre. Christine Mennesson (2007) montre que ces transgressions de genre sont davantage acceptées pour les filles que pour les garçons. En effet, son étude montre que les footballeuses de haut niveau ont un souvenir positif de leur enfance durant laquelle elles ont connu des modes de socialisation sexuée « inversés » contrairement aux danseurs qui évoquent les stigmates liés à leur choix de pratique, jusqu'à la dissimuler. Pour ces derniers, cela s'explique notamment par l'attachement aux modèles de genre traditionnels, dit autrement à l'inculcation idéologique (Lahire, 2001), c'est-à-dire que les parents émettent une réticence aux choix sportifs « non conformes ». Dès lors qu'il s'agit du monde sportif, les

parents privilégient pour leurs enfants des pratiques « *très connotées d'un point de vue du genre* » (Menesson, 2010, p. 1). Les parents ont eux-mêmes été socialisés en ce sens. Ils reproduisent donc avec leurs enfants ce qu'ils ont eux-mêmes appris (Court, 2007) et incorporé au cours de leur vie. Ils se réfèrent alors aux stéréotypes de genre pour orienter la pratique sportive de leurs enfants. Christine Mennesson (2011, p. 94) n'en dit pas moins quand elle explique que « *la majorité des parents ne souhaitent pas que leurs enfants s'engagent dans des pratiques a priori destinées au sexe opposé, par crainte d'une modification de l'hexis corporelle impliquant des confusions potentielles au sujet du sexe des enfants* ». Puisque les personnes issues des milieux sociaux favorisés sont moins soumises aux normes sexuées que celles des milieux populaires, on pourrait penser que les transgressions sont plus faciles. En réalité, elles sont davantage liées aux configurations familiales qu'au milieu social. La répartition sexuée des tâches dans la famille, la place occupée dans la fratrie⁷⁵ et l'identité de genre construite en réaction contre le modèle de féminité incarné par leur mère jouent un rôle (Menesson, 2007). La socialisation sexuée est un phénomène situé dans l'espace et dans le temps et s'articule avec d'autres processus de différenciation et de hiérarchisation sociale. C'est pourquoi, la question des transmissions sportives doit également être étudiée à la lumière de celle de la classe.

3.4 Un apprentissage socialement situé

Les travaux de Pierre Bourdieu (1979) mettent en perspective les logiques de la différence et de la domination sociale dans les pratiques, les comportements et les goûts des individus. C'est ainsi qu'il développe la notion d'habitus qui est un ensemble « *de dispositions durables et transposables, structures structurées prédisposées à fonctionner comme structures structurantes, c'est-à-dire en tant que principes générateurs et organisateurs de pratiques et de représentations* » (Bourdieu, 1980, p. 88). Selon le sociologue, l'habitus permet d'expliquer la répartition des pratiques sociales fortement contrastées selon l'origine et l'appartenance sociale des individus. Pour lui, les individus sont définis à la fois par le volume du capital (ensemble des ressources et des pouvoirs effectivement utilisables) et par la structure du capital (répartition des types de ressources). En outre, l'idée est que l'individu ne possède pas et n'hérite pas seulement d'un capital matériel mais aussi d'autres éléments tout aussi important

⁷⁵ Le modèle du « garçon manquant » peut entraîner l'engagement d'une des filles de la famille dans un sport « masculin » pour répondre aux attentes du père. À l'inverse, les cadets de fratries exclusivement masculines, tissent un lien privilégié avec leur mère (Menesson, 2007).

dont il peut tirer des avantages. Pierre Bourdieu distingue quatre types fondamentaux de capitaux susceptibles d'être utilisés : le capital économique qui représente les richesses d'un groupe ou d'un individu qu'il soit hérité (patrimoine) ou acquis (salaire) ; le capital culturel caractérisé par le capital culturel institutionnalisé (les diplômes, les savoirs), le capital culturel incorporé (dispositions transmises par la famille) et le capital culturel objectivé (possession d'objets culturels) ; le capital social représentant l'ensemble des relations sociales dont disposent un individu ; et le capital symbolique désignant toute forme de capital (économique, culturel et social) ayant une reconnaissance particulière au sein d'un champ (artistique par exemple). Dans le prolongement des études de Pierre Bourdieu (1979), Christian Pociello (1981) applique le modèle de l'espace social au monde du sport. Il oppose sur un axe vertical les sports énergétiques (usage du corps en force) des sports plutôt technologiques et informationnels (dotés d'instruments et de machines), puis sur l'axe horizontal les pratiques écologiques (en lien avec la nature) contre les sports mécaniques (motorisés). Il montre alors une corrélation entre l'espace des positions sociales et le système des sports, c'est-à-dire qu'en fonction des caractéristiques culturelles et économiques, les individus sont attirés préférentiellement par une activité. Les individus dotés en capital économique se dirigent davantage vers des pratiques instrumentées et coûteuses comme le golf ou encore les sports motorisés. Quant à ceux dotés en capital culturel, ils s'orientent majoritairement vers des pratiques écologiques (randonnées pédestres, cyclisme, pêche, etc.). Enfin, ceux issus des classes populaires s'intéressent davantage à des activités valorisant la force et l'esprit collectif (lutte, boxe, rugby, etc.). Certaines caractéristiques sociales favorisent donc l'engagement dans un sport et opèrent une sélection dès l'entrée dans la pratique sportive. Le sport demeure alors comme un « *lieu de brassage social* » (Louveau, 2006, p. 9). L'étude des goûts sportifs de Christian Pociello (1981) a été reprise par de nombreux chercheurs. Qu'il s'agisse de footballeurs (Bertrand, 2012), de coureurs marocains (Schotté, 2012) ou de danseurs (Sorignet, 2010), ces chercheurs analysent les modalités d'apparition et de mobilisation des dispositions sportives ou artistiques au cours des trajectoires sociales des individus.

Les manières de pratiquer diffèrent également selon la classe sociale. L'enquête de l'INSEP de 1987 a permis de montrer que l'omnivorité sportive, c'est-à-dire la pratique de plusieurs sports, est sélective socialement (Augustini et al., 1996). C'est d'ailleurs ce que Brice Lefèvre et Fabien Ohl (2007) ont démontré puisque le croisement entre le nombre de pratiques sportives et la catégorie sociale montre que l'omnivorité concerne davantage les catégories supérieures alors que l'univorticité comporte plus d'individus issus des classes moyennes ou populaires. Cet espace social, bien qu'il permette de comprendre en quoi les goûts et les pratiques sportives

résultent de la socialisation, n'est pas complètement adapté aux évolutions sociétales. Et cela constitue la principale limite de la théorie de l'habitus de Pierre Bourdieu (1997, p. 211) puisque les dispositions sociales « *changent sans cesse en fonction de nouvelles expériences* ». En effet, en fonction des contextes, la pluralité des dispositions que possède un individu vont être mises en veille, en action, inhibées ou activées (Darmon, 2018). Par exemple, un fils d'ouvrier qui devient cadre rencontre des situations inédites et devra inventer des pratiques pour s'y adapter. Son habitus d'ouvrier (le poids de son histoire : origine sociale, conditions d'existence, etc.) le conduira à être un cadre de type particulier (alimentation, tenue vestimentaire, lectures, pratiques sportives, rapport au corps, etc.). Dans le prolongement de cette idée, Bernard Lahire (2004, p. 60) parle de socialisation plurielle pour évoquer l'ensemble des dispositions que l'individu serait susceptible de mobiliser pour s'adapter à « *la pluralité des groupes et la multiplicité des cadres de vie sociale que chaque individu est susceptible de fréquenter simultanément (en fait alternativement) ou successivement* ». Ces dispositions acquises lors du processus de socialisation seraient « activées » ou « inhibées » en fonction des contextes (Darmon, 2018). En définitive, les situations hétérogènes et contradictoires vécues par les individus fabriquent des « Hommes pluriels » (Lahire, 1998, p. 60), « *produit de l'expérience (souvent précoce) de socialisations dans des contextes sociaux multiples et hétérogènes* ». Les dispositions des individus sont donc multiples et se modifient tout au long de la vie, permettant ainsi de s'adapter et d'appréhender une situation sociale nouvelle. Certaines personnes en viennent, par exemple, à pratiquer une pratique sportive alors que leur origine sociale ne les « prédestinait » pas à le faire. Ils se saisissent alors des « *pratiques hors de leur champ initial de distribution sociale afin d'en instrumenter à leur profit les usages distinctifs ou intégratifs* » (Bodin et al., 2004, p. 196). Deux hypothèses ont été émises. La première consiste à affirmer une nouvelle appartenance sociale à partir de l'activité pratiquée. Le golf, par exemple, devient alors « *un style de vie classé et potentiellement surclassant* » (Bodin et al., 2004, p. 196). La seconde est de considérer cette pratique sportive comme un moyen susceptible de favoriser l'intégration dans un nouveau groupe social dont l'individu ne possède pas encore les dispositions. Cette pratique serait alors perçue comme une stratégie d'ascension sociale permettant d'acquérir les dispositions caractéristiques du milieu social nouvellement fréquenté, mais brouillant ainsi celles socialement inculquées depuis l'enfance. Vincent de Gaulejac (2019) qualifie ainsi de « *névrose de classe* » le conflit qu'un individu peut avoir entre son milieu d'origine et son nouveau groupe d'appartenance.

Conclusion

Les lectures relatives aux mondes du travail, scolaire et sportif n'ont pas été réalisées par hasard. Elles ont apporté un éclairage particulièrement utile pour saisir d'une part, le contexte élargi dans lequel s'inscrit le monde tennistique et d'autre part, les cadres théoriques pertinents pour la suite du travail de thèse. L'analyse des rapports entre genre et société, entre genre et sport, a ainsi conduit à mettre en évidence un certain nombre d'inégalités entre les femmes et les hommes, traduisant des processus de différenciation et de hiérarchisation entre les sexes. Les évolutions qu'a connu la société française au cours du XX^{ème} siècle jusqu'à ce jour, ont permis de tendre vers une plus grande égalité entre les femmes et les hommes puisque les textes juridiques imposent désormais une égalité formelle dans les mondes scolaire, professionnel, politique, etc. Mais si les femmes sont plus instruites, actives, salariées, force est de constater que « *les inégalités sont dures et durables. Elles résistent aux droits et aux lois, aux conquêtes et aux transformations sociales* » (Maruani & Reynaud, 2004, p. 49), et ce également dans le monde sportif. En effet, Xavier Clément et Catherine Louveau (2013) estiment que ce dernier apparaît comme un laboratoire pertinent s'agissant d'observer les processus d'inégalités entre les femmes et les hommes. Les pratiques sportives reproduisent donc les codes de la distribution sociale du monde du sport et jouent un rôle de conservatoire des identités de genre et de classe. Si les femmes ont désormais accès à la pratique sportive (Louveau, 1998 ; Barbusse, 2016), certaines inégalités persistent au niveau de la gratification des sportifs, des sponsors ou encore de leur médiatisation (Gasparini & Talleu, 2010 ; Louveau, 2012).

L'égalité ne va donc pas de soi dans l'histoire des sports (Bohuon & Quin, 2012) et le retard historique représente l'une des pistes explicatives. Le monde sportif étudié est, en effet, le fruit d'une histoire qui lui est spécifique (Bourdieu, 1984), qu'il s'agisse de la naissance d'une pratique sportive, de son développement, de son institutionnalisation ou encore de sa professionnalisation. Et ces éléments se conjuguent la plupart du temps chronologiquement au masculin, puis au féminin. Mais qu'en est-il de la pratique du tennis ? Le tennis, jeu d'origine britannique, est l'un des seuls sports plutôt considéré comme « mixte » du point de vue du genre dès le début de l'histoire des sports (Terret, 2007). Dès lors, doit-on s'attendre à un traitement égal des conditions de pratique, de formation et de carrière entre les femmes et les hommes ?

Chapitre 2

Entrer dans le monde de la petite balle jaune

Introduction

Le tennis est aujourd'hui l'un des sports majeurs de la société française. Si l'on regarde le taux de licences par fédération, il se situe en deuxième position, tous sports confondus, et en premier, sur l'ensemble des pratiques sportives dites « individuelles » (cf. [Tableau 1](#)).

Tableau 1 :

Nombre et répartition des licences sportives des dix fédérations unisport olympiques agréées ayant le plus de licenciés en 2021

| Fédération | 2021 | Part des licences féminines (en %) |
|---|-----------|------------------------------------|
| Football | 1 902 035 | 9,5 |
| Tennis | 947 288 | 29,6 |
| Équitation | 674 292 | 83,8 |
| Basket-ball | 514 776 | 35,0 |
| Golf | 436 846 | 26,9 |
| Judo-jujitsu et ses disciplines associées | 387 789 | 30,8 |
| Handball | 340 974 | 36,7 |
| Rugby | 332 579 | 11,2 |
| Natation | 286 397 | 53,4 |
| Voile | 270 239 | 36,8 |

Source : INSEE (2021).

Le tennis est également le deuxième sport pratiqué par les femmes derrière l'équitation, puisqu'avec plus de 280 000 licenciées, il devance largement certaines pratiques sportives féminisées à plus de 85% comme la danse ou les sports de glace (INSEE, 2021). Si de prime abord, ce sport historiquement installé dans le pays, pratiqué par les membres des classes

supérieures (Bourdieu, 1979 ; Pociello, 1981) et investi par les femmes pourrait laisser supposer un traitement égal des conditions de pratique, de formation et de carrière entre les femmes et les hommes, de nettes disparités persistent. C'est ce que nous verrons dans la première partie de ce chapitre. Il nous a ensuite semblé nécessaire de situer la pratique des *tenniswomen* dans un contexte tennistique plus général. En effet, d'après Denis Jeannet (2004, p. 162) reprenant les propos de Howard Becker (1999) : « *supposons, par exemple, que je veuille photographier l'interaction sociale. Si je choisis le téléobjectif, je peux travailler à distance mais je ne pourrai pas mettre grand monde dans le cadre, ni même un personnage tout entier. Si j'utilise le grand angle, je peux saisir la totalité des personnes dans leur environnement* ». Nous présenterons donc, dans une deuxième et troisième partie, le développement et l'organisation du tennis en France dans son ensemble, à la fois la pratique de « masse » et d'élite.

1. Les inégalités de traitement entre les femmes et les hommes dans le tennis

1.1 La difficile professionnalisation du tennis

Le contexte historique est essentiel pour comprendre la structuration d'un sport et son évolution (Defrance, 1987). Deux modalités de pratique ont coexisté pendant de nombreuses années : l'amateurisme et le professionnalisme. D'un côté, le sport amateur, né au 19^{ème} siècle, est porté par des promoteurs issus de l'aristocratie française, notamment Pierre de Coubertin⁷⁶. Dans son ouvrage, Marianne Lassus (2000, p. 20) propose la définition suivante : « *est amateur tout gentleman qui n'a jamais pris part à un concours public ouvert à tout venant ou pour de l'argent provenant des admissions sur le terrain ou autrement* ». Pour ces défenseurs de l'amateurisme, l'argent viendrait pervertir le sport et serait antithétique à la notion de métier. L'amateurisme représente donc une valeur de classe associée à l'aristocratie et synonyme d'inégalités sociales devant le sport. Marianne Lassus (2000) explique qu'un millionnaire peut se permettre de pratiquer un sport de haut niveau et de se déplacer en compétitions sans contrevenir aux règlements de l'amateurisme, tandis qu'un ouvrier ne dispose pas suffisamment de temps pour s'entraîner puisqu'il est dans l'obligation d'avoir un métier à côté pour vivre. De l'autre côté, le sport professionnel est beaucoup moins strict puisqu'il autorise la rémunération. Il est massivement soutenu par la presse, premier support médiatique et organisateur des compétitions. Par définition, une personne percevant un gain, quelle que soit

⁷⁶ Historien ayant contribué à l'intégration du sport dans les établissements scolaires français mais aussi rénovateur des Jeux Olympiques et fondateur du Comité International Olympique (CIO).

sa forme, est caractérisée comme professionnelle. Mais Sébastien Fleuriet et Manuel Schotté (2016) montrent combien il est rare que les sportifs amateurs n'aient jamais tiré une contrepartie financière de leur engagement. C'est pourquoi, les années 30 représentent un moment déterminant dans le passage du sport amateur au sport professionnel. L'affaire Ladoumègue⁷⁷ a permis de dénoncer « *l'amateurisme marron* » qui permet aux sportifs se disant amateurs de toucher de l'argent grâce à des remboursements de frais de transports par exemple. Tout cela a entraîné les fédérations à favoriser la professionnalisation. Cette dernière s'est faite à différentes périodes : « *le cyclisme en 1868, le golf en 1901 et le football en 1932. Elle a pris beaucoup plus de temps pour le tennis (1968) ou le rugby (1995)* » (Waser, 1998, p. 379).

La genèse du professionnalisme dans le tennis est le fruit d'un long processus ayant entraîné de nombreuses luttes entre les parties prenantes de ce sport. L'Angleterre a impulsé l'émergence des tournois strictement amateurs avec la première compétition de tennis de l'histoire organisée en 1877 par le « *All England Lawn Tennis and Croquet club* » de Wimbledon. Les trois autres grandes nations historiques suivent le mouvement en fondant leur propre championnat : en 1881 pour les Américains, 1891 pour les Français et 1905 pour les Australiens⁷⁸ (Durant et al., 2009). Le tennis ne suit pas le cheminement traditionnel par lequel la pratique dite féminine apparaît après celle dite masculine puisque la première compétition réservée exclusivement aux femmes se déroule en 1879 à Dublin, soit, seulement deux ans après son homologue masculin. S'ensuivent les premiers championnats dits féminins à Wimbledon en 1899 et la création de la Coupe de la Fédération en 1963⁷⁹. Parallèlement à l'émergence des premiers tournois, le tennis figure dans le programme des premiers Jeux Olympiques d'Athènes en 1896. La présence de ce sport sera effective jusqu'en 1926 puisque le tennis a été exclu du programme olympique pendant soixante ans à cause d'une lutte de pouvoir entre le CIO et l'ITF (Carpentier, 2006). La question de l'amateurisme semble être à l'origine de cette rupture définitive entre les deux institutions. Dans chaque pays, l'émergence de clubs et de compétitions a nécessité la création d'un organisme fédérateur. C'est pourquoi, en 1888, la Fédération Française de Lawn Tennis est créée sous la tutelle de l'Union des sociétés françaises de sports athlétiques (USFSA) et est ensuite devenue autonome en 1920⁸⁰. Sur le plan mondial, le développement des Fédérations

⁷⁷ Jules Ladoumègue, athlète français et six records du monde de demi-fond, a été radié de la Fédération pour « faits de professionnalisme ».

⁷⁸ L'US Open, Wimbledon, Roland-Garros et l'Open d'Australie sont les quatre plus grands tournois internationaux.

⁷⁹ Compétition par équipes réservée aux femmes inspirée de la Coupe Davis créée en 1900.

⁸⁰ La Fédération Internationale de Lawn Tennis est devenue la Fédération Internationale de Tennis (ITF) en 1977.

nationales entraîne la création de la Fédération Internationale de Lawn Tennis (FILT) en 1913⁸¹ (Carpentier, 2006). Mais le véritable départ du tennis professionnel mondial est impulsé par les joueuses et joueurs ainsi que les promoteurs qui cherchent à concurrencer le circuit fédéral « amateur ». Certains sportifs, comme Suzanne Lenglen⁸², quittent le championnat amateur en 1926 pour faire carrière dans le championnat professionnel aux États-Unis. Elle signe un contrat de 50 000 dollars avec le promoteur américain Charles Pyle. Une décision ayant de lourdes conséquences puisqu'« *en acceptant cette offre, elle s'expose à la sanction fédérale : elle est radiée de la Fédération Française de Tennis pour avoir contrevenu aux règles de l'amateurisme* » (Waser, 1998, p. 383). Quelques années plus tard, Bill Tilden⁸³ ou encore Henri Cochet⁸⁴ cèdent également aux propositions d'un promoteur professionnel. Pour faire face au passage des joueuses et joueurs du camp des « amateurs » à celui des « professionnels », les organisateurs de tournois et les fédérations nationales sont contraints de verser des rémunérations déguisées (Waser, 1998). La Fédération Internationale (FI) propose également d'ouvrir les tournois aux professionnels. Or « *il manque 5 voix à l'assemblée générale de la FI pour obtenir la validation du nouveau règlement : 134 pour et 75 contre, mais une majorité des 2/3 est requise* » (Durant et al., 2009, p. 155). Cela engendre en 1961 l'apparition d'un syndicat de joueurs professionnels : *l'International Professional Tennis Association (IPTA)*. La montée du professionnalisme est telle que les institutions et les organisateurs sont obligés d'accepter les professionnels pour garantir la venue des meilleurs : en 1967 à Wimbledon, en 1968 à Roland Garros suivi des autres organisateurs de tournois et de la Fédération Internationale. Le CIO suit le mouvement en déclarant l'ère « open » en 1981 avec l'acceptation des sportifs professionnels aux Jeux Olympiques. Suite à la reconnaissance du professionnalisme, de nombreuses luttes ont permis l'émergence et le développement parallèle de circuits professionnels.

1.2 Deux circuits professionnels pour une même pratique

Le circuit ATP⁸⁵ fait l'objet de tensions entre les promoteurs privés et la Fédération Internationale. En 1967, un milliardaire Lamar Hunt⁸⁶ et un propriétaire de stade Dave Dixon⁸⁷

⁸¹ Organisation créée pour régir la pratique du tennis au niveau international. Au moment de la fondation, 15 Fédérations nationales y ont adhéré. En 2012, on en compte 210.

⁸² Pionnière du tennis dit féminin, elle a remporté 241 titres durant sa carrière sportive.

⁸³ Joueur de tennis américain ayant remporté 130 titres.

⁸⁴ Joueur de tennis français, l'un des « Quatre Mousquetaires » et vainqueur de 15 tournois du Grand Chelem.

⁸⁵ Circuit de tournois internationaux réservé aux hommes.

⁸⁶ Promoteur aux États-Unis.

⁸⁷ Homme d'affaires américain et dirigeant sportif.

créent la World Championship Tennis (WTC). Parallèlement George McCall⁸⁸ met en place la National Tennis League (NTL). Face à la montée des circuits professionnels, la volonté principale de la FILT est de reprendre le monopole du tennis en créant en 1970 un championnat mondial sur une saison : le Grand Prix. Mais la WTC et la NTL fusionnent et attirent les meilleurs joueurs avec des *prize-money*⁸⁹ importants. La FILT et WTC finissent par trouver un accord en laissant l'exclusivité à Lamar Hunt les quatre premiers mois puis à la FILT le reste de l'année pour organiser les quatre tournois du Grand Chelem et le Grand Prix (Durant, et al., 2009). Suite à cette unification, l'Association des Tennismen Professionnels (ATP) émerge. Cette entité « *visé à défendre leurs intérêts face aux organisateurs, qu'ils soient d'obédience fédérale ou privée* » (Durant et al., 2009, p. 157). L'ATP crée le classement par ordinateur renouvelé chaque semaine selon les performances des joueurs. Les années qui suivent sont marquées par la fusion effective en 1985 des circuits WTC et Grand Prix pour promouvoir un circuit unique au profit de tous les joueurs. « *De cette unification du circuit ressort un grand vainqueur : le syndicat des joueurs. En effet, [il] prend le pouvoir sur le circuit survivant : le Grand Prix* » (Durant et al., 2009, p. 159). En 1990, l'ATP remplace le Grand Prix par l'ATP Tour qui comprend 70 tournois par an. Du côté du circuit WTA⁹⁰, Gladys Heldman, directrice du magazine *World Tennis* décide de créer un circuit professionnel exclusivement réservé aux femmes. Neuf joueuses surnommées « *Original Nine* » dont Billie Jean King⁹¹, Rosie Casals⁹², Nancy Richey⁹³ la suivent dans ce projet et signent un contrat symbolique d'un dollar. Dans le but d'unir les compétitions au sein d'un même circuit, Billie Jean King fonde la Women's Tennis Association⁹⁴ (WTA) et devient la pionnière du professionnalisme du tennis dit féminin. Elle dénonce également les inégalités de dotations entre les joueuses et joueurs du tennis professionnel. Le 20 septembre 1973, Billie Jean King s'illustre dans la « *Bataille des Sexes* »⁹⁵ au Texas, l'un des événements les plus spectaculaires de l'histoire du tennis. Elle sera opposée à Bobby Riggs⁹⁶, un ancien triple vainqueur de Grand Chelem et remportera nettement ce match devant 30 473 spectateurs. Cette rencontre aura joué un rôle majeur dans la reconnaissance du

⁸⁸ Promoteur aux États-Unis.

⁸⁹ Récompense monétaire plus ou moins élevée en fonction de la catégorie des tournois et des résultats des participants.

⁹⁰ Circuit de tournois internationaux réservé aux femmes.

⁹¹ Joueuse de tennis américaine, n°1 mondiale en 1966 ayant remporté 129 titres en simple dont 12 en Grand Chelem.

⁹² Joueuse de tennis américaine, n°5 mondiale en 1976 ayant remporté 110 titres en double dont 9 en Grand Chelem.

⁹³ Joueuse de tennis américaine, n°2 mondiale en 1969 ayant remporté 20 titres en simple dont 6 en Grand Chelem.

⁹⁴ Organise le tennis dit féminin.

⁹⁵ Match d'exhibition où une femme et un homme se sont affrontés lors d'un match de tennis.

⁹⁶ Joueur de tennis américain et ancien n°1 mondial en 1939. Alors qu'il avait arrêté sa carrière, il a évoqué publiquement sa capacité à battre les meilleures joueuses du moment.

tennis dit féminin. Aujourd'hui, la WTA compte 57 tournois et la Fédération Internationale de Tennis continue de gérer les tournois du Grand Chelem, la Coupe Davis, les tournois secondaires et les tournois internationaux jeunes. Ces éléments mettent en évidence le développement parallèle de deux circuits que sont l'ATP Tour et le WTA. Pourtant, bien que la pratique du tennis soit aussi formalisée et rationalisée depuis toujours chez les hommes que chez les femmes, il existe encore des conditions concrètes d'exercice qui amènent une division sexuelle de la pratique (Louveau, 2012).

1.3 Une mise sous les projecteurs à parfaire

L'enquête sur la place du sport dit féminin réalisée par le CSA en 2016 montre que le tennis (1 039 heures) est la pratique la plus diffusée chez les femmes devant le football (443 heures) et le ski (360 heures) et la troisième chez les hommes derrière le football (4 173 heures) et les sports mécaniques (2 149 heures). Malgré la retransmission conséquente du tennis, la couverture médiatique du tennis dit féminin reste peu élevée puisqu'elle est deux fois plus faible que celle des hommes⁹⁷. Pourtant, certains matchs ont connu des records d'audience. Par exemple, en 2014, la finale femme opposant Serena Williams et Caroline Wozniacki a triplé le public atteint par la finale messieurs opposant Marin Cilic et Kei Nishikori. De la même manière, la presse écrite ne se bouscule pas non plus pour exposer une femme en couverture même après un franc succès. Une joueuse, vainqueur de l'US Open en témoigne : « *normalement, je devais faire la Une de « Sport Illustrated » après mon succès à l'Us Open... Deux sportives de suite, c'était trop pour un magazine qui ne met généralement une femme en couverture que pour son numéro spécial maillots de bain* » (Davis & Louveau, 1998, p. 128). À l'instar des travaux de Christine Mennesson (2005, p. 41) sur les footballeuses, cette invisibilité médiatique n'a pas le même sens pour les *tenniswomen* que pour les haltérophiles par exemple. En effet, l'invisibilisation « *dans un univers qui domine le monde sportif français* » tend à minimiser l'expérience des femmes et entretient leur amertume » (Hidri Neys & Mennesson, 2023). Et en matière de traitement médiatique, lorsque les *tenniswomen* sont télévisées, ce sont principalement des femmes portant les attributs traditionnels de la féminité. Anna Kournikova⁹⁸, par exemple, décroche ses plus gros contrats au début des années 2000, non pas sur les courts de tennis mais avec des maisons de mode et cosmétique. Il arrive

⁹⁷ CSA. (2017). Rapport sur la diffusion de la pratique féminine sportive à la télévision. Consulté le 29 novembre 2022 sur www.csa.fr/Informer/Collections-du-CSA/Rapports-au-gouvernement/Rapport-sur-la-diffusion-de-la-pratique-feminine-sportive-a-la-television-2017.

⁹⁸ Joueur de tennis russe, n°8 mondiale en 2000 ayant remporté 2 titres.

d’ailleurs que « *les joueuses n’osent plus le short. Les sponsors exigent des sportives qu’elles prêtent attention à leur image, qu’elles préservent leur féminité et qu’elles jouent sur la séduction* » (Bohuon & Quin, 2012, p. 27). La reconnaissance d’une femme sur le marché du travail tennistique tient donc à ses qualités multiples sur et en dehors du terrain.

1.4 À résultat égal, gain égal : une utopie dans le tennis ?

L’égalité s’est rétablie au sein des dotations des quatre tournois du Grand Chelem grâce notamment aux franches prises de position de Billie Jean King, fervente combattante pour l’égalité salariale (Barbusse, 2016). Mais afin d’assurer l’égalité idéale, il faudrait que les femmes jouent en 3 sets gagnants les matchs des tournois du Grand Chelem à l’image des hommes. Pour les tenants de la parité, c’est une évidence pour tendre vers une société égalitaire. En revanche, ce sont les seuls tournois qui assurent l’égalité des gains. Les tournois du circuit français et du circuit international creusent l’écart. À titre d’exemple, au niveau des tournois régionaux, les disparités de gains à tous les niveaux de la compétition entre les femmes et les hommes demeurent (cf. Illustration 4).

Illustration 4 :

Affiche d’un tournoi Open

Du 2 au 22 janvier 2023

TOURNOI OPEN
de NC à 1^{ère} série

Soirée à thème
Vendredi
13 & 20 janvier

SUPER U
Port de Pêche

3 500€ en primes + 400€ en Lots

| Prime en € | Vainqueur | Finaliste | ½ finaliste | ¼ finaliste |
|------------|-----------|-----------|-------------|-------------|
| Hommes | 800 € | 400 € | 200 € | 100 € |
| Dames | 600 € | 300 € | 150 € | 75 € |

TARIFS : adulte : 20€ • jeune : 15€ • Cumul 2^e épreuve : +15€

ÉPREUVES HOMMES & FEMMES : Seniors, +35 ans
Limites d'inscriptions : Sans préavis

Hôtel Splendid*** (à 5mn à pied) : -25% sur les chambres Rés. 04 66 51 41 29 www.splendid-comaue.com

TOURNOI INDOOR* de NC à 4/6 match en indoor et outdoor
Surface : Green-set. Possibilité de 2 matchs par jour

INSCRIPTIONS :
Madeleine SERON :
06 31 22 21 50 • marrepirates@yahoo.com
En ligne sur TEN'UP (tenup.fft.fr)

Tennis Club du Grau du Roi - Av. de Dossenheim - 30240 Le Grau du Roi - 04 66 51 87 41

Source : Site de la ville du Grau du Roi.

Le constat est le même à l'échelle nationale avec le Circuit National des Grands Tournois (CNGT) où la dotation globale de l'année 2022/2023 (du 28 août 2022 au 30 août 2023) est de 336 120 euros chez les hommes et de 230 690 euros chez les femmes⁹⁹. Ces disparités de dotations se retrouvent également au sein du circuit mondial (cf. Tableau 2).

Tableau 2 :

Total des dotations sur les tournois du circuit mondial en tennis (2019)

| HOMMES | Nombre de tournois | Prize-money (\$) | FEMMES | Nombre de tournois | Prize-money (\$) |
|----------------|---------------------------|-------------------------|---------------|---------------------------|-------------------------|
| Grand Chelem | 4 | 103 258 035 | Grand Chelem | 4 | 103 258 035 |
| ATP 1000 | 9 | 66 590 728 | WTA Finals | 4 | 34 630 152 |
| ATP 500 | 13 | 31 674 591 | WTA 1000 | 5 | 14 986 030 |
| ATP 250 | 36 | 26 442 640 | WTA 500 | 10 | 9 664 770 |
| Challenger 125 | 19 | 3 082 560 | WTA 250 | 30 | 7 577 500 |
| Challenger 110 | 7 | 947 800 | WTA 125 | 11 | 1 489 920 |
| Challenger 100 | 11 | 1 191 520 | 100 000\$ | 14 | 1 400 000 |
| Challenger 90 | 19 | 1 543 560 | 80 000\$ | 11 | 880 000 |
| Challenger 80 | 101 | 5 470 160 | 60 000\$ | 47 | 2 820 000 |
| 25 000\$ | 157 | 3 925 000 | 25 000\$ | 203 | 5 075 000 |
| 15 000\$ | 385 | 5 775 000 | 15 000\$ | 245 | 3 675 000 |
| Total | 761 | 249 901 594 | Total | 584 | 185 456 407 |

Source : Fontaine, M. (2023), à partir des données de l'ITF, de l'ATP et de la WTA

Nous remarquons, d'une part, que la dotation totale est nettement supérieure sur le circuit « masculin » que sur le circuit « féminin », et d'autre part, qu'il existe plus de tournois masculins que féminins, 761 chez les hommes, 584 chez les femmes. Et nous ne prenons ici en

⁹⁹ FFT. (2023). CNGT dames et messieurs. Consulté le 17 octobre 2023 sur www.fft.fr.

compte que les rétributions obtenues en tournois, car les revenus obtenus par les sponsors creusent davantage l'écart (cf. Tableau 3).

Tableau 3 :

Les sponsors les plus élevés dans le tennis (2019)

| Nom | Meilleur classement en 2019 | Gains perçus (\$) | Gains des prix remportés (\$) | Sponsors (\$) |
|------------------|-----------------------------|-------------------|-------------------------------|---------------|
| Roger Federer | 3 ^{ème} | 93 400 000 | 7 400 000 | 86 000 000 |
| Novak Djokovic | 1 ^{er} | 50 600 000 | 20 600 000 | 30 000 000 |
| Kei Nishikori | 6 ^{ème} | 37 300 000 | 4 300 000 | 33 000 000 |
| Rafaël Nadal | 1 ^{er} | 35 000 000 | 9 000 000 | 26 000 000 |
| Serena Williams | 8 ^{ème} | 29 000 000 | 4 200 000 | 25 000 000 |
| Naomi Osaka | 1 ^{ère} | 24 300 000 | 8 300 000 | 16 000 000 |
| Alexander Zverev | 3 ^{ème} | 11 800 000 | 6 300 000 | 5 500 000 |
| Angelique Kerber | 2 ^{ème} | 11 300 000 | 5 300 000 | 6 000 000 |
| Simona Halep | 1 ^{ère} | 10 200 000 | 6 200 000 | 4 000 000 |
| Sloane Stephens | 3 ^{ème} | 9 600 000 | 4 100 000 | 5 500 000 |

Source : Magazine Forbes, 31 août 2019

Il apparaît de nettes disparités entre non seulement les athlètes, mais aussi entre les femmes et les hommes. La majeure partie de ces sportifs sont davantage rémunérés grâce à leurs sponsors que par les gains remportés en tournois.

Bien que le haut niveau soit aussi formalisé et rationalisé chez les hommes que chez les femmes, des disparités persistent dans les conditions d'exercice, créant ainsi des inégalités entre les femmes et les hommes. Nos questionnements ont ainsi trouvé une légitimité, nous invitant à porter notre regard sur le développement et l'organisation du tennis en France dans son ensemble, à la fois la pratique de « masse » et d'élite.

2. Du tennis de « masse »...

2.1. Une gouvernance partagée de la pratique du tennis

Depuis les années 80, la France est un état unitaire décentralisé (Arnaud & Augustin, 2008) partageant ses pouvoirs à des collectivités publiques et répartissant les compétences entre la commune, le département, la région et l'État (Callède, 2000a). Chaque organe décentralisé a pour mission de mettre en œuvre les politiques sportives de l'État et agit à différentes échelles (Bayeux, 2008, 2013). Les communes par exemple, premiers financeurs publics du sport en France, interviennent dans quatre domaines : le soutien aux associations locales, les animations sportives, la construction et la gestion des installations sportives communales et le soutien à l'organisation de manifestations sportives (Bayeux, 2008). Cette décentralisation des services est aussi effective dans les fédérations. L'État détermine les grands objectifs¹⁰⁰, le cadre juridique et veille au respect de l'intérêt général, tandis que les fédérations sont chargées d'assurer le développement de la pratique d'une ou de plusieurs disciplines sportives, qu'il soit quantitatif (nombre de licenciés) ou qualitatif (la diversification des publics, l'accès, etc.). L'État, étant investi d'une mission de service public et titulaire d'une délégation ministérielle, octroie aux fédérations, régies par la loi 1901, une aide financière se caractérisant par une subvention annuelle et une aide humaine, par la mise à disposition de conseillers techniques fonctionnaires d'État (Viollet, 2018). Tout en étant en cohérence avec la politique sportive nationale, la FFT a donc pour missions de : promouvoir, organiser et développer le tennis et ses pratiques associées pour tous (paratennis, beach tennis, padel et courte paume), organiser des tournois internationaux, représenter la France à l'international, former et accompagner les joueuses et les joueurs de haut niveau, promouvoir les valeurs tennistiques, former les professionnels (enseignements, arbitrage, juge-arbitrage) et créer des emplois ou encore accompagner les clubs affiliés dans leur développement. Les organes décentralisés que sont les ligues (18) et les comités départementaux (95) ont pour objectif de décliner la politique fédérale sur leur territoire avec l'appui des clubs affiliés (7 500). Ainsi, d'après Kévin Olexa (2015, p. 63) : « la direction fédérale renforce le rôle de ses structures intermédiaires, les Ligues et leurs comités départementaux, afin qu'elles soient en mesure de faire le lien entre le haut et le bas

¹⁰⁰ La politique sportive nationale comporte quatre domaines d'action : le développement du sport pour tous, l'organisation du sport de haut niveau, la prévention des incivilités et la lutte contre les violences, le développement des métiers du sport. Source : Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques. (2023). Mission et organisation. Consulté le 8 août 2023 sur <http://sports.gouv.fr/mission-et-organisation-26>.

(du siège FFT aux clubs) et inversement du bas vers le haut, par une décentralisation progressive mais contrôlée des pouvoirs ».

2.2 Le tennis, un sport « pour tous » ?

Pour adhérer à la FFT, la licence¹⁰¹, valable du 1^{er} septembre au 31 août de chaque année, est nécessaire et se décline en plusieurs catégories (cf. Tableau 4).

Tableau 4 :

Prix des licences par catégorie

| Types de licence | 6 ans et moins | 7 à 17 ans | 18 ans et plus |
|-------------------------|----------------|------------|----------------|
| Licence multi-raquettes | 12€ | 22€ | 32€ |
| Licence padel | 20€ | 20€ | 20€ |
| Licence beach tennis | 20€ | 20€ | 20€ |
| Licence hors club | / | / | 47€ |
| Licence découverte | 3€ | 3€ | 3€ |

Source : Fontaine, M. (2023), à partir des données FFT.

La licence multi-raquettes (tennis, padel et beach tennis) inclut une assurance en cas d'accident lors de la pratique du tennis en France et à l'étranger et donne le droit de participer à toutes les compétitions du circuit français, contrairement à la licence padel et beach tennis autorisant les pratiquants à investir uniquement les tournois des sports concernés. La licence hors club, quant à elle, permet de participer à des tournois homologués sans être membre d'un club. Enfin, la licence découverte donne le droit d'être licencié trois mois pour découvrir la pratique sans prendre part à des compétitions. Si tout individu peut désormais s'adonner à la pratique du tennis, cela n'a pas toujours été le cas. D'une pratique mondaine vers la fin du XIX^{ème} siècle, exercée par les hommes comme par les femmes (Waser, 1995 ; Terret, 2007), le tennis s'est largement diffusé sur l'ensemble du territoire passant de 224 000 licenciés en 1973 à 972 000 en 2020 avec un record des effectifs de 1 391 229 licenciés en 1986 (INJEP, 2020). Emmanuel Bayle (2021) identifie deux phases dans le processus de développement du tennis : la « révolution Chatrier » (1968-1992) et la « période de maturité » (1993-2020). La première période est marquée principalement par une « révolution démocratique » (Dietschy & Clastres,

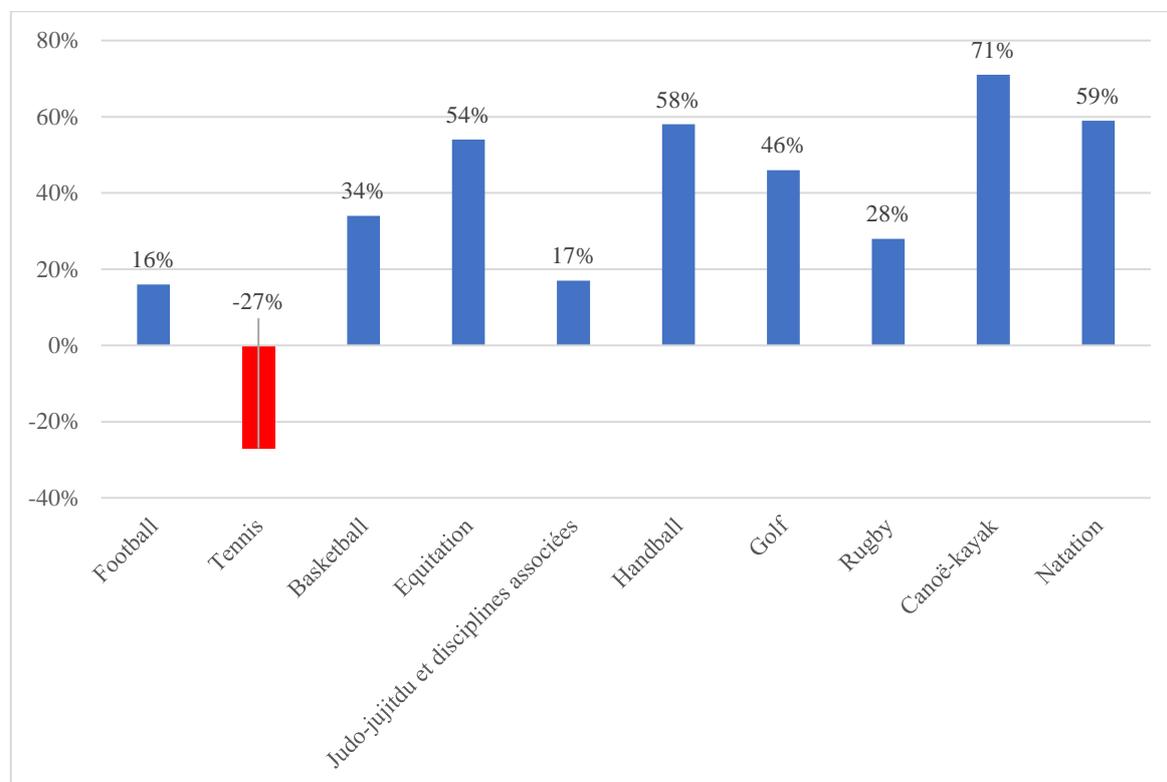
¹⁰¹ FFT. (2023). Choisir sa licence. Consulté le 17 août 2023 sur www.fft.fr/jouer/se-licencier/choisir-sa-licence.

2006), appelée aussi un « développement explosif » (Reneaud & Rollan, 1995) ; avec une progression des licenciés nettement supérieure aux autres fédérations sportives sur la même période (Bayle, 2021). Cet essor du tennis qui gagne toute la France est impulsé en tout premier lieu par l'entrée du tennis dans l'ère du professionnalisme en 1968. La professionnalisation du tennis a donc permis d'« ouvrir » la pratique à certains publics jusqu'alors exclus. Philippe Chatrier a profité de ce contexte favorable pour impulser, au début des années 1970, une politique fédérale de structuration et de développement de la FFT. Président de la FFT de 1972 à 1993, puis président de l'ITF de 1977 à 1991, et enfin, membre du CIO de 1990 à 1996, il a joué un rôle important dans la « *l'ère nouvelle du tennis français* » (Reneaud & Rollan, 1995, p. 112). Soutenue par les politiques publiques, cette politique fédérale repose principalement sur trois axes (Bayle, 2021) : la compétition et la médiatisation de grands événements comme Roland-Garros sur lequel la FFT s'appuie pour construire un modèle économique solide et durable ; la « démocratisation » avec le plan « 5 000 courts » soutenu financièrement par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (28 millions de francs) en 1981 permettant la construction d'infrastructures sur l'ensemble du territoire, entraînant la diminution du coût de pratique en club et l'élargissement de la base sociale du recrutement ; et enfin la structuration de la pratique avec la création d'écoles de tennis en 1971, des « tennis-études » en 1972, du Centre National d'Entraînement (CNE)¹⁰² en 1986 et la restructuration des ligues. Anne-Marie Waser (1995, p. 7) le constate : « *le tennis a donc connu une croissance sans précédent dans l'histoire des sports, pour se stabiliser ensuite et régresser aujourd'hui* ». L'augmentation importante des licenciés qu'a connue le tennis lors de cette première phase ne s'est pas forcément traduite par une démocratisation du sport, mais relevait, en effet, davantage d'un processus de massification. Malgré un recrutement social qui s'est étendu aux personnes exclues jusqu'alors, le tennis reste une pratique distinctive et s'est faiblement propagé au-delà des classes moyennes (Le Pogam, 1979 ; Reneaud & Rollan, 1995 ; Waser, 1995). Emmanuel Bayle (2021) qualifie cette seconde phase comme étant celle de la « *maturité* » (1993 – 2020). Le tennis est le seul sport olympique à perdre des adhérents avec plus de 266 000 licenciés en moins entre 1993 et 2020 (INSEE, 2021) (cf. Graphique 1).

¹⁰² Le tennis français est composé de différents centres de production d'élite selon l'âge, nous le présenterons plus en détail ultérieurement.

Graphique 1 :

Évolution des licences sportives entre 1993 et 2020 des dix fédérations unisport olympiques agréées ayant le plus de licenciés en 2020



Source : Fontaine, M. (2023), à partir des données de l'INSEE.

Anne-Marie Waser (1995) fournit quelques pistes explicatives à cette diminution des effectifs : le manque de modalités de pratique, l'attrait pour d'autres sports, l'accès difficile aux « techniques légitimes » de jeu, mais aussi les difficultés à trouver des partenaires ayant la même position sociale ou le même niveau de jeu. Pour y pallier, la FFT tente alors de faciliter l'accès à la pratique à toutes et tous par des opérations comme la licence découverte, « Fête le Mur »¹⁰³ ou encore un plan de féminisation¹⁰⁴. Autant d'actions censées permettre à cette activité sportive, historiquement installée dans le pays, pratiquée par les membres des classes supérieures et investie par les femmes (Waser, 1995 ; Terret, 2007) de devenir accessible à des publics qui jusqu'ici en étaient éloignés. C'est du moins ce que laisse entendre la FFT avec le

¹⁰³ Créée en 1996, l'association *Fête le Mur* permet aux jeunes des quartiers prioritaires de la ville d'accéder à la pratique du tennis, de bénéficier d'une licence et d'être encadrés par des entraîneurs diplômés dès l'âge de 5 ans.

¹⁰⁴ Le plan de féminisation, impulsé dans le cadre de la convention d'objectifs 2014 – 2017, est structuré autour de cinq axes : le développement de la pratique, les instances dirigeantes, les métiers d'encadrement et de formation, l'arbitrage et le sport de haut niveau. Il n'y a pas eu depuis de nouveaux plans de féminisation.

lancement de son slogan « *Le tennis, un sport réservé à tous* » afin de démocratiser la pratique du tennis. La campagne publicitaire, menée en 2010, est assez explicite à ce sujet (cf. Encadré 1).

Encadré 1 :

Retranscription écrite de la campagne publicitaire de la FFT de 2010

La vidéo publicitaire d'une cinquantaine de secondes démarre à l'entrée d'une grande salle ressemblant à une boîte de nuit branchée et sélective. Un agent de sécurité rasé, à la carrure sportive fait rentrer une multitude d'individus sans jamais en interdire l'accès : un adolescent au look « gothique », deux dames sans doute septuagénaires, une personne racisée, etc. Des profils laissant sous-entendre que « toutes et tous » peuvent franchir le pas de la porte. Deux jeunes enfants rentrent à leur tour avec un panier de balles de tennis à la main. L'agent de sécurité, qui s'apparente désormais à l'entraîneur de tennis sourit, frappe dans ses mains et s'exclame : « *Allez les enfants, on se dépêche* ». La vidéo se termine en affichant le slogan de la FFT : « *Le tennis, un sport réservé à tous* ».

À travers cette vidéo publicitaire, la FFT tente de briser l'image caricaturale du tennis et de montrer son accessibilité à toutes et tous (jeunes, femmes, seniors, personnes en situation de handicap, etc.). Une opération renouvelée en 2022 avec cette fois comme slogan « *À vous de jouer* » et comme objectif de « *recruter de nouveaux pratiquants, notamment parmi les jeunes, et de fidéliser les licenciés en recréant du lien et de la convivialité* »¹⁰⁵ (cf. Encadré 2).

Encadré 2 :

Retranscription écrite de la campagne publicitaire de la FFT de 2022

La vidéo publicitaire d'une trentaine de secondes démarre avec des images qui ont marqué les esprits des passionnés : la victoire du double de Roland-Garros (2021) de Nicolas Mahut et Pierre-Hugues Herbert ou encore la victoire du Stade Toulousain (2022) lors des championnats de France par équipes. S'ensuit des images de pratiquants (sportifs de haut niveau, enfants, hommes d'une soixantaine d'années, personnes racisées, femmes, etc.)

¹⁰⁵ FFT. (2023). Communiqué de presse. La FFT lance sa nouvelle campagne « À vous de jouer ». Consulté le 11 août 2023 sur <http://fft.fr>.

frappant des balles dans une cour de récréation, dans un appartement, sur un terrain de beach tennis ou de padel, sur un terrain de tennis extérieur ou en salle ou encore entre des hangars. Puis des images de victoire d'Alizé Cornet et Jo-Wilfried Tsonga à Roland-Garros avec un stade enflammé.

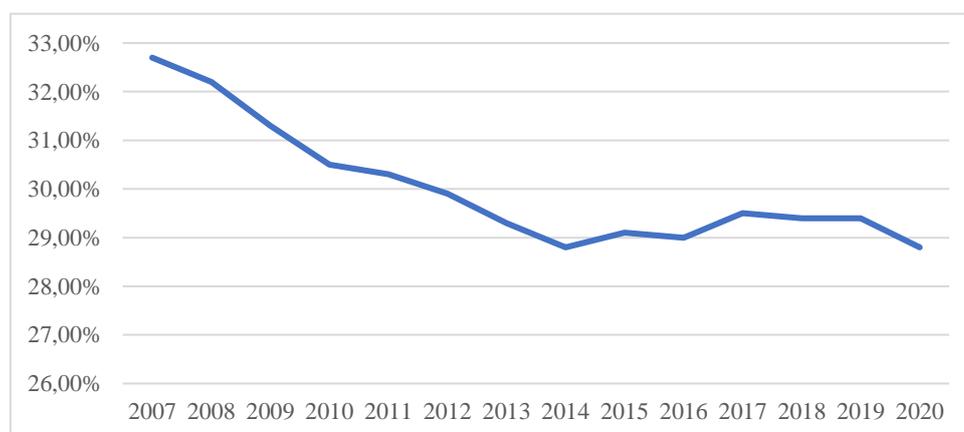
Un fond sonore vient s'ajouter à la vidéo : « *Si vous pensiez que le tennis était un sport individuel, qui se jouait le plus souvent sur un terrain en terre-battue ou en dur, où il fallait s'entraîner des années avant de pouvoir s'amuser. Un sport réservé à l'élite, qui se jouait dans une ambiance feutrée et silencieuse. Si c'était ça l'image que vous aviez du tennis. Vous risquez d'être surpris. Alors à vous de jouer, partout, où vous voulez et bien sûr dans nos 7 300 clubs ouverts à tous* ».

Par le biais de cette vidéo, la FFT tente de jouer des idées reçues en diffusant des images en contradiction avec le fond sonore. L'objectif est de montrer que les différentes pratiques (tennis, beach tennis, padel) sont accessibles à toutes et tous, et qu'il est possible de les pratiquer facilement au sein des clubs, piliers du modèle fédéral.

Bien que la FFT mette en place de nombreuses actions favorisant la pratique pour toutes et tous, il est intéressant de constater que le tennis fait partie des 19% (6/31) des fédérations unisport olympiques agréées ayant un taux de féminisation qui baisse entre 2007 et 2020, et ce, malgré la constante progression de la part des licences des femmes dans les activités sportives¹⁰⁶ (cf. Graphique 2).

Graphique 2 :

Évolution du taux de féminisation dans le tennis entre 2007 et 2020



Source : Fontaine, M. (2023), à partir des données de l'INJEP.

¹⁰⁶ Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques. (2023). Pour la féminisation du sport français. Bilan et perspectives sur l'évolution des licenciées et la situation des femmes dans le mouvement sportif. Consulté le 17 août 2023 sur <http://sports.gouv.fr>.

En 2020, même si les *tenniswomen* (n = 279 938) sont plus nombreuses que les joueuses de basket-ball (n = 181 042) ou encore les gymnastes (n = 266 182), le taux de féminisation du tennis reste largement inférieur à 25 disciplines sportives (sur 37) qui enregistrent plus de 28,8% de femmes. Considéré ici comme « *la part des femmes qui occupent une place dans un domaine* » (INSEE), le taux de féminisation permet de constater l'« *augmentation [ou non] du nombre des femmes dans une activité déterminée* » (Cacouault-Bitaud, 2001, p. 91), et donc l'idée d'une égalité des chances d'accès à la pratique entre les femmes et les hommes.

2.3 L'échiquier des performances

Le tennis possède, par son organisation, des marqueurs hiérarchiques très précis que sont les classements et les séries allant de la 4^{ème} série à la 1^{ère} (cf. [Tableau 5](#)).

Tableau 5 :

Les échelons du classement national de tennis

| Série | Classement |
|------------------------|-------------------|
| 1 ^{ère} série | Top 20 Dames |
| | Top 30 Messieurs |
| 2 ^{ème} série | Top 40 Dames |
| | Top 60 Messieurs |
| | Top 60 Dames |
| | Top 100 Messieurs |
| | -15 |
| | -4/6 |
| | -2/6 |
| | 0 |
| | 1/6 |
| | 2/6 |
| | 3/6 |
| | 4/6 |
| | 5/6 |
| 3 ^{ème} série | 15 |
| | 15/1 |
| | 15/2 |
| | 15/3 |
| | 15/4 |
| | 15/5 |

| | |
|------------------------------|------|
| | 30 |
| 4^{ème} série | 30/1 |
| | 30/2 |
| | 30/3 |
| | 30/4 |
| | 30/5 |
| | 40 |

Source : Fontaine, M. (2023), à partir des données de la FFT

Les classements et séries permettent de hiérarchiser la répartition des compétiteurs et compétitrices au sein de l’environnement social étudié : les mieux classés se situent au sommet (1^{ère} série) et les moins bien classés à la base (4^{ème} série). Bien que les classements soient universels pour toutes les catégories d’âges (jeunes¹⁰⁷, seniors, seniors plus), ils diffèrent pour les femmes et pour les hommes à partir du classement -15. Les classements apparaissent ainsi comme des étiquettes construites par les acteurs, en l’occurrence la FFT, apposées sur les sportifs en fonction de la place qu’ils occupent dans la hiérarchie à un moment donné. Le classement fédéral français est déterminé par un système de points dépendant des résultats obtenus en tournois officiels. Les joueuses et joueurs peuvent monter d’autant de classements qu’ils le peuvent, mais ne sont rétrogradés que deux classements maximum par an. Actualisé le premier mardi de chaque mois, le classement se calcule en fonction des résultats réalisés lors des douze derniers mois, des classements des adversaires, du nombre de victoires prises en compte et de l’échelon aspiré (cf. Tableau 6).

Tableau 6 :

Les barèmes des classements au tennis

| Échelon | Classement « féminin » | | Classement « masculin » | |
|---------|----------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------|
| | Bilan minimum à échelon (points) | Nombre de victoires prises en compte | Bilan minimum à l’échelon (points) | Nombre de victoires prises en compte |
| 40 | - | 6 | - | 6 |
| 30/5 | 6 | 6 | 6 | 6 |
| 30/4 | 70 | 6 | 70 | 6 |
| 30/3 | 120 | 6 | 120 | 6 |

¹⁰⁷ Ils peuvent obtenir un classement à partir de 8 ans dès lors qu’ils participent à des tournois « verts ». Nous présenterons plus en détail ultérieurement les différentes catégories de tournois qui composent le tennis français.

| | | | | |
|----------------|----------------------------------|----|----------------------------------|----|
| 30/2 | 170 | 6 | 170 | 6 |
| 30/1 | 210 | 6 | 210 | 6 |
| 30 | 265 | 8 | 285 | 8 |
| 15/5 | 295 | 8 | 305 | 8 |
| 15/4 | 305 | 8 | 315 | 8 |
| 15/3 | 305 | 8 | 325 | 8 |
| 15/2 | 325 | 8 | 335 | 8 |
| 15/1 | 345 | 8 | 360 | 8 |
| 15 | 385 | 9 | 420 | 9 |
| 5/6 | 395 | 9 | 435 | 9 |
| 4/6 | 430 | 9 | 435 | 9 |
| 3/6 | 500 | 10 | 475 | 10 |
| 2/6 | 560 | 11 | 505 | 10 |
| 1/6 | 610 | 12 | 550 | 11 |
| 0 | 630 | 14 | 610 | 12 |
| -2/6 | 760 | 15 | 765 | 15 |
| -4/6 | 740 | 16 | 865 | 17 |
| -15 | 780 | 17 | 930 | 19 |
| Top 60 Femmes | Concours des meilleurs bilans | 17 | Concours des meilleurs bilans | 20 |
| Top 100 Hommes | | | | |
| Top 40 Femmes | | 19 | | 22 |
| Top 60 Hommes | | | | |
| Top 20 Femmes | 19 | 22 | | |
| Top 30 Hommes | | | | |

Source : FFT (2023).

Pour calculer le bilan d'un joueur ou d'une joueuse, le barème appliqué est le suivant :

- Victoire à 2 échelons et plus au-dessus de l'échelon de calcul : + 120 points
- Victoire à 1 échelon au-dessus de l'échelon de calcul : + 90 points
- Victoire à échelon égal par rapport à l'échelon de calcul : + 60 points
- Victoire à 1 échelon en-dessous de l'échelon de calcul : + 30 points
- Victoire à 2 échelons en-dessous de l'échelon de calcul : + 20 points
- Victoire à 3 échelons en-dessous de l'échelon de calcul : + 15 points
- Victoire à 4 échelons et plus en-dessous de l'échelon de calcul : 0 point

Si nous prenons l'exemple d'une joueuse classée 15/3 qui souhaite monter 15/2. Le tableau des bilans minimum et des victoires de base indique qu'il faut obtenir 325 points pour y parvenir, c'est-à-dire au minimum trois victoires à deux échelons au-dessus de 15/2 ou une victoire à deux échelons au-dessus de 15/2 et trois victoires à un échelon au-dessus de 15/2. Néanmoins, bien que le barème soit universel pour toutes les catégories d'âge, des différences s'observent entre les femmes et les hommes, que ce soit au niveau des points à obtenir pour atteindre un échelon ou au niveau du nombre de victoires prises en compte. Le classement est donc éphémère puisqu'il dépend des performances des pratiquants, mais aussi de leur cotation rapportée à celle des autres. Les membres d'un même groupe d'appartenance, à savoir les compétiteurs et compétitrices de tennis, se voient donc être adversaires directs, les résultats déterminant leur accès aux groupes supérieurs (ou non). Ce qui d'après Boris Obama (2019, p. 26) soulève « *la question des stratégies collectives ou individuelles, selon le positionnement hiérarchique des joueurs et des joueuses au sein de la matrice sociale* ». Étudiant les effets de cette structure tennistique sur les représentations sociales que les joueurs ont du tennis, il met en évidence que « *le tennis, sous sa forme compétitive, valide une structure hiérarchique très organisée, répondant à des rapports de domination* » (Obama, 2019, p. 16). Selon Pierre Bourdieu (2000, p. 238) « *le dominant est celui qui occupe dans la structure une position telle que la structure agit en sa faveur* ». Pour confirmer cela, Boris Obama (2019) prend comme exemple le système de « têtes de séries » permettant aux joueurs les mieux classés d'être « protégés » et d'être opposé le plus tardivement aux meilleurs joueurs ». À Roland-Garros, par exemple, le n°1 mondial est positionné tout en haut du tableau du tournoi, le numéro 2 se situe quant à lui tout en bas pour qu'ils ne se rencontrent qu'une fois en finale du tournoi. Il en conclut donc qu'il existe « *une prime à « la domination » qui est illustrée par le classement et validée, car elle est perçue comme légitime par les acteurs* » (Obama, 2019, p. 53). Et cette domination suppose d'« *être perpétuellement entretenue si elle veut perdurer, ce qui conduit à ce que les sportifs soient toujours placés dans une situation d'incertitude quant à leur avenir* » (Marchetti et al., 2015, p. 8).

2.4 La quête des points

Pour évoluer dans la hiérarchie des classements, les *tenniswomen* et *tennismen* doivent prendre part à différentes compétitions. Tout d'abord, celles individuelles qui sont composées de différentes catégories selon l'âge (cf. Tableau 7).

Tableau 7 :

Catégories de tournois en France selon l'âge

| | | |
|-----------------------|--|--|
| 5/9 ans | Tournois niveau rouge ¹⁰⁸ (mixtes) | |
| 8/10 ans | Tournois niveau orange (mixtes) Tournois niveau vert (mixtes) | Tournoi Multi-Chances fédéraux (sélection Ligue) Tournois nationaux (sélection Ligue) |
| 11/18 ans | Tournois jeunes : 11 ans, 11/12 ans, 12 ans, 13 ans, 13/14 ans, 14 ans, 15/16 ans, 17/18 ans | |
| 18 ans et plus | Tournois séniors : Tournois niveau vert, Multi-chances (TMC), Open, Circuit National des Grands Tournois (CNGT), matchs libres | |
| 35 ans et plus | Tournois séniors + : +35 ans, + 40 ans, + 45 ans, + 50 ans, + 55 ans, + 60 ans, +65 ans, + 70 ans, + 75 ans, + 80 ans | |

Source : Fontaine, M. (2023), à partir des données de la FFT.

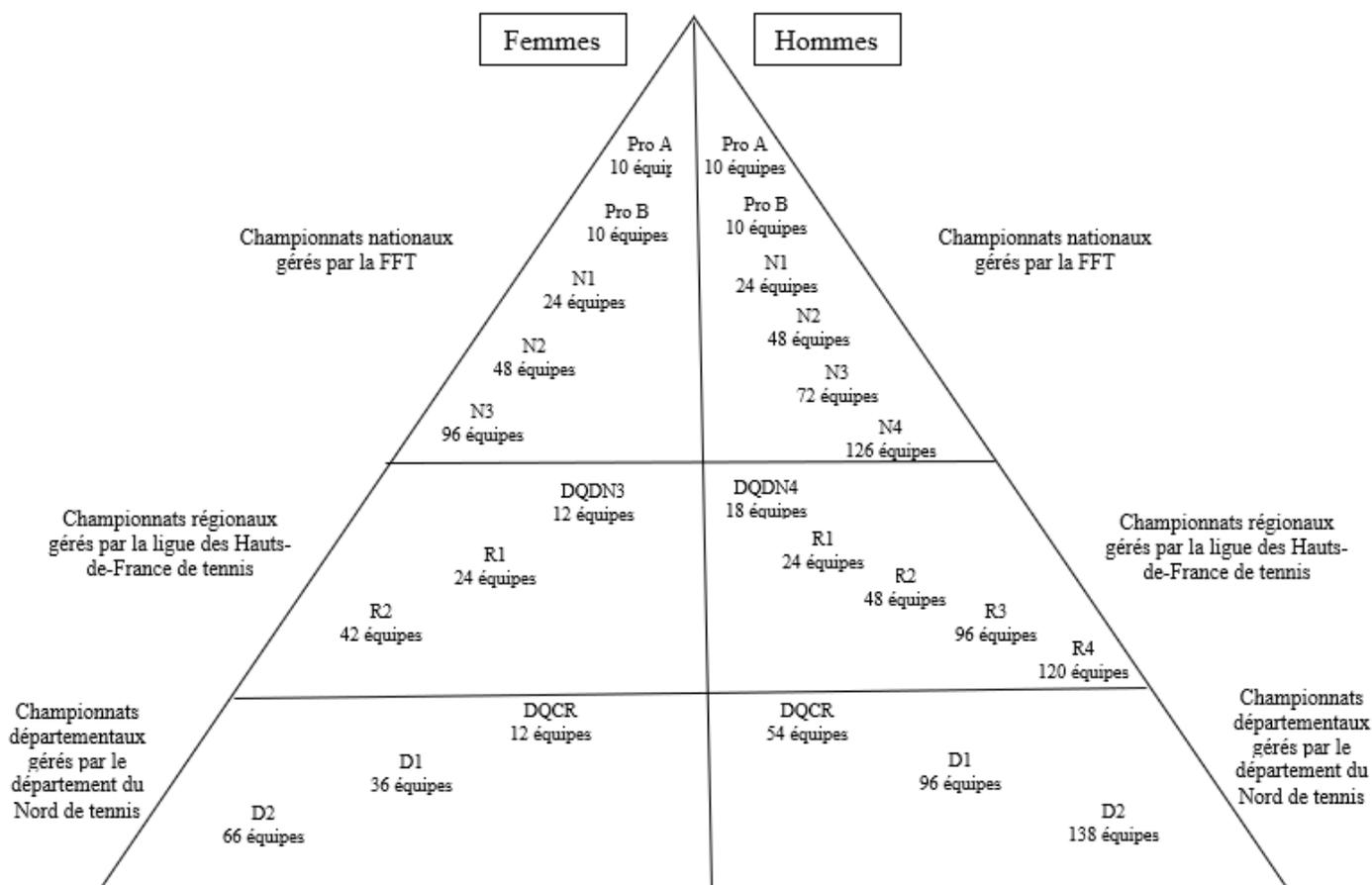
Le sport est, encore aujourd'hui, un « *espace social où la non-mixité est la norme dominante* » (Bohuon & Quin, 2016, p. 605). Femmes et hommes évoluent « *dans des catégories distinctes, chacun avec ses chronomètres, ses barèmes et ses records* » (Bohuon & Quin, 2016, p. 605). Pour tenter d'y pallier, la FFT a instauré la mixité dans les compétitions de moins de 10 ans. Si elle renvoie à une cohabitation de groupes « *à identités séparées, d'origines différentes, de cultures distinctes* » (Finding & Latour, 2007), la mixité de genre est, quant à elle, « *un construit social et historique qui envoie très directement à la façon dont notre société traite de la question de la différence des sexes* » (Fortino, 2002, p. 10). Pour l'institution, il semble nécessaire de rendre mixtes certains espaces pour réduire les inégalités entre les sexes. Pourtant, dans les autres catégories, force est de constater que le monde tennistique continue de « *trie[r] et sépare[r] les sexes dans des activités et/ou des compétitions distinctes* » (Raibaud, 2012, p. 47).

Outre les compétitions individuelles, les joueuses peuvent participer à des compétitions par équipes organisées selon un système pyramidal avec les championnats départementaux, régionaux et nationaux (cf. [Figure 1](#)).

¹⁰⁸ Cinq niveaux (blanc, violet, rouge, orange, vert) sont apparus dans le cadre du programme *Galaxie Tennis* qui a pour objectif « *d'amener les enfants à jouer des matches dans le respect des valeurs du sport* » (Source : FFT). Ceux-ci permettent une évolution progressive des enfants d'un court sans filet (niveau blanc) à un court de tennis traditionnel (niveau vert). Pour passer d'un niveau à l'autre, l'enseignant évalue leurs compétences lors de matchs joués au sein du club à partir d'une grille établie par la FFT. Une fois le niveau rouge atteint, les enfants peuvent donc prendre part à des compétitions officielles.

Figure 1 :

Représentation de l'organisation des compétitions par équipes senior de tennis en France et dans la région des Hauts-de-France



Source : Fontaine, M. (2023), à partir des données de la FFT.

Les championnats par équipes senior ne sont pas gérés par la même instance selon le niveau. Tout en haut de la pyramide, on retrouve le plus haut niveau avec les championnats nationaux, tous sous l'égide de la FFT. S'ensuivent les championnats régionaux et enfin les championnats départementaux. L'organisation des compétitions par équipes diffère pour les femmes et pour les hommes puisque le nombre de catégories et d'équipes ne sont pas identiques. Une différence qui peut s'expliquer notamment par le nombre de licenciés impactant directement le nombre d'équipes. Néanmoins, le système est le même : toute équipe qui gagne le championnat à l'issue de cinq rencontres contre des clubs de leur poule accède à l'échelon supérieur. Par exemple, une équipe finissant première de sa poule dans le championnat de Nationale 3 accède à la Nationale 2. À l'inverse, une équipe finissant dernière de sa poule est rétrogradée dans la

championnat inférieur. L'organisation pour les championnats par équipes jeunes et senior + est similaire, excepté qu'ils sont organisés en fonction des catégories d'âges : 9/10 ans mixte, 11/12 ans, 13/14 ans, 15/16 ans et 17/18 ans pour les jeunes ; +35 ans, +45 ans, +55 ans, +65 ans, +70 ans, et +75 ans pour les seniors +. Après avoir fait un détour sur l'historique et l'organisation du tennis de « masse », nous allons porter notre regard sur le tennis « de haut niveau ».

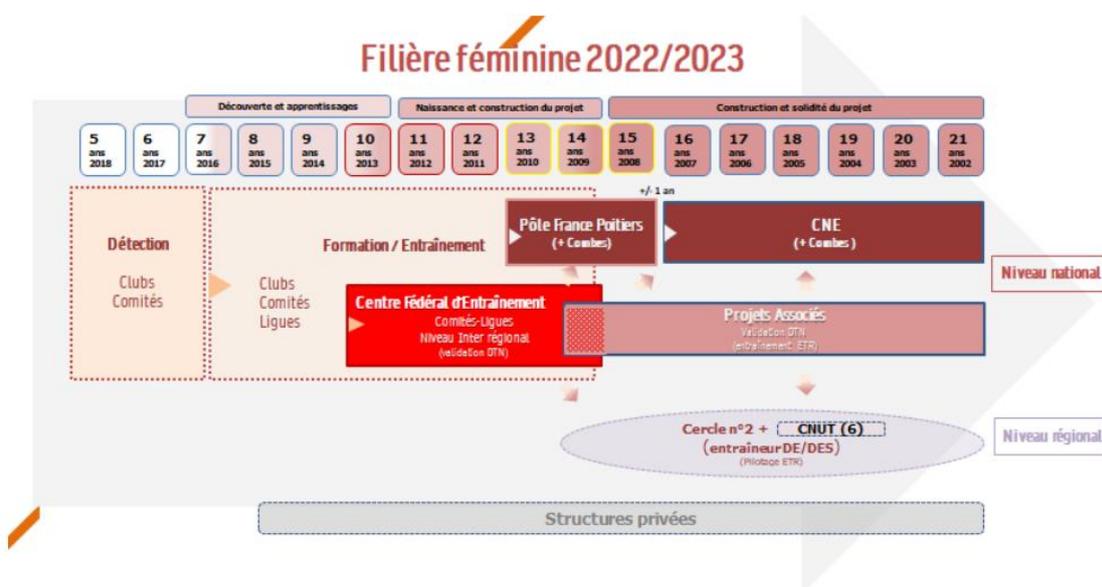
3. ... au tennis de haut niveau

3.1. L'artisanat des *tenniswomen* et *tennismen* de demain

Diverses entités majeures permettent l'accompagnement des sportifs vers le niveau international tout en conciliant leur projet scolaire. À partir de 1974, un développement de structures spécialisées (sports-études¹⁰⁹, INSEP, pôles France¹¹⁰) a été mené afin de permettre aux sportifs de haut niveau une formation et une préparation aux compétitions dans les meilleures conditions tout en poursuivant leur scolarité (Bennahmias, 2002). Au tennis, nous pouvons distinguer les structures fédérales et les structures privées (cf. Illustrations 5 et 6).

Illustration 5 :

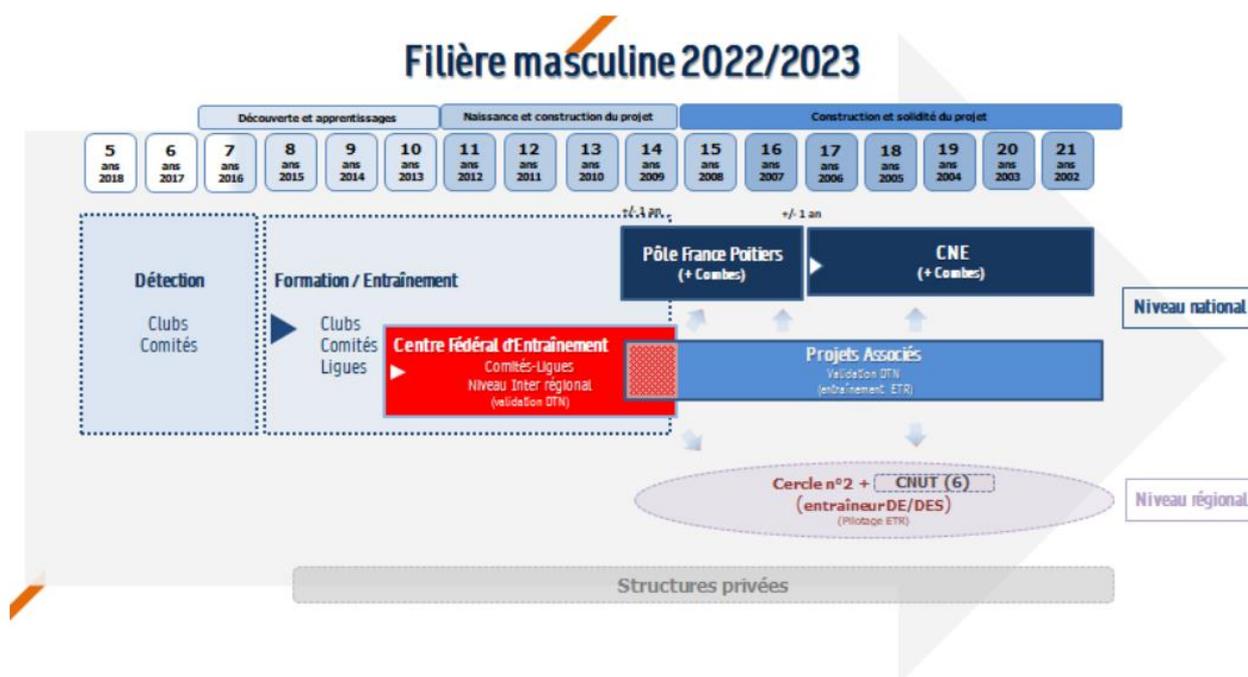
Centres de production de performances pour les femmes selon l'âge et le niveau



¹⁰⁹ Circulaire n°74-136 du 8 mai 1974.

¹¹⁰ En 1995, l'instruction n°95-057 du 24 mars indique que les pôles France remplacent les Centres Permanents d'Entraînement et de Formation (CPEF) créés en 1985 (instruction n°85-610 du 16 juillet) et les sections sportives de haut niveau (circulaire du 7 février 1990) anciennement les sections sportives régionales créées en 1974.

Centres de production de performances pour les hommes selon l'âge et le niveau



Source : FFT (2023).

S'agissant des structures fédérales, les clubs, considérés comme le « *site privilégié de pratique* »¹¹¹ assurent en tout premier lieu le repérage, la formation et l'accompagnement des meilleurs joueuses et joueurs français. Les comités départementaux et les ligues font ensuite offices de soutien de proximité pour les clubs en entraînant les jeunes, organisant des stages ainsi que des accompagnements en compétitions. Puis, les centres d'entraînement fédéraux (CFE), au nombre de 25 en 2022/2023, accueillent des projets internationaux de joueuses et joueurs âgés de 10 à 14 ans majoritairement sur les listes ministérielles (de 12 à 14 ans) ou proposés par le CTR et validés par le responsable U14 (de 10 à 11 ans)¹¹². Puis, le Pôle France de Poitiers accueille les meilleures filles (4 à 6 maximum) de 12 à 15 ans et les meilleurs garçons (9 à 12 maximum) de 13 à 16 ans évoluant au niveau international et figurant sur la liste ministérielle « Relève »¹¹³. Pour finir, le CNE, comprenant 10 garçons et 7 filles¹¹⁴, forme les « futurs professionnels », de 15 à 22 ans pour elles et de 17 ans 22 ans pour eux, susceptibles d'intégrer à 21 ans le top 100 WTA chez les filles et le top 150 ATP chez les garçons¹¹⁵. Ces éléments rendent compte du caractère sélectif de ces structures, au regard de l'infime partie des

¹¹¹ FFT. (2017). Projet de performance fédéral 2017-2024. Consulté le 23 janvier 2021 sur www.fft.fr.

¹¹² FFT. (2022). Projet de performance fédéral 2022 – 2025. Consulté le 17 août 2022 sur www.fft.fr.

¹¹³ FFT. (2022). Projet de performance fédéral 2022 – 2025. Consulté le 17 août 2022 sur www.fft.fr.

¹¹⁴ FFT. (2022). Projet de performance fédéral 2022 – 2025. Consulté le 17 août 2022 sur www.fft.fr.

¹¹⁵ La différence entre le classement WTA et ATP est expliquée dans le 1.2.

joueuses et joueurs qui y ont accès et qui peuvent donc bénéficier de la formation fédérale. Même si certains athlètes passent par des structures fédérales, d'autres se forment en dehors de celles-ci. Sébastien Fleuriel et Manuel Schotté (2008, p. 30) confirment : « *le cas du tennis français est de ce point de vue exemplaire : l'exclusivité de la formation fédérale est aujourd'hui menacée par des structures privées* ». De nos jours, de multiples académies, qui permettent aux athlètes de suivre une formation scolaire aménagée afin de combiner leur double cursus tennistique et scolaire, ont vu le jour (cf. Tableau 8).

Tableau 8 :

Exemple de prestations d'académie en France

| Nom de l'académie | Prestations | Coût annuel |
|---|---|--------------------|
| Mouratoglou Tennis Academy ¹¹⁶ | 3 heures d'entraînements de tennis et 1 heure 30 de préparation physique par jour, tournois locaux, suivi médical, conférences, activités supplémentaires, leçons privées, hébergement (chambre simple), droit d'entrée, frais médicaux spécifiques prépayés, caution | 67 100€ |
| French Touch Academy ¹¹⁷ | 25 heures d'entraînements tennis et physique, accompagnement et suivi coaching de 18 tournois dans la région, 18 heures d'enseignement scolaire et études dirigées, 6 heures d'études le soir et le week-end, hébergement | 33 500€ |
| HDN Academy ¹¹⁸ | 20 heures d'entraînements tennis et physique par semaine, accompagnement et suivi coaching sur le circuit international, scolarité, hébergement | 33 070€ |

¹¹⁶ Mouratoglou Academy. (2023). Centre d'entraînement de tennis. Consulté le 18 août 2023 sur <http://www.mouratoglou.com/fr/centre-dentraînement-tennis>.

¹¹⁷ French Touch Academy. (2023). Tennis études. Consulté le 18 août 2023 sur <http://www.frenchtouchacademy.com/ressources>.

¹¹⁸ HDN Academy. (2023). Sports-études tennis. Consulté le 18 août 2023 sur <http://www.sports-etudes.com/tennis-sport-etudes>.

| | | |
|---------------------------------------|--|---------|
| Académie Team Eysseric ¹¹⁹ | 2 heures d'entraînements de tennis par jour et 1 heure individuelle par semaine, 5 heures par semaine de préparation physique, préparation mentale, programmation des tournois, accompagnements en tournois sur les tournois départementaux, dotation complète en vêtements sportifs (sauf chaussures), demi-pension au restaurant de l'académie, scolarité, aide aux devoirs, hébergement | 28 200€ |
|---------------------------------------|--|---------|

Ces éléments rendent ainsi compte du caractère sélectif de ces structures, non pas au regard du nombre d'athlètes qui peuvent en bénéficier, mais au regard des tarifs appliqués pour une année « tennis-études » dans les académies privées.

3.2 L'échiquier international des performances

Pour se faire une place dans la hiérarchie mondiale, les sportifs investissent le circuit mondial, composé de différents circuits selon l'âge et le niveau des athlètes. Il se déroule du 1^{er} janvier au 31 décembre. Différentes instances se chargent de l'organisation de l'espace professionnel tennistique (cf. Tableau 9).

Tableau 9 :

Organisation de l'espace professionnel en 2023

| Age | Femmes | | | | Hommes | | | |
|-----------------|---------------|---------------------------|------------------------|--------------------|---------------|---------------------------|------------------------|--------------------|
| | Instances | Circuit | Catégories de tournois | Nombre de tournois | Instances | Circuit | Catégories de tournois | Nombre de tournois |
| 12 ans et moins | Tennis Europe | Tennis Europe Junior Tour | Cat 2 | 87 | Tennis Europe | Tennis Europe Junior Tour | Cat 2 | 87 |
| | | | Cat 1 | 38 | | | Cat 1 | 38 |
| 14 ans et moins | Tennis Europe | Tennis Europe Junior Tour | Cat 3 | 145 | Tennis Europe | Tennis Europe Junior Tour | Cat 3 | 145 |
| | | | Cat 2 | 62 | | | Cat 2 | 62 |
| | | | Cat 1 | 10 | | | Cat 1 | 10 |
| | | | Super Category | 4 | | | Super Category | 4 |

¹¹⁹ Académie de tennis Team Eysseric. (2023). Académie de tennis. Consulté le 18 août 2023 sur <http://www.academietennisfrance.fr/academie-de-tennis>.

| | | | | | | | | |
|-------------------------------------|---------------|------------------------------|----------------|------------------|----------------|------------------------------|----------------|-------|
| 16 ans et moins | Tennis Europe | Tennis Europe Junior Tour | Cat 3 | 80 | Tennis Europe | Tennis Europe Junior Tour | Cat 3 | 80 |
| | | | Cat 2 | 39 | | | Cat 2 | 39 |
| | | | Cat 1 | 7 | | | Cat 1 | 7 |
| | | | Super Category | 1 | | | Super Category | 1 |
| 13 à 18 ans | ITF | ITF World Tennis Tour Junior | J30 | 413 | ITF | ITF World Tennis Tour Junior | J30 | 413 |
| | | | J60 | 259 | | | J60 | 259 |
| | | | J100 | 129 | | | J100 | 129 |
| | | | J200 | 57 | | | J200 | 57 |
| | | | J300 | 36 | | | J300 | 36 |
| | | | J500 | 7 | | | J500 | 7 |
| | | | JGS | 4 | | | JGS | 4 |
| 18 ans et plus¹²⁰ | ITF | Women's World Tennis Tour | 15 000\$ | 196 | ITF | Men's World Tennis Tour | 15 000\$ | 292 |
| | | | 25 000\$ | 195 | | | 25 000\$ | 247 |
| | | | 40 000\$ | 47 | ATP | ATP Challenger | Challenger 50 | 6 |
| | | | 60 000\$ | 75 | | | Challenger 75 | 42 |
| | | | 80 000\$ | 7 | | | Challenger 100 | 20 |
| | | | 100 000\$ | 19 | | | Challenger 125 | 25 |
| | | | | | | | Challenger 175 | 4 |
| | WTA | WTA Tour | WTA 125 | 31 | ATP | ATP Tour | ATP 250 | 18 |
| | | | WTA 250 | 30 | | | ATP 500 | 7 |
| | | | WTA 500 | 13 | | | ATP 1000 | 4 |
| | | | WTA 1000 | 9 | | | ATP Finals | 2 |
| | | | WTA Finals | 1 | | | | |
| | ITF | Grand Chelem | Roland-Garros | 1 | ITF | Grand Chelem | Roland-Garros | 1 |
| | | | Wimbledon | 1 | | | Wimbledon | 1 |
| | | | Us Open | 1 | | | Us Open | 1 |
| Open d'Australie | | | 1 | Open d'Australie | | | 1 | |
| Total tournois | | | | 2 005 | Total tournois | | | 2 049 |

Source : Fontaine, M. (2023), à partir des données de l'ITF, l'ATP, la WTA et Tennis Europe.

¹²⁰ Les athlètes âgés de 14 à 17 ans peuvent prendre part à ces compétitions, mais sont limités quant au nombre de tournois (8 dans l'année et pas plus de 3 tournois dans les catégories 60 000\$ et plus).

Tennis Europe est une association de tennis européenne organisant un circuit permettant aux *tenniswomen* et *tennismen* de faire leurs premiers pas au niveau international jeune. Celui-ci a « *longtemps été la plate-forme de choix pour le lancement d'une carrière réussie* »¹²¹. Divisé en trois tranches d'âge (16 ans et moins, 14 ans et moins et 12 ans et moins), il regroupe plus de 450 tournois par an dans presque 50 nations membres du Tennis Europe. L'ITF, quant à lui, gère d'une part, l'ITF World Tennis Tour *Junior* qui représente un « *véritable tremplin vers le circuit professionnel* »¹²². Réservé aux joueuses et aux joueurs âgés de 18 ans et moins, il est composé de plus de 900 tournois et de sept niveaux de tournois – de J30 à JGS. Enfin, le circuit Women's World Tennis Tour et le Men's World Tennis Tour sont considérés comme « *la base de la pyramide du circuit professionnel* »¹²³. Ces circuits servent de tremplin pour atteindre le niveau supérieur : le circuit WTA pour les femmes et le circuit ATP Challenger Tour et l'ATP Tour pour les hommes. Pour prendre part aux différentes compétitions, que ce soit chez les jeunes ou chez les adultes, l'IPIN est le « *numéro international d'identification du joueur* » indispensable. Cet abonnement, renouvelable tous les ans (45\$ sur les circuits jeunes, 65\$ sur le circuit adulte), reste le même tout au long de la carrière. Quel que soit le classement français, les joueuses et les joueurs peuvent prendre part à ces compétitions. En revanche, seront prioritaires les sportifs inscrits et possédant le meilleur classement. Il est possible d'obtenir une *wild card*¹²⁴ délivrée par la FFT ou le club organisateur pour permettre à certains joueurs d'intégrer le tableau sans avoir le classement nécessaire. Ces tournois rapportent un certain nombre de points (*cf. Annexes 1 et 2*) et de gains (*cf. Annexes 3 et 4*) qui varient en fonction des catégories de tournois, des organisateurs et des résultats. Les points remportés lors des 14 meilleurs tournois au cours des 52 dernières semaines déterminent ainsi le classement des joueuses et joueurs dans la hiérarchie mondiale.

3.3 L'élite soutenue par le bas

Les économistes et sociologues ont trouvé à travers le sport de compétition un « *laboratoire* » d'une grande richesse. En effet, la compétition sportive représente un lieu hautement concurrentiel avec des règles universelles et des performances mesurées par un score ou un

¹²¹ Tennis Europe. (2023). À propos de Tennis Europe. Consulté le 18 août 2023 sur <http://tenniseurope.org>.

¹²² FFT. (2023). ITF World Tennis Tour Juniors. Consulté le 18 août 2023 sur <http://fft.fr/competition/tennis/jeunes/itf-world-tennis-tour-juniors>.

¹²³ FFT. (2023). ITF World Tennis Tour Féminin. Consulté le 18 août 2023 sur <http://fft.fr/competition/tennis/dames/itf-world-tennis-tour-feminin>.

¹²⁴ Invitation pour participer à un tournoi.

temps (Eber, 2008). Régulièrement, « *les joueurs se trouvent sous le feu des critiques d'une partie de l'opinion publique. Les sportifs de haut niveau disposaient en 2007 de salaires bruts bien supérieurs en moyenne à ceux des dirigeants d'entreprises ou de cadres de la finance [INSEE, 2010]* » (Drut, 2011, p. 68). D'un côté, Novak Djokovic¹²⁵ avec plus de 175 millions de gains cumulés durant toute sa carrière. De l'autre, Laurent Rochette¹²⁶ avec 197 683\$ en 14 ans de carrière¹²⁷. Ces deux exemples illustrent une répartition des gains du circuit professionnel de tennis permettant au sommet de l'élite de gagner énormément d'argent. Le constat est le même dans le golf puisque « *quand Tiger Woods gagne l'US PGA 1999, il reçoit 630 000 dollars, alors que le second Sergio Garcia perçoit 378 000 dollars (Downward et Dawson [2000], p. 258). Pourtant, leur productivité est voisine : score moyen des quatre parcours de 67,75 coups pour Woods et de 69,50 coups pour Garcia (2,5 % d'écart)* » (Bourg, 2008, p. 389). La Wall Street Journal¹²⁸ a fait une étude comparative des salaires du sportif le mieux payé ainsi que du 32^{ème} dans chaque sport. Elle en conclut que le tennis est le sport le plus inégalitaire.

La répartition des gains accumulés tout au long de la carrière montre que le top 100 mondial possède presque 71% de l'ensemble des gains chez les femmes et 66% chez les hommes (cf. Tableaux 10 et 11).

¹²⁵ Joueur de tennis, numéro 1 mondial en 2011, 2012, 2014, 2015, 2018, 2020, ayant remporté 96 titres dont 24 tournois du Grand Chelem.

¹²⁶ Joueur de tennis, 202^{ème} mondial à son meilleur classement en 2012, n'ayant pas gagné 1 titre sur le circuit international.

¹²⁷ ATP Tour. (2023). Players. Consulté le 17 août 2023 sur <https://www.atptour.com/en/players>.

¹²⁸ Slate. (2014). Dans quel sport l'écart de revenus entre les superstars et les très bons est-il le plus fort ? Consulté le 25 mars 2020 sur <http://www.slate.fr/story/91421/salaire-sportifs-difference>.

Tableau 10 :

Gains accumulés en fonction du classement sur le circuit « féminin » (au 15 avril 2020)

| Classement mondial | Nombre de joueuses classées | Gains remportés durant toute la carrière (\$) |
|--------------------|-----------------------------|---|
| 1 à 100 | 100 | 767 168 449 |
| 101 à 200 | 100 | 129 240 078 |
| 201 à 300 | 100 | 60 361 381 |
| 301 à 400 | 100 | 41 586 625 |
| 401 à 500 | 100 | 23 695 264 |
| 501 à 600 | 100 | 17 436 581 |
| 601 à 700 | 100 | 7 450 317 |
| 701 à 800 | 100 | 11 454 058 |
| 801 à 900 | 100 | 10 289 409 |
| 901 à 1000 | 100 | 5 307 834 |
| 1001 à 1100 | 101 | 3 607 696 |
| 1101 à 1200 | 101 | 2 136 118 |
| 1201 à 1292 | 135 | 5 354 606 |
| | 1338 | 1 085 088 416 |

Source : Fontaine, M. (2023) à partir des données de la WTA.

Tableau 11 :

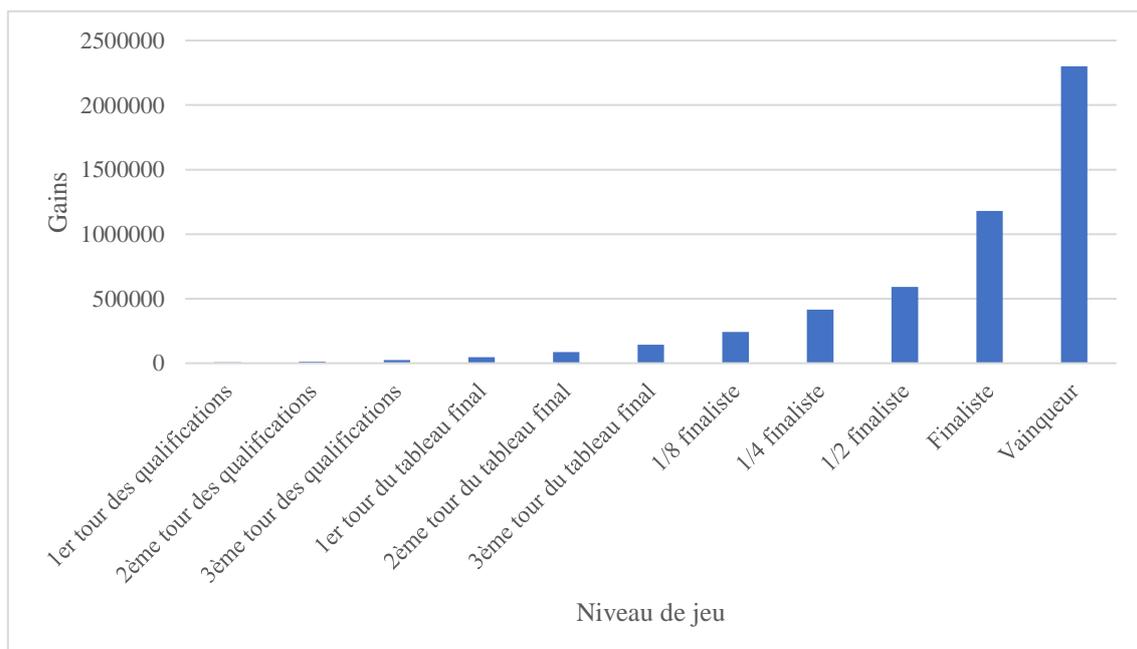
Gains accumulés en fonction du classement sur le circuit « masculin » (au 15 avril 2020)

| Classement mondial | Nombre de joueurs classés | Gains remportés durant toute la carrière (\$) |
|--------------------|---------------------------|---|
| 1 à 100 | 100 | 1 058 605 026 |
| 101 à 200 | 100 | 258 798 764 |
| 201 à 300 | 100 | 125 989 620 |
| 301 à 400 | 100 | 38 154 239 |
| 401 à 500 | 100 | 35 096 801 |
| 501 à 600 | 100 | 11 322 010 |
| 601 à 700 | 100 | 12 278 093 |
| 701 à 800 | 100 | 12 782 595 |
| 801 à 900 | 100 | 8 526 992 |
| 901 à 1000 | 100 | 10 365 936 |
| 1001 à 1100 | 100 | 5 060 138 |
| 1101 à 1200 | 100 | 3 350 857 |
| 1201 à 1300 | 102 | 1 684 585 |
| 1301 à 1400 | 104 | 12 668 252 |
| 1401 à 1500 | 114 | 1 851 194 |
| 1501 à 1600 | 78 | 821 957 |
| 1601 à 1700 | 102 | 728 138 |
| 1701 à 1800 | 149 | 2 781 893 |
| 1801 à 1900 | 74 | 730 665 |
| 1901 à 1978 | 48 | 342 278 |
| | 1971 | 1 601 940 033 |

Source : Fontaine, M. (2023) à partir des données de l'ATP.

Cette concentration de gains rend compte d'un déséquilibre des revenus entre joueurs et entraîne des situations de « *winner-take-all* » (Menger, 2009) au détriment des autres sportifs. La théorie des tournois (Bourg, 2008) est apparue pertinente pour mieux comprendre qu'un petit nombre de sportifs détiennent des revenus exceptionnels dans leur discipline correspondante. Elle s'applique principalement aux sports individuels ou de duel puisqu'ils produisent un classement entre les compétiteurs en fonction de leurs performances (Andreff, 2012). Elle suppose qu'il existe une corrélation entre le niveau de performance et l'incitation financière. Différentes études ont été menées sur la course (Maloney & McCormick, 2000), sur le golf (Orzeag, 1994) ou sur le tennis (Lallemand, Plasman & Rycx, 2008 ; Barget, Llorca & Teste, 2011) et ont permis de la confirmer. La théorie des tournois montre que le résultat d'une joueuse ou d'un joueur dans une compétition dépend de plusieurs facteurs comme le niveau technique du joueur, les caractéristiques de la compétition, un facteur aléatoire, mais aussi du différentiel de gains entre le vainqueur et le perdant (Barget et *al.*, 2011). Ce qui explique notamment les disparités observées au niveau des gains entre les joueuses et joueurs du classement mondial, mais aussi la répartition non-linéaire des gains dans les tournois. Si nous prenons l'exemple de Roland-Garros, la structure des prix est particulièrement inégalitaire (cf. Graphique 3).

Graphique 3 :
Dotations de Roland-Garros en 2019



Source : Fontaine, M. (2023), à partir des données de la FFT.

Les sommes remportées par les joueurs doublent pratiquement d'un tour à l'autre avec 2,3 millions d'euros au vainqueur, 1,18 au finaliste jusqu'à 7 000 aux perdants du 1^{er} tour des qualifications soit 328 fois moins que le vainqueur du tournoi. Il apparaît donc une « *situation où un petit nombre d'individus bénéficient de revenus considérables et captent des parts de marché prépondérantes dans leur activité* » (Bourg, 2008, p. 375). Si la distribution des prix engendre des disparités de revenus entre les joueuses et joueurs, le manque de *turnover*¹²⁹ observé dans le tennis les renforce. En effet, les travaux d'Antoine Feuillet et *al.* (2018, p. 54) portant sur le *turnover* des joueurs du top 300 mondial de 2010 à 2015 ont montré que « *la forte inertie sportive fige la hiérarchie sur le long terme dans le tennis et de ce fait [...] les joueurs dominants figurent durablement en tête du classement et donc des revenus* ». Enfin, une corrélation positive existe entre l'impact des médias et la rémunération des sportifs. Selon les travaux de Robert Franck et Philip Cook (1996), le développement du sport télévisé et la hausse de l'exposition médiatique du tennis entre 1977 et 1987 ont entraîné un écart croissant des revenus entre le top 10 mondial et le top 41-50. La star peut désormais atteindre un public considérable, profiter de la surexposition et de la capacité de persuasion des médias pour augmenter son capital de réputation (Bourg, 2008). Cette médiatisation plus conséquente permet d'accéder au statut de Superstar avec les revenus liés au sponsoring associés. Jean-François Bourg (2008, p. 389) explique que « *les équipementiers attribuaient à leurs joueurs sous contrat : 150 000 euros au vainqueur, 70 000 euros au finaliste... Et 1 500 euros aux joueurs éliminés en 32e de finale* ». C'est pourquoi, cette situation dans laquelle des écarts minimes entraînent des différences considérables de rémunération (Menger, 2009) définit fortement le tennis de haut niveau. Et ce, d'autant plus qu'il a des effets d'avantages cumulatifs « *au sens de Merton [1968, 1988], puisque les premiers succès entraînent une hausse de productivité facilitant les succès ultérieurs* » (Carayol, 2006, p. 7). Loin des paillettes du haut niveau et de ses Superstars (Rosen, 1981), se cache une réalité bien plus sombre « *où des armées de précaires sillonnent le circuit compétitif en espérant y trouver les moyens de leur survie* » (Fleuriel & Schotté, 2020, p. 21). Des chiffres interpellants viennent illustrer ce propos. D'après une étude de l'ITF en 2014, le top 26 mondial chez les femmes a remporté 51% du total des prix tandis que 3 900 joueurs sur 8 874 et 2 212 joueuses sur 4 862 n'ont obtenu aucun gain. Cette étude montre également que le seuil de rentabilité se situe à la 336^{ème} place mondiale pour les joueurs et à la 253^{ème} place pour les joueuses, c'est-à-dire qu'au-delà de ce classement, les

¹²⁹ Antoine Feuillet et *al.* (2018) définissent le *turnover* comme la rotation des joueurs dans la hiérarchie sportive d'une saison à l'autre.

sportifs « perdent de l'argent ». Si nous nous tenons à cette étude, cela signifie que seuls 22 joueurs français¹³⁰ et 10 joueuses françaises¹³¹ peuvent « vivre » de leur pratique tennistique.

3.4 Ni professionnel, ni amateur : un statut en mal de définition

D'après Sébastien Fleuriel et Manuel Schotté (2008, p. 55) : « *d'une façon générale, le problème n'est pas que le sport soit devenu professionnel, mais que ce « passage » ne s'accompagne pas de la création d'un réel statut du sportif qui lui donnerait accès à un ensemble de droits* ». Ces « professionnels » de leur discipline, qui consacrent une grande partie de leur temps pour exercer leur « métier » de sportif à titre principal, n'obtiennent pas tous les mêmes conditions juridiques, économiques et sociales. Deux statuts coexistent au sein du monde sportif : les sportifs de haut niveau et les sportifs professionnels. D'après le ministère des Sports, sont professionnels « *tant les sportifs salariés que les sportifs travailleurs indépendants dès lors que leur activité sportive rémunérée s'exerce à titre de profession* »¹³². Ainsi, le sport professionnel ne concerne pas seulement les athlètes salariés comme au football ou au handball, mais aussi les travailleurs indépendants qui « vivent » des revenus issus de leur pratique sportive comme le tennis, le golf, la natation ou le tennis de table¹³³. Nous ne souhaitons pas ici définir si faire carrière dans le tennis relève d'une profession ou pas, mais de mettre au jour le paradoxe qui place les joueuses et les joueurs de tennis face à une double injonction : d'une part, ils se voient attribuer le statut de professionnel dans la mesure où ils sont travailleurs indépendants¹³⁴ (sans avoir les garanties habituellement offertes dans le cadre du travail ordinaire (Fleuriel & Schotté, 2008)) mais d'autre part, ils sont considérés comme sportifs de haut niveau en étant inscrits sur les listes ministérielles. Le statut des joueuses et joueurs de tennis est donc difficile à cerner en raison d'un flou juridique et de la particularité de posséder un double statut : « *professionnels amateurs* » (Forté, 2020). C'est pourquoi, nous restons sur une approche plus restrictive qui considère le sportif professionnel comme étant salarié lié à un employeur par la conclusion d'un contrat de travail. En effet, d'après la convention collective nationale des sports (CCNS) du 7 juillet 2005, le sportif professionnel est

¹³⁰ ATP. (2021). Players. Consulté le 17 janvier 2021 sur <http://www.atptour.com/en/players>.

¹³¹ WTA. (2021). Players. Consulté le 17 janvier 2021 sur <http://www.wtatennis.com/players>.

¹³² Ministère des Sports. (2021). Le sport de haut niveau. Consulté le 17 janvier 2021 sur <https://www.sports.gouv.fr>.

¹³³ En 2010, la Direction des sports a recensé le nombre de sportifs dit professionnels, en se basant sur la définition du Ministère des Sports, et en a comptabilisé 4500 dans les 10 disciplines retenues : Basket-ball, boxe, cyclisme, football, golf, handball, rugby, hockey sur glace, tennis, volley-ball.

¹³⁴ L'auto-entreprenariat est un régime fiscal et social du travail indépendant créé en 2009.

défini comme celui qui « mettra à disposition de son employeur, contre rémunération, ses compétences, son potentiel physique et ses acquis techniques et tactiques ». Au tennis, comme dans les compétitions d'athlétisme ou de golf, le travail sportif est rarement rémunéré sur la base de contrats de travail engageant des revenus réguliers. Dans les faits, on constate plutôt ce que décrit la théorie économique des tournois, soit une rémunération indexée sur les résultats sportifs en priorité (Lallemand et al., 2008).

Contrairement à la définition des sportifs professionnels, celle des sportifs de haut niveau est beaucoup plus évidente. Ceux-ci sont apparus dans le cadre de la structuration du sport professionnel. Historiquement, ce n'est qu'en 1975 que la formalisation juridique et légale introduit la qualité d'athlète de haut niveau dans la loi « Mazeaud »¹³⁵. Mais celle-ci ne garantit pas la protection juridique et sociale des athlètes. C'est ce qu'analysent les sociologues Sébastien Fleuriet et Manuel Schotté (2015, p. 440) : « au bout du compte, ce n'est pas un statut auquel serait associés des garanties sociales qui est promulgué ». Longtemps passée sous silence, la situation sociale et juridique de ces sportifs a connu une évolution au cours du 20^{ème} siècle en France. Le législateur fait évoluer la loi ces dernières années pour répondre à la problématique du statut des sportifs de haut niveau. La loi n°2015-1541 du 27 novembre 2015 a permis, pour certains, de tendre progressivement vers un statut plus protecteur, mieux sécurisé. Les athlètes figurant sur la liste ministérielle¹³⁶ obtiennent des avantages : des aides financières dédiées par le directeur technique national (DTN) de chaque fédération, des primes aux médaillés olympiques et paralympiques, des aides à la formation et aux concours, des aides à l'insertion professionnelle et les aménagements d'emploi, un dispositif de retraite et une couverture des accidents de travail et maladies professionnelles¹³⁷. Les sportifs de haut niveau sont répartis en trois catégories¹³⁸ : sportifs de haut niveau¹³⁹, espoirs¹⁴⁰ et partenaires d'entraînement¹⁴¹. Cette sélection se veut graduelle en fonction des résultats sportifs, de la participation à des compétitions internationales et des sélections pour porter les couleurs du

¹³⁵ Loi n°75-988 du 29 octobre 1975.

¹³⁶ Depuis 1984 (Loi Avice n°84-610 du 16 juillet), le statut sportif de haut niveau s'obtient par la liste arrêtée par le ministère des Sports. Puis depuis 1987 (arrêté du 23 avril), le ministère des Sports ainsi que les fédérations définissent les modalités d'inscription sur les listes.

¹³⁷ Ministère des sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques. (2023). Le sport de haut niveau. Consulté le 2 juin 2020 sur www.sports.gouv.fr.

¹³⁸ Le ministère des Sports publie tous les deux ans pour la catégorie élite et tous les ans pour les autres. Les sportifs doivent être âgés de 12 ans minimum pour y figurer.

¹³⁹ Une convention stipulant les droits et obligations du sportif et de la fédération sera signée par les deux parties.

¹⁴⁰ Les Espoirs sont identifiés par le Directeur Technique National (DTN), ne remplissent pas les conditions pour figurer sur la liste SHN, mais ont vocation à le devenir. Ces derniers ne bénéficient pas de toutes les aides attribuées aux SHN, mais ont la possibilité d'avoir des aménagements scolaires et d'être accompagnés par la fédération.

¹⁴¹ Athlètes participant à l'entraînement des équipes de France dans des sports où un partenaire d'entraînement est nécessaire comme au tennis, sports de combat, escrime, etc.

pays. Selon le ministère des Sports, en 2019, 4 905 français dont 39% de femmes répondent aux critères officiels de haut niveau. Un modèle pyramidal avec au sommet la catégorie « élite » qui comprend environ 18% de la population totale, les « seniors » 23% et enfin « jeunes » avec 56%, auxquels on peut ajouter les sportifs sur la liste « reconversion » avec 3%. Au tennis, différents critères sont définis pour intégrer cette liste : « élite » qui comprend les sportifs ayant des résultats lors des tournois du Grand Chelem, Masters et Coupe Davis, « seniors » qui inclut les 32 meilleurs à l'ATP ou à la WTA, « relève » qui concerne les meilleures jeunes filles et les meilleurs garçons de 10 à 22 ans et enfin « reconversion » avec les joueuses et joueurs ayant été classés dans le top 500 WTA ou ATP¹⁴². Des critères semblables selon le sexe dans les catégories « élite », « seniors » et « reconversion » mais qui diffèrent dans la catégorie « relève » : 3/6 à 12 ans pour les filles, 5/6 pour les garçons ou top 350 sur le circuit WTA à 18 ans pour elles et top 600 sur le circuit ATP pour eux. En 2019, 59 français dont 31% de femmes bénéficient de ce statut sur 978 900 compétiteurs soit environ 0,006% (cf. Tableau 12).

Tableau 12 :

Nombre de sportifs de haut niveau en tennis

| Année | F | H | Nombre de licenciés | Pourcentage |
|-------|----|----|---------------------|-------------|
| 2015 | 48 | 72 | 1 052 100 | 0,01% |
| 2016 | 42 | 68 | 1 039 400 | 0,01% |
| 2017 | 31 | 61 | 1 019 800 | 0,009% |
| 2018 | 37 | 46 | 985 600 | 0,008% |
| 2019 | 18 | 41 | 978 900 | 0,006% |

Source : Fontaine, M. (2023) à partir des données du Ministère des Sports et de la FFT.

La FFT accompagne ces sportifs listés en participant à l'hébergement, l'encadrement et la formation des joueurs pour celles et ceux qui intègrent le CFE et le CNE. Malgré l'amélioration des dispositions juridiques et de l'encadrement des sportifs de haut niveau et professionnels, un certain nombre d'acteurs sportifs sont exclus. Qu'en est-il des joueuses et des joueurs de tennis, qui font exister le sport de haut niveau, mais qui ne figurent pas sur les listes établies par les instances dirigeantes ? Alors même qu'ils se consacrent essentiellement à leur pratique, ces athlètes ne possèdent pas le statut de travailleurs et sont alors exposés à être vulnérables. Une vulnérabilité qui s'avère être plus précoce pour les femmes que pour les hommes puisque si

¹⁴² FFT. (2022). Plan de performance fédéral 2022 – 2025. Consulté le 27 août 2023 sur <http://fft.fr>.

l'égalité de traitement entre les sexes prévaut dans l'accès à la pratique, de nettes disparités persistent.

Conclusion

Au tennis, le travail sportif est rarement rémunéré sur la base de contrat de travail entraînant des revenus réguliers. Dans les faits, on constate une rémunération dépendante des résultats sportifs. Une telle organisation de travail entraînant des situations de « *winner-take-all* » (Menger, 2009) au détriment des autres athlètes, où l'incertitude représente une dimension structurante du travail, met en permanence les joueuses et les joueurs dans un jeu de classement continu. Bien que le fonctionnement du tennis soit identique pour toutes et tous, l'institution n'en contribue pas moins à fabriquer des différences. Seuls les athlètes inscrits sur les listes ministérielles bénéficient d'avantages comme l'intégration dans les espaces de production d'élites, des aménagements scolaires, des aides financières, etc. Les « *Superstars* » (Rosen, 1981) les plus médiatisées ne doivent donc pas masquer ce qu'est le quotidien de la majorité des athlètes, se trouvant ainsi en situation de vulnérabilité.

Une vulnérabilité qui s'avère être plus précoce pour les femmes que pour les hommes au regard des inégalités mises au jour. En effet, bien que le haut niveau soit aussi formalisé, rationalisé chez les hommes que chez les femmes, il existe des conditions concrètes d'exercice qui amènent une division sexuelle de la pratique. Si l'égalité de traitement prévaut dans l'accès à la pratique, certaines inégalités persistent au niveau de la gratification des sportives ou même de la médiatisation. Dès lors, la construction d'un horizon sportif et le maintien des vocations paraissent plus difficiles dès lors que l'on est une femme.

Le monde tennistique représente donc un espace extrêmement concurrentiel, sélectif et inégalitaire. Comment peut-on alors expliquer l'engagement de ces sportives dans un milieu si incertain et l'« acceptation » de telles conditions d'exercice de l'activité tennistique ? Pour mener à bien ce travail doctoral, nous avons donc suivi ce que Pierre-Emmanuel Sorignet (2010, p. 20) conseille : « *pour comprendre l'afflux de prétendants à un métier dont la précarité est avérée et où l'espoir de décrocher le « gros lot » est infinitésimal, il faut analyser le discours sur la vocation* ».

Chapitre 3

La méthode mixte au cœur de la construction du dispositif d'enquête

Introduction

Une multitude de techniques d'enquête s'offre au chercheur. Il s'agit donc d'utiliser la plus appropriée au terrain, voire « *de conjuguer des techniques différentes pour ne pas être l'esclave de son outil* » (Mendras & Oberti, 2000, p.16). D'une façon générale, les méthodes quantitatives ont longtemps été considérées comme étant la base de la connaissance scientifique (Anadon, 2019) alors que les méthodes qualitatives étaient qualifiées d'« insuffisamment scientifiques » et imprécises (Gondard-Delcroix, 2006 ; Morrissette & Demazière, 2019). Néanmoins, « *chaque méthodologie a [...] ses avantages mais aussi ses limites. Il n'y a pas une méthode qui s'impose naturellement par rapport à l'autre* » (Bréchon, 2011, p. 208). Certes, celles-ci sont vues comme un mélange incompatible d'un point de vue épistémologique et ontologique, mais elles sont toutefois loin d'être inconciliables (Anadon, 2019) puisqu'elles n'explorent pas les mêmes champs de connaissance. Quand la méthode quantitative cherche à quantifier grâce aux données chiffrées, la méthode qualitative accorde plus d'importance au sens donné par les acteurs sur les phénomènes humains et sociaux d'un point de vue holistique (Anadon, 2019). Dans certains cas, la méthode quantitative est donc la plus adaptée ; dans d'autres situations, la méthode qualitative est privilégiée.

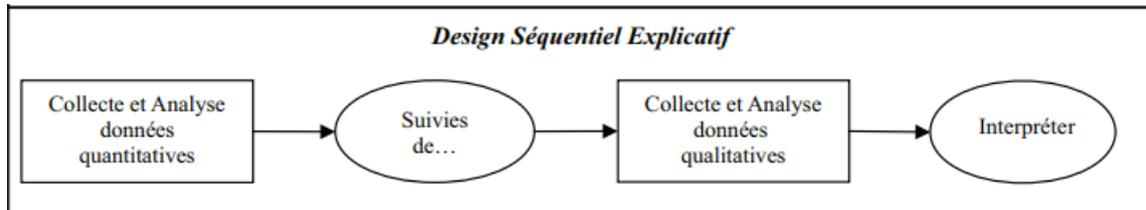
Dans notre cas, c'est la méthode mixte, consistant à combiner les deux approches au sein d'une même recherche, qui a été choisie. Cette troisième voie méthodologique (Aldebert & Rouziès, 2011) alimente de nombreux débats historiques entraînant la « guerre des paradigmes » opposant quantitatif et qualitatif, positivisme et constructivisme. Il apparaît que les deux groupes de partisans « *défendent la thèse de l'incompatibilité (Howe, 1988), [...] leurs méthodes, ne p[ouvant] et ne d[evant] pas être mélangées* »¹⁴³ (Johnson & Onwuegbuzie, 2004, p. 14). La méthode mixte permet pourtant de tirer parti des richesses de chaque méthode et de

¹⁴³ « *Both sets of purists view their paradigms as the ideal for research, and, implicitly if not explicitly, they advocate the incompatibility thesis (Howe, 1988), [...], including their associated methods, cannot and should not be mixed* ».

minimiser leurs faiblesses respectives pour « *produire un produit de qualité supérieure* »¹⁴⁴ (Johnson & Onwuegbuzie, 2004, p. 17). En réalité, il n'existe pas « *une mais des approches mixtes que les chercheurs peuvent choisir d'adopter en fonction du sujet* » (Condomines & Hennequin, 2013, p. 18). D'après la classification de John W. Creswell et Vicki L. Plano-Clark (2011), six « *designs* » permettent de conjuguer les méthodes qualitative et quantitative : le « *design intégré* », le « *design convergent parallèle* » ; le « *design séquentiel explicatif* » ; le « *design séquentiel exploratoire* » ; le « *design transformatif* » et le « *design multiphases* ». Le choix du modèle et de la temporalité s'opère en fonction des objectifs souhaités puisque l'enquête qualitative apporte des matériaux différents selon qu'elle se situe avant, en parallèle ou après l'enquête quantitative. Alain Blanchet et Anne Gotman (2015, p. 39) n'en disent pas moins en expliquant que « *soit elle enrichit la compréhension des données, soit elle les complète, ou bien encore elle contribue à leur construction et à leur interprétation* ». Dans le cadre de notre recherche, le « *design séquentiel explicatif* » (cf. Illustration 7) est apparu le plus pertinent pour diverses raisons.

Illustration 7 :

Le « design séquentiel explicatif »



Source : Creswell & Plano-Clark (2011).

Tout d'abord, parce qu'il existe très peu de travaux de recherche sur la sociologie des pratiquantes de tennis et qu'il était nécessaire de caractériser sociologiquement les joueuses françaises pour définir les contours de la population. Ensuite, parce que les résultats de l'enquête quantitative devaient permettre de définir plus précisément l'échantillon de l'enquête qualitative grâce à la réalisation d'une typologie. Enfin, parce que, si l'enquête quantitative a permis de dessiner des tendances grâce aux effets de nombre, l'approche qualitative devait autoriser une interprétation plus riche de la fabrication des carrières des *tenniswomen*. Ainsi, en articulant « *un double regard sur un même objet* », la méthode mixte a apporté « *une plus-value scientifique [à notre] travail de recherche* » (Paugam, 2012, p. 208).

¹⁴⁴ « *To produce a superior product* ».

Notre travail, s'inscrivant dans une perspective interactionniste, repose sur une démarche qui n'est ni strictement inductive, ni totalement hypothético-déductive. Si la littérature scientifique et les cadres théoriques nous ont guidée lorsqu'il a fallu faire le choix du terrain, de la manière de l'appréhender et de l'analyser, ce sont bien les découvertes du terrain qui nous ont amenée à ajuster, préciser et complexifier le dispositif d'enquête. En effet, étant un objet « *pour [lequel] le chercheur n'a pas accès à des catégories déjà existantes dans la littérature* » (Blais & Martineau, 2006, p. 4), ce n'est qu'après avoir réalisé l'enquête quantitative que nous avons pu préciser notre questionnement. En conséquence, nous avons souhaité « *ne pas tomber dans ce piège où l'on installe la théorie d'entrée de jeu et où les faits, trop aisément manipulables, se cantonnent dans un rôle d'illustration-confirmation* » (Kaufmann, 2001, p. 12). Bien que les connaissances antérieures et la recherche bibliographique aient constitué des grilles de lecture permettant de préparer la méthodologie et d'analyser les matériaux (Anadon & Guillemette, 2007 ; Paillé & Muccheilli, 2012), nous avons donc souhaité garder un esprit ouvert à l'étonnement (D'arripe, Oboeuf & Routier, 2014). C'est pourquoi, à partir des trois niveaux d'induction que Marta Anadon et Lorraine Savoie-Zajc (2009, p.3) propose, le positionnement de notre recherche se situe entre « la logique de type induction » dans laquelle « *les catégories d'analyse provien[nent] entièrement du matériel recueilli* » puisque qu'elle porte sur un « *phénomène nouveau, méconnu, peu exploré* » et entre « l'induction modérée » dans laquelle un cadre conceptuel « *provenant des écrits balise de façon générale le phénomène étudié* ».

Ce chapitre ne sera pas exclusivement consacré à la présentation du cadre méthodologique de notre travail doctoral. Car « *le temps de l'enquête ne se réduit pas aux moments évidents et explicites de recueil des matériaux, mais, dans un mouvement inverse, redéfinit comme matériau potentiel tout événement qui prend place lors de l'enquête* » (Darmon, 2005, p. 98). En tant qu'apprentie-chercheuse et à la lecture de thèses, ouvrages ou encore d'articles, j'ai toujours pensé que les chercheurs menaient leurs enquêtes sans accrocs, comme s'ils n'avaient jamais rencontré de difficultés, ni de doutes. À ma grande surprise, je me suis rendu compte que la réalité était tout autre lorsque j'ai participé à une formation doctorale intitulée « *S'essayer aux récits d'enquête* » encadrée par Oumaya Hidri Neys. La lecture de plusieurs articles m'a fait prendre conscience que tout chercheur peut se retrouver, plus ou moins, confronté à des épreuves de terrain et qu'il était préférable, non pas de les faire taire, mais de les analyser. En effet, d'après Daniel Bizeul (1999, p. 111) : « *il semble banal de mentionner que le travail d'enquête comporte des difficultés de toutes sortes [...] Celles-ci [...] semblent pouvoir être oubliées ou soigneusement cachées, selon une pratique courante. Mais les déconvenues du chercheur, en réalité, sont loin d'être insignifiantes* ».

En définitive, ce chapitre permet au lecteur de saisir sur quels outils, données et dispositif d'enquête s'appuie l'éclairage des conditions de pratique, de formation et de carrière des joueuses de tennis. Dans une première partie, nous présenterons l'enquête quantitative menée afin de caractériser sociologiquement les joueuses de tennis : l'élaboration de l'échantillon, la conception du questionnaire, l'administration de l'instrument d'observation et la méthode d'analyse. Puis nous expliquerons comment, à l'aide du logiciel de traitement et d'analyse statistique *R*, nous avons construit une typologie des joueuses. Une deuxième partie sera consacrée à l'enquête qualitative par récits de vie nécessaire pour appréhender les carrières des *tenniswomen* sur un mode rétrospectif (Dubar & Nicourd, 2017). Enfin, représentant un résultat non-négligeable, j'ai donc décidé de me soumettre à l'exercice de la réflexivité dans une troisième partie. En explicitant le « *hors cadre de l'enquête* » (Benveniste, 2013, p. 187), l'objectif était ainsi d'adopter une manière réflexive et critique (Fassin & Bensa, 2008) à propos de ma recherche.

1. Questionner les représentations et les pratiques : la quête du nombre

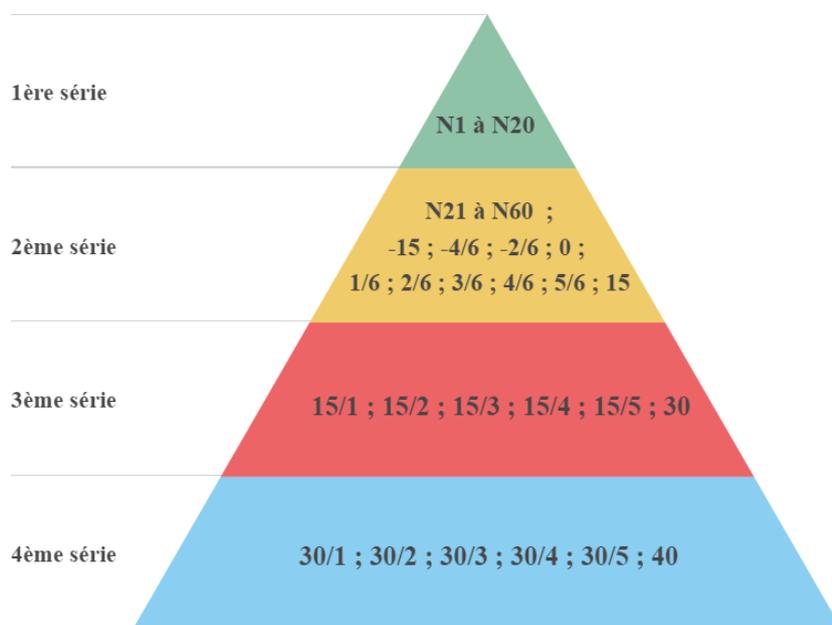
1.1 Travailler sur les joueuses de « masse » et d'élite

Bien que le tennis apparaisse comme un sport majeur dans la société française, les recherches portant sur cet objet semblent, depuis 1995, relativement marginales. Nous ne savions finalement pas grand-chose sur les *tenniswomen*, et encore moins de haut niveau. C'est pourquoi, l'idée de caractériser sociologiquement les joueuses a été un point de départ essentiel au travail de thèse. En s'intéressant à la pratique des femmes dans son ensemble, de « masse » et d'élite, nous souhaitons mettre au jour d'une part, les conditions sociales et familiales qui permettent aux joueuses de s'engager et de se maintenir dans la pratique, et d'autre part, la diversité de leur pratique. En définitive, nous avons essayé de répondre à deux questions simples en apparence : Qui sont-elles ? Et que font-elles ? Pour ce faire, la méthode du questionnaire et le traitement anonyme et statistique des données qui lui est associé apparaît comme étant la plus appropriée pour produire des effets de nombre. Il est destiné à un traitement statistique qui permet de falsifier les hypothèses et de généraliser les résultats en rendant « *visible l'action des déterminants sociaux (ce que les agents sont) sur leurs pratiques (ce que les agents font)* » (De Singly, 2012, p. 15).

L'imposition d'une barrière de classement précise s'étant relevée difficile à mettre en œuvre tant le tennis possède d'échelons et de systèmes de classement, comme celui relatif à l'âge, il convenait de circonscrire la population à étudier. Ainsi, les joueuses du tennis français majeures ont intégré la population à enquêter, soit 48 601 joueuses. Pour mener à bien ce travail de recherche, nous avons ensuite choisi d'examiner un échantillon restreint de la population étudiée, soit un ensemble d'individus représentant la population à interroger (Martin, 2017). L'organisation du tennis étant composée de catégories de classements existantes, nous avons privilégié l'échantillon aléatoire stratifié (Martin, 2017), méthode qui divise la population de référence en strates et permet de sélectionner aléatoirement dans chaque strate des échantillons proportionnels à la population de référence. Cela assure d'interroger un nombre suffisant de joueuses dans chacune des strates et de surreprésenter les strates ayant de faibles effectifs, augmentant ainsi la précision de la recherche. Ainsi, notre échantillon a été divisé en différentes strates qui correspondent aux catégories institutionnelles de classement (cf. Illustration 8) : 1^{ère} série (n°1 à n°20), 2^{ème} série (n°21 à 15), 3^{ème} série (15/1 à 30), 4^{ème} série (30/1 à 40).

Illustration 8 :

Pyramide des classements français chez les femmes



Source : Fontaine, M. (2023), à partir des données FFT (2023)

Cette pyramide de classement permet de hiérarchiser la répartition des compétitrices : les joueuses les mieux classées se situent au sommet (1^{ère} série) et les moins classées à la base (4^{ème} série). Plus elles évoluent vers la 1^{ère} série et moins elles sont nombreuses (cf. Tableau 13).

Tableau 13 :
**Répartition des joueuses majeures intégrant
chaque catégorie officielle de classement (au 11 mai 2020)**

| | 1 ^{ère} série | 2 ^{ème} série | 3 ^{ème} série | 4 ^{ème} série | Total |
|-----------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|--------|
| Nombre de personnes | 22 | 1 846 | 14 459 | 32 274 | 48 601 |
| % par rapport à l'effectif global | 0,04% | 3,8% | 29,7% | 66,4% | 100% |

Source : Fontaine, M. (2023), à partir des données FFT (2020).

Ainsi, l'ensemble des joueuses intégrant les catégories officielles de classement de la FFT ont fait partie de l'échantillon théorique.

1.2 L'élaboration de l'outil d'enquête

La confection du questionnaire a reposé sur un travail théorique mené en amont afin de déterminer les thèmes, sous-thèmes et indicateurs permettant de définir les questions posées. L'ordre des thématiques enquêtées et des questions n'est pas anodin puisqu'il permet de mettre l'enquêtée en confiance et dans les dispositions adéquates pour qu'elle accepte de se livrer. C'est pour cela que Serge Paugam (2012) conseille de commencer les questionnaires par des thèmes qui intéressent les enquêtés et qui ne les impliquent pas de façon intime. Dans la même perspective, nous avons privilégié la progression des questions « factuelles » aux questions qui engagent les opinions pour seulement approcher ensuite les déterminants sociaux appelés autrement le talon sociologique (origine sociale, âge, sexe, situation actuelle, etc.). Une structuration thématique a donc été privilégiée pour assurer la continuité et la cohérence du questionnaire. Nous avons commencé, dans une première partie, par des questions non-engageantes relatives à la pratique tennistique actuelle (habitudes de pratique et de compétitions, quotidien, etc.). Ces questions avaient également l'objectif de vérifier si les joueuses étaient bien incluses dans l'échantillon souhaité. S'ensuit une deuxième partie relative

à la carrière tennistique permettant d'aborder des questions plus personnelles et spécifiques à l'étude (découverte de la pratique, déroulé de la carrière, difficultés rencontrées, etc.). Enfin, une troisième partie portant sur le profil des pratiquantes a permis d'achever ce questionnaire. Souhaitant mener des entretiens par la suite, nous avons volontairement demandé aux joueuses leurs coordonnées téléphoniques.

Une fois les thèmes et indicateurs définis, nous avons rédigé les questions. Le questionnaire (*cf. Annexe 5*) est en partie composé de questions fermées pour mettre à l'épreuve des faits nos hypothèses (De Singly, 2016) et pour préparer l'échantillon en vue d'un travail qualitatif par la suite. Les joueuses ont donc choisi leurs réponses parmi des modalités prédéfinies contrairement aux questions ouvertes pour lesquelles elles étaient entièrement libres de leurs réponses. La collecte des réponses était donc simplifiée et contrôlée, la codification des informations était immédiate et l'information standardisée. En revanche, nous avons également été confrontées à certaines limites. En effet, un certain nombre de personnes étaient susceptibles, consciemment ou non, de prendre l'ordre des réponses proposées comme indicateur des réponses souhaitées. Les réponses pouvaient également être comprises et mettre mal à l'aise les joueuses qui ne retrouvaient pas la complexité de leur situation dans les modalités de réponse. Pour faire face à cette dernière limite, nous avons inséré des questions « mixtes » avec une première partie fermée qui finit par une question « autre » ouverte. Elles ne comportaient aucune modalité de réponse, ce qui laissait davantage de liberté et de spontanéité à l'enquêtée (De Singly, 2021). En revanche, les réponses étaient plus complexes à analyser et impliquaient un recodage permettant d'élaborer des catégories de réponses et de rendre les données exploitables statistiquement (Paugam, 2012,). Limitées à leurs énoncés, ces questions se devaient d'être précises, simples et compréhensibles par les enquêtées. C'est pourquoi, tester le questionnaire avant même de le diffuser a été primordial pour vérifier sa longueur, la compréhension des questions et les enchaînements (Combessie, 2007). Le test a eu lieu du 10 au 15 février 2020 au sein du Tennis Club Municipal de Denain (TCM Denain) auprès de huit joueuses appartenant aux différentes catégories officielles de classement.

Le questionnaire auto-administré s'est donc avéré être l'outil le plus adéquat pour cette enquête. Il présente l'avantage d'interroger un grand nombre de personnes à moindre coût et d'obtenir une meilleure qualité de réponse, car le risque d'obtenir des réponses de façade est plus contrôlé (Paugam, 2012). Il est néanmoins possible de s'exposer à un faible taux de réponse et des réponses partielles ou non-utilisables. Les joueuses renseignant elles-mêmes le questionnaire, il impliquait donc d'avoir peu de questions pour éviter une baisse d'attention et d'abandon des enquêtées.

1.3 5293 joueuses, 2360 clubs : des classements et des espaces géographiques variés

Afin de toucher l'ensemble de l'échantillon et ne possédant pas de liste exhaustive, l'enquête devait être menée directement sur les tournois en variant les types (locaux, OPEN, CNGT, ITF, WTA) et en couvrant le territoire français. La passation a donc débuté le 11 mars 2020 à Amiens lors du tournoi international 15 000\$ et devait se poursuivre à partir du 13 mars à Valenciennes lors d'un tournoi CNGT. Malheureusement, et indépendamment de notre volonté, les événements et tournois ont été annulés à partir du 13 mars 2020 suite à l'annonce du gouvernement d'un strict confinement en raison de la crise du COVID-19, et ce, jusqu'à nouvel ordre. Dès lors, l'ITF ainsi que la FFT ont décidé d'annuler et de suspendre tous les tournois jusqu'au 15 juillet 2020 minimum. Cette décision n'était pas sans conséquence pour la continuité de l'étude puisque seule l'enquête en ligne restait alors possible.

Nous avons donc utilisé le logiciel *Limesurvey* afin de partager le questionnaire en ligne tout en respectant les normes du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)¹⁴⁵. Pour ce faire, nous avons recensé les mails et envoyé le questionnaire à un maximum de clubs français¹⁴⁶. Avec l'accord des présidents de clubs, notre questionnaire a été partagé à toutes leurs joueuses classées de leurs clubs *via* la plateforme fédérale. En revanche, il était impossible de savoir si le club possédait des joueuses classées, de contrôler la validité du mail et de reformuler la question en cas d'incompréhension. La mobilisation de mon réseau personnel (*cf. Ego Histoire*, Introduction) m'a également permis d'améliorer le taux de réponse. En effet, j'ai sollicité des joueuses, entraîneurs, arbitres, dirigeants rencontrés lors de mon parcours sportif pour qu'ils puissent transmettre le questionnaire au sein de leurs réseaux respectifs. La passation a donc eu lieu du 11 mars 2020 au 18 juin 2020 auprès de 5 293 joueuses classées (*cf. Tableau 14*).

Tableau 14 :

Répartition des réponses selon la catégorie de classement

| | 1 ^{ère} série | 2 ^{ème} série | 3 ^{ème} série | 4 ^{ème} série |
|---------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Nombre total de personnes | 22 | 1846 | 14459 | 32274 |

¹⁴⁵ Le formulaire RGPD a été transmis au Délégué à la protection des données (DPO) le 20 décembre 2019 pour contrôler la conformité du projet de recherche. Nous y avons fait figurer le projet de recherche et sa finalité, le déroulement de la collecte de données ainsi que les modalités de stockage des données collectées. Nous avons eu un retour favorable le 24 février 2020.

¹⁴⁶ 4 871 clubs ont été recensés avec leurs mails sur 7 722.

| | | | | | |
|--|-------|-------|-------|-------|------|
| Nombre de répondants | 10 | | 642 | 1902 | 2604 |
| % de répondants | 41% | | 33% | 6,8% | 3,8% |
| % par rapport à l'effectif global de l'échantillon | 0,1% | 12,4% | 36% | 50,4% | |
| % par rapport à l'effectif global de l'échantillon théorique | 0,04% | 3,8% | 29,7% | 66,4% | |

Source : Fontaine, M. (2023)

Les deux premières séries sont légèrement surreprésentées parce que les joueuses sont peu nombreuses, mais nous avons essayé de représenter au maximum les caractéristiques de l'échantillon théorique. De la même manière, la cartographie ci-dessous illustre la répartition des réponses obtenues sur le plan national (2 360 clubs).

Cartographie 1 :

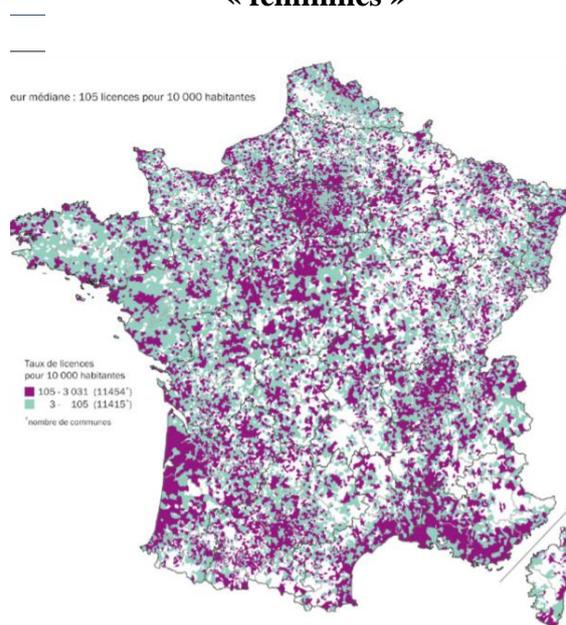
Répartition des réponses obtenues en France



Source : Fontaine, M. (2023).

Cartographie 2 :

Taux de pénétration des licences « féminines »



Source : Atlas des Fédérations Sportives 2012¹⁴⁷

¹⁴⁷ Ces représentations parlent de la pénétration par rapport au nombre d'habitants. Certaines régions sont plus ou moins peuplées.

Notre échantillon définitif représente donc les différents terrains du tennis dit féminin français avec une légère sur-représentation du Nord (cf. Ego Histoire, Introduction) et une petite sous-représentation du Sud-ouest. La comparaison des deux cartographies est intéressante puisque la distribution des réponses obtenues reprend en partie la distribution du taux de pénétration, ce qui révèle un contrôle de l'échantillon, de ce point de vue, satisfaisant.

1.4 Du tri à plat au tri croisé, d'une analyse des correspondances multiples à une classification ascendante hiérarchique

Les 5 293 questionnaires comportant 137 variables ont ensuite été codés. Pour ce faire, nous avons « *identifi[é] et distingu[é] par des caractères numériques (...): d'abord, chaque questionnaire; puis dans chaque questionnaire, chaque question; et enfin, pour chaque question, chaque réponse* » (Combessie, 2007, p. 33) (cf. Annexe 6). En effet, pour exploiter statistiquement les questions, une codification *a posteriori* des réponses est nécessaire. Pour les questions ouvertes, nous avons élaboré manuellement des catégories de réponses auxquelles nous avons attribué un code. Il faut dire que celui-ci a entraîné « *une phase plus longue de saisie et [nous a obligées], après la phase de terrain, à effectuer un inventaire des réponses afin d'élaborer une règle de re-codage permettant de réduire la diversité des réponses en quelques catégories analysables de façon statistique* » (Paugam, 2012, p. 101). En effet, nous avons lu les réponses obtenues pour les insérer une par une dans la catégorie correspondante. Bien que souvent formulées différemment, nous avons observé des tendances et termes répétitifs permettant de regrouper les réponses. L'analyse s'est ensuite effectuée en deux phases. Tout d'abord, nous avons inséré le fichier dans *Sphinx*, logiciel d'enquêtes, de traitement et d'analyse des données. Les tris à plat ont permis une analyse de chaque variable indépendamment pendant que l'application des tris croisés a permis de « *mettre en évidence l'influence d'une variable sur une autre ou, plus simplement, la dépendance d'une variable vis-à-vis d'une autre* » (Martin, 2005, p. 66). Lors de ces derniers, les réponses portant sur l'objet, par exemple la fréquence de pratique, le lieu de pratique, étaient des variables dépendantes et ont été croisées avec des facteurs influents comme les déterminants sociaux (âge, situation professionnelle et familiale, etc.). Grâce au χ^2 , test de signification statistique, nous avons pu observer s'il existait une relation de dépendance entre deux variables et donc le niveau de falsification d'une hypothèse. En revanche, ce test comporte des limites puisqu'« *il ne constitue pas un indicateur de l'intensité de cette dépendance* » (Martin, 2005, p. 84). Il reflète effectivement la dépendance ou l'indépendance de deux variables, mais n'indique pas si elles sont fortement ou faiblement

liées. Ensuite, l'échantillon définitif obtenu et sa représentation appréciable de la population de référence a permis de répondre à l'un des objectifs de cette enquête quantitative, à savoir, réaliser une typologie des joueuses selon leur rapport à la pratique. Face à l'hétérogénéité des joueuses interrogées, nous avons privilégié l'analyse typologique permettant de regrouper dans des catégories¹⁴⁸ les individus ayant des caractéristiques communes, mais aussi de les distinguer (Delès, 2018 ; Demazière, 2013). D'après Didier Demazière (2013), il existe deux types de typologie : d'un côté, une typologie au sens de Max Weber (1965) constituée de types idéaux qui n'ont pas de valeur de description des phénomènes, mais qui constitue un élément de méthode ; de l'autre, une typologie à visée descriptive orientée vers la description organisée et intelligible des phénomènes à partir d'un classement des matériaux collectés. C'est cette dernière qui est apparue la plus pertinente pour notre enquête puisque l'analyse typologique permet de « *remplacer la multiplicité indéfinie des individus par un nombre restreint de types* » (Durkheim, 1895, p. 79). Pour ce faire, nous avons utilisé le logiciel d'analyse de données et de statistiques *R*. Les variables étant qualitatives, nous avons privilégié une méthode de traitement statistique appelée analyse multiple des correspondances (ACM) pour ensuite effectuer une classification ascendante hiérarchique (CAH) à partir de celle-ci. Cette première permettait d'analyser les relations entre les différentes variables, individus et modalités des variables en produisant un espace social (Lebaron, 2006). En effet, en construisant « *des cartes de représentation [...] on peut visuellement observer les proximités entre les catégories des variables qualitatives et les observations effectuées* »¹⁴⁹. La première étape consistait à donner un statut aux différentes variables. En effet, il était possible de traiter l'ensemble des variables, mais cela reviendrait, d'une part, à associer des variables de statuts différents et d'autre part à donner du poids à des variables qui n'étaient pas centrales au détriment de variables fondamentales dans notre étude. Si les variables actives contribuent directement à l'analyse statistique et à la construction des axes de l'ACM ; les variables illustratives, quant à elles, n'interviennent pas dans la construction puisqu'elles sont projetées après dans l'espace construit, mais elles permettent d'appuyer l'interprétation (Duval, 2013 ; Martin, 2017). Ainsi, en cherchant à créer une typologie des joueuses selon leur rapport à la pratique du tennis, nous avons choisi comme variables actives les conditions de pratique et comme variables illustratives les caractéristiques socio-démographiques des joueuses à savoir le classement, l'âge, etc.

¹⁴⁸ D'après Didier Demazière et Claude Dubar (1997, p. 94), le processus de catégorisation est défini comme « *la réduction de la complexité du réel dans des « catégories » qui l'organisent, le divisent, le classent* ».

¹⁴⁹ XLSTAT. (2020). Analyse des correspondances multiples (ACM ou AFCM). Consulté le 9 septembre 2023 sur <https://www.xlstat.com/fr/solutions/fonctionnalites/analyse-des-correspondances-multiples-acm-ou-afcm>.

L'ACM repose donc sur 25 variables actives renvoyant à 99 modalités actives et 14 variables illustratives (cf. Tableau 15).

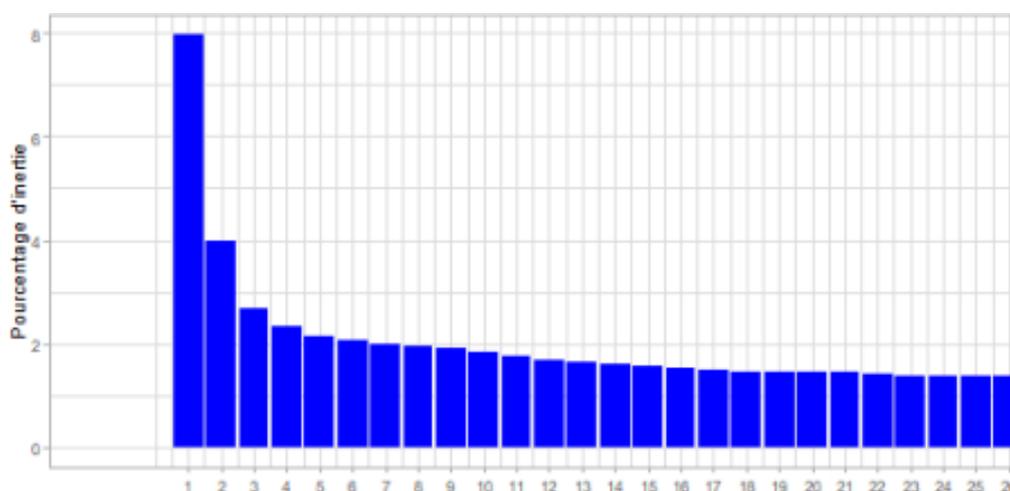
Tableau 15 :

Variables actives et illustratives utilisées pour la construction de l'ACM

| Variables actives | Variables illustratives |
|--|-----------------------------------|
| Raisons de pratique | Age |
| Lieu d'entraînement | Classement français actuel |
| Fréquence de pratique | Série actuelle |
| Temps de trajet | Classement mondial actuel |
| Accompagnement d'un entraîneur | Liste des sportifs de haut niveau |
| Accompagnement d'un préparateur physique | Diplôme |
| Accompagnement d'un préparateur mental | Statut |
| Accompagnement d'un agent | Catégorie sociale des parents |
| Accompagnement d'un nutritionniste | Situation familiale |
| Tournois | Enfants |
| Nombre de matchs par an | Lieu d'habitation |
| Localisation des tournois | Difficultés rencontrées |
| Raisons des tournois | Interruption de carrière |
| Budget déplacements en tournois | Sacrifices |
| Budget cotisations | |
| Budget inscriptions en tournois | |
| Budget tenues, matériel | |
| Budget entraîneurs | |
| Age du début de pratique | |
| Pratique avec des personnes de la même famille | |
| Pratique avec des personnes du même âge | |
| Pratique avec des personnes du même sexe | |
| Pratique avec des personnes du même niveau | |
| Financement de la pratique | |
| Cursus par correspondance | |

L'étape suivante consistait « à réduire le nombre de dimensions de cet espace en créant un nouveau système d'axes (appelés dimensions principales, axes factoriels, etc.) » (Lebaron, 2006, p. 80). C'est pourquoi, nous avons d'abord observé la décroissance des inerties associée à chaque axe (cf. Graphique 4).

Graphique 4 :
Décomposition de l'inertie

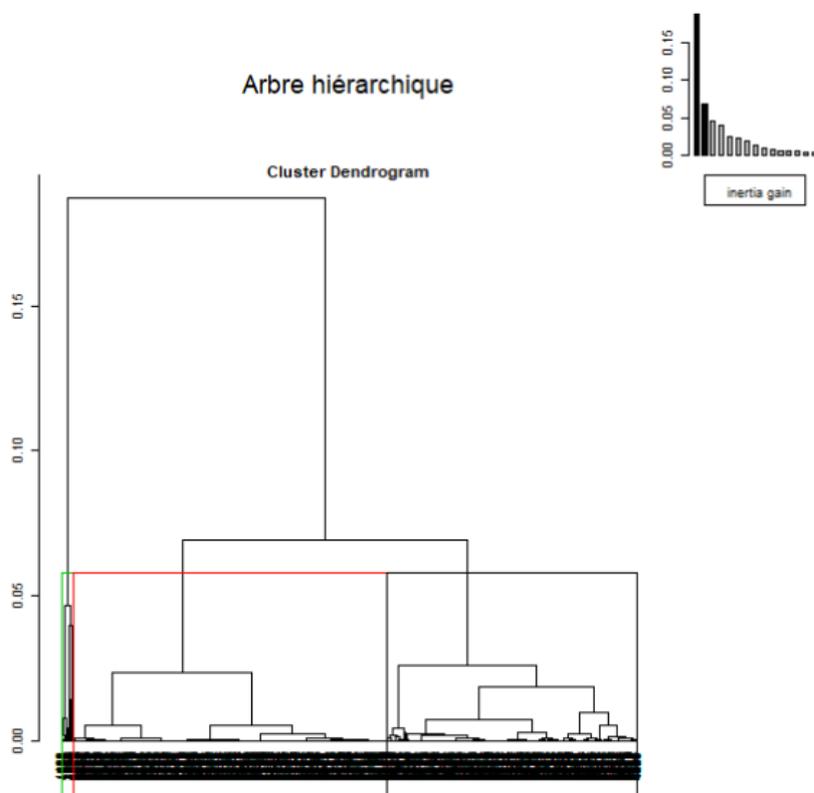


Le critère du « coude »¹⁵⁰ a permis de choisir les axes factoriels pour effectuer l'analyse. Au regard de la décroissance régulière à partir du troisième axe, seuls les deux premiers axes présentent alors un intérêt. Le pourcentage d'inertie associé à ce premier plan est de 12,68% (axes 1 et 2). Si ce pourcentage peut paraître faible, il s'explique par la très grande variabilité des conditions de pratique qui ne peut s'exprimer sur simplement deux dimensions. En effet, « les pourcentages d'inertie associés aux premiers axes de ces analyses sont généralement beaucoup plus faibles qu'en ACP puisqu'on est amené à interpréter un plus grand nombre de dimensions » (Husson & al., 2016, p. 140). L'analyse de l'ACM s'est ensuite faite à partir de la projection des individus, des variables et des modalités de variables sur le plan factoriel. Elle permet de faire figurer les associations (leurs projections sont proches) et les différences (leurs projections sont éloignées) entre individus et entre modalités de variable. D'après Olivier Martin (2017, p. 107), « cette carte factorielle fournit une image presque spontanément intelligible des relations que les variables ou modalités entretiennent entre elles ». La distance est nulle lorsque deux joueuses répondent les mêmes modalités et ont donc des profils identiques. Inversement, plus la distance est grande et moins les joueuses ont de modalités en commun. De la même manière, pour les modalités, la proximité sur le plan traduit une association forte de celles-ci. Enfin, les joueuses possèdent les modalités qui sont projetées à côté d'elles et inversement. Si une joueuse possède une modalité rare, elle sera non seulement éloignée de toutes les autres, mais aussi de l'origine (le croisement des deux dimensions). Ainsi,

¹⁵⁰ Il consiste à repérer l'endroit où le pourcentage d'inertie diminue beaucoup plus lentement et de choisir les axes avant la décroissance plus régulière.

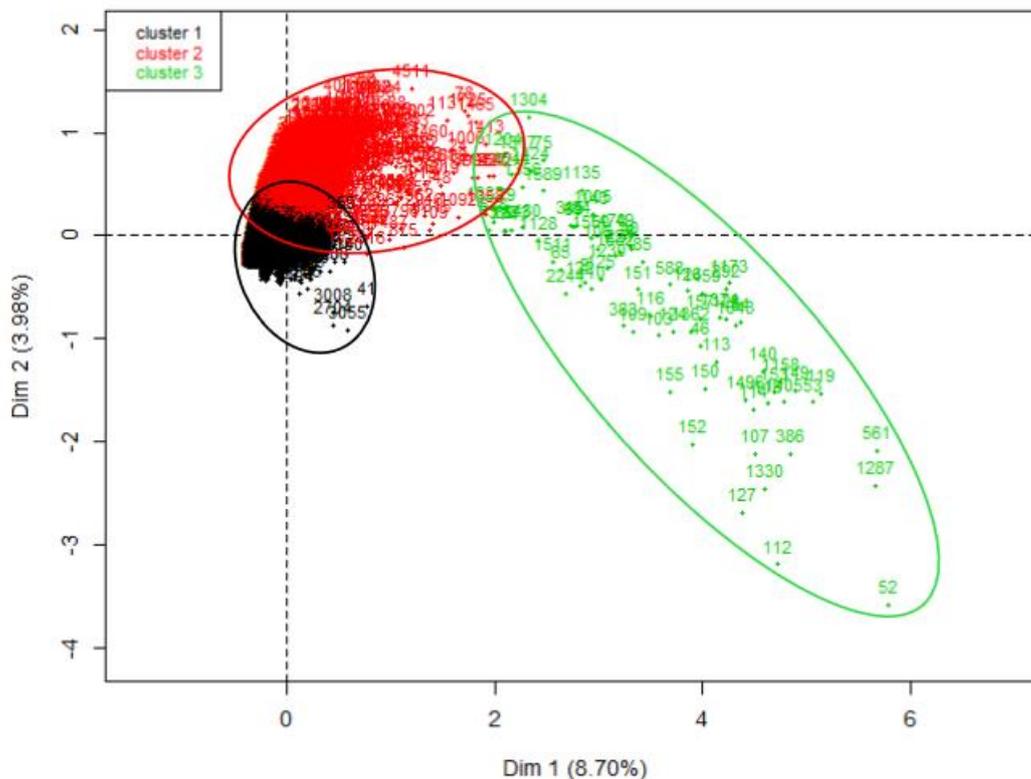
pour éviter les distorsions que cette rareté entraîne, nous avons veillé à ce qu'aucune modalité ne soit très peu représentée. Frédéric Lebaron (2006, p. 82) le confirme en expliquant que la distance « *peut devenir indésirable dans le cas de modalités à très faible effectif auxquelles on donne ainsi un rôle trop important dans la construction de l'espace. Cela justifie le fait que des modalités à très faibles effectifs fassent l'objet de regroupement avec d'autres modalités (codage)* ». L'ACM a ainsi permis d'effectuer un pré-traitement dans le but d'une classification par la suite. Elle permet de passer d'un tableau de variables qualitatives à un tableau de dimension factorielle. Pour constituer les *clusters* de joueuses, nous avons procédé à la classification ascendante hiérarchique (CAH). Cette technique se fait en plusieurs étapes et consiste, lors de chacune d'entre elles, à regrouper les variables actives en privilégiant les similitudes les plus fortes entre joueuses et les différences avec les joueuses des autres *clusters* (Trestini & Cabassut, 2017). Cette méthode met ainsi au jour un dendrogramme, appelé autrement un arbre hiérarchique, permettant de montrer toutes les pertes d'inertie inter-classes et donc de décider du nombre de classes (*cf. Graphique 5*).

Graphique 5 :
Arbre hiérarchique



Pour couper notre arbre hiérarchique afin de constituer des *clusters*, nous avons utilisé le critère proposé par François Husson, Sébastien Lê et Jérôme Pagès (2009) qui consiste à minimiser la perte d'inertie lorsque l'on regroupe deux classes d'individus en une classe. Cette méthode met ainsi au jour un diagramme des indices, sur lequel nous pouvons visualiser le nombre de classes obtenues. En définitive, trois *clusters* de joueuses ont été mis au jour (cf. [Graphique 6](#)).

Graphique 6 :
Visuel des clusters obtenus grâce à la CAH



Source : Fontaine, M. (2023)

Pour décrire les *clusters* et ainsi mettre au jour des dissemblances et/ou des ressemblances entre ces derniers, l'analyse des profils-types s'est appuyée sur les variables clivantes dont les pourcentages des différentes modalités varient nettement entre la classe et la population totale (Lebart, Morineau & Prion, 1995 ; Husson & al., 2009 ; Trestini & Cabassut, 2017). En effet, seul le pourcentage de la modalité dans la classe n'est pas significatif. C'est pourquoi, pour chaque modalité, nous avons comparé la valeur-test, c'est-à-dire le pourcentage de la modalité dans la classe (« mod/cla ») avec le pourcentage de la population globale, pour voir si cette modalité était sur ou sous-représentée dans le *cluster*. Si la valeur-test d'une modalité était

supérieure à 1,96 en valeur absolue (au seuil de 5%), alors elle a été considérée comme caractéristique de la classe¹⁵¹ (Husson et al., 2009).

2. Éclairer autrement les processus à l'œuvre : le choix du récit de vie

2.1 Orienter la focale sur les carrières qui se font et se défont

Pour comprendre les processus de vulnérabilisation des joueuses de tennis, nous avons choisi d'avoir recours à l'entretien biographique, appelé autrement récit de vie¹⁵², afin de saisir toutes les trajectoires de carrière des joueuses de tennis, d'en questionner leur interprétation sur les expériences vécues et d'identifier les facteurs de vulnérabilité présents, entourant l'individu, son environnement social et l'interaction entre les deux. En effet, d'après Daniel Bertaux (2016, p. 23), le recours aux récits de vie permet de comprendre « *par quels mécanismes et processus des sujets en sont venus à se retrouver dans la situation étudiée ; de découvrir les caractéristiques profondes de cette situation, notamment les tensions qui la traversent et la caractérisent ; et comment les personnes s'y trouvent, s'efforcent de gérer leur situation, voire d'en sortir* ». Ils permettent donc d'analyser divers univers sociaux et professionnels à partir d'expériences singulières (Dubar & Nicourd, 2017). Cette méthode nous a tout particulièrement intéressées puisqu'elle est principalement fondée sur l'étude de la temporalité et permet de revenir sur les différentes séquences de la carrière des joueuses. À la différence de l'autobiographie qui n'a qu'un seul auteur, le récit de vie est à l'initiative d'un chercheur qui demande à l'enquêtée de raconter, dans un cadre d'échange ouvert et compréhensif, tout ou une partie de son expérience vécue ainsi que l'interprétation qu'il en fait (Bertaux, 2016 ; Sanséau, 2005 ; Demazière, 2013). En définitive, ils permettent « *d'établir un rapport suffisamment égalitaire entre l'enquêteur et l'enquêté pour que ce dernier ne se sente pas, comme dans un interrogatoire, contraint de donner des informations* » (Blanchet & Gotman, 2001, p. 7). D'après Claude Dubar et Sandrine Nicourd (2017, p. 72), les entretiens peuvent être « *soit sur un mode longitudinal, qui consiste à réaliser plusieurs entretiens avec le même enquêté à différents moments de sa vie, soit sur un mode rétrospectif, c'est-à-dire en réalisant un entretien sur les faits et expériences biographiques qui sont remémorés lors de l'interaction d'enquête* ». C'est ce dernier que nous avons choisi. Il convenait donc de donner la parole aux joueuses pour

¹⁵¹ Les modalités qui ne sont pas « significatives » du groupe ont été éliminées automatiquement par le logiciel.

¹⁵² À l'instar de Daniel Bertaux, nous retenons ici l'expression « récits de vie ». En effet, ils doivent être distingués de l'histoire de vie puisque cette dernière « *présentait l'inconvénient de ne pas distinguer l'histoire vécue par une personne et le récit qu'elle pouvait en faire* » (Bertaux, 2016, 11).

qu'elles s'expriment sans « réserves » et qu'elles racontent le monde dans lequel elles vivent ou ont vécu pour donner sens à leur parcours. Ainsi, la mise en récit des expériences individuelles des joueuses nous a permis de mieux saisir les dimensions objectives et subjectives qui structurent leur carrière. En effet, le récit de vie comporte trois buts principaux : « *obtenir des repères objectifs sur la trajectoire de l'enquêté, accéder aux différents mondes subjectifs de sa carrière et permettre une interprétation de son cheminement liant trajectoire et carrière* » (Dubar & Nicourd, 2017, p. 81). Pour mener à bien notre recherche, l'analyse ne pouvait se porter que sur quelques joueuses. Il fallait pouvoir disposer de plusieurs dizaines de personnes pour remonter du particulier au général grâce à la corrélation des récits individuels et les récurrences observées au sein de ceux-ci (Bréchon, 2011 ; Bertaux, 2016). Nous avons donc réalisé des récits de vie avec les joueuses « vulnérables » identifiées comme telles grâce à l'enquête quantitative. Pour ne pas biaiser notre regard et ayant conscience de la limite de ne travailler qu'avec ces joueuses, nous avons également souhaité entrer par des carrières qui se sont arrêtées, mais aussi à l'inverse des carrières durant lesquelles les joueuses vivent de leur pratique. Nous nous sommes donc intéressées à des carrières en train de se faire, écourtées, inabouties mais aussi « réussies ». Ces entretiens ont alors permis de dégager le mode de fonctionnement du tennis français en mettant au jour les leviers et les freins des variables organisationnelles (tournois, conditions de pratique, etc.), fédérales (centres de formation, statut SHN, etc.) et individuelles (conditions familiales, socialisation, etc.) qui participent à la création de trajectoires différentes et à la vulnérabilité des joueuses identifiées.

2.2 Préparer la « boîte à outils »

S'il n'y a pas de procédure formalisable pour préparer et conduire un récit de vie (De Sardan, 2008), il ne s'agissait pas de laisser les joueuses « raconter leur vie » mais de conduire l'entretien les guidant selon l'objet de recherche. D'après Didier Demazière (2005, p. 5), « *la non-directivité semble désormais obsolète pour caractériser les entretiens orientés vers la production d'un récit argumenté par des croyances, valeurs, normes, jugements permettant l'élaboration d'un ensemble de significations par l'interviewé* ». Une grille d'entretien, comprenant la consigne initiale et l'ensemble des thèmes et indicateurs que nous avons souhaité explorer, a ainsi été élaborée pour les joueuses (cf. Tableau 16). Elle a permis, pendant l'entretien, d'effectuer des relances grâce à des mots-clés pour approfondir les thèmes spontanément évoqués puis de revenir, à la fin de l'entretien, sur des informations qui nous

semblaient importantes, mais qui n’avaient pas été abordées (Blanchet & Gotman, 2010 ; Sanséau, 2005 ; Bertaux, 2016 ; Abrial et *al.*, 2011).

Tableau 16 :
Grille d’entretien des joueuses

| Consigne : « J’aimerais que vous me racontiez vos débuts dans la pratique du tennis ? » | | | |
|---|---|---|--|
| <u>Thèmes</u> | <u>Indicateurs</u> | | |
| <u>La découverte et les débuts de l’activité</u> | <ul style="list-style-type: none"> • Âge, raison de pratique, agents socialisateurs, lien avec le tennis, difficultés d’accès • Structures fréquentées, raisons de la structure, nombre d’entraînements par semaine, encadrement, partenaires d’entraînement • Rapport au tennis, rapport au sport, rapport à l’école, autres pratiques culturelles et sportives • Bascule vers une pratique plus intensive (premiers marquages symboliques, reconnaissance des entraîneurs, victoire sportive, atteinte d’un objectif, sélection fédérale, premières compétitions souvenirs, spécialisation, etc.) • Configuration familiale, situation familiale : frères et sœurs, lieu de résidence • Profession des parents, diplôme | | |
| <u>Le déroulement de la carrière</u> | Entraînements : <ul style="list-style-type: none"> • Structures fréquentées • Raisons de la structure • Temps de trajet • Changements de structure • Nombre d’heures de pratique • Semaine type • Encadrement • Partenaires d’entraînement • Planification de la saison • Interruption de carrière, impact de cette interruption | Compétitions : <ul style="list-style-type: none"> • Choix des tournois • Nombre de matchs • Préparation d’avant match, pendant et après le match • Voyages • Ambiance sur les tournois, raisons • Marquages symboliques • Meilleur souvenir, pire souvenir | Rapport à l’école : <ul style="list-style-type: none"> • Études, diplômes obtenus • Classes à horaires aménagées et/ou par correspondances • Rapport à l’école • Raisons, facilités et/ou difficultés école/tennis • Encouragement des parents à poursuivre les études • Résultats scolaires |
| <u>École primaire</u> | | | |
| <u>Collège</u> | | | |
| <u>Lycée</u> | | | |
| <u>Études</u> | | | |
| <u>Vie professionnelle</u> | Rapport au corps : <ul style="list-style-type: none"> • Gestion du temps disponible • Règles d’hygiène de vie • Éloignement des activités « à risques », • Activités sociales • Jugements portés sur l’apparence physique, regard des autres • Maternité/tennis | Rapport sociaux : <ul style="list-style-type: none"> • Relationnel entraîneurs • Relationnel joueuses • Relationnel joueurs • Vie de couple / tennis • Vie familiale | Budgets : <ul style="list-style-type: none"> • Entraînements • Médical • Tournois • Matériel • Vêtements • Stratégies |
| <u>Ile</u> | Soutien affectif, financier, organisationnel, matériel, etc : <ul style="list-style-type: none"> • Parental • Club • Comité, Ligue • FFT • Sponsors • Métier | Situation sociale : <ul style="list-style-type: none"> • Âge, situation familiale (en couple ou célibataire, avec ou sans enfant.s), métier, contrat de travail, lieu de résidence • Statut • Profession des parents, âge, diplôme, situation familiale | Classement : <ul style="list-style-type: none"> • Français • Mondial • Statut SHN |

| | |
|--|---|
| <p><u>La</u> <u>reconversion</u></p> | <ul style="list-style-type: none"> • Clés pour la réussite d'une carrière, qualités nécessaires • Arrêt de carrière, prise de décision • Pathologies déclarées après la carrière sportive • Études, reconversion dans le tennis, métier • Représentations de la reconversion, métier envisagé, anticipation de la reconversion |
|--|---|

Cette grille a été construite de manière à suivre un déroulé chronologique des étapes de la carrière. Trois thématiques se sont dégagées : la découverte et les débuts de l'activité, le déroulement de la carrière et la reconversion. D'après Paul Wylleman et *al.* (2004), la carrière sportive ne représente pas une parenthèse avant la vie « d'adulte » mais se fait en parallèle des différentes transitions scolaires, professionnelles et/ou sociales. C'est pourquoi, nous avons séquencé le thème « déroulement de carrière » selon les transitions scolaires que sont l'entrée à école primaire, au collège, au lycée, aux études supérieures et dans la vie professionnelle. Les questions relatives à la reconversion effective ne pouvant pas être abordées avec les joueuses dont la carrière est en train de se faire, nous avons adapté la grille en fonction du profil de la joueuse et de l'avancée de sa carrière. Pour autant, la grille a évolué au fur et à mesure des entretiens avec l'émergence de nouvelles pratiques et de nouvelles questions.

Nous avons également souhaité poursuivre l'entretien en laissant place à la parole des joueuses à partir d'images. L'entretien à base de photographies s'est popularisé dans les années 1960 (Collier, 1967) et s'utilise aussi bien en sociologie, en info-com (Catoir-Brisson & Jankeviciute, 2014) ou encore en marketing (Ndione & Rémy, 2018). Cette technique devait nous permettre d'accéder à une parole parfois « empêchée » (Bonnet, 2012), de réactiver une mémoire défaillante (Étiemble & Morillon, 2011), mais aussi de mieux comprendre la façon dont les enquêtées perçoivent l'objet étudié à travers leur expérience vécue (Catoir-Brisson & Jankeviciute, 2014). Ce corpus, faisant référence aux inégalités entre les femmes et les hommes dans le tennis (gratification, médiatisation, sponsors, etc.), a donc été constitué puis proposé aux regards et aux commentaires des joueuses. Parmi les trois sortes d'images existantes (images produites par la société, images produites par le chercheur et images produites par les participants (Catoir-Brisson & Jankeviciute, 2014)), nous avons eu exclusivement recours à des images produites par la société, comme des graphiques issus d'enquêtes ou encore des affiches. Elles ont été présentées sans indice de manière à ne pas influencer nos enquêtées (*cf.* Illustration 9, 10, 11, 12, 13 et 14).

Illustration 9 :

Programmation d'un tournoi Open

PROGRAMMATION DU DIMANCHE 20 FÉVRIER 2020

| Time | Match | Score | N° Court |
|-------|----------------------|-------|----------|
| 10:00 | SD Senior 1/2 finale | -2/6 | |
| 10:00 | SD Senior 1/2 finale | 15 | |
| 11:30 | SM Senior 1/2 finale | 0 | |
| 11:30 | SM Senior 1/2 finale | -15 | |
| 11:30 | SM Senior 1/2 finale | -4/6 | |
| 11:30 | SM Senior 1/2 finale | -2/6 | |
| 14:00 | SD Senior Finale | 15 | |
| 15:30 | SM Senior Finale | | |

Source : Facebook du TCM Denain.

Illustration 10 :

Affiche d'un tournoi Open

TOURNOI 2020 ST MANDRIER
24 juillet au 09 août
2300 € de prix

PRIX TABLEAU FINAL:

| | Messieurs | Dames |
|---------------------------|-----------|-------|
| Vainqueur | 320€ | 210€ |
| Finaliste | 180€ | 140€ |
| 1/2 Finaliste | 80€ | 60€ |
| 1/4 Finaliste | 25€ | 20€ |
| Fin de tableau 4ème Série | | |

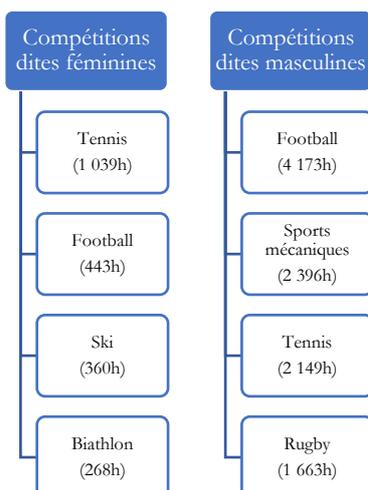
DRONTS D'ENGAGEMENTS:
Tableau Adultes: Adultes 17€ - Jeunes 14€ (Inscription à une 2ème Apretre 15€)
Tableau Jeunes: 14€ (Inscription à une 2ème Apretre 12€)

TENNIS CLUB de ST MANDRIER
Complexe sportif Max Juvénal - Le Pin Rolland
83430 SAINT MANDRIER SUR MER
tél: 04 94 30 54 48 - tcsmandrier@orange.fr

Source : Facebook du TC Saint-Mandrier.

Illustration 11 :

Nombre d'heures de retransmission en 2019



Source : Fontaine, M. (2022) à partir des données CSA (2019).

Illustration 12 :

Sponsors les plus élevés dans le tennis en 2019

| Nom | Sponsors (\$) |
|------------------|---------------|
| Roger Federer | 86 000 000 |
| Novak Djokovic | 30 000 000 |
| Kei Nishikori | 33 000 000 |
| Raphaël Nadal | 26 000 000 |
| Serena Williams | 25 000 000 |
| Naomi Osaka | 16 000 000 |
| Alexander Zverev | 5 500 000 |
| Angelique Kerber | 6 000 000 |
| Simona Halep | 4 000 000 |
| Sloane Stephens | 5 500 000 |

Source : Magazine Forbes, 31 août 2019.

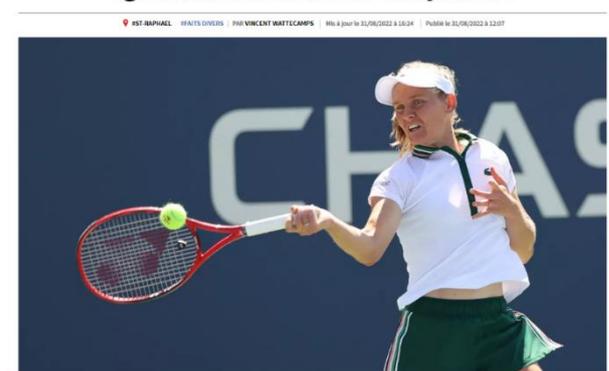
Illustration 13 :
**Extrait de messages reçus de
parieurs sportifs**

« Tu ridiculises la France depuis des années. Dégage du circuit », « Profite bien de ton chèque », « Tu es un scandale pour le tennis et le sport féminin »... Des critiques insupportables certes mais incomparables par rapport aux menaces de viol et de meurtre que la joueuse partage également : « J'espère que tu vas crever », « J'espère que ce sera ton dernier jour sur terre », « Si tu ne te retires pas du tennis, on va te violer ». « Rien que ça », a préféré répondre la Française.

Source : Le Parisien, 4 août 2021.

Illustration 14 :
**Article de journal sur les violences
sexistes et sexuelles**

**Un coach de tennis azuréen accusé de viols et
agressions sexuelles sur une joueuse**



Source : Nice-Matin, 31 août 2022.

Elles ont aidé les joueuses à « parler » librement de leur environnement habituel, d'aspects de leur pratique qu'elles peuvent « voir sans les voir » pour progressivement faire émerger un discours réflexif sur les inégalités entre les femmes et les hommes. D'après Angéline Étienne et Anne Morillon (2011, p. 76) : « *en concentrant leur regard sur les photographies, en suscitant leur attention, les interviewés construisent des discours qui cherchent à aller au-delà de l'image elle-même* ». Si la photographie ne leur évoquait rien de précis ou si les joueuses ne souhaitaient pas réagir, elles pouvaient passer librement à la suivante.

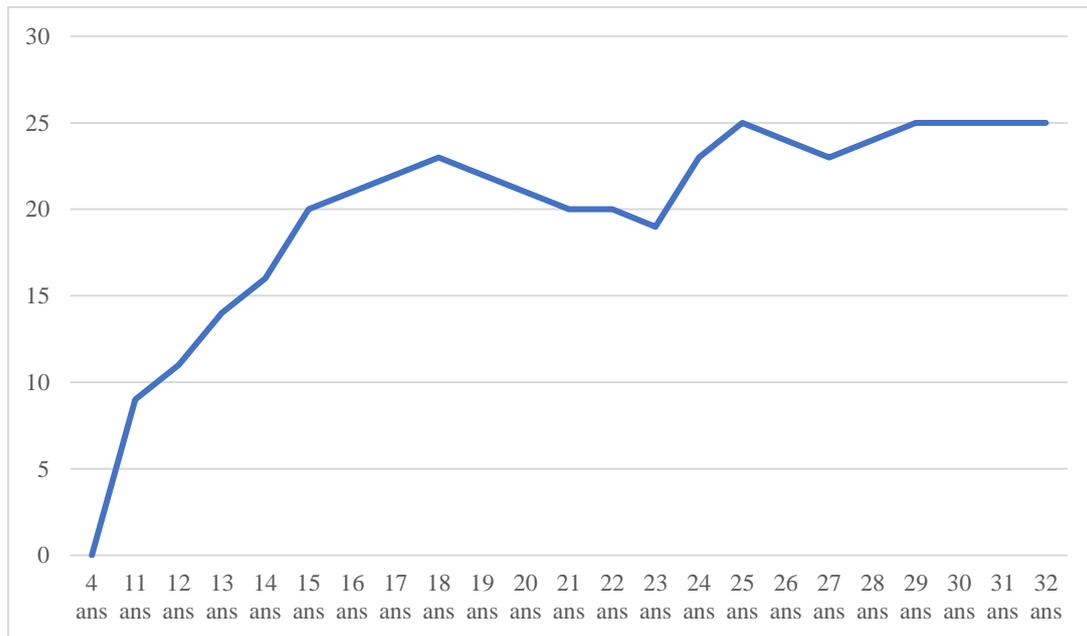
2.3 Le temps d'une rencontre tennistique

L'entretien constitue une démarche participative en établissant un rapport égalitaire entre l'enquêteur et l'enquêtée pour que cela ne soit pas un prélèvement d'information, mais un moyen d'échanges et de rencontre dans le but de produire des connaissances. Pour ce faire, « *l'entretien demande un certain nombre d'ajustements qui constituent à proprement parler la technique de l'entretien* » (Blanchet & Gotman, 2010, p. 19). D'après Stéphanie Abrial et al., 2011, il peut être séquencé en quatre temps : la prise de contact, le début de l'entretien, la phase d'entretien et la fin de l'entretien.

Ainsi, il convient tout d'abord de prendre contact en amont de l'entretien avec les joueuses et cette étape est décisive puisqu'elle permet d'établir une relation de confiance (Abrial et al.,

2011). Cela passe tout d'abord par une présentation de soi-même (étudiante, salariée, joueuse, etc.) puis du thème global de la recherche, et enfin de la raison pour laquelle cette personne a été choisie. Deux modes d'accès existent et se distinguent : direct et indirect (Blanchet & Gotman, 2010 ; Abrial et *al.*, 2011). Dans le cadre de notre recherche, ne possédant pas de listes exhaustives des joueuses identifiées, nous avons mobilisé les deux méthodes. D'une part, nous avons eu recours à notre propre réseau ainsi qu'aux contacts obtenus *via* le questionnaire pour amorcer la chaîne. Cette méthode a eu l'avantage d'être neutre puisqu'un tiers n'entrait pas dans la négociation. Et d'autre part, les joueuses interrogées nous ont mises en contact avec d'autres joueuses susceptibles d'accepter d'échanger sur leurs expériences. D'après Stéphanie Abrial et *al.*, 2011, cette méthode permet de fournir une liste de contacts, présenter l'enquêtrice ou encore négocier l'acceptation d'entretiens auprès de potentielles enquêtées. Néanmoins, cette méthode présente un biais puisque la mise en relation avec certaines interlocutrices peut exercer une influence sur la manière dont l'enquête est perçue et interprétée. Ainsi, il est différent d'être introduit auprès des joueuses par un dirigeant de club, un arbitre, une joueuse ou encore un entraîneur. C'est pourquoi, nous avons pris la précaution de multiplier les premiers relais afin d'éviter de biaiser la sélection avec des joueuses sociologiquement proches. Le premier contact a été pris au téléphone ou par mail en présentant la recherche comme un travail universitaire visant à mieux connaître le quotidien des joueuses de tennis, et destinée à mieux comprendre les leviers et les freins permettant d'accéder au plus haut niveau. Pour préparer les entretiens et mieux comprendre les discours, nous avons recueilli des données complémentaires relatives au parcours des joueuses ou encore à leurs palmarès. Sur le site fédéral *Ten'up*, il est possible de trouver de nombreuses statistiques des joueuses : le classement et le palmarès saison après saison, le club actuel ainsi que le profil des joueuses (droitière ou gauchère, surface favorite, coup favori, type de jeu). Sur le site de l'ITF, on y trouve le classement mondial en simple et en double, le palmarès saison par saison (nom du tournoi, lieu du tournoi, surface, date, matchs joués) et les titres remportés. Ces données ont alors permis d'identifier l'activité tennistique des joueuses, de les positionner sur la pyramide des classements, mais aussi d'avoir un aperçu global de leur trajectoire avant même de mener l'entretien (*cf.* Graphique 7).

Graphique 7 :
Exemple d'une trajectoire de carrière¹⁵³



Source : Fontaine, M. (2023) à partir des données FFT.

Il convenait ensuite de déterminer le cadre contractuel de l'entretien (Alami et *al.*, 2019 ; Bertaux, 2016 ; Paugam, 2012) en donnant, par principe, le choix à la joueuse, mais tout en l'orientant. Il faut savoir que ces différents éléments influent sur la relation entre l'enquêtrice et l'enquêtée, mais aussi sur la qualité des matériaux recueillis (Paugam, 2012). Tout d'abord, le lieu. Au regard du périmètre national de l'enquête, mais aussi de l'organisation tennistique des joueuses de haut niveau (programme d'entraînements, voyages à l'international, peu de temps disponible, etc.), l'entretien téléphonique s'est avéré être le plus pertinent. Alors que cette méthode a longtemps été jugée comme une alternative de moindre qualité comparé aux entretiens en face-à-face (Novick, 2008 ; Irvine et *al.*, 2013), Judith Sturges et Kathleen Hanrahan (2004) ont montré quant à eux qu'ils sont aussi riches. Cette méthode permet notamment un accès à des terrains lointains et dispersés, une réduction des coûts de réalisation, une plus grande flexibilité pour programmer les entretiens, un anonymat perçu et une protection de la vie privée plus importants (Cachia & Millward, 2011). Nous avons ainsi laissé le choix à la joueuse de l'espace calme et familier dans lequel l'entretien était mené (chez ses parents, au fond du jardin, en se baladant le long de la plage, dans son club de tennis, etc.). Ensuite, le moment. Nous avons fait en sorte d'avoir une tranche horaire suffisante pour réaliser l'entretien

¹⁵³ Pour l'axe vertical, j'ai appliqué une unité de mesure par classement. Par exemple, le classement 40 = 1 ; 30/5 = 2, etc.

(2-3 heures), tout en prenant la précaution que cela n'interfère pas avec leurs entraînements, leur vie familiale ou leur travail, pour qu'elles aient un maximum de temps disponible. Les dates et heures ont ainsi souvent été imposées par l'enquêtée elle-même. Pour ce faire et pour tenter de recueillir un maximum de discours, nous avons fait preuve d'adaptabilité ou encore de flexibilité. Enfin, les modalités de recueil du discours. L'explication du déroulement de l'entretien a permis de rassurer la joueuse sur l'usage de ses propos enregistrés *via* un dictaphone, sur la garantie de l'anonymat et sur sa liberté de suspendre l'enregistrement si elle le souhaite.

Vient ensuite le début de l'entretien qui correspond au moment où l'enquêtrice et l'enquêtée se rencontrent verbalement. Pour « briser la glace », nous nous sommes appuyées sur des informations sur leurs résultats récents ou publiées sur les réseaux sociaux. Il s'agissait ensuite de mettre la joueuse en confiance en rappelant le thème de l'entretien puis en négociant l'enregistrement du discours tout en précisant la garantie de la confidentialité et la fidélité de la retranscription. Aucune des joueuses n'a été réticente à l'utilisation du dictaphone. En parallèle de l'enregistrement, nous avons pris des notes permettant de décrire le contexte, mais aussi de rebondir plus facilement sur le discours recueilli. Pendant l'entretien, le premier temps consistait à inciter les joueuses à se raconter en énonçant la consigne (Bertaux, 2016). Ainsi, l'adoption d'une écoute active nous a permis de montrer un réel intérêt pour le discours et de laisser place à une expression libre et spontanée (Abrial et al., 2011). Menant l'entretien par téléphone, ces comportements d'écoute ont principalement été verbaux (« *hum* », « *ok* », « *d'accord* »). Il convenait ensuite de saisir les opportunités pour relancer sur les axes de la problématique de la recherche sans interrompre préalablement la personne (Sanséau, 2005 ; Alami et al., 2019 ; Blanchet & Gotman, 2010). Différentes relances ont été utilisées : l'écho ou le miroir où l'on reprenait les termes de l'enquêtée (« *vous disiez que* ») ; la reformulation (« *si j'ai bien compris* ») ; l'interrogation référentielle qui visait à expliciter certains termes ; l'interrogation modale qui visait à préciser le point de vue de l'enquêtée. Il s'agissait ensuite de revenir sur les points non abordés pour en arriver à une « saturation » des données (Glaser et Strauss, 2010).

D'après Sophie Alami et al. (2019), la fin de l'entretien se fait en deux temps : un premier pour préciser les éléments socio-démographiques de la personne ; un deuxième pour permettre à la joueuse de revenir sur certains points avant de clore l'entretien. Il était impossible de déterminer, en amont, le « bon » nombre d'entretiens pour mener à bien cette enquête. Sachant que « *dans le choix des personnes à interviewer, l'enquêteur n'est pas en quête d'une représentativité au sens statistique* » (Barbot, 2017, p. 117), l'enquête continuait tant que nous

n'étions pas arrivées au point de saturation, c'est-à-dire au moment où les informations recueillies paraissaient redondantes et n'apportaient plus rien de nouveau (Blanchet & Gotman, 2010 ; Abrial et *al.*, 2011). Dans le cadre de notre étude, le caractère saturé du terrain est arrivé au bout de 29 entretiens (*cf.* Tableau 17).

Tableau 17 :
Récapitulatif des récits de vie menés

| | Nom fictif | Age | Meilleur classement français | Meilleur classement mondial | Date | Heure | Durée |
|-----------|-------------------|------------|-------------------------------------|------------------------------------|-------------|--------------|--------------|
| 1 | Pauline | 31 | Top 20 | Top 400 | 16/05/2022 | 14h00 | 3h03 |
| 2 | Marion | 20 | Top 40 | Top 600 | 17/05/2022 | 17h30 | 2h23 |
| 3 | Jade | 30 | Top 20 | Top 400 | 23/05/2022 | 10h00 | 1h50 |
| 4 | Coralie | 27 | Top 60 | / | 24/05/2022 | 14h15 | 2h10 |
| 5 | Lucile | 26 | Top 40 | Top 600 | 25/05/2022 | 16h00 | 2h26 |
| 6 | Jeanne | 30 | -2/6 | / | 28/06/2022 | 16h30 | 1h50 |
| 7 | Claire | 27 | Top 40 | Top 500 | 06/07/2022 | 14h00 | 3h30 |
| 8 | Valérie | 52 | Top 20 | Top 200 | 02/08/2022 | 14h00 | 1h55 |
| 9 | Lisa | 25 | -4/6 | / | 03/08/2022 | 10h15 | 2h16 |
| 10 | Klara | 32 | Top 40 | Top 300 | 05/08/2022 | 14h30 | 3h04 |
| 11 | Mélanie | 33 | Top 20 | Top 1 200 | 05/08/2022 | 18h00 | 1h28 |
| 12 | Louise | 25 | Top 40 | Top 600 | 11/08/2022 | 9h30 | 2h25 |
| 13 | Amélie | 27 | Top 20 | Top 300 | 16/08/2022 | 10h00 | 2h08 |
| 14 | Mathilde | 27 | Top 20 | Top 300 | 16/08/2022 | 20h30 | 1h55 |
| 15 | Morgane | 24 | -15 | Top 800 | 21/08/2022 | 17h00 | 1h53 |
| 16 | Coline | 35 | Top 20 | Top 200 | 22/08/2022 | 9h30 | 2h38 |
| 17 | Amandine | 26 | Top 40 | Top 600 | 25/08/2022 | 19h15 | 2h18 |
| 18 | Lucie | 35 | Top 40 | Top 500 | 18/10/2022 | 15h00 | 2h32 |
| 19 | Fanny | 27 | Top 40 | Top 1000 | 19/10/2022 | 14h00 | 1h31 |
| 20 | Adeline | 21 | -15 | Top 1 200 | 25/10/2022 | 16h00 | 1h42 |
| 21 | Justine | 22 | -15 | / | 31/10/2022 | 11h15 | 2h10 |

| | | | | | | | |
|----|----------|----|--------|-----------|--------------------------|----------------|------|
| 22 | Juliette | 26 | -2/6 | / | 01/11/2022 | 9h30 | 1h41 |
| 23 | Caroline | 28 | -15 | Top 800 | 03/11/2022 | 19h15 | 2h23 |
| 24 | Perrine | 27 | Top 60 | Top 600 | 04/11/2022 08/02/2023 | 20h30 15h00 | 3h21 |
| 25 | Émilie | 30 | Top 20 | Top 400 | 05/11/2022 | 10h30 | 3h12 |
| 26 | Ilona | 26 | Top 60 | Top 1 100 | 13/11/2022 | 18h30 | 1h49 |
| 27 | Ophélie | 25 | Top 20 | Top 100 | 15/11/2022 17/11/2022 | 17h00 18h30 | 1h37 |
| 28 | Gaëlle | 30 | Top 40 | Top 600 | 15/11/2022 | 21h00 | 2h22 |
| 29 | Carla | 26 | -15 | Top 1 100 | 11/01/2023 | 19h00 | 2h25 |

En saturant ainsi notre terrain, nous avons pu tendre vers « *une rupture avec la logique individuelle et (...) [ainsi permettre un] raisonnement en termes de facteurs influents* » (De Singly, 2012, p. 19).

2.4 De l'individualité des discours à leur reproductibilité

Le travail d'analyse des récits de vie consiste à confronter les discours individuels pour monter en généralité (Bertaux, 2016 ; Dubar & Nicourd, 2017 ; Sanséau, 2005). La comparaison des récits de vie a permis de mettre en exergue les récurrences des situations (Bertaux, 2016 ; Dubar & Nicourd, 2017 ; Sanséau, 2005) et ainsi d'identifier les processus à travers lesquels les joueuses se trouvent et les stratégies mises en place en réponse à la situation. D'après Claude Dubar et Sandrine Nicourd (2017, p. 4), « *une des singularités d'une analyse sociologique des biographies consiste à considérer la temporalité au cœur des connaissances à produire : temporalités des phases, des âges, des scènes, des contextes de la vie, etc.* » C'est pourquoi, nous avons pris en compte la temporalité des phases de la carrière dans notre analyse.

Afin de garantir la qualité de l'analyse et d'avoir une première vision de la réalité sociale observée, nous avons choisi de retranscrire intégralement tous les entretiens avec force de détails, car la transcription « *peut enrichir ou appauvrir considérablement l'entretien* » (Beaud & Weber, 2010, p. 210). Nous avons donc mis « *par écrit l'ensemble des propos de l'enquêteur et de l'enquêté [...] tout en respectant exactement le contenu des interventions de chacun et en mentionnant les éléments de contexte indispensables à la compréhension de l'interaction*

(silences, hésitations, interruptions, rires, etc.) » (Abrial & Louvel, 2011, p. 66)¹⁵⁴. Cette opération s'est réalisée assez rapidement après les premiers entretiens pour conforter ou compléter le guide évolutif, mais aussi pour être en mesure de mieux analyser les discours lors des entretiens suivants (Combessie, 2007 ; Sanséau, 2005). Après chaque retranscription, la création de frises chronologiques a permis de reconstituer l'itinéraire réalisé par les joueuses, faisant apparaître ainsi les moments clés, les bifurcations ou encore les ruptures¹⁵⁵. La représentation graphique a permis de rendre compréhensible le déroulement des carrières tennistiques. Si nous pouvions imaginer une certaine hétérogénéité de parcours, les trajectoires n'étaient au final pas si différentes. C'est pourquoi, si ce premier type d'analyse a permis d'identifier les positions successives occupées par les joueuses au cours de leur carrière et les facteurs qui permettent d'expliquer leur trajectoire, il ne pouvait constituer une finalité puisqu'il ne donne pas suffisamment à voir les leviers externes ayant un effet sur les carrières des joueuses. Les données ont donc ensuite été analysées grâce à la méthode de l'analyse thématique de contenu. C'est une approche transversale centrée sur l'ensemble des données obtenues qui consiste à « identifier dans chaque récit les passages touchant à différents thèmes afin de comparer ensuite les contenus de ces passages d'un récit à l'autre » (Sanséau, 2005, p. 50). À la différence du guide d'entretien qui vise la production des données, la grille d'analyse vise à la production de résultats pour monter en généralité. Ainsi, la lecture des entretiens, un à un, a permis de construire la grille d'analyse en dégagant les thèmes communs. Cette méthode a également servi « de base à l'élaboration d'une typologie » (Blanchet & Gotman, 2007, p. 97) permettant de mettre en exergue la diversité des carrières des joueuses.

3. Hors du court : dans les coulisses de l'enquête

3.1 Enquêter sur un terrain familier : un accès facilité

Ayant été moi-même athlète durant une quinzaine d'années, il se trouve que le terrain investigué me permettait « de bénéficier d'une position de proche » (Kessler-Bilthauer, 2017, p. 63). Je n'étais donc pas dépourvue d'« expériences » lorsque j'ai entrepris mon travail de thèse.

¹⁵⁴ Bien que nous ayons veillé à garantir une certaine confidentialité en changeant toutes les données qui s'avéraient être trop révélatrices de l'identité des enquêtées (noms, prénoms, lieux, etc.), nous avons préféré ne pas inclure les récits de vie en annexes au regard des recoupements potentiels qui pourraient compromettre la confidentialité des enquêtées.

¹⁵⁵ De la même manière que la retranscription des entretiens, nous n'avons pas souhaité faire figurer un exemple de frise chronologique pour préserver la confidentialité des enquêtées.

D'après Serge Paugam (2012, p. 14), « *il est même presque inévitable que le sociologue soit attiré par l'étude des faits sociaux qui l'ont marqué dans son passé ou le marquent encore dans son expérience quotidienne* ». J'avais donc une relation particulière de « familiarité triple » avec mon terrain qu'il fallait interroger de manière réflexive. Premièrement, en tant qu'ancienne joueuse de tennis, ce statut m'octroyait ainsi une connaissance préalable et indéniable du terrain enquêté. Deuxièmement, parce qu'en tant que chargée de développement au sein du TCM Denain, juge-arbitre, arbitre et jury UC1 – UC2¹⁵⁶ pour le Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DEJEPS) de la Ligue des Hauts-de-France de tennis, j'étais membre¹⁵⁷ de l'institution au sein de laquelle je conduisais ma recherche. Troisièmement, au regard des liens d'amitié que j'avais avec certaines de mes enquêtées.

La connaissance du milieu tennistique et de son organisation m'a non seulement permis de maîtriser le langage et les codes des joueuses, mais aussi d'avoir un accès facilité aux enquêtées en entrant dans un réseau d'interconnaissance provoquant une succession de questionnaires et d'entretiens. En effet, ne possédant pas de liste exhaustive, j'ai rapidement identifié une démarche possible afin de toucher l'ensemble de l'échantillon des joueuses françaises classées. Étant chargée de développement au sein du TCM Denain, je n'étais pas sans savoir que chaque personne habilitée par le club avait la possibilité de transmettre un mail à toutes les adhérentes du club. J'ai donc recensé les mails et envoyé le questionnaire à un maximum de clubs français (4 871 clubs recensés sur 7 722). Avec l'accord des présidents de clubs, le questionnaire a ensuite été partagé à toutes leurs joueuses classées *via* la plateforme fédérale. Au-delà de l'accès au terrain facilité, ma proximité avec l'objet de recherche a également permis l'instauration de relations de confiance avec les enquêtées. En effet, le partage d'un vécu, d'un territoire, d'une catégorie sociale, d'un âge, d'un sexe, d'un langage commun sont autant d'éléments susceptibles d'influencer le déroulement des entretiens et permettent, au moment de l'analyse, de « *rendre compte des systèmes de valeurs, de normes, de représentations, de symboles propres à une culture ou à une sous-culture* » (Michelat, 1975, p. 230). À l'instar d'Oumaya Hidri Neys (2016, p. 64), j'ai pu m'appuyer sur la « *sorte de connivence « entre-filles », qui plus est « du même âge, [de la même catégorie sociale et de la même pratique sportive]* », [qui] *s'est installée et a autorisé un discours très libre, sans aucun tabou* ». Lors de la prise de contact, j'ai fait le choix d'avancer à visage découvert en jouant de ma casquette de joueuse de tennis, mais également de mon statut d'étudiante pour établir une relation de proximité

¹⁵⁶ Les stagiaires de la formation sont évalués sur la conception et la mise en œuvre d'un projet d'action dans leur club en fonction de l'analyse interne et externe de leur club.

¹⁵⁷ Je considère ici la notion de « membre » comme le fait d'être salariée et d'en maîtriser le langage institutionnel commun.

conduisant plus favorablement à obtenir la confiance des enquêtées. J'ai volontairement privilégié une présentation succincte pour ne pas partir dans des explications qui auraient rapidement pu devenir confuses (cf. Encadré 3 et 4).

Encadré 3 :

Mail transmis aux enquêtées lors de la passation des questionnaires en ligne

Bonjour,

Je suis actuellement en doctorat et je travaille sur les pratiquantes de tennis. Le choix du sujet n'est pas anodin puisque j'ai moi-même été joueuse (-4/6). À travers cette recherche, je souhaite comprendre ce qu'est être joueuse de tennis aujourd'hui quel que soit le classement.

Je voulais donc savoir s'il était possible que vous remplissiez mon questionnaire qui me permettra de comprendre votre quotidien, fréquence de pratique, tournois, etc. Ce questionnaire est totalement anonyme et les données restent confidentielles.

Voici le lien du questionnaire : <http://fontaine.limequery.com/935733?lang=fr>.

Je vous remercie.

Bien cordialement,

Marine Fontaine
Numéro de téléphone

Encadré 4 :

Message transmis aux enquêtées pour la demande d'entretien

« Bonjour, je fais actuellement une thèse sur les carrières des joueuses de tennis. J'essaie de comprendre les différents parcours, les leviers et les freins qui permettent d'accéder au plus haut niveau. Je dois donc mener des entretiens avec des joueuses et je voulais savoir si tu accepterais de me donner un peu de temps pour un entretien prochainement par téléphone pour échanger sur ton parcours ? (Je ne peux pas prévoir exactement la durée, mais environ 1h30). L'entretien restera bien sûr anonyme. Si oui, je m'adapterai en fonction de tes disponibilités. À bientôt ».

J'ai ainsi obtenu des réponses diverses et variées : le souhait d'aider une étudiante, des félicitations pour mon parcours sportif, des propositions pour participer à leur tournoi, l'envie de me recruter pour jouer dans leur club, jusqu'à des propositions pour développer le tennis dit féminin au sein de leur ligue ou club. On peut dire que ma proximité avec l'objet d'étude a fonctionné comme une ressource distinctive pour l'accès au terrain et aux enquêtées puisque j'ai obtenu 5 293 questionnaires et 29 entretiens.

Même si le terrain semblait conquis, le travail d'enquête n'a pas été sans déconvenues (Bizeul, 1999). En effet, nous avons dû faire face à un certain nombre d'obstacles :

- Des clubs ne possédant pas de joueuses classées :

« Nous sommes désolés de ne pouvoir répondre positivement à votre demande. Le club n'a malheureusement plus d'adhérentes depuis quelques années ni en compétition ni en tennis loisir ».

15/04/2020 à 16h02, club de 30 membres, Nouvelle Aquitaine.

« Désolé, notre club n'a pas d'adhérentes répondant à vos critères actuellement ».

29/03/2020 à 15h49, club de 9 membres, Auvergne Rhône-Alpes.

« Malheureusement, notre club ne compte aucune adhérente classée. Bonne continuation dans votre démarche ».

01/04/2020 à 08h48, 70 membres, Ile-de-France.

« Désolée mais je n'ai pas de joueuse de tennis dans mon club cette année ».

22/04/2020 à 18h57, 37 membres, Nouvelle-Aquitaine.

- Des réticences des clubs au regard du contexte sanitaire :

« Actuellement, le club est à l'arrêt, comme tous les clubs. Il est très probable que les adhérents ne soient pas très « disponibles » ou volontaires pour se lier au club qui est à l'arrêt ... ».

01/04/2020 à 14h31, 241 membres, Ile-de-France.

« Nous limitons nos correspondances avec nos adhérents et privilégions les informations liées à la pratique du tennis en cette période délicate de déconfinement. À l'heure actuelle, nous ne pouvons transmettre votre questionnaire ».

13/05/2020 à 17h51, 632 membres, Nouvelle-Aquitaine.

- Des clubs trouvant que le questionnaire ne concernait pas leurs joueuses

« Je ne pense pas le transmettre à nos licenciées car je ne le trouve pas adapté à des joueuses de club. Je pense que vous devriez prévoir des questionnaires différents pour des joueuses de haut niveau et des joueuses de club ».

12/04/2020 à 23h37, 132 membres, Nouvelle-Aquitaine.

« J'ai lu votre questionnaire et il me semble dans sa généralité pas adapté à la pratique du Tennis dans notre club. Beaucoup de personnes jouent uniquement pour le plaisir, et ce qui est essentiel est le maintien de notre école de tennis ».

17/04/2021 à 18h01, 69 membres, Provence Alpes Côte d'Azur.

Ce dernier obstacle s'explique notamment par la standardisation et la construction d'un questionnaire destiné à des enquêtées socialement hétérogènes et de catégories de classement variées.

Consciente de ma proximité avec l'objet de recherche, je m'efforçais de garder à l'esprit la nécessité de « rendre étrange un monde obstinément familier » (Garfinkel, 2007, p. 101) et de rompre avec l'évidence quotidienne. Et c'est par cette « rupture épistémologique » (Durkheim, 1895, p. 108) que j'ai créé de la distance avec mes propres représentations de l'objet de recherche. Cependant, mettre en pratique une telle posture auprès de celles qui me sont familières ne va pas de soi. Lors des entretiens, au moment d'adresser aux joueuses certaines questions ou appels à précisions, elles ont parfois été surprises de m'entendre les interroger sur des aspects connus en tant qu'ex-joueuse. Je leur demandais, en effet, de préciser leurs propos alors que la pratique du tennis qui nous liait les amenait à passer sous silence ce qu'elles

considéraient comme évident lorsque l'on fait partie de ce monde sportif. Leurs réponses prenaient les formes suivantes : « *tu vois de quoi je parle* » ou encore « *tu le sais de toute façon* ». Pour prévenir tout sentiment de gêne mutuelle qui pouvait parfois découler de ce type de situation, « *cette posture demande donc à bricoler des techniques et des tactiques de terrain qui [me permettait] de « garder la face* » (Goffman, 1973) » (Kessler-Bilthauer, 2017, p. 63). Soit, en prenant note de certaines de mes questions dans mon journal de terrain pour les aborder ultérieurement, soit en précisant aux joueuses que je souhaitais recueillir leur perception.

3.2 Au service des joueuses

Au regard des contraintes spatiales et temporelles des joueuses, j'ai mené les entretiens biographiques *via* le téléphone. La situation d'enquête se caractérise par une relation entre deux personnes qui sont à la fois « *deux agents* », « *deux acteurs* » et « *deux sujets* » (Dubar & Nicourd, 2017). Les conditions d'entretien, souvent été imposées par l'enquêtée elle-même, ne relevaient pas toujours de mes stratégies d'enquête visant à mettre les joueuses dans les meilleures conditions possibles. J'étais souvent en position dominée pouvant faire face à des refus de terrain (Darmon, 2005).

Le jour et l'heure tout d'abord. Je veillais « *le plus possible à ne pas trop déranger, c'est-à-dire à ne pas trop bousculer le mode de vie des enquêté[e]s* » (Beaud & Weber, 2010, p. 103). Sans rien imposer, je prenais donc le jour et le créneau que les joueuses me donnaient, et ce, parfois à la dernière minute (*cf.* Encadré 5).

Encadré 5 :

Extrait d'une prise de contact avec une enquêtée

- Le 18 août 2022, je prends un premier contact avec une joueuse dont les coordonnées m'avaient été transmises par une autre enquêtée. Deux jours se passent et sans réponse de sa part, je souhaite faire une relance quelques jours plus tard.
- Le 20 août 2022, l'enquêtée me donne son accord pour un entretien. Elle me dit qu'elle part en tournois et revient vers moi dans les prochains jours en fonction de ses entraînements et matchs. J'attends donc qu'elle reprenne contact avec moi, un jour, deux jours, onze jours.

- Le 31 août 2022, sans relance de ma part, elle me propose un créneau que j'accepte tout de suite, le lendemain soir.
- Le 1^{er} septembre 2022, elle me prévient qu'elle ne pourra pas honorer l'entretien et me demande mes disponibilités le week-end. Chose à laquelle je réponds être disponible tout le temps. Elle n'est jamais revenue vers moi.
- Le 7 septembre 2022, elle m'envoie un message à 17h00 pour me dire qu'elle était disponible le soir même vers 19h30. Étant engagée par ailleurs, je n'ai pas pu répondre affirmativement à ce créneau et je lui en ai proposé d'autres dans la semaine. Elle n'était pas disponible.
- Le 28 octobre 2022, je la relance. Sans réponse de sa part, je décide à ce moment-là de ne plus la solliciter.
- Le 5 novembre 2022, je reçois un message : « *Coucou Marine ! J'ai 4 bonnes heures devant moi ce matin si t'es dispo aussi* ». J'annule aussitôt mon rendez-vous chez le coiffeur pour que l'entretien ait lieu.

Cet exemple illustre bien la contrainte des entretiens « à distance » qui n'entraîne pas un réel engagement physique. J'étais souvent soumise au bon vouloir de celles qui m'accordaient un entretien.

Le lieu ensuite. Bien que la majorité des joueuses aient choisi un lieu calme propice au bon déroulement de l'entretien, certaines ont, quant à elles, privilégié un lieu qui leur permettait de « rentabiliser leur temps ». J'ai ainsi compris que le programme millimétré d'une journée qui s'opère dans leur pratique tennistique se transposait aux situations d'entretiens. Elles ne voulaient « pas perdre leur temps » comme elles avaient appris à le faire au cours de leur carrière. Il m'est donc arrivée de mener des entretiens avec des enquêtées qui cordaient leurs raquettes, se rendaient sur leur lieu de tournoi en voiture ou encore attendaient à l'aéroport. Des conditions qui n'ont pas permis d'entretiens continus au regard des interruptions (péages, mauvais réseau, annonces à l'aéroport). Et pourtant, ces entretiens sont les plus longs et les plus riches puisque les joueuses étaient plus enclines à me consacrer le temps nécessaire.

La durée, enfin. Bien consciente que l'entretien pouvait durer plus longtemps que le temps annoncé, j'ai pourtant volontairement indiqué aux joueuses une durée minimum d'une heure et demie pour ne pas leur « faire peur ». Si certaines joueuses prévoyaient des temps longs d'entretien, d'autres m'imposaient le *timing*. J'ai, par exemple, mener un entretien sur deux jours avec deux plages horaires de 45 minutes. Le temps était contraint et je n'étais pas très à

l'aise lorsque je voyais le temps passer. J'ai dû m'adapter pour tenir les délais, sélectionner les séquences sur lesquelles je voulais les entendre particulièrement. Contrainte par le temps, une autre enquêtée m'avait fait la même demande. Nous avons donc commencé l'entretien : 15 minutes, 30 minutes, 45 minutes, 1 heure, 2 heures. Elle était toujours au bout du fil. Elle m'a finalement avoué qu'elle ne pensait pas que l'entretien se serait passé si vite. Avait-elle peur de ne plus pouvoir contrôler son discours au bout d'un certain temps ? Toujours est-il que j'avais réussi à la mettre en confiance pour atteindre la parole libérée.

3.3 Des joueuses et clubs concernés, une ligue et fédération détachées

Si, dans un premier temps, j'ai mis la facilité d'accès au terrain sur le compte de mon statut d'ancienne joueuse de tennis, cet exercice de réflexivité méthodologique m'a permis de comprendre que la parole libérée, en toute confiance et sans retenue est loin d'être insignifiante. Les personnes sollicitées ont posé peu de questions sur l'enquête, et les refus ont été rares, la majorité étant liée au manque de temps. D'ailleurs, plusieurs joueuses m'ont confiée qu'elles étaient contentes qu'une personne s'intéresse à leur pratique. La part de négociation a donc été très faible et peut être interprétée comme le signe d'un besoin des joueuses de s'exprimer sur leur vécu. 1 412 joueuses ont d'ailleurs transmis leur numéro de téléphone suite à la passation des questionnaires pour que je puisse les contacter pour un éventuel entretien par la suite. Si certaines joueuses voyaient une occasion de retracer leur parcours et de pouvoir construire un discours réflexif sur elles-mêmes, d'autres en venaient à oublier ma posture, ce qui m'a permis d'avoir accès à des aspects plus intimes de leur vie et de leur trajectoire. Au fur et à mesure de l'entretien, je gagnais progressivement leur confiance et atteignais des discours libérés de moments de leur parcours heureux et/ou douloureux provoquant parfois les pleurs des joueuses. Ce sont précisément ces moments d'entretien qui ont modifié la relation enquêtrice – enquêtée en un rapport interpersonnel empreint d'affection et d'amitié au-delà même de l'enquête (Duclos, 2014). Souvent, après plus de deux heures d'entretien, les enquêtées se sont intéressées à ma vie, à mon travail ou encore à ma recherche. D'autres joueuses, ont, en revanche, montré certaines réticences et adopté des discours maîtrisés qui sont autant de manières de « *faire bonne figure* » (Goffman, 1993, p. 9). Il est arrivé que des joueuses, *a priori* intéressées par ma recherche, n'aient finalement pas trouvé de temps à m'accorder ou n'aient jamais décroché lors du rendez-vous fixé. De la même manière, mon dictaphone, pourtant non-visible par les enquêtées, pouvait parfois les déranger puisqu'elles me demandaient de ne pas retranscrire les propos. Le risque de blesser, voire de mettre en danger professionnellement celles qui m'ont

fait confiance étant réel, j'ai usé de l'anonymisation pour garder la confiance de l'interviewée et éviter que les lecteurs extérieurs soient en mesure de les reconnaître. Cette technique permet « de garantir aux enquêtés une dissociation entre leurs paroles – parfois aussi leurs actes – et leur identité, soit par rapport à ceux qui les connaissent, autres enquêtés ou proches, soit par rapport à la masse anonyme des lecteurs potentiels » (Béliard & Eideliman, 2008, p. 124).

« Alors quand est-ce que tu rends ta thèse ? », « tes résultats m'intéressent », autant de réactions qui reflètent l'intérêt des joueuses. Si je me suis souvent trouvée dans cette situation de devoir « rendre des comptes », j'avoue « avoir joué la montre » en indiquant que le travail d'analyse n'était pas encore achevé et que je transmettrais mon travail de thèse une fois terminé. Un intérêt pour les résultats que je retrouvais également du côté des clubs ayant comme souhait d'améliorer l'accueil des femmes. Voici quelques extraits illustratifs de mon propos :

« Je serais très intéressé d'en connaître les conclusions quand vous en serez là car le développement du tennis féminin est un vrai sujet et un vrai challenge pour lequel j'essaie de trouver des solutions avec mon bureau ».

01/04/2020 à 19h34, club de 193 membres, Auvergne Rhône-Alpes

« Si cela vous est possible, pourriez-vous nous transmettre les résultats de la totalité ? Cela peut nous aider dans nos réflexions concernant le développement du tennis féminin dans notre club ! »

10/04/2020 à 16h49, club de 268 membres, Hauts-de-France.

« Je souhaite si cela est possible de bénéficier de votre analyse de ses résultats pour à la fois en faire part à nos adhérentes et aussi voir si nous pouvons en tirer profit pour notre développement ».

03/04/2020 à 11h49, club de 102 membres, Ile-de-France.

« Est ce qu'il serait possible de récupérer les réponses. Je trouve que votre démarche est très intéressante et étant responsable de la section féminine dans mon club je pense qu'il pourrait m'enrichir »

01/04/2020 à 17h09, club de 265 membres, Normandie.

Dès la sortie de mon premier article, j'ai donc pris le soin de diffuser les résultats *via* les réseaux sociaux et par mails. Au regard de l'enthousiasme général des clubs et des joueuses vis-à-vis du développement de la pratique dite féminine, j'ai supposé que l'institution fédérale (ligue,

fédération) ferait de même. Mais si « ouvrir ses portes » à la « recherche » peut-être valorisant pour une fédération, cela n'a pas été le cas de la FFT. À deux reprises, et ce, alors que je connaissais un de mes interlocuteurs, je me suis vue refuser les propositions de partenariats envisagées pour permettre à chacun des acteurs de contribuer à l'amélioration des conditions de pratique, de formation et de carrière des joueuses (cf. Encadrés 6 et 7).

Encadré 6 :

Extrait d'un rendez-vous physique avec un élu d'une ligue de tennis

Le 30 octobre 2019

Connaissant un président d'une ligue de tennis, je lui ai envoyé un mail pour demander un rendez-vous afin de présenter mon projet de recherche et d'envisager un éventuel partenariat. Mail auquel il a répondu affirmativement dès le lendemain. L'heure du rendez-vous arrive, nous sommes accueillis dans le bureau du président. Il commence par présenter les travaux réalisés pour rénover la structure (en millions d'euros) payés entièrement par la ligue. Il poursuit en parlant du centre de formation créé par ses soins rapportant 300 000 euros par an. Enfin, il aborde son métier passé, son habitation, ses running du dimanche durant lesquels « *jamais une fille ne le dépasse* ». Au bout de 35 minutes, il finit par nous poser une question : « *bon vous n'êtes pas venues pour parler de la Ligue non ?* » tout en rigolant. Sans même avoir eu le temps de présenter le projet de recherche, il précise par la suite : « *de toute façon, on ne pourra pas vous aider. On n'a jamais été confronté à ça. Puis vous savez aujourd'hui, on veut quelqu'un qui gagne Roland-Garros, on ne mise que sur les meilleures. On a assez perdu d'argent avec des personnes qui montent -2/6, -4/6, voir -15 et qui ne gagneront jamais Roland-Garros* ». Des paroles qui ont été, pour ma part, assez difficiles sachant que je faisais partie de ces joueuses pour qui ils ont dépensé de l'argent « inutilement ». Au bout de 45 minutes, j'arrive tout de même à expliquer le projet. Deux minutes plus tard et avant même d'avoir fini, il me coupe pour reparler de lui. Ayant compris que le rendez-vous ne mènerait à rien, nous arrêtons l'entretien au bout d'une heure cinq.

Encadré 7 :

**Extrait d'un rendez-vous téléphonique avec une personne responsable du haut niveau
« féminin » à la FFT**

Le 23 avril 2020

Suite à un séminaire à la ligue des Hauts-de-France le jeudi 16 janvier 2020, portant sur « *comment bâtir un projet sportif éducatif et progressif adapté aux jeunes de 7 à 15 ans* », j'ai pris les coordonnées de la personne responsable du haut niveau « féminin ». Je lui envoie donc un mail le 31 janvier 2020 pour la remercier de son intervention, lui joindre le projet de partenariat et demander un éventuel entretien téléphonique. Je n'ai jamais eu de réponse de sa part. Pensant que la période était compliquée au regard de la crise sanitaire relative à la COVID-19, je n'ai pas osé la relancer rapidement.

Relance que j'ai faite le 1^{er} avril 2020 et à laquelle elle m'a répondu : « *Bonjour, je ne trouve pas votre mail du 31 janvier mais bien reçu celui-là. Je ne comprends pas. Je n'ai pas pu vous appeler cet après-midi, nous avons pas mal de réunions en ce moment. J'essaierai demain. Bonne soirée* ». Un appel qui ne s'est jamais produit.

Le 15 avril 2020, la personne en charge du haut niveau « féminin » m'appelle. Étant en réunion, je n'ai pas pu répondre et la rappelle une heure après. Elle ne m'a jamais répondu et rappelé.

Le 23 avril 2020, elle finit par me rappeler et me dit : « *Bonjour Marine, j'ai bien reçu votre mail. Avec la période actuelle c'est assez compliqué. Bon alors je vous avouerai que nous n'avons jamais eu ce genre de projet. J'ai vu avec mon patron pour savoir vers qui je pouvais vous orienter mais je vous avoue que nous ne sommes pas organisés pour de la recherche. Il y a une personne qui s'occupe de la physio, du médical, etc. Nous sommes plus sur le côté performance avec le service, la motricité, etc. D'autant plus, qu'avec le contexte actuel, nous ne savons même pas si Roland-Garros va voir lieu, du coup la FFT nous demande de serrer les budgets. Nous ne pouvons pas faire grand-chose pour vous* ». J'ai essayé tant bien que mal de lui expliquer que la production de performances pouvait être dépendante des facteurs extérieurs au terrain, à la biomécanique ou encore la physiologie. Mais la réponse restait la même. L'entretien s'est terminé par une « *bonne continuation* » de sa part.

Il aurait été vain de penser que le seul fait d'avoir été indigène de la pratique sportive dans laquelle je conduis ma recherche puisse constituer un accès plus aisé aux financements. En refusant de financer mon travail de recherche, ces acteurs m'ont permis d'identifier, avant même de recueillir des données de terrain, des premiers éléments quant à leur intérêt pour la pratique des femmes du tennis. D'après Daniel Bertaux (2016, p. 58), les refus « envoient des messages tacites sur le climat qui règne dans ce lieu, sur les enjeux, les conflits latents, la configuration des réseaux ». Un constat qui se confirme puisque la FFT n'a pas été présente lors du colloque organisé par l'AFRAPS, les 16 et 17 octobre 2020, sur les sports de raquette alors que des représentants de la fédération de badminton, de tennis de table et de squash étaient présents. Dans la même veine, à ce jour, aucune commission n'existe pour le développement de la pratique tennistique des femmes. La crainte de voir exposés les dysfonctionnements institutionnels ou encore les pratiques dont on préfère qu'elles restent confidentielles, pourrait expliquer ces refus institutionnels.

Conclusion

C'est en ayant recours à la méthode mixte, celle qui permet de combiner plusieurs méthodes de recherche, que nous avons réalisé notre enquête de terrain pour tenter de mettre au jour les processus de vulnérabilisation des joueuses de tennis de haut niveau. Pour ce faire, la littérature étant peu nourrie, il nous a fallu, en premier lieu, dresser un portrait général de la population des joueuses françaises de tennis. C'est donc, par le recours à la méthode du questionnaire auprès de 5 293 joueuses classées, que nous avons souhaité analyser le recrutement social du tennis « féminin » et la diversité des pratiques qui caractérisent les catégories officielles de classement de la FFT, mais aussi construire des « catégories d'analyse dégagées du point de vue particulier des différents acteurs sociaux » (Becker, 1985, p. 21) permettant d'identifier les joueuses « vulnérables ». L'ensemble des données ont alors été analysées, tout d'abord, *via Sphinx*, logiciel d'enquêtes, de traitement et d'analyse des données puis *via* le logiciel *R* dans le but de réaliser une analyse des correspondances multiples accompagnée d'une classification ascendante hiérarchique. En deuxième lieu, c'est par l'intermédiaire de récits de vie (n=29), que nous avons recueilli le discours des joueuses interrogées. Par ce biais, nous avons souhaité faire émerger les facteurs d'apparition et de maintien de la vulnérabilité associés aux parcours de vie des joueuses de tennis. Il convenait alors de donner la parole aux joueuses pour qu'elles racontent leurs expériences, leur parcours. Ce qui nous a permis d'analyser les différentes

séquences et temporalités des carrières et d'appréhender les conditions objectives et subjectives qui structurent les carrières à travers la mise en récit. Néanmoins, le recueil des données par questionnaires et entretiens n'est pas suffisant en soi. Le regard réflexif porté sur les conditions d'enquêtes donne également des résultats qu'il convenait d'analyser. Pour Daniel Bizeul (1998, p. 781), « *indiquer comment s'est déroulé le travail d'enquête, comment le chercheur a résolu les divers problèmes se posant à lui au fur et à mesure, comment il a tenu compte des effets de son rôle d'observateur au moment de l'analyse, constitue pour le lecteur une information essentielle* ». Adopter une posture réflexive vis-à-vis des conditions d'enquêtes (rapport du chercheur à son terrain, accès au terrain, négociation, recueil, analyse des matériaux, etc.) a donc permis de faire état de la manière dont se sont concrètement déroulées les enquêtes. L'accès facilité au terrain d'enquête venait non seulement du statut d'ancienne joueuse de tennis du même sexe, âge, catégorie sociale, mais cela ne devait pas masquer l'envie des joueuses d'échanger sur leur parcours sportif et de dénoncer certaines pratiques portées par l'institution. Ainsi, rendre compte de la façon la plus objective des avantages et des limites de la relation de proche que j'entretenais avec l'objet d'étude a permis de m' « *affranchir des prénotions et éviter les pièges de la sociologie spontanée* » (Paugam, 2012, p. 14).

Chapitre 4

Le tennis français « féminin » : une démocratisation (in)complète ?

Introduction

Prise dans son ensemble, la pratique sportive licenciée se porte bien puisque près de 16 millions de français.es exercent au sein d'un club affilié à une fédération sportive agréée (INJEP, 2018). Si l'on observe le taux de licence par fédération, le tennis est classé deuxième, toutes pratiques confondues, et premier, sur l'ensemble des sports dits « individuels ». Bien que le tennis apparaisse comme un sport majeur dans la société française, les recherches sur cet objet semblent, depuis 1995, relativement marginales. Si une enquête nationale menée par le Ministère en charge des Sports (2010) a permis d'identifier le profil socio-démographique ainsi que les modalités de pratique dans différentes activités sportives comme le football, la gymnastique ou encore le cyclisme, la pratique du tennis reste absente de l'analyse. De la même manière, aucune donnée n'est spécifique au tennis dans le rapport de l'INJEP (2018) venant compléter cette première étude en s'orientant spécifiquement sur les différents univers sportifs, dont les sports de raquettes. Ces quelques résultats ont amené la communauté scientifique à qualifier l'évolution du tennis français, dans les années 1990, de démocratisation « incomplète » (Waser, 1995) ou encore « limitée » (Reneaud & Rollan, 1995). En s'appuyant sur une enquête menée par questionnaires auprès de 5 293 joueuses françaises classées, c'est cette hypothèse que nous avons voulu mettre à l'épreuve des faits dans ce chapitre.

Falsifier le processus de démocratisation du tennis chez les femmes suppose dans un premier temps d'analyser le recrutement social des joueuses en prenant appui sur des données relatives aux conditions d'entrée dans la pratique et aux appartenances sociales des joueuses et de leurs familles. Dans un deuxième temps, nous montrerons que l'hétérogénéité des joueuses dans les

différentes catégories institutionnelles de la pratique ne parvient pas à masquer le marquage social de la pratique dès lors que l'on monte dans la hiérarchie du classement¹⁵⁸.

1. Une démocratisation du tennis des femmes

1.1. Le rôle clef de la famille dans la socialisation tennistique

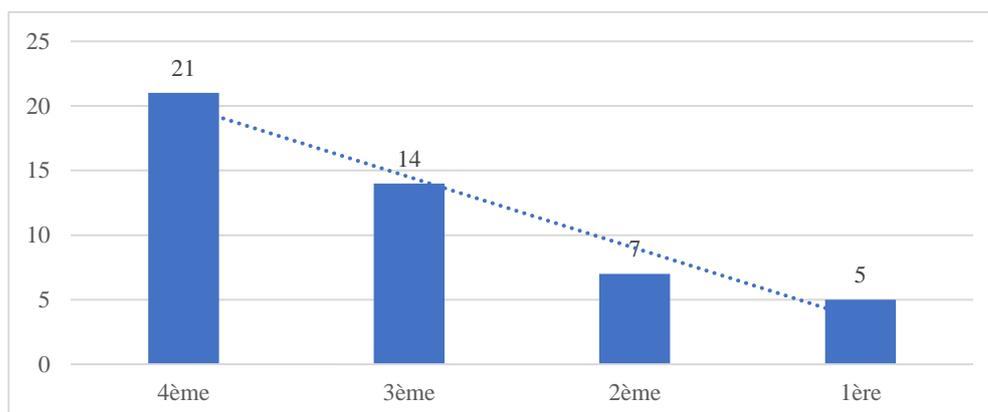
1.1.1 Socialisation primaire ou secondaire ?

« Pourquoi si peu de femmes dans le football, le rugby, la boxe ... et autant en gymnastique, en équitation et dans les sports de glace ? » (Barbusse, 2016, p. 66). Cette distribution différentielle des femmes et des hommes dans les pratiques sportives, déjà identifiée et expliquée dans les années 1990 par Annick DAVISSE et Catherine LOUVEAU (1991, 1998), n'a rien de naturelle. Le retard historique de l'accès des femmes dans le sport (DAVISSE & LOUVEAU, 1998 ; MENNESSON, 2005) ou encore l'influence de l'héritage sportif et de l'origine sociale sont quelques explications à la genèse de la vocation (SUAUD, 1974) et la variation des pratiques sportives. On parle alors de socialisation, entendue ici comme le processus durant lequel « l'individu (*apprend, intériorise, incorpore*) des façons de faire, de penser et d'être qui sont situées socialement » (DARMON, 2006, p. 6). En effet, chaque individu tend à développer et à intérioriser dès le plus jeune âge des dispositions genrées (BOURDIEU, 1994), c'est-à-dire un ensemble de goûts, de préférences, de manières de dire, de penser et de faire, qui l'oriente vers certains sports plutôt que d'autres. Les sociologues identifient ainsi deux périodes de socialisation : la socialisation primaire développée de l'enfance à la fin de l'adolescence notamment au sein de la famille, de l'école et des groupes de pairs - et la socialisation secondaire à l'âge adulte assurée par les relations professionnelles, sentimentales, associatives, etc. (HIDRI NEYS & MENNESSON, 2023). Il est intéressant de noter que l'entrée dans la carrière des *tenniswomen* de 4^{ème} série résulte d'une socialisation plutôt secondaire (en moyenne, à l'âge de 21 ans), alors qu'elle s'opère lors de la socialisation primaire - respectivement à l'âge de 14, 7 et 5 ans - pour celles évoluant en 3^{ème}, 2^{ème} et 1^{ère} séries (cf. Graphique 8).

¹⁵⁸ Ce chapitre a fait l'objet d'une publication dans la revue STAPS. Fontaine, M. (2022). Une démocratisation (in)complète ? Premiers éléments d'une sociologie du tennis « féminin » français. *Staps*, 138, 99-119.

Graphique 8 :

Age de l'entrée dans la pratique selon le classement¹⁵⁹



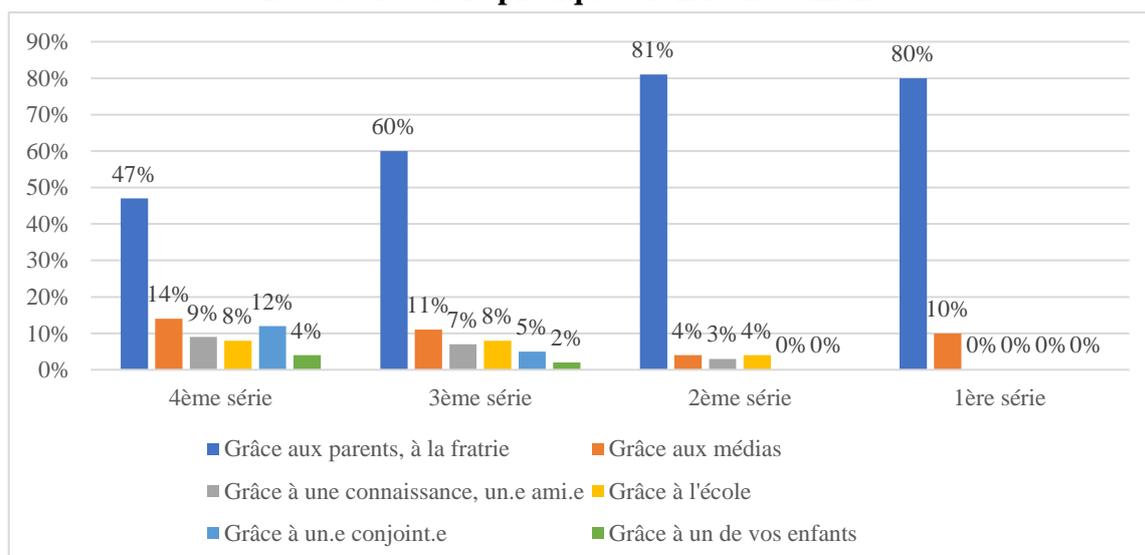
Source : Fontaine, M. (2023).

1.1.2 Le poids de la transmission familiale

Les sociologues ont montré le rôle majeur de la socialisation familiale dans la prime inculcation de la vocation sportive de leurs enfants (Bertrand, 2012 ; Forté, 2020 ; Humblot, 1990 ; Lefèvre, 2010). Et nos résultats s'inscrivent à leur suite puisque plus de 66% des joueuses interrogées, quel que soit leur classement, précisent avoir découvert le tennis grâce à un membre de la famille (cf. Graphique 9).

Graphique 9 :

Découverte de la pratique selon le classement¹⁶⁰



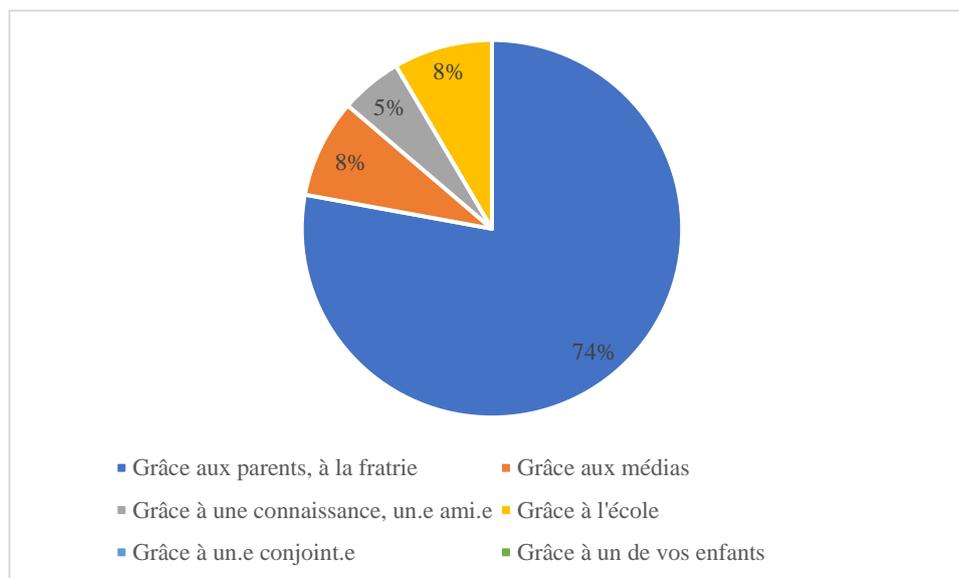
¹⁵⁹ Le test du χ^2 montre une dépendance entre les variables.

¹⁶⁰ $P = < 0,01$; $K\chi^2 = 131,39$. D'après le test du χ^2 , la relation entre les variables est très significative.

Source : Fontaine, M. (2023).

Même si la famille n'est pas une instance socialisatrice isolée et que d'autres instances de socialisation (école, etc.) jouent également un rôle, la socialisation familiale apparaît ici comme déterminante pour ces joueuses lors de la socialisation primaire (cf. Graphique 10).

Graphique 10 :
Agents socialisateurs lors de la socialisation primaire



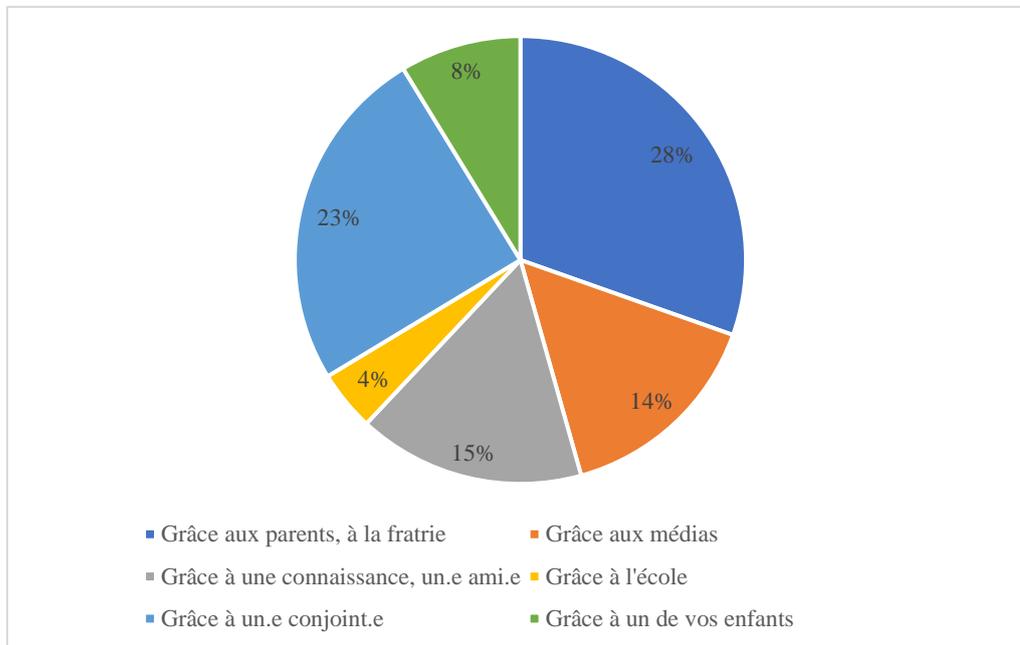
Source : Fontaine, M. (2023).

Ce processus de transmission des activités ne se réalise pas de la même manière selon l'appartenance de sexe des parents et des enfants. En effet, Christine Mennesson (2011, p. 95) a montré dans quelles mesures « *les relations mère/fille et père/fils structurent majoritairement la transmission des pratiques sportives* ». Le tennis donc fait partie des activités sportives qui font exception - avec le football par exemple (Mennesson, 2005) - car les résultats montrent que c'est la relation père/fille qui structure la transmission pour 41% des joueuses contre 21% pour la relation mère/fille. Cette spécificité peut s'expliquer par la socialisation aux stratégies éducatives volontairement égalitaires (Mennesson, 2011) des parents des joueuses appartenant aux classes moyennes (65%) et favorisées (14%), contrairement aux familles les moins dotées qui sont davantage soumises au poids des normes sexuées. Les frères et sœurs peuvent également exercer une influence spécifique sur la carrière tennistique des joueuses interrogées. En constituant « *des « autrui significatifs » particulièrement importants* » (Court & Henri-Panabiere, 2012, p. 5), la fratrie peut en effet faire découvrir, encourager voire décourager

l'engagement dans une pratique. Martine Court et Gaële Henri-Panabière (2012) montrent l'existence de différents types de transmission en fonction du sexe des enfants. Elles observent une transmission de pratiques culturelles genrées principalement pour les enfants du même sexe et une transmission « croisée » pour des pratiques culturelles non-conformes à son genre. Pour ce qui concerne le tennis, nous parlerons avec les sociologues d'une transmission « mixte », car portant sur des goûts peu différenciés du point de vue du genre. En effet, 20% des joueuses déclarent avoir découvert la pratique grâce à leur frère, et 10% grâce à leurs sœurs. En cas d'absence de transmission familiale, les résultats montrent que l'école (8%) ou encore les médias (8%) pouvaient avoir également joué un rôle dans le développement du goût pour ce sport. L'impact de l'école est moindre, au regard d'autres travaux menés sur la question (Duru-Bellat, 2002 ; Poggi-Combaz, 2002 ; Cogérino, 2005), nous pouvons, l'expliquer par l'absence du tennis dans la programmation des activités physiques, sportives et artistiques proposées en EPS (Ministère de l'Éducation nationale, 2007). Celui des médias est intéressant à discuter, car si le tennis fait partie des sports les plus télévisés en termes de volume horaire, les pratiques les plus diffusées sont le football (4 173 heures), les sports mécaniques (2 396 heures) et le tennis (2 149 heures) chez les hommes (CSA, 2017) - le tennis des femmes bénéficie d'une couverture médiatique moitié moins importante (1 039 heures). Mais comparativement à celle d'autres activités sportives, force est de reconnaître que la couverture médiatique du tennis des femmes est plus importante : en termes de volume horaire, elle est d'ailleurs la pratique sportive dite féminine la plus diffusée. Et cela n'est pas sans conséquence sur la socialisation tennistique des joueuses, c'est du moins ce que nos résultats suggèrent.

Bien que la transmission familiale apparaisse déterminante lors de la socialisation primaire, les résultats montrent qu'il en est tout autre lors de la socialisation secondaire puisqu'elle est caractérisée par une prise de distance progressive avec la famille et est davantage assurée par les relations amicales et sentimentales, les enfants ainsi que les médias (*cf.* Graphique 11).

Graphique 11 :
Agents socialisateurs lors de la socialisation secondaire



Source : Fontaine, M. (2023).

1.2. Un recrutement social plus hétérogène

1.2.1. La place de l'origine sociale dans la socialisation tennistique

Si l'héritage sportif permet de mieux appréhender les conditions objectives d'éclosion de la vocation, l'origine sociale joue également un rôle prépondérant dans la socialisation sportive. Pierre Bourdieu (1979), et Christian Pociello (1982) à sa suite, se sont intéressés notamment à la distribution sociale des pratiques sportives et ont montré que les goûts et le choix des disciplines sportives pouvaient différer selon la position des pratiquants dans l'espace social. Quelques années plus tard, Catherine Humblot (1990) a montré, dans ses recherches portant sur le contexte familial de l'élite tennistique, qu'être porteur d'un capital économique élevé facilitait l'ascension vers le plus haut niveau au tennis. Nos résultats montrent un recrutement social plus hétérogène du tennis. Sur les 5 293 joueuses interrogées, la majorité (60%) est issue

des classes moyennes, 21% des classes populaires et 19% des classes favorisées¹⁶¹. En observant à présent la différenciation sexuée des origines sociales des parents par rapport à la population française dans son ensemble, il est possible de mieux saisir les caractéristiques des joueuses (cf. Tableau 18).

Tableau 18 :

Origine sociale des *tenniswomen* selon la catégorie socioprofessionnelle des parents

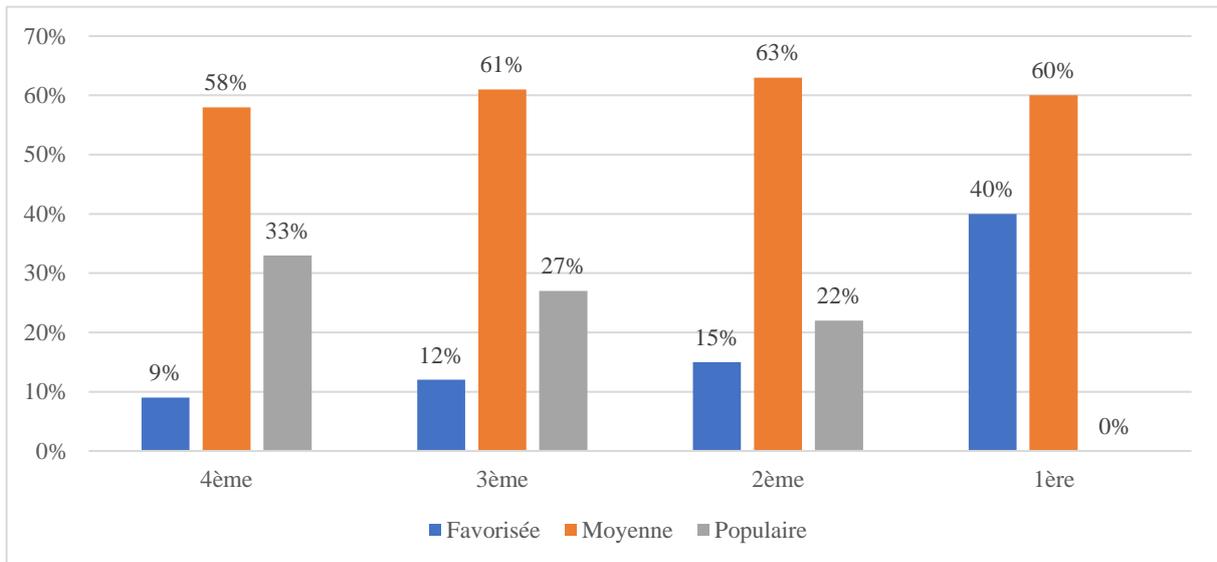
| | PROFESSION DE LA MERE | POPULATION ACTIVE EN 2022 | PROFESSION DU PERE | POPULATION ACTIVE EN 2022 | PROFESSIONS DES PARENTS | POPULATION ACTIVE EN 2022 |
|--|-----------------------|---------------------------|--------------------|---------------------------|---------------------------------------|--|
| AGRICULTEURS | 2,7% | 0,9% | 4,2% | 2,2% | 3,5% | 1,6% |
| ARTISANS, COMMERÇANTS, CHEFS D'ENTREPRISE | 5,4% | 4,4% | 9,8% | 9,1% | 7,6% | 6,8% |
| CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPERIEURES | 15,1% | 18,9% | 34,4% | 24,3% | 24,8% | 21,7% |
| PROFESSIONS INTERMEDIAIRES | 34,9% | 27,2% | 19,2% | 22,1% | 27,1% | 24,8% |
| EMPLOYES | 38,2% | 40,1% | 15,8% | 12,4% | 27,0% | 26,4% |
| OUVRIERS | 3,5% | 8,1% | 16,6% | 29,3% | 10,1% | 18,7% |
| TOTAL | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% |
| | Femmes | Population en 2018 | Hommes | Population en 2018 | Parents sans activité professionnelle | Population sans activité professionnelle |
| SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE | 17,5% | 12,1% | 0,3% | 5,5% | 8,9% | 8,8% |

Source : Fontaine, M. (2023) à partir des données et de l'INSEE (2022 ; 2023).

Si l'on compare les professions exercées par l'ensemble du foyer des joueuses à l'ensemble de la population française, on constate que les chiffres sont sensiblement les mêmes, avec une légère sous-représentation des ouvriers (10,1%). Mais ce recrutement social, moins marqué que celui des années 1990, ne doit pas masquer des disparités selon l'évolution des joueuses à la base ou au sommet de la hiérarchie des classements. Une lecture plus fine de nos résultats montre que l'accès au plus haut niveau semble être conditionné par l'origine sociale des parents. Plus les joueuses évoluent vers la 1^{ère} série, plus elles sont issues des classes favorisées et moins les femmes issues des classes populaires sont présentes (cf. Graphique 12).

¹⁶¹ Nous nous sommes appuyées sur les travaux de Lucie Forté et de Christine Menesson (2012) pour catégoriser l'origine sociale des enquêtées en fonction des configurations du métier des parents.

Graphique 12 :
Classe sociale des parents selon le classement¹⁶²

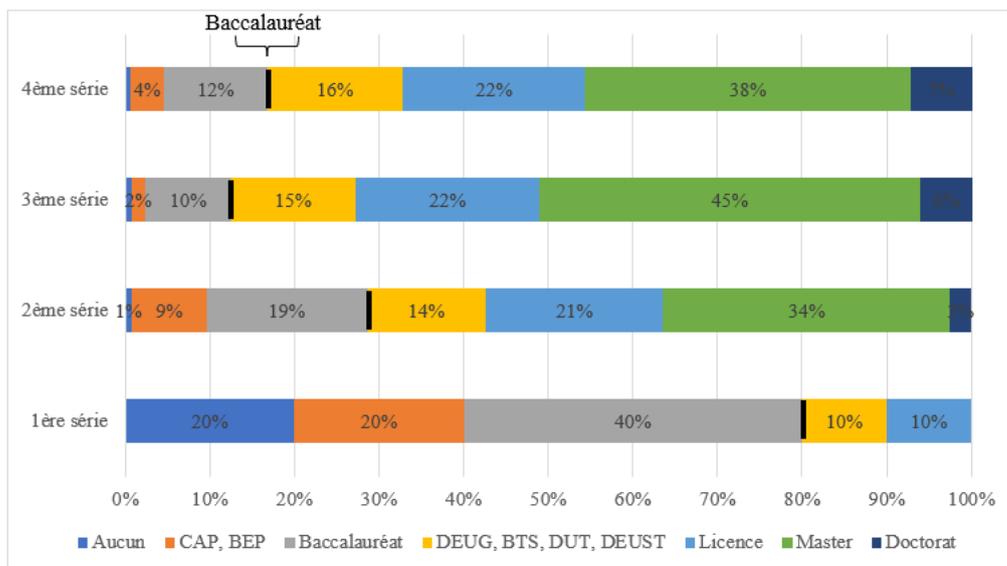


Source : Fontaine, M. (2023).

1.2.2. Des joueuses de tennis surdiplômées

Cette dispersion des joueuses selon leur classement se confirme lorsque l'on mobilise le niveau de diplôme (cf. Graphique 13).

Graphique 13 :
Niveau d'étude selon le classement¹⁶³



Source : Fontaine, M. (2023).

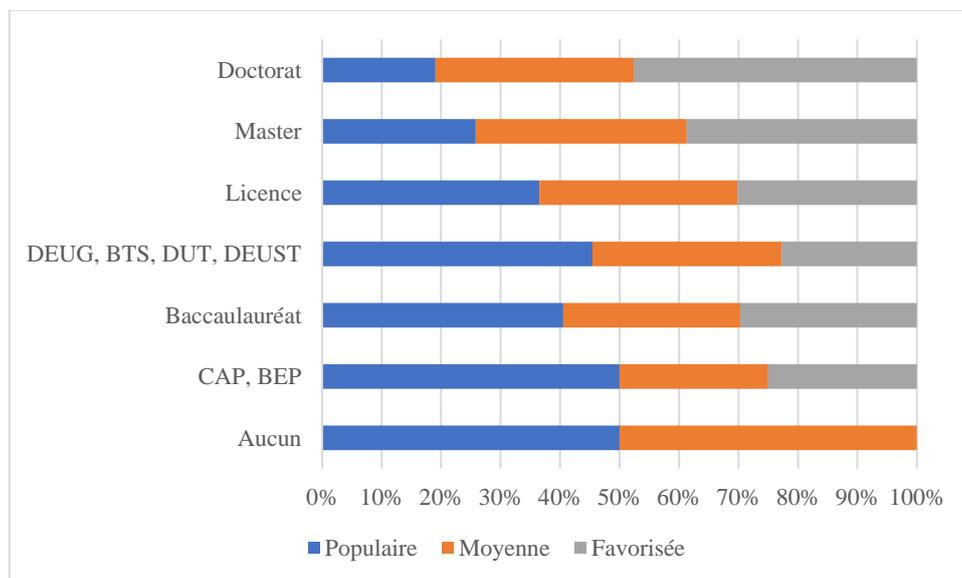
¹⁶² P = < 0,01 ; Khi² = 55,93. D'après le test du khi², la relation entre les variables est très significative.

¹⁶³ P = 0,00 ; Khi² = 209,84. D'après le test du khi², la relation entre les variables est très significative.

83% des joueuses de notre échantillon détiennent au minimum un « bac+2 » contre 20% de la population française de plus de 25 ans (INSEE, Enquête Emploi, 2019). Une sur-diplomation des joueuses interrogées qui vient « confirmer » leur origine sociale, tant il apparaît encore aujourd’hui un lien significatif entre la position sociale élevée des parents et le diplôme supérieur des enfants (Place & Vincent, 2009). C’est d’ailleurs ce que nos résultats confirment (cf. Graphique 14).

Graphique 14 :

Lien entre l’origine sociale et le diplôme des joueuses



Source : Fontaine, M. (2023).

À rebours des autres joueuses, la majorité des joueuses de 1^{ère} série (80%) possèdent au maximum un baccalauréat. La jeunesse de ces joueuses (24 ans en moyenne contre 28 pour les 2^{ème}, 38 pour les 3^{ème} et 41 pour les 4^{ème} série) est une première piste explicative possible. La seconde renvoie à la difficile, voire incompatible, conciliation du « double cursus » (Forté, 2006) lorsque les sportifs.ves s’approchent du haut-niveau français. D’après Franck Bouchetal Pellegrini, Véronique Leseur et Nadine Debois (2007), la poursuite des études et du projet socioprofessionnel n’est possible que lorsque le projet sportif représente quelques heures par jour. En revanche, si l’athlète consacre entre quatre à six heures par jour à sa pratique sportive, il est amené à choisir entre se consacrer exclusivement à la production de performances, intégrer une structure permettant la conciliation des deux projets (INSEP, pôles France) ou arrêter sa carrière. Le baccalauréat semble ici se présenter comme une « transition » (Wylleman et al., 2004) à partir de laquelle les joueuses privilégient leur carrière tennistique par rapport à leurs

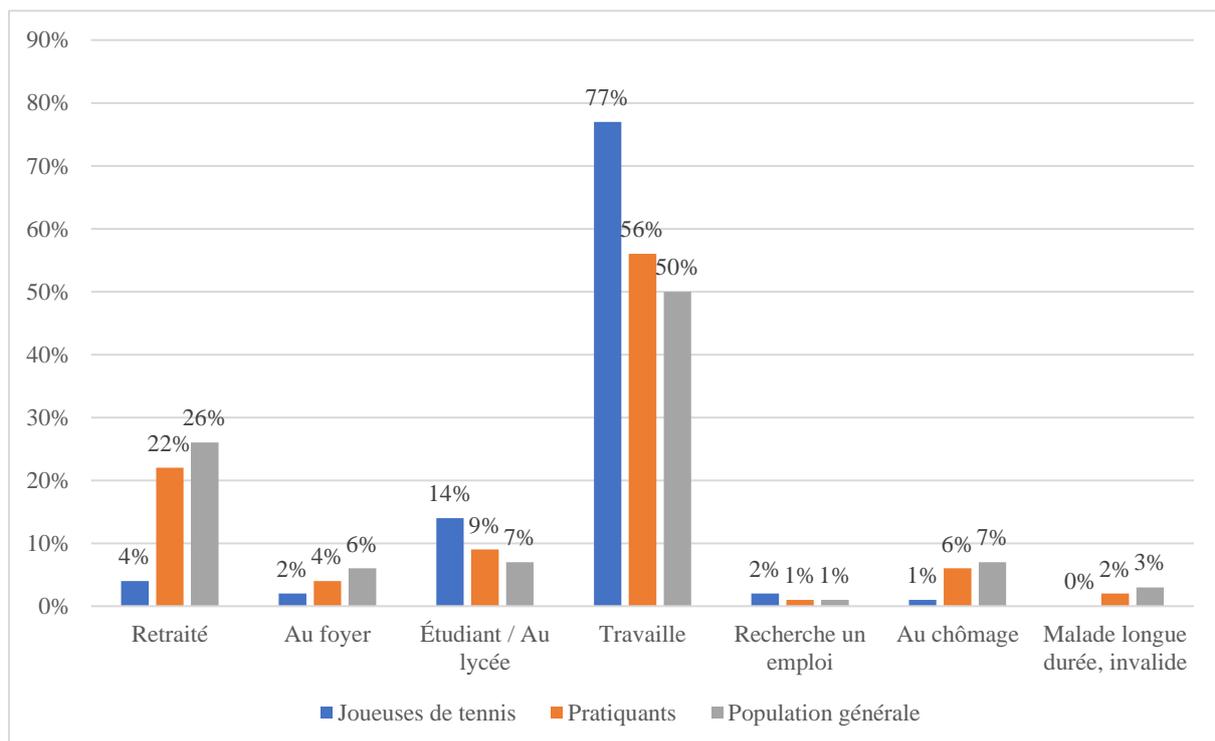
études. Données corrélées avec l'importance qu'elles déclarent accorder aux différentes sphères de leur vie sociale : les joueuses de 1^{ère} série considèrent la pratique sportive comme étant « *très importante* », avec une moyenne de 9,60 sur 10, et la scolarité comme étant « *moins importante* », avec une moyenne de 5,10 sur 10.

1.2.3. Le tennis, un choix socialement marqué ?

En comparant à présent les situations dans l'emploi de ces *tenniswomen* à celles de la population française (INJEP, 2018), il apparaît de nettes différences : une sur-représentation des sportives actives (77% contre 50%) et des étudiantes (14% contre 7%) et la sous-représentation des retraitées (4% contre 26%) et des chômeuses (1% contre 7%) (cf. Graphique 15).

Graphique 15 :

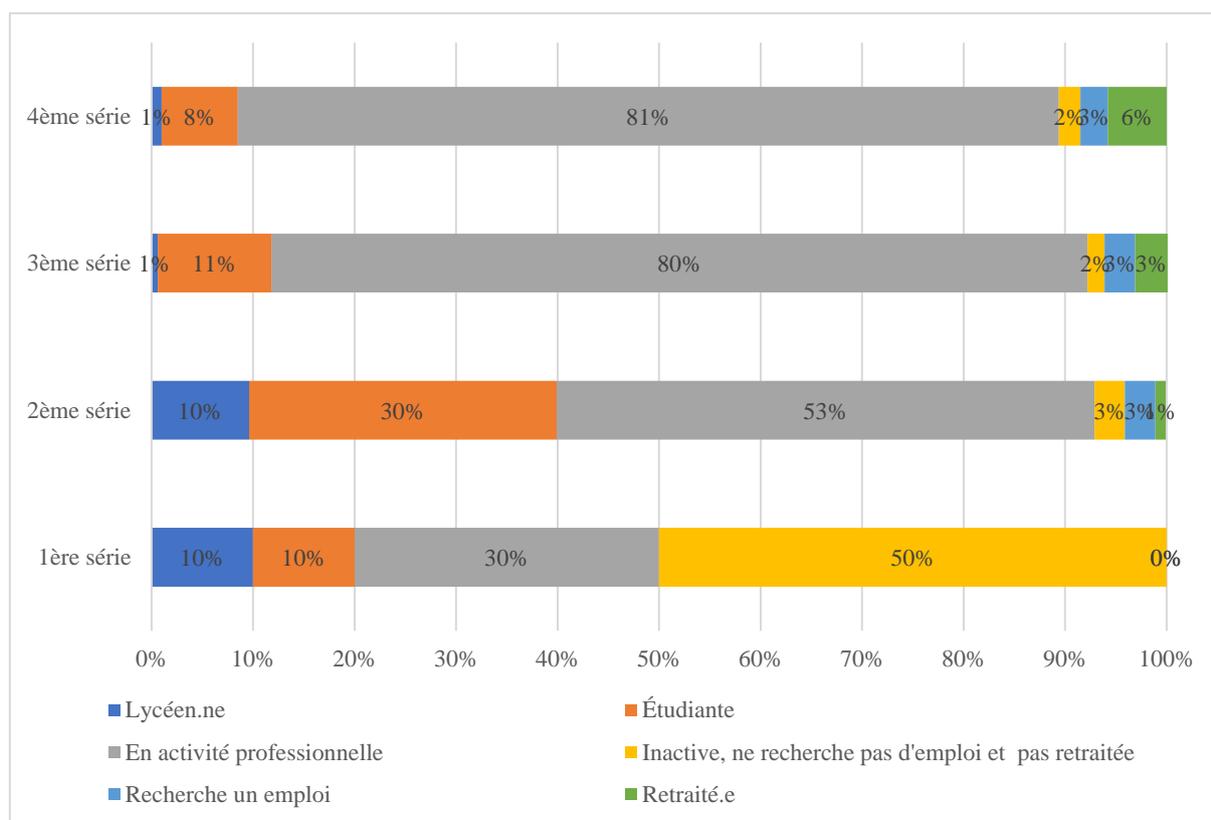
Lien entre les situations dans l'emploi et le diplôme des joueuses



Source : Fontaine, M. (2023).

En analysant les résultats en fonction des catégories fédérales (cf. Graphique 16), il apparaît qu'au-delà de leurs situations de lycéennes, plus les joueuses évoluent vers la 1^{ère} série, moins elles exercent une activité professionnelle. 50% des joueuses de la 1^{ère} série sont inactives alors que plus de 80% des joueuses de 3^{ème} et 4^{ème} série ont un emploi.

Graphique 16 :
Situation dans l'emploi en fonction du classement¹⁶⁴



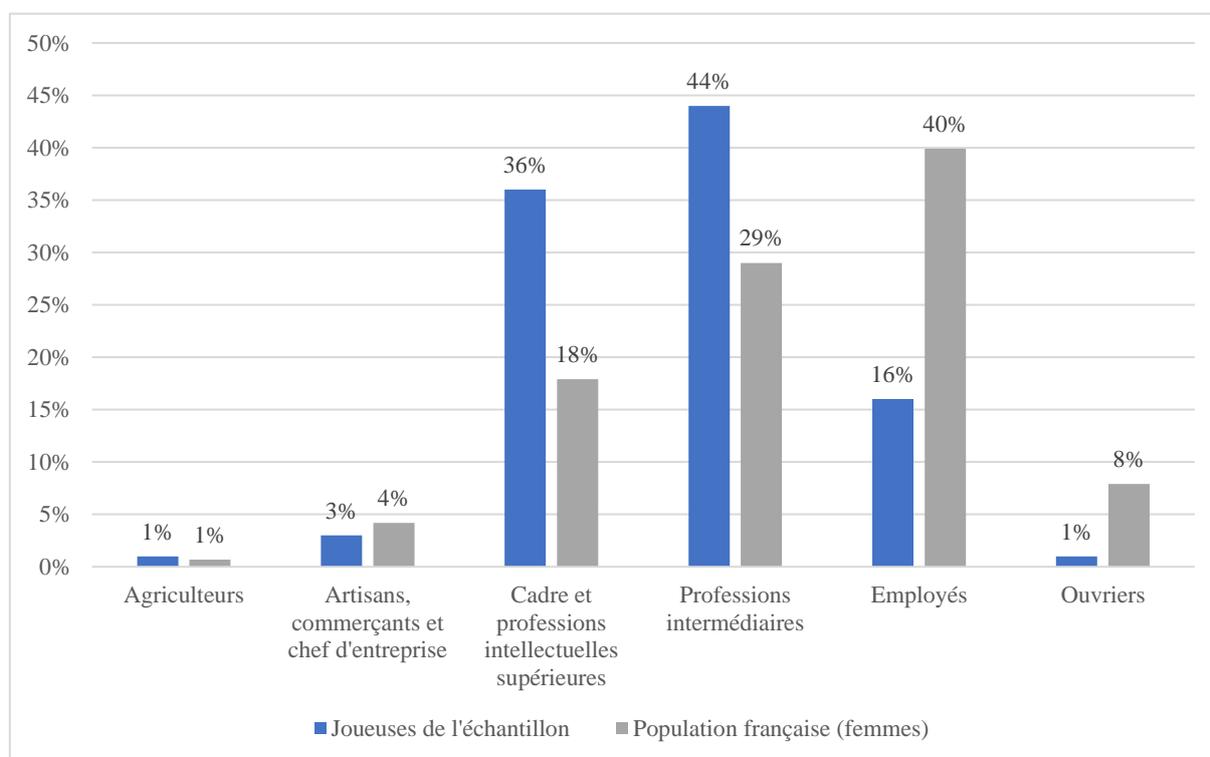
Source : Fontaine, M. (2023).

Les joueuses de 1^{ère} série sont vingt-cinq fois plus inactives que celles des autres séries. La difficile conciliation entre la pratique intensive du tennis et les activités parallèles telles que les études ou un emploi pourrait, à nouveau, expliquer le faible engagement dans les études après l'obtention du baccalauréat. Et l'analyse des professions et catégories socioprofessionnelles des joueuses de tennis en activité professionnelle au moment du questionnement (Cf. [Graphique 17](#)) montre, comparativement à la distribution sociale de la population française, que le tennis demeure encore aujourd'hui une pratique distinctive. En effet, les joueuses appartenant à la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures ou à celle des professions intermédiaires sont sur-représentées : elles sont respectivement 36% contre 18% de l'ensemble des femmes de la population française, et 44% contre 29%. À contrario, les joueuses membres des classes populaires sont sous-représentées : on compte 16% d'employées chez les joueuses de tennis contre 40% et les joueuses ouvrières sont quasiment inexistantes (1% contre 8%).

¹⁶⁴ Le test du χ^2 montre une dépendance entre les variables.

Graphique 17 :

Professions et catégories socioprofessionnelles des joueuses exerçant une activité professionnelle au regard de celles des femmes de la population française



Source : Fontaine, M. (2023) et INJEP (2018).

Malgré une forte progression du nombre d'adhérent.es et un recrutement social plus hétérogène, le tennis français dit féminin peine à attirer des joueuses issues et/ou membres des classes populaires. Les résultats présentés dans cette première partie ne nous permettent pas de conclure à une démocratisation complète. En revanche, et c'est ce que la deuxième partie va montrer, le recrutement social du tennis dit féminin se rapproche davantage de ce que Pierre Merle (2009) qualifiait de « démocratisation ségrégative » lorsqu'il s'agissait de rendre compte de l'augmentation de l'accès au baccalauréat et du maintien de la ségrégation des parcours scolaires selon l'origine sociale.

2. ... qui masque une démocratisation « ségrégative »

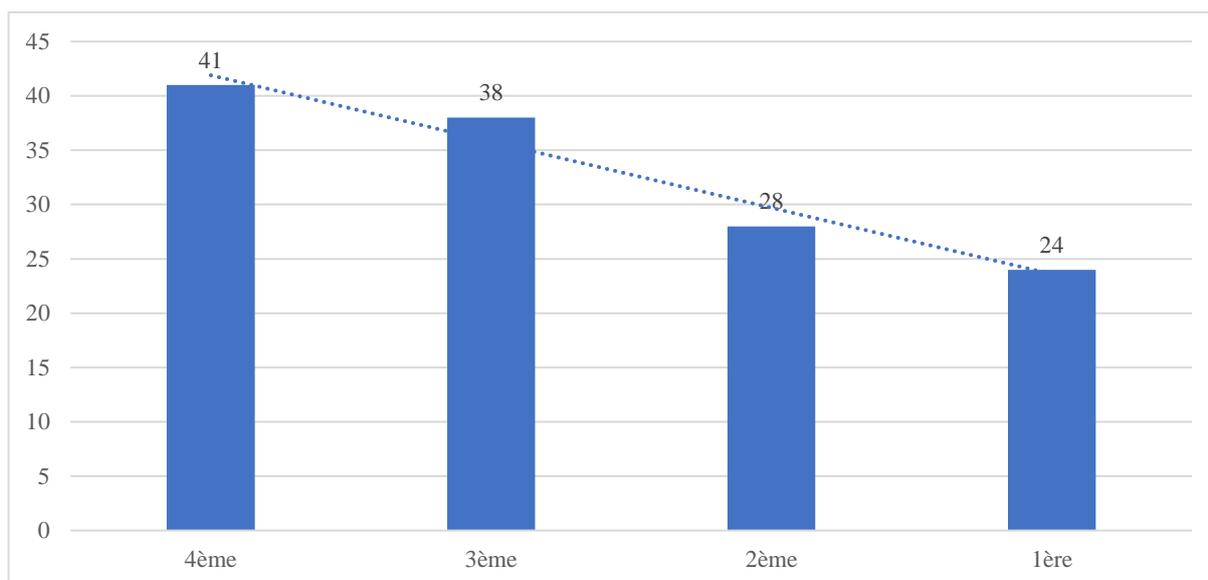
2.1. « Loisir plaisir » ou « loisir sérieux » ?

2.1.1. Un sport intergénérationnel contredit par le sommet

D'après une enquête de l'INSEP (2000) sur les pratiques sportives en France, l'âge moyen des femmes pratiquant une discipline olympique est de 29 ans contre 34 ans pour les hommes. Au tennis, celle-ci est de 30 ans, femmes et hommes confondus. Vingt ans plus tard, la population interrogée présente ici une moyenne d'âge de 33 ans (cf. Graphique 18) qui varie en fonction des différentes séries. Plus concrètement, au moment de l'enquête, les joueuses ont entre 18 et 84 ans.

Graphique 18 :

Moyenne d'âge des joueuses selon le classement¹⁶⁵



Source : Fontaine, M. (2023)

Cette variable « âge » montre donc que plus les joueuses évoluent vers les meilleurs classements, moins la moyenne d'âge est élevée. L'écart-type¹⁶⁶ est également un indicateur intéressant puisqu'il témoigne d'une répartition plus faible des joueuses sur l'échelle de l'âge chez les joueuses de 1^{ère} série. Ce qui signifie une certaine hétérogénéité dans les plus petits classements, contrairement à l'homogénéité observée au plus haut niveau. L'âge observé chez les joueuses de 1^{ère} série peut s'expliquer notamment par le caractère éphémère d'une carrière

¹⁶⁵ Le test du χ^2 montre une dépendance entre les variables.

¹⁶⁶ L'écart-type est de 3,77 chez les 1^{ère} série, 10,10 chez les 2^{ème}, 12 chez les 3^{ème} et 12,49 chez les 4^{ème}.

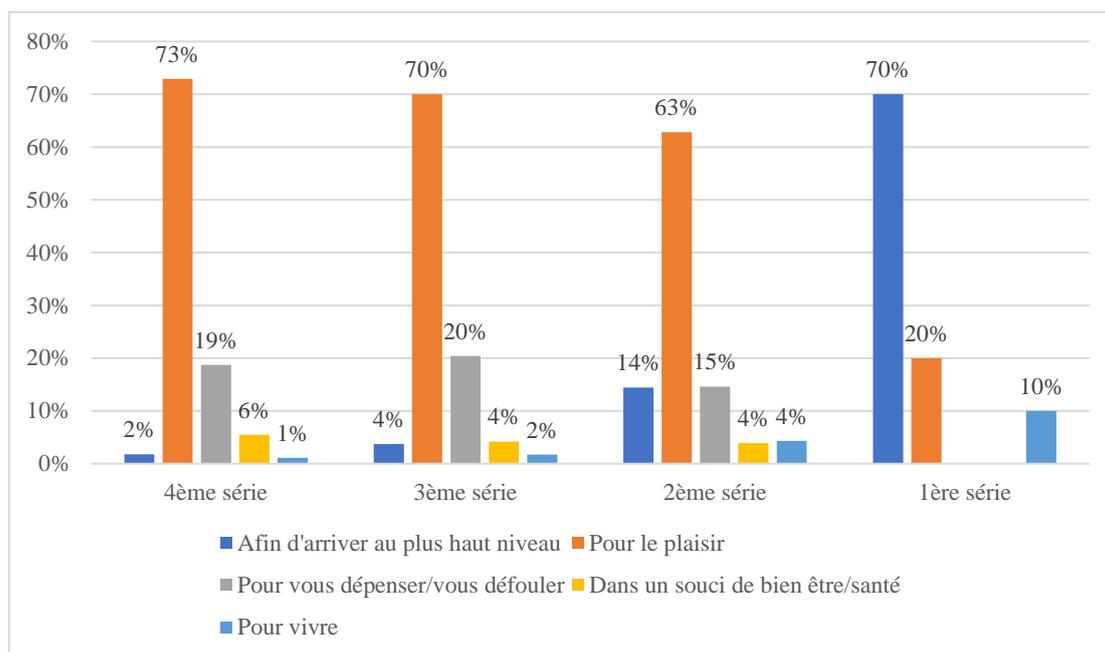
de haut niveau qui, dans les années 1990, s'arrêtait avant 30 ans (Irlinger et *al.*, 1996 ; Wylleman et *al.*, 2004). Trente ans plus tard, une étude du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (2020) confirme ces données puisque 90% des 15 035 sportifs de haut niveau sont âgés de dix à trente ans. Données qui varient notamment en fonction du sport qui est considéré, soit à maturité précoce comme la gymnastique, le tennis ou encore la natation, soit à maturité tardive comme l'équitation et le golf (Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, 2020). En regardant de plus près les données des sportives de haut niveau de tennis¹⁶⁷, il apparaît une moyenne d'âge de 19 ans. Le tennis de haut niveau apparaît donc comme une affaire de jeunesse. Au regard de l'âge des joueuses, rien d'étonnant à ce qu'au moment de l'enquête, les joueuses de la 1^{ère} et 2^{ème} série déclarent ne pas avoir d'enfants pour 90 et 78% d'entre elles alors que plus de la moitié des joueuses des deux autres séries en ont. De la même manière, 60% des joueuses de 1^{ère} série déclarent habiter chez leurs parents. Une tendance qui s'inverse lorsque l'on s'approche des classements de 4^{ème} série, au sein desquels 91% des enquêtées n'habitent pas chez les parents.

2.1.2. Le « plaisir » : moteur de l'engagement sportif

D'après l'INJEP (2018), les pratiquants des sports de raquette recherchent en premier lieu le plaisir pour 26% d'entre eux (contre 19% pour l'ensemble des sportifs), puis l'amélioration de leur santé pour 21% (contre 27% pour l'ensemble des sportifs), la détente (16%) et l'amélioration de l'apparence (12%) enfin. De manière générale, la relation qu'entretiennent les joueuses avec la pratique tennistique, s'établit sur le mode du plaisir (70%). Mais cela ne doit pas masquer une représentation très différente selon que les joueuses sont inscrites dans les classements les plus bas ou les plus hauts de la hiérarchie. En effet, on observe que le rapport à la pratique évolue, selon le classement, passant de la recherche « du plaisir » à l'entrée dans une nouvelle forme de pratique qui relève de la recherche « de performance ». Ainsi, alors que les joueuses des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} séries pratiquent principalement pour le plaisir (70%), les joueuses de la 1^{ère} série s'investissent majoritairement dans leur pratique sportive afin d'arriver au plus haut niveau (70%) (*cf.* Graphique 19).

¹⁶⁷ Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques. (2023). Liste des sportifs français de haut niveau. Consulté le 27 août 2023 sur www.sports.gouv.fr/liste-des-sportifs-francais-de-haut-niveau-60.

Graphique 19 :
Rapport à la pratique selon le classement¹⁶⁸



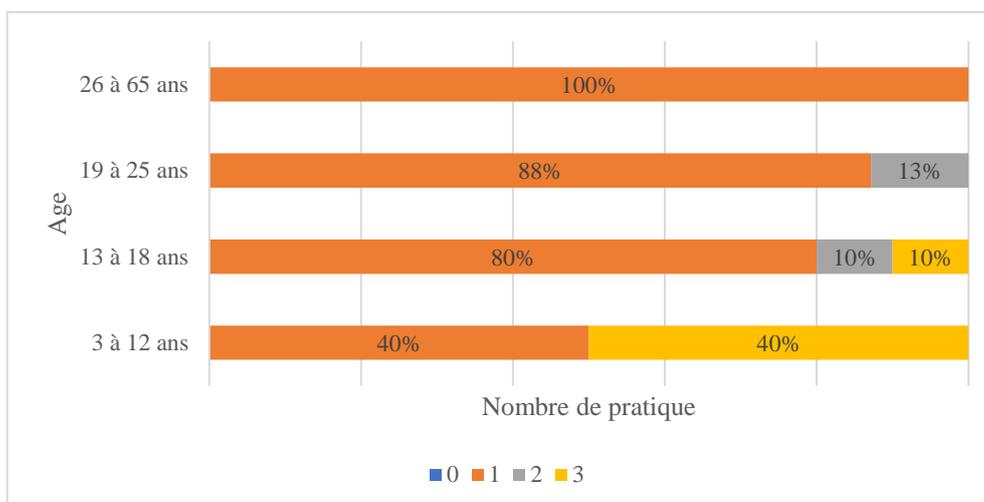
Source : Fontaine, M. (2023).

Pour ces dernières, la pratique gagne d'abord en intensité. Le temps d'entraînement augmente de manière significative de sorte qu'il passe, en moyenne, de 3 heures par semaine pour les joueuses de 4^{ème} et 3^{ème} séries, à 7 heures pour celles de 2^{ème} série et à 29 heures pour celles de la 1^{ère} série. Les 29 heures d'entraînement hebdomadaires effectuées par les joueuses de 1^{ère} série, qui n'incluent pas la participation aux compétitions, sont pratiquement équivalentes à un temps de travail complet en France (35 heures par semaine). Il n'en faut pas moins pour espérer atteindre le haut-niveau français puisque, quelle que soit la discipline sportive, des chercheurs (Ericsson et *al.*, 1993) ont estimé qu'il fallait 10 000 heures de pratique délibérée sur une période de dix ans pour atteindre l'excellence. Et spécifiquement pour la pratique du tennis, Fabrice Burlot et *al.* (2016) ont montré l'importance d'une grande quantité de pratique pour atteindre le haut niveau. Leurs résultats montrent que 81% des pratiquants de tennis de haut-niveau déclarent s'entraîner plus de 25 heures par semaine contre 21% des sportifs de haut niveau en général. Il n'est donc pas rare que les joueuses de 1^{ère} série se consacrent moins à d'autres activités sportives et culturelles que les joueuses des autres séries. Alors que la majorité des joueuses en pratiquent trois durant toute une trajectoire de vie, les joueuses de 1^{ère} série finissent par se spécialiser en ne se consacrant qu'à la pratique du tennis (*cf.* [Graphique 20](#)).

¹⁶⁸ Le test du chi² montre une dépendance entre les variables.

Graphique 20 :

Nombre de pratiques sportives et/ou culturelles selon le classement¹⁶⁹

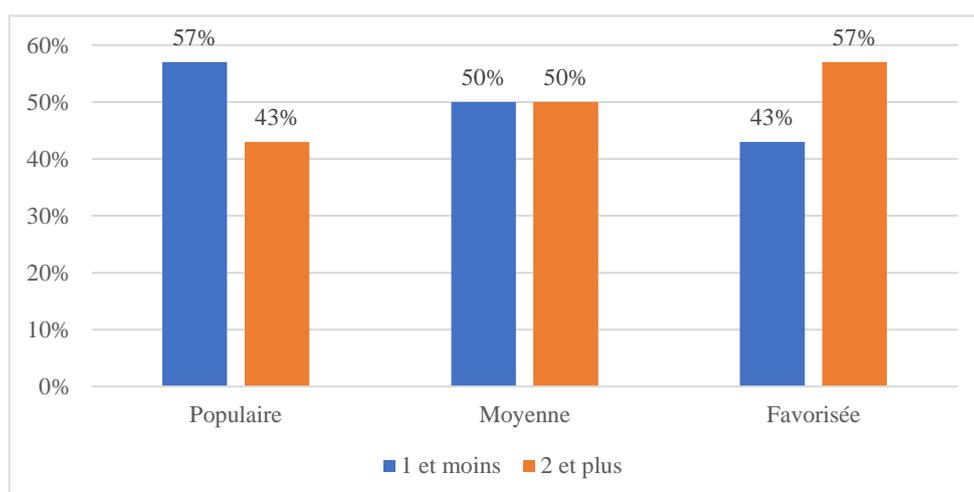


Source : Fontaine, M. (2023)

Les manières de pratiquer diffèrent également selon la classe sociale. Les résultats rejoignent les constats établis précédemment par Brice Lefèvre et Fabien Ohl (2007) puisque le croisement du nombre de pratiques sportives et culturelles et la catégorie sociale montre que l’omnivorité concerne davantage les joueuses issues des catégories supérieures et l’univorité, celles des catégories populaires (cf. Graphique 21).

Graphique 21 :

Nombre de pratiques sportives et/ou culturelles selon la catégorie sociale



Source : Fontaine, M. (2023)

¹⁶⁹ Le test du χ^2 montre une dépendance entre les variables.

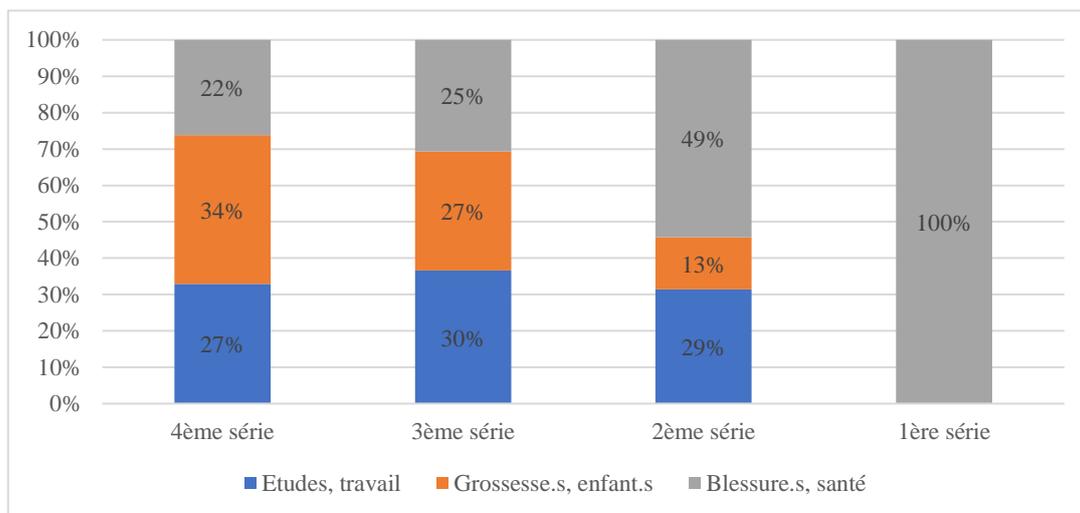
Ainsi, progressivement, le rapport à la pratique des *tenniswomen* évolue et passe d'un loisir « plaisir » à ce que Christine Mennesson et Samuel Juhle (2012) considèrent comme un « loisir sérieux ». Et ce passage s'accompagne également de changements qualitatifs. D'après Daniel F. Chambliss et al. (2010, p. 50), cela suppose de changer « *ce qui est actuellement fait, et pas seulement d'en faire plus* ».

2.1.3. Un rapport au « travail »

Nos résultats décrivent effectivement une évolution de l'encadrement des joueuses selon leur niveau de pratique. Ainsi, plus les joueuses tendent vers la 1^{ère} série, plus elles disposent d'un préparateur physique (5% en 4^{ème} série contre 80% en 1^{ère}), d'un préparateur mental (1% en 4^{ème} série contre 50% en 1^{ère}), d'un diététicien (1% en 4^{ème} contre 50% en 1^{ère}) ou encore d'un agent (0% en 4^{ème} contre 20% en 1^{ère}). Le développement de ce nouveau rapport au corps entraîne une gestion rigoureuse du quotidien et une exploitation maximale du temps disponible pour préserver au mieux leur outil de travail (Forté, 2020). En effet, la pratique intensive du tennis de haut niveau met le corps des joueuses à rude épreuve et provoque de nombreux traumatismes. De nombreuses joueuses font face à des crises (Laillier, 2017) qui peuvent entraîner une interruption de leur carrière sportive. Les principales causes identifiées reposent sur différents facteurs et ne concernent pas forcément les résultats purement sportifs (cf. Graphique 22).

Graphique 22 :

Interruption de la carrière tennistique selon le classement¹⁷⁰



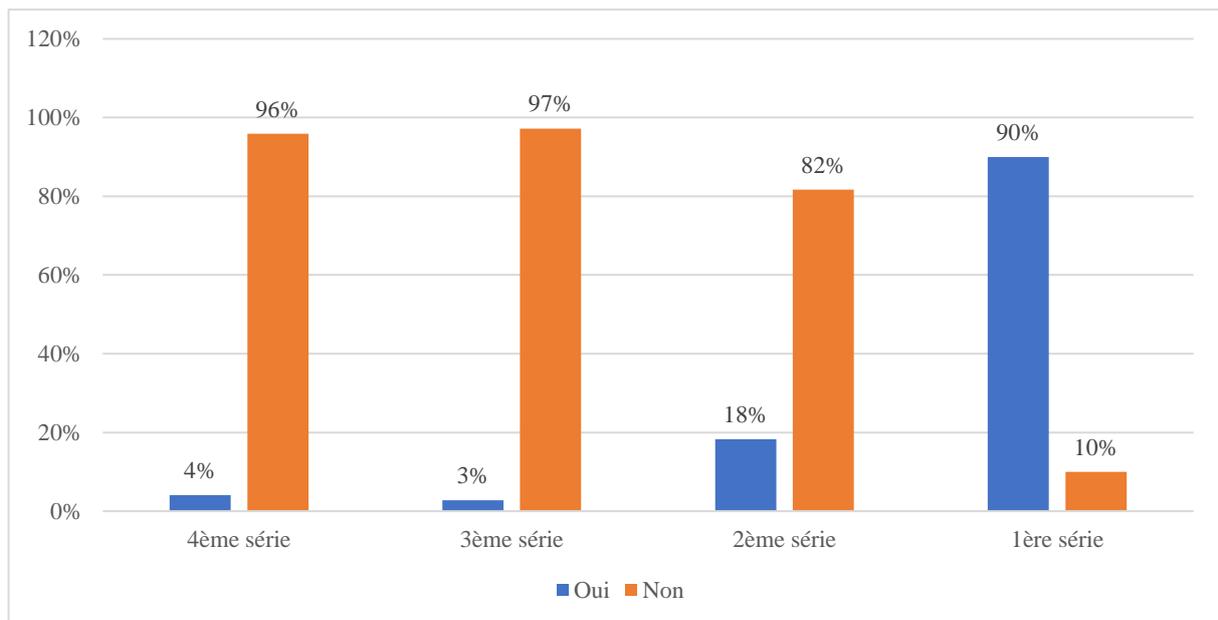
Source : Fontaine, M. (2023)

¹⁷⁰ Le test du chi² montre une dépendance entre les variables.

Les blessures et problèmes de santé sont les raisons majeures invoquées par les joueuses de la 1^{ère} série pour expliquer leur arrêt de carrière. La mise à distance contrainte par la blessure apparaît ainsi, soit comme une rupture, soit comme inhérente au métier, et devient une dimension constitutive de leur condition. Cette raison est également donnée par les joueuses des autres catégories, mais la conciliation de la pratique sportive avec les études et la vie professionnelle ainsi que la maternité et les enfants à charge représentent également un frein à l’engagement sportif. Rien d’étonnant lorsque l’on corrobore les résultats avec l’âge, le statut et la situation familiale.

Dans le même temps, les joueuses sont incitées à se centrer davantage sur leur projet sportif : 90% des joueuses de 1^{ère} série ont recours à l’enseignement par correspondance (CNED) contre 18% des 2^{ème}, 3% des 3^{ème} et 4% des 4^{ème} (cf. Graphique 23).

Graphique 23 :
Cursus par correspondance selon le classement¹⁷¹



Source : Fontaine, M. (2023)

Si les joueuses de 4^{ème} (97%) et 3^{ème} séries (80%) privilégient ce système dans le but de se préparer à un concours (« *préparation au concours de professeur des écoles* », « *préparation des concours administratifs* »), les joueuses de 2^{ème} (92%) et 1^{ère} série (100%) l’utilisent essentiellement pour concilier leur pratique sportive et la poursuite de leurs études. Les jeunes

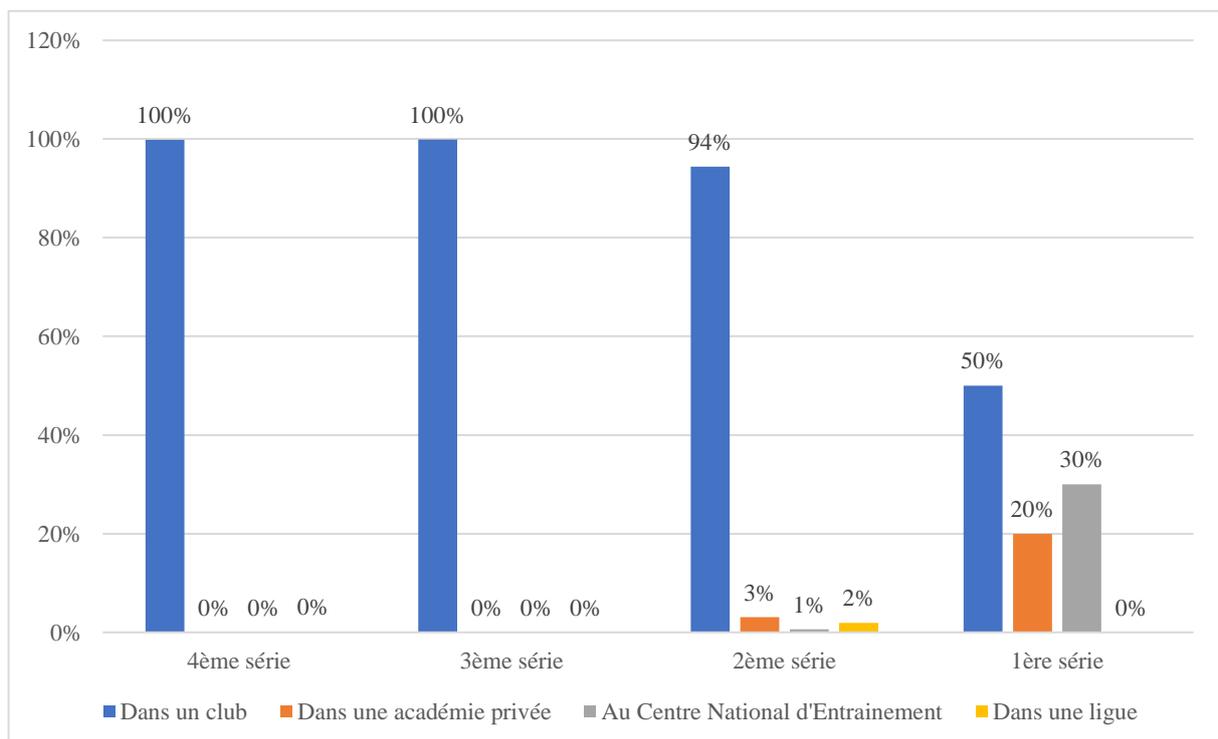
¹⁷¹ Le test du chi² montre une dépendance entre les variables.

joueuses évoquent les difficultés du double-cursus (Forté, 2006) en ces termes : « *pour pouvoir m'entraîner de manière biquotidienne depuis mes 11 ans* » ; « *impossible d'effectuer les études avec la charge d'entraînements et tournois* » ; « *pas le choix* » ; « *pas le temps d'aller à l'école* ». Rien d'étonnant donc à ce que les joueuses des deux plus hautes séries du classement n'inscrivent plus leur pratique tennistique dans un « *rapport passionné, mais [bien] dans un rapport au travail* » (Laillier, 2017, p. 146).

2.1.4. Le club : principal lieu de formation

Ce passage s'accompagne enfin d'une évolution des lieux de pratique fréquentés. En effet, la « vocation », impulsée tout d'abord au sein de la famille, devient ensuite le produit d'une organisation institutionnelle (cf. [Graphique 24](#)).

Graphique 24 :
Lieu de pratique selon le classement¹⁷²



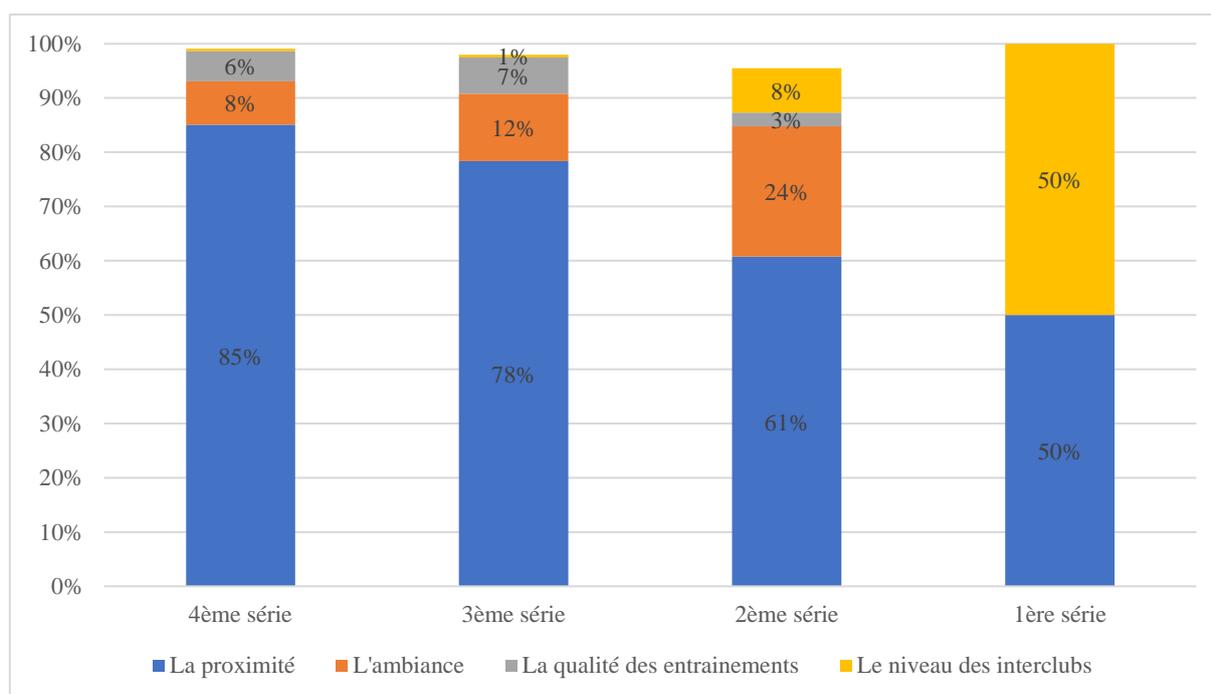
Source : Fontaine, M. (2023)

¹⁷² P = <0,01 ; Khi² = 874,35. D'après le test du khi², la relation entre les variables est très significative.

La FFT a d'ailleurs multiplié les investissements structurels et humains dans les années 1970 et 1980 avec la formation des cadres et des entraîneurs en 1969, la création des classes « sport-études » en 1970, des écoles de tennis en 1971, celle du pôle France de Poitiers axé sur la formation des garçons 13-16 ans évoluant au niveau international en 1978 et ensuite du CNE qualifié de « structure d'excellence » accompagnant les athlètes de haut niveau français en 1986 (Bayle, 2021).

De manière générale, bien que les autres structures soient présentes (1%), la majorité des joueuses interrogées se forment en club (99%). L'orientation vers un club est guidée prioritairement par la proximité que celui-ci peut avoir avec le lieu d'habitation des joueuses (cf. Graphique 25).

Graphique 25 :
Choix du club selon le classement¹⁷³



Source : Fontaine, M. (2023)

Ces données peuvent être mises en corrélation avec le temps de trajet puisque 89% des joueuses mettent moins de 20 minutes pour rejoindre leur club. Les joueuses de 1^{ère} série, quant à elles, privilégient pour 50% le niveau de jeu dans lequel l'adhésion au club permet de jouer les compétitions par équipe.

¹⁷³ Le test du χ^2 montre une dépendance entre les variables.

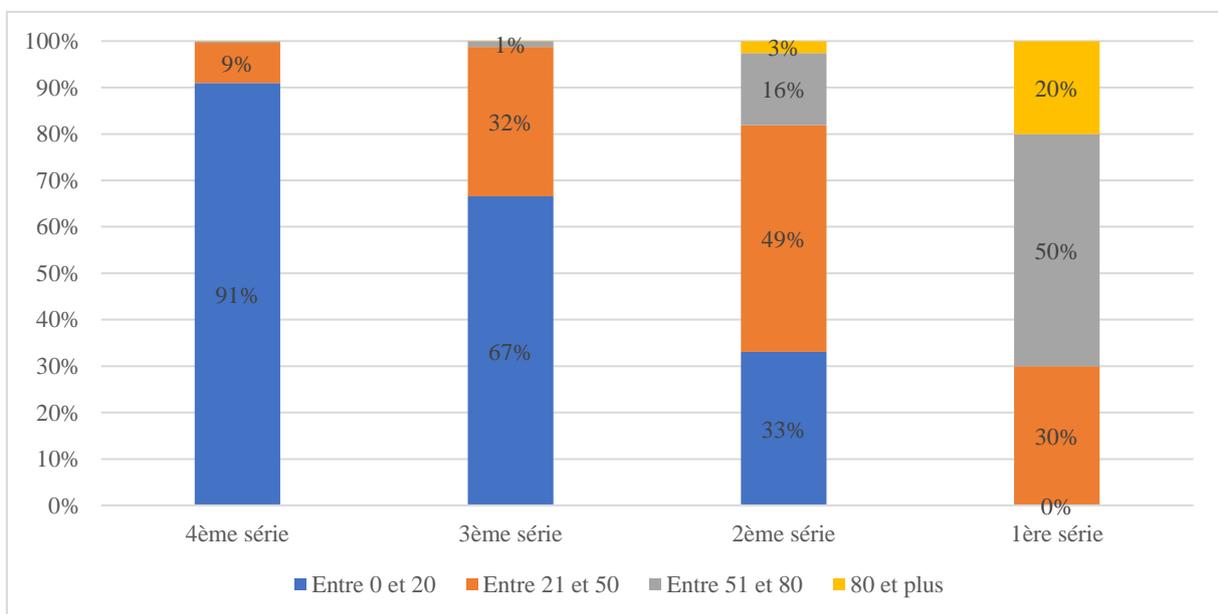
Les joueuses de la 1^{ère} série se démarquent encore une fois, elles forment les principaux effectifs du CNE et des académies privées ; structures qui représentent des marquages institutionnels forts dans le maintien d'une vocation et la projection vers une carrière professionnelle. Ces éléments rendent compte du caractère sélectif de ces structures. Sélectives d'une part, au vu de l'infime partie des joueuses qui y ont accès et qui peuvent donc bénéficier d'aménagements des temps scolaire et sportif. Sélectives d'autre part, si l'on considère les tarifs d'une année « tennis-études » dans les académies privées (59 850 euros à la *Mouratoglou Academy*, par exemple).

2.2. Les joueuses à l'épreuve de la compétition

L'engagement dans la pratique licenciée du tennis s'accompagne d'échéances compétitives qui intègrent un système de hiérarchie et de classements fédéraux. Le nombre de matchs joués par an d'abord. Si 75% des joueuses de notre échantillon jouent entre 0 et 20 matchs par an, nos résultats montrent que plus les joueuses évoluent vers la 1^{ère} série, plus elles jouent de matchs (cf. Graphique 26).

Graphique 26 :

Nombre de matchs joués par an selon le classement¹⁷⁴



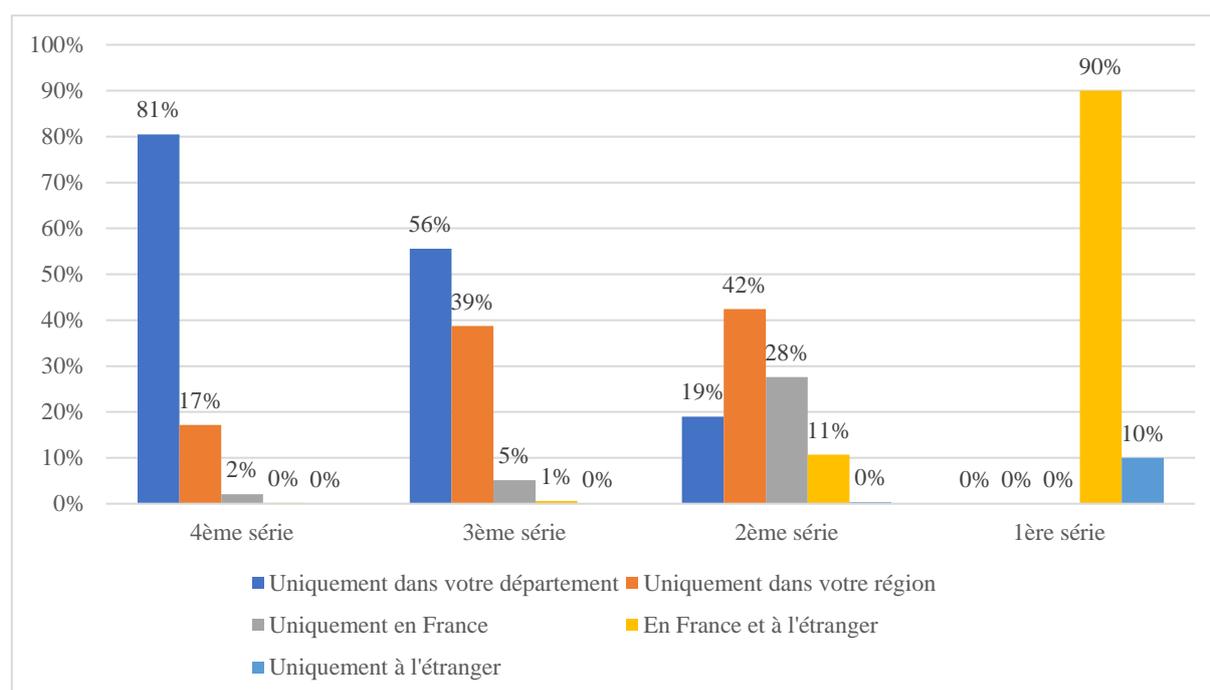
Source : Fontaine, M. (2023)

Ainsi, les joueuses de 4^{ème} et 3^{ème} séries jouent majoritairement un match toutes les trois semaines, celles des 2^{ème} séries, un match toutes les deux semaines, quand les joueuses de 1^{ère}

¹⁷⁴ P = <0,01 ; Khi² = 1541,40. D'après le test du khi², la relation entre les variables est très significative.

série font un à deux matchs par semaine, auxquels s'ajoutent les 29 heures d'entraînement hebdomadaires. Des résultats qui corroborent ceux obtenus par Fabrice Burlot et *al.* (2016). Selon eux, alors que les athlètes de haut niveau, toutes pratiques confondues, font en moyenne moins de 20 compétitions par an pour 81% d'entre eux, 19% déclarent en faire plus de 20 par an - dont 100% au tennis. Une surenchère de la compétition spécifique au tennis qui renvoie à l'une de ses spécificités organisationnelles : à la différence des diplômes scolaires, les classements tennistiques sont constamment remis en jeu, ce qui place les *tennismen* et *tenniswomen* en situation permanente de concurrence et d'incertitude. Nos résultats révèlent également des différences importantes selon les joueuses en matière de contraintes spatiales : ils indiquent un éloignement croissant des compétitions au fur et à mesure que les joueuses montent dans la hiérarchie des classements (*cf.* Graphique 27).

Graphique 27 :
Localisation des tournois selon le classement¹⁷⁵



Source : Fontaine, M. (2023)

Si les compétitions sont très géographiquement circonscrites au département, voire à la région, pour les joueuses de 4^{ème}, 3^{ème}, et 2^{ème} séries (85%), elles se tiennent sur tout le territoire national et à l'international (100%) pour les joueuses de 1^{ère} série. Ainsi, les déplacements font partie intégrante de l'exercice du « métier » : les joueuses voyagent de plus en plus et de plus en plus

¹⁷⁵ Le test du chi² montre une dépendance entre les variables.

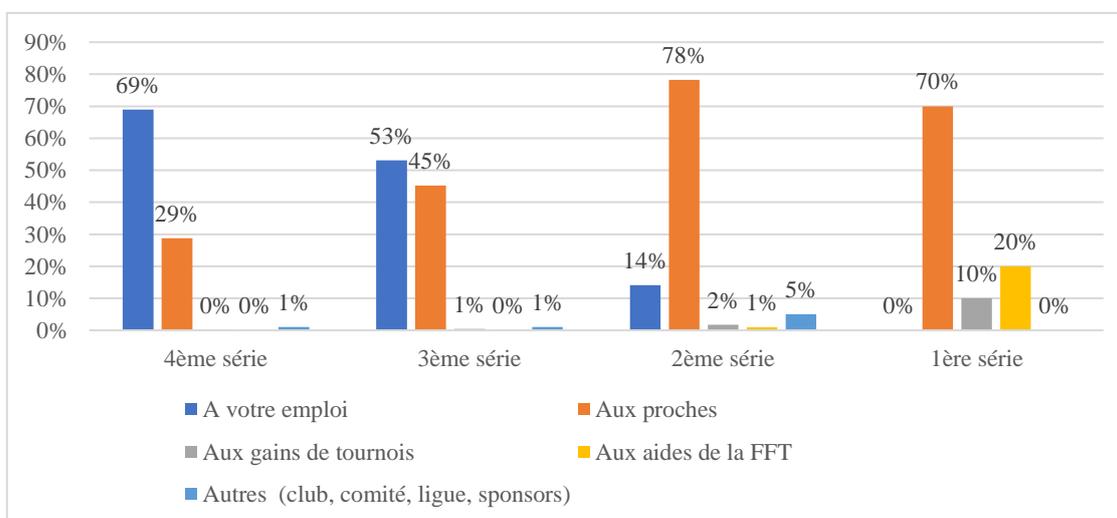
loin, au fur et à mesure de la progression de leur niveau de jeu. Cela doit aussi être mis en perspective avec les « motivations » déclarées par les joueuses pour leur participation à ces tournois. Alors que les joueuses de 4^{ème} (80%), 3^{ème} (67%) et 2^{ème} (53%) séries privilégient « le plaisir » pris à participer à des compétitions, celles évoluant dans la 1^{ère} série souhaitent majoritairement (70%) augmenter leur classement mondial. En définitive, plus les joueuses évoluent vers la 1^{ère} série, plus les contraintes temporelles (plus de matchs) et géographiques (de plus en plus loin) caractérisent leurs conditions de pratique lors des compétitions. Cela nous amène inévitablement à poser la question de la prise en charge financière de la participation à ces compétitions.

2.3. La nécessité de l'investissement personnel et familial : facteur de différenciation sociale ?

Catherine Delforge et Christine Le Scanff (2006, p. 40) décrivent le tennis comme « *un des sports qui illustrent le mieux l'importance des rôles parentaux* ». Nous l'avons déjà souligné lorsqu'il s'agissait d'éclairer la socialisation tennistique des joueuses interrogées. Nous y revenons ici, car nos résultats montrent un financement de la participation aux compétitions différentiel selon les niveaux de jeu des *tenniswomen*. En effet, pour ce qui concerne les joueuses des 1^{ère} et 2^{ème} séries, le financement est principalement « familial » alors qu'il relève de l'emploi pour les joueuses des 3^{ème} et 4^{ème} séries (cf. Graphique 28).

Graphique 28 :

Financement de la pratique selon le classement¹⁷⁶



¹⁷⁶ P = <0,01 ; Khi² = 364. D'après le test du khi², la relation entre les variables est très significative.

Source : Fontaine Marine (2023)

Contrairement aux sports pour lesquels l'institution domine, la place de la famille est déterminante dans la pratique compétitrice du tennis. Les joueuses du plus haut niveau, ne possédant pas de contrat de travail et n'ayant matériellement pas le temps d'avoir une activité professionnelle « à côté », dépendent totalement des résultats sportifs (les gains de tournois), des aides du milieu sportif (FFT, clubs, ligues et/ou sponsors), mais surtout du soutien familial. Et si plus de 86% des 4^{ème} et 3^{ème} séries et plus de 69% des 2^{ème} séries déclarent avoir consacré un budget inférieur à 300 euros par an (pour les déplacements et inscriptions en tournois, la cotisation dans un club, le paiement des entraîneurs, l'achat des tenues et du matériel), la pratique n'en reste pas moins onéreuse lorsque l'on s'approche de la 1^{ère} série. Ainsi, les déplacements en tournois qui atteignent entre 10 000 et 29 999 euros pour 60% des joueuses de 1^{ère} série, plus de 30 000 euros pour 40% d'entre elles et le budget « entraîneur » qui s'élève à 5 000 euros et plus pour 60% d'entre elles sont les principaux postes de dépense des joueuses de 1^{ère} série ; soit des sommes représentant un montant supérieur au salaire annuel moyen en France (INSEE, 2019). Sachant que le budget moyen d'un ménage est de 329 euros par an pour les activités sportives (INSEE, 2017), il semble encore difficile pour les membres des classes populaires et moyennes de s'engager dans la pratique du tennis, impossible même d'accéder au haut niveau. Le coût de la pratique reste donc un obstacle majeur à une véritable démocratisation du tennis. Au vu de l'investissement financier et temporel, le rôle de la famille ne se limite donc pas à la prime inculcation de la vocation sportive, mais contribue également au maintien de l'engagement dans la pratique. D'après Catherine Delforge et Christine Le Scanff (2006, p. 40), l'engagement des familles est essentiel pour les déplacements (entraînements et compétitions), le financement (déplacements, matériel, cotisation, cours, etc.) et l'organisation du foyer en fonction du programme tennistique. Certains chercheurs (Forte, 2020 ; Laillier, 2017) ont montré en quoi cette intervention parentale les amène à vivre la situation sportive de leur enfant sur un mode sacrificiel. Ainsi, et même si la 1^{ère} série concentre davantage de joueuses provenant de classes sociales supérieures, le coût financier de la pratique compétitrice est systématiquement évoqué par celles-ci¹⁷⁷ lorsqu'elles évoquent les difficultés rencontrées pendant leur carrière : « *faute de moyens, je ne peux pas me payer d'entraîneur ni de structure adaptée pour progresser* » ; « *financières principalement, trop peu d'aides des fédérations, peu de sponsors suscitant une impossibilité d'avoir des encadrements aussi*

¹⁷⁷ Les joueuses des autres séries évoquent des difficultés habituellement soulevées par les sportives : les contraintes professionnelles, scolaires, familiales, le manque de vivier (de partenaires d'entraînement et dans les tournois), les blessures ou autres problèmes de santé, etc.

performants qu'on le voudrait (accompagnements en tournoi) ainsi que des choix de tournois plus compliqués (majoritairement en Europe - vu les déplacements moins chers) ».

Conclusion

La professionnalisation du tennis et l'impulsion d'actions des politiques publiques et sportives ont permis, lors de la « révolution Chatrier » (1968-1992), d'ouvrir la pratique du tennis à des personnes qui en étaient jusqu'alors exclues. De nombreux chercheurs (Le Pogam, 1979 ; Reneaud & Rollan, 1995 ; Waser, 1995) ont pourtant qualifié cette démocratisation du tennis de « limitée » ou encore d'« incomplète ». Impossible pour ces auteurs de conclure à une démocratisation totale dans les années 1990 car la pratique du tennis ne touchait quasiment pas les membres des classes populaires. La mise en place de nombreuses actions palliatives de la FFT nous a conduites à poser de nouveau la question aujourd'hui.

Si la professionnalisation, la massification et la féminisation ont permis à de nouvelles joueuses de pratiquer l'activité tennistique et laisse à penser que la pratique du tennis s'est démocratisée, les résultats de notre enquête apportent quelques nuances nécessaires. Nous l'avons vu, le tennis s'est effectivement ouvert aux membres des classes moyennes et populaires, mais cette démocratisation de la pratique dans les catégories officielles « de loisir » ne doit pas masquer les disparités sociales observées lorsque l'on monte dans la hiérarchie du classement. En effet, les conditions de pratique, de formation et de carrière des *tenniswomen* demeurent un frein à une pleine démocratisation du tennis.

La focale portée sur le recrutement social des joueuses et leurs conditions de pratique selon les facteurs hiérarchiques que sont les classements, a permis de montrer que la sélection des joueuses ne s'opère plus à l'entrée dans la pratique du tennis, mais entre la 2^{ème} et la 1^{ère} séries. Nos résultats, pour ce qui concerne les conditions de pratique, sociales et d'existence, montrent que l'accès au haut niveau est extrêmement conditionné et conditionnant puisqu'il y a une vraie césure entre les 4^{ème}, 3^{ème}, 2^{ème} séries et la 1^{ère} série. Encore aujourd'hui, les jeunes filles et femmes issues des classes populaires n'ont quasiment aucune chance d'accéder au plus haut niveau du tennis.

Ce chapitre met au jour une démocratisation du tennis français dit féminin, puisqu'il rend compte de l'élargissement social de l'accès à la pratique, mais « ségrégative », pour reprendre le terme de Merle (2009), puisqu'il démontre le maintien des inégalités d'accès au plus haut niveau selon l'origine sociale. Ces premiers résultats font émerger de nouveaux

questionnements. Car si les conditions de pratique des joueuses dépendent d'un critère objectif (leur classement), elles dépendent aussi de critères « subjectifs » (mise en relation du classement avec d'autres variables comme l'âge, la catégorie socioprofessionnelle ou encore la fréquence de pratique). Une analyse plus fine des données pourrait ainsi montrer la limite de la prise en compte des catégories institutionnelles pour avoir une vision concrète de la réalité sociale du tennis des femmes et proposer une catégorisation plus « sociologique » de la hiérarchie en fonction des variables sélectionnées.

Chapitre 5 :

Les classements institutionnels à l'épreuve du changement

Introduction

« Noirs », « Homosexuels », « Handicapés », ces étiquettes mises sur des différences sont rarement remises en cause, car elles sont considérées comme étant « *dans l'ordre des choses* », *comme on dit parfois pour parler de ce qui est normal, naturel, au point d'en être inévitable* » (Bourdieu, 1998, p. 21). Elles résultent en réalité d'une construction sociale puisque ces attributs sont la « *conséquence de l'étiquetage d'individus, de catégories ou de groupes* » (Lacaze, 2008, p. 189). En effet, la société, loin d'être un espace homogène, est délimitée par des catégories aux « frontières » plus ou moins évidentes permettant de classer, différencier, comparer, mais aussi de hiérarchiser. À l'école ou encore dans la vie professionnelle, les classements déterminent les parcours individuels en ouvrant ou en fermant l'accès à certains espaces sociaux, participant de ce fait à l'inégale distribution des ressources matérielles et symboliques.

Ces étiquettes ne sont pas sans conséquence, la théorie de l'étiquetage a montré combien les termes utilisés pour classer les individus entraînaient une intériorisation de cette identification et influençaient leurs comportements (Becker, 1985). L'individu agirait conformément à l'étiquette en acceptant « *ce statut social qui lui est attribué et [en s'ajustant] dans des processus d'interaction qui lui permettent de le réaliser* » (Becker & Cefaï, 2019, p. 286-287). Intimement liée au concept de déviance (Becker, 1985), la théorie de l'étiquetage a été mobilisée pour dans différents champs disciplinaires de la sociologie (Becker & Cefaï, 2019). Pour ne citer qu'un exemple, à partir d'une enquête ethnographique de deux ans dans une école publique, Delphine Joannin et Christine Mennesson (2014) ont distingué deux groupes de garçons, « les combattants » et les « garçons distants du sport ». Elles montrent que pour les premiers, les relations conflictuelles qu'ils entretiennent avec les autres élèves de leur classe les conduisent à acquérir le statut de « bête ». Cet étiquetage est ensuite renforcé par l'enseignante qui relève

régulièrement leur comportement devant les autres élèves, et les stigmatisations dont ces enfants sont l'objet renforcent ainsi leur usage de la violence physique.

Le monde sportif « *est sans aucun doute un des univers les plus « classants » qui soit* » (Marchetti et al., 2015, p. 5). Structuré de manière à séparer les concurrents selon leur sexe, leur âge, leur poids ou encore leur niveau, il crée en permanence des sous-ensembles de population et représente, de fait, « *un observatoire particulièrement intéressant pour quiconque s'intéresse aux enjeux sociaux relatifs à toutes les formes de classification* » (Marchetti et al., 2015, p.15). S'agissant de l'appartenance de sexe, ce principe de catégorisation se trouve au fondement de toutes les compétitions sportives, car à quelques exceptions près (équitation, voile, tir), « *le sport reste un domaine où la mixité n'existe pas* » (Bohuon, 2008, p. 83). Quel que soit leur niveau, femmes et hommes concourent « *dans des catégories distinctes, chacune avec ses chronomètres, ses barèmes et ses records* » (Bohuon & Quin, 2016, p. 605). Cette bi-catégorisation sexuée du monde sportif a, par exemple, entraîné l'instauration des tests de féminité, révélateurs du « *traitement asymétrique des sexes dans le sport* » (Bohuon & Quin, 2012, p. 24), pour certifier l'appartenance au sexe (Bohuon, 2008). Les athlètes qui bouleversent la construction binaire et qui sortent des espaces qui leur sont assignés se voient, en effet, suspectées quant à leur identité de « vraies femmes ».

Les institutions sportives définissent donc les classements permettant de hiérarchiser l'espace de pratique dans lequel les licenciés évoluent. Ces catégories institutionnelles peuvent reposer sur des critères très différents selon les disciplines : « *sur des critères objectifs (saut en hauteur) ou des jugements qualitatifs (patinage artistique), sur une seule performance (la meilleure de la saison) ou sur une combinaison de performances ou de comportements en compétition (comme en football)* » (Defrance, 2011, p. 26). Au tennis, elles relèvent d'un dispositif de points qui repose essentiellement sur les résultats sportifs réalisés lors des compétitions. Son organisation repose sur un système de catégories allant de la 4^{ème} à la 1^{ère} série et de sous-catégories allant du classement 40 à la 1^{ère} place française. Les classements apparaissent donc comme des étiquettes construites par les instances dirigeantes du sport concerné, en l'occurrence la FFT, que l'on appose sur les sportifs en fonction de la place qu'ils occupent dans la hiérarchie à un moment donné. Boris Obama (2019, p. 16) met en évidence que « *le tennis, sous sa forme compétitive, valide une structure hiérarchique très organisée, répondant à des rapports de domination* ». Il montre en effet que le système des « têtes de séries » permet aux joueurs les mieux classés d'être « protégés », c'est-à-dire de n'être opposés que tardivement aux meilleurs joueurs. À Roland-Garros, par exemple, le n°1 mondial est positionné tout en haut du tableau du tournoi, le numéro 2 est quant à lui positionné tout en bas pour qu'ils ne se

rencontrent qu'une fois en finale du tournoi. Il existe donc « *une prime à « la domination » qui est illustrée par le classement mondial et validée car elle est perçue comme légitime par les acteurs* » (Obama, 2019, p. 53). Cette violence symbolique qui s'exerce sur les compétiteurs, avec leur consentement, est d'autant plus efficace qu'elle n'est pas identifiée comme telle par ceux qui la subissent (Bourdieu & Wacquant, 1992). Dans un univers où le classement sportif joue un rôle majeur dans le positionnement des athlètes dans la hiérarchie et donc dans la construction de leur identité, celui-ci les conduit à intérioriser « *progressivement le sens de [leur] propre place et de ses possibles* » (Bertrand et al., 2016, 15). De par son fonctionnement, la FFT augmente la force des classements et contribue à faire de ces derniers une dimension centrale de l'existence des joueuses puisque « *le classement est au centre de la façon dont les institutions d'excellence gouvernent : non pas en homogénéisant mais au contraire en sur-individualisant les populations sur lesquelles elles exercent leur action* » (Darmon & Schotte, 2016, p. 53). C'est pourquoi, en contrôlant les classements sportifs, la FFT contrôle aussi le dispositif de production des performances. Les compétiteurs finissent donc par adhérer - et on sait que cette complicité est une des conditions de la manifestation de cette forme de violence - aux « *modes de hiérarchisation propres à l'institution qu'ils investissent [et] sont enclins à en relayer les principes* » (Darmon & Schotté, 2016, p. 58).

Les premiers résultats obtenus par l'enquête quantitative (cf. Chapitre 4) nous ont encouragées à questionner la pertinence de l'usage des catégories institutionnelles pour l'analyse sociologique. Si l'objectif de ce travail n'est pas d'aboutir au changement des catégories institutionnelles, ce qui « *bouleverser[ait] l'équilibre toujours fragile auquel on est parvenu, remett[ant] en cause tout le système social en redistribuant le pouvoir et les enjeux d'une autre façon* » (Mendras & Forsé, 1983, p. 124), on sait que si certaines catégories restent figées, d'autres changent avec le temps pour être au plus près de la réalité sociale¹⁷⁸. Andrew Abbott (2010, p. 203) démontre d'ailleurs que « *le changement est la nature normale des choses* ». Pour les besoins de l'analyse sociologique, nous avons soumis les données recueillies à l'analyse des correspondances multiples suivie d'une classification ascendante hiérarchique. Dans un premier temps, nous soumettrons les catégories officielles de classement de la FFT à la critique puis, dans un second temps, nous fournirons « *des grilles de lecture actualisées* » (Amossé, 2019, p. 24) sous la forme d'une nouvelle typologie, permettant de rendre compte de

¹⁷⁸ Les professions et catégories socio-professionnelles ont, par exemple, été créées dans les années 1950 (sous le nom de CSP) puis ont évolué en 1982, 2003 et 2020 (Coutrot, 2002). De la même manière, les catégories de demandeurs d'emploi ont évolué : alors que les demandeurs d'emploi étaient regroupés dans cinq catégories en fonction du type d'emploi recherché jusqu'en 1995, puis en huit catégories jusqu'en 2008, ils sont de nos jours regroupés en cinq catégories en fonction du type du dernier emploi occupé (INSEE, 2016).

la réalité des conditions d'existence des joueuses, participant ainsi de l'amélioration du dispositif de production de performances.

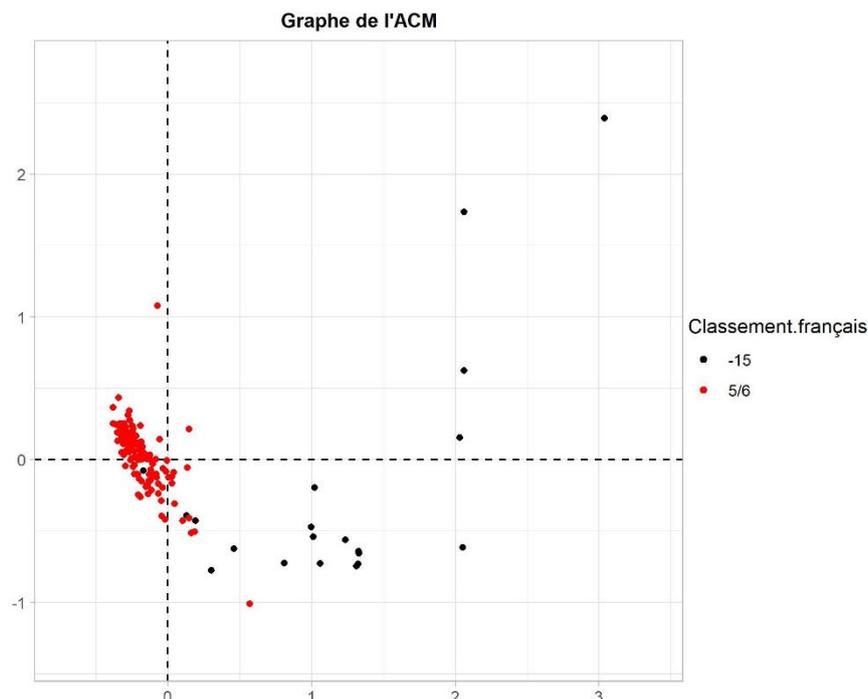
1. Classifier ? La mise à l'épreuve sociologique des catégories institutionnelles de la FFT

1.1 Appartenir à une même catégorie de classement : si proche, et pourtant si loin...

La première analyse de l'enquête quantitative (cf. [Chapitre 4](#)) a permis de montrer que les joueuses de 2^{ème} série pratiquent le tennis principalement dans le but « de prendre du plaisir », avec une moyenne de sept heures d'entraînement par semaine et d'un match toutes les deux semaines sur le territoire régional. Un volume qui leur permet de concilier une activité professionnelle et/ou études avec leur pratique compétitrice du tennis, et un investissement, inférieur à 300 euros par an, financé principalement par la famille de la joueuse. L'analyse plus fine des résultats décrit pourtant un rapport à la pratique très différent alors même que les joueuses appartiennent à la même catégorie, en l'occurrence la 2^{ème} série (cf. [Graphique 29](#)).

Graphique 29 :

Comparaison des classements 5/6 et -15



Source : Fontaine, M. (2023).

1.1.1 Un loisir « plaisir » pour les unes, un loisir « sérieux » pour les autres

Bien que la pratique s'effectue en club (100% des 5/6 et 90% des -15), les joueuses classées 5/6 s'adonnent à leur pratique en moyenne 5 heures par semaine dans l'optique de prendre du plaisir (70%) alors que celles classées -15 pratiquent environ 20 heures dans le but d'arriver au plus haut niveau. Pour ces dernières, la pratique gagne en intensité et ce passage s'accompagne également de changements qualitatifs puisque plus les joueuses évoluent vers les classements les plus hauts de la hiérarchie, plus l'encadrement sportif se diversifie. Quel que soit le classement, 72% des joueuses classées 5/6 et 80% des -15 sont accompagnées d'un entraîneur mais seule la majorité des joueuses classées -15 dispose d'un préparateur physique et d'un préparateur mental.

En plus des heures de pratique hebdomadaires, les échéances compétitives intègrent le quotidien des joueuses et nos résultats montrent des disparités importantes selon le classement d'une même série. 75% des joueuses classées -15 pratiquent plus de 50 matchs par an dans le but d'augmenter leur classement mondial (40%) et de gagner de l'argent (25%). Pour cela, elles investissent principalement le plus gros circuit français (Circuit National des Grands Tournois pour 33%) ainsi que les circuits mondiaux (30%) et se déplacent dans un périmètre national et international pour 70% d'entre elles. Quant aux joueuses classées 5/6, elles jouent moins de 50 matchs par an (94%) en ayant pour objectif de prendre du plaisir (64%) et d'augmenter leur classement français (34%). Pour cela, la majorité des pratiquantes reste dans un périmètre proche de leur domicile (départemental pour 20% et régional pour 53%) en jouant des tournois français locaux (92%). Il n'est donc pas étonnant de constater que 50% des joueuses classées -15 ont un classement mondial contre 2% des joueuses classées 5/6. De la même manière, 25% des -15 sont sur les listes ministérielles contre 2% des 5/6.

En ce qui concerne la prise en charge financière, nos résultats décrivent un financement différentiel selon le niveau des joueuses. Alors que le financement est principalement familial (76% des 5/6 et 80% des -15), la pratique est plus onéreuse pour les joueuses classées -15. En effet, si plus de 87% des 5/6 indiquent avoir un budget inférieur à 500 euros par an (pour les déplacements et inscriptions en tournois, la cotisation dans un club, le paiement des entraîneurs, l'achat des tenues et du matériel), les principaux postes de dépenses des -15 sont les déplacements en tournois avec plus de 10 000 euros par an (35%) et plus de 5 000 euros par an (30%) et le budget « entraîneur » qui atteint plus de 10 000 euros par an (15%) et plus de 1 000 euros par an (40%). Ainsi, le coût financier de la pratique est régulièrement évoqué par les joueuses classées -15 (55%) lorsqu'elles font part des difficultés rencontrées alors que celles

classées 5/6 indiquent la difficile conciliation de la pratique sportive, vie familiale et/ou études, activité professionnelle (31%) et le manque de joueuses en tant que partenaires et en tournois (22%).

1.1.2 Actives et diplômés pour les unes, sans emploi et en études pour les autres

Quel que soit leur classement, les joueuses classées 5/6 et -15 ont découvert la pratique du tennis dans le cadre de leur socialisation primaire, respectivement à l'âge de 7 ans et de 6 ans. Cette prime inculcation de la vocation sportive s'est développée notamment au sein de la famille puisque les joueuses classées -15 (95%) et 5/6 (79%) précisent avoir découvert la pratique grâce à un membre de la famille. Bien que la socialisation familiale apparaisse ici comme déterminante, pour ces dernières, les résultats ont montré que les médias (8%), l'école (8%) et les pairs (3%) ont pu jouer un rôle dans la découverte de l'activité. Si l'éclosion de la vocation s'explique notamment par l'héritage sportif, l'origine sociale influence également le choix de la pratique (Bourdieu, 1979 ; Pociello, 1981). Contrairement aux études menées dans les années 1980 décrivant le tennis comme une activité plébiscitée par les classes supérieures, nous avons montré dans le chapitre 4 que 60% des joueuses sont issues des classes moyennes, 21% des classes populaires et 19% des classes favorisées. En comparant plus finement les classements -15 et 5/6, on observe une légère surreprésentation des joueuses issues des classes favorisées chez les -15 avec 22% contre 11% chez les 5/6. L'accès au classement -15 semble alors être davantage conditionné par l'origine sociale des parents. Et cela se confirme au regard du financement qui, comme évoqué précédemment, peut s'élever jusqu'à 10 000 euros par an pour les déplacements en tournoi et 10 000 euros par an pour les entraîneurs.

En comparant à présent le niveau de diplôme, alors que 95% des joueuses classées 5/6 possèdent au minimum le baccalauréat, celles classées -15 possèdent au maximum un baccalauréat pour 68% d'entre elles. Pour ces dernières, cela peut s'expliquer notamment par l'âge (en moyenne 29 ans pour les joueuses classées 5/6 contre 22 pour celles classées -15) mais aussi par la difficile conciliation du « double-cursus » puisque 63% des joueuses déclarent suivre un cursus par correspondance contre 3% chez les 5/6. La conciliation de la pratique sportive et études/activité professionnelle apparaît alors comme la première raison de l'engagement dans un cursus par correspondance pour les -15 (93%) alors que les 5/6 (50%) s'engage dans ce cursus principalement dans le but de préparer un diplôme et/ou un concours. Ces données peuvent également être corrélées avec les situations dans l'emploi de ces joueuses : quand les joueuses classées 5/6 sont principalement en activité professionnelle (56%) ou étudiantes

(38%), celles classées -15 sont majoritairement étudiantes (50%) ou inactives (35%) c'est-à-dire qu'elles ne recherchent pas d'emploi et ne sont pas retraitées. En comparant à présent la situation familiale de ces *tenniswomen*, il apparaît de nettes différences : d'un côté (5/6), la majorité des joueuses n'habitent plus chez leurs parents (67%), sont en couple (60%) et n'ont pas d'enfants (75%) ; de l'autre (-15), elles habitent chez les parents (65%), sont célibataires (65%) et n'ont pas d'enfants (100%).

Bien que les joueuses classées -15 et celles classées 5/6 appartiennent à la même catégorie, les résultats montrent donc un rapport à la pratique et un profil très différents (*cf.* Tableau 19).

Tableau 19 :

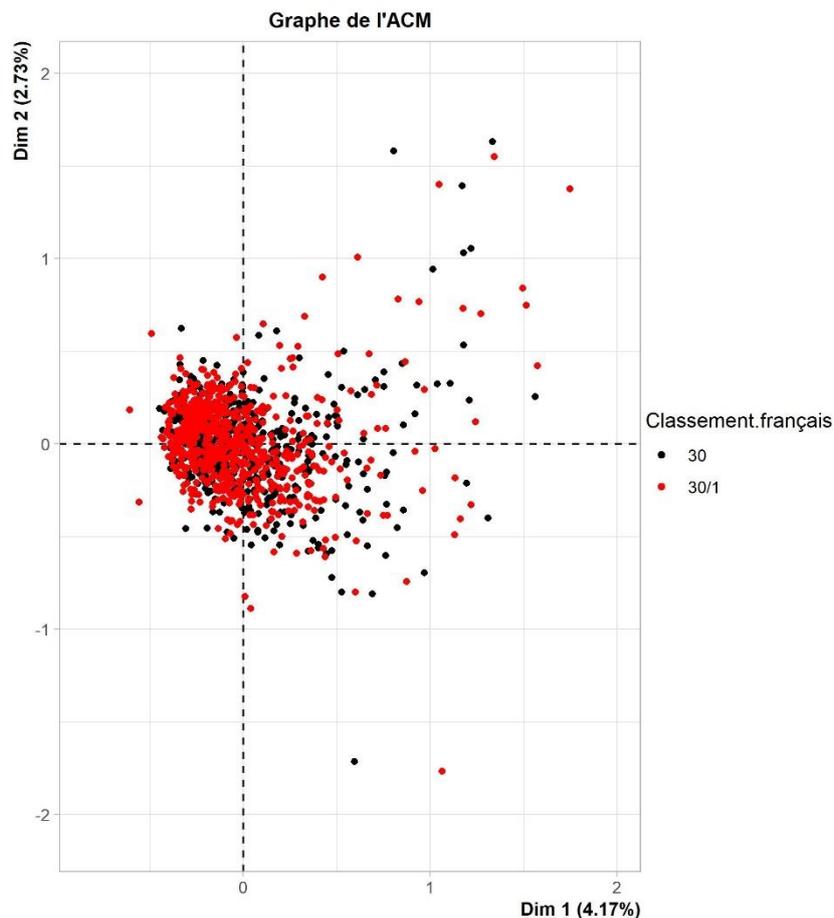
Synthèse de la comparaison entre des joueuses d'une même série

| | 5/6 | -15 |
|-------------------------------------|---|--|
| Raison de pratique | Pour le plaisir | Afin d'arriver au plus haut niveau |
| Lieu de pratique | Dans un club | Dans un club |
| Nombre d'heures de pratique | 5 heures | 20 heures |
| Encadrement | Entraîneur | Entraîneur Préparateur physique Préparateur mental |
| Tournois | Locaux Open | CNGT ITF WTA |
| Nombre de matchs par an | Moins de 50 matchs | 51 matchs et plus |
| Localisation des tournois | Uniquement dans la région | Partout en France et à l'étranger |
| Raison des tournois | Le plaisir | Augmenter le classement mondial |
| Budget déplacements tournois | Moins de 500€ | Entre 5 000€ et 9 999€ ; plus de 10 000€ |
| Budget entraînements | Moins de 300€ | Plus de 1 000€ |
| Financement de la pratique | Aux proches | Aux proches |
| Découverte de l'activité | 7 ans ; Grâce à un membre de la famille | 6 ans ; Grâce à un membre de la famille |
| Cursus par correspondance | Non | Oui |
| Moyenne d'âge | 29 | 22 |
| Classement mondial | Non | Oui |
| Liste SHN | Non | Non |
| Diplôme | Licence | Baccalauréat |
| Statut | Exerce une activité professionnelle | Étudiante |
| Catégorie familiale | Moyenne | Moyenne |
| Situation familiale | En couple | Célibataire |
| Enfant.s | Sans enfant.s | Sans enfant.s |
| Lieu d'habitation | N'habite pas chez les parents | Habite chez les parents |

1.2 Appartenir à des catégories différentes de classement : si loin, et pourtant si proche...

En comparant à présent deux classements appartenant à deux catégories différentes, 4^{ème} et 3^{ème} séries, les résultats montrent en réalité un rapport à la pratique du tennis très similaire (cf. Graphique 30).

Graphique 30 :
Comparaison des classements 30 et 30/1



Source : Fontaine, M. (2023).

Quel que soit le classement, le plaisir (71%) figure comme la principale raison pour laquelle les joueuses se consacrent au tennis. Elles pratiquent dans un club (100%) choisi pour sa proximité (37% des 30/1 et 36% des 30) avec leur lieu d'habitation (en moyenne 11 minutes) mais aussi pour l'ambiance (29%). Les joueuses s'adonnent à leur pratique en moyenne 3 heures par semaine avec un entraîneur, mais ne font pas appel à un préparateur physique, un préparateur mental, un agent et un diététicien (pour plus de 94% d'entre elles). Les résultats montrent que

ces joueuses pratiquent essentiellement avec des personnes de même niveau et du même sexe, mais pas forcément du même âge et de la même famille. Sur l'aspect compétitif, elles font entre 0 et 20 matchs par an (82% des 30/1 et 76% des 30) dans le but de prendre du plaisir (74% des 30/1 et 75% des 30) et d'augmenter leur classement français (25% des 30/1 et 24% des 30). Toutes privilégient des tournois de proximité (tournois français pour 100% des joueuses), essentiellement dans le département (75% des 30/1 et 69% des 30), voire dans la région (23% des 30/1 et 26% des 30). Il n'est donc pas étonnant de voir qu'aucune d'entre elles n'a de classement mondial, ni ne figure sur les listes ministérielles. Cette pratique quotidienne revient à moins de 500 euros pour plus de 93% des joueuses quel que soit leur classement et quel que soit le poste de dépense : déplacements et inscriptions en tournois, cotisation dans un club, le paiement des entraîneurs, l'achat des tenues et du matériel. Pour financer leur pratique du tennis, les joueuses s'appuient sur leurs revenus liés à leur emploi (67% 30/1 et 65% 30) mais aussi sur l'aide de leurs proches (32% 30/1 et 34% 30). Les joueuses ne sont pas, pour la majorité, confrontées à des difficultés lors de leur pratique (à plus de 73%).

Quel que soit leur classement, les joueuses classées 30/1 et 30 ont découvert la pratique en moyenne à l'âge de 19 ans, grâce à un membre de leur famille (63% 30/1 et 62% 30) mais aussi grâce aux médias (14% 30/1 et 13% 30), à l'école (8% 30/1 et 9% 30) et aux pairs (9% 30/1 et 8% 30). Elles sont majoritairement issues des classes moyennes (59% 30/1 et 57% 30), populaires (34% 30/1 et 33% 30) et, dans une moindre mesure, favorisées (8% 30/1 et 11% 30). Concernant la situation professionnelle de ces joueuses, quelle que soit la catégorie, plus de 80% exercent une activité professionnelle avec plus de 42% de professions intermédiaires et 38% de cadres et professions intellectuelles supérieures. Ces données peuvent être corrélées avec l'âge tout d'abord (en moyenne, 40 ans) mais aussi avec le niveau de diplôme puisqu'elles possèdent au minimum une licence pour plus de 70% des 30/1 et 73% des 30. Il n'est donc pas étonnant de voir que la majeure partie des enquêtées n'habitent plus chez leurs parents (plus de 90%), sont en couple (plus de 75%) et ont un ou plusieurs enfants (plus de 62%).

Bien que les joueuses classées 30 et celles classées 30/1 appartiennent à deux catégories différentes, les résultats montrent donc un rapport à la pratique et un profil similaires (*cf.* Tableau 20).

Tableau 20 :

Synthèse de la comparaison entre des joueuses d'une série différente

| | 30/1 | 30 |
|-------------------------------------|--|--|
| Raison de pratique | Pour le plaisir | Pour le plaisir |
| Lieu de pratique | Dans un club | Dans un club |
| Nombre d'heures de pratique | 3 heures | 3 heures |
| Encadrement | Entraîneur | Entraîneur |
| Tournois | Locaux | Locaux |
| Nombre de matchs par an | Entre 0 et 20 | Entre 0 et 20 |
| Localisation des tournois | Uniquement dans le département | Uniquement dans le département |
| Raison des tournois | Le plaisir | Le plaisir |
| Budget déplacements tournois | Moins de 300€ par mois (85%) | Moins de 300€ par mois (83%) |
| Budget entraînements | Moins de 300€ par mois (89%) | Moins de 300€ par mois (87%) |
| Financement de la pratique | À l'emploi | À l'emploi |
| Découverte de l'activité | 19 ans ; Grâce à un membre de la famille | 19 ans ; Grâce à un membre de la famille |
| Cursus par correspondance | Non | Non |
| Age | 40 | 41 |
| Classement mondial | Non | Non |
| Liste SHN | Non | Non |
| Diplôme | Licence minimum (70%) | Licence minimum (73%) |
| Statut | Exerce une activité professionnelle | Exerce une activité professionnelle |
| Catégorie familiale | Moyenne | Moyenne |
| Situation familiale | En couple | En couple |
| Enfant.s | Avec enfant.s | Avec enfant.s |
| Lieu d'habitation | N'habite pas chez les parents | N'habite pas chez les parents |

2. Déclasser ? Quand les catégories institutionnelles ne servent plus l'institution

Une analyse plus fine des données a ainsi permis de montrer la limite de la prise en compte des catégories institutionnelles pour avoir une vision concrète de la réalité sociale du tennis des femmes puisque celles-ci mettent ensemble des joueuses au profil éloigné et éloignent des joueuses au profil similaire.

Alors que le tennis apparaît comme un sport majeur dans la société française, les recherches sur l'existence des catégories officielles de classement semblent inexistantes. Un dirigeant de la FFT¹⁷⁹ le confirme : « non, je sais pas du tout » et suppose qu'ils ont « mis des séries parce que les tableaux se faisaient par série. Je pense que ça vient de là, à y réfléchir ». À ce jour, le maintien des catégories institutionnelles de classements empêche de prendre en considération

¹⁷⁹ Homme de 60 ans, vice-président de la FFT en charge de la compétition et du padel, professeur de mathématiques dans un lycée professionnel, 5/6 à son meilleur classement.

la réalité actualisée des conditions d'existence des joueuses et contribue à fabriquer des inégalités entre les joueuses. Car l'institution s'appuie tout d'abord sur les classements pour octroyer des aides financières. En effet, le plan de performance fédéral (2022 – 2025) indique que la FFT a comme périmètre d'intervention les « 50 meilleurs garçons et 30 meilleures filles ». De la même manière, seules les joueuses du top 60 français bénéficient d'aides *via* des garanties de la part de l'association *Pro Elle* pour leur participation à des tournois, des exhibitions ou encore des séminaires¹⁸⁰. Le dirigeant de la FFT justifie ce *cut* en évoquant le moindre intérêt de la part des organisateurs de tournois pour les joueuses classées -4/6 ou encore -15 : « *ils sont bien contents d'en avoir, mais c'est le numéro qui attire le spectateur, qui attire l'intérêt du tournoi, qui attire les sponsors* ». Ensuite, le classement est déterminant dans l'accès aux structures fédérales. Pour ne citer qu'un exemple, le Pôle France de Poitiers accueille les meilleures sportives de 13 à 16 ans évoluant au niveau international et se compose, pour la saison 2022-2023, de 5 filles¹⁸¹. Ces éléments rendent compte du caractère sélectif de ces structures, au vu de l'infime partie des joueuses qui y ont accès et qui peuvent donc bénéficier de la formation fédérale. Enfin, le classement joue un rôle dans l'obtention du statut de sportive de haut niveau permettant ainsi aux joueuses de bénéficier d'avantages. En 2021, seules 37 *tenniswomen* bénéficiaient de ce statut sur 279 953 licenciées soit environ 0,0001%¹⁸². C'est pourquoi, cette situation dans laquelle des écarts minimes de classement entraînent des différences considérables de traitement, définit fortement l'organisation du tennis.

Au final, les classements institutionnels instaurés et mobilisés par la FFT pour hiérarchiser ses compétitrices ressemblent à tous « *les classements institutionnels [qui] tendent à instaurer des discontinuités durables et durcies entre des individus qui, initialement, ne sont séparés, provisoirement, que par des différences de degré* » (Bertrand et al., 2016, p. 7). Alors qu'elles apparaissent en haut de la hiérarchie, certaines *tenniswomen* sont totalement invisibilisées par le jeu des classements aux yeux des instances dirigeantes du tennis français. Elles présentent pourtant un rapport au tennis identique à un rapport au travail, qui oriente leurs conditions d'existence vers leur activité et qui engage des dépenses identiques à celles du classement immédiatement supérieur pour accroître leurs performances et exister dans la hiérarchie sportive.

¹⁸⁰ Proelle Tennis. (2023). Offre joueuses. Consulté le 12 janvier 2023 sur <http://www.proelletennis.com/offre-joueuses>.

¹⁸¹ FFT. (2023). Effectifs Pôles France. Consulté le 17 septembre 2023 sur <http://www.fft.fr/la-federation/direxion-technique-nationale/effectifs-poles-france>.

¹⁸² Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques. (2023). Liste des sportifs français de haut niveau. Consulté le 17 septembre 2023 sur <http://sports.gouv.fr/liste-des-sportifs-francais-de-haut-niveau-60>.

3. Reclasser ? Vers une nouvelle typologie des *tenniswomen* françaises classées

Par l'analyse sociologique, et sur la base de nos résultats statistiques, nous proposons donc une nouvelle typologie de la hiérarchie tennistique qui pourrait aider les instances dirigeantes du tennis à développer la pratique sportive des femmes et à améliorer le dispositif de production de performances pour accroître la réussite des femmes dans le haut niveau. Trois profils types de joueuses ont ainsi été mis au jour (cf. Graphique 6, Chapitre 3) : les joueuses du dimanche ; les éclectiques ; les vulnérables.

3.1 Les joueuses du dimanche en mobilité sociale ascendante

Mises au jour grâce au logiciel *R*, les variables actives (cf. Tableau 21), illustratives (cf. Tableau 22) et quantitatives (cf. Tableau 23) ont permis de faire apparaître les particularités de ce 1^{er} profil-type.

Tableau 21 :

Les variables actives caractéristiques du *cluster 1*

| | Cla/Mod ¹⁸³ | Mod/Cla ¹⁸⁴ | Global ¹⁸⁵ | p.value ¹⁸⁶ | v.test ¹⁸⁷ |
|--|-------------------------------|-------------------------------|------------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| Budget inscriptions en tournois = 0€ à 99€ | 92,3384944 | 90,21909233 | 70,77271869 | 0,00E+00 | Inf |
| Matches par an = Entre 0 et 20 | 88,2516422 | 91,10589463 | 74,77800869 | 0,00E+00 | Inf |
| Localisation des tournois = Département | 88,8559573 | 78,19509650 | 63,74456830 | 1,06E-272 | 35,28321 |
| Budget déplacements en tournois = 0€ à 99€ | 88,5498489 | 76,44757433 | 62,53542415 | 1,36E-250 | 33,811015 |
| Budget tenues, matériel = 0€ à 99€ | 93,0934417 | 41,83620240 | 32,55242773 | 1,69E-141 | 25,32509 |
| Fréquence de pratique = 1 à 2 fois par semaine | 80,3959912 | 85,78508086 | 77,29076138 | 9,24E-117 | 22,970304 |
| Préparateur physique = Non | 76,2909836 | 97,10485133 | 92,19724164 | 3,02E-90 | 20,144237 |
| Raisons des tournois = Le plaisir | 79,7468354 | 78,87323944 | 71,64179104 | 7,10E-76 | 18,433339 |
| Financement = À votre emploi | 81,2877264 | 63,22378717 | 56,33856036 | 4,51E-60 | 16,347831 |
| Tournois = Tournois français | 73,8803089 | 99,81742306 | 97,86510486 | 1,34E-51 | 15,112564 |

¹⁸³ « *Cla/Mod* » : pourcentage des joueuses présentant cette modalité qui appartiennent à cette classe (parmi l'ensemble de la population). Par exemple, 83% des joueuses qui pratiquent 1 à 2 fois par semaine sont dans le cluster 1.

¹⁸⁴ « *Mod/Cla* » : pourcentage des joueuses du cluster 1 qui présentent cette modalité. Par exemple, 90% des joueuses du cluster 1 font entre 0 et 20 matchs par an.

¹⁸⁵ « *Global* » : pourcentage global des joueuses de l'échantillon total qui présentent la modalité. Par exemple, 78% des joueuses de l'échantillon total font des tournois locaux.

¹⁸⁶ « *p.value* » : significativité de la différence entre les pourcentages « *Mod/Cla* » et « *Global* ». Plus elle est faible, plus la significativité est fiable. Significative à 5%.

¹⁸⁷ « *v.test* » : valeur qui indique la sur-représentativité ou le sous-représentativité de la variable dans le cluster. Si *v.test* est supérieur à 1,96, alors la variable est caractéristique de la classe.

| | | | | | |
|--|------------|-------------|-------------|----------|-----------|
| Préparateur mental = Non | 74,0899358 | 99,26969223 | 97,05271113 | 6,00E-47 | 14,389708 |
| Même sexe = Oui | 79,6355499 | 64,97130934 | 59,09692046 | 1,39E-44 | 14,008298 |
| Budget cotisations de club = 100€ à 299€ | 79,0682196 | 61,97183099 | 56,77309654 | 5,82E-35 | 12,335684 |
| Temps de trajet = Entre 0 et 15 min | 76,2355167 | 84,08972353 | 79,89797846 | 6,32E-33 | 11,952259 |
| Début de pratique = De 26 à 65 ans | 84,2419716 | 29,42097027 | 25,29756282 | 3,00E-31 | 11,627148 |
| Budget entraîneurs = 0€ à 99€ | 77,9891304 | 59,88523735 | 55,62063102 | 5,60E-24 | 10,098582 |
| Nutritionniste = Non | 73,2614140 | 99,19144497 | 98,07292651 | 6,59E-19 | 8,881618 |
| Cours par correspondance = Non | 73,6705318 | 96,11371935 | 94,50217268 | 2,59E-15 | 7,909354 |
| Raison de pratique = Pour le plaisir | 75,3270539 | 75,09128847 | 72,20857737 | 7,48E-14 | 7,479098 |
| Lieu d'entraînement = Dans un club | 72,8136882 | 99,89567032 | 99,37653505 | 6,11E-13 | 7,198102 |
| Même niveau = Oui | 74,5684102 | 75,48252478 | 73,32325713 | 1,29E-08 | 5,687482 |
| Même famille = Oui | 77,2054795 | 36,75013041 | 34,47950123 | 1,30E-08 | 5,6685491 |
| Même âge = Oui | 75,4578755 | 48,35680751 | 46,41979974 | 4,47E-06 | 4,588056 |
| Agent = Non | 72,5791169 | 99,89567032 | 99,69771396 | 1,18E-04 | 3,850593 |

Tableau 22 :

Les variables illustratives caractéristiques du *cluster 1*

| | Cla/Mod | Mod/Cla | Global | p.value | v.test |
|---|----------------|----------------|---------------|----------------|---------------|
| Enfants = Avec enfant.s | 81,2821392 | 61,84141888 | 55,11052333 | 2,36E-57 | 15,961813 |
| Lieu d'habitation = N'habite pas chez les parents | 76,3676149 | 91,02764737 | 86,34044965 | 6,85E-53 | 15,307134 |
| Statut = Exercez une activité professionnelle | 77,0792564 | 82,18570683 | 77,23408275 | 1,29E-41 | 13,514447 |
| Classement mondial = Non | 73,3448144 | 99,97391758 | 98,73417722 | 1,94E-36 | 12,606652 |
| Classement français = 30/4 | 93,1263858 | 10,95461659 | 8,52068770 | 9,36E-31 | 11,529596 |
| Classement français = 30/3 | 89,7435897 | 12,78038602 | 10,31551105 | 2,73E-25 | 10,39099 |
| Classement français = 30/5 | 94,9152542 | 7,30307773 | 5,57339883 | 2,17E-24 | 10,191099 |
| Classement français = 30/2 | 88,0000000 | 14,34533125 | 11,80804837 | 2,63E-23 | 9,945810 |
| Situation familiale = En couple | 76,1508453 | 76,36932707 | 72,64311355 | 3,73E-22 | 9,678177 |
| Difficultés rencontrées = Non | 75,4162331 | 75,61293688 | 72,62422067 | 7,039E-15 | 7,783774 |
| Classement français = 30/1 | 83,8896695 | 15,07563902 | 13,01719252 | 4,50E-14 | 7,545518 |
| Carrière interrompue = Non | 75,4334489 | 73,76108503 | 70,82939732 | 6,17E-14 | 7,504346 |
| Classement français = 40 | 95,8762887 | 2,4256651 | 1,83260911 | 1,83E-09 | 6,012009 |
| SHN = Non | 72,7983225 | 99,60876369 | 99,11203476 | 8,73E-09 | 5,753717 |
| Si oui activité = Professions intermédiaires | 77,0270270 | 35,68075117 | 33,553750 | 8,30E-08 | 5,360492 |
| Catégorie = Populaire | 77,1918260 | 30,54251435 | 28,66049499 | 6,94E-07 | 4,962995 |
| Si oui activité = Cadres et professions intellectuelles supérieures | 76,6260163 | 29,49921753 | 27,88588702 | 1,84E-05 | 4,391485 |
| Diplôme = Master | 74,9286394 | 41,07981221 | 39,71282826 | 9,53E-04 | 3,303961 |
| Raison de l'interruption = Grossesse.s, enfant.s | 78,4974093 | 7,90297340 | 7,29265067 | 4,79E-03 | 2,820705 |
| Classement français = 30 | 77,7327935 | 10,01564945 | 9,33308143 | 4,93E-03 | 2,811397 |
| Découverte de la pratique = Grâce à une connaissance, une.e ami.e | 78,2926829 | 8,37245696 | 7,74607973 | 4,90E-03 | 2,813542 |

Tableau 23 :

Les variables quantitatives caractéristiques du *cluster* 1

| | v.test | Mean in category | Overall mean | Sd in category | Overall sd | p.value |
|-----------------------------|---------------|-------------------------|---------------------|-----------------------|-------------------|----------------|
| Age | 13,18954 | 39,752999 | 38,335915 | 11,84299 | 12,669935 | 1,01E-39 |
| Nombre d'heures de pratique | -29,56038 | 2,714137 | 3,586246 | 1,488672 | 3,479119 | 4,83E-192 |

Ce *cluster* est composé de 3 833 joueuses classées essentiellement de 40 à 15/5, soit environ 72% de l'échantillon total. L'analyse des conditions de pratique des joueuses de ce profil-type, permet ici de saisir le rapport au tennis qu'elles entretiennent. 75% des joueuses qui évoluent dans ce groupe pratiquent le tennis pour le plaisir, ce qui les distingue des pratiquant.es d'activités physiques et sportives qui recherchent en premier lieu l'amélioration de leur santé (27%) puis la détente (19%), le plaisir (19%) et l'amélioration de l'apparence (15%) (INJEP, 2018). Elles s'adonnent à la pratique du tennis en moyenne 2 à 3 heures par semaine, un volume horaire qui n'apparaît pas comme contraignant puisque 96% n'ont pas eu recours au cours par correspondance et 75% des joueuses de ce *cluster* déclarent ne pas avoir rencontré de difficultés lors de leur carrière tennistique. Si tel est le cas, la variable « raison de l'interruption » montre une sur-représentation de la modalité « Grossesse.s, enfant.s ». Ces données peuvent être corrélées avec la situation familiale de ces joueuses. En effet, ce *cluster* est caractérisé par des femmes en couple (76%), qui n'habitent plus chez leurs parents (91%) et qui ont un ou plusieurs enfants (62%).

Malgré le taux élevé de pratique non institutionnalisée (seulement un tiers des sportifs français adhère à un club), nos résultats rejoignent le constat établi par l'INJEP (2020) qui décrit une pratique des femmes principalement encadrée et en club. En effet, la pratique du tennis de ces joueuses reste principalement en club (99%) de proximité (84% déclarent un temps de trajet entre 0 et 15 min) et encadrée. Un encadrement technique qui se limite à un entraîneur puisque plus de 97% des joueuses de ce profil-type n'ont pas de préparateur physique, de préparateur mental, de diététicien ni d'agent. Nous constatons également que les joueuses de ce *cluster* pratiquent principalement dans un « entre-soi ». En effet, elles s'entraînent avec des partenaires du même sexe, du même niveau et du même âge.

Quatre variables actives permettent de décrire leurs conditions de pratique lors des compétitions. La majorité de ces joueuses (91%) jouent entre 0 et 20 matchs par an. Et même si ces dernières n'ont pas le même classement - puisqu'elles sont principalement classées entre

40 et 15/5 - la variable « raison des tournois » souligne une pratique compétitive sans objectif de performance, pour le plaisir (79%). Rien d'étonnant donc à ce qu'elles investissent les tournois français (100%) avec un périmètre qui ne dépasse pas le département (78%) et ne possèdent pas de classement mondial (100%), ni le statut de sportif de haut niveau (100%).

En analysant à présent les variables caractéristiques relatives au financement de la pratique de ce 1^{er} profil-type, l'emploi des joueuses représente leur principale source de financement. La situation familiale et professionnelle, mais aussi l'âge (en moyenne, 40 ans), sont autant d'éléments explicatifs à cet « auto-financement » de la pratique. De plus, les variables concernant les budgets viennent compléter ces données. Alors que les budgets relatifs aux inscriptions et déplacements en tournois, aux achats de tenues et de matériel, au financement des entraîneurs se situent entre 0 et 99 euros, seules les cotisations de club peuvent monter jusqu'à 299 euros. 77% des joueuses issues des classes populaires de l'échantillon total appartiennent à ce profil-type, tant il semble difficile pour les membres de classes populaires d'accéder au haut niveau (Fontaine, 2022). Ces joueuses d'origine sociale populaire sont en ascension sociale au moment du questionnement puisque les modalités « Master », « activité professionnelle » et « cadres et professions intellectuelles supérieures » sont sur-représentées dans ce *cluster*. La pratique du tennis semble correspondre davantage à l'hexis corporelle de leur milieu d'appartenance d'aujourd'hui, ce qui permet de comprendre « *dans quelle mesure, renversant la conception déterministe de l'habitus, certains acteurs sont capables de se saisir de pratiques hors de leur champ initial de distribution sociale* » (Bodin et al., 2004, p. 195). Et cela peut être mis en relation avec la variable « découverte de la pratique » puisque l'on remarque que celle-ci s'opère pendant la socialisation secondaire entre 25 et 65 ans par les pairs. Leur ascension sociale nécessite alors une « *adaptation à ces nouveaux statuts et aux transformations profondes qu'ils induisent* » (Bodin et al., 2004, p. 197). Le sport, et plus particulièrement le tennis, devient ainsi un moyen stratégique qui permet « *de consolider son ascension sociale, de cultiver sa différence, d'appartenir à sa nouvelle classe et de se constituer un capital social* » (Bodin et al., 2004, p. 204).

3.2 Les éclectiques : point de passage pour un loisir-sérieux

Mises au jour grâce au logiciel *R*, les variables actives (cf. Tableau 24), illustratives (cf. Tableau 25) et quantitatives (cf. Tableau 26) ont permis de faire apparaître les particularités de ce 2^{ème} profil-type.

Tableau 24 :

Les variables actives caractéristiques du cluster 2

| | Cla/Mod | Mod/Cla | Global | p.value | v.test |
|--|----------------|----------------|---------------|----------------|---------------|
| Budget inscriptions en tournois = 100€ à 299€ | 70,420301 | 64,3944888 | 23,8239184 | 0,00E+00 | Inf |
| Matchs par an = Entre 21 et 50 | 70,263381 | 59,9709935 | 22,2369167 | 4,75E-305 | 37,333181 |
| Fréquence de pratique = 3 à 5 fois par semaine | 68,085106 | 37,1283539 | 14,2074438 | 1,43E-154 | 26,485417 |
| Budget tenues, matériel = 300€ à 499€ | 72,391653 | 32,7048586 | 11,7702626 | 6,59E-150 | 26,077321 |
| Localisation des tournois = Région | 47,446237 | 51,1965192 | 28,1126015 | 1,79E-102 | 21,493554 |
| Budget déplacements en tournois = 100€ à 299€ | 51,260504 | 35,3879623 | 17,9860193 | 3,48E-77 | 18,59579 |
| Raisons des tournois = Augmenter votre classement français | 42,374155 | 40,8992023 | 25,1464198 | 3,70E-52 | 15,196975 |
| Budget entraîneurs = 500€ à 999€ | 84,027778 | 8,7744743 | 2,7205743 | 1,78E-49 | 14,787067 |
| Préparateur physique = Oui | 57,869249 | 17,3313996 | 7,8027584 | 2,64E-46 | 14,286833 |
| Même sexe = Non | 35,704388 | 56,0551124 | 40,9030795 | 6,43E-40 | 13,223405 |
| Financement = Grâce aux proches | 35,443623 | 55,6200145 | 40,8841867 | 7,48E-38 | 12,860820 |
| Début de pratique = 6 ans et moins | 47,147651 | 20,3770848 | 11,2601549 | 3,47E-32 | 11,809920 |
| Budget cotisations de club = 500€ à 999€ | 57,246377 | 11,457578 | 5,2144342 | 1,94E-29 | 11,265716 |
| Raisons de pratique = Afin d'arriver au plus haut niveau | 57,847534 | 9,3546048 | 4,2131117 | 1,21E-24 | 10,247652 |
| Préparateur mental = Oui | 56,410256 | 6,3814358 | 2,9472889 | 4,31E-16 | 8,129546 |
| Temps de trajet = Entre 16 et 30 min | 37,032843 | 23,7128354 | 16,6824107 | 2,68E-15 | 7,905030 |
| Même niveau = Non | 32,648725 | 33,4300218 | 26,6767429 | 8,27E-11 | 6,495629 |
| Début de pratique = De 6 à 12 ans | 30,213675 | 51,2690355 | 44,2093331 | 9,23E-10 | 6,122182 |
| Même famille = Non | 28,229527 | 70,9934735 | 65,5204988 | 5,32E-07 | 5,014539 |
| Nutritionniste = Oui | 49,019608 | 3,6258158 | 1,9270735 | 5,87E-07 | 4,995455 |
| Même âge = Non | 28,772920 | 59,1733140 | 53,5802003 | 1,22E-06 | 4,852642 |

Tableau 25 :

Les variables illustratives caractéristiques du cluster 2

| | Cla/Mod | Mod/Cla | Global | p.value | v.test |
|---|----------------|----------------|---------------|----------------|---------------|
| Enfants = Sans enfant.s | 35,185185 | 60,6236403 | 44,8894767 | 2,11E-42 | 13,646926 |
| Classement français = 15 | 67,934783 | 9,0645395 | 3,4762894 | 1,00E-33 | 12,104095 |
| Lieu d'habitation = Habite chez les parents | 45,228216 | 23,7128354 | 13,6595503 | 1,88E-33 | 12,052528 |
| Classement français = 5/6 | 72,65625 | 6,7440174 | 2,4182883 | 8,53E-29 | 11,134443 |
| Statut = Êtes étudiante | 45,218801 | 20,2320522 | 11,6569053 | 4,68E-28 | 10,981657 |
| Classement français = 4/6 | 72,072072 | 5,8013053 | 2,0971094 | 1,70E-24 | 10,214842 |
| Carrière interrompue = Blessure.s, santé | 46,336207 | 15,59100798 | 8,7662951 | 5,46E-23 | 9,872761 |
| Classement français = 15/1 | 57,303371 | 7,3966642 | 3,3629322 | 3,42E-19 | 8,954370 |
| Classement français = 15/2 | 51,515152 | 8,6294416 | 4,3642547 | 3,40E-17 | 8,431819 |

| | | | | | |
|--|-----------|------------|------------|----------|----------|
| Classement français = 3/6 | 77,049180 | 3,4082669 | 1,1524655 | 8,81E-17 | 8,319799 |
| Situation familiale = Célibataire | 34,323204 | 36,0406091 | 27,3568865 | 1,40E-16 | 8,26443 |
| Difficultés rencontrés = Manque de joueuses (tournois, partenaires d'entraînement) | 45,320197 | 6,6715010 | 3,8352541 | 1,66E-09 | 6,028230 |
| Classement français = 2/6 | 74,285714 | 1,8854242 | 0,6612507 | 3,33E-09 | 5,914459 |
| Classement français = 15/3 | 39,700375 | 7,6867295 | 5,0443983 | 5,85E-07 | 4,995969 |
| Classement français = 1/6 | 67,857143 | 1,3378100 | 0,5290006 | 4,65E-06 | 4,580001 |
| Diplôme = Baccalauréat | 33,125972 | 15,4459753 | 12,1481202 | 2,00E-05 | 4,264793 |
| Classement français = 0 | 60,869565 | 1,0152284 | 0,4345362 | 5,25E-04 | 3,467720 |
| Classement français = 15/4 | 33,527697 | 8,3393764 | 6,4802569 | 1,46E-03 | 3,182265 |
| Catégorie = Moyenne | 27,600919 | 60,9862219 | 57,5665974 | 2,76E-03 | 2,993333 |
| Classement français = -2/6 | 55,555556 | 0,7251632 | 0,3400718 | 9,10E-03 | 2,608125 |

Tableau 26 :

Les variables quantitatives caractéristiques du *cluster 2*

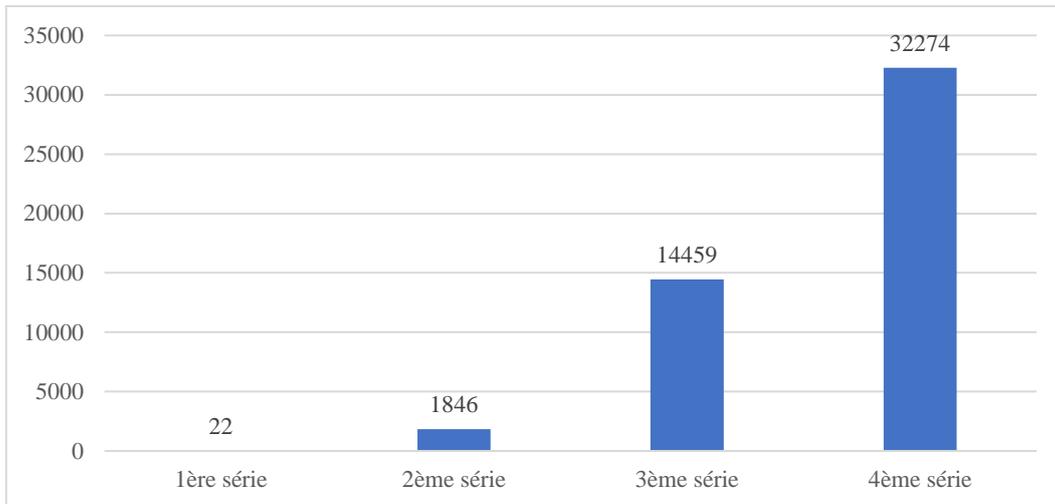
| | v.test | Mean in category | Overall mean | Sd in category | Overall sd | p.value |
|-----------------------------|-----------|------------------|--------------|----------------|------------|----------|
| Age | -10,24204 | 35,330674 | 38,335915 | 13,88592 | 12,669935 | 1,28E-24 |
| Nombre d'heures de pratique | 16,22331 | 4,893401 | 3,586246 | 3,26332 | 3,479119 | 3,45E-59 |

Ce *cluster* est composé de 1 379 joueuses classées essentiellement de 15/4 à 0, soit environ 26% de l'échantillon total. L'entrée dans la carrière des joueuses de ce profil-type s'est opérée lors de la socialisation primaire, entre 6 et 12 ans.

Ces joueuses du 2^{ème} profil-type ont une pratique plus intense comparativement à celles du premier groupe, mais toujours dans une optique de plaisir. Les entraînements s'intensifient : 68% des joueuses présentant la modalité « fréquence de pratique = 3 à 5 fois par semaine » sont dans ce *cluster*. Elles pratiquent, en moyenne, 5 heures par semaine et, d'après l'enquête de l'INJEP (2020), font donc partie des 13% de pratiquants qui s'adonnent au tennis au moins deux fois par semaine. De la même manière, l'encadrement commence à se multiplier : 17% des joueuses de ce profil-type font appel à un préparateur physique, 6% à un préparateur mental et 4% à un diététicien. Elles n'hésitent pas à adhérer à un club avec un temps de trajet un peu plus conséquent puisque la variable « temps de trajet = entre 16 et 30 min » est sur-représentée. Contrairement aux joueuses du premier groupe, elles ne s'entraînent pas avec des partenaires du même sexe, du même niveau et du même âge. La difficulté à trouver des partenaires d'entraînement évoquée par les joueuses est une piste explicative. Rien d'étonnant lorsqu'on voit que plus les joueuses évoluent, moins il y a de joueuses (*cf. Graphique 31*).

Graphique 31 :

Nombre de joueuses par catégorie de classement



Source : Fontaine, M. (2023), à partir des données FFT.

Les variables relatives aux conditions de compétitions permettent de saisir l'intensification des échéances compétitives. Alors qu'elles faisaient entre 0 et 20 matchs dans le premier *cluster*, elles font ici entre 21 et 50 matchs (60%). De plus, la variable « localisation des tournois » décrit un éloignement des compétitions sur le territoire régional. Les joueuses se déplacent donc de plus en plus loin avec pour objectif d'évoluer dans la pyramide des classements français.

Les budgets consacrés à la pratique du tennis augmentent également. Nos résultats indiquent une sur-représentation des variables « inscriptions en tournois = 100€ à 299€ », « déplacements en tournois = 100€ à 299€ », « tenues, matériel = 300€ à 499€ » et comme postes de dépense les plus élevés « entraîneurs = 500€ à 999€ » et « cotisations de club = 500€ à 999€ ». Ce qui fait un intervalle entre 1 500€ et 3 095€ par an, soit plus de 4 fois plus que le *cluster* 1. Contrairement au premier profil-type au sein duquel l'emploi était la principale source de financement, la moitié de ce *cluster* bénéficie d'un financement grâce aux proches et 40% grâce à leur emploi. La majorité des joueuses (61%) est issue des classes moyennes.

Cette dernière donnée peut être corrélée avec le statut et la situation familiale des joueuses. En effet, l'hétérogénéité est caractéristique de ce *cluster*. Alors que la moyenne d'âge est de 35 ans, il regroupe des profils très divers et variés : 20% d'étudiantes (sachant que 45% des joueuses présentant cette modalité appartiennent à cette classe) et 67% de joueuses actives exerçant une activité professionnelle. La situation familiale peut être corrélée avec cette dernière donnée puisque 24% habitent encore chez les parents, 60% n'ont pas d'enfant et 36% sont célibataires. Concernant le niveau de diplôme, les modalités ne sont pas « significatives ».

3.3 Les vulnérables : un statut sans qualité ?

Mises au jour grâce au logiciel *R*, les variables actives (cf. Tableau 27), illustratives (cf. Tableau 28) et quantitatives (cf. Tableau 29) ont permis de faire apparaître les particularités de ce 3^{ème} profil-type.

Tableau 27 :

Les variables actives caractéristiques du *cluster 3*

| | Cla/Mod | Mod/Cla | Global | p.value | v-test |
|---|----------------|----------------|---------------|----------------|---------------|
| Tournois = Tournois mondiaux | 57,52212389 | 81,250000 | 2,13489514 | 1,41E-103 | 21,611210 |
| Fréquence de pratique = Plus de 6 fois par semaine | 65,95744681 | 77,500000 | 1,77593047 | 2,55E-103 | 21,583816 |
| Localisation des tournois = En France et à l'étranger | 61,70212766 | 72,500000 | 1,77593047 | 9,91E-93 | 20,425550 |
| Budget déplacements en tournois = 10 000€ à 29 999€ | 100,00000000 | 42,500000 | 0,64235783 | 3,58E-66 | 17,182605 |
| Raisons des tournois = Augmenter votre classement mondial | 49,42528736 | 53,750000 | 1,64368033 | 4,57E-60 | 16,347024 |
| Raisons de pratique = Afin d'arriver au plus haut niveau | 24,66367713 | 68,750000 | 4,21311166 | 3,41E-59 | 16,224082 |
| Cours par correspondance = Oui | 19,93127148 | 72,500000 | 5,49782732 | 2,70E-57 | 15,953331 |
| Matches par an = Entre 51 et 80 | 34,55882353 | 58,750000 | 2,56943132 | 4,88E-57 | 15,916357 |
| Préparateur physique = Oui | 15,25423729 | 78,750000 | 7,80275836 | 5,22E-56 | 15,767384 |
| Budget inscriptions en tournois = 500€ à 999€ | 46,83544304 | 46,250000 | 1,49253731 | 7,48E-50 | 14,845100 |
| Budget entraîneurs = 5 000€ à 9 999€ | 92,30769231 | 30,000000 | 0,49121481 | 1,45E-43 | 13,840815 |
| Préparateur mental = Oui | 25,64102564 | 50,000000 | 2,94728887 | 1,32E-41 | 13,512545 |
| Lieu d'entraînement = Une académie privée | 86,95652174 | 25,000000 | 0,43453618 | 5,14E-35 | 12,345697 |
| Budget tenues, matériel = 1 000€ à 4 999€ | 47,22222222 | 21,250000 | 0,68014359 | 1,29E-22 | 9,785936 |
| Début de pratique = 6 ans et moins | 7,21476510 | 53,750000 | 11,26015492 | 6,96E-21 | 9,374325 |
| Nutritionniste = Oui | 20,58823529 | 26,250000 | 1,92707349 | 4,80E-19 | 8,916775 |
| Budget cotisations de club = 0€ à 99€ | 4,75708502 | 58,750000 | 18,66616286 | 1,37E-15 | 7,987876 |
| Financement = Aux proches | 3,09611830 | 83,750000 | 40,88418666 | 2,61E-15 | 7,908128 |
| Temps de trajet = Entre 16 et 30 min | 3,96375991 | 43,750000 | 16,68241073 | 1,13E-08 | 5,710033 |
| Agent = Oui | 25,00000000 | 5,000000 | 0,30228604 | 7,94E-05 | 3,946242 |
| Même sexe = Non | 2,26327945 | 61,250000 | 40,90307954 | 2,43E-04 | 3,669329 |
| Même famille = Non | 1,84544406 | 80,000000 | 65,52049877 | 4,63E-03 | 2,831751 |
| Même niveau = Oui | 1,77789230 | 86,250000 | 73,32325713 | 5,72E-03 | 2,763399 |
| Entraîneur = Oui | 1,66022288 | 91,250000 | 83,07198186 | 3,95E-02 | 2,059166 |

Tableau 28 :

Les variables illustratives caractéristiques du cluster 3

| | Cla/Mod | Mod/Cla | Global | p.value | v-test |
|--|----------------|----------------|---------------|----------------|---------------|
| Classement mondial = Oui | 70,14925373 | 58,750000 | 1,26582278 | 5,03E-77 | 18,575959 |
| Difficultés rencontrées = Financières | 49,05660377 | 32,500000 | 1,00132250 | 3,79E-35 | 12,370276 |
| SHN = Oui | 66,66666667 | 27,500000 | 0,62346495 | 6,60E-34 | 12,138525 |
| Lieu d'habitation = Habite chez les parents | 7,19225450 | 65,000000 | 13,65955035 | 1,57E-26 | 10,659589 |
| Classement français = Top 21 à 60 | 76,19047619 | 20,000000 | 0,39675043 | 2,93E-26 | 10,601524 |
| Classement français = -15 | 75,00000000 | 18,750000 | 0,37785755 | 1,81E-24 | 10,208687 |
| Enfants = Sans enfant.s | 3,24074074 | 96,250000 | 44,88947667 | 1,26E-23 | 10,019118 |
| Statut = Êtes inactive, ne recherchez pas d'emploi et n'êtes pas retraitée | 19,29824561 | 27,500000 | 2,15378802 | 2,72E-19 | 8,979574 |
| Classement français = Top 20 | 100,00000000 | 11,250000 | 0,17003590 | 2,60E-17 | 8,463335 |
| Classement français = -4/6 | 57,89473684 | 13,750000 | 0,35896467 | 3,20E-16 | 8,165421 |
| Diplôme = Baccalauréat | 5,44323484 | 43,750000 | 12,14812016 | 1,23E-12 | 7,101584 |
| Classement français = -2/6 | 38,88888889 | 8,750000 | 0,34007179 | 3,92E-09 | 5,887579 |
| Carrière interrompue = Blessure.s, santé | 5,38793103 | 31,250000 | 8,76629511 | 8,89E-09 | 5,750687 |
| Situation familiale = Célibataire | 3,10773481 | 56,250000 | 27,35688645 | 5,14E-08 | 5,446462 |
| Classement français = 0 | 26,08695652 | 7,500000 | 0,43453618 | 8,39E-07 | 4,926001 |
| Découverte de la pratique = Grâce à un membre de la famille | 1,86454620 | 85,000000 | 68,90232382 | 9,81E-04 | 3,295992 |
| Catégorie = Favorisée | 3,22003578 | 22,500000 | 10,56111846 | 1,86E-03 | 3,111383 |

Tableau 29 :

Les variables quantitatives caractéristiques du cluster 3

| | v.test | Mean in category | Overall mean | Sd in category | Overall sd | p.value |
|-----------------------------|---------------|-------------------------|---------------------|-----------------------|-------------------|----------------|
| Age | -11,45927 | 22,225 | 38,335915 | 7,993708 | 12,669935 | 2,11E-30 |
| Nombre d'heures de pratique | 49,89796 | 22,850 | 3,586246 | 8,606829 | 3,47119 | 0,00E+00 |

Ce *cluster* est composé de 81 joueuses classées principalement de -2/6 à N1, soit environ 2% de l'échantillon total. L'entrée dans la carrière des joueuses de ce profil-type s'est opérée lors de la socialisation primaire et plus précisément avant l'âge de 6 ans. Nos résultats viennent donc confirmer ce que les sociologues (Forté, 2020 ; Bertrand, 2012 ; Lefèvre, 2010) ont déjà montré puisque la famille joue un rôle prépondérant dans la prime inculcation de leur vocation sportive (84%).

Les joueuses de ce profil-type pratiquent essentiellement afin d'arriver au plus haut niveau (68%). La pratique gagne tout d'abord en intensité avec une fréquence d'entraînements qui

augmente de manière significative de sorte que les joueuses s'entraînent plus de 6 fois (78%) et en moyenne 23 heures par semaine. Lors de leurs entraînements, les joueuses pratiquent avant tout avec des personnes du même niveau (86%) et avec des hommes (61%). Cette quête de performances s'accompagne également de changements qualitatifs : l'encadrement technique se diversifie. Les joueuses disposent désormais d'un préparateur physique (79%), d'un préparateur mental (50%) et d'un diététicien (26%). L'engagement dans la pratique s'accompagne également d'une intensification des échéances compétitives. Le nombre de matchs joués par an tout d'abord montre que les joueuses de ce profil-type jouent 1 à 2 matchs par semaine, ce qui s'ajoute aux entraînements hebdomadaires. La variable « localisation des tournois » indique des compétitions qui se tiennent sur tout le territoire national et à l'internationale (72%). Cela s'explique notamment par le type de tournois investis puisque ces joueuses investissent principalement des tournois mondiaux (81%) pour augmenter leur classement mondial (54%). Ainsi, les déplacements font partie intégrante du « métier ». Il n'est donc pas étonnant de voir que la variable « classement mondial = Oui » est caractéristique de ce *cluster*.

Bien que la réussite soit plus qu'incertaine, le processus d'incorporation de la vocation implique donc un engagement intensif exclusivement orienté vers la production de performances (Faure & Fleuriel, 2010). L'adhésion aux modes de vie spécifiques du haut niveau s'accompagne d'une mise à distance du cursus scolaire « normal ». Ce nouvel espace-temps incite les joueuses à se centrer davantage sur leur projet sportif puisque la majeure partie a recours à l'enseignement par correspondance (72%) dans le but de concilier leur pratique sportive et la poursuite de leurs études. Même si les joueuses de ce cluster sont caractérisées par leur jeunesse (22 ans en moyenne), le baccalauréat semble ici se présenter comme une « transition » à partir de laquelle les joueuses choisissent d'arrêter leurs études et illustre la difficile compatibilité du « double cursus ». Il n'est donc pas étonnant que la variable « diplôme » indique que la majorité des joueuses de ce cluster possèdent au maximum un baccalauréat et la modalité « inactives, ne recherchent pas d'emploi et ne sont pas retraitées » est sur-représentée dans ce *cluster*. Les joueuses du plus haut niveau, ne possédant pas de contrat de travail et n'ayant matériellement pas le temps d'avoir une activité professionnelle « à côté », dépendent donc totalement des résultats sportifs (les gains de tournois), des aides du milieu sportif (FFT, clubs, ligues et/ou sponsors), mais surtout du soutien familial.

Contrairement aux autres *clusters*, la place de la famille est déterminante dans la pratique compétitive des joueuses de ce groupe. Les déplacements en tournois (de 10 000 à 29 999€)

ainsi que le paiement des entraîneurs (de 5 000 à 9 999€) représentent les deux plus gros postes de dépenses. S'ensuit le budget concernant les tenues et le matériel (1 000 à 4 999€), les inscriptions aux tournois (500 à 999€) et enfin les cotisations de club (0 à 99€). Soit des sommes pouvant représenter un montant supérieur au salaire annuel moyen en France (INSEE, 2019). Même si la variable « catégorie sociale » indique une sur-représentation des joueuses issues de classes favorisées et vient confirmer les recherches de Catherine Humblot (1990) qui montrent l'importance du capital économique élevé des parents pour tendre vers le plus haut niveau en tennis, le coût financier est systématiquement évoqué lorsqu'elles évoquent les difficultés rencontrées pendant leur carrière. Au regard des contraintes temporelles et financières, mais aussi de leur jeunesse (en moyenne 22 ans), il n'est pas étonnant de voir que les joueuses habitent encore chez leurs parents (65%), sont célibataires (56%) et sans enfant (96%).

Cela nous amène donc à questionner le véritable « métier » de ces joueuses. Au tennis, comme dans les compétitions d'athlétisme ou de golf, le travail sportif est rarement rémunéré sur la base de contrats de travail engageant des revenus réguliers. Dans les faits, on constate plutôt ce que décrit la théorie économique des tournois, soit une rémunération indexée sur les résultats sportifs en priorité (Lallemand et al., 2008). Bien que cinq joueuses de tennis fassent partie des dix sportives les mieux payées au monde¹⁸⁸ – Naomi Osaka, Serena Williams, Venus Williams, Garbine Muguruza et Ashleigh Barty – ce n'est pas le cas de l'immense majorité des joueuses. Des chiffres interpellant viennent illustrer ce propos. Si nous nous tenons aux résultats de l'enquête de l'ITF (2014), cela signifie que seule une joueuse de notre échantillon « vit » de sa pratique.

Malgré le fait que la variable « SHN = Oui » soit sur-représentée, elle n'est pas majoritaire. Seules 27% des joueuses de ce *cluster* possèdent le statut de haut niveau qui leur permet d'obtenir certains avantages (aides financières, aides à la formation et aux concours, aides à l'insertion professionnelle, etc.). Alors que les joueuses de ce *cluster* consacrent une grande partie de leur temps pour exercer leur « métier » de sportif à titre principal, elles n'obtiennent donc pas toutes les mêmes conditions juridiques, économiques et sociales et sont, par conséquent, exposées à supporter un statut précaire (Fleuriel & Schotté, 2008).

Loin des paillettes du haut niveau et de ses Superstars (Rosen, 1981), se cache une réalité bien plus sombre : celle des joueuses « invisibles » qui participent activement au « circuit » sans pour autant en vivre pleinement.

¹⁸⁸ Forbes. (2022). Classement des sportives les mieux payées au monde en 2022. Consulté le 12 juillet 2022 sur <http://forbes.fr/classements/classement-des-sportives-les-mieux-payees-au-monde-en-2022>.

Conclusion

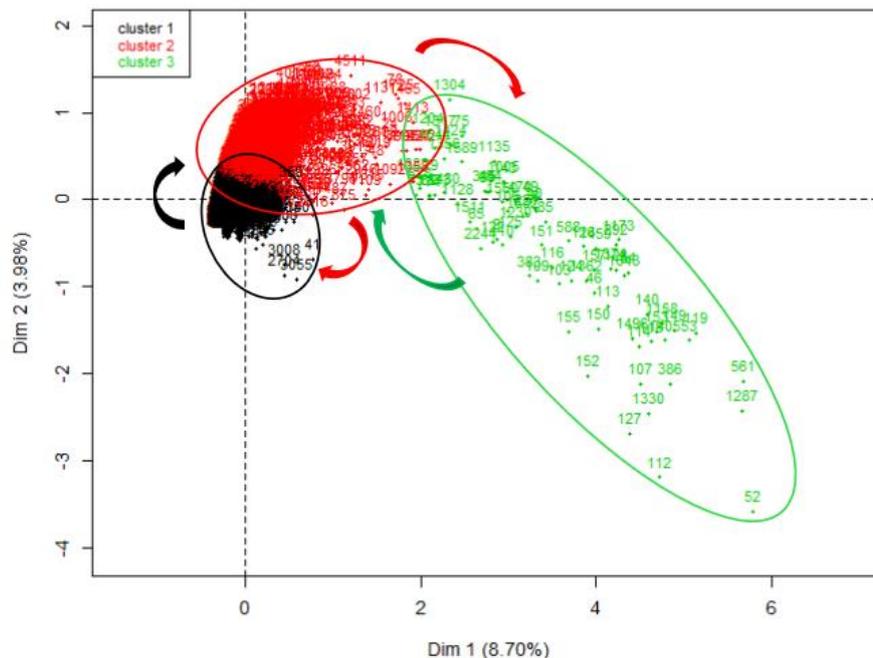
Les différentes catégories institutionnelles de classement (4^{ème}, 3^{ème}, 2^{ème} et 1^{ère} séries) témoignent d'une démocratisation de la pratique, mais elles ne doivent pas masquer les disparités sociales observées dès lors que les joueuses montent dans la hiérarchie. Reconstruire les catégories officielles de classement a permis de redessiner plus précisément les contours de la population des *tenniswomen* françaises. Mobilisée par les instances dirigeantes du tennis, cette typologie permettrait d'améliorer le dispositif de production de performances. En effet, bien que le fonctionnement du tennis soit identique pour toutes les compétitrices, l'institution n'en contribue pas moins à fabriquer des inégalités. L'allocation des ressources par la Fédération Française de Tennis (FFT) est alors différenciée selon le niveau : sélections et aides en fonction du classement, conditions de pratique dépendant du palmarès sportif, etc. À la lumière de ces éléments, l'institution tennistique apparaît donc comme une « institution classante » (Darmon & Schotté, 2016), structurée autour des classements officiels de la FFT qui ne sont pas seulement une dispersion des sportives, mais sont aussi un instrument de gouvernement.

La nouvelle catégorisation, établie grâce une analyse factorielle des correspondances multiples suivie d'une classification hiérarchique ascendante, a permis d'appréhender la forte hétérogénéité de joueuses en procédant à des regroupements selon leur rapport à la pratique du tennis. Nous avons ainsi pu mettre au jour trois profils types : les joueuses du dimanche, les éclectiques et les vulnérables. Tout d'abord, les joueuses du dimanche ont un rapport à la pratique de type « loisir » dans une optique de prendre du plaisir. Ensuite, les éclectiques sont davantage dans une optique de performance au niveau français avec des entraînements qui s'intensifient, une participation aux compétitions qui s'accroît et un investissement financier un peu plus conséquent. Enfin, les vulnérables sont, quant à elles, dans une optique d'optimisation des performances. Elles se consacrent exclusivement à la pratique du tennis avec des semaines rythmées par les entraînements et les compétitions. Mais pourtant, alors qu'elles exercent leur « métier » de sportive, elles continuent de ne pas être reconnues comme un travailleur à part entière et se retrouvent en situation de vulnérabilité. L'ancienne catégorisation masquait de véritables inégalités de traitement, au point que les plus vulnérables au sens de Marc-Henry Soulet (2005) sont pourtant celles qui occupent le sommet de la pyramide des classements. En revanche, il a fallu rester prudent dans le recours à l'analyse typologique puisque « fondamentalement « statique », [elle] manque de saisir les mouvements des individus entre

les différents types » (Delès, 2018, p. 10). En effet, les carrières des joueuses de tennis sont fondamentalement marquées par le « mouvement » : les joueuses sont susceptibles d'évoluer, chaque année, d'une catégorie à une autre (cf. Graphique 32).

Graphique 32 :

Visuel des trois clusters en mouvement



Source : Fontaine, M. (2023).

Alors qu'elles ont été classées dans ces catégories en fonction de leur rapport à la pratique du tennis au moment du questionnaire, l'analyse ne peut pas s'en tenir au caractère « statique » (Delès, 2018) de la typologie. Le recours à des récits de vie menés avec les joueuses de ce dernier *cluster* devrait permettre de saisir la dimension dynamique et subjective des carrières en les situant dans leur interaction avec d'autres champs - qu'ils soient sportifs et/ou extra-sportifs - et qui favorisent (ou limitent) la progression dans les étapes de la carrière. L'analyse séquentielle des carrières a pour but d'appréhender le processus de vulnérabilisation qui peuvent se modifier au fil du temps et en fonction des situations rencontrées, mais aussi d'éclairer les dispositions acquises lors du processus de socialisation qui seront activées ou inhibées en fonction des contextes (Lahire, 1998).

Chapitre 6

De la vocation à l'exercice du métier de *tenniswoman* : entre rêve et réalité

Introduction

La carrière des sportifs de haut niveau semble marquée par un long processus de professionnalisation. De nombreux travaux ont appréhendé le sport de haut niveau et ont permis de rendre compte de la construction des carrières : Loïc Wacquant (1989) sur les boxeurs de Chicago ; Bruno Papin (2000 ; 2007) sur les gymnastes de haut niveau, Christine Mennesson (2005) sur les pratiquants de sports dits masculins, Vèrène Chevalier (1994) sur les carrières équestres, Manuel Schotté (2005b) sur les coureurs de fond marocains, Hugo Juskowiak (2011), Julien Bertrand (2008, 2012) et Frédéric Ràsera (2016) sur les footballeurs, Anaïs Déas sur les basketteuses (2017) ou encore Lucie Forté (2020) sur les athlètes de haut niveau. Ce chapitre s'inscrit dans le prolongement de ces travaux puisque l'objectif est de saisir le processus par lequel certaines joueuses s'engagent dans une carrière tennistique et s'y maintiennent, de la socialisation à la reconversion, et apporter des éléments de réponse aux questions qui nous ont guidées. Qui sont-elles ? Que font-elles ? Comment sont-elles arrivées là ? Pourquoi elles ? C'est donc en revenant sur la manière dont les joueuses sont fabriquées que nous réussirons à répondre à ces questions et pour ce faire l'utilisation du concept de carrière est utile « *pour construire des modèles séquentiels de divers types* » (Becker, 1985, p. 43). Dans la continuité d'Everett Hughes (1996, p. 175), nous considérons la carrière « *au sens moderne et large de parcours suivi par une personne au cours de sa vie et plus précisément au cours de la période de sa vie pendant laquelle il travaille* ». La carrière se compose de deux dimensions étroitement liées : objective et subjective. La première concerne la trajectoire d'un individu selon les positions successives qu'il occupe dans un espace bien défini. La deuxième se réfère à la manière dont l'individu perçoit lui-même son parcours. En effet, « *dans sa dimension objective, une carrière se compose d'une série de statuts et d'emplois clairement définis, de suites typiques de positions, de réalisations, de responsabilités et même d'aventures. Dans sa dimension subjective, une carrière est faite de changements dans la perspective selon laquelle*

la personne perçoit son existence comme une totalité et interprète la signification de ses diverses caractéristiques et actions, ainsi que tout ce qui lui arrive » (Becker, 1985, p.126).

Le concept de carrière est donc fondamental pour appréhender les biographies individuelles permettant de rendre compte d'éléments capables de jouer un rôle sur les devenirs des joueuses au sein du monde tennistique et pour la prise en compte des différentes temporalités qui traversent les trajectoires. Ce travail d'analyse séquencé permet ainsi de rendre compte du poids du soutien familial contribuant à l'engagement et au maintien des vocations des joueuses, et ce, en fonction des étapes de la carrière, des contextes changeants ou encore du soutien institutionnel. La carrière des *tenniswomen* est marquée par un véritable cheminement progressif vers la production de performances, de la socialisation à la reconversion. Et c'est ce que nous allons voir dans ce chapitre. À partir de 29 récits de vie menés auprès de *tenniswomen*, nous avons souhaité saisir la dimension dynamique et subjective des carrières en les situant dans leur interaction avec d'autres champs (sportifs et/ou extra sportifs) et qui favorisent ou limitent la progression dans les étapes de la carrière.

Dans une première partie, nous nous intéresserons à l'entrée dans la pratique du tennis et le poids des conditions sociales et familiales qui facilitent l'émergence de la vocation. Si les joueuses ont été amenées à pratiquer le tennis, c'est qu'elles ont été socialisées par des agents socialisateurs. Ainsi, dans un premier temps, nous reviendrons sur le processus de socialisation et les dispositions qui conduisent à développer une appétence pour le tennis. Puis, nous analyserons l'évolution du rapport à la pratique, passant d'une logique de loisir à celle de production de performances. Un passage, produit par de multiples marquages symboliques (détection de l'entraîneur de club puis de l'institution, consécration, sélections, etc.), entraînant progressivement le sentiment d'être « différente » et n'étant possible que si ce destin est considéré positivement par les familles. Comment les joueuses en viennent-elles à s'engager¹⁸⁹ dans la pratique du tennis ?

Dans une deuxième partie, nous reviendrons au travail d'inculcation de la vocation de manière à ce que la vocation ne relève plus d'une imposition extérieure mais bien l'appropriation du projet comme un désir avant tout personnel. C'est lors de cette étape que nous observerons un changement de rapport à la pratique, passant d'un rapport passionné à un rapport au travail (intensification des entraînements et des compétitions, scolarité organisée autour de la pratique, éloignement parental et amical, transformation des corps, etc.) et nous montrerons en quoi le

¹⁸⁹ Dans la continuité d'Howard Becker (1985) et de Lucie Forté (2020), nous avons volontairement utilisé la notion d'engagement et non d'investissement, étant donné que les joueuses qui débute leur carrière tennistique n'ont pas forcément de « raison d'agir » ni de possibles retombées des ressources investies, du moins au début de leur carrière.

cercle familial constitue un relais indispensable dans le processus d'engagement et d'inculcation de la vocation sportive. Comment les joueuses se maintiennent-elles dans la pratique ?

Dans une troisième partie, nous aborderons l'entrée et le maintien des joueuses sur le circuit international, considéré comme la dernière étape pour atteindre le plus haut niveau. Deux profils de joueuses se dégageront : les « équilibristes » faisant de leur pratique leur métier, mais ne parvenant pas à sortir de la précarité et les « consacrées » qui ont passé le « gap » et qui bénéficient de conditions plus favorables et rémunératrices pour envisager leur carrière. Nous verrons que selon le parcours des joueuses, les effets de la condition sociale d'appartenance jouent un rôle prépondérant lors de cette étape de la carrière. Comment les joueuses se maintiennent-elles sur le circuit international ?

Et si certaines des joueuses arrivent à atteindre le groupe des « consacrées », d'autres rencontrent des crises de la vocation entraînant une sortie de carrière avant même d'y être. Se pose ainsi la question de la reconversion. Comment l'envisagent-elles ? Que font-elles suite à leur arrêt de carrière ? C'est ce que nous allons voir dans la quatrième partie. Il s'agira d'analyser une période de transition qui marque la rupture avec leur carrière sportive et les stratégies mises en place pour s'orienter vers des projets de reconversion.

Enfin, une dernière partie sera consacrée à l'analyse de la perception des joueuses concernant les inégalités entre les femmes et les hommes, rendant le maintien de la vocation plus difficile dès lors que l'on est une femme. Résistent-elles ou se conforment-elles aux normes genrées ?

1. Les premiers pas dans la carrière

1.1 Une histoire de famille : de la génétique au social

Dans les représentations de la réussite sportive, on retrouve souvent l'idée que les athlètes auraient ce qu'Émile Durkheim (1895) appelle, des « dons naturels » qui les prédisposeraient au métier de sportif de haut niveau. Cette idéologie du don invite à considérer les qualités nécessaires à la profession comme étant essentiellement liées à des « dispositions physiques innées » (Bertrand, 2012 ; Laillier, 2017 ; Forté, 2020). À titre d'exemples, « *Amélie Mauresmo est présentée en « athlète douée » ; Richard Gasquet possède « les dons du ciel » » (Érard et al., 2009, p. 435). Ce discours se retrouve dans les propos des joueuses qui présentent leurs « dons » comme étant à l'origine de leur engagement dans la pratique :*

Gaëlle¹⁹⁰ : « *Non j'étais douée dans le tennis, c'était ma vocation, c'est tout. Honnêtement, sans te mentir, j'étais vraiment faite pour ça. Mais vraiment quand je jouais au tennis, j'étais vraiment très forte* ».

S'appuyer sur cette argumentation naturaliste revient à dire que la sélection ne relève pas de compétences. Or, les différentes études portant sur la formation des sportifs de haut niveau montrent qu'une carrière se développe « *en dehors de tout héritage et de toute transmission généalogique* » (Forté, 2020, p. 175), impliquant de fait une construction sociale (Rasera, 2007 ; Bertrand, 2012 ; Schotté, 2005b). Ainsi, la fabrication des élites sportives ne peut se comprendre en dehors des éléments structurels qui influencent les parcours de ces sportives. Les travaux de Catherine Humblot (1990), portant sur le contexte familial de l'élite tennistique, ont montré qu'être porteur d'un capital économique élevé facilitait l'ascension vers le plus haut niveau au tennis. De la même manière, Christophe Cazuc (2001) démontre que les déterminants sociaux agissent sur l'émergence des vocations tennistiques puisque les *tennismen* français de haut niveau sont principalement issus des classes sociales supérieures. Nos résultats relatifs au recrutement social des joueuses interrogées viennent nuancer ces résultats puisque 28% (8/29) des joueuses sont issues des classes populaires, 51% (15/29) des classes moyennes et 21% (6/29) des classes favorisées¹⁹¹. En observant à présent la différenciation sexuée des origines sociales des parents par rapport à la population française dans son ensemble, il est possible de mieux saisir les caractéristiques des joueuses (cf. Tableau 30).

Tableau 30 :

Origine sociale des *tenniswomen* selon la catégorie socioprofessionnelle des parents

| | PROFESSION DE LA MERE | POPULATION ACTIVE EN 2022 | PROFESSION DU PERE | POPULATION ACTIVE EN 2022 | PROFESSIONS DES PARENTS | POPULATION ACTIVE |
|--|--------------------------|---------------------------------|-----------------------|---------------------------------|----------------------------|----------------------|
| AGRICULTEURS | 0% | 0,9% | 0% | 2,2% | 0% | 1,6% |
| ARTISANS, COMMERÇANTS, CHEFS D'ENTREPRISE | 0% | 4,4% | 6,9% | 9,1% | 3,5% | 6,8% |
| CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPERIEURES | 36,8% | 18,9% | 48,3% | 24,3% | 42,3% | 21,7% |
| PROFESSIONS INTERMEDIAIRES | 26,4% | 27,2% | 31,0% | 22,1% | 28,8% | 24,8% |
| EMPLOYES | 36,8% | 40,1% | 6,9% | 12,4% | 21,9% | 26,4% |

¹⁹⁰ Tous les noms et prénoms des enquêtées ont été anonymisés. Gaëlle, 30 ans, top 40 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +2 et est en activité professionnelle.

¹⁹¹ Nous nous sommes appuyées sur la méthodologie déployée dans les travaux de Lucie Forté et de Christine Mennesson (2012) pour catégoriser l'origine sociale des enquêtées en fonction des configurations du métier des parents.

| | | | | | | |
|--|--------|-----------------------|--------|-----------------------|---|--|
| OUVRIERS | 0% | 8,1% | 6,9% | 29,3% | 3,5% | 18,7% |
| TOTAL | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% |
| | Femmes | Population en 2018 | Hommes | Population en 2018 | Parents sans activité professionnelle | Population sans activité professionnelle |
| SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE | 34,5% | 12,1% | 0% | 5,5% | 17,3% | 8,8% |

Source : Fontaine, M. (2023) à partir des données et de l'INSEE (2022 ; 2023)

Les professions et catégories socioprofessionnelles des parents des joueuses laissent tout de même entrevoir un biais de recrutement. En effet, si on les compare à l'ensemble de la population française, on constate une sur-représentation des cadres et professions intellectuelles supérieures (42%) par rapport à la population active à la même période (22%). Inversement, les parents occupant un emploi d'ouvrier ne sont que très peu représentés (3,5%). Il est également intéressant de souligner, qu'à l'instar des travaux de Christophe Cazuc (2001), un tiers des mères des enquêtées se consacrent exclusivement à leur foyer (soit un pourcentage trois fois plus élevé que la population française). Afin de se rendre disponibles pour leur fille, elles se retirent du monde professionnel privilégiant la carrière de leur enfant au détriment de la leur. Un « sacrifice » sur lequel nous reviendrons par la suite.

Analysés plus finement, les métiers exercés par les parents témoignent du poids du capital à la fois culturel et économique dans l'émergence de la vocation : 51% (15/29) des joueuses ont au moins un parent appartenant aux cadres et professions intellectuelles supérieures et 34% (10/29) ont au moins un parent dans l'enseignement. Ainsi, et contrairement à ce qui a pu être observé il y a trente ans, le tennis de haut niveau donne à voir un recrutement social plus hétérogène, pour les sportives du moins. Et ce constat est plus prégnant encore à la découverte de la composition du foyer dans son ensemble. Cependant, l'origine sociale a un rôle à jouer dans le développement d'une carrière de haut niveau, nous le verrons par la suite.

1.2 L'ADN du tennis : le poids de la transmission familiale

Si l'origine sociale des joueuses permet de mieux appréhender les conditions objectives d'éclosion de la vocation, l'héritage sportif joue également un rôle prépondérant dans la socialisation sportive. Plusieurs études (Fleuriel, 2004 ; Forté, 2006, 2020 ; Papin, 2007 ; Lefèvre, 2010 ; Bertrand, 2012) ont déjà montré le rôle majeur de la socialisation familiale dans la genèse des goûts sportifs. Plus précisément sur l'élite tennistique, 95% des joueurs de 1^{ère}

série ont au minimum leurs parents, leur fratrie ou l'ensemble de leur famille qui pratiquent le tennis (Humblot, 1990). Nos résultats confirment ces résultats dans le tennis dit féminin puisque les parents (72%, 21/29) et la fratrie (17%, 5/29) contribuent à la prime inculcation de la vocation sportive des joueuses en les familiarisant précocement à l'activité, en moyenne à l'âge de cinq ans. Une précocité qui ne semble pas être l'apanage d'un milieu social spécifique. La transmission s'opère donc lors de la socialisation primaire, considérée comme étant la période la plus décisive dans la construction des individus (Darmon, 2016) en raison du contexte affectif existant et de l'effet que cela produit sur l'enfant. Ces premières expériences et instances socialisatrices imposées, et non choisies, apportent les repères sociaux qui feront office ensuite de « filtres » par lesquels l'individu va percevoir le monde extérieur (Octobre & Jauneau, 2008). Et celle-ci apparaît d'autant plus forte pour 31% (9/29) des joueuses au regard de l'homogénéité des choix parentaux. En effet, d'après Sylvie Octobre et Yves Jauneau (2008, p. 708), « *un enfant dont les deux parents lisent souvent a de 2 fois plus de chances de lire lui-même souvent qu'un enfant dont un seul des deux parents lit souvent* ». Par ailleurs, on constate que, contrairement aux résultats de Sylvie Octobre et d'Yves Jauneau (2008) sur la télévision et l'activité artistique amateur, l'homopraxie parentale a plus d'effet sur les enfants issus de classes moyennes (56%, 16/29) et populaires (33%, 10/29) sur la pratique « féminine » du tennis.

De la même manière, contrairement aux travaux menés par Christine Mennesson (2011, p. 95) qui montrent dans quelles mesures « *les relations mère/fille et père/fils structurent majoritairement la transmission des pratiques sportives* », nos résultats décrivent une relation père/fille qui structure la transmission pour 31% (9/29) des joueuses de notre échantillon contre 10% (3/29) pour la relation mère/fille. Cette spécificité pourrait s'expliquer par la socialisation inhérente aux stratégies éducatives volontairement égalitaires (Mennesson, 2011) des parents des enquêtées appartenant aux classes moyennes et favorisées. À l'inverse, les familles les moins dotées sont davantage soumises au poids des normes sexuées. En resserrant la focale, on constate néanmoins que plus de la moitié des joueuses (56%, 5/9) ayant une transmission père/fille sont issues d'un milieu social populaire, quand 22% (2/9) se situent dans les classes moyennes et autant dans les classes favorisées (2/9). Dans une moindre mesure, la transmission s'opère par inculcation (11%, 3/29), c'est-à-dire de façon consciente, volontaire et explicite (Octobre & Jauneau, 2008). Jeanne¹⁹² explique par exemple :

¹⁹² Jeanne, 30 ans, -2/6 à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +5 et est en activité professionnelle.

« Mon père n'avait qu'une idée en tête, c'était de faire de moi une championne. Je n'ai pas eu le choix en fait. Quelque part, c'était son rêve. Mais moi, je n'en avais pas forcément envie. C'était tous les jours après l'école et c'était le week-end – samedi, dimanche –, jours fériés, Noël, nouvel an. Voilà. Il ne m'a jamais incluse, il m'a forcée, donc, forcément, c'était conflictuel parce que, même si j'étais un bon petit soldat, quelque part, inconsciemment, ce n'est pas ce que je voulais. Je n'avais pas envie d'être là. À chaque fois, il me traînait au tennis, je ne voulais pas être sur un terrain de tennis ».

Si les parents ont joué un rôle prépondérant dans la socialisation tennistique des interviewées, les frères et sœurs ont également exercé une influence spécifique. En constituant « *des « autres significatifs » particulièrement importants* » (Court & Henri-Panabière, 2012, p. 5), les aînées (100%) ont pu faire découvrir la pratique aux joueuses (17%, 5/29) par des conduites initiatrices. Martine Court et Gaële Henri-Panabière (2012) montrent l'existence de différents types de transmission selon le sexe des enfants. Pour le tennis des femmes de haut niveau, nous parlerons d'une transmission « mixte », puisque les goûts sont peu différenciés du point de vue du genre : 10% (3/29) des joueuses déclarent avoir découvert leur pratique sportive grâce à leur sœur et 7% (2/29) grâce à leur frère.

Au regard des résultats, on peut observer que plus la familiarisation et la construction des dispositions pour une activité se réalise précocement dans un univers où elle occupe une place importante, plus les joueuses vont développer un goût pour celle-ci. Ce retour au plus loin dans les parcours biographiques permet de mettre à distance l'explication du « don » évoquée par les joueuses. Si l'entrée dans le monde tennistique peut s'expliquer par des histoires individuelles, toutes les joueuses ne sont pas égales devant cette situation puisqu'on voit ainsi apparaître, dès l'entrée dans la pratique du tennis, des conditions sociales et familiales qui expliquent l'engagement des joueuses. Néanmoins, à cette étape de la trajectoire, le tennis ne s'inscrit pas dans une recherche de production de performances, mais plutôt dans une logique de proximité géographique et de loisir.

1.3 De la passion à la production de performances : la sélection par l'institution

Lors de cette première étape de la carrière tennistique, à l'image de ce qu'ont montré plusieurs travaux portant sur les activités vocationnelles (Suaud, 1975, 1978 ; Schotté, 2005 ; Sapiro,

2007a ; Sorignet, 2010 ; Forté, 2020), la socialisation conduit les joueuses à considérer l'activité comme une « *passion* ». La recherche de plaisir et le sentiment de progresser apparaissent comme des éléments fondamentaux dans le maintien de l'engagement des athlètes (Côté & Hay, 2002), tandis que dans le cas contraire, c'est l'abandon qui prime (Bouchetal et al., 2007). Ainsi, on comprend que l'imposition du désir de devenir joueuse de tennis de haut niveau n'est fructueuse que si ce destin est intériorisé très tôt, considéré positivement par les familles d'abord, puis par les joueuses. En effet, l'adhésion à un tel avenir est la conséquence d'une construction lente et progressive faisant naître peu à peu le sentiment d'être « *différente* ». Généralement, les joueuses connaissent une progression rapide dès les premières années de pratique, les amenant progressivement à concevoir la carrière tennistique comme un avenir possible. Ce passage est tout d'abord initié par la reconnaissance des entraîneurs de club (100%, 29/29), dès la première année de pratique, qui décèlent en elles des « *qualités* » lors des cours d'école de tennis et les intègrent rapidement à des groupes « *de compétitions* » (Gäelle¹⁹³) et perçus comme « *plus sérieux* » (Coline¹⁹⁴). Cette première détection, interne au club, conduit les joueuses à croire en un talent « *naturel* » les différenciant de leurs homologues. C'est ce que suggérait l'enseignant d'Amandine¹⁹⁵ en évoquant son potentiel. Une remarque qui a trouvé un écho favorable auprès des parents qui encouragent alors leur fille à intensifier sa pratique :

« Dans mon tout petit club à la campagne à côté de Poitiers, il y avait un très bon entraîneur qui était investi chez les petits. Il a vu que j'avais du potentiel et donc il a dit à mes parents que si je m'entraînais un petit peu plus, j'avais des capacités. C'est lui qui m'a repéré ».

Cette sélection impose donc une vocation pour l'enfant à laquelle la plupart des parents n'ont pas forcément pensé. Si ce travail est initié par les enseignants de club, il ne constitue qu'un premier marquage symbolique. Les conseillers sportifs territoriaux (CST)¹⁹⁶ viennent ensuite renforcer ce sentiment d'être « *élue* », toujours sur la base des « *qualités* » :

¹⁹³ Gäelle, 30 ans, top 40 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +2 et est en activité professionnelle.

¹⁹⁴ Coline, 35 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale supérieure, possédant un bac +5 et est en activité professionnelle.

¹⁹⁵ Amandine, 26 ans, top 40 français à son meilleur classement, origine sociale supérieure, possédant un bac +5 et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

¹⁹⁶ Salariés d'un comité départemental, les conseillers sportifs territoriaux ont comme principale mission le développement du tennis à haut niveau (formation des meilleurs jeunes U8 – U10, repérage, entraînements, accompagnement en compétitions individuelles et par équipes).

Mélanie¹⁹⁷ : « *Mais apparemment, je me débrouillais bien, très vite pour mon âge. En termes de coordination, et du coup très tôt, j'ai été détectée par la Ligue avec les autres filles de mon âge qui jouaient bien aussi* ».

Comme Mélanie, 69% (20/29) des joueuses ont été détectées par leur comité départemental, en moyenne à l'âge de 7 ans. On retrouve donc ici une imposition de la vocation par des agents extérieurs à la famille considérés comme « légitimes », permettant ainsi de se distancier de la logique d'héritage. Ce qui peut d'ailleurs expliquer qu'aucune des joueuses n'a des parents *tennisman* ou *tenniswoman* de haut niveau. Les enseignants et conseillers sportifs territoriaux se retrouvent ainsi à jouer le rôle d'agent de recrutement de l'institution et véhiculent les représentations d'une institution fédérale comme étant une voie prestigieuse et désirable auprès des joueuses. À travers la sélection, l'institution sanctionne ainsi la possession (ou non) d'une vocation possible de *tenniswoman* de haut niveau.

Si tout individu qui souhaite peut s'adonner à la pratique du tennis, les détections ne sont réservées qu'à une infime partie des joueuses. En effet, pour cela, il faut que l'entraîneur du club soit sensible à la formation et propose des joueuses (au maximum trois) lors des détections organisées par les comités départementaux. Être détectée, c'est avoir des aptitudes tennistiques qui coïncident avec ce que l'institution recherche et l'entretien mené avec un conseiller sportif territorial nous a livré quelques éléments (*cf.* Encadré 8).

Encadré 8 :

Les modalités de sélection de futures joueuses de tennis de haut niveau par les comités départementaux.

Le CST organise dix jours de détection en novembre pour des enfants de 7/8 ans et dix jours en mars pour des enfants de 5/6 ans pour laisser le temps aux enseignants de club de repérer les enfants du baby-tennis. Ces catégories ne sont pas anodines puisque la FFT se base sur la concurrence internationale pour les déterminer. Alors qu'il y a une vingtaine d'année, les CST repéraient des enfants de 10/11 ans, la détection est donc beaucoup plus précoce dorénavant.

¹⁹⁷ Mélanie, 33 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale supérieure, possédant un bac +5 et est en activité professionnelle.

Le comité départemental envoie un courrier à tous les enseignants de clubs pour que ces derniers proposent leurs trois meilleurs « éléments » sur ces catégories-là. Ce processus montre bien l'importance de l'entraîneur de club à la base du processus de production de performances. Si l'entraîneur ne « joue pas le jeu », les enfants ne peuvent pas être détectés. L'enquête nous évoque d'ailleurs ne voir que 10 à 20% du « vivier ». Il explique être confronté à tous les types de clubs : le petit, le moyen, le gros. Certains sont capables de former jusqu'à 8 ans puis ne sont pas structurés pour continuer la formation donc ils les envoient ensuite dans des plus gros clubs. À l'inverse, certains clubs sont très structurés pour les joueuses et joueurs qui ont douze ans et plus, mais pas huit ans et moins. Néanmoins, il indique tout de même que depuis 15 ans les clubs formant des futurs athlètes sont tout le temps identiques. Et cela est la conséquence d'une part, de la politique sportive du club et d'autre part, du temps et des moyens consacrés à la formation des jeunes.

Une fois que l'entraîneur a envoyé la liste des enfants qu'il considérerait comme un possible futur athlète de haut niveau, ils sont convoqués pour une journée de détection. Cette journée démarre par un mot d'accueil par le CST pour les parents afin de mettre le contexte et la finalité de cette action. À court terme, de représenter sa région aux championnats de France dès l'âge de 10 ans. À moyen terme, de suivre une filière d'accès au haut niveau (Pôles France). À long terme, devenir un.e joueur.se de haut niveau et être capable de vivre de son activité. Il explique donc tout d'abord aux parents que l'institution est dans un processus de suivi et non de sélection. Puis, il présente les trois piliers d'un projet sportif : le club, les parents et l'enfant, l'enseignant et précise que « *si un des piliers ne tient pas debout, le bâtiment ne tiendra pas* ». Enfin, il emploie un discours peu encourageant en disant qu'au regard du peu d'élus et de la concurrence, « *il faut arriver à rentrer un mammouth dans un trou de souris* ».

Les enfants vont ensuite sur le terrain où ils auront à effectuer un certain nombre de jeux d'adresse : jeux de contrôle avec les mains et les pieds, coordination, faire rouler une balle, faire tourner une balle autour d'eux, des jonglages avec la raquette, etc. La FFT préconise quatre critères dans cet ordre de priorité :

- La détention d'aptitudes physiques : elle privilégie la capacité des enfants à être « explosifs », « courir vite », « lancer fort une balle » ou encore « adopter une bonne posture ».

- Les savoir-faire techniques : la coordination, l'adresse, le pied (pied plat, talon pointé, avant du pied, etc.), la posture générale (se replacer avec les épaules, face au filet, etc.) ou encore la technique de course.
- La motivation de l'enfant ainsi que le temps et les moyens octroyés par les parents.
- Le club dont est issu l'enfant : le temps et les moyens qu'il est capable d'investir dans la formation des jeunes.

Les CST, selon leurs convictions, mettent des priorités sur ces critères. Certains sont plus centrés sur le comportement, d'autres sur la technique, d'autres sur les aptitudes physiques.

Une fois que les enfants « à fort potentiel » sont identifiés, ils sont accompagnés par l'institution et obtiennent des aides à partir de 7 ans : bourses d'entraînements, entraînements départementaux, accompagnements en tournois. L'enquête indique d'ailleurs que depuis les années 2000, il n'a jamais connu un.e jeune tardivement et que ce processus s'est toujours opéré entre 5 et 8 ans.

Les premiers contacts avec les joueuses s'opèrent sur le mode d'un intérêt réciproque. D'un côté, des joueuses qui voient en l'intégration de l'institution un moyen de devenir joueuse de tennis de haut niveau. De l'autre côté, les comités départementaux qui ont pour mission, « *la responsabilité de la coordination du parcours de formation des jeunes vers le haut niveau, du repérage, des enfants et des familles prêtes à s'engager dans cette voie jusqu'à la compétition internationale junior* »¹⁹⁸. Initialement sélectionnées, les joueuses bénéficient ensuite d'un accompagnement que les autres n'ont pas : bourses, entraînements départementaux, suivi en tournois, regroupements fédéraux. À l'inverse, celles qui n'ont pas été repérées sont délaissées, devenant les « exclues » du système. Ce dispositif d'accompagnement conduit donc à renforcer les écarts entre les joueuses par les mécanismes des avantages cumulatifs (Merton, 1968, 1988). C'est donc un système inégalitaire où le repérage des joueuses jugées à « fort potentiel » bénéficient de l'effet Saint-Mathieu, c'est-à-dire que de petites différences de départ conduisent à la production d'écarts significatifs entre les joueuses. À ce stade, elles sont nombreuses à être évincées en raison des compétences, attendues pour attirer l'attention des CST, non acquises. Même si la sélection représente une étape marquante et nécessaire à l'entrée dans un rapport vocationnel, elle apparaît insuffisante pour que les joueuses et les parents acceptent ce devenir.

¹⁹⁸ FFT. (2023). Les ligues et les comités départementaux. Consulté le 14 septembre 2023 sur <http://fft.fr/la-federation/organisation-federale/les-ligues-et-les-comites-departementaux>.

Si toutes ont connu dans leur trajectoire l'intervention de leur enseignant de tennis, 31% (9/29) d'entre elles n'ont pas connu de détection institutionnelle en raison notamment de l'absence des aptitudes perçues comme nécessaires et prioritaires à ce devenir, comme l'explique Morgane¹⁹⁹ :

« En fait ce coach m'a envoyé en détection à la Ligue à l'âge de 8 ans. Ils m'ont regardé faire des coups droits, des revers et là, ils m'ont arrêté et toutes les autres filles ont servi. Donc je n'ai pas trop compris pourquoi. Et ma mère leur a posé la question et devant moi, ils ont dit que mes critères physiques ne correspondaient pas à ce qu'ils recherchaient ».

Et pourtant, Morgane est classée -15 au moment de l'enquête. L'entrée dans une carrière tennistique ne repose donc pas seulement sur l'adhésion au projet sportif, elle demande un engagement et une croyance indéfectible en leurs propres capacités et en leur avenir, y compris après avoir essuyé un premier échec.

1.4 L'éveil de la victoire : quand le tennis devient plus qu'une passion

La carrière sportive est considérée positivement par la famille et la précocité de la sélection exige l'engagement actif des parents. La pratique s'intensifie d'une à huit heures en moyenne par semaine, auxquelles s'ajoutent les compétitions en soirée, lors des week-ends ou des vacances. Les familles réorganisent donc leur quotidien et consentent à des investissements temporels et financiers nécessaires à la réalisation du projet tennistique de leur fille. C'est donc tout un aménagement et une optimisation de leur semaine qui s'opère. On peut notamment l'observer s'agissant de la réalisation des devoirs, prévue le soir après les entraînements, très tôt le matin ou encore lors des trajets en voiture, un moyen de locomotion utilisé comme vestiaire pour les joueuses. Il en est différemment pour celles qui ont été repérées par la Ligue. En effet, ces sportives sont rapidement mises dans des conditions permettant d'envisager une carrière de haut niveau en bénéficiant du confort offert par l'institution (bourses, entraînements

¹⁹⁹ Morgane, 24 ans, -15 à son meilleur classement, origine sociale supérieure, possédant le bac et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

départementaux, etc.). Un traitement privilégié sur lequel revient Carla²⁰⁰ au cours de l'entretien :

« Et après, ils proposent plein d'entraînements et ensuite rapidement des tournois et puis après quand t'es petit et t'es bien entouré finalement, ben, tu progresses très vite. Parce que si la Ligue te prend, je pense que c'est un énorme avantage par rapport aux autres qui se débrouillent plutôt seuls ou dans les clubs où ce n'est pas forcément évident ».

La Ligue étant leur structure principale, il est rare de voir les joueuses en changer. Pour celles qui évoluent en club, le constat est différent puisqu'elles aspirent à trouver une structure en adéquation avec leur projet.

Émilie²⁰¹ : *« C'est ce premier entraînement qui m'a dirigé dans ce 2^{ème} club où il y avait des entraînements un peu plus intenses avec un centre d'entraînement que je pouvais intégrer ».*

L'ensemble des enquêtées adhèrent en même temps progressivement à la pratique compétitive « proche » (Klara²⁰²), « vers chez moi » (Amélie²⁰³), « pas loin de chez mes parents » (Morgane) et intègrent le système de hiérarchie et de classements fédéraux, en moyenne à l'âge de 8 ans. Elles développent progressivement leur capacité à se situer par rapport aux autres athlètes : leur classement dans la hiérarchie, les sélections régionales à « décrocher », les titres régionaux puis nationaux à remporter, sont autant de repères objectifs et structurants. Ils le sont d'autant plus que les joueuses connaissent très rapidement de nombreuses victoires sportives aux championnats départementaux et régionaux, qui les classent parmi les meilleures régionales, voire nationales. Cela confirme ce que montre Lucie Forté (2020, p. 60) : *« l'élargissement de son pouvoir d'agir sur le monde et la découverte d'un horizon constituent alors un puissant levier d'inculcation d'une vocation et de stimulation de ses ambitions sportives ».*

²⁰⁰ Carla, 26 ans, -15 à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +3 et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

²⁰¹ Émilie, 30 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +5 et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

²⁰² Klara, 32 ans, top 40 français à son meilleur classement, origine sociale populaire, possédant un bac +2 et est en activité professionnelle.

²⁰³ Amélie, 27 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant le brevet des collèges et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

Ces marquages symboliques constituent des temps forts de « prise de conscience » de leurs aptitudes pour la pratique sportive et confortent le sentiment qu'elles sont différentes des autres, qu'elles sont « élues ». À cette étape, il n'est pas rare que les joueuses soient amenées à choisir entre le tennis et d'autres activités sportives et/ou culturelles extrascolaires. Elles finissent par se spécialiser en ne se consacrant qu'à leur pratique sportive de prédilection faute de pouvoir la combiner avec une autre. Parmi nos enquêtées, 52% (15/29) n'ont fait que du tennis au cours de leur enfance considérant l'incompatibilité de pratiquer deux activités en même temps. Quant à l'autre moitié (48%, 14/29), elles ont fini par se spécialiser en moyenne à l'âge de 10 ans ; d'une part en raison d'un emploi du temps et de moyens financiers contraints et d'autre part, pour se préserver physiquement, corporellement :

Klara : « J'ai eu la proposition pour partir en sport-étude au collège, et, là, ce n'était plus possible. Enfin, il fallait faire un choix. J'ai dû choisir, à ce moment-là, entre les deux sports parce que le tennis commençait à me prendre beaucoup de temps. Et ça faisait trop cher de tout faire. Et puis, après, ça devenait aussi un peu entre guillemets dangereux de risquer de se blesser et de faire une mauvaise chute si on mettait des efforts à côté pour faire le sport-étude, donc j'ai arrêté de monter ».

On constate ainsi que le rapport à la pratique des athlètes évolue progressivement d'un loisir ludique à un « *loisir sérieux* » (Mennesson & Juhle, 2012, p. 114). Ce passage de la « passion » à la « vocation » est l'aboutissement d'un long processus de conversion considéré comme un « *enchaînement de transformations subjectives qui accompagnent et conditionnent, dans l'illusion de la liberté, la transformation du statut social objectif* » (Suaud, 1978, p. 10). Cette seconde étape est donc caractérisée par le travail d'inculcation de la vocation, de l'enchantement de la carrière et de la croyance au don (Forté, 2020), de sorte que la vocation ne relève plus d'une imposition extérieure mais bien d'un désir avant tout personnel. Il s'agit alors de saisir comment la croyance en la vocation perdure et se maintient.

2. Vivre et respirer tennis : quand les joueuses adhèrent à un projet de haut niveau

Le travail de conversion est une étape centrale dans les trajectoires sportives des enquêtées puisqu'il les amène progressivement à adhérer à un projet de carrière de haut niveau (Forté, 2020 ; Bertrand, 2012). Au sein de ce processus, déterminants sociaux et travail d'inculcation

participent à la création d'un sentiment d'attachement au projet de vie (Lefevre, 2010). Il s'agit donc de s'intéresser aux conditions objectives et subjectives qui favorisent le travail d'intériorisation de la vocation.

2.1 Organiser et optimiser la formation des *tenniswomen*

Pour 35% (10/29) des joueuses, la vocation impulsée tout d'abord au sein de la famille devient le produit d'une organisation institutionnelle. L'intégration dans des espaces de production d'élite renforce la croyance des joueuses et constitue des marquages institutionnels forts pour la suite de la carrière. Ainsi, Marion²⁰⁴, Lisa²⁰⁵, Klara²⁰⁶ et Carla²⁰⁷ ont intégré, à l'entrée en 6^{ème}, les Ligues régionales de tennis qui assurent la formation des meilleures joueuses régionales. Mathilde²⁰⁸, Amandine²⁰⁹, Lucile²¹⁰, Mélanie, Louise²¹¹ et Juliette²¹² ont, quant à elles, souhaité poursuivre leur cursus scolaire au sein du système éducatif français avant de se raviser, quelques mois plus tard, jugeant l'investissement attendu dans leur établissement incompatible avec leur souhait d'atteindre le plus haut niveau. C'est pourquoi, elles finissent par intégrer la Ligue régionale dès l'année suivante comme Mathilde, Lucile ou encore Amandine ou en 4^{ème} comme l'ont fait Mélanie, Louise et Juliette. Plusieurs raisons motivent ce revirement : la première tient à l'idée que pour « *être forte, il faut s'entraîner plus* » (Amandine). Mais l'augmentation du volume d'entraînement va de pair avec une plus grande fatigue et la réduction du temps disponible pour se consacrer aux devoirs, comme en témoigne Lucile :

²⁰⁴ Marion, 20 ans, top 40 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant le baccalauréat et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

²⁰⁵ Lisa, 25 ans, -4/6 à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +2 et est en activité professionnelle.

²⁰⁶ Klara, 32 ans, top 40 français à son meilleur classement, origine sociale populaire, possédant un bac +2 et est en activité professionnelle.

²⁰⁷ Carla, 26 ans, -15, origine sociale moyenne, possédant un bac+3 et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

²⁰⁸ Mathilde, 27 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant le baccalauréat et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

²⁰⁹ Amandine, 26 ans, top 40 français à son meilleur classement, origine sociale supérieure, possédant un master et est en activité professionnelle.

²¹⁰ Lucile, 26 ans, top 40 français à son meilleur classement, origine sociale populaire, possédant le baccalauréat et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

²¹¹ Louise, 25 ans, top 40 français à son meilleur classement, origine sociale supérieure, possédant un bac +3 et est étudiante.

²¹² Juliette, 26 ans, -2/6 à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +5 et est en activité professionnelle.

« Le collège, là, ça a commencé à être hardcore. Ce qui est sûr, c'est que je n'avais pas le temps de revoir des leçons le soir. Vraiment, j'avais des cours normaux et après, je m'entraînais tous les jours à la fin des cours. Je finissais à 17 h, je m'entraînais à 18 h. Et puis j'ai vraiment souvenir de prendre le bus scolaire qui me déposait au club, de me changer dans le bus. Enfin, voilà, m'entraîner vraiment, avoir les cours, avoir les devoirs, les faire à 21 h, me coucher à 23 h, me réveiller à 7 h. Là, ça commençait à être bien dur ».

Pour illustrer, Lucile (26 ans) décrit une semaine-type (cf. [Tableau 31](#)).

Tableau 31 :

Semaine-type de Lucile en cursus scolaire au sein du système éducatif français

| | <i>Lundi</i> | <i>Mardi</i> | <i>Mercredi</i> | <i>Jeudi</i> | <i>Vendredi</i> | <i>Samedi</i> | <i>Dimanche</i> |
|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|----------------------|----------------------|
| <i>8h – 9h</i> | | | | | | | |
| <i>9h – 10h</i> | | | | | | | |
| <i>10h – 11h</i> | | | | | | | |
| <i>11h – 12h</i> | Cours collège | | |
| <i>12h – 13h</i> | | | | | | | |
| <i>13h – 14h</i> | | | | | | | |
| <i>14h – 15h</i> | | | | | | | |
| <i>15h – 16h</i> | | | | | | Repos ou tournois | Repos ou tournois |
| <i>16h – 17h</i> | | | | | | | |
| <i>17h – 18h</i> | Bus | Bus | Bus | Bus | Bus | | |
| <i>18h – 19h</i> | Entraînement | Entraînement | Entraînement | Entraînement | Entraînement | | |
| <i>19h – 20h</i> | tennis | tennis | tennis | tennis | tennis | | |
| <i>20h – 21h</i> | Douche / Repas | | |
| <i>21h – 22h</i> | Devoirs | Devoirs | Devoirs | Devoirs | Devoirs | | |
| <i>22h – 23h</i> | | | | | | | |

L'entrée dans l'enseignement secondaire constitue donc un premier niveau de rupture. En intégrant la Ligue régionale, les joueuses accèdent à un « monde à part » (Forté, 2020) peuplé d'« élues » venues se former. Mais à la différence des établissements scolaires, elles bénéficient de conditions d'entraînement adaptées à leur ambition sportive. Ainsi, ces lieux, orientés vers la production de performances, inscrivent les joueuses dans un « contre-espace » et un « contre-

temps » rythmés par l'entraînement et la compétition sportive (Faure & Suaud, 1999 ; Bertrand, 2011 ; Forté, 2020). On constate alors plusieurs effets : une augmentation de la fréquence d'entraînements jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix-huit heures par semaine en moyenne ; une diversification de l'encadrement avec la mise en place de séances de préparation physique, de l'ordre de cinq heures hebdomadaires (100% des enquêtées, 29/29) auxquelles peuvent s'ajouter selon les cas une préparation mentale une fois par semaine (20% des enquêtées, 6/29), un bilan médical annuel (40% des enquêtées, 12/29) ainsi que de la kinésithérapie en cas de blessures (100%, 29/29). Des changements sont donc opérés dans le quotidien des joueuses pour augmenter « les chances de réussite ». Leur conviction en cette possibilité les pousse à s'engager davantage.

Les joueuses les mieux classées se voient ensuite proposer les structures nationales (Pôles Espoirs, Pôle France) pendant deux années, en moyenne à l'âge de 13 ans. Ce passage représente le deuxième niveau de rupture puisque l'accès à ces structures est très limité et réservé aux joueuses qui sont « *dans les radars de la fédé* » (Louise²¹³). Parmi nos enquêtées, 10% (3/29) des joueuses sont concernées. Par exemple, lors de son intégration au Pôle France de Poitiers, Lisa a obtenu de nombreux titres aux championnats de France, d'Europe et du monde. À l'inverse, Carla, 3^{ème} française de sa catégorie d'âge, n'a pas reçu de proposition pour intégrer ces centres sélectifs. De fait, elle se considère comme faisant partie des « *seconds couteaux* » (Carla).

Ce deuxième niveau de rupture renforce là encore, chez celles qui bénéficient d'un accompagnement institutionnel très marqué, le sentiment d'être « élue » et favorise donc le développement d'une vision enchantée du monde du sport de haut niveau (Forté, 2020). Ce nouvel espace-temps incite les sportifs à se considérer différemment des autres avec un univers organisé autour de la pratique sportive, avec des règles qui lui sont propres et un volume d'entraînement qui s'élève en moyenne à 22 heures par semaine (cf. Tableau 32).

²¹³ Louise, 25 ans, top 40 français à son meilleur classement, origine sociale supérieure, possédant un bac +3 et est étudiante.

Tableau 32 :

Semaine-type de Lucile²¹⁴ au CNED

| | <i>Lundi</i> | <i>Mardi</i> | <i>Mercredi</i> | <i>Jeudi</i> | <i>Vendredi</i> | <i>Samedi</i> | <i>Dimanche</i> |
|------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|----------------------|----------------------|
| <i>8h – 9h</i> | | | | | | Repos ou tournois | Repos ou tournois |
| <i>9h – 10h</i> | Cours scolaires | Cours scolaires | Cours scolaires | Cours scolaires | Cours scolaires | | |
| <i>10h – 11h</i> | Entraînement | Entraînement | Entraînement | Entraînement | Entraînement | | |
| <i>11h – 12h</i> | tennis | tennis | tennis | tennis | tennis | | |
| <i>12h – 13h</i> | Repas | Repas | Repas | Repas | Repas | | |
| <i>13h – 14h</i> | Cours | Cours | Cours | Cours | Cours | | |
| <i>14h – 15h</i> | scolaires | scolaires | scolaires | scolaires | scolaires | | |
| <i>15h – 16h</i> | Entraînement | Entraînement | Entraînement | Entraînement | Entraînement | | |
| <i>16h – 17h</i> | tennis | tennis | tennis | tennis | tennis | | |
| <i>17h – 18h</i> | Entraînement | Entraînement | Entraînement | Entraînement | Entraînement | | |
| <i>17h – 18h</i> | physique | physique | physique | physique | physique | | |
| <i>18h – 19h</i> | Douche / | | |
| <i>19h – 20h</i> | Repas | Repas | Repas | Repas | Repas | | |
| <i>20h – 21h</i> | Heure d'étude | Heure d'étude | Heure d'étude | Heure d'étude | Heure d'étude | | |
| <i>21h – 22h</i> | Heure de coucher | | |

Alors que l'intégration dans les centres de production d'élites favorise la pratique intensive du tennis et l'intériorisation de la vocation, elle ne lève cependant pas l'incertitude sur la réalisation effective de la vocation.

Encadré 9 :

Exemple d'un parcours d'une « élue » remis en cause

Lisa²¹⁵ a commencé le tennis à l'âge de 6 ans en école de tennis dans son club et a ensuite été détectée un an plus tard par la ligue. Ses résultats sont tels qu'elle se place rapidement parmi les meilleures joueuses nationales et décide d'arrêter son cursus scolaire « traditionnel » à

²¹⁴ Lucile, 26 ans, top 40 français à son meilleur classement, origine sociale populaire, possédant le baccalauréat et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

²¹⁵ Lisa, 25 ans, -4/6 à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +2 et est en activité professionnelle.

l'âge de 10 ans. Elle s'entraîne désormais cinq heures par jour et suit en parallèle des cours par correspondance.

À l'âge de 12 ans, elle intègre le Pôle France. Une expérience qui ne s'est pas forcément passée comme elle l'espérait, notamment en raison de l'éloignement avec ses parents et de la mésentente avec l'entraîneur. Elle revient donc chez elle, un an plus tard, dans son environnement familial.

Continuant sa progression et faisant partie des meilleures joueuses françaises de sa catégorie d'âge, la FFT lui propose à nouveau d'intégrer le Pôle France à l'âge de 14 ans. Proposition qu'elle a acceptée puisqu'elle voyait en l'institution une possibilité de réussir sa carrière sportive. Durant un an et demi, elle s'entraîne six heures par jour et part dans le monde entier pour les compétitions, et ce, entièrement pris en charge par la FFT. Et pourtant, sans même avoir fini la seconde, ses parents ont décidé de la retirer du centre de production de performances. Bien qu'elle fasse partie des meilleures et qu'elle ait la possibilité de réaliser son « rêve », la pression exercée sur elle lui était insupportable. Une expérience dont elle a du mal à revenir dessus et qui s'apparente à de l'amnésie dissociative puisqu'elle a oublié la plupart de ses expériences là-bas. Elle évoque des trous de mémoire, un cerveau qui a voulu « stopper » les informations, certainement dû aux événements traumatisants vécus. Elle se rappelle tout de même de quatre anecdotes. La première, à la suite d'un exercice durant lequel elle était en échec, l'entraîneur a tenu les propos suivants : « *écoute, de toute façon, c'est simple, imagine que j'ai un flingue sur la tempe de ton père et que, si tu loupes, je le bute* ». La deuxième, lors des championnats d'Europe où l'entraîneur l'a traité de « *salope* ». La troisième, après un match perdu sur un tournoi international durant lequel l'entraîneur lui a dit qu'elle était une « *grosse merde, que quand il [l'a] voyait, il avait envie de dégueuler* ». La quatrième, une nouvelle fois après une défaite, l'entraîneur l'a obligée à mettre un pull sous trente-cinq degrés durant deux heures pour la punir.

Alors promise à un grand avenir et ayant été « élue » par l'institution, les violences verbales conjuguées aux blessures répétitives ont entraîné la stagnation de Lisa. Ses parents, ne sachant rien des événements et voyant son état se dégrader (eczéma et perte de cheveux), ont pris la décision de la retirer du Pôle France.

Bien qu'elle ait essayé de reprendre sa carrière au sein de son environnement familial, elle n'a jamais réussi à reprendre goût au tennis et a arrêté du jour au lendemain. « *C'est terminé la souffrance physique. J'ai fait une overdose* » a-t-elle évoqué en ces termes. Et cet exemple

illustre bien que l'intégration dans les centres de production de performances n'assure pas la réalisation effective de la vocation, ici en raison de violences verbales et de blessures.

Le troisième niveau de rupture se situe vers l'âge de 17 ans, une période qui coïncide avec l'entrée dans le Centre Nationale d'Entraînement (CNE). Vécu comme le lieu ouvrant les possibilités quant à la réalisation de leur vocation, il a été proposé à 34% (10/29) de nos enquêtées parmi lesquelles 40% (4/10) des joueuses ont été formées au sein de l'institution et 32% (6/19) en clubs associatifs. Cette structure ne s'inscrit donc pas dans la continuité des autres centres de production d'élite puisque certaines joueuses comme Émilie²¹⁶ l'ont intégré alors qu'elle n'avait jusque-là intégré aucun centre.

Encadré 10 :

Exemple d'un parcours d'une joueuse ayant eu une éclosion tardive aux yeux de l'institution

Émilie a commencé le tennis à l'âge de 8 ans dans son petit village. Sa mère, (mère au foyer), et son père (médecin), l'emmenait régulièrement jouer en famille puis l'ont inscrite à des cours individuels avec un entraîneur. Voyant ses « aptitudes » pour la pratique du tennis, son entraîneur lui a conseillé de s'inscrire dans un club plus structuré, vers l'âge de 10 ans, pour qu'elle puisse s'entraîner davantage et intégrer un groupe de compétition.

Rapidement, Émilie est reconnue comme ayant des « qualités » mais elle n'était « pas encore assez bonne » pour être repérée par la Ligue. Alors que cette non-sélection aurait pu la dissuader de continuer sa carrière, notamment en l'interprétant comme la non-possession des « signes » de la vocation, elle pouvait compter sur le soutien familial et se déscolarisait à l'âge de 14 ans. Ainsi, elle multiplie les entraînements et les compétitions partout en France durant lesquels sa mère l'accompagne systématiquement. Et si elle a pu maintenir sa vocation même après des jugements négatifs de l'institution à son égard, c'est parce que sa famille et ses entraîneurs ne partageaient pas ce constat.

Elle continue à réaliser de bons résultats, l'amenant à faire partie des deux meilleures joueuses françaises à l'âge de 18 ans. Et c'est à ce moment-là, que la FFT la repère : « *je fais une bonne année, tu vois. Je commence à faire mes premiers tournois ITF, je commence à*

²¹⁶ Émilie, 30 ans, top 40 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac+5 et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

avoir un classement mondial et la fédé me remarque un peu et me demande si je veux intégrer le CNE. Ça se passait très bien avec mon entraîneur qui m'a entraîné pendant huit ans, mais je voulais trop aller au CNE ».

Ce n'est qu'à l'âge de 18 ans, après sa réussite sur les circuits national et international, qu'elle réussira à rentrer dans un centre de production de performances. Elle voyait en l'institution un moyen de réaliser sa vocation, tous frais payés.

Comme Émilie, les joueuses ont intégré cette structure suite à de bons résultats, à savoir une victoire en championnat de France, une place en quart de finale lors d'un tournoi du Grand Chelem junior, des finales sur le circuit ITF, une finale aux petits As ou des victoires contre des joueuses du top 300 mondial. Cette sélection prend davantage de sens tant elle refuse de jouer au regard de la sévérité de ses critères. Une fois à l'intérieur, le CNE est conçu de sorte à optimiser l'emploi du temps des joueuses. Comportant en moyenne 35 heures d'entraînement par semaine, il se décompose comme suit : 25 heures de pratique tennistique et 10 heures de préparation physique auxquelles s'ajoutent le suivi médical ainsi que la préparation mentale. Gaëlle²¹⁷ décrit une journée type – qui n'a pas changé depuis son passage :

« Une semaine type allait du lundi au vendredi, donc t'as quand même tes week-ends parce qu'il faut se reposer et les entraînements doivent être chez eux le week-end. On commençait à 9h, on était à la salle de muscu pour s'échauffer. 10h-12h entraînement. 14h-16h entraînement. 16h-18h physique. 18h tu te douches, 19h tu vas manger ».

Si cette organisation sert directement leur projet sportif comme leurs ambitions, le CNE constitue pour Gaëlle « *une prison dorée* ». « Dorée » qui fait sens à l'« *émerveillement* » (Klara²¹⁸) de bénéficier de conditions optimales (entraînements, accompagnements tournois, prise en charge financière, staff médical, restauration, ménage, enseignants scolaires, etc.) pour atteindre le haut niveau ; « prison » pour décrire « *la période dure* » (Marion²¹⁹) ou encore « *catastrophique* » (Jade²²⁰). Marion témoigne :

²¹⁷ Gaëlle, 30 ans, top 40 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +2 et en activité professionnelle.

²¹⁸ Klara, 32 ans, top 40 français à son meilleur classement, origine sociale populaire, possédant un bac +2 et est en activité professionnelle.

²¹⁹ Marion, 20 ans, top 40 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant le baccalauréat et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

²²⁰ Jade, 30 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant le baccalauréat et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

« J'ai fait un an au CNE qui s'est mal passé, c'était vraiment une dure période. Et d'ailleurs, il n'y a pas qu'avec moi que ça ne s'est pas très bien passé. Là, derrière, les joueuses qu'ils ont eues par la suite, ça s'est mal passé aussi, elles ont arrêté aussi. Enfin, nous, on n'a pas arrêté, on a été virées. Tu vois, ce n'est pas notre cas particulier, c'est vraiment un peu général ».

La formation des élites fonctionne donc par « palier ». Les joueuses sont amenées à changer de structure et s'adapter au système de formation, même quand si elles préfèrent rester dans la leur, comme en témoigne Lucile²²¹ :

« En juin, mon entraîneur me dit : « voilà, tu sais que tu as bien joué cette année, la Fédé' te propose le CNE », et moi, je n'avais pas très envie, j'étais bien à Bordeaux, j'avais un super entraîneur, ça se passait bien. Pourquoi partir ? Et il m'a dit : « Écoute, moi non plus, je n'ai pas envie que tu partes, mais, concrètement, si tu ne prends pas l'offre de la Fédé', j'ai peur qu'il y ait un peu des répercussions du genre que tu n'aies pas de wild-card ou que tu ne partes plus en tournoi comme tu devrais partir ». En gros, je devais l'accepter. Mais vraiment à contrecœur parce que j'avais trouvé un équilibre. J'avais un super entraîneur, j'avais une seconde famille, j'avais des super copines, j'avais un amoureux. Enfin, c'était ma maison, je me sentais bien. Et du coup, c'est pour ça que je suis partie... ».

Si l'intégration dans une institution enveloppante dédiée à la formation des futures athlètes semble être incontournable dans de nombreuses disciplines sportives comme le football (Bertrand, 2008) ou le handball (Clément & Louveau, 2013), ce n'est pas le cas pour le tennis. Les individus formés dans ces structures intériorisent « *un temps spécifique à la pratique sportive sur le mode de la haute performance [qui] résulte d'un apprentissage dans les structures spécialisées d'entraînement* » (Viaud & Papin, 2012, p. 12). Néanmoins, si l'institution ne permet pas de délivrer des signes de confirmation de la vocation, la famille et plusieurs agents extérieurs peuvent prendre le relais. Dès lors, ce sont aussi les entraîneurs et les amis qui y contribuent. Et c'est le cas de 65% (19/29) des joueuses de notre échantillon qui

²²¹ Lucile, 26 ans, top 40 français à son meilleur classement, origine sociale populaire, possédant le baccalauréat et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

se sont formées en dehors des structures institutionnelles avec en moyenne 16 heures de pratique par semaine. Pour ces sportives, les clubs associatifs (pour 74% des enquêtées, 14/19) et les organisations privées (pour 26% des enquêtées, 5/19) représentent leur principal lieu d'entraînement. Cependant, on observe une distinction selon leur lieu de résidence. Certaines joueuses sont amenées à faire preuve de mobilité pour bénéficier de centres et de partenaires d'entraînement adaptés à leur niveau ainsi que pour lever les freins inhérents aux emplois du temps des parents, pouvant empêcher les conduites répétées à l'occasion des compétitions. Afin de permettre à leur fille d'être accompagnée à la fois tennistiquement et scolairement, les parents de Jade²²² – résidant dans les Ardennes – ont décidé de lui faire intégrer une structure privée dans le département de la Côte d'or. De la même manière, trois joueuses habitant sur les territoires français d'outre-mer ont déménagé en métropole (100%) pour accéder aux structures d'entraînements, comme en témoigne Lucie²²³ :

*« Moi, je suis *** et donc j'ai commencé le tennis là-bas. Et ça va compter dans l'histoire parce que les infrastructures et les possibilités de développement sur une île sont beaucoup plus compliquées qu'en région parisienne ou dans des grandes villes. Là, pour le coup, il y avait deux solutions : c'était soit j'arrêtais de jouer au tennis parce qu'en *** ça ne servait plus à rien, soit je partais en métropole et j'avais plus de chance de faire quelque chose. Donc mon père m'a envoyée en métropole ».*

La mobilité devient alors un impératif pour la suite de leur carrière. Un constat qui diffère des joueuses vivant en région parisienne, ces dernières décrivant les structures de proximité existantes à côté de leur domicile.

Pour les joueuses formées en dehors de l'institution, le cercle familial constitue un relais indispensable à leur projet tennistique. Car la conversion ne repose pas seulement sur les actions menées par l'institution, elle dépend également d'une succession de marquages symboliques qui se traduit notamment par des actes réitérés de reconnaissance de la progression sportive. Ces derniers constituent des temps forts dans le processus d'engagement et d'inculcation de la vocation sportive, et ce d'autant plus lorsqu'ils sont confortés par l'entourage familial. Occuper une place particulière dans la famille, devenir un modèle pour les frères et sœurs, par exemples,

²²² Jade, 30 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +2 et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

²²³ Lucie, 35 ans, top 40 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +5 et est en activité professionnelle.

participent au renforcement du socle de l'enchantement idéologique du métier. Les amis exercent également une influence positive ou négative puisqu'ils représentent ainsi un « troisième lieu » (Bertrand, 2012) permettant aux joueuses de sortir du cadre du sport de haut niveau. Qu'ils s'agissent de félicitations ou de critiques, ces aspects contribuent au travail de la reconnaissance du don engagé par les joueuses.

2.2 Jeu, set et match : une mise à l'épreuve des compétitions

Les joueuses, éprouvées par le système de classement, apprennent également à gérer leur carrière sur le long terme. Nous l'avons vu, elles découvrent la compétition en moyenne à l'âge de 8 ans en participant à des tournois jeunes et de proximité. Le processus de professionnalisation se poursuit et diffère selon le parcours. Pour les joueuses formées dans les instances fédérales (100%, 10/10), elles investissent le circuit Tennis Europe²²⁴, principalement en France, dès l'âge de 10 ans et jusqu'à leurs 15 ans environ. Cet engagement est un effet directement lié à la nouvelle politique fédérale impulsée par la FFT qui encourage les joueuses à intégrer le top 10 sur le circuit Tennis Europe dès l'âge de 14 ans²²⁵. Mais figurer parmi les meilleures joueuses du classement Tennis Europe ne garantit en rien la réussite de la carrière sportive des *tenniswomen*. En effet, depuis les années 1983, 76% des joueuses ont fait partie du classement Tennis Europe sans qu'elles ne soient classées par la suite sur le circuit ITF Women²²⁶. En parallèle, les enquêtées commencent des tournois adultes qualifiés « *de proximité* » (Louise²²⁷) à partir de 13 ans. Elles estiment qu'« *à cette époque-là, tu n'avais pas besoin de te déplacer parce que comme tu jouais dans les catégories au-dessus, tu trouvais plus fort que toi très rapidement* » (Carla²²⁸). S'ensuit, à partir de 14 ans et pendant trois ans en moyenne, l'engagement sur le circuit ITF junior avec en parallèle les premiers pas sur le circuit ITF Women en moyenne à l'âge de 15 ans. Les déplacements se font de plus en plus nombreux et s'étendent sur un périmètre de plus en plus vaste. Pour mieux l'apprécier, nous avons pris l'exemple de la saison-type de Marion (cf. Tableau 33).

²²⁴ Circuit européen qui rassemble les meilleures joueuses mondiales de 12, 14 et 16 ans et moins.

²²⁵ FFT. (2022). Plan de performance fédéral 2022 – 2025. Consulté le 27 août 2023 sur <http://fft.fr>.

²²⁶ Fontaine, M. (2023), à partir des données de Tennis Europe et de l'ITF.

²²⁷ Louise, 25 ans, top 30 français à son meilleur classement, origine sociale supérieure, possédant un bac +3 et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

²²⁸ Carla, 26 ans, -15 à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +3 et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

Tableau 33 :

Saison-type de Marion²²⁹ à l'âge de 15 ans

| Semaine | Type de tournoi | Localisation |
|-----------------------|------------------------|---------------------|
| 08/01 au 14/01 | ITF Junior | Slovaquie |
| 15/01 au 21/01 | ITF Junior | République Tchèque |
| 12/02 au 17/02 | ITF Junior | Paraguay |
| 19/02 au 24/02 | ITF Junior | Brésil |
| 26/02 au 04/03 | ITF Junior | Brésil |
| 12/03 au 18/03 | ITF Women | France |
| 26/03 au 01/04 | ITF Women | France |
| 09/04 au 15/04 | ITF Women | Tunisie |
| 16/04 au 22/04 | ITF Women | Tunisie |
| 23/04 au 29/04 | ITF Women | Tunisie |
| 30/04 au 06/05 | Interclubs | France |
| 21/05 au 27/05 | ITF Junior | Italie |
| 03/06 au 09/06 | ITF Junior | France |
| 10/06 au 17/06 | Championnats de France | France |
| 01/07 au 06/07 | ITF Junior | Angleterre |
| 07/07 au 15/07 | ITF Junior | Angleterre |
| 23/07 au 29/07 | ITF Junior | Suisse |
| 27/08 au 02/09 | ITF Séniors | Canada |
| 02/09 au 09/09 | ITF Junior | États-Unis |
| 24/09 au 30/09 | ITF Séniors | France |
| 09/10 au 14/10 | ITF Junior | Espagne |
| 16/10 au 21/10 | ITF Junior | Espagne |
| 19/10 au 25/10 | ITF Junior | Mexique |
| 29/10 au 04/11 | ITF Séniors | France |
| 19/11 au 25/11 | ITF Junior | États-Unis |
| 26/11 au 02/12 | ITF Junior | États-Unis |
| 03/12 au 09/12 | ITF Junior | États-Unis |

²²⁹ Marion, 20 ans, top 40 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant le baccalauréat et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

| | | |
|-----------------------|------|--------|
| 10/12 au 16/12 | Open | France |
| 17/12 au 23/12 | Open | France |
| 14/12 au 30/12 | CNGT | France |

Les frontières n'existent plus, car l'espace professionnel couvre tous les continents et les déplacements font partie intégrante du métier de joueuse de tennis. En analysant la saison-type de Marion, on constate qu'au cours de la même année, elle est partie trente semaines en compétition. Cette programmation est à l'initiative de l'entraîneur fédéral, comme pour toutes les autres joueuses formées au sein de l'institution. Ces déplacements réguliers sont rendus possibles par les facilités notamment financières octroyées aux athlètes, nous aurons l'occasion d'y revenir.

Les joueuses formées hors de l'institution investissent, quant à elles, principalement les tournois jeunes (poussines, etc.) puis adultes français (CNGT, Open). Quand elles sont scolarisées, ces sportives privilégient les tournois organisés pendant les vacances scolaires et dans un périmètre bien plus restreint, qui demeure à proximité du domicile pour pouvoir concilier les projets sportif et scolaire. Quand elles ne le sont plus, ce sont davantage les conditions financières qui les contraignent que les problématiques de mobilité à l'échelle nationale. Car contrairement aux joueuses ayant intégré l'institution, ces joueuses ne bénéficient d'aucune prise en charge si ce n'est celle assurée par leurs parents. Cela nécessite donc de faire des choix, amenant seulement une joueuse sur deux à participer à des tournois ITF Junior. Une situation sur laquelle est revenue Ophélie²³⁰ au cours d'un entretien :

« Je n'ai pas beaucoup fait les juniors parce qu'on n'avait pas beaucoup d'argent non plus et à cette époque-là, on n'avait pas d'aides. Donc, c'était compliqué de partir et de voyager. Je sais que je faisais tous les tournois pas loin de la maison, les CNGT, les tournois français, mais je n'ai pas fait le circuit junior. Ça coûtait trop d'argent ».

Pour ces *tenniswomen*, une saison-type ressemble à celle d'Adeline²³¹, prise pour exemple dans le tableau suivant :

²³⁰ Ophélie, 25 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale populaire, possédant un brevet des collèges et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

²³¹ Adeline, 21 ans, -15 à son meilleur classement, origine sociale supérieure, possédant un bac +3 et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

Tableau 34 :

Saison-type d'Adeline à l'âge de 20 ans

| Semaine | Type de tournoi | Localisation |
|-----------------------|-----------------------------|---------------------|
| 02/01 au 08/01 | CNGT | Nord |
| 06/02 au 12/02 | Open | Picardie |
| 13/02 au 19/02 | Open | Pays de la Loire |
| 13/02 au 19/02 | CNGT | Côtes-d'Armor |
| 27/02 au 05/03 | Open | Seine-Maritime |
| 06/03 au 12/03 | ITF Junior | Luxembourg |
| 13/03 au 19/03 | Open | Orne |
| 20/03 au 26/03 | CNGT | Nord |
| 20/03 au 26/03 | ITF Women | Seine-Maritime |
| 27/03 au 02/04 | Open | Nord |
| 10/04 au 16/04 | ITF Junior | Tunisie |
| 17/04 au 23/04 | ITF Junior | Tunisie |
| 08/05 au 14/05 | Championnat régional jeune | Nord |
| 14/05 | Interclub | Nord |
| 21/05 | Interclub | Nord |
| 04/06 | Interclub | Nord |
| 11/06 | Interclub | Nord |
| 12/06 au 18/06 | Championnat régional Sénior | Nord |
| 19/06 au 25/06 | Open | Seine-Maritime |
| 25/06 | Interclub | Nord |
| 03/07 au 09/07 | Open | Var |
| 03/07 au 09/07 | Open | Var |
| 10/07 au 16/07 | CNGT | Var |
| 10/07 au 16/07 | Open | Var |
| 31/07 au 06/08 | Open | Calvados |
| 31/07 au 06/08 | CNGT | Calvados |
| 07/08 au 13/08 | Open | Calvados |
| 07/08 au 13/08 | CNGT | Calvados |
| 21/08 au 27/08 | Championnat de France | Paris |

| | | |
|-----------------------|------|----------------|
| 16/10 au 22/10 | CNGT | Nord |
| 30/10 au 05/11 | CNGT | Calvados |
| 30/10 au 05/11 | CNGT | Hauts-de-Seine |
| 20/11 au 26/11 | Open | Nord |
| 11/12 au 17/12 | CNGT | Aisne |
| 25/12 au 30/12 | CNGT | Eure-et-Loir |
| 25/12 au 30/12 | Open | Seine-et-Marne |

Cette joueuse, qui a joué trente-six semaines au cours de l'année, s'est cantonnée à l'hexagone. Contrairement au schéma observé par les sportives formées au sein de l'institution, la programmation compétitive est établie conjointement par les parents et l'entraîneur en fonction de la catégorie des tournois français, CNGT étant la plus élevée. Ce fonctionnement n'a pas été sans difficultés pour l'entourage familial au regard de leur méconnaissance du milieu tennistique (seuls trois parents y travaillent), et plus précisément de haut niveau comme le décrit Pauline²³² :

« En fait, mes parents ne connaissaient rien. Mon entraîneur ne connaissait pas grand-chose non plus. Du coup, on a été à tatillon, et c'était dur. Enfin, je pense que je ne mesure pas la difficulté de mes parents à dire quels tournois on fait. Je sais que j'ai été deux semaines en Grèce avec ma mère, tu vois, mais pourquoi on prend la Grèce ? On ne savait pas. Une fois, je m'en souviens que j'étais en Allemagne avec mon père, on y va en voiture. Pour te dire qu'on ne connaissait rien, je suis inscrite et, du coup, on arrive en Allemagne. La liste sort et je ne suis pas dans les qualif'. On ne comprend pas pourquoi, et, le juge-arbitre m'a dit : « En fait, elle n'a pas de classement et, du coup, elle ne rentre pas dans les qualif'. On a appris sur le tas ».

En analysant plus finement les résultats, il apparaît un lien significatif entre les bons résultats sur le circuit ITF juniors et l'entrée dans le top 253 mondial. En effet, alors que 100% des enquêtées ont été classées au-delà du top 30 mondial sur le circuit ITF junior, 64% des joueuses

²³² Pauline, 31 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +2 et est en activité professionnelle.

françaises présentes dans le top 253 mondial (au 03/07/2023) ont figuré dans le top 30 ITF junior, comme le montre le tableau ci-dessous :

Tableau 35 :

Classement ITF *Junior* des joueuses françaises du top 253 mondial

| Joueuses | Meilleur classement ITF |
|----------------------------|--------------------------------|
| Garcia Caroline | 5 ^{ème} |
| Gracheva Varvara | 19 ^{ème} |
| Cornet Alizé | 8 ^{ème} |
| Parry Diane | 1 ^{ère} |
| Burel Clara | 1 ^{ère} |
| Dodin Océane | 180 ^{ème} |
| Ponchet Jessika | Pas de classement |
| Jeanjean Léolia | 51 ^{ème} |
| Paquet Chloé | 897 ^{ème} |
| Jacquemot Elsa | 1 ^{ère} |
| Janicijevic Séléna | 18 ^{ème} |
| Monnet Carole | 30 ^{ème} |
| Mladenovic Kristina | 1 ^{ère} |
| Robbe Alice | 608 ^{ème} |

Source : Fontaine, M. (2023), à partir des données de l'ITF *Junior* et de l'ITF *Women*.

Ainsi, nous pouvons en déduire que la présence des joueuses classées dans le top 30 du circuit ITF Junior augmente les chances d'être dans les 253 premières mondiales.

2.3 Une scolarité organisée autour du tennis

L'adhésion aux modes de vie spécifiques du haut niveau s'accompagne d'une mise à distance de la scolarité classiquement adoptée. Au collège, 35% (10/29) des joueuses poursuivent leur cursus scolaire au sein de classes à horaires aménagés en fonction des exigences sportives des joueuses. Organisés au niveau local et en fonction des établissements, ces emplois du temps optimisés débutent le plus souvent au collège. Parmi les joueuses y ayant recours, on compte

une plus grande proportion de joueuses formées dans les centres de production d'élites (60%, 6/10) contre seulement 21% (4/19) de celles s'entraînant en dehors des structures institutionnelles. Une différence qui peut notamment s'expliquer par la volonté de l'institution d'inscrire leurs athlètes dans un double projet, impliquant donc la mise en place de partenariats entre les institutions fédérales et scolaires. En suivant ce schéma, le volume d'entraînement hebdomadaire s'élève en moyenne à 15 heures. Au cours de l'entretien, Mathilde²³³ décrit la manière dont s'organise une semaine-type :

Tableau 36 :

Semaine-type de Mathilde au sein d'une classe en horaires aménagés à l'âge de 12 ans

| | <i>Lundi</i> | <i>Mardi</i> | <i>Mercredi</i> | <i>Jeudi</i> | <i>Vendredi</i> | <i>Samedi</i> | <i>Dimanche</i> |
|-----------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------|-------------------|
| 8h – 9h | Cours collège | Repos ou tournois | Repos ou tournois |
| 9h – 10h | | | | | | | |
| 10h – 11h | | | | | | | |
| 11h – 12h | | | | | | | |
| 12h – 13h | | | | | | | |
| 13h – 14h | | | | | | | |
| 14h – 15h | | | | | | | |
| 15h – 16h | Retour Ligue | | |
| 16h – 17h | Entraînement tennis | | |
| 17h – 18h | Entraînement physique | | |
| 18h – 19h | Douche / Repas | | |
| 19h – 20h | Heure d'étude | | |
| 20h – 21h | Heure de coucher | | |
| 21h – 22h | | | | | | | |

Les joueuses étant rassemblées dans une même classe et séparées des élèves qui suivent une scolarité « traditionnelle », cette programmation sur mesure entraîne inévitablement une mise à distance du réseau de sociabilité. Ce dernier est néanmoins remplacé par une socialisation spécifique entre sportifs de haut niveau et renforce cet « entre-soi ». Ainsi, à l'instar de Joël Laillier (2017) sur les danseurs et les danseuses, tout est fait au sein même du cadre scolaire

²³³ Mathilde, 27 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un baccalauréat et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

pour leur rappeler qu'elles sont différentes des autres enfants de leur âge. Et leurs ressentis, de mener une vie différente de celle des autres, sont conformes à ce que dit Julien Bertrand (2008) sur le degré d'emprise qu'entraîne la socialisation.

41% (12/29) des joueuses suivent, quant à elles, un cursus par correspondance, faute de trouver un établissement scolaire permettant les aménagements d'emploi du temps à proximité du lieu de résidence ou pour bénéficier de davantage de temps. Ces nouvelles disponibilités sont réinvesties dans la pratique et encouragent l'augmentation de sa fréquence à 23 heures par semaine en moyenne. Marion²³⁴ décrit sa semaine-type :

Tableau 37 :

Semaine-type de Marion au CNED à l'âge de 12 ans

| | <i>Lundi</i> | <i>Mardi</i> | <i>Mercredi</i> | <i>Jeudi</i> | <i>Vendredi</i> | <i>Samedi</i> | <i>Dimanche</i> |
|------------------|---------------|---------------|-----------------|---------------|-----------------|----------------------|----------------------|
| <i>8h – 9h</i> | Repos ou | Repos ou | Repos ou | Repos ou | Repos ou | Repos ou tournois | Repos ou tournois |
| <i>9h – 10h</i> | cours | cours | cours | cours | cours | | |
| <i>10h – 11h</i> | scolaires en | scolaires en | scolaires en | scolaires en | scolaires en | | |
| | autonomie | autonomie | autonomie | autonomie | autonomie | | |
| <i>11h – 12h</i> | Entraînement | Entraînement | Entraînement | Entraînement | Entraînement | | |
| | tennis | tennis | tennis | tennis | tennis | | |
| <i>12h – 13h</i> | Repas | Repas | Repas | Repas | Repas | | |
| <i>13h – 14h</i> | | | | | | | |
| <i>14h – 15h</i> | Entraînement | Entraînement | Entraînement | Entraînement | Entraînement | | |
| <i>15h – 16h</i> | tennis | tennis | tennis | tennis | tennis | | |
| | Entraînement | Entraînement | Entraînement | Entraînement | Entraînement | | |
| <i>16h – 17h</i> | physique | physique | physique | physique | physique | | |
| <i>17h – 18h</i> | Trajet retour | Trajet retour | Trajet retour | Trajet retour | Trajet retour | | |
| <i>18h – 19h</i> | Repos ou | Repos ou | Repos ou | Repos ou | Repos ou | | |
| | cours | cours | cours | cours | cours | | |
| <i>19h – 20h</i> | scolaires en | scolaires en | scolaires en | scolaires en | scolaires en | | |
| | autonomie | autonomie | autonomie | autonomie | autonomie | | |
| <i>20h – 21h</i> | Douche / | Douche / | Douche / | Douche / | Douche / | | |
| | Repas | Repas | Repas | Repas | Repas | | |
| <i>21h – 22h</i> | Repos ou | Repos ou | Repos ou | Repos ou | Repos ou | | |
| | cours | cours | cours | cours | cours | | |
| <i>21h – 22h</i> | scolaires en | scolaires en | scolaires en | scolaires en | scolaires en | | |
| | autonomie | autonomie | autonomie | autonomie | autonomie | | |
| <i>21h – 22h</i> | Heure de | Heure de | Heure de | Heure de | Heure de | | |
| | coucher | coucher | coucher | coucher | coucher | | |

²³⁴ Marion, 20 ans, top 40 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant le baccalauréat et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

Enfin, 24% (7/29) des enquêtées suivent un cursus scolaire « traditionnel » au sein d'un collège. Leur temps de pratique s'en ressent puisqu'il est inférieur à celui des autres joueuses, pour atteindre 10 heures en moyenne, et s'organise essentiellement en fin de journée. Ces joueuses sont exclusivement formées en club (100%, 7/7). Un choix qui tient à l'importance accordée par les parents d'investir les études au sein de l'institution scolaire pour « assurer les arrières » (Coralie²³⁵). Il apparaît une corrélation entre le parcours choisi et la classe sociale des parents puisque 82% (24/29) des joueuses, qui intègrent un collège ou une classe à horaires aménagés, sont issues des classes supérieures (30%, 9/29) et moyenne (53%, 15/29). À l'inverse, 42% (12/29) des joueuses issues des classes populaires s'orientent vers la déscolarisation. Cette conciliation des projets tennistique et scolaire n'a pas été source de difficultés pour les joueuses interrogées puisqu'elles ont toutes obtenu « facilement » (Morgane²³⁶) leur brevet des collèges. L'entrée au lycée marque cependant une rupture en termes d'engagement scolaire. À cette période, l'univers sportif devient le principal horizon pensable pour les joueuses au détriment de l'engagement scolaire. C'est le cas de l'ensemble des enquêtées évoluant en structures fédérales et de trois-quarts de celles intégrant les clubs. Un choix qui s'explique par la difficulté de trouver des lycées à horaires aménagés proches du domicile et de la structure d'entraînement, mais aussi par la réticence des établissements vis-à-vis des projets sportifs, y compris au sein desquels des classes à horaires aménagés sont proposées. Les études ne sont pas pour autant délaissées puisqu'elles s'engagent dans un cursus par correspondance qui leur permet de se déplacer en tournois sur un périmètre national et international. Carla²³⁷ revient sur les raisons de cette transition :

« J'étais une bonne élève et sauf qu'à la fin de chaque trimestre, ils me mettaient les compliments parce que j'avais trop d'absences avec les tournois. Alors que j'avais une moyenne pour avoir les félicitations. Et du coup ça me rendait dingue parce que même dans une école à horaires aménagés, ils n'acceptaient pas des absences. C'était un combat à chaque fois. Et puis en fait, ils n'aimaient pas du tout les sportifs. Les musiciens étaient placés ultra haut dans leur estime alors que nous, c'était vraiment le cliché de base, sportifs = bêtes et

²³⁵ Coralie, 27 ans, top 60 français à son meilleur classement, origine sociale populaire, possédant un bac +5 et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

²³⁶ Morgane, 24 ans, -15 à son meilleur classement, origine sociale supérieure, possédant un baccalauréat et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

²³⁷ Carla, 26 ans, -15 à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +3 et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

musiciens = super intelligents. Et du coup, il fallait faire deux fois plus d'efforts pour montrer que tu n'étais pas stupide quoi. Donc, c'est ça qui nous a amenés au CNED parce que c'était un peu ras le bol ».

Il est d'ailleurs intéressant de souligner l'utilisation du « nous » employé par la joueuse, qui ici inclut ses parents pour signifier que ce projet sportif n'est pas uniquement personnel mais bien familial.

Pendant cette période du lycée, les difficultés scolaires se font sentir. Les enquêtées qualifient l'enseignement par correspondance de « *pas facile* » (Juliette²³⁸), « *pas évident* » (Lisa²³⁹), « *trop dur* » (Mélanie²⁴⁰), « *affreux* » (Mathilde) ou encore « *assez pesant* » (Marion). Et cela est corroboré par les résultats au baccalauréat. Alors que le taux de réussite national était de 91% en 2022²⁴¹, celui des sportives interrogées est bien en-deçà (de l'ordre de 69%, 20/29). Parmi celles qui obtiennent leur diplôme, on observe une sur-représentation dans la filière scientifique 70%, contre 20% en économique et sociale, 5% en littéraire et 5% en technique. Quelle que soit la filière, des difficultés se font ressentir (cf. Tableau 38).

Tableau 38 :

Mention obtenue par les joueuses selon la filière

| | Sans mention | Mention assez bien | Mention bien | Mention très bien |
|----------------|---------------------|---------------------------|---------------------|--------------------------|
| Bac S | 43% | 43% | 14% | 0% |
| Bac ES | 75% | 25% | 0% | 0% |
| Bac L | 100% | 0% | 0% | 0% |
| Bac STG | 100% | 0% | 0% | 0% |

En regardant plus précisément, 100% (9/9) des non-bacheliers sont issues d'un parcours hors institution. Plusieurs éléments permettent de l'expliquer. Premièrement, cela tient à la place accordée au diplôme du baccalauréat. Seules 37% (7/19) des joueuses avaient pour objectif de

²³⁸ Juliette, 26 ans, -2/6 à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +5 et est en activité professionnelle.

²³⁹ Lisa, 25 ans, -4/6 à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +2 et est en activité professionnelle.

²⁴⁰ Mélanie, 33 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale supérieure, possédant un bac +5 et est en activité professionnelle.

²⁴¹ www.service-public.fr, consulté le 7 juillet 2023.

le posséder alors que cela concerne 70% (7/10) des joueuses formées dans l'institution. Les parents n'y sont donc pas particulièrement attachés selon nos résultats, ils n'en font d'ailleurs pas une condition nécessaire à la poursuite du projet sportif contrairement au cadre institutionnel. Un résultat qui varie selon la position sociale occupée par la famille. Ainsi, les parents des joueuses des classes moyennes et populaires sont plus enclins à envisager positivement une carrière sportive, convaincues des effets bénéfiques de la réussite sportive contrairement aux parents issus des classes favorisées. Et comme l'explique Lucie Forté (2020, p. 89), les bénéfices matériels, financiers et symboliques partagés avec l'entourage extra-sportif « *participent d'autant plus fortement à la construction de la représentation d'un monde extraordinaire et merveilleux que les pratiques et bien familiaux ne permettent pas d'accéder à ce type de bénéfices* ». Klara²⁴², dont les parents sont techniciens en usine et mère au foyer, explique que son but « *de toute façon, ce n'était pas d'intégrer une grande école, c'était de jouer au tennis* ». À l'inverse, Coline²⁴³, dont les deux parents sont médecins, explique :

« Mes parents sont très études, ça n'a pas été évident d'affirmer mon projet tennis, ça a mis du temps. J'ai commencé la première par correspondance et le deal avec mes parents, c'était « le tennis d'accord, mais passe ton bac d'abord ». C'était vraiment le deal. Et sur le moment, ça m'a très clairement bien gonflé et avec du recul, je leur ai dit merci et le leur dis encore parce que mine de rien, sans le bac, pour faire autre chose... On ne fait pas grand-chose. Et même si ce n'est pas non plus indispensable, c'est un outil pour se laisser des portes ouvertes pour la suite ».

Ainsi, on comprend que la joueuse, comme ses parents, souhaitent sécuriser les études, et ce, au détriment de sa carrière. Alors qu'elle faisait partie des trois meilleures joueuses françaises de sa catégorie, Louise²⁴⁴ privilégie les révisions de son baccalauréat, l'amenant à refuser une *wild card* au tournoi de Roland-Garros junior :

« L'année de mes 17 ans, je suis sélectionnée en championnat d'Europe, je fais demie au championnat de France. Et, là, on me propose une wild card pour Roland-Garros juniors, et, en fait, j'ai

²⁴² Klara, 32 ans, top 40 français à son meilleur classement, origine sociale populaire, possédant un bac +2 et est en activité professionnelle.

²⁴³ Coline, 35 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale supérieure, possédant un bac+5 et est en activité professionnelle.

²⁴⁴ Louise, 25 ans, top 30 français à son meilleur classement, origine sociale supérieure, possédant un bac +3 et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

refusé parce que c'était au même moment que le bac et que je ne me sentais pas capable de bien faire les deux. Pour moi, c'était important de bien réussir mon bac. Aujourd'hui, ça aurait changé quoi à ma vie d'avoir une wild card Roland juniors ? Pas grand-chose. Alors qu'avoir un bon bac S, ça m'aura clairement aidée pour la suite, tu vois. Donc, non. Non ».

Le deuxième élément s'apparente, selon nos analyses, à un manque de cadre existant dans les parcours hors institution comparativement à celui défini par l'institution sportive. Tandis que les joueuses formées par cette dernière bénéficient d'une organisation et d'un accompagnement – par la mise à disposition quotidienne d'enseignants par exemple – près de la moitié (46%, 9/19) des enquêtées issues du parcours familial sont livrées à elles-mêmes sur le plan scolaire ou doivent envisager une aide à leur frais (31%, 6/19), comme le précise Perrine²⁴⁵ :

« À l'école tout s'est bien passé, sauf à partir du moment où je m'entraînais beaucoup plus, je partais plus en tournois et donc j'avais moins de temps pour étudier. Et en fait, je n'avais pas de prof, niveau budget, c'était plus difficile avec mes parents. Soit j'avais des profs pour les cours, soit j'avais de l'argent pour partir en tournois. Ils ne pouvaient pas faire les deux. Et donc du coup, j'ai commencé la terminale, hyper dure sans profs. T'as personne pour t'aider, ce n'est pas facile quoi. Et donc du coup, on a pris la dure décision d'arrêter »

Une part d'entre elles (23%, 4/19) peut néanmoins compter sur le relais familial et plus particulièrement les mères de famille, compte tenu de leur situation sans activité professionnelle.

Si l'adhésion aux modes de vie singuliers de haut niveau entraîne une mise à distance du cursus scolaire, elle s'accompagne également d'un éloignement des réseaux de sociabilité et familial.

²⁴⁵ Perrine, 27 ans, top 60 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac+2 et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

2.4 Un éloignement familial et du réseau de sociabilité

Quel que soit le parcours, l'intégration dans des structures d'entraînement spécifiques (structures fédérales, académie, etc.) a entraîné, pour 38% (11/29) des joueuses, une mise à distance de leur famille. Compte tenu de l'éloignement géographique les séparant du domicile – plusieurs centaines de kilomètres parfois – elles rejoignent l'internat en semaine et rentrent uniquement le week-end. Une séparation qui intervient à l'âge de 12 ans, vécue difficilement par l'ensemble des joueuses comparant même cette situation à un « *cauchemar* » (Mathilde²⁴⁶), une « *horreur* » (Juliette²⁴⁷) ou encore comme un événement « *très très dur* » (Lisa²⁴⁸). Une difficulté que certaines n'ont pu surmonter à l'image de Perrine qui a préféré quitter sa structure d'entraînement au bout de sept mois pour retrouver sa famille.

Le changement radical de mode de vie produit par l'intégration dans un centre de production d'élites marque l'entrée dans un monde « fantasmé » qu'il est difficile de quitter au regard des conditions optimales d'accompagnement qu'il offre (entraînements, accompagnements en tournois, staff médical, etc.). Cette tension se retrouve, par exemple, dans le discours de Mathilde :

« Ma mère m'a dit qu'il ne valait mieux pas que je refuse si je voulais continuer d'avoir de l'aide. Donc, en fait, je pense que sinon, ils mettaient un peu sur la sellette. Du coup, je suis partie en sports-études, mais la première année était affreuse ! Dès que ma mère me déposait, j'étais en larmes ! Enfin un cauchemar ! Je voulais revenir, mais sauf qu'on n'avait rien pour s'entraîner à la maison et je comprenais bien qu'il fallait rester là pour progresser. Même si j'étais triste, c'était comme ça quoi ! »

Devant l'éloignement familial, un relais affectif se met peu à peu en place. Cela transparaît dans les discours des joueuses qui relèguent au second plan, voire occultent totalement leurs parents pour mettre au premier plan leur entraîneur. 41% (12/29) des athlètes qualifient la relation entretenue avec ce dernier comme relevant du lien parental, le considérant comme un « second

²⁴⁶ Mathilde, 27 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un baccalauréat et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

²⁴⁷ Juliette, 26 ans, -2/6 à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +5 et est en activité professionnelle.

²⁴⁸ Lisa, 25 ans, -4/6 à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +2 et est en activité professionnelle.

papa ». Juliette²⁴⁹ évoque par exemple : « *Il me disait que j'étais un peu sa 2^{ème} fille et moi, c'est un peu comme mon 2^{ème} père* ». Tout se passe comme si les joueuses tentaient de recréer une cellule familiale au sein même de leur structure jusqu'à la substituer au rôle des parents :

Klara²⁵⁰ : « *C'était mon deuxième papa. Entre la seconde et la terminale. En deux/trois ans, finalement, c'est lui qui m'a éduquée, tu vois. Enfin, mes goûts musicaux, ce sont les siens, mes blagues, ce sont les siennes. Et je me retrouve en lui souvent. Enfin, il a vachement déteint sur moi* ».

Dès lors, l'entraîneur et plus largement l'institution exerce aussi une fonction éducative sur l'enfant, qui intervient dans le prolongement de la sphère familiale. Pour Catherine Humblot (1991, p. 271), « *la fédération, en tant qu'institution et en tant qu'agence sociale, se substitue à la famille, d'où l'expression souvent utilisée dans les magazines : « Le tennis est une grande famille »* ». Lors de leur entretien, les joueuses qualifient d'ailleurs l'institution comme une « seconde famille », devenant ainsi un foyer important de socialisation.

Ce lien particulier invite à questionner les dérives existantes, notamment les violences sexuelles estimées à 11,2% dans le sport d'après une enquête du ministère des Sports (2009) – soit deux fois supérieur aux autres milieux. Bien qu'aucune enquêtée ne déclare en avoir été victime, elles ont néanmoins évoqué la connaissance d'actes d'entraîneurs sur des joueuses, invitant à penser que ce contexte particulier de formation des joueuses y est propice.

La mise à distance par rapport aux autres enfants de leur âge se vit également au travers des interactions sociales : elles n'ont plus la même vie, ni les mêmes activités. Les joueuses voient leur réseau de sociabilité changer considérablement en nombre puisque les relations amicales se réduisent au fil de leur engagement tennistique ; et en diversité puisqu'il est désormais difficile pour elles d'avoir une sociabilité avec les enfants qui ne font pas partie de l'univers tennistique. Pour Amandine²⁵¹, par exemple, l'engagement dans la pratique intensive du tennis est considéré comme incompatible avec une sociabilité hors du tennis.

« *J'avais mes copines du tennis que je revoyais tout le temps, celles avec qui je m'entraînais. Et vu que je faisais quand même beaucoup de*

²⁴⁹ Juliette, 26 ans, -2/6 à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +5 et est en activité professionnelle.

²⁵⁰ Klara, 32 ans, top 40 français à son meilleur classement, origine sociale populaire, possédant un bac +2 et est en activité professionnelle.

²⁵¹ Amandine, 26 ans, top 40 français à son meilleur classement, origine sociale supérieure, possédant un bac +5 et est en activité professionnelle.

tournois en fait, dans les tournois, tu rencontres toujours les mêmes filles donc non, je n'ai pas senti de problèmes à ce niveau-là parce que je voyais quand même des gens. Après, ce sont des filles qui jouent au tennis et pas des filles... J'ai pas trop gardé contact avec celles avec qui j'étais au collègue ».

Ainsi, l'engagement dans la carrière rend difficile la pérennité de relations sociales en dehors de l'espace du tennis. Comme le décrit Coralie²⁵² :

« Non, là, je suis vraiment joueuse professionnelle. Je fais attention. Plus de sorties, je vois très peu mes copines, très peu ma famille. On a une vie où on est à droite à gauche tout le temps, on ne se pose jamais. Là, par exemple, le mois dernier, j'ai dû faire deux jours à la maison, pas plus. Donc, vraiment, non, là, je ne vis pas du tout ma vie d'ado'. Je suis vraiment à fond dans mon projet et je suis sérieuse ».

On retrouve l'idée selon laquelle la réduction des interactions sociales est faite pour favoriser un engagement plus important dans la pratique tennistique, comme d'autres travaux l'ont montré en athlétisme (Forté, 2020) ou au sein des sports collectifs (Mennesson, 1994). Ainsi, l'accent est mis sur la priorisation des relations amicales au sein même du monde tennistique pour conserver des liens sociaux tout en perdant le moins de temps possible et pour se tenir à distance des acteurs qui pourraient nuire à un mode de vie ascétique et donc compromettre l'amélioration des performances. Plusieurs d'entre elles ont d'ailleurs été influencées par des socialisations extérieures, les décentrant de leur projet sportif, comme l'explique Pauline²⁵³ :

« J'ai eu une bonne crise d'ado'. En fait, à un moment donné, c'était le côté privation que j'avais vécu auparavant qui a fait qu'à un moment donné, je voulais vivre. Je voulais être en fait une ado' ordinaire. Du coup, je passais les week-ends à sortir en boîte ».

Pauline a considéré sa carrière sportive comme une contrainte dès lors qu'elle a rencontré son copain à l'âge de 16 ans. Elle a ainsi remis en cause son engagement dans sa carrière en développant une sociabilité extérieure et en souhaitant une vie qu'elle considère comme « normale », faite de sorties, de boîtes de nuit et d'alcool. Dans le cas de Pauline, en s'insérant

²⁵² Coralie, 27 ans, top 60 français à son meilleur classement, origine sociale populaire, possédant un bac +5 et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

²⁵³ Pauline, 31 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +2 et est en activité professionnelle.

dans un nouvel univers social, elle a alors opéré une modification de ses priorités et ses comportements issus de sa socialisation primaire.

De la même manière, la forte implication dans la vie tennistique rend difficile la projection d'une vie privée. Être en couple ne constitue pas une priorité, leur première relation intervient en moyenne à l'âge de 18 ans (pour 86% des joueuses, 25/29). Émilie (30 ans) en explique les raisons : « 90% de ma carrière j'ai pas du tout pensé à avoir un mec parce que ben pas le temps, pas l'envie, pas l'énergie ». Pour celles qui franchissent le pas, il s'agit principalement de rencontres hétérosexuelles (86%) avec des joueurs eux aussi investis dans l'univers du tennis (68%). Une connaissance du milieu qui est rassurante et facilitante pour les joueuses, comme le précise Émilie²⁵⁴ : « il acceptait et comprenait parfaitement que je pouvais ne pas être là 25 semaines dans l'année ».

Quand les relations amoureuses prennent de l'importance pour les joueuses, le contrôle de la part des entraîneurs se fait plus présent pour éviter que ces dernières ne se détournent de leur carrière. Et plus encore quand la personne choisie n'évolue pas dans le domaine tennistique, comme le rappelle Lucile²⁵⁵ concernant ses années lycéennes :

« Dire que j'avais un copain en dehors du tennis, je ne sais pas, c'était un peu comme si ça allait m'éloigner du monde de tennis et qu'il fallait penser tennis, vivre tennis, manger tennis, tu vois. Mon entraîneur avait peur que je change, que ma tête parte, que je pense à lui, que je ne veuille plus m'entraîner, etc. Il me disait : « Non, mais l'amour, ce n'est pas bon, ça va te changer ta motivation. ». Et du coup, quand je voulais rentrer voir mon copain, il ne fallait pas trop que je le dise. Il fallait que je dise que je rentrais chez mes parents et en fait, j'allais chez mon copain ».

Et cela est encore plus perceptible dès lors que sont interrogées les notions de mariage et de maternité. Aucune des joueuses interviewées n'a éprouvé l'envie de fonder une famille à travers une union ou un enfant pendant leur carrière sportive. Concilier carrière et vie privée semble difficile, voire impossible, pour les joueuses au regard du peu de temps disponible et de la précarité du métier :

²⁵⁴ Émilie, 30 ans, top 40 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac+5 et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

²⁵⁵ Lucile, 26 ans, top 40 français à son meilleur classement, origine sociale populaire, possédant le baccalauréat et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

Ophélie²⁵⁶ : « Pour l'instant pas l'envie, ce n'est pas ma priorité. Mais c'est vrai que c'est compliqué parce que finalement, tu te dis, est-ce que je fais un enfant autour de 28 ans et après, je reviens avec sur le circuit. Ou est-ce que je le fais quand j'arrête ma carrière, mais bon ça fait un peu tard. Mais pour l'instant, je ne me pose pas trop la question. Mais je pense que plus l'âge va arriver, et si je trouve la personne avec qui j'ai envie de le faire, je pense que ça ne sera pas facile. En fait, je pense que c'est compliqué quand t'as pas encore gagné assez d'argent et que tu ne sais pas si tu arriveras à revenir derrière. Après, il y a des filles comme ***, elles peuvent se permettre de partir, de faire un enfant, au pire elles ont assez d'argent ».

Bien que la réussite soit plus qu'incertaine, le processus d'incorporation de la vocation implique un engagement intensif exclusivement orienté vers la production de performances, et ce, quels que soient les « sacrifices »²⁵⁷ à faire (Faure & Fleuriel, 2010). Ces choix font partie du processus de conversion et sont la conséquence d'un processus d'incitation, autant que de dispositions activées à la privation, dans le but de progresser. Pour ce faire, un programme strict est défini au préalable dans lequel la production de performances sportives et la (trans)formation des corps sont érigées en objectif à atteindre.

2.5 (Trans)former les corps

L'injonction à se dépasser physiquement, l'usage intensif du corps, le rapport à la douleur et à la souffrance physique sont la preuve d'un véritable engagement dans le travail (Laillier, 2017 ; Fleuriel & Schotté, 2008). Justine²⁵⁸, par exemple, décrit sa pratique

« C'est une souffrance. Il n'y a pas un jour où je n'ai pas mal quelque part. Il faut savoir accepter de se faire du mal tous les jours. Tu fais du mal à ton corps parce que tu le mets à rude épreuve. Tous les jours quoi ».

²⁵⁶ Ophélie, 25 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale populaire, possédant un brevet des collèges et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

²⁵⁷ Les joueuses ont fait référence à des « sacrifices » dans presque tous les entretiens. Il nous est en revanche difficile de savoir s'il y a réellement une perte ou une privation pour augmenter leur engagement de la pratique du tennis.

²⁵⁸ Justine, 22 ans, -15 à son meilleur classement, origine sociale populaire, possédant un bac +3 et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

Cette situation n'est pas spécifique aux *tenniswomen* et se retrouve dans la boxe (Wacquant, 1989), le football (Bertrand, 2008) ou encore la gymnastique (Papin, 2007). Alors que les travaux de Luc Boltanski (1971) établissent une corrélation entre la disposition à la souffrance et les dispositions des membres des classes populaires, le recrutement social du tennis « féminin » de haut niveau ne permet pas de mobiliser cette hypothèse. À l'instar de Lucie Forté (2018) à propos des athlètes, quelle que soit l'origine sociale des joueuses, leur socialisation primaire est modifiée par l'institution tennistique qui fait en sorte que les joueuses issues des classes populaires prennent de la distance vis-à-vis de leur résistance à la douleur et les joueuses venant des classes favorisées rentrent dans un usage intensif et instrumental de leur corps, permettant ainsi d'accepter la douleur et de banaliser la blessure. C'est donc davantage une disposition aux pratiques ascétiques que l'on retrouve dans la souffrance : une logique électorale de distinction sociale « *répondant à une volonté d'inscrire sa vie dans un « extra-quotidien » que l'on peut rapprocher davantage des familles issues des catégories supérieures ou en ascension sociale* » (Laillier, 2017, p.159).

Néanmoins, les enquêtées font alors face à un certain paradoxe, elles doivent « *apprendre à user de leur corps sans l'user* » (Wacquant, 1989, p. 62) pour perdurer dans leur carrière. L'inculcation d'une morale de l'effort et l'acquisition d'un « *sens de l'épargne corporelle* » (Wacquant, 2001, p. 126) sont des conditions inhérentes à l'exercice du métier et du processus de conversion. Pour éviter les blessures tout en faisant face à l'urgence sportive, elles s'astreignent à certaines règles, et plus largement à une hygiène, qui sont l'expression d'un mode de vie ascétique. Elles ont lieu sur le terrain (échauffement, hydratation, récupération, etc.) comme en-dehors par la sollicitation d'un encadrement médical (kinésithérapeutes, ostéopathes, diététiciens, etc.). Elles se caractérisent également par la mise à distance des activités perçues comme « à risque », qui relèvent pourtant du quotidien ordinaire tels que les sorties nocturnes, les vacances entre amis ou encore la consommation d'alcool même de manière exceptionnelle. Finalement, elles évitent consciencieusement tout ce qui est « *susceptibles de mettre en danger [leur] intégrité corporelle* » (Forté, 2020, p. 98) et par extension leur carrière sportive. Si elles développent ces stratégies, c'est notamment parce que les joueuses ont reçu des signes (consécration, sélections, etc.) d'une évolution possible dans la hiérarchie de classements, rendant la carrière possible. Elles sont ainsi prêtes à modifier leur mode de vie pour optimiser leurs chances de réussite.

Et elles ne sont pas les seules à opérer ce contrôle. L'ensemble des joueuses (100%, 10/10) intégrées au sein de l'institution font l'objet d'une surveillance étroite. C'est l'hygiène de vie comme le poids, mesuré plusieurs fois par semaine, qui sont alors scrutés. L'institution vise

donc à façonner le corps des joueuses afin qu'il corresponde à ses critères, intégrant ainsi les joueuses dans un cadre enveloppant et disciplinaire. Elles racontent toutes, sans exception, la manière dont leurs propres caractéristiques corporelles sont soumises au regard de leurs entraîneurs et verbalisent les remarques qui leur sont directement destinées ou non. Lucile²⁵⁹ et Lucie²⁶⁰ reviennent sur des situations vécues lors de leur passage au CNE :

« Une personne de la Fédé' avait jugé qu'on était trop grosses, avec une autre fille, et nous avait dit : « Allez, hop, hop, ça part au régime ». Mon poids de forme, à l'époque, ça devait être 58. Je devais être à 61, tu vois, donc, j'avais quelques kilos de trop. Elle nous avait dit qu'on était la honte de la Fédération. On était choquées. Moi, j'étais partie – je m'en rappelle – en cours de français en mode « oh mon dieu, comment je vais faire ? », et ma pote, elle était partie pleurer dans sa chambre. Il y a quand même un côté où ça te marque ».

« Ah moi, je faisais 1m60, 54 kg, 16% de matières grasses. Fin voilà. Je faisais un 36. Mais comme 99% des autres filles. Et elle a dit : « Lucie, elle n'est pas assez fit ». Elle m'a fait pleurer plusieurs fois, il y a eu plein de problèmes. J'ai appris 20 ans plus tard que les méthodes de ne pas manger, elles continuent, interdit de manger des pâtes, vous vous pesez avant l'entraînement sinon t'as pas le droit de t'entraîner, « si tu n'es pas au poids que j'ai décidé, tu ne pars pas en tournoi ». Donc, psychologiquement, je te dis, il y en a qui ont fini anorexiques et tout ».

Bien que Lucile se dise choquée, elle ne remet pas en question la légitimité du « stigmat » (Goffman, 1975) dont elle serait porteuse : « c'est vrai que, pour une sportive de haut niveau, c'est trop, 3 kilos ». Cet exemple donne à voir le processus déclenché par la stigmatisation physique, l'affirmation publique du stigmat susceptible de remettre en cause la vocation puis l'inscription de l'enfant dans une ascèse corporelle rigoureuse pour modifier son corps. Les joueuses développent ainsi un rapport instrumental au corps dans le but d'être plus conforme à ce que demande l'institution. La crainte d'être « trop grosse » entraîne une attention particulière

²⁵⁹ Lucile, 26 ans, top 40 français à son meilleur classement, origine sociale populaire, possédant le baccalauréat et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

²⁶⁰ Lucie, 35 ans, top 40 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +5 et est en activité professionnelle.

de la part des joueuses, et même parfois de la famille comme la mère de Juliette²⁶¹ qui l'a amenée à consulter une diététicienne sur les conseils de son entraîneur de Ligue à l'âge de 16 ans. De ce fait, cette stigmatisation entraîne une conformation des corps par un travail de soi sur soi, qui est alors perçue par les enquêtées comme une étape contribuant à la réalisation de la vocation. Cette ascèse alimentaire est, pour 17% des enquêtées (5/29), un environnement propice aux comportements anorexiques et boulimiques. C'est le cas de Jeanne²⁶², alors âgée de 16 ans, qui décrit sa vie comme « *misérable* » et qui a trouvé refuge dans la nourriture. Pour Pauline²⁶³, ce sont les interactions sociales qui l'ont conduite à se sentir différente des autres joueuses :

« *Il y avait un côté de mal-être total parce que je m'entraînais avec une fille qui était hyper fit. Moi, ça a été l'inverse, et, du coup, il y a eu des troubles alimentaires qui se sont mis en place et un mal-être intérieur* ».

C'est parce que les enquêtées ont intériorisé l'image associée aux joueuses de haut niveau, qu'elles consentent à ce travail de conformation corporelle. Il est à noter qu'outre les images, ce sont également la publicisation des chiffres relatifs à la taille et aux poids des athlètes qui renforcent cette nécessité (site *Eurosport*, par exemple). C'est donc parce que l'institution et la médiatisation construisent des critères quantitatifs et subjectifs, qu'un stigmate est apposé sur celles qui s'écartent de la « norme ». Nous y reviendrons plus tard.

2.6 Être parents, mais pas que... : le tennis comme projet familial

Les joueuses formées en centre de production d'élites sont, en majeure partie, prises en charge par l'institution, ce qui comprend les entraînements, les déplacements en tournoi, les frais de l'entraîneur en tournoi ainsi que de nombreux autres avantages tels que les sponsors. Dès lors, le « reste à charge » n'est « *rien par rapport à toutes les dépenses* » (Mathilde²⁶⁴). Le constat est bien différent pour les enquêtées formées hors des centres de production d'élites.

²⁶¹ Juliette, 26 ans, -2/6 à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +5 et est en activité professionnelle.

²⁶² Jeanne, 30 ans, -2/6 à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +5 et est en activité professionnelle.

²⁶³ Pauline, 31 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +2 et est en activité professionnelle.

²⁶⁴ Mathilde, 27 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un baccalauréat et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

L'intensification de la pratique s'accompagne bien souvent d'un surcroît d'investissement familial alors que les chances de réussite demeurent toujours aussi incertaines. Catherine Delforge et Christine Le Scanff (2006, p. 40), ont d'ailleurs choisi de centrer leur étude sur la pratique du tennis notamment, « *parce qu'il est un des sports qui illustrent le mieux l'importance des rôles parentaux* ». L'organisation singulière qu'implique ce sport conduit à une forte implication des parents, qui vivent comme leur fille le projet sportif selon un mode sacrificiel en raison de la réorganisation quotidienne qu'elle engendre. Pour mener à bien ce projet, ils consentent à revêtir différentes casquettes au gré des besoins de leur enfant, comme celle de « chauffeur ». Car la pratique occasionne des accompagnements répétés et quotidiens, que ce soit pour les entraînements ou les tournois. Ils sont principalement assurés par les parents, à savoir 33% par le père et à 67% par la mère. D'autres membres de la famille peuvent également prendre le relais, comme l'explique Marion²⁶⁵ :

« C'était le plus dur en fait en termes d'organisation et d'investissement pour ma famille. Il y avait les allers et retours à faire tous les jours. Parce qu'en transport, c'est très mal desservi, enfin, c'est injouable en fait, donc, du coup, mon père a fait beaucoup d'allers et retours – c'est lui qui venait me chercher à 17 h tous les jours – mon frère a fait des allers et retours, mon grand-père aussi ».

À travers le récit de Marion, on observe donc la mobilisation de l'ensemble de la famille autour de son projet sportif. Outre la gestion des déplacements, ce sont également les tâches organisationnelles et administratives qui doivent être assurées lors des tournois. Il s'agit alors de gérer en amont la programmation, l'inscription, les convocations aux différentes compétitions et le temps venu les aspects logistiques en « *prenant des congés* » (Jade²⁶⁶). Un investissement conséquent qui n'est pas facilement conciliable avec une activité professionnelle, ce qui a d'ailleurs poussé le père d'Ophélie²⁶⁷ à mettre entre parenthèses sa propre carrière afin de se consacrer pleinement à celle de sa fille :

²⁶⁵ Marion, 20 ans, top 40 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant le baccalauréat et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

²⁶⁶ Jade, 30 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant le baccalauréat et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

²⁶⁷ Ophélie, 25 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale populaire, possédant un brevet des collèges et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

« *Je commençais à cette époque-là à faire beaucoup de tournois et pour me suivre, pour aussi intensifier les entraînements, il devait avoir son plein temps pour moi. C'était beaucoup plus simple* ».

Le père d'Ophélie, professeur d'EPS, s'est mis à disposition pour endosser le rôle de père-entraîneur, et sa mère, mère au foyer, celui d'enseignante en l'accompagnant sur le plan scolaire (organisation du temps de travail, enseignements). Si cela leur a été possible, c'est notamment grâce au relais des grands-parents qui leur ont permis de bénéficier d'un appartement et d'une aide financière, mais aussi le fait de ne pas avoir d'autres enfants à charge.

Il n'est donc pas étonnant de voir, pour ce profil de joueuses, 37% (7/19) des familles, dont au moins l'un des parents est « au foyer » - dont 78% des mères (5/7). Là encore, on observe une distinction très marquée avec les joueuses formées dans les centres de production d'élites, qui elles, ne requièrent pas les mêmes attentions familiales en raison de la prise en charge dont elles bénéficient tout au long de la semaine. Les contraintes temporelles exercées sur les parents se limitent aux seuls week-ends, à savoir du vendredi au dimanche, exception faite lors des temps de compétitions.

L'organisation familiale décrite précédemment entraîne des coûts financiers pouvant s'élever jusqu'à 1 200 euros par mois. Des dépenses qui conduisent certains parents à accroître leur temps de travail. Le père de Claire²⁶⁸, par exemple, a dû travailler « *à la sueur de son front* » en multipliant les heures dans son bar pour subvenir au projet sportif de sa fille.

Cet exemple de la famille totalement dédiée à la carrière est loin d'être un cas isolé. D'autres parents déménagent pour habiter en métropole ou à proximité du lieu d'entraînement de leur enfant, d'autres décident de vivre séparément comme la mère d'Amélie²⁶⁹ qui a accompagné sa fille à deux heures du domicile, laissant son mari seul au domicile familial la semaine. Enfin, ces dépenses incitent certains parents à recourir à des prêts, à ne pas partir en vacances, à réduire leur nombre de repas quotidien, à utiliser l'argent des héritages obtenus, à vendre des biens ou encore à dormir dans leur voiture lors des déplacements en compétition.

Cet investissement indéfectible des parents suppose la plupart du temps un délaissement vis-à-vis des autres enfants de la fratrie. Sur les 29 enquêtées, les foyers sont composés en moyenne de deux enfants : 55% (16/29) des joueuses sont benjamines, 31% (9/29) des aînées, 7% (2/29) au milieu de la fratrie et seulement 7% (2/29) des enfants uniques. Après leurs débuts, 52%

²⁶⁸ Claire, 27 ans, N40 à son meilleur classement, origine sociale populaire, possédant un bac +2 et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

²⁶⁹ Amélie, 27 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant le brevet des collèges et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

(15/29) des joueuses ont un membre de leur fratrie qui s'est adonné à la pratique du tennis, mais cette fois à un niveau de type « loisir ».

Néanmoins, cette configuration crée un déséquilibre notamment vis-à-vis de l'attention accordée à la joueuse que ce soit au sein de la famille élargie ou même pour les amis, ce qui entraîne une relégation des autres frères et sœurs dans l'invisibilité. Presque la moitié des enquêtées (41%, 12/29) évoquent, lors de l'entretien, les mauvaises relations avec leur fratrie. Si ces dernières ne sont pas renvoyées à la carrière tennistique de la joueuse, deux raisons viennent l'expliquer : l'écart d'âge important et/ou l'éloignement causé par l'internat.

À cette étape de la carrière, et pour les joueuses qui ne sont pas prises en charge par l'institution, le « sacrifice des parents » est l'expression très souvent mobilisée par les enquêtées pour décrire le soutien familial nécessaire à leur projet sportif. Comme en témoigne Justine²⁷⁰ :

« J'avais des parents présents, qui ont fait vraiment beaucoup de sacrifices, qui étaient là, qui étaient derrière moi, qui ne me lâchaient pas. Mais en même temps c'était bien parce que ça me permettait d'être toujours dans le coup ».

Néanmoins, lors des entretiens, à ce stade de la carrière, peu de joueuses sont parvenues à estimer le coût d'une année en raison de l'aspect confidentiel entourant les aspects financiers. Les parents affirment pouvoir faire face aux dépenses, comme l'explique Caroline²⁷¹: « ils me disent que s'ils le font, c'est qu'ils peuvent se le permettre ». La majorité des situations socioprofessionnelles des joueuses de ce groupe le laisse en effet entendre, et ce d'autant plus que très peu de familles sont divorcées (16%, 5/29). Nous pouvons alors supposer que les familles divorcées sont moins à même de soutenir une telle carrière, et c'est d'ailleurs ce qui transparaît dans l'enquête de l'INSEE (2018) puisque le divorce a des effets négatifs et engendre une perte de niveau de vie de 22% pour les femmes et 3% pour les hommes.

Plus de la moitié des joueuses (58%, 17/29) ont au moins un de leurs parents occupant un emploi qui les place dans la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures. Si tel n'est pas le cas, on observe un relais extérieur qui permet de diminuer les frais : les clubs finançant des entraînements gratuits ; les entraîneurs proposant des entraînements à tarifs préférentiels voire gratuitement ; ou encore des mécènes finançant une année entière, et ce, sans connaître

²⁷⁰ Justine, 22 ans, -15 à son meilleur classement, origine sociale populaire, possédant un bac +3 et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

²⁷¹ Caroline, 28 ans, -15 à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +2 et est en activité professionnelle.

personnellement la joueuse. Coline²⁷² et Justine ont toutes deux pu bénéficier de ces aides, leur permettant de poursuivre leur carrière :

« Et après, j'ai eu un entraîneur qui m'a suivi très longtemps. Il était très investi dans mon projet et c'est grâce à lui que j'ai pu aller où je suis, car financièrement, il ne demandait pas forcément des mille et des cents. Il m'a permis financièrement d'y arriver, sinon ce n'était pas possible ».

« Le mec m'avait dit écoute-moi si ça te plaît si tu veux, je te finance une année d'entraînement comme ça. Un peu comme un mécène, tu vois. Donc il m'avait financé une année. Et cette année-là du coup ça m'avait permis de partir avec ma mère et de très bien jouer. Et du coup, ça m'avait vraiment permis d'être à fond sur les juniors, de pouvoir voyager, entre guillemets, sans compter. En fait, l'argent n'est pas à ce moment-là un facteur à prendre en compte ».

Un investissement qui peut également générer des attentes de la part des parents, et donc une « pression ». Les enquêtées ont évoqué, et notamment après des défaites, avoir subi des violences verbales (10%, 3/29) : « elle me disait que je foutais tout l'argent de la famille en l'air » (Émilie²⁷³) mais aussi des violences physique (14%, 4/29) de la part de leurs parents :

Lucie²⁷⁴ : « Quand ça se passait bien, c'était cool, mais il était derrière mon dos. Tu sais il était quand même super dur, éducation super dure. Quand je perdais un match, je prenais une tarte. Dès que je faisais des fautes, je prenais des coups de pieds au cul. Prendre une tarte devant les gens au club, c'est la honte. Il me regardait jouer, et dès que je voyais le sourcil levé, je savais que j'allais m'en prendre une à la fin ».

Émilie : « Oui beaucoup trop présente, beaucoup trop exigeante, beaucoup trop stricte, beaucoup dure, elle mettait beaucoup trop de pression par rapport aux résultats, hyper exigeante, etc. Je le vivais

²⁷² Coline, 35 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale supérieure, possédant un bac +5 et en activité professionnelle.

²⁷³ Émilie, 30 ans, top 40 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac+5 et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

²⁷⁴ Lucie, 35 ans, top 40 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +5 et est en activité professionnelle.

extrêmement mal. J'avais la boule au ventre quand je parlais en tournois avec elle parce qu'elle était beaucoup trop dure, elle était violente physiquement, violente verbalement. Et voilà donc le tennis, c'était plus du tout fun quoi ».

Catherine Delforge et Christine Le Scanff (2006) ont d'ailleurs mené une étude pour analyser les rôles et comportements défavorables des parents pour les jeunes joueurs de tennis à partir du point de vue des entraîneurs. Ces derniers identifient des violences physiques et verbales (respectivement 45% et 30%) venant principalement du père après les matchs. Nos résultats diffèrent puisqu'alors que les pères sont régulièrement mis en avant, les mères le sont plus rarement. Et pourtant, comme le montre l'exemple d'Émilie, c'est sa mère qui a usé de la violence physique et verbale.

L'engagement parental s'exprime donc sur les terrains sportifs et extra-sportifs que ce soit affectif, temporel, financier, social, et aide les athlètes à se projeter dans un avenir sportif (Humblot, 1990 ; Rasesa, 2007 ; Bertrand, 2012 ; Laillier, 2017 ; Forté, 2020). Mais il est d'autant plus difficile au regard du milieu incertain. Les parents ne savent pas si leur fille sera à terme dans les meilleures joueuses mondiales. Le sens de cet engagement est à explorer à travers les logiques d'adhésion des parents. En effet, s'ils acceptent que l'engagement soit sacrificiel, c'est qu'ils finissent par y adhérer eux aussi.

Une telle description du quotidien ne doit pas faire oublier que la carrière tennistique n'apparaît pas aux yeux des joueuses comme une contrainte imposée de l'extérieur. Si le caractère continu et progressif du processus de conversion s'est révélé efficace, les contraintes liées à la carrière sportive paraissent supportables. C'est d'ailleurs ce qu'expliquent Jean-Michel Faure et Sébastien Fleuriet (2010, p. 98), « *en vivant leur activité sur le mode vocationnel, les sportifs censurent toute prise de conscience de la pénibilité et des risques réels de leur travail afin de pouvoir faire face à ses exigences* ». En effet, les joueuses se façonnent notamment une perception enchantée du monde sportif fait de sélections et de consécration. Ce monde, enchanté à leurs yeux, est renforcé par la confirmation de leur vocation, s'exprimant au travers du cloisonnement qui en découle, de la séparation avec les autres élèves, de l'intensification des entraînements, du changement de rapport à la pratique, du sens « de l'épargne corporelle » ou encore des marquages symboliques. Si les joueuses s'engagent dans une carrière de haut niveau, c'est parce qu'elles s'approprient le projet comme un désir personnel et sont convaincues d'avoir été « *appelées* » (Lallier, 2017). Ainsi, on observe un changement de

rapport à la pratique puisque les athlètes ne s’inscrivent plus dans « *un rapport passionné, mais dans un rapport au travail* » (Laillier, 2017, p. 146).

La troisième étape de la carrière est caractérisée par la construction de la carrière internationale, le circuit ITF « féminin » constituant un passage clé, perçu comme « *la dernière étape pour y arriver* » (Lucile²⁷⁵). Il s’agit ainsi de montrer comment les joueuses de tennis construisent leur carrière et par quels processus elles atteignent l’élite internationale.

3. D’élues à déchues, entre espoir et désillusion

Les carrières des joueuses sont ponctuées d’échéances compétitives permettant chaque année de se situer dans la hiérarchie tennistique. L’accès aux structures est d’ailleurs conditionné par les classements, nous l’avons déjà évoqué précédemment : « *il faut toujours être meilleure que l’autre* », ajoute Mathilde²⁷⁶. Placées dans une incertitude perpétuelle face aux résultats et aux classements, les joueuses le sont également financièrement puisque rares sont celles qui parviendront à vivre de leur pratique. Pour rappel, sur 280 400 licenciées que comptait la FFT en France en 2021 (INSEE, 2021), seules 13 joueuses – soit 0,00005% - font parties des 253^{ème} meilleures joueuses mondiales, ce qui représente le seuil à partir duquel elles peuvent vivre de leur sport d’après une étude de l’ITF (2014). Un seuil qui est atteint à l’âge moyen de 17 ans²⁷⁷. Mais malgré l’incertitude existante, les joueuses estiment que « *tout est possible* » (Morgane²⁷⁸) en prenant en références des sportifs sur lesquels « *personne n’avait parié, mais qui ont réussi leur carrière* » (Morgane).

3.1 Entrer dans les mailles du filet

Toutes les joueuses qui démarrent sur le circuit professionnel sont absentes du classement de référence et débutent donc au plus bas niveau international. Elles doivent donc se faire une place au sein de la hiérarchie mondiale, comprenant 1 344 joueuses²⁷⁹, en obtenant des points

²⁷⁵ Lucile, 26 ans, top 40 français à son meilleur classement, origine sociale populaire, possédant le baccalauréat et est inactive, ne recherche pas d’emploi et n’est pas retraitée.

²⁷⁶ Mathilde, 27 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant le baccalauréat et est inactive, ne recherche pas d’emploi et n’est pas retraitée.

²⁷⁷ À partir des données de l’ITF, nous avons regardé à partir de quel âge les 13 joueuses françaises ont atteint la 253^{ème} place mondiale.

²⁷⁸ Morgane, 24 ans, -15 à son meilleur classement, origine sociale supérieure, possédant un baccalauréat et est inactive, ne recherche pas d’emploi et n’est pas retraitée.

²⁷⁹ WTA. (2023). Singles Rankings. Consulté le 27 juin 2023 sur <http://wtatennis.com/rankings/singles>.

WTA. Pour la plupart des enquêtées, y accéder est déjà une marque de réussite, comme l'explique Justine²⁸⁰ en faisant référence à ses débuts sur le circuit international :

« J'ai eu beaucoup de mal à avoir mes premiers points. Ce n'est pas facile parce que, chaque fois, on se tapait 3 tours de qualifs obligatoirement et une fois que t'avais fait 3 tours, il fallait un tour dans le tableau final pour pouvoir avoir 1 point. Ça a pris du temps pour que je prenne mes premiers points. Et puis après il faut les défendre, donc ça, c'est encore une autre histoire ».

Une première expérience pour elle qui s'est faite à l'âge de 17 ans. L'ensemble des enquêtées ont, quant à elles, fait leurs premiers pas sur le circuit international en moyenne à l'âge de 16 ans – soit 1 an après l'ensemble des joueuses du top 253 mondial. Une entrée qui s'avère être plus précoce pour les joueuses formées dans les centres de production d'élites, en moyenne à l'âge de 15 ans contre 17 ans pour celles évoluant hors de l'institution. Pour les premières, cela tient notamment aux directives de l'institution qui encourage les joueuses à investir le circuit international dès l'âge de 16 ans²⁸¹. Pour les autres joueuses, les bons résultats représentent un élément déclencheur de leur engagement, comme l'explique Coralie²⁸² :

« Avec mon copain, on est allés sur la côte basque en juin/juillet et ensuite, on est partis en Normandie fin juillet/début août. Et, en fait, grosse révélation. J'ai pas mal perfé', j'ai beaucoup gagné, j'ai gagné contre une joueuse du top 60 français, et ça a été un petit peu un déclic. J'ai eu envie de tenter le circuit ».

Pour participer aux premières épreuves du circuit (15 000\$, 25 000\$), les joueuses doivent s'acquitter une fois par an d'un droit d'accès nommé IPIN (50\$). À sa suite, une liste selon le classement mondial est publiée sur le site de l'ITF. C'est par ce biais que les joueuses voient leur intégration ou non aux tournois scindés en deux tableaux : celui des qualifications et du tableau final qui vont de 32 à 64 joueuses.

Les tournois ITF et WTA offrent des points aux joueuses qui atteignent un certain stade de la compétition. Pour rentrer dans la hiérarchie de classement, il faut obtenir trois points. Et les

²⁸⁰ Justine, 22 ans, -15 à son meilleur classement, origine sociale populaire, possédant un bac +3 et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

²⁸¹ FFT. (2022). Plan de performance fédéral 2022 – 2025. Consulté le 27 août 2023 sur <http://fft.fr>.

²⁸² Coralie, 27 ans, top 60 français à son meilleur classement, origine sociale populaire, possédant un bac +5 et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

joueuses mettent en moyenne une année pour les cumuler. Une fois leur premier classement acquis, les joueuses envisagent leur saison sportive de manière à obtenir un maximum de points leur permettant d'évoluer dans la hiérarchie mondiale. Entrer dans le classement n'est pas un aboutissement, mais le commencement de la carrière internationale. Il ne s'agit alors plus d'entrer, mais de monter dans la hiérarchie.

Pour chaque tournoi, la fédération et le club se réservent le droit d'octroyer des invitations aux athlètes figurant plus loin dans le classement. Ce « laissez-passer » permet aux *tenniswomen* d'obtenir plus rapidement des points et donc de se positionner sur le circuit international. Mathilde²⁸³, une joueuse formée au sein de l'institution, a obtenu dès la première année sur le circuit une invitation pour le tableau final du 50 000\$ de Croissy-Beaubourg et de Limoges ou encore pour les qualifications de Roland-Garros. La fédération facilite ainsi l'ascension de certaines joueuses vers le plus haut niveau, contrairement aux joueuses « hors radar » (Louise²⁸⁴) qui ne bénéficient pas de cet « avantage ». Claire²⁸⁵, par exemple, n'étant pas formée au sein de l'institution et pourtant n°1 de sa catégorie d'âge, déclare :

« C'est vraiment " On donne à qui on veut ". Je n'ai pas trop compris cette année-là pourquoi je n'avais pas eu la wild card. De toute façon, une invitation, tu sais très bien que ça ne dépend pas que de toi. Tu peux avoir fait la meilleure saison, s'ils n'ont pas envie de te la donner, ils ne te la donnent pas... C'est comme ça ».

Claire, étant la meilleure joueuse de sa catégorie d'âge durant cette saison sportive, considère qu'elle était la mieux placée à ses yeux pour obtenir la *wild card*. À travers cet exemple, les reproches de Claire montrent son mécontentement à l'encontre de l'institution en revenant sur les choix opérés par la FFT. Pour elle, l'institution tennistique sélectionne les joueuses à partir de critères méconnus, subjectifs et biaisés, et ce, sans forcément l'expliquer au mépris des performances objectives. Et comme les joueuses se conforment aux attentes institutionnelles, elles finissent résignées par les décisions de l'institution, quelle qu'en soit la nature.

Cette réaction montre que Claire, et les joueuses en général, ont bien conscience des avantages que peut procurer l'institution et sont capables d'adopter une posture réflexive sur les situations

²⁸³ Mathilde, 27 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant le baccalauréat et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

²⁸⁴ Louise, 25 ans, top 40 français à son meilleur classement, origine sociale supérieure, possédant un bac +3 et est étudiante.

²⁸⁵ Claire, 27 ans, N40 à son meilleur classement, origine sociale populaire, possédant un bac +2 et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

vécues, entraînant de la rancœur envers l'institution. Au cours des entretiens, de nombreuses joueuses jugent responsable l'institution des événements négatifs vécus au cours de leur carrière et développent des propos très critiques envers le fonctionnement propre à celui du monde tennistique. C'est le cas de Lucie²⁸⁶ qui voit son entrée au Pôle France refusé puis sa *wild card* pour le tableau des qualifications au tournoi de Roland-Garros à cause d'un conflit d'un représentant de la FFT avec son père :

« Et si tu veux, à cause de lui, je ne suis jamais allée au Pôle France parce qu'il avait mis un frein à ce que je sois acceptée. Il m'a mis un peu des bâtons dans les roues dès qu'il a pu et c'est sûr que ce n'est pas facile ».

Alors au plus haut de la hiérarchie française par rapport à son âge, Lucie a vécu une longue période à l'écart des centres de production de performances à cause de la décision d'un homme, un représentant de la FFT. Elle s'est sentie marginalisée, victime d'une injustice et reproche les décisions prises par l'institution qui ne répondent pas à une logique sportive, mais se fait en fonction des relations personnelles. Quel que soit le parcours, les reproches contre l'institution ont été fréquents lors des entretiens (65%, 19/29). D'une part, par les joueuses ayant mené une carrière marquée d'épreuves et n'ayant pas été formées par l'institution (63%, 12/19). D'autre part, par celles qui ont été formées puis délaissées par l'institution (70%, 7/10). Ainsi, elles ont tendance à se positionner contre l'institution tennistique en la désignant comme l'unique responsable des épreuves vécues au cours de leur carrière.

3.2 La chasse aux points

Sur le circuit professionnel, une période plus creuse peut être observée au cours des mois de novembre et décembre. Cette absence de compétitions, ou presque, est exploitée à des fins d'entraînements intensifs au cours desquels une période foncière est entreprise pour préparer la saison suivante. Elle est l'occasion pour les joueuses de réaliser des changements (techniques, tactiques, matériels, etc.) et de travailler leur condition physique. Mais toutes les athlètes ne peuvent se permettre cette parenthèse compétitive, faute de points suffisants engrangés au cours

²⁸⁶ Lucie, 35 ans, top 40 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +5 et est en activité professionnelle.

de l'année. En effet, les points obtenus dépendent du stade atteint dans un tournoi (cf. Tableau 39).

Tableau 39 :

Points obtenus selon les épreuves et le rang

| Category (Draw Size) | W | F | SF | QF | R16 | R32 | R64 | R128 | QFR | FQR | Q2 | Q1 |
|----------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| ITF \$100,000 (48S, 32Q) | 140 | 85 | 50 | 25 | 13 | 7 | 1 | - | 6 | 4 | - | - |
| ITF \$100,000 (32S,32/24Q) | 140 | 85 | 50 | 25 | 13 | 1 | - | - | 6 | 4 | - | - |
| ITF \$100,000 (16D) | 140 | 85 | 50 | 25 | 1 | - | - | - | - | - | - | - |
| ITF \$80,000 (48S, 32Q) | 115 | 70 | 42 | 21 | 10 | 6 | 1 | - | 5 | 3 | - | - |
| ITF \$80,000 (32S,32/24Q) | 115 | 70 | 42 | 21 | 10 | 1 | - | - | 5 | 3 | - | - |
| ITF \$80,000 (16D) | 115 | 70 | 42 | 21 | 1 | - | - | - | - | - | - | - |
| ITF \$60,000 + H (48S, 32Q) | 100 | 60 | 36 | 18 | 9 | 5 | 1 | - | 5 | 3 | - | - |
| ITF \$60,000 + H (32S,32/24Q) | 100 | 60 | 36 | 18 | 9 | 1 | - | - | 5 | 3 | - | - |
| ITF \$60,000 + H (32S, 48/64Q) | 100 | 60 | 36 | 18 | 9 | 1 | - | - | 5 | 3 | - | - |
| ITF \$60,000 + H (16D) | 100 | 60 | 36 | 18 | 1 | - | - | - | - | - | - | - |
| ITF \$60,000 (48S, 32Q) | 80 | 48 | 29 | 15 | 8 | 5 | 1 | - | 5 | 3 | - | - |
| ITF \$60,000 (32S,32/24Q) | 80 | 48 | 29 | 15 | 8 | 1 | - | - | 5 | 3 | - | - |
| ITF \$60,000 (16D) | 80 | 48 | 29 | 15 | 1 | - | - | - | - | - | - | - |
| <u>ITF \$40,000 (48S, 32Q)</u> | <u>70</u> | <u>42</u> | <u>25</u> | <u>13</u> | <u>7</u> | <u>4</u> | <u>1</u> | <u>-</u> | <u>4</u> | <u>2</u> | <u>-</u> | <u>-</u> |
| <u>ITF \$40,000 (32S,32/24Q)</u> | <u>70</u> | <u>42</u> | <u>25</u> | <u>13</u> | <u>7</u> | <u>1</u> | <u>-</u> | <u>-</u> | <u>4</u> | <u>2</u> | <u>-</u> | <u>-</u> |
| <u>ITF \$40,000 (16D)</u> | <u>70</u> | <u>42</u> | <u>25</u> | <u>13</u> | <u>-</u> |
| ITF \$25,000 + H (48S, 32Q) | 60 | 36 | 22 | 11 | 6 | 3 | 1 | - | 2 | - | - | - |
| ITF \$25,000 + H (32S,32/24Q) | 60 | 36 | 22 | 11 | 6 | 1 | - | - | 2 | - | - | - |
| ITF \$25,000 + H (32S, 48/64Q) | 60 | 36 | 22 | 11 | 6 | 1 | - | - | 2 | - | - | - |
| ITF \$25,000 + H (16D) | 60 | 36 | 22 | 11 | 1 | - | - | - | - | - | - | - |
| ITF \$25,000 (48S, 32Q) | 50 | 30 | 18 | 9 | 5 | 3 | 1 | - | 1 | - | - | - |
| ITF \$25,000 (32S,32/24Q) | 50 | 30 | 18 | 9 | 5 | - | - | - | 1 | - | - | - |
| ITF \$25,000 (32S, 48/64Q) | 50 | 30 | 18 | 9 | 5 | - | - | - | 1 | - | - | - |
| ITF \$25,000 (16D) | 50 | 30 | 18 | 9 | 1 | - | - | - | - | - | - | - |
| ITF \$15,000 (32S,32/24Q) | 10 | 6 | 4 | 2 | 1 | - | - | - | - | - | - | - |
| ITF \$15,000 (32S, 48/64Q) | 10 | 6 | 4 | 2 | 1 | - | - | - | - | - | - | - |
| ITF \$15,000 (16D) | 10 | 6 | 4 | 1 | - | - | - | - | - | - | - | - |

QFR= Qualifier, FQR-Qualifying Finalist, Q2-Second Round of Qualifying, Q1-First Round of Qualifying
 +H indicates that Hospitality is provided.
 Hospitality may be provided at \$15,000 and \$40,000 tournaments, but no additional WTA Ranking Points are offered.

Source : WTA.

Le classement se calcule ensuite sur la base des 16 meilleurs résultats obtenus au cours des 52 dernières semaines. À titre d'exemple, au 19 juin 2023, Iga Swiatek occupait la première place mondiale avec un total de 8940 points²⁸⁷ contre 3 points pour la dernière du classement. Les joueuses interrogées reconnaissent prendre au maximum deux semaines de vacances par an, craignant de réduire leurs chances de réussite si elles restent trop longtemps éloignées des terrains. Elles se trouvent ainsi dans un « *cercle vicieux* » (Jeanne²⁸⁸) pour essayer de réduire

²⁸⁷ WTA. (2023). WTA Players. Consulté le 10 juillet 2023 sur <http://wtatennis.com/players>.

²⁸⁸ Jeanne, 30 ans, -2/6 à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +5 et est en activité professionnelle.

l'incertitude qui pèse sur leur devenir. Car à chaque saison, les joueuses doivent défendre au minimum les points obtenus l'année précédente pour conserver leur classement. Un système qui suscite de l'anxiété chez plusieurs d'entre elles comme le décrit Émilie²⁸⁹ :

« Cette année-là, je monte 340^{ème} mondiale. Puis après, je stagne. J'angoisse par rapport aux points à défendre. J'angoisse, je me dis qu'il faut que je refasse une année encore meilleure que l'année d'avant. Bref, je me prends la tête au niveau des points et du ranking, et je retombe dans mes travers d'anxiété. J'étais tout le temps accrochée au classement, ça me bouffait tout le temps et ça me bouffe encore aujourd'hui d'ailleurs. C'est quelque chose dont j'ai du mal à me détacher ».

Pour défendre leurs points, les enquêtées sont amenées à se déplacer en moyenne 25 semaines par an sur le circuit international et mettent en place des stratégies différentes en fonction de leur parcours de formation. Il nous semble essentiel de clarifier la notion de stratégie pour éviter toute confusion. Selon l'individualisme méthodologique, *« expliquer un phénomène social, c'est toujours en faire la conséquence d'actions individuelles »* (Boudon & Bourricaud, 1982, p. 287). Le discours recueilli des joueuses laisse à penser qu'elles développent des stratégies « rationnelles » à partir des contraintes organisationnelles et financières qui sont les leurs. S'appuyer sur ces stratégies à partir de décisions individuelles nous amènerait à occulter leur origine sociale et leur parcours de formation, pourtant intimement lié à leurs conditions de carrière. En effet, les joueuses interrogées ne mettent pas en place des stratégies rationnelles en fonction de leur objectif, mais selon une rationalité façonnée par leur environnement, leurs conditions d'existence et leurs positions sociales. Leurs stratégies demeurent donc *« des actions objectivement orientées par rapport à des fins qui peuvent n'être pas les fins subjectivement poursuivies »* (Bourdieu, 1980, p. 119). En définitive, les stratégies mises en place ne sont pas le produit d'une réflexion consciente ou cynique, mais elles sont soumises à des forces sociales qui leur échappent. C'est d'ailleurs parce que l'habitus *« confère un sens, une logique à la pratique »* qu'il entretient *« l'illusio de l'action intrinsèquement choisie ou proprement créatrice »* (Laberge, 1994, p. 55).

Deux stratégies sont communes aux deux parcours, et ce, quelle que soit la position sociale. Premièrement, les catégories de tournois. Elles investissent, en premier lieu, des tournois de

²⁸⁹ Émilie, 30 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +5 et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

catégories 15 000\$, voir 25 000\$ qui servent de « tremplin » pour accéder aux catégories supérieures (60 000\$, 80 000\$, 100 000\$, etc.). Deuxièmement, la surface des terrains. Elle représente un choix dans la programmation puisque, selon le style de jeu et la surface sur laquelle les joueuses ont pratiqué depuis l'enfance, elles privilégient certains tournois. Par exemple, Morgane²⁹⁰, qui se décrit comme attaquante et a évolué sur du « dur », investit plus particulièrement les compétitions sur cette surface. Nos résultats diffèrent ici de ceux obtenus par Anne-Marie Waser (1989) parce qu'on n'observe pas, du moins dans le tennis de haut niveau dit féminin, une différenciation des manières de pratiquer selon les classes sociales. Outre ces deux critères, différentes stratégies sont mises en place selon la formation des joueuses et la position sociale. Pour les joueuses formées hors institution, une des stratégies consiste à investir des tournois dans des pays peu hospitaliers au regard de la moindre concurrence et du niveau moins relevé des participantes. Qu'il s'agisse de tournois disputés au Caire, au Mexique ou encore au Nigeria, le seul intérêt des enquêtées réside dans la possibilité d'obtenir des points « *plus facilement* » puisque les risques liés au terrorisme ou encore à la guerre constituent un frein à la venue de certaines joueuses.

Coralie²⁹¹ : « *On choisissait des tournois où on pensait qu'il y aurait moins le monde – mais parce que c'est dur d'y aller ou parce que c'est un peu chaud. Le Caire, par exemple. On essaie en fait d'aller dans les endroits un peu chauds pour qu'il n'y ait pas grand monde, tu vois* ».

Les joueuses sont prêtes à tout pour obtenir des points, quitte à mettre en danger leurs vies et celles de leurs accompagnateurs. Un danger dont Coline²⁹² et ses parents ont conscience puisqu'ils privilégient sa sécurité par rapport à l'obtention de points « plus facile ». Comme elle l'explique :

« *Je ne suis jamais allée dans des pays « trop à risques », justement... Ma maman a souvent mis le veto. Donc j'allais sur des tournois un peu plus forts... Mais je n'allais pas dans des pays un peu plus à risques avec des tournois moins forts. Ma vie valait plus que des points ITF. Donc ça peut être pris plus de temps, mais avec du recul, il y avait*

²⁹⁰ Morgane, 24 ans, -15 à son meilleur classement, origine sociale supérieure, possédant le bac et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

²⁹¹ Coralie, 27 ans, top 60 français à son meilleur classement, origine sociale populaire, possédant un bac +5 et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

²⁹² Coline, 35 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale supérieure, possédant un bac +5 et en activité professionnelle.

quand même des endroits... j'ai une pote qui est partie au Nigeria et elle a vu des gens se faire tuer devant elle... Toute seule pour une fille, il y avait des endroits où c'était quand même un peu plus risqué. Je n'ai jamais trop joué avec ça et préféré faire des tournois peut-être un peu plus forts, quitte à mettre un peu plus de temps à avoir des points et du classement, pour ne pas prendre non plus trop de risques sur la sécurité ».

Cette réaction face au danger peut être mise en corrélation avec la classe sociale de ses parents. En effet, ayant ses deux parents médecins, Coline²⁹³ n'a pas eu de difficultés financières pour partir dans des destinations plus « sûres ». Et si la sécurité prime pour Coline et sa famille dans le choix des tournois, pour les joueuses des classes moyennes et populaires (100%), l'aspect financier représente le principal critère. D'après Louise²⁹⁴, « *les coûts financiers rentrent vachement en compte dans le choix des tournois* » et donc dans la gestion de la carrière d'une joueuse de tennis de haut niveau. Les tournois en France et en Europe sont donc privilégiés, de manière à limiter les frais engagés comme en témoigne Claire²⁹⁵ :

« Financièrement, c'est quand même intéressant comme tournoi parce que, par exemple, si on fait un tournoi en France, l'avion, l'hôtel sont beaucoup plus chers qu'en Afrique. Les repas ne sont pas inclus donc il faut payer tous les restos en plus. Au final 3 jours en France, ça revient plus cher qu'une semaine en Afrique quoi ».

Les joueuses formées dans les centres de production de performances ne sont, quant à elles, pas contraintes par ces deux derniers aspects. Prises en charge par la fédération, les frontières apparaissent inexistantes et la programmation couvre tous les continents. Klara²⁹⁶ explique :

« Comme la fédé' payait les billets, on ne cherchait pas vraiment les tournois moins forts, dans le sens où nous, on cherchait quand même à avoir de la concurrence, on cherchait les tournois qui collaient bien à la programmation. Aussi, ça nous évitait de voyager pour ne faire que

²⁹³ Coline, 35 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale supérieure, possédant un bac +5 et en activité professionnelle.

²⁹⁴ Louise, 25 ans, top 30 français à son meilleur classement, origine sociale supérieure, possédant un bac +3 et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

²⁹⁵ Claire, 27 ans, N40 à son meilleur classement, origine sociale populaire, possédant un bac +2 et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

²⁹⁶ Klara, 32 ans, top 40 français à son meilleur classement, origine sociale populaire, possédant un bac +2 et est en activité professionnelle.

des 15 000 – quand on pouvait voyager plus loin pour un 25 000. Parce que des fois, tu n'as pas le choix de faire des 15 000 à proximité, alors qu'il y a des 25 000 super intéressants, mais qui sont loin et qui coûtent cher. Là, on n'avait pas ce problème, donc c'était super ».

Alors que Claire cherche à éviter la concurrence pour engranger des points, Klara, quant à elle, privilégie les tournois qui permettent de se confronter à des joueuses mieux classées. Une barrière financière qui ne semble apparaître qu'une fois sortie de l'institution, comme en témoigne la comparaison de la programmation de tournois de Mathilde²⁹⁷ (cf. Tableaux 40 et 41) :

**Tableau 40 :
Programmation de Mathilde établie par
la FFT à 18 ans**

| Semaine | Catégorie de tournoi | Localisation | Surface |
|----------------|----------------------|--------------|--------------|
| 26/01 au 01/02 | 25 000\$ | France | Dur |
| 02/02 au 08/02 | 25 000\$ | France | Dur |
| 16/02 au 22/02 | 25 000\$ | Russie | Dur |
| 23/02 au 01/03 | 50 000\$ | Russie | Dur |
| 02/03 au 08/03 | 10 000\$ | Tunisie | Dur |
| 09/03 au 15/03 | 10 000\$ | Tunisie | Dur |
| 30/03 au 05/04 | 50 000\$ | Tunisie | Dur |
| 06/04 au 12/04 | 25 000\$ | Angleterre | Dur |
| 20/04 au 26/04 | 25 000\$ | Italie | Terre-battue |
| 27/04 au 03/05 | International | Maroc | Terre-battue |
| 04/05 au 10/05 | 50 000\$ | Tunisie | Terre-battue |
| 11/05 au 17/05 | 25 000\$ | Tunisie | Terre-battue |
| 25/05 au 07/06 | Grand Chelem | France | Terre-battue |
| 01/06 au 07/06 | 100 000\$ | France | Terre-battue |

**Tableau 41 :
Programmation de Mathilde hors
institution à 24 ans**

| Semaine | Catégorie de tournoi | Localisation | Surface |
|----------------|----------------------|--------------|--------------|
| 23/01 au 29/01 | 60 000\$ | France | Dur |
| 30/01 au 05/02 | 25 000\$ | France | Dur |
| 06/02 au 12/06 | 15 000\$ | Angleterre | Dur |
| 13/02 au 19/02 | 15 000\$ | Angleterre | Dur |
| 27/02 au 05/03 | 15 000\$ | France | Dur |
| 06/03 au 12/03 | 15 000\$ | France | Terre-battue |
| 27/03 au 02/04 | 60 000\$ | France | Dur |
| 03/04 au 09/04 | 15 000\$ | France | Dur |
| 17/04 au 23/04 | 15 000\$ | Tunisie | Terre-battue |
| 24/04 au 30/04 | 60 000\$ | Tunisie | Terre-battue |
| 01/05 au 07/05 | 25 000\$ | Tunisie | Terre-battue |
| 08/05 au 14/05 | 100 000\$ | France | Terre-battue |
| 15/05 au 21/05 | 60 000\$ | France | Terre-battue |
| 29/05 au 11/06 | Grand Chelem | France | Terre-battue |

²⁹⁷ Mathilde, 27 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant le baccalauréat et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

| | | | | | | | |
|----------------|----------|------------|--------------|----------------|-----------|--------------------|--------------|
| 15/06 au 21/06 | 25 000\$ | Russie | Terre-battue | 12/06 au 18/06 | 60 000\$ | Espagne | Terre-battue |
| 22/06 au 28/06 | 15 000\$ | Pays-Bas | Terre-battue | 19/06 au 25/06 | 25 000\$ | France | Terre-battue |
| 29/06 au 05/07 | 25 000\$ | France | Terre-battue | 26/06 au 02/07 | 25 000\$ | France | Terre-battue |
| 13/07 au 19/07 | 50 000\$ | États-Unis | Dur | 03/07 au 09/07 | 25 000\$ | France | Terre-battue |
| 20/07 au 26/07 | 50 000\$ | États-Unis | Dur | 10/07 au 16/07 | 100 000\$ | France | Terre-battue |
| 27/07 au 02/08 | 50 000\$ | États-Unis | Dur | 17/07 au 23/07 | 25 000\$ | Italie | Moquette |
| 24/08 au 30/08 | 25 000\$ | Angleterre | Dur | 14/08 au 20/08 | 25 000\$ | Suisse | Terre-battue |
| 31/08 au 06/09 | 10 000\$ | Tunisie | Dur | 21/08 au 27/08 | 25 000\$ | Allemagne | Terre-battue |
| 07/09 au 13/09 | 15 000\$ | Luxembourg | Dur | 28/08 au 03/09 | 25 000\$ | Roumanie | Terre-battue |
| 14/09 au 20/09 | 10 000\$ | Tunisie | Dur | 04/09 au 10/09 | 15 000\$ | Tunisie | Terre-battue |
| 05/10 au 11/10 | 25 000\$ | Australie | Dur | 25/09 au 01/10 | 25 000\$ | France | Dur |
| 12/10 au 18/10 | 25 000\$ | Australie | Dur | 09/10 au 15/10 | 25 000\$ | France | Dur |
| 19/10 au 25/10 | 25 000\$ | Australie | Dur | 16/10 au 22/10 | 25 000\$ | France | Dur |
| 02/11 au 08/11 | 50 000\$ | Australie | Dur | 23/10 au 29/11 | 100 000\$ | France | Dur |
| 09/11 au 15/11 | 50 000\$ | Australie | Dur | 30/10 au 05/11 | 25 000\$ | France | Dur |
| | | | | 06/11 au 12/11 | 125 000\$ | France | Dur |
| | | | | 20/11 au 26/11 | 15 000\$ | Biélorussie | Dur |
| | | | | 27/11 au 03/12 | 15 000\$ | République Tchèque | Dur |

Si on compare les deux situations, on constate que l'attachement institutionnel de Mathilde lui a permis de cumuler au cours de l'année 29 tournois sur les cinq continents. Ils sont répartis comme suit : 35% en Europe, 28% en Afrique, 17% en Océanie, 10% en Asie et 10% en Amérique. Une fois hors de l'institution, le nombre de tournois ne faiblit pas, il augmente légèrement même (passant de 29 à 32), néanmoins ces derniers sont davantage ancrés sur le territoire européen. Dès lors, plus que trois continents sont investis et dans des proportions bien différentes de celles observées précédemment : 84% en Europe, 13% en Afrique et 3% en Asie. On constate ainsi que tant que les enquêtées demeurent encadrées par l'institution, elles disposent des avantages financiers (prise en charge des entraînements et des tournois) ainsi que

du *coaching* lors des tournois, qui leur permettent d'avoir des conditions propices à la production de performances.

Mais cette situation est relativement éphémère puisque, nous l'avons déjà mentionné, en moyenne à l'âge de 20 ans, l'institution se désinvestit du projet des joueuses, en raison de leurs « mauvais résultats » et classement par rapport à leur âge. Ce délaissement entraîne de nombreuses désillusions pour celles qui ont toujours évolué dans le cadre institutionnel. C'est d'ailleurs ce qu'explique Mathilde²⁹⁸ :

« Quand j'ai commencé à partir seule, c'était plus dur, c'était une corvée. Du coup, je commençais à tout gérer seule, à partir seule ! C'était très dur. En plus, tu te rends compte qu'en fait, personne ne paye pour toi, donc tu te rends compte du coût du circuit ».

Alors qu'elles voyaient en l'institution une possibilité de réaliser leur vocation, 100% des joueuses enquêtées en ont été « virées » (c'est le terme mobilisé par 100% enquêtées concernées par leur sortie de l'institution). Au cours de leur carrière, les joueuses sont soumises au système du *up or out*, c'est-à-dire qu'à chacune des étapes les meilleures sont retenues en conservant les bénéfiques associés, les autres sont délaissées. Être compétitive au niveau international ou sortir de l'institution, tel est le mode de fonctionnement de la FFT à quelque niveau que ce soit.

On comprend que les trajectoires des joueuses sont dynamiques, elles peuvent être ascendantes, stagnantes et descendantes. Les performances par rapport à leur âge étant en deçà de ce qu'attendait l'institution, les joueuses ont été amenées à vivre l'épreuve du déclassement. Une exclusion vécue comme une sanction extrêmement violente, jusqu'à envisager d'arrêter leur carrière, comme en témoignent Perrine²⁹⁹ et Émilie³⁰⁰ :

« J'étais au fond du trou vraiment quand ça s'est fini, j'ai fait 2 semaines, je n'ai pas du tout touché la raquette. Je n'étais pas blessée, vraiment, je n'arrivais plus à aller sur le terrain, j'étais dégoûtée ».

« Alors, ben, la fédé m'a virée. Je n'avais pas de résultats assez bons pour qu'ils me gardent. Donc ils m'ont dit au revoir. J'étais un peu en saturation justement au moment où j'étais à la fédé, j'avais perdu un

²⁹⁸ Mathilde, 27 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant le baccalauréat et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

²⁹⁹ Perrine, 27 ans, top 60 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac+2 et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

³⁰⁰ Émilie, 30 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +5 et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

peu le goût de la compétition. Même complètement. Pas forcément envie de continuer. Jouer ça me procurait plus du stress, de l'angoisse, de l'anxiété qu'autre chose. Le CNE, j'ai plus l'impression que ça a plus brisé les carrières que ça ne les a formées quoi tu vois. Et c'est pour ça que je me demande si aujourd'hui, c'est bien de sortir les filles de leur cocon ».

Si l'institution réalise toujours son travail de sélection des joueuses en octroyant des aides et des conditions d'entraînement propices à la production de performances, son accompagnement semble s'estomper dans les moments difficiles. Et cet abandon de l'institution n'est pas sans conséquence puisqu'il déclenche, pour certaines, le souhait d'arrêter leur carrière. Les joueuses comprennent qu'un avenir en tant que *tenniswoman* de haut niveau s'assombrit. Ce sentiment de vie « *brisée* » est d'autant plus ressenti que le processus d'imposition de la vocation a amené les joueuses à ne concevoir leur place qu'au travers de l'institution.

Les joueuses peuvent néanmoins compter sur le relais familial pour leur permettre de rester compétitives sur le circuit international, et ce d'autant plus si les victoires obtenues jusqu'ici ne leur permettent pas de se maintenir financièrement. Si les enquêtées ont connu une réussite assez rapide sur le plan national, elles reconnaissent par ailleurs se heurter à nombre de désillusions sur le circuit professionnel. Elles font face à une réalité bien souvent éloignée de leurs aspirations vocationnelles et de l'image des championnes.

3.3 L'envers des courts... : entre les annexes et le court central

Plus ou moins long, le passage sur les tournois ITF est un passage nécessaire pour atteindre l'élite mondiale. Alors que les 253 premières joueuses mondiales ont mis cinq années pour atteindre ce « cap », 86% (25/29) de nos enquêtées ne l'ont jamais atteint. Elles doivent, en effet, faire face à de nombreux frais (déplacements, hébergement, etc.) à l'occasion de compétitions où les gains demeurent limités, même en cas de victoire. Nulle possibilité, pour elles, de couvrir les sommes engagées, comme en témoigne Perrine³⁰¹ :

« Je perdais tout le temps de l'argent. La semaine où j'ai gagné le double et j'ai fait finale en simple, c'était ma meilleure semaine de toute

³⁰¹ Perrine, 27 ans, top 60 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac+2 et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

ma carrière, j'avais un bon petit prize money. Et j'avais perdu de l'argent ».

Les joueuses ont estimé qu'une année sur le circuit coûtait, en moyenne, 38 000 euros. D'après Morgane³⁰², « *c'est au moment d'investir le circuit mondial que ça a commencé à coûter plus cher* », moment qui coïncide avec la sortie du cadre institutionnel. Pour se maintenir sur le circuit et pallier la multiplication des frais inhérents à leur pratique, les enquêtées adoptent différentes stratégies à court terme.

La première concerne la programmation compétitive, optimisée de manière à pouvoir enchaîner les tournois au sein d'un même pays, pour « *limiter les frais* » (Louise³⁰³) ou conçue de sorte qu'elles puissent alterner avec des tournois CNGT leur permettant de gagner de l'argent. Les gains sont ensuite réinvestis dans les tournois internationaux.

La deuxième consiste à réduire au maximum les coûts de transport, d'hébergement, de restauration en privilégiant les « *resorts* » pour disposer d'un « *pack* » (hôtel, restauration, boissons) moins onéreux, les hôtels ou *Airbnb* les moins chers, le partage de leur chambre avec une autre joueuse ou leur entraîneur, la préparation de leurs repas en « *se fai[sant] cuire des pâtes dans la bouilloire de l'hôtel* » (Perrine³⁰⁴), les vols les moins chers, quitte à avoir plusieurs escales, ou encore frauder en ne payant pas le train, etc.

La troisième tient à économiser, voire différer, certaines dépenses en habitant chez leurs parents, en cherchant des financements extérieurs par le biais de cagnottes en ligne ou en se faisant payer pour représenter un club français et étranger (Belgique, Allemagne, Italie, Suisse, Luxembourg), en recourant à un prêt bancaire de plusieurs dizaines de milliers d'euros ou encore en réglant leurs dépenses par chèque pour échelonner les sorties d'argent, etc.

Autant des stratégies que l'on peut retrouver notamment chez les personnes surendettées (De Montlibert, 2009) qui relatent des privations de nourriture, l'impossibilité d'acheter un logement personnel ou encore la nécessité d'être hébergées chez des proches.

Toutes les actions mises en place par les joueuses témoignent de l'importance de la variable économique dans leur quotidien, de la pression qui s'exerce sur elles et de l'organisation que

³⁰² Morgane, 24 ans, -15 à son meilleur classement, origine sociale supérieure, possédant le bac et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

³⁰³ Louise, 25 ans, top 40 français à son meilleur classement, origine sociale supérieure, possédant un bac +3 et est étudiante.

³⁰⁴ Perrine, 27 ans, top 60 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac+2 et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

cela nécessite. Une situation difficilement supportable pour les enquêtées, comme en témoigne Émilie³⁰⁵ :

« Ça fait partie de l'épuisement. C'est de voir que tu fais tellement de sacrifices, de temps passé, d'énergie passée, d'argent dépensé et tout ça pour en chier, tout ça pour être seule, et faire des matchs seule, dépenser plus d'argent que t'en as gagné. Putain, c'est dur quoi. Et tout en étant à un niveau professionnel. J'étais dans le top 400, tu joues que des filles qui sont professionnelles et qui ont un super niveau, c'est juste... Voilà on ne s'en sort pas financièrement et non, franchement, c'est très dur à vivre. Fin voilà ».

Face aux difficultés, les enquêtées préfèrent investir dans les tournois, leur permettant d'atteindre leur vocation au détriment d'une structure d'entraînement. 62% (18/29) des joueuses évoluent dans une structure associative (club) et limitent au maximum l'encadrement avec un entraîneur, voir un préparateur physique pour certaines. 38% (11/29), quant à elles, investissent dans l'inscription dans une structure privée. Si elles se le permettent, c'est soit parce que leurs parents peuvent subvenir aux frais d'inscription, soit parce qu'elles ont reçu une bourse (pouvant s'élever jusqu'à 25 000 euros) de la FFT après avoir été « virées » des centres de production d'élites.

Les joueuses sont unanimes, pour elles, le circuit s'apparente à une « jungle » (Caroline³⁰⁶), puisque c'est « là où tu joues ton argent, tes points, ton futur » (Mathilde³⁰⁷). À mesure qu'elles évoluent sur le circuit, une forme de domination s'instaure entre les *tenniswomen*. La concurrence est intense entre les joueuses, les comportements apparaissent moins cordiaux, témoignent d'une certaine défiance, voire de méchanceté. Cela les conduit à se détacher peu à peu du groupe de pairs, les joueuses finissant par préférer demeurer de simples connaissances avec lesquelles il n'est aucunement question de créer une quelconque relation. Mais en conséquence, cette solitude est aussi source de souffrance pour nombre de joueuses.

Et si la précarité du métier entraîne une atmosphère compétitive entre les joueuses, des pressions extérieures s'exercent également sur elles. Les joueuses (100%, 29/29) ont été

³⁰⁵ Émilie, 30 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +5 et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

³⁰⁶ Caroline, 28 ans, -15 à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +2 et est en activité professionnelle.

³⁰⁷ Mathilde, 27 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant le baccalauréat et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

confrontées à devoir faire face, après chaque victoire ou défaite, à des messages de menaces venant de parieurs sportifs :

Jade³⁰⁸ : « *En fait, après chaque victoire ou défaite, on se fait insulter sur les réseaux. « Je vais venir te tuer », avec des photos de flingue, « Tu es vraiment nulle », « Tu es une stupide femme ». Il y en a certaines qui sont très anxieuses par rapport à ça... Et j'ai souvenir qu'une année, sur le circuit, il y a une joueuse qui s'était fait suivre pendant plusieurs jours ».*

Lucile³⁰⁹ : « *Je reçois des messages comme « brûle », « meurs », « sale pute ». Ce n'est pas normal... Ce n'est vraiment pas normal du tout. On ne devrait pas se faire insulter. Dès qu'il y a atteinte à la famille ou de l'ordre de menace de mort, j'avoue, ça fait peur. Et le pire... ce qui est terrible, c'est que tu te dis : « Bah, bon, ok, je vais le signaler et il sera arrêté », mais non. Enfin, il n'y a quasi rien qui fait pour ça. Tu peux signaler et voilà, mais j'ai l'impression qu'il n'y a rien qui est fait. Donc, hyper flippant. Enfin, moi, je sais qu'il y a une fille qui a reçu des menaces de mort pour sa famille – « On sait où tu habites », etc. –, ce n'est pas drôle... ».*

Klara³¹⁰ : « *Elle avait reçu des menaces de mort et tout et ils n'ont jamais rien voulu faire. Ils ont dit que de toute façon, ils ne pouvaient pas le retrouver et que tant qu'il ne se passerait rien, ils ne feraient rien ».*

Comme pour Jade, Lucile et Klara, les messages d'insultes, de menaces et d'intimidation provoquent chez les joueuses un sentiment d'insécurité, d'autant plus que rien n'est fait pour

³⁰⁸ Jade, 30 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant le baccalauréat et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

³⁰⁹ Lucile, 26 ans, top 40 français à son meilleur classement, origine sociale populaire, possédant le baccalauréat et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

³¹⁰ Klara, 32 ans, top 40 français à son meilleur classement, origine sociale populaire, possédant un bac +2 et est en activité professionnelle.

les protéger. Le monde des paris sportifs peut ainsi engendrer des comportements inappropriés et abusifs envers les joueuses, mettant ainsi en lumière les dérives de cette industrie.

Concernant le circuit international, les joueuses sont unanimes, tant qu'elles n'ont pas passé le « cap », c'est « *très dur à vivre* » (Adeline³¹¹) car l'« *aspect financier représente un frein incroyable* » (Morgane³¹²). C'est pourquoi, deux profils de joueuses se distinguent à l'issue de cette même expérience des débuts sur le circuit international.

3.3.1 Les équilibristes : loin du top et des paillettes

Loin des Superstars (Rosen, 1981) se cache une réalité peu étudiée et méconnue au sein du monde tennistique, celle des joueuses que nous qualifions d'« équilibristes » (86%, 25/29). Des joueuses qui exercent leur sport à titre principal et de manière exclusive, mais qui ne sont pas considérées comme des travailleuses à part entière puisqu'au tennis, comme dans les compétitions d'athlétisme ou de golf, le travail sportif est rarement rémunéré sur la base de contrats de travail engageant des revenus réguliers. Dans les faits, on constate plutôt une rémunération sur la base des gains remportés en tournois. Les joueuses sont donc confrontées de façon continue aux épreuves de la carrière sous peine d'être « reléguées » en cas de mauvais résultats. Dépourvues de contrats de travail formels, elles acquièrent le statut d'indépendant afin de se conformer aux règles légales. Cette démarche leur permet de déclarer leurs gains et dépenses liés à leur carrière tennistique, mais sans avoir les garanties habituellement offertes dans le cadre du travail ordinaire puisque les dépenses restent supérieures aux recettes. En définitive, elles doivent faire face à une trajectoire de carrière précaire, provisoire, incertaine entraînant une certaine instabilité et insécurité.

Les « équilibristes », sont donc confrontées à des défis économiques considérables, accumulent des dépenses tandis que les revenus générés par les tournois ne garantissent pas un niveau de subsistance stable. D'un côté, elles poursuivent leur vocation et d'un autre, elles doivent composer avec des conditions économiques et sociales précaires. Elles sont contraintes d'utiliser le système « D » pour diminuer les frais, c'est-à-dire ne pas avoir d'entraîneurs tennistique et physique, partir seule en tournois, partager leur chambre avec des joueuses, etc. Et ces joueuses font face à un manque de soutien institutionnel significatif ne leur permettant

³¹¹ Adeline, 21 ans, -15 à son meilleur classement, origine sociale supérieure, possédant un bac +3 et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

³¹² Morgane, 24 ans, -15 à son meilleur classement, origine sociale supérieure, possédant le bac et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

pas de bénéficier d'un soutien financier, matériel ou encore symbolique. Elles peuvent néanmoins compter sur le relais familial et les aides extérieures (clubs, coachs, mécènes) pour se maintenir sur le « fil ». La précarité économique et sociale qui caractérise la vie des joueuses de tennis que nous avons désignées comme les « équilibristes » exerce une influence significative sur leurs trajectoires sportives.

Leur condition semble alors caractérisée par une situation juridique et sociale inadaptée pour celles faisant de leur sport un métier. Bien que 76% (22/29) des joueuses aient figuré sur les listes ministérielles leur permettant d'obtenir des avantages, toutes sont unanimes, il ne leur « *a jamais rien apporté* » (Gaëlle³¹³), si ce n'est des difficultés comme l'explique Émilie³¹⁴ :

« Ne serait-ce rien que pour louer un appartement... Quand je suis justement partie de chez mon père pour louer, pour être en coloc à Paris j'ai eu la chance de tomber sur un proprio assez cool qui m'a cru. Parce que je n'avais aucune fiche de paie à lui montrer. Je lui ai montré quelques gains, quelques reçus de prize money que j'avais, je lui ai expliqué qui j'étais. Mais dieu merci, il a accepté, il était assez cool, assez souple. Et là, je n'imagine même pas pour acheter un bien la galère que ça doit être quand les joueuses de tennis ont des revenus pas très forts et pas très réguliers quoi ».

Malgré l'amélioration des dispositions juridiques et de l'encadrement des sportifs de haut niveau permettant de tendre vers un statut plus protecteur, les résultats rejoignent donc ceux effectués par Sébastien Fleuriet et Manuel Schotté (2020) sur les sportifs de haut niveau : l'existence d'un statut « sans qualité » entraînant un quotidien fait d'incertitude et de précarité. L'expérience des « équilibristes » met donc en lumière les effets de la condition sociale d'appartenance puisque les joueuses issues des classes supérieures bénéficient de conditions plus favorables et optimales (moins contraintes financièrement pour les déplacements en tournoi, pour s'accompagner d'entraîneurs de tennis et physique, d'un préparateur mental ou encore d'un suivi médical) au développement de leur carrière alors que celles relevant de milieux moins favorisés sont contraintes de constamment « bricoler ». Klara³¹⁵, fille de parents

³¹³ Gaëlle, 30 ans, top 40 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +2 et en activité professionnelle.

³¹⁴ Émilie, 30 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +5 et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

³¹⁵ Klara, 32 ans, top 40 français à son meilleur classement, origine sociale populaire, possédant un bac +2 et est en activité professionnelle.

technicien d'usine et mère au foyer, raconte d'ailleurs la pression financière qu'elle ressent depuis qu'elle n'est plus prise en charge par l'institution :

« J'ai commencé à ressentir la pression de l'argent en jouant. Quand tu te dis : « Putain, si je ne gagne pas ce point, je ne paye pas mon loyer à la fin du mois », tu ne joues pas le point pareil que quand tu n'y penses pas ».

Lucie³¹⁶, dont le père est cadre commercial et la mère coiffeuse, a, quant à elle, été contrainte d'arrêter sa carrière pour des raisons financières :

« Je pense que c'était la période la plus horrible parce que mes parents commençaient à être dans le rouge financièrement, parce que ça faisait des années du coup qu'on accumulait les dépenses. Mes parents ont claqué de l'argent tôt. Et du coup, au moment où il a fallu claquer de l'argent sur le circuit, et ben on n'en avait plus. Et là, c'était compliqué ».

Face à ces contraintes financières, les joueuses sont amenées à adopter ou à comprendre certaines dérives existantes et sanctionnables. Premièrement, elles en viennent à omettre de déclarer certains gains obtenus en tournois afin d'éviter de payer les charges. Deuxièmement, bien qu'elles n'aient jamais accepté personnellement une proposition de cette sorte et qu'elles n'approuvent pas ces actions, 69% (20/29) des joueuses finissent par comprendre celles qui truquent les matchs pour de l'argent³¹⁷. Comme l'explique Ilona³¹⁸ :

« En vrai, je peux comprendre et en même temps ne pas comprendre. Non, je suis contre, je trouve que ce n'est vraiment pas bien, c'est quelque chose de moche qu'évidemment, je ne ferai jamais. Ça ne me viendrait même pas à l'idée de faire. Mais après quand tu connais aussi au niveau de l'aspect financier, que tu estimes avoir un niveau professionnel, que tu devrais gagner un minimum ta vie et que tu n'as

³¹⁶ Lucie, 35 ans, top 40 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +5 et est en activité professionnelle.

³¹⁷ Certaines joueuses sont contactées par des parieurs sportifs qui leur proposent de perdre un point, un jeu, un match contre une certaine somme d'argent, qui peuvent parfois représenter 15 000 euros.

³¹⁸ Ilona, 26 ans, top 60 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +5 et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

rien, que tu n'as pas d'aides et que tu galères de fou, je peux comprendre ça ».

Ces deux exemples de dérives illustrent bien leur difficulté à vivre de la pratique du tennis au regard des conditions de pratique, de formation et de carrière. Et pourtant, les *tenniswomen* se maintiennent dans ce milieu précaire et incertain, espérant un jour réaliser « leur rêve ». Elles ont été socialisées, converties puis prises dans un « cercle vicieux » à la recherche de rétributions symboliques, matérielles et sociales qui les amènent à en faire toujours plus et à ne jamais s'arrêter. Si ce système de rétributions maintient les engagements tennistiques au-delà des épreuves, c'est que les retombées ne sont pas que « matérielles » ou « financières ». Elles se combinent à d'autres et notamment la « fierté » de la famille souvent évoquée par les joueuses ou encore de l'entraîneur, valorisant l'engagement des joueuses au sein de l'univers tennistique et entraînant l'acceptation de leur condition précaire. Elles espèrent également bénéficier, un jour, d'un capital spécifique prestigieux qui leur donnerait une valeur ajoutée comme peuvent avoir les Superstars (Rosen, 1981). C'est pourquoi, malgré leur situation précaire, incertaine, insécure, ce sont les profits symboliques retirés lors de compétition, auprès des proches et des entraîneurs qui font tenir les joueuses dans leur engagement.

3.3.2 Les consacrées : sortir de la précarité

L'autre catégorie de joueuses qui se distingue, ce sont les « consacrées » (14%, 4/29). Seules celles parvenant à sortir de la précarité et vivant de leur pratique peuvent prétendre à ce statut. Parmi les athlètes interrogées, quatre peuvent être qualifiées ainsi. Elles ont franchi ce cap à l'âge de 20 ans, en moyenne, grâce aux résultats obtenus sur les tournois WTA et aux avantages qu'ils procurent : prise en charge de l'hébergement, de la restauration, *sparing* à disposition, gains supérieurs. Amélie³¹⁹ et Ophélie³²⁰ y font allusion au cours de l'entretien :

« Ce qui est bien, c'est que plus tu montes dans le classement, plus tu gagnes, parce que tu arrives dans les WTA et dans les WTA, tu arrives

³¹⁹ Amélie, 27 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant le brevet des collèges et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

³²⁰ Ophélie, 25 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale populaire, possédant un brevet des collèges et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

sur des tableaux finaux et tu ne paies plus l'hôtel, tu ne paies plus la nourriture... Tu as juste le billet d'avion à payer ».

« Ben au niveau des frais déjà. Sur la WTA, on a la chambre et la nourriture qui sont payées. Et sur les ITF, il n'y a rien qui est payé donc on doit se débrouiller. Et puis aussi au niveau des conditions, la WTA, on a des transports, on a des voitures privées qui nous amènent à l'hôtel quand on veut. Sur les ITF, c'est souvent des navettes de groupe qui sont prévues toutes les 2 heures. La WTA prend en charge les hôtels et ce sont des hôtels de luxe. On est vraiment chouchoutée et dans l'ITF, c'est le bas de gamme quoi. Puis, quand j'ai commencé vraiment à faire les Grand Chelem, que ce soit qualifs ou tableau final, on a eu un petit d'aides financières de la FFT. J'ai commencé à souffler quoi ».

La prise en charge intégrale pour celles qui intègrent les tournois WTA s'apparente donc comme une reconnaissance de « réussite ». En participant à ces tournois, les « consacrées » découvrent l'exercice du « métier » sous un jour nouveau. Elles bénéficient de conditions plus favorables et rémunératrices qui leur permettent d'envisager plus sereinement leur carrière au quotidien, d'anticiper leur reconversion en investissant une partie de leurs gains, dans l'immobilier notamment pour trois enquêtées, et de disposer d'un dispositif de retraite mis en place par la WTA. Comme l'évoque Ophélie à propos de ce dernier avantage :

« Ben en fait, c'est dans la WTA, en fait où je travaille. La WTA il y a un système de retraite où en fait, je cotise à chaque fois et à la fin de ma carrière, je crois que j'ai une cagnotte que je peux prendre. Et... Soit je choisis qu'il me verse tous les mois, soit je choisis de prendre entièrement la cagnotte ».

Si les « consacrées » bénéficient de ce dispositif, les « équilibristes », quant à elles, ne comptabilisent aucun trimestre et le temps consacré à la pratique du tennis représente « un temps perdu ». Des questions auxquelles les joueuses ne pensent pas durant leur carrière sportive :

Klara³²¹ : « *Pas du tout. Non, je n'avais aucune conscience de ça. C'est maintenant que je travaille et que je me dis : « Oh, bordel, je suis dans la merde, je vais avoir ma retraite à 87 ans » ».*

Lucile³²² : « *Je ferme les yeux... Je ferme les yeux et je me dis : « Ça va aller. » Alors qu'en fait, je ne vois pas comment ça peut aller, mais, franchement, ça va aller ».*

Ainsi, l'ascension vers les tournois WTA permet aux joueuses de sécuriser leur avenir financier. Cette transition économique peut représenter un échappatoire à la précarité financière qui peut caractériser les débuts de carrière des joueuses et leur offre une indépendance financière. Elles sont désormais moins tributaires de facteurs externes, tels que le soutien de la famille qui était nécessaire pour faire face aux frais dans les débuts de leur carrière.

À mesure qu'elles évoluent vers le plus haut niveau, elles disposent donc de moyens plus conséquents qu'elles consacrent à leur encadrement en rémunérant un entraîneur privé, un préparateur physique, un préparateur mental ou encore un kinésithérapeute. La plupart du temps, l'entraîneur est un ancien bon joueur ayant une expérience de haut niveau reconverti depuis dans le métier. Émilie³²³ a d'ailleurs arrêté avec son entraîneur pour cette raison :

« Je commençais un peu à ralentir au niveau des résultats et je sentais que mon entraîneur n'avait aucune expérience du haut niveau. Les premières joueuses qu'il a eues, qui ont fait des ITF c'était moi et ma pote avec qui je m'entraînais. Alors il ne connaissait pas, n'avait jamais voyagé dans les ITF, il n'avait jamais vu vraiment des joueuses de haut niveau. Et en fait, je me suis dit « est-ce qu'il n'est peut-être pas un peu limité en termes de connaissance pour que je passe un cap ? » ».

Au-delà des rétributions matérielles, la reconnaissance s'opère également grâce aux rétributions symboliques auxquelles les « équilibristes » n'ont pas accès. Les « consacrées » ont pris conscience de leur statut d'exception au sein de ce monde fermé et hautement concurrentiel. Elles reviennent, par exemple, sur le fait de côtoyer régulièrement lors des tournois des championnes qui ont marqué l'histoire du tennis, moments qui sont gratifiants pour elles et qui

³²¹ Klara, 32 ans, top 40 français à son meilleur classement, origine sociale populaire, possédant un bac +2 et est en activité professionnelle.

³²² Lucile, 26 ans, top 40 français à son meilleur classement, origine sociale populaire, possédant le baccalauréat et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

³²³ Émilie, 30 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +5 et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

leur permettent de tenir leur engagement dans les épreuves. Les « consacrées » se sentent également reconnues dans leur pratique par le biais d'inconnus qui les reconnaissent dans les clubs ou encore dans la rue. Quoi qu'il en soit, pour ces joueuses, les profits matériels et symboliques protègent les engagements des joueuses puisque les bénéfices semblent être plus importants que les coûts pour se maintenir.

Ces joueuses se distinguent non seulement par leur « réussite » sportive, mais aussi par leur parcours. En effet, contrairement au groupe des « équilibristes » qui comprend un ensemble de parcours diversifiés (institution et hors institution), les « consacrées » ont toutes été formées en-dehors de l'institution depuis leur enfance (100%, 4/4). Le soutien et l'accompagnement familial semblent jouer un rôle crucial dans le développement des carrières puisque, pour 75% (3/4) d'entre elles, le père assure le rôle d'entraîneur tandis que la mère est au foyer, pouvant ainsi gérer les tâches organisationnelles, administratives ou encore financières. Cette configuration familiale témoigne donc de l'importance de l'environnement familial et de l'investissement parental dans la construction des carrières tennistiques.

Néanmoins, peu de *tenniswomen* arrivent à cette dernière étape pouvant être qualifiée de rationalisation et de complexification de l'engagement, si nous reprenons les termes de Lucie Forté (2020) à propos des athlètes de haut niveau, et étant considérée comme circonscrite aux sportifs inscrits sur les listes ministérielles « senior » ou « élite ». En effet, de nombreux athlètes font face à des crises, réappropriations ou recompositions (Laillier, 2017) qui peuvent entraîner une sortie de carrière avant même qu'ils atteignent le statut d'élite. Ce constat s'observe également dans le tennis puisqu'en 2008, 83% des sportifs figurant sur la liste ministérielle « jeune » sont absents de la liste « senior » et 93% n'ont jamais connu le statut « élite ». Les parcours des *tenniswomen* n'échappent pas à ce constat, ils sont marqués par des trajectoires incertaines semées d'obstacles, de doutes, d'ascensions, de déclin qui peuvent conduire à l'abandon du projet sportif. La carrière sportive ne représente pas une parenthèse avant la vie « d'adulte » mais se fait en parallèle des différentes transitions scolaires, professionnelles et/ou sociales (Wylleman et al., 2004). C'est d'ailleurs ce qu'indiquent Franck Bouchetal Pelligri et al. (2006) lorsqu'ils considèrent la troisième étape de la carrière comme étant la plus difficile au vu de l'augmentation des transitions (non) sportives. Ces oscillations de carrière peuvent être directement liées à la pratique de leurs propres disciplines comme à la vie extra-sportive.

4. Le crépuscule des tennismen

4.1 Les crises de la vocation tennistique : une mise à distance du monde enchanté

4.1.1 Quand les blessures interviennent pendant le match

La blessure représente un moment particulier dans une carrière puisqu'elle vient interrompre la performance sportive et compromettre les bénéfices symboliques et financiers qui lui sont associés. C'est un événement qui participe à la remise en cause de son engagement en tant que *tenniswomen*. Par ailleurs, la mise à distance contrainte par une défaillance physique conduit les joueuses à l'interpréter soit comme un événement constitutif de leur parcours biographique – ce qui les entraîne à banaliser la blessure – soit comme une rupture. Ces premières interruptions interviennent, pour la plupart des joueuses enquêtées (86%, 25/29), vers l'âge de 17 ans, période qui coïncide généralement avec l'entrée sur le circuit professionnel et/ou l'intensification de la pratique. La blessure est un événement redouté par les joueuses dans le sens où elle diminue les chances de rivaliser avec la concurrence. Et elle est d'autant plus difficile quand elle est récurrente. Différentes blessures ont ainsi pu être identifiées : tendinites (40%), fractures de fatigue (20%), entorses (17%), déchirures (10%), et enfin problèmes au niveau du dos (7%). À noter que 40% des blessures concernent les pieds et 23% les épaules. Nombreuses sont les joueuses à se blesser au cours de leur carrière, mais certaines y sont plus sujettes. Si le caractère continu et progressif du processus de conversion s'est révélé efficace, elles en viennent à banaliser ces blessures, comme en témoigne Jade³²⁴ :

« J'ai n'ai pas eu de graves blessures. C'était beaucoup l'épaule. Ça a mis beaucoup de temps à se résorber. Il a fallu que je re-muscle tout le dos, parce que je ne pouvais même plus me brosser les dents. Je n'arrivais plus à lever le bras. Et j'ai eu un problème au genou aussi, mais sans gravité. J'ai eu un épanchement de synovie, mais on n'a jamais su ce qui s'était passé en fait. Mais je n'ai jamais eu de graves blessures. J'ai eu des fractures de fatigue, des contractures, des

³²⁴ Jade, 30 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant le baccalauréat et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

élongations, des petites déchirures aux abdos, des choses comme ça, mais jamais rien de grave ».

Cet exemple met en évidence une particularité déjà évoquée par Pierre-Emmanuel Sorignet (2006) à propos des danseurs : la blessure fait partie intégrante des parcours des sportifs. Contrairement à d'autres travaux scientifiques sur le football par exemple (Rasera, 2016), les joueuses ne dissimulent pas la blessure et prennent le temps nécessaire pour la soigner. Néanmoins, contrairement aux danseurs, elles ne sont pas préparées à ces événements qui peuvent conduire à une rupture brutale, d'autant plus qu'ils ne sont pas prévisibles.

La blessure est donc une épreuve pour les athlètes puisqu'elle marque une rupture dans une trajectoire de carrière ascendante, entraînant « *une stagnation voire une régression des performances sportives* » (Forté, 2017, p. 8). Et ce d'autant plus que le maintien de la vocation repose sur la perception de marquages symboliques. Elles peuvent déstabiliser le sentiment d'être « élue » construit lors de la prime inculcation de la vocation sportive.

Par ailleurs, la reprise après la blessure peut être marquée par une stagnation, voire une régression des performances sportives, tandis que les concurrentes continuent d'évoluer dans la hiérarchie sportive. Les joueuses vivent donc parfois une baisse d'intérêt de la part des entraîneurs. Comme l'explique Jade³²⁵ lors de son année au sein de l'institution :

« Je l'ai mal vécu, parce que... De voir que personne ne me défend et me soutiens. On ne te laisse même pas ta chance... Je suis arrivée il y a à peine un an, j'ai joué à peine un mois, je suis tout le temps blessée et puis on ne me laisse même pas la chance d'être compétitive, même sur une moitié de saison, c'est compliqué. On te met à la porte alors que tu n'as même pas eu la chance de faire un minimum ».

Si les joueuses sont arrêtées et ne peuvent plus pratiquer, elles bénéficient d'un classement protégé pour une durée de 12 tournois en cas de blessure de plus de 6 mois. Cela leur permet ainsi de repartir avec leur classement, calculé en fonction des résultats sportifs obtenus. L'institution met donc en place des actions pour protéger les engagements, contribuer au maintien du classement et préserver la croyance, et ce même après avoir été écartées momentanément du circuit international.

³²⁵ Jade, 30 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant le baccalauréat et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

Néanmoins, en cas d'arrêt relativement court ou de résultats en-deçà du niveau atteint antérieurement à la blessure, on peut constater chez plusieurs de nos enquêtées, une baisse dans le classement. À force de perdre des places, elles ne peuvent plus prendre part aux tableaux finaux, voire même participer à certains tournois. Les joueuses sont donc amenées à considérer la blessure comme un frein tandis que la concurrence continue sa progression. Cet enchaînement, blessure suivie de mauvais résultats, a été éprouvé par Valérie³²⁶. Cela a constitué l'une des raisons de mettre fin à sa carrière :

« Comme j'avais été blessée et que j'avais perdu tous mes points, j'ai eu un classement bloqué par la fédé. Donc j'étais bloquée à la 180^{ème} place mondiale. Et après, j'ai essayé de revenir quand même sur le circuit, de refaire des tournois et je n'ai plus jamais réussi à remonter dans les 200 premières. Donc j'ai arrêté, j'ai dit stop ».

Comme Valérie, la blessure a conduit 10% (3/29) des joueuses interrogées à abandonner définitivement leur carrière. Elle est d'ailleurs identifiée comme la principale cause d'abandons précoces des carrières de sportifs de haut niveau (Ogilvie & Taylor, 1994). L'engagement nécessaire des joueuses pour revenir à leur niveau devient supérieur aux rétributions qu'elle peut en retirer. Cet arrêt physique involontaire amène les athlètes à repenser leurs projets, prenant ainsi conscience de leur souhait de renouer avec leurs études, de leur lassitude vis-à-vis de leur carrière ou encore de leurs difficultés financières. Et cette fin de carrière est généralement très mal vécue par les joueuses puisqu'elles doivent faire le deuil d'une vie consacrée au tennis sans être accompagnées. Nous y reviendrons plus tard.

4.1.2 Sous le prisme des échecs : de la contre-performance au déclassement

Les échecs représentent un autre élément explicatif de remise en doute de la vocation (7%, 2/29). Lors de leur entretien, toutes les joueuses ont évoqué un échec qu'elles ont connu au cours de leur carrière, que ce soit une non-sélection pour représenter la France ou une défaite lors d'une compétition. Ces événements ne sont pas sans conséquences puisque les joueuses n'obtiennent pas les points nécessaires pour évoluer dans la hiérarchie des classements et donc vers le gap qui leur permettrait d'en « vivre ». Ainsi, les joueuses vivent l'épreuve du

³²⁶ Valérie, 52 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale populaire, possédant un bac +2 et est en activité professionnelle.

déclassement, événement qui les amène à se poser la question de la sortie définitive de l'activité tennistique. En effet, qu'il s'agisse de contre-performances, de déclassement sportif ou encore d'objectifs non atteints, ils peuvent être vécus comme une sanction extrêmement violente et sont donc susceptibles de déstabiliser le sentiment de vocation :

Claire³²⁷ : « *Mais je perdais, je perdais, je perdais, je perdais... Quand tu perds beaucoup, au bout d'un moment, tu as beau faire des bons matchs, ça reste des défaites. Donc, du coup, au bout d'un moment, j'ai fait mon dernier match. Je perds 7-6 au 3ème, je dis « Là, c'est bon. Stop, ça suffit ». Il y avait mon copain qui était là et qui dit « Non, mais là, c'est bon, il y en a marre de te voir comme ça sur le court, malheureuse et tout, ce n'est pas possible » ».*

L'exemple de Claire montre la prise de conscience, suite à ses défaites et aux paroles de son copain, que ses chances de réussite dans le monde tennistique s'amenuisent. Les signes d'une réussite à venir n'étaient plus suffisants par rapport à son engagement dans la pratique. Les carrières étant construites sur la croyance d'une progression possible au sein de la hiérarchie, les joueuses acceptent les conditions de pratique à partir du moment où elles estiment qu'elles « peuvent y arriver ». Les signes positifs tels que l'évolution des classements, les victoires en tournois, les sélections de l'institution permettent aux joueuses de maintenir leur engagement, et même de l'intensifier pour maximiser leurs chances de réussite. Lorsque ce n'est plus le cas, leur engagement peut être remis en cause, ce qui peut conduire à la décision de quitter le monde tennistique. Et c'est le cas de Claire qui, malgré son engagement entièrement orienté vers la production de performances, accumule les défaites et déceptions. Elle a néanmoins décidé de mettre un terme à sa carrière avant même d'être « reléguée » pour garder son capital réputationnel³²⁸ acquis au sein du monde tennistique et tenter de se reconverter au sein de l'institution fédérale.

Ces moments critiques, qu'ils renvoient à un échec, impactent les conditions de vie des athlètes notamment les bénéfices matériels, financiers et symboliques et nécessitent un travail de rationalisation et de reconstruction (Forté, 2020). Ce processus est généralement initié par

³²⁷ Claire, 27 ans, N40 à son meilleur classement, origine sociale populaire, possédant un bac +2 et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

³²⁸ La réputation est considérée comme une « *représentation sociale partagée, provisoire, associée à un nom et issue d'évaluations sociales plus ou moins puissantes et formalisées* » (Chauvin, 2013, p. 132).

l'entourage proche (entraîneur, famille, etc.) qui aide le sportif de haut niveau à se projeter vers une nouvelle échéance. Si l'entourage familial participe de manière importante au travail d'inculcation et de maintien de la vocation, il est donc également un lieu de « repli », sécurisé, protecteur (Bertrand, 2012) non-négligeable lors des aléas de la carrière. Cela pourrait expliquer que seule une joueuse de l'échantillon a arrêté sa carrière en raison des nombreuses défaites.

4.1.3 Quand les finances coupent le filet

L'aspect financier est le troisième élément évoqué par les enquêtées (24%, 7/29) pouvant entraîner une sortie de carrière, et ce d'autant plus pour celles qui ne bénéficient pas du soutien fédéral. Comme le décrit Klara³²⁹ :

« Ça m'a beaucoup freinée. C'est en partie à cause de ça que j'ai arrêté. Parce que je ne pouvais plus. À quoi ça sert d'aller te foutre dans le rouge financièrement quand de toute façon, quand il y a un point important à jouer, tu ne penses pas à ton point important et tu penses à ton loyer à payer. Enfin, il y a même eu un moment où je ne dormais plus la nuit et je me disais : « Je vais vendre ma voiture pour me faire un peu d'argent ». Même si je faisais de très bons résultats, quand tu ne peux même plus vivre... En fait, là, je me suis dit « stop » ».

Ilona³³⁰ évoque également :

« En vrai, maintenant j'ai 27 ans et j'ai envie de gagner ma vie tu vois, parce que je ne gagne pas ma vie (rires gênés). Donc, bon, ce sont mes parents qui me financent et tout. Et du coup, là, je commence un stage depuis une semaine et vraiment dans ma tête maintenant je n'ai pas envie de faire que du tennis et galérer à juste rentrer dans mes frais. J'ai envie de commencer à mettre un peu de l'argent de côté et commencer un peu à prendre de l'expérience pro pour l'après-tennis parce que de toute façon en vrai, si je suis lucide, je ne vais pas gagner ma vie avec le tennis sur les ITF, tu vois ».

³²⁹ Klara, 32 ans, top 40 français à son meilleur classement, origine sociale populaire, possédant un bac +2 et est en activité professionnelle.

³³⁰ Ilona, 26 ans, top 60 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +5 et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

Ces deux exemples montrent que manquant de ressources financières pour faire face aux frais d'une carrière tennistique, certaines joueuses finissent souvent par quitter le monde tennistique. Ce moment coïncide généralement avec l'avancée en âge qui laisse supposer un souhait d'indépendance. Étant issues des classes moyennes (72%, 5/7) et populaires (28%, 2/7), elles ne veulent plus dépendre de leurs parents et souhaitent s'auto-financer. Néanmoins, les « sacrifices » personnels et financiers semblent désormais être supérieurs aux bénéfiques. Cette prise de conscience des perspectives financières limitées s'avère être l'élément déclencheur de l'arrêt définitif de leur carrière sportive. La plupart étant en couple (86%, 6/7), elles aspirent une stabilité financière leur permettant d'économiser et d'envisager des projets.

4.1.4 Vers de nouveaux horizons : une vocation concurrente émergente

La poursuite d'une vocation concurrente entraîne également la sortie de carrière pour 7% (2/29) des joueuses. En effet, l'engagement dans un mode de vie favorisant le développement de performances sportives est particulièrement prenant. Nous l'avons vu, lorsque les joueuses souhaitent atteindre le haut niveau, il peut conduire à l'abandon du projet scolaire. Si elles nourrissent depuis toute jeune le projet de devenir joueuse de tennis de haut niveau, elles finissent par y renoncer pour assurer leur avenir professionnel. Elles considèrent la carrière scolaire puis professionnelle comme un horizon plus souhaitable que la carrière sportive au regard du nombre minime d'athlètes gagnant leur vie grâce à leurs résultats sportifs. Elles privilégient donc leur insertion professionnelle à leur projet sportif, ce dernier ne pouvant offrir ni la « *sûreté* » (Caroline³³¹), ni l'équilibre ni l'avenir professionnel. À l'instar de Baptiste Viaud et Bruno Papin (2018b) pour des pratiquants d'autres disciplines sportives, le projet scolaire des joueuses conduit à la sortie de leur carrière tennistique, et ce, pour différentes raisons.

La première est l'âge de la joueuse. Étant dans une situation précaire, les joueuses sont prises dans une tension entre projets sportif et professionnel, entre insécurité et sécurité, entre instabilité et stabilité. Une situation qu'elle conscientise avec le temps notamment en voyant leurs amis s'insérer professionnellement. La deuxième est la difficulté à vivre des joueuses. Ces dernières sont dans une trajectoire stagnante voire descendante, sans rétributions à la hauteur de leur engagement. Par conséquent, elles ne perçoivent plus les marquages symboliques

³³¹ Caroline, 28 ans, -15 à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +2 et est en activité professionnelle.

contribuant à continuer de croire en leur avenir et pense que leurs chances de réussite s'amenuisent. C'est à ce moment-là qu'elles commencent à rationaliser leur engagement en réfléchissant aux coûts et aux bénéfices. Elles songent donc à donner la priorité au secteur professionnel considéré comme plus « sûr » et mettent un terme à leur engagement tennistique. La carrière des joueuses s'accompagne donc bien souvent de crises de vocation et les contraintes apparaissent soudainement comme dépourvues de sens avec l'avancée en âge. Les événements vécus par les enquêtées jouent un rôle important dans la mise à distance progressive du monde enchanté. Elles construisent un rapport plus raisonné à la pratique et transforment leurs « rêves » en objectifs réalistes. Prenant conscience des risques inhérents à leur pratique, les objectifs sportifs deviennent de plus en plus dépendants des ressources financières, des gains obtenus et de la projection qu'elles se font de leur avenir.

De nos jours, seules les sportives salariées sont protégées face aux aléas de la carrière. Généralement, les médias décrivent les reconversions « réussies » des anciennes sportives de haut niveau les plus connues. Mais loin de ces exemples se cache la problématique de la précarisation d'anciennes athlètes. Comme nous l'avons indiqué précédemment, la carrière des joueuses est éphémère. Les enquêtées mettent, quant à elles, un terme à leur carrière, à l'âge de 25 ans en moyenne alors qu'on constate son allongement sur le circuit depuis plusieurs années. Ainsi, la moyenne d'âge est passée de 23 ans en 2003 à 25 ans en 2023³³². C'est pourquoi, la question de « l'après-carrière » s'avère importante pour des joueuses qui font de leur sport leur activité principale, mais qui n'en vivent pas, ou pour celles qui ont été contraintes d'arrêter brutalement leur carrière.

4.2 Au-delà des courts : la fin d'un match mais le début d'une nouvelle page

Bien que certaines joueuses en vivent, nous l'avons déjà évoqué, la pratique du tennis ne le permet pas à toutes. Un constat identique à celui observé dans d'autres pratiques puisque, d'après le rapport Karaquillo (2015), quatre sportifs de haut niveau sur dix gagnent moins de 500 euros par mois. Il est donc indispensable pour eux de porter une attention particulière à leur reconversion, considérée comme « *l'enchaînement de transformations subjectives qui accompagnent et conditionnent [...] la transformation du statut social* » (Suaud, 1978, p. 14). C'est donc un processus transitoire qui conduit les joueuses à s'insérer progressivement dans la société.

³³² WTA. (2023). WTA Players. Consulté le 17 juillet 2023 sur <http://www.wtatennis.com/players>.

La question de la reconversion du métier de sportif de haut niveau répond à une préoccupation récurrente de l'État comme des fédérations sportives. De nombreux dispositifs d'aide aux athlètes de haut niveau ont été mis en place par le ministère des Sports³³³ tels qu'un soutien à la formation et aux concours leur permettant d'aménager leur scolarité ; des accompagnements à l'insertion professionnelle ou à l'aménagement d'emploi grâce aux conventions d'aménagements d'emploi (CAE) dans le secteur public et aux conventions d'insertion professionnelle (CIP) dans le secteur privé ; un accès privilégié à certaines formations paramédicales en les exemptant du concours d'entrée (kinésithérapie, ergonomie, pédicurie-podologie, psychomotricité) ; une exonération des obligations de diplômes et/ou aux conditions d'âge pour les concours de la fonction publique ; une conservation des notes obtenues au baccalauréat pendant cinq ans et le report possible en session de septembre en cas de compétition ; ou un dispositif de retraite prenant en compte les périodes d'inscription sur les listes ministérielles des SHN (en catégorie « relève », « senior », « élite » ou « reconversion ») pour compenser les trimestres non cotisés et ainsi compléter les droits à la retraite à hauteur de quatre trimestres par an³³⁴. Cette volonté est régulièrement réaffirmée (notamment à l'approche des Jeux olympiques de 2024) et financée par le ministère du Travail : l'Assurance Formation Des Activités du Spectacle (AFDAS) a mis en place un dispositif visant à financer la formation de 500 sportifs de haut niveau pour faciliter leur insertion professionnelle. Cette prise en compte de l'après-carrière sportive se caractérise donc par le « *modèle de consécration à la Française* » (Faure & Suaud, 2004, p. 390) et s'oppose aux standards européens plus libéraux (Javerlhac et al., 2011). La FFT se préoccupe également de l'avenir des joueuses de haut niveau³³⁵. Dès lors, qu'elles ont été classées dans les 60 meilleures joueuses françaises, elles bénéficient d'une formation accélérée du Diplôme d'État (DE), de bilans de positionnement, de stages, mais aussi d'aides financières en cas de création d'entreprise. Malgré ces mesures, les dispositifs mis en place pour concilier le double projet ne sont réservés qu'à une infime partie des joueuses puisque seules celles inscrites sur les listes ministérielles peuvent y accéder. Comment anticipent-elles alors leur reconversion ? Quelles stratégies mettent-elles en place pour s'insérer professionnellement ?

Au lieu de voir la reconversion comme la transition entre la carrière et l'après, nous souhaitons l'analyser comme un processus allant de la préparation à la reconversion professionnelle –

³³³ Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques. (2023). Dispositifs d'aides. Consulté le 27 juin 2023 sur <https://www.sports.gouv.fr/dispositifs-d-aides-591>.

³³⁴ La prise en charge par l'État ne peut pas excéder 16 trimestres par SHN durant toute sa carrière.

³³⁵ FFT. (2023). Haut niveau et reconversion. Consulté le 27 juin 2023 sur <http://fft.fr/la-federation/metiers-et-vocations/haut-niveau-et-reconversion>.

présente bien avant que la joueuse n'arrête sa carrière sportive – à l'après-carrière. Une typologie de stratégies de reconversion nous semble déterminante pour comprendre le « devenir » des *tenniswomen* une fois le haut niveau derrière elles. Deux configurations se dessinent alors : les reconversions anticipées par les joueuses et celles qui ne le sont pas.

4.2.1 Anticiper la transition pour s'assurer une « après-carrière »

Bien que toutes les joueuses interrogées aient plus de 20 ans, seules 27% (8/29) des joueuses ont entrepris une action en vue de reconversion professionnelle, et ce, malgré toutes les mesures mises en place. Pour s'assurer un avenir « après-carrière » et vivre plus sereinement leur carrière sportive, elles s'orientent vers un cursus scolaire compatible avec leur carrière sportive (17%, 5/29) comme en témoignent Jade³³⁶ et Claire³³⁷ :

« J'avais eu mon DE. Dans ma tête, c'était complètement différent. Je ne me prenais pas la tête. J'avais mon diplôme, donc je jouais, je me fais plaisir, et j'étais bien ».

« Je joue parce que j'ai envie de jouer. Et puis si dans un an ça ne marche pas, j'ai une situation stable, ça fait 9 ans que je suis avec mon copain, j'ai mon DE, je sais très bien que je peux me faire de l'argent dans le tennis, tu vois, il y a plein de plans ».

Lorsqu'elles s'engagent dans une formation, elles évoquent une formation « par défaut » qui propose des aménagements horaires – comme par exemple dans une école de commerce, les diplômes fédéraux ou encore STAPS. Ces établissements d'enseignement supérieur prennent en considération les contraintes des sportifs pour adapter leur cursus avec des reports d'examens, des cours de rattrapage ou encore une possibilité d'allonger son cursus³³⁸. Mélanie explique³³⁹ :

« En fait, je ne savais pas quoi faire. Et ma mère est allée au forum, elle m'a dit qu'il y avait une école de commerce à Paris pour sportifs

³³⁶ Jade, 30 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant le baccalauréat et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

³³⁷ Claire, 27 ans, N40 à son meilleur classement, origine sociale populaire, possédant un bac +2 et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

³³⁸ D'après l'article L 611-4 du code de l'éducation.

³³⁹ Mélanie, 33 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale supérieure, possédant un bac +5 et est en activité professionnelle.

de haut niveau. Du coup, j'ai posé le dossier, j'ai été prise et c'est comme ça que j'ai atterri à Léonard de Vinci. Il n'y avait que des sportifs de haut niveau dans la classe et je n'avais cours que le matin ».

Néanmoins, bien que la fédération ne le mentionne pas officiellement, elle encourage les joueuses à se consacrer avant tout à leur projet sportif et n'hésite pas à retirer ses aides financières si ces dernières privilégient le projet scolaire. C'est ce qu'explique Carla³⁴⁰ lorsqu'elle a voulu s'inscrire à l'université :

« Jusqu'à mes 17 ans, la fédé m'aidait beaucoup, mais à partir du moment où j'ai décidé de rentrer à la fac, elle m'a dit « ben maintenant t'as ton bac et tu t'entraînes comme une professionnelle et on continue à t'aider ». Sauf que moi, j'ai dit que je ne pouvais pas, c'était impossible avec mes épaules. En attendant, je veux pouvoir continuer des études parce que j'avais envie aussi de voir autre chose. En plus, c'était le programme talent à Dauphine. En gros, c'était aménagé, c'était seulement deux matinées par semaine, ce n'était que ça. Donc c'était largement faisable. Et la fédé, ils ont dit « non, on a compris, comme tu faisais des études, ton projet ce n'est plus le tennis. Tu n'es plus à fond donc on ne t'aide plus ». Donc ils ont arrêté de m'aider à cause de ça. Et là, on a dû se débrouiller seuls ».

Pour Carla, la fédération n'accompagne pas les joueuses dans les domaines extra-sportifs. La responsabilité de l'abandon de la formation au-delà du baccalauréat leur incombe donc en partie. Le dispositif fédéral de la FFT indique d'ailleurs que « *la réalisation d'études supérieures est presque impossible [et incompatible avec la pratique du haut niveau au regard] des déplacements longs et fréquents pour raison de compétitions, [de l'] investissement quotidien important en termes de volume d'entraînement* »³⁴¹. C'est pourquoi, « *malgré les directives du ministère en faveur du double projet, il existe de fortes contraintes temporelles et institutionnelles* » (Javerlhiac et al., 2011, p. 185). Pour ce faire, 10% (3/10) des joueuses se sont, quant à elles, dirigées vers des formations à distance leur permettant d'avoir une certaine « *sûreté et en même temps de continuer le tennis puisqu'[elle]ne pouvait pas jouer et faire des*

³⁴⁰ Carla, 26 ans, -15 à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +3 et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

³⁴¹ FFT. (2017). Projet de performance fédéral 2017 – 2024. Consulté le 18 août 2023 sur <http://www.fft.fr>.

études à côté » (Caroline³⁴²). Bien que ces formations ne leur demandent pas d'être « physiquement » présentes, les joueuses éprouvent tout de même des difficultés à combiner les projets sportif et scolaire et finissent par abandonner leur scolarité, comme l'explique Émilie³⁴³ :

« Je ne voulais pas ne rien faire parce que je voulais avoir une activité à côté du tennis. Cette idée de ne faire que du tennis m'angoissait parce que je ne voulais pas que ma vie ne tourne qu'autour du tennis. Donc, directement après mon bac, j'ai voulu faire un BTS par le CNED. Après, je n'avais pas mon père qui me bottait le cul donc j'avais du mal à renvoyer les devoirs en temps. J'avais du retard. Et j'avais du mal à trouver le temps un peu pour bosser et tout donc je n'ai pas validé le BTS. J'ai fait la première année et puis après, j'ai graduellement un peu abandonné parce que je n'arrivais pas à suivre le rythme ».

Émilie justifie le manque d'engagement dans son parcours de formation et l'abandon qui en a résulté par une absence de soutien de la part de son père.

Malgré les dispositions évoquées pour permettre aux joueuses de concilier les deux projets, des difficultés émergent, pour les enquêtées, au moment de choisir leur formation, mais aussi de la mener à bien parallèlement à la pratique sportive de haut niveau. Un constat d'autant plus visible au niveau Master, qui représente un « cap » supplémentaire au regard du manque de formations offrant la possibilité de « double-cursus ». Faute d'aménagement, Mélanie³⁴⁴ a opté pour la préparation d'un master différent de celui choisi initialement. Les joueuses s'exposent également à de nombreux refus compte tenu de leur dossier, comme l'explique Amandine³⁴⁵ :

*« Je n'avais pas un très bon dossier parce que ma licence je l'avais fait en même temps que de jouer au tennis donc je n'avais pas des très bonnes notes. Pour rentrer à l'IAE, il faut avoir des très bonnes notes normalement pour être pris. Et du coup, il n'y a que l'IAE de *** qui a voulu de moi ».*

³⁴² Caroline, 28 ans, -15 à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +2 et est en activité professionnelle.

³⁴³ Émilie, 30 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +5 et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

³⁴⁴ Mélanie, 33 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale supérieure, possédant un bac +5 et est en activité professionnelle.

³⁴⁵ Amandine, 26 ans, top 40 français à son meilleur classement, origine sociale supérieure, possédant un bac +5 et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

10% des joueuses ont d'ailleurs eu l'opportunité de partir à l'étranger, tous frais payés grâce à l'obtention d'une bourse. Suite à la validation de leur baccalauréat, ces athlètes se sont vu offrir la possibilité de mener conjointement leurs projets aux États-Unis, chose qu'elles pensaient inenvisageable en France. Comme l'explique Juliette³⁴⁶ :

« Parce qu'en France, c'était impossible de continuer le tennis autant que je l'aurais voulu. Et puis surtout du coup aux États-Unis, je partais et j'avais une bourse. J'avais une bourse, la coach et les études. Donc je pouvais tout faire. Et puis comme je sais que je ne voulais pas arrêter le tennis en même temps, je ne me voyais pas arrêter complètement mes études et me lancer à fond dedans. Les États-Unis, c'était la bonne alternative ».

Avec une prise en charge complète (d'un montant pouvant aller jusqu'à 30 000 euros par an), le parcours universitaire aux États-Unis offre un accompagnement permettant aux joueuses de se consacrer pleinement aux projets sportif et scolaire. Contrairement aux paroles recueillies des joueuses concernant le dispositif français, cette approche intégrée met en évidence l'importance des États-Unis accordée à la formation complète des athlètes de haut niveau que ce soit sur le plan sportif qu'académique.

4.2.2 Entre cours et terrains : une incompatibilité des projets sportif et scolaire

Les *tenniswomen* semblent effectivement éprouver des difficultés à combiner la pratique intensive et la poursuite d'études supérieures. D'ailleurs, 83% (21/25) des joueuses évoluant au niveau international ne poursuivent pas leur cursus, un arrêt de leur formation qui s'opère à l'âge de 17 ans en moyenne (40% avant d'avoir obtenu le bac et 60% juste après). Nombre d'entre elles font état de « *difficultés croissantes et cumulatives* » (Forté, 2020, p. 125) et affirment que cela « *relève du défi* » (Javerlhac et al., 2011, p. 184). Les joueuses sont unanimes, elles estiment devoir rompre avec leur carrière sportive pour entrer en formation et donc ne préfèrent pas s'y engager. Ainsi, alors que « *le diplôme restant le facteur de reconversion quasi-unique pour ceux qui n'ont pas la possibilité de valoriser en fin de carrière un capital de notoriété* » (Bennahmias, 2002, p. 105), les contraintes liées à l'organisation du tennis, du moins de haut niveau, rendent difficile la poursuite du « double projet » et amènent

³⁴⁶ Juliette, 26 ans, -2/6 à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +5 et est en activité professionnelle.

à l'abandon du cursus scolaire. De nombreuses contraintes relatives à la pratique compétitive sont évoquées : manque de temps, charges d'entraînements, éloignement géographique des tournois ; mais aussi liées aux formations : incompatibilité des horaires d'entraînement, situation géographique défavorable, manque d'attrait pour certaines formations proposées. Les joueuses considèrent les études comme un frein à leur carrière sportive et le baccalauréat comme la fin de la conciliation possible entre les deux projets, sportif et scolaire. Elles s'engagent donc exclusivement au développement de leurs performances, retardent au maximum l'insertion professionnelle et attendent la fin de leur carrière sportive pour s'engager dans d'autres centres d'intérêts. Les enquêtées considèrent la reconversion comme une échéance lointaine et préfèrent « *fermer les yeux* » (Lucile³⁴⁷), bien qu'elles aient conscience des risques encourus. C'est d'ailleurs ce qu'explique Morgane³⁴⁸ :

« Je suis quelqu'un qui vit quand même dans l'instant présent et j'avoue que ce qui se passe même demain, je m'en fous un peu. Mais forcément, je me suis déjà demandée « comment je me voyais dans 10 ans ? ». Et en vrai, je ne me vois pas, je ne sais pas du tout ce que j'ai envie de faire. Je pense que pour l'instant, je suis tellement bien là-dedans. Après je pense quand même que ça ouvre des portes, j'espère que ça m'ouvrira certaines portes, mais pour l'instant, non, je n'y pense pas trop ».

Retarder l'anticipation de la reconversion n'est pas sans conséquence puisqu'en cas de fin de carrière inattendue (blessures par exemple), les joueuses ne sont pas préparées à l'après-carrière et n'ont pas anticipé leur retraite. Comme Morgane, ces joueuses misent beaucoup sur le capital sportif construit au fil de leur carrière sportive. Elles semblent ainsi concentrer leurs efforts sur la réussite de leur parcours tennistique le considérant comme un tremplin permettant de réussir leur reconversion. De la même manière, Ophélie³⁴⁹ espère gagner suffisamment d'argent grâce à ses performances sportives pour le réinvestir dans le secteur de l'immobilier en pensant que cela lui permettra de ne plus penser à sa reconversion.

³⁴⁷ Lucile, 26 ans, top 40 français à son meilleur classement, origine sociale populaire, possédant le baccalauréat et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

³⁴⁸ Morgane, 24 ans, -15 à son meilleur classement, origine sociale supérieure, possédant le bac et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

³⁴⁹ Ophélie, 25 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale populaire, possédant un brevet des collèges et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

Un lien significatif existe entre la classe sociale et l'anticipation (ou non) de la reconversion. En effet, les parents issus des classes populaires fondent moins d'attente sur la réussite scolaire de leurs enfants, dans la mesure où ils sont relativement distants de la culture scolaire, et considèrent la carrière sportive comme une ascension sociale. Aucune des joueuses issues des catégories populaires ne se projette dans l'après-carrière sportive. Ces résultats s'inscrivent dans la lignée de ceux démontrés par Pierre Bourdieu (1984), Julien Bertrand et Frédéric Rasera (2014) ou encore Lucie Forté (2020) qui évoquaient l'influence de la réussite sportive sur la distance parentale vis-à-vis du cursus scolaire des jeunes issus des classes populaires.

En revanche, les parents appartenant aux franges les plus favorisées influencent favorablement la poursuite d'études de leurs filles. En effet, 33% des joueuses issues des catégories supérieures ont abandonné leurs études parallèlement à leur carrière tennistique, contrairement à 100% des classes populaires. Cela s'explique notamment par le fait, qu'à leurs yeux, l'activité sportive est considérée comme complémentaire et formatrice pour leurs enfants, mais elle ne doit pas concurrencer l'engagement dans des études supérieures. Pour autant, si les résultats scolaires des enquêtées s'avèrent faibles mais que les résultats sportifs sont élevés alors la carrière est jugée positivement par les parents issus des milieux sociaux favorisés.

4.3 Passer de l'autre côté du filet

Cette période de transition que constitue la reconversion entraîne des prises de conscience de la part des joueuses qui développent des stratégies pour passer d'un « monde social » à un autre (Lévi-Strauss, 1996). L'utilisation du terme « transition » nous a semblé plus appropriée pour montrer que le passage entre l'arrêt de la carrière et l'entrée dans une nouvelle activité professionnelle est un processus relativement long, reste dépendant du contexte social et est faite de « *prises de conscience, de transformations et de choix, mais également (...) de stratégies* » (Javerlhiac, 2014, p. 21). Dès lors, elle peut être considérée comme une « *bifurcation biographique* » (Negroni, 2005, p. 331) qui implique de faire le deuil de la vie menée jusqu'alors. Nous l'avons vu, la carrière des *tenniswomen* peut s'arrêter pour quatre principales raisons : blessures, échecs, financières et reprise des études.

Ce sont les joueuses qui doivent prendre la décision d'arrêter leur carrière contrairement à d'autres sports comme le football (Juskowiak, 2011 ; Bertrand, 2012) où l'institution peut être motrice de cette décision. Ce passage, opéré en moyenne à l'âge de 25 ans par les joueuses enquêtées, n'est pas vécu de manière identique par toutes. Une part d'entre elles le vit comme

une renaissance (29%, 4/14) et « *n'ont pas de difficultés particulières à faire face à l'arrêt de la carrière sportive* » (Stephan et al., 2005, p. 42), alors que d'autres perçoivent cette période comme une crise (71%, 10/14), entraînant des changements profonds, qui sont à la fois sociaux, professionnels et corporels. Sans y être forcément préparées, que ce soit après une carrière « réussie » ou un arrêt brutal, les joueuses doivent faire face à l'acceptation d'une reconversion pouvant être vécue comme une disqualification sociale (Paugam, 2009). Et cela est d'autant plus difficile à vivre que la reconversion marque la fin d'une vie « extraordinaire » (Javerlhiac et al., 2011) et s'accompagne dans un même temps d'une « recherche d'identité ». Au cours des entretiens, Claire³⁵⁰ et Carla³⁵¹ reviennent sur cette période délicate :

« Et là, je me dis « Mais qu'est-ce que je vais faire ? Qu'est-ce que je veux faire de ma vie ? Je ne suis bonne à rien, à part le tennis » ».

« Toute ma vie, on m'a dit que j'étais faite pour ça. Je ne me voyais que par le tennis. Complètement. Ça fait flipper parce que tu te dis « attends si ce n'est pas ça, du coup, c'est quoi ? ». Du coup, je vais faire quoi de ma vie. Et ça, c'est dur ».

Cette question fait d'ailleurs l'objet de nombreux travaux, notamment en psychologie du sport (Lavalée & Wylleman, 2006 ; Cecic Erpic et al., 2004 ; Torregrosa et al., 2004). Ces auteurs mettent en évidence le stress et la crise identitaire que subissent les sportifs de haut niveau en fin de carrière, pouvant les conduire dans certains cas à un état dépressif. C'est d'ailleurs ce qu'Adeline³⁵² explique :

« J'angoissais le tennis, genre vraiment, j'en étais au stade où le tennis me dégoûtait, je ne voulais pas en parler, je ne voulais pas... J'étais là à dire quel sport de merde, j'ai eu vraiment un déni du tennis. Quand j'ai arrêté le tennis, j'ai commencé à beaucoup sortir, à beaucoup faire la fête, boire, dépenser bêtement. Ça a été un gros bouleversement d'arrêter, mais je ne m'en suis pas rendu compte tout de suite. Toute ma vie était rythmée autour de ça. Et là, j'ai retiré un énorme morceau de

³⁵⁰ Claire, 27 ans, N40 à son meilleur classement, origine sociale populaire, possédant un bac +2 et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

³⁵¹ Carla, 26 ans, -15, origine sociale moyenne, possédant un bac+3 et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

³⁵² Adeline, 21 ans, -15 à son meilleur classement, origine sociale supérieure, possédant un bac +3 et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

ma vie et je me suis rendu compte que j'étais complètement perdue suite à ça. Parce que j'ai retiré clairement le plus gros morceau de ma vie ».

La reconversion laisse des blessures, comme pour Adeline, qui nécessitent souvent une longue période de cicatrisation. Le monde tennistique, comme celui du sport de haut niveau, ne prépare pas les athlètes à faire face aux conséquences identitaires de la fin de carrière et à résister aux effets du déclassement. Aucune des enquêtées n'a bénéficié d'un accompagnement des pouvoirs publics et des instances sportives. Et les résultats montrent que plus les joueuses ont vécu négativement la sortie de carrière, plus elles ont des difficultés à se projeter dans l'après-carrière. À l'inverse, certaines joueuses tendent à minimiser les mauvais souvenirs lors de leur carrière et en concluent un bilan positif de leur engagement dans la pratique du tennis. Pour ces joueuses, on peut dire que la fin du processus du deuil est engagée puisqu'elles acceptent de mettre derrière elles leur carrière et d'envisager leur « après-carrière ».

Les joueuses développent donc des stratégies pour se construire rapidement un emploi stable. Alors que 57% (8/14) des joueuses interrogées se sont orientées vers des études « longues » (licence, master), les autres joueuses (43%, 6/14) s'engagent et se projettent davantage dans des formations relativement courtes comme le Diplôme d'État (DE) en raison du nombre d'années d'études qu'implique l'accès à certains métiers, mais aussi des besoins financiers qui sont les leurs pour pouvoir vivre au quotidien. Caroline³⁵³ explique :

« Si je reprenais les études, je n'avais pas envie de reprendre trois ans en étant étudiante, sans rémunération, sans rien. Il fallait trouver une solution de rémunération. Je voulais être kiné, mais ça demandait beaucoup de boulot, fin voilà, j'avais arrêté mes études depuis mes 18 ans. Donc, en fait, j'ai passé le DE et finalement, c'est très bien j'étais en CDD, donc tout de suite, tu as une rémunération, t'es dans ta passion. Et c'était surtout un an de formation, ce n'est rien ».

Une nouvelle fois, un lien significatif apparaît entre l'appartenance sociale et l'orientation scolaire. 50% (3/6) des *tenniswomen* qui s'orientent vers des formations courtes ont un membre de leurs parents appartenant aux cadres et aux professions intellectuelles supérieures contre 67% (2/3) pour celles s'engageant dans une licence et 80% (4/5) dans un master.

À l'image de Caroline, de nombreuses athlètes voient donc à travers le DE une opportunité de transférer le capital sportif acquis au cours de leur carrière dans leur nouveau métier. Les

³⁵³ Caroline, 28 ans, -15 à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +2 et est en activité professionnelle.

résultats montrent d'ailleurs que la sortie de leur carrière tennistique ne conduit pas nécessairement à la sortie du tennis et plus largement du sport, comme en témoignent les données présentées dans le tableau suivant :

Tableau 42 :

Secteur d'activité dans lequel évolue les enquêtées après l'arrêt de leur carrière

| Secteur d'activité | % |
|----------------------|------|
| Dans le tennis | 43% |
| Secteur sportif | 36% |
| Hors secteur sportif | 21% |
| Total | 100% |

Source : Fontaine, M. (2023).

Malgré les difficultés éprouvées au cours leur carrière pour concilier projets sportif et scolaire, leur insertion professionnelle n'en est pas affectée une fois la carrière sportive terminée puisque les joueuses s'insèrent en moins d'un an après l'obtention de leur diplôme. On constate ainsi que 79% (11/14) des joueuses restent dans le secteur sportif, dont 43% (6/14) occupant des fonctions directement en lien avec le tennis. Ces joueuses ne vivent pas la fin de carrière comme une rupture avec les mondes sportif et tennistique, mais comme le début de nouveaux projets. Elles s'appuient à la fois sur leur réseau de relation développé au sein de leur pratique sportive, sur leur culture sportive et leur renommée pour favoriser leur reconversion. À l'inverse, 21% (3/14) des joueuses se sont reconverties en dehors du monde tennistique, marquant ainsi le détachement définitif avec leur engagement.

En questionnant à présent les joueuses encore dans leur carrière sur leur souhait de reconversion, elles ont une idée assez précise de ce qu'elles souhaitent faire comme métier après leur carrière sportive (cf. Tableau 43).

Tableau 43 :

Secteur d'activité souhaité des enquêtées dont la carrière est en train de se faire

| Secteur d'activité | % |
|----------------------|------|
| Dans le tennis | 60% |
| Secteur sportif | 33% |
| Hors secteur sportif | 7% |
| Total | 100% |

Source : Fontaine, M. (2023).

Elles envisagent principalement une insertion professionnelle en tant qu'entraîneuse, et plus précisément dans la formation des futurs athlètes de haut niveau, dans le monde tennistique soit dans un club, une ligue ou encore la fédération. Ce type de reconversion leur permet d'être dans la continuité avec leur engagement initial de joueuse de tennis.

En analysant plus finement, la description se basant sur les 52 joueuses classées dans le top 20 français entre 2003 et 2013, nous avons souhaité collecter des informations complémentaires – via les réseaux sociaux (*LinkedIn*) – permettant de les situer (cf. [Tableau 44](#)).

Tableau 44 :

Secteur d'activité des joueuses classées dans le top 20**français de 2003 à 2013**

| Secteur d'activité | % |
|----------------------|------|
| Dans le tennis | 62% |
| Secteur sportif | 9% |
| Hors secteur sportif | 29% |
| Total | 100% |

Source : Fontaine, M. (2023).

Ces données confirment les tendances décrites précédemment. 71% des joueuses reconverties et trouvées sur les réseaux (24/34) occupent un métier dans l'univers tennistique ou *a minima* dans le secteur sportif. Les joueuses semblent alors rentabiliser leur carrière sportive dans leur univers, chose qui semble être moins transférable dans d'autres secteurs professionnels. Comme Sébastien Fleuriel et Manuel Schotté (2011, p. 129) l'ont montré, « *tout se passe comme si la*

performance sportive se convertissait de manière privilégiée en savoirs puis en diplômes sportifs, le sport restant au sport ». Néanmoins, elles n'occupent pas forcément un métier d'entraîneuse comme nous avons pu le voir précédemment puisque 71% (15/21) intègrent la FFT en tant que directrice des relations et services ou encore responsable du développement des clubs, par exemple. Lors de leur reconversion, il semble donc que ces joueuses ayant fait partie de l'élite aient gardé leur capital réputationnel acquis au sein du monde tennistique pour intégrer la fédération. À ce titre et en rejoignant les constats établis par Sébastien Fleuriet et Manuel Schotté (2011), nous ne pouvons pas en conclure qu'il s'agisse d'une réelle conversion du capital acquis lors de leur carrière puisque les joueuses font jouer leur capital sportif au sein même du monde tennistique.

79% (11/14) des joueuses sont donc en situation d'emploi suite à leur carrière dont 55% (6/11) sont Diplômée d'État (DE) dans une association (CDII³⁵⁴, 35h), à destination plus particulièrement d'un public compétiteur ; 36% (4/11) dans le secteur privé (CDI, 35h) et 9% (1/11) dans le secteur public (CDI, 35h). À ce propos, Sébastien Fleuriet et Manuel Schotté (2011) ont montré que les anciens athlètes, ayant participé aux Jeux olympiques de Munich (1972) et de Barcelone (1992), connaissent un certain enfermement. Ils demeurent, en effet, ancrés dans le milieu sportif, en occupant des postes majoritairement en haut de l'espace social. Et c'est également ce qui caractérise les joueuses classées dans le top 20 français entre 2003 et 2013 puisque 62% (21/34) sont dans la catégorie cadres et professions intellectuelles supérieures et 38% (13/34) de la catégorie professions intermédiaires. Néanmoins, dans le cadre de cette étude qui porte également sur les « équilibristes », les résultats diffèrent puisqu'ils décrivent une sur-représentation des joueuses dans les catégories moyennes (cf. Tableau 45).

³⁵⁴ Le CDII est un contrat à durée indéterminée et permet d'adapter l'activité des salariés selon les variations des missions inhérentes au secteur sportif (alternance de périodes travaillées et non travaillées).

Tableau 45 :

Catégorie socio-professionnelle des joueuses actives

| Catégorie socio-professionnelle | % |
|---|----------|
| Artisans, commerçants, chefs d'entreprise | 0% |
| Cadres et professions intellectuelles supérieures | 18% |
| Professions intermédiaires | 82% |
| Employés | 0% |
| Ouvriers | 0% |
| Total | 100% |

Source : Fontaine, M. (2023).

Une nouvelle fois, les joueuses se retrouvent dans une situation dans laquelle des écarts minimes de classement entraînent des différences considérables, et ce même lors de l'« après-carrière ». Nous l'avons vu, les avantages cumulatifs (Merton, 1968) conduisent à renforcer les écarts entre les joueuses, entre celles prises en charge par l'institution et celles qui ne le sont pas, entre celles issues de la classe sociale supérieure et celles qui ne le sont pas, entre celles qui ont passé le « gap » des WTA et celles qui n'ont pas réussi. Loin du top et des paillettes, de nombreuses joueuses ne bénéficient donc pas de conditions de pratique, de formation et de carrière qui leur permettent de vivre s'agissant de leur sport et restent alors exposées à supporter un statut précaire, davantage prononcé chez les joueuses au regard des inégalités entre les femmes et les hommes qu'elles ressentent comme telles.

5. De la violence symbolique à la résistance : perception des joueuses sur les inégalités entre les femmes et les hommes dans le tennis

5.1 Une invisibilisation des joueuses dans les médias

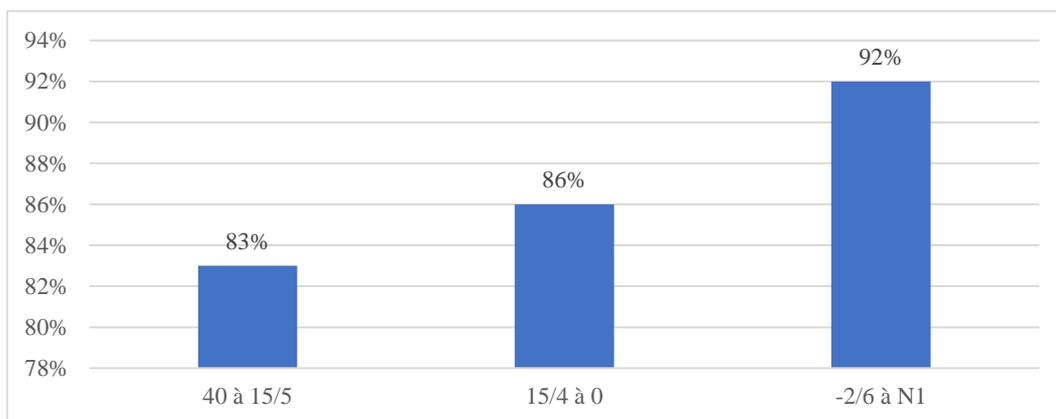
87% (4 605/5 293) des joueuses interrogées lors de l'enquête quantitative estiment que le tennis dit féminin ne bénéficie pas d'une couverture médiatique équivalente à celle des hommes. Ce constat s'observe également au niveau de la presse puisque les femmes sont sous-représentées en couverture. À l'instar de Sandy Montañola (2011), y compris dans un sport comme le tennis dans lequel il existe une culture sportive féminine et masculine, on constate une sous-

médiatisation des *tenniswomen* par rapport aux *tennismen* notamment en présence en « Une ». L'analyse de 366 couvertures de la revue spécialisée « *Tennis Magazine* » (sur 424 depuis juillet 1984) a montré que 75% des « Une » sont consacrées aux hommes, 10% aux femmes, 6% avec les deux sexes et 9% sont des images neutres³⁵⁵. Ainsi, le tennis est l'un des sports, parmi d'autres, où les inégalités entre les femmes et les hommes se (re)produisent en son sein. De nombreux travaux ont montré que ces rapports de domination ne sont pas liés aux différences naturelles mais bien à des constructions sociales assimilées et inculquées culturellement (Buscatto, 2019).

D'après Christine Mennesson (2011), les sportives issues des milieux favorisés sont moins soumises aux normes sexuées que celles des milieux populaires. On pourrait alors penser à une corrélation positive entre la perception des inégalités et le milieu social. Néanmoins, les variables socio-démographiques ne contribuent qu'assez faiblement à faire varier cette perception d'ensemble³⁵⁶. C'est ici, le niveau des joueuses qui exerce une influence plus forte puisque la perception des inégalités croît au fur et à mesure que les joueuses évoluent dans la hiérarchie du classement (cf. Graphique 33).

Graphique 33 :

Perception des inégalités de médiatisation selon le classement



Source : Fontaine, M. (2023)

³⁵⁵ Source : Fontaine, M. (2023) à partir des revues « *Tennis Magazine* ».

³⁵⁶ Lors du croisement de la variable « Perception des inégalités de couverture médiatique » et des caractéristiques socio-démographiques (âge, statut, situation familiale, etc.), le test du χ^2 ne révèle pas de significativité.

Différentes raisons peuvent expliquer cet accroissement. Premièrement, les horaires des compétitions. Les joueuses classées de -2/6 à N1 sont davantage impactées par des horaires qu'elles considèrent moins propices au public. Comme l'évoque Émilie³⁵⁷ :

« Il y a des horaires plus médiatisés qui sont privilégiés pour les garçons. C'est la réalité des choses. Même en Grand Chelem, on favorise l'exposition des matchs mecs par rapport aux matchs filles ».

Dès lors, en analysant la programmation du tournoi de Roland-Garros de 2022, nous pouvons mettre en évidence que 90% des premiers matchs sur les deux principaux terrains (Philippe Chatrier et Suzanne Lenglen) concernent les femmes et 90% des matchs sur les sessions de soirée, moment de temps libre pour la majorité des Français³⁵⁸, concernent les hommes. Un constat observé également sur les tournois français puisque d'après Jeanne³⁵⁹ :

« Franchement aller jouer à 9h il n'y a pas un chat à chaque fois, même le juge-arbitre n'a pas envie de venir... 10h je trouve que c'est déjà pas mal, ça laisse le temps aux gens de venir. Ça nous laisse une chance d'avoir du public. Alors qu'à 9h, on est sûr et certain qu'il n'y a personne ».

Établir ces programmations, c'est donc confirmer l'idée que la référence reste le tennis dit masculin. Cela revient aussi à souligner le désintérêt des organisateurs pour le tennis dit féminin.

Deuxièmement, le marché économique et médiatique du monde sportif. Les joueuses estiment que « *plus tu es médiatisé, plus les sponsors vont vouloir de toi* » (Amélie³⁶⁰). Compte tenu de leur moindre médiatisation, les joueuses sont donc, à quelques rares exceptions près, également moins bien placées dans l'exploitation de leur image susceptible de générer des revenus supplémentaires. Alors qu'elles apparaissent en haut de la hiérarchie, une majorité de ces joueuses sont invisibilisées par les supports médiatiques. Et cette invisibilité médiatique n'a pas le même sens d'une part, pour les *tenniswomen* que pour les haltérophiles puisque

³⁵⁷ Émilie, 30 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +5 et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

³⁵⁸ D'après Alain Chenu (2002, p. 154), « *80% du temps de travail professionnel se concentrent de 9h à 19h* ».

³⁵⁹ Jeanne, 30 ans, -2/6 à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +5 et en activité professionnelle.

³⁶⁰ Amélie, 27 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant le brevet des collèges et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

l'invisibilisation « *« dans un univers qui domine le monde sportif français » tend à minimiser l'expérience des femmes et entretient leur amertume »* (Hidri Neys & Mennesson, 2023) et d'autre part, pour les joueuses dites de « loisir » que pour celles de haut niveau puisqu'au regard de leur statut³⁶¹, cette moindre médiatisation impacte directement leurs conditions d'existence.

5.2 Des terrains inégaux dans la rémunération des *tenniswomen*

Nous avons proposé un support visuel mettant en lumière les 10 joueurs et joueuses de tennis possédant les gains et les sponsors les plus élevés (*cf. Illustrations 10 et 12*). Le visuel a suscité, dans un premier temps, l'étonnement des joueuses. Des chiffres qui sont considérés comme « une aberration » (Klara³⁶²) ou « astronomiques » (Ophélie³⁶³).

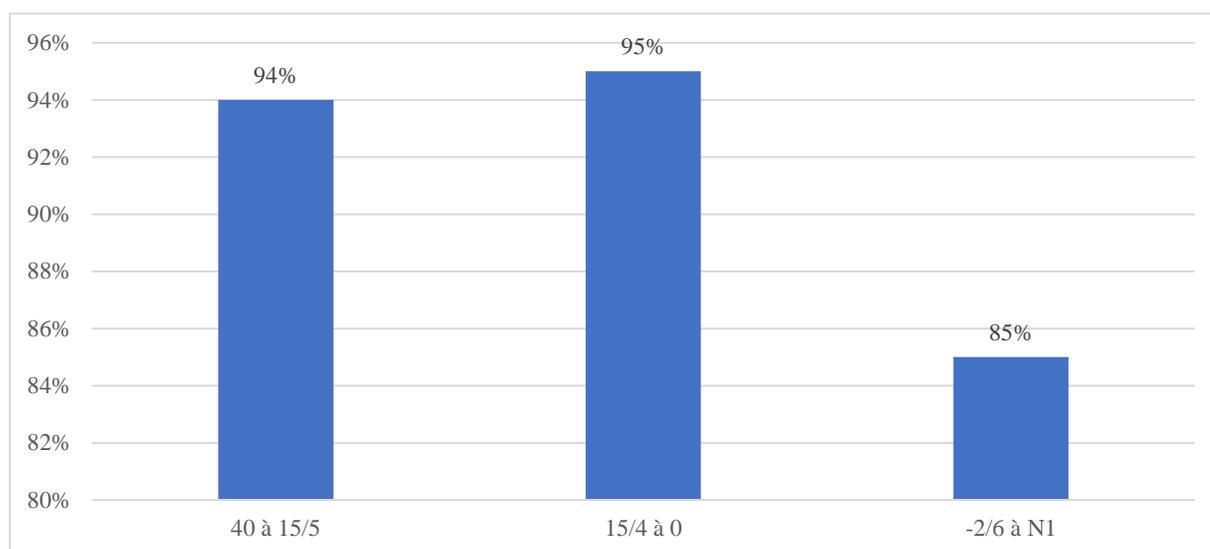
S'agissant des gains obtenus en tournois, 92% (4 861/5 293) des joueuses interrogées lors de l'enquête quantitative estiment que le tennis dit féminin ne bénéficie pas de gains équivalents à ceux des hommes. Comme pour la médiatisation, c'est le niveau des joueuses et non les caractéristiques socio-démographiques qui exercent une influence sur la perception des inégalités (*cf. Graphique 34*).

³⁶¹ La pratique des joueuses classées de -2/6 à N1 implique un engagement intensif exclusivement orienté vers la production de performances. Ne possédant pas de contrat de travail et n'ayant matériellement pas le temps d'avoir une activité professionnelle « à côté », les *tenniswomen* dépendent totalement des résultats sportifs, des aides du milieu et du soutien familial.

³⁶² Klara, 32 ans, top 40 français à son meilleur classement, origine sociale populaire, possédant un bac +2 et est en activité professionnelle.

³⁶³ Ophélie, 25 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale populaire, possédant un brevet des collèges et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

Graphique 34 :
Perception des inégalités de gains selon le classement³⁶⁴



Source : Fontaine, M. (2023)

Si nous observons un moindre sentiment d'inégalités au sein de la catégorie -2/6 à N1, c'est notamment grâce au combat de Billie Jean King qui a fait avancer l'équité des *prize-money* dans les tournois du Grand Chelem. Nous l'avons vu précédemment, les joueuses investissant principalement le circuit mondial ont une moindre perception des inégalités entre les femmes et les hommes comparé aux autres catégories. C'est d'ailleurs ce que Jade³⁶⁵ explique :

« Sur les tournois ITF, de toute façon, ce sont les mêmes gains chez les hommes ou chez les femmes ».

Mais si les dotations sur des tournois internationaux équivalents sont égales, différentes raisons peuvent expliquer la perception des joueuses sur les inégalités de gains qui reste supérieure à 85%. Premièrement le nombre de tournois existants. Comme l'explique Ophélie³⁶⁶ :

« Je sais que sur les Grand Chelem, c'est pareil, mais c'est plus sur les tournois un petit peu plus bas de gamme où les mecs gagnent beaucoup plus que nous parce qu'ils ont beaucoup plus de tournois. Quand tu

³⁶⁴ Le test du χ^2 montre une dépendance entre les variables.

³⁶⁵ Jade, 30 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant le baccalauréat et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

³⁶⁶ Ophélie, 25 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale populaire, possédant un brevet des collèges et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

regardes les programmes des mecs il y a des tournois toutes les semaines, leur calendrier n'a jamais de trous. Et nous c'est vrai que chez les filles il y a un peu plus de mal par rapport à ça ».

Deuxièmement, les disparités qui persistent sur les tournois du circuit français. C'est d'ailleurs ce qu'évoque Mélanie³⁶⁷ en faisant la différence des gains proposés sur le circuit CNGT :

« En CNGT tu as des grades d'étoiles, 1, 2, 3 étoiles. Et donc en fonction des étoiles, tu as eu prize-money à mettre. Et les prize-money ne sont pas les mêmes pour les mecs et pour les filles. Donc 1 étoile mec, il y a toujours plus de prix que pour 1 étoile fille. Et pareil 80%/90% des tournois il y a plus de prize-money chez les mecs même sur les tournois open ».

Troisièmement, sur les garanties obtenues. En effet, en plus des prix affichés du tournoi, certaines joueuses peuvent prétendre à des garanties pour venir participer à la compétition. Un montant qui d'après Pauline³⁶⁸ n'est pas le même dans le tennis « masculin » ou « féminin » :

« Encore un petit peu ce côté d'injustice qui ressort, tu vois, à ce moment-là, de différence de prix. Et, même, là, on est sur des prix de tournois, mais les garanties, c'est la même chose. Tu sais, tu es payée pour venir. Et les hommes, ils avaient toujours plus que les filles ».

Et nous ne prenons ici en compte que les rétributions obtenues en tournois, car les revenus obtenus par les sponsors creusent davantage l'écart. 81% (4 296/5 293) des joueuses interrogées lors de l'enquête quantitative estiment que les joueuses ne bénéficient pas des mêmes sponsors que les hommes. Une corrélation positive existe entre l'impact des médias et la rémunération des sportives. Selon les travaux de Robert Franck et Philip Cook (1996), le développement du sport télévisé et la hausse de l'exposition médiatique du tennis entre 1977 et 1987 ont entraîné un écart croissant des revenus entre le top 10 mondial et le top 41-50. Une médiatisation plus conséquente permet ainsi d'accéder aux revenus liés au sponsoring associés.

Outre les enjeux financiers identifiés, les *tenniswomen* sont unanimes : le poids de l'apparence physique joue un rôle dans l'obtention de sponsors. En faisant régulièrement référence à la

³⁶⁷ Mélanie, 33 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale supérieure, possédant un bac +5 et est en activité professionnelle.

³⁶⁸ Pauline, 31 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +2 et est en activité professionnelle.

beauté, elles montrent que la reconnaissance d'une femme sur le marché du travail sportif vient des qualités multiples sur et en dehors du terrain. Les joueuses se doivent d'être « belle » (Pauline³⁶⁹), « féminine » (Morgane³⁷⁰), « avec un beau corps » (Marion³⁷¹), autant d'adjectifs qui qualifient les normes d'apparence physique « implicitement » attendues par les sponsors pour rentrer dans le « moule » (Jade³⁷²). C'est d'ailleurs ce qu'explique Émilie³⁷³ :

« Il vaut mieux être jolie et avec un classement moyen que moche avec un très bon classement. Fin ça veut vraiment dire que les marques sont plus intéressées par le physique que la pure performance ».

Ce constat rejoint l'hypothèse de Pierre Bourdieu (1979) selon laquelle l'apparence pouvait constituer un capital, notamment dans les professions féminines de (re)présentation. Or dans le contexte français doté d'un cadre législatif antidiscriminatoire, la distribution des contrats de sponsoring selon l'apparence physique, ne peut se faire qu'insidieusement. Une partie des joueuses ont incorporé ce mode de fonctionnement puisque, de par leur consentement tacite, elles reconnaissent la légitimité. D'après Jeanne³⁷⁴ :

« Une femme, c'est moins médiatisé et ça vend moins. Le seul moyen, c'est que ça donne envie aux hommes. Et pour ça, c'est quoi ? C'est le physique. Donc, oui, c'est notre condition de femelle, tu vois ».

Il est d'ailleurs intéressant de souligner la rhétorique employée par la joueuse assimilant les femmes, et par la même occasion elle-même, à un objet. Cette réduction discursive à l'état de « femme-objet » (Hidri Neys, 2013) témoigne bien de la violence symbolique qui s'exerce sur les joueuses. Néanmoins, toutes ne considèrent pas ces pratiques d'attribution de sponsors comme légitimes. Comme en témoigne Marion³⁷⁵ :

³⁶⁹ Pauline, 31 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +2 et est en activité professionnelle.

³⁷⁰ Morgane, 24 ans, -15 à son meilleur classement, origine sociale supérieure, possédant un baccalauréat et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

³⁷¹ Marion, 20 ans, top 40 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant le baccalauréat et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

³⁷² Jade, 30 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant le baccalauréat et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

³⁷³ Émilie, 30 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +5 et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

³⁷⁴ Jeanne, 30 ans, -2/6 à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +5 et est en activité professionnelle.

³⁷⁵ Marion, 20 ans, top 40 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant le baccalauréat et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

« J'avoue que ça ne me plaît pas du tout. Enfin, pour moi, une joueuse de tennis, elle doit avoir des contrats pour le tennis, pas parce qu'elle a un beau corps ».

Les joueuses ont également identifié le nombre de *followers* sur les réseaux sociaux comme levier dans l'attribution des sponsors. Carla³⁷⁶ n'en dit pas moins :

« Aujourd'hui si tu te mets en mode sexy, tu vas avoir des followers, qui dit followers dit visibilité, dit les sponsors qui vont t'approcher ».

Si certaines joueuses ont conscience de la différence de couverture médiatique entre les femmes et les hommes et de son impact, d'autres l'approuve. Les supports visuels proposés ont mis en lumière des discours réflexifs des joueuses sur un aspect de l'ordinaire, un « chez-soi ». Cette différence a suscité, dans un premier temps, l'étonnement chez les joueuses, remettant en cause des évidences établies. C'est un phénomène que l'on retrouve d'ailleurs chez les sociologues puisqu'ils ont la « *capacité d'être surpris par [leur] propre société* » (Mendras, 1995, p. 81). Par l'analyse sociologique et sur la base de nos résultats, nous proposons donc une typologie de joueuses permettant aide mettre au jour celles qui résistent ou se conforment aux normes genrées.

5.3 À chacune son équité ...

« C'est plus impressionnant quand tu vois un match de mecs plutôt qu'un match de filles » (Ophélie³⁷⁷).

« Les tournois, je les comprends parce qu'il y a moins de personnes qui s'inscrivent chez les filles. Donc forcément moins d'argent » (Claire³⁷⁸).

L'analyse de la perception des inégalités par les joueuses montre que la reproduction de la hiérarchie entre les sexes se maintient. Même si les *tenniswomen* ont conscience des inégalités entre les femmes et les hommes, presque la moitié des enquêtées (45%, 13/29) approuve celles concernant la médiatisation et 17% (5/29) celles des gains obtenus en tournois. Pierre Bourdieu

³⁷⁶ Carla, 26 ans, -15, origine sociale moyenne, possédant un bac+3 et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

³⁷⁷ Ophélie, 25 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale populaire, possédant un brevet des collèges et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

³⁷⁸ Claire, 27 ans, N40 à son meilleur classement, origine sociale populaire, possédant un bac +2 et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

(1994) évoque d'ailleurs le caractère inconscient et incorporé de la domination des hommes sur les femmes à travers l'intériorisation des « dispositions durables et transposables » dès le plus jeune âge. En effet, cette dimension est tellement incorporée qu'agents dominants et dominés se soumettent et reproduisent inconsciemment cette hiérarchie, la considérant comme naturelle. Les joueuses ont été socialisées en ce sens puisque les inégalités de médiatisation et de gains leur paraissent « normales ». Gaëlle³⁷⁹ et Coline³⁸⁰ expliquent par exemple :

« Je ne suis même pas capable de te dire qui est numéro 1 mondiale alors que chez les hommes oui. Tu vois je suis quand même dans le monde du tennis et ça ne m'intéresse pas. Donc je comprends. Je trouve ça normal que ça ne soit pas pareil. C'est peut-être injuste, mais quand tu regardes le monde de la pub, tu vas financer et investir là où ça te rapporte le plus d'argent ».

« Si on regarde tout l'argent qu'il y a sur les tournois français, il y a plus d'argent chez les hommes que chez les femmes, mais d'un autre côté, je pense qu'il y a plus de licenciés chez les hommes que chez les femmes, plus de compétiteurs... Donc ça ne me choque pas forcément tant que ça ».

De fait, le concept bourdieusien de violence symbolique est au plus près des joueuses. Et cette violence symbolique, qui s'exerce sur les joueuses, avec leur consentement, est d'autant plus efficace qu'elle n'est pas perçue comme telle par celles qui la subissent (Bourdieu & Wacquant, 1992). Les joueuses ont ainsi intériorisé les injonctions sociales, au point de devenir complices et de co-construire la domination masculine. Elles évoquent un sport « masculin » qui est « plus passionnant » (Ophélie³⁸¹), « plus beau à voir » (Valérie³⁸²), « plus vendeur » (Jeanne³⁸³) ou encore « qui n'a rien à voir » (Morgane³⁸⁴). Contrairement au sport « féminin » qui « déplace

³⁷⁹ Gaëlle, 30 ans, top 40 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +2 et en activité professionnelle.

³⁸⁰ Coline, 35 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale supérieure, possédant un bac +5 et en activité professionnelle.

³⁸¹ Ophélie, 25 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale populaire, possédant un brevet des collèges et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

³⁸² Valérie, 52 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale populaire, possédant un bac +2 et est en activité professionnelle.

³⁸³ Jeanne, 30 ans, -2/6 à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +5 et est en activité professionnelle.

³⁸⁴ Morgane, 24 ans, -15 à son meilleur classement, origine sociale supérieure, possédant un baccalauréat et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

moins les foules » (Jeanne³⁸⁵) et qui « *donne moins envie de regarder* » (Amélie³⁸⁶). Les *tenniswomen* en viennent à adhérer, et on sait que cette complicité est une des conditions de l'apparition de la violence symbolique, à la domination masculine et finissent par en relayer les principes. Jusqu'à remettre en doute la parole des autres joueuses puisque Ophélie déclare :

« Nous les filles, on n'a pas à se plaindre. C'est vrai que quand tu regardes un match de mecs, c'est beaucoup plus passionnant que quand tu regardes un match de filles. On ne va pas se mentir, voilà celles qui disent le contraire... Non ce n'est pas vrai ».

Si le discours des enquêtées témoigne de l'incorporation des normes genrées, nous n'avons pas pu établir un lien entre la perception des inégalités et le milieu social. Et cela constitue la principale limite de la théorie de l'*habitus* de Bourdieu (1979) puisque les dispositions sociales « *changent sans cesse en fonction de nouvelles expériences* » (Bourdieu, 1997, p. 211).

« Je ne trouve pas ça normal, non. Clairement, non, non, non. Mais après, on ne va pas se mentir, je prends ma place chez les hommes si j'ai le choix » (Lisa³⁸⁷).

Les images amènent les joueuses de ce groupe, dans un premier temps, à résister aux normes genrées, mais elles laissent finalement place à ces dernières lorsqu'elles évoquent la médiatisation (14%, 4/29) ou encore les gains remportés (17%, 5/29). Juliette³⁸⁸, par exemple, explique son point de vue :

« Je suis partagée. Les matchs où j'ai le plus de plaisir et d'envie de regarder, je sais que ce sont souvent ceux des hommes. D'un côté, ça m'énerve sur le principe, mais dans les faits, je sais que moi aussi je vais avoir tendance à plus regarder une compétition masculine que féminine ».

« Des fois, je trouve ça complètement aberrant et je n'arrive pas à comprendre. Il y a des fois où quand je regarde le tableau homme et

³⁸⁵ Jeanne, 30 ans, -2/6 à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +5 et est en activité professionnelle.

³⁸⁶ Amélie, 27 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant le brevet des collèges et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

³⁸⁷ Lisa, 25 ans, -4/6 à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +2 et est en activité professionnelle.

³⁸⁸ Juliette, 26 ans, -2/6 à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +5 et est en activité professionnelle.

quand je regarde le tableau femme, tu vois tellement une différence entre le nombre d'inscrits chez les hommes que chez les femmes que tu peux comprendre qu'un homme soit un peu plus récompensé parce que finalement, pour gagner le tournoi, il y avait plus de monde derrière ».

Si ces joueuses présentent des contradictions dans leurs manières de penser, elles ne sont pas des cas isolés. En effet, Martine Court (2010, p. 110) indique que « *de telles conduites ne résultent pas de l'irrationalité des individus, mais du fait que ceux-ci sont exposés tout au long de leur vie à une pluralité d'instances de socialisation, et qu'ils constituent par conséquent des manières d'agir et des manières de penser qui se contredisent souvent les unes les autres* ». Dans le prolongement de cette idée, Bernard Lahire (2002) parle de socialisation plurielle pour évoquer l'ensemble des dispositions que les joueuses seraient susceptibles de mobiliser pour s'adapter à « *la pluralité des groupes et la multiplicité des cadres de vie sociale que chaque individu est susceptible de fréquenter simultanément (en fait alternativement) ou successivement* » (Lahire, 2004, p. 60). Les dispositions acquises lors du processus de socialisation seraient alors « activées » ou « inhibées » en fonction des contextes (Darmon, 2019). En définitive, les situations hétérogènes et contradictoires vécues par les individus fabriquent des « Hommes pluriels » (Lahire, 1998). Les dispositions des joueuses sont donc multiples et se modifient tout au long de leur vie, permettant ainsi de comprendre des manières de penser qui ont le paradoxe d'être à la fois consciente de la domination masculine et une incorporation de certains stéréotypes.

« Je ne vois pas pourquoi ça serait moins » (Caroline³⁸⁹)

Des évolutions apparaissent dans la vision hiérarchisée et essentialisée de la différence des sexes, puisque certaines joueuses ne sont pas en accord avec les différences de couverture médiatique (41%, 12/29) et de gains (55%, 16/29) entre les femmes et les hommes. Elles trouvent cela « *dur* » (Pauline³⁹⁰), « *triste* » (Louise, 25 ans³⁹¹) ou encore « *incompréhensible* » (Caroline). Elles dénoncent d'une part, les inégalités de gains qui selon elles ne devraient pas exister au regard de leur engagement dans la pratique :

³⁸⁹ Caroline, 28 ans, -15 à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +2 et est en activité professionnelle.

³⁹⁰ Pauline, 31 ans, top 20 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +2 et est en activité professionnelle.

³⁹¹ Louise, 25 ans, top 40 français à son meilleur classement, origine sociale supérieure, possédant un bac +3 et est étudiante.

Carla³⁹² : « *Je suis pour l'égalité des prix même si beaucoup diront que la concurrence n'est pas la même, chez les filles vous êtes beaucoup moins, etc. Mais moi, j'ai toujours valorisé l'engagement, c'est-à-dire qu'une fille et un mec qui vont faire un tournoi, ils s'entraînent de la même façon, ils s'engagent de la même façon, ils font les mêmes sacrifices. Fin un moment donné pour gagner le tournoi, ils donnent la même chose donc pourquoi ils ne recevraient pas la même chose* ».

D'autre part, elles dénoncent une invisibilisation des joueuses par les médias. En effet, les joueuses déclarent avoir des difficultés pour accéder au tennis dit féminin notamment avec la montée des chaînes privées et payantes :

Perrine³⁹³ : « *Avant, je pouvais regarder le tennis sur Eurosport, sur France 2, maintenant tu ne peux plus rien regarder si tu ne payes pas* ».

Il est d'ailleurs intéressant de noter qu'entre 2004 et 2016, l'offre de retransmissions de la pratique du tennis est passée de 13,5% à 4,9% sur les chaînes gratuites alors même que le nombre de chaînes de télévision qui diffusent du sport a augmenté de 4 à 12 entre 1995 et 2016 (CSA, 2017). La diminution de l'offre de retransmission de la pratique du tennis pourrait ainsi être une piste explicative de la baisse du nombre de licenciées (35% en 2000 ; 29,4% en 2019). L'invisibilité du tennis et plus précisément des joueuses persistent et pour preuve, difficile pour le grand public de connaître des *tenniswomen* :

Jeanne³⁹⁴ : « *Tu demandes à quelqu'un qui ne connaît rien au tennis de te citer des noms de tennisman et tenniswoman, ils vont te dire Nadal, Federer. Mais sinon... il n'y a que ceux-là qui savaient te citer* ».

Par ailleurs, si ces dernières sont en désaccord avec les inégalités entre les femmes et les hommes, nous observons, à l'instar de Christine Mennesson (2012) sur les footballeuses, une absence totale de mobilisation collective des sportives. Et pourtant, les différences de couverture médiatique ne sont pas sans conséquences. D'une part, pour l'évolution de la

³⁹² Carla, 26 ans, -15, origine sociale moyenne, possédant un bac+3 et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

³⁹³ Perrine, 27 ans, top 60 français à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac+2 et est inactive, ne recherche pas d'emploi et n'est pas retraitée.

³⁹⁴ Jeanne, 30 ans, -2/6 à son meilleur classement, origine sociale moyenne, possédant un bac +5 et est en activité professionnelle.

pratique du tennis des femmes, puisque les médias constituent une socialisation particulièrement efficace. D'autre part, parce que l'effet Matthieu, ou les avantages cumulatifs, définit fortement le monde tennistique. On mesure ici tout l'intérêt d'explorer la perception des joueuses sur les inégalités entre les femmes et les hommes : parce que cela creuse non seulement l'écart entre les *tenniswomen* et les *tennismen* ; mais aussi entre les *tenniswomen*.

Conclusion

Au cours de ce chapitre, nous avons donc montré le processus dynamique de fabrication des carrières qui demeure le produit de situations changeantes et évolutives selon les étapes de la carrière. Les joueuses font face à une suite d'étapes et de seuils à franchir et ont dans leur histoire biographique, des dispositions pouvant être décisives (ou non) dans le déroulement de leur carrière. Ce travail d'analyse séquencé nous a ainsi permis d'identifier le poids de la famille qui contribue à maintenir l'engagement des joueuses. En effet, les éléments illustrant le soutien familial sont particulièrement prégnants à chaque séquence de la carrière, bien qu'il ne soit ni fixe, ni constant, ni régulier.

Une carrière de joueuse de tennis de haut niveau est le fruit d'un long processus. Nous sommes, tout d'abord, revenues sur la manière dont les joueuses se sont progressivement engagées dans la pratique tennistique par une socialisation sportive précoce impulsée au sein de la famille, sur la découverte des compétitions et sur les sélections opérées par l'institution. Au cours de cette première étape, la famille joue un rôle prépondérant puisque la carrière sportive doit être vue de manière positive tout d'abord par les parents, puis par les joueuses.

C'est au cours de la deuxième étape de la carrière, caractérisée par le processus de conversion, que les joueuses adoptent un mode de vie entièrement consacré à la production de performances et que s'installe progressivement chez elles le sentiment d'être « différente ». Contrairement aux pratiques sportives comme le football ou encore le basket-ball dans lesquelles la formation se réalise au sein d'une « *organisation enveloppante* » (Bertrand, 2011, p. 85), au tennis, nous retrouvons une diversité de formations et donc de trajectoires. Deux voies ont néanmoins été identifiées pour tenter d'atteindre le plus haut niveau. Premièrement le parcours fédéral, réservé à une infime partie des joueuses, qui octroie des conditions de pratique favorables au développement de la carrière (entraînements, accompagnements en tournois, aides financières, etc.) et renforce la croyance individuelle en un avenir possible au sein du monde tennistique. Ce parcours est donc caractérisé par un cumul d'avantages et les joueuses en ont bien

conscience. Pour continuer d'en bénéficier et d'exister dans cet univers particulièrement concurrentiel, elles cherchent à se mettre en conformité avec les attentes institutionnelles (hygiène de vie, poids, etc.), et ce même lorsqu'elles vivent des violences verbales de la part des entraîneurs. Néanmoins, bien que l'institution joue un rôle central dans la détection des futures joueuses et leur accompagnement, elle défait les carrières autant qu'elle les façonne. Selon les résultats obtenus ou encore l'âge, elle adapte les règles et dans ce cas, les familles représentent un relais indispensable pour compenser le délaissement institutionnel et pour assurer la continuité de la carrière.

Deuxièmement, le parcours en dehors de l'institution qui repose principalement sur l'accompagnement familial. La formation fédérale n'est pas indispensable dans le développement d'une carrière tennistique et l'inculcation de la vocation sportive et les joueuses peuvent s'y former en-dehors. En effet, la conversion ne repose pas essentiellement sur les actions menées par l'institution et dépend également d'une succession de marquages symboliques reconnaissant la progression sportive. Néanmoins, ces joueuses font face à d'autres problématiques : l'abandon précoce du projet scolaire au projet du projet tennistique ou encore l'implication indispensable des parents (temporel, organisationnel, financier) pour le bon développement de la carrière tennistique.

Si lors de cette étape, les joueuses connaissent une réussite rapide sur le plan national, la troisième étape se caractérise par un passage identifié comme clé dans les carrières : atteindre l'élite internationale. Sportives faisant de leur pratique leur métier, elles le sont toutes. Mais sportives vivant de leur pratique, elles ne sont qu'une infime partie et la réalité est bien souvent éloignée des aspirations vocationnelles et de l'image des championnes. Nous avons pu distinguer deux profils. D'un côté, les « équilibristes », caractérisées par une situation juridique et sociale inadaptée. Ne possédant pas de contrat de travail et se trouvant dans une situation instable, incertaine et précaire, le relais familial est indispensable pour leur permettre de rester compétitive sur le circuit international, et ce d'autant plus au regard des inégalités entre les femmes et les hommes qu'elles perçoivent comme telles. Les familles des joueuses développent donc des stratégies pour se maintenir dans la carrière et peuvent être amenées à vivre la situation sportive de leur enfant sur un mode sacrificiel.

De l'autre côté, les « consacrées » qui parviennent à sortir de la précarité en passant le « gap » des tournois WTA et bénéficient de conditions plus favorables et rémunératrices, entraînant une certaine autonomie dans leur carrière et sécurité (statut, cotisations pour la retraite, etc.). Bien que nous aurions pu penser que les « consacrées » se soient formées au sein d'une instance fédérale, ce sont des joueuses formées en-dehors de l'institution qui composent ce groupe. Ce

qui signifie que le soutien et l'accompagnement familial joue un rôle crucial dans le développement des carrières.

Néanmoins, la carrière des joueuses n'est pas linéaire, elle peut être ponctuée de bifurcations, stagnations ou encore de freins, entraînant la sortie de la carrière (blessures, échecs, contraintes financières, vocation concurrente). Dès lors, elles adoptent des stratégies de reconversion et de nouveau, les dispositions familiales jouent un rôle dans cette transition.

Ainsi, par l'analyse des carrières des *tenniswomen*, nous comprenons le rôle majeur de la dimension vocationnelle qui permet aux joueuses de maintenir leur engagement dans ce milieu incertain et précaire, mais aussi du lien familial qui évolue et change au fil des séquences.

Conclusion générale

Alors que le monde du sport s'est construit « *par et pour des hommes* » (Louveau, 2012, p. 2), étudier la pratique des femmes dans un sport historiquement « mixte » du point de vue du genre (Terret, 2007), soulevait de nombreuses interrogations quant aux conditions de pratique, de formation et de carrière. Le tennis, sport majeur de la société française et l'un des plus pratiqué par les femmes, demeure pourtant un terrain peu exploré par les sociologues du sport en France. Au moment de débiter ce travail doctoral, nous ne savions finalement pas grand-chose sur le tennis, sur ses pratiquantes, et encore moins de haut niveau. Les travaux menés sur la question nous ont ainsi incitée à appréhender cet angle laissé mort par la communauté scientifique en proposant une mise en perspective du processus de fabrication des carrières d'un travailleur sportif particulier : les joueuses de tennis. C'est donc par le concept d'intersectionnalité (Jaunait & Chauvin, 2013 ; Bilge & Hill Collins, 2023) qu'il nous a semblé pertinent d'interroger la pratique du tennis des femmes, une démarche qui se justifie dans l'analyse du monde tennistique notamment marqué par les rapports sociaux de classe, de sexe et d'âge.

La question de ma proximité à l'objet s'est vite posée puisqu'il se trouve que le terrain investigué se confondait avec ma pratique sportive. Bien que la distance ait longtemps été considérée comme un impératif à la production d'un savoir scientifique (Derycke, 2012), aujourd'hui que l'on soit indigène ou étranger à l'objet de recherche, il est difficile de dire qui est le mieux placé et le plus à même de produire des descriptions plausibles (Passeron, 2006). Mais, pour éviter de laisser mes prénotions prendre le dessus sur l'analyse sociologique, l'analyse du rapport que j'entretiens avec mon objet de recherche devait être menée. En réalité, le choix d'un sujet est rarement neutre et en avoir conscience, c'est « *déjà un premier pas vers l'objectivation ou ce que l'on pourrait appeler une « sociologie réflexive* » » (Paugam, 2012, p. 12) pour mener à bien le travail sociologique. Et c'est par cette « *rupture épistémologique* » (Durkheim, 1895, p. 108) que le chercheur crée de la distance par rapport à ses représentations de son objet de recherche afin de pouvoir « *rendre étrange ce qui est familier* » (Marchive, 2005, p. 83). L'un des points de départ de ce travail doctoral était donc de déconstruire mon regard, biaisé par l'expérience, pour tenter de trouver la distance la plus propice au regard sociologique : ni trop près, ni trop loin. L'exercice n'a rien de simple, « *le principe consiste non seulement à considérer l'objet d'étude avec distance, mais de pratiquer aussi une distanciation à l'égard de soi-même face à l'objet étudié, ce qui revient à analyser la position du sociologue au moment même où celui-ci construit son objet et les instruments de son analyse* » (Paugam,

2012, p. 13). Ainsi, l'écriture de mon ego-histoire a permis de mieux comprendre les ressorts de ma double vocation, celle de joueuse et de sociologue.

Face au silence relatif de la communauté scientifique à l'égard du monde tennistique, nous avons choisi d'avancer pas à pas. D'une part, en portant notre regard sur les mondes du travail, scolaire et sportif apportant un éclairage particulièrement utile pour saisir le contexte élargi dans lequel s'inscrit le monde tennistique. D'autre part, en nous laissant guider et en ajustant le protocole de recherche en fonction des découvertes de terrain. Il semblait primordial, dans un premier temps, de caractériser sociologiquement les pratiquantes pour définir les contours de la population étudiée. En s'intéressant à la pratique des femmes dans son ensemble, de « masse » et d'élite, nous avons pu montrer d'une part combien les conditions sociales et familiales permettaient aux joueuses de s'engager et de se maintenir dans la pratique et d'autre part, qu'il existait, non pas une manière de pratiquer, mais plusieurs. Pour répondre à deux questions simples en apparence (« qui sont-elles ? » et « que font-elles ? »), nous avons mené une enquête par questionnaire auprès de 5 293 joueuses classées, puis nous avons traité les données *via* le logiciel *Sphinx*. Si les processus de professionnalisation, massification et féminisation du sport ont permis à de nouvelles joueuses de pratiquer l'activité tennistique – puisqu'elle s'est effectivement ouverte aux membres des classes moyennes et populaires – ils n'ont pu vaincre totalement certaines inégalités. En effet, la démocratisation du tennis observée dans les catégories de « loisir » ne doit pas masquer le maintien des inégalités d'accès au plus haut niveau selon l'origine sociale. La sélection ne s'opère plus à l'entrée dans la pratique, mais entre la 2^{ème} et la 1^{ère} séries.

Ces premiers résultats nous ont invitées à explorer une nouvelle perspective. Car si les conditions de pratique des joueuses dépendent d'un critère objectif (leur classement), elles dépendent aussi de critères « subjectifs » (mise en relation du classement avec d'autres variables comme l'âge, la catégorie socioprofessionnelle ou encore la fréquence de pratique). L'analyse plus fine des données recueillies a montré les limites des catégories institutionnelles lorsqu'il s'agit de donner une vision concrète des conditions d'existence des joueuses. Pour les besoins de l'analyse sociologique, nous avons donc soumis les catégories officielles de classement de la FFT à la critique de manière à fournir « *des grilles de lecture actualisées* » (Amossé, 2019, p. 24). Si l'objectif de ce travail n'était pas d'aboutir au changement des catégories institutionnelles, ce qui « *bouleverser[ait] l'équilibre toujours fragile auquel on est parvenu, remett[ant] en cause tout le système social en redistribuant le pouvoir et les enjeux d'une autre façon* » (Mendras & Forsé, 1983, p. 124), cette reconstruction a permis de catégoriser autrement les joueuses du tennis français. Regroupées selon leur rapport à la

pratique du tennis, trois profils-types ont été mis au jour à partir d'une ACM et d'une CAH menées grâce au logiciel *R* : les joueuses du dimanche pratiquant sur le mode du « loisir plaisir », les éclectiques avec un engagement plus compétitif dans la pratique sur le territoire national, et enfin les vulnérables qui se consacrent de manière exclusive à leur pratique et qui en font leur « métier » bien qu'elles continuent de ne pas être reconnues comme des travailleuses à part entière. Il a fallu néanmoins rester prudent dans le recours à l'analyse typologique puisque « *fondamentalement « statique », [elle] manque de saisir les mouvements des individus entre les différents types* » (Delès, 2018, p. 10). En effet, les carrières des joueuses de tennis sont fondamentalement marquées par le « mouvement » : les joueuses sont susceptibles d'évoluer, chaque année, d'une catégorie à une autre. C'est pourquoi, si l'enquête quantitative a permis de mettre au jour des tendances heuristiques, une approche qualitative devait participer à une interprétation plus riche des résultats obtenus en accordant plus d'importance au sens donné par les acteurs sur les phénomènes humains et sociaux d'un point de vue holistique (Anadon, 2019).

L'utilisation du concept de carrière a ainsi rendu possible « *le surplomb du sociologue* » (Darmon, 2008, p. 161) puisque « *[l]oin de nous rendre prisonnier du discours des interviewées, et de leur vision nécessairement située dans un temps et un espace social donné, la carrière, et notamment l'étude des diverses reconstructions qu'elle comporte, permet à la fois de s'en dépendre et de les prendre pour objet, d'objectiver, mais aussi de proposer des interprétations sociologiques à partir du matériau qu'elles constituent* » (Darmon, 2008, p. 160). À partir de 29 récits de vie menés auprès des joueuses « vulnérables » identifiées comme telles dans l'enquête précédente, nous avons donc tenté de saisir le processus dynamique de construction des carrières des joueuses et les différentes étapes qu'elles traversent. Dans le prolongement des travaux menés sur l'élite sportive, il s'agissait ici de ne pas se limiter seulement aux championnes les plus visibles, mais de porter l'attention sur des joueuses qui ont « tenté leur chance », qui sont rentrées dans une carrière sportive après avoir reçu des « signes de confirmation » – que ce soit par les détections des entraîneurs, l'accès à un centre de production d'élites, l'inscription sur les listes ministérielles, etc. – sans avoir la garantie d'un statut protecteur, d'en vivre et de s'y maintenir durablement. Le regard s'est donc également porté sur les « invisibles » lorsque seul est souvent considéré le groupe limité des sportives les plus « consacrées ». Nous sommes donc revenues sur la fabrique des *tenniswomen* qui demeurent le produit de situation changeantes et évolutives selon les étapes de la carrière. Ce travail d'analyse séquencé a permis de comprendre que la fabrique des *tenniswomen* reposait sur l'articulation d'une trajectoire biographique individuelle, de dispositions activées ou

inhibées en fonction des situations rencontrées et du poids du soutien familial qui façonne les carrières. Contrairement au football où le chemin permettant d'accéder au plus haut niveau est formalisé et formaté, la formation des *tenniswomen* ne se réalise pas essentiellement à l'intérieur d'« une organisation singulièrement enveloppante » (Bertrand, 2011, p. 85) qui organise un centrage progressif vers la production de performances. Il existe, en effet, une diversité de formations, et donc de trajectoires, reposant sur une multiplicité de configurations entre les joueuses, la famille et l'institution. Nous souhaitons ainsi démontrer en quoi le poids du soutien familial contribue à faire tenir l'engagement des joueuses, et ce, en fonction des étapes de la carrière, des contextes changeants, du soutien institutionnel, etc. Nous avons ainsi relevé quatre étapes marquantes dans la trajectoire des joueuses.

La première étape est celles des débuts tennistiques permettant de comprendre ce qui a pu permettre à ces joueuses d'entrer dans cette pratique. Nous avons ainsi montré que la fabrication des *tenniswomen* ne peut se comprendre en dehors des éléments structurels qui influencent les parcours. Autrement dit, ce sont les dispositions individuelles, le fait d'être porteur d'un capital à la fois culturel et économique, d'avoir été socialisées précocement à l'activité par la famille, qui facilitent l'émergence de la vocation. Néanmoins, si ces conditions sociales et familiales expliquent l'engagement des joueuses, à cette étape de la carrière, la pratique du tennis ne s'inscrit pas dans une démarche de carrière de haut niveau, mais plutôt dans une logique de loisir. En effet, l'adhésion au devenir de *tenniswoman* est la conséquence d'une construction lente et progressive faisant apparaître au fur et à mesure le sentiment d'être « différente ». Ce passage, produit de multiples marquages symboliques (détection de l'entraîneur de club puis de l'institution, consécration, sélections, etc.), n'est possible que si ce destin est considéré positivement par les familles d'abord, puis par les joueuses.

La deuxième étape, caractérisée par le processus de conversion, se déroule sur le temps long - du niveau local au niveau international. Au cours de cette étape, les joueuses franchissent un ensemble de seuils durant lesquels s'installe progressivement la dimension vocationnelle qui permet de croire en leurs chances. Malgré le caractère incertain et précaire du métier, elles adoptent un engagement intensif et un mode de vie consacré entièrement à la production de performances. Pour ce faire, deux parcours ont été mis au jour. D'une part, les joueuses qui ont intégré des espaces de production d'élites régionaux, puis nationaux, accédant ainsi à un « monde à part » (Forté, 2020) fait d'« élues » venues se former. Un lien s'instaure entre l'institution et les joueuses puisqu'elles bénéficient de conditions optimales (entraînements, accompagnements tournois, prise en charge financière, staff médical, restauration, enseignants scolaires, etc.) pour atteindre le haut niveau. En contrepartie, les *tenniswomen* doivent se

soumettre au mode de fonctionnement de l'institution en se collant au système de formation par « paliers » en fonction de l'âge – même s'il ne leur correspond pas – et engager des changements profonds dans leur vie quotidienne (hygiène de vie, sommeil, éloignement familial, etc.). S'installe ainsi un lien de subordination puisque les joueuses et leur famille n'ont plus la main sur le déroulé de leur carrière et leur devenir au sein de l'institution. Elles en viennent à accepter les conditions parce qu'elles reçoivent régulièrement des signes de confirmation de la vocation qui renforcent le sentiment d'élection, mais aussi parce qu'il est difficile pour elles de quitter l'institution au regard des avantages cumulatifs (Carayol, 2006) qu'elle offre. Néanmoins, l'intégration dans les centres de production d'élites ne lève cependant pas l'incertitude sur la réalisation effective de la vocation. D'autre part, les joueuses formées en dehors des structures institutionnelles montrant que le lien avec l'institution n'est pas essentiel dans le développement d'une carrière tennistique. D'autres problématiques émergent. Celle du double-projet tout d'abord. Dès lors qu'elles s'inscrivent dans une logique de performance, l'organisation mise en place ne favorise pas toujours le déroulement de leur carrière dans les meilleures conditions et peut entraver leur avenir professionnel avec l'abandon des études au bénéfice des entraînements sportifs et des compétitions. Celle financière ensuite. L'organisation singulière qu'implique ce sport conduit à une forte implication des parents, qui vivent le projet sportif selon un mode sacrificiel en raison de l'investissement temporel, organisationnel, administratif ou encore financier qu'il nécessite. Le cercle familial constitue ainsi un relais indispensable dans le processus d'engagement et d'inculcation de la vocation sportive.

La troisième étape se situe au moment où les joueuses entrent et évoluent sur le circuit international pour essayer d'atteindre le plus haut niveau. Si les enquêtées ont connu une réussite rapide sur le plan national, elles font face à une réalité bien souvent éloignée de leurs aspirations vocationnelles et de l'image des championnes. Ne possédant pas de contrat de travail, leur condition semble caractérisée par une situation juridique et sociale inadaptée pour celles faisant de leur sport un métier. En effet, malgré l'amélioration des dispositions juridiques et de l'encadrement des sportifs de haut niveau et professionnels permettant de tendre vers un statut plus protecteur, plus sécurisant, les joueuses sont unanimes et évoquent un statut « *sans qualité* » (Fleuriel & Schotté, 2008). Tant que les joueuses sont prises en charge par l'institution, elles disposent d'avantages organisationnels, financiers ou autres, qui leur permettent de vivre et de s'épanouir par le biais de leur sport. Mais cette situation est sélective et relativement éphémère puisqu'en moyenne à l'âge de 20 ans, l'institution se désinvestit de leur projet, moment qui coïncide avec le moment où elles estiment en avoir le plus besoin. Alors

qu'elles n'avaient conçu leur place qu'au travers l'institution, les joueuses en viennent donc à être dépossédées de ce qu'elles avaient et être seules responsables de leur devenir au sein du monde tennistique. Deux profils de joueuses ont été révélés à ce stade de la carrière. D'un côté, les « équilibristes » faisant de leur pratique leur métier, mais ne parvenant pas à sortir de la précarité. Ces « sans-grades » du tennis, victimes du système, s'accrochent à leur « rêve » dans l'espoir de devenir un jour, la « consacrée ». Se tenant sur un fil, le relais familial est ainsi indispensable pour leur permettre de rester compétitives sur le circuit international. C'est d'ailleurs à cette étape que s'observent le plus les effets de la condition sociale d'appartenance. Alors que les joueuses issues des classes supérieures bénéficient de conditions plus propices au bon développement de leur carrière, les autres joueuses et leurs familles font face à la multiplication des frais inhérents à leur pratique en adoptant différentes stratégies « court-termistes » (localisation des tournois, transports et hôtels « low-costs », partages de chambres, prêts bancaires, etc.) pour financer une année jusqu'à, pour certaines, être contraintes d'arrêter. De l'autre côté, les « consacrées » qui parviennent à sortir de la précarité financière grâce aux résultats obtenus et aux avantages qu'ils procurent. Elles bénéficient ainsi de conditions plus favorables et rémunératrices qui leur permettent d'envisager plus sereinement leur carrière au quotidien et de s'y maintenir un moment, avant d'être déclassée. Ainsi, plus les joueuses se situent dans le groupe des consacrées et moins l'incertitude sur leur devenir est forte. À l'inverse, plus les joueuses se situent dans le groupe des équilibristes et plus elles sont susceptibles de faire face à des obstacles rendant en ce sens leur avenir dans le métier incertain. Et si certaines joueuses parviennent à atteindre le groupe des « consacrées », la majorité de nos enquêtées rencontrent des crises de la vocation entraînant une sortie de carrière avant même d'y parvenir. Et c'est l'objet de la dernière étape de la carrière.

Apparaissant désormais comme dépourvues de sens, les contraintes liées à la carrière jouent un rôle important dans la mise à distance du monde enchanté. Se faisant en parallèle des différentes transitions scolaires, professionnelles et/ou sociales, les parcours des joueuses ponctués de blessures, d'échecs, de difficultés financières, d'une vocation concurrente peuvent conduire à l'abandon du projet sportif. La rupture avec leur destin « extraordinaire » est particulièrement difficile à vivre pour les joueuses. De nouveau, la famille, considérée comme un lieu de « repli » sécurisé, est essentielle au travail de rationalisation et de reconstruction (Forté, 2020). Se pose alors la question de la reconversion. Derrière les représentations des reconversions « réussies » des anciennes sportives de haut niveau les plus connues se cache la problématique de la précarisation d'anciennes athlètes. Deux profils de joueuses se dessinent à partir de leurs stratégies de reconversion. Premièrement, les joueuses, qui ont anticipé leur « après-carrière »,

s'orientent vers un cursus scolaire « par défaut » compatible avec leur carrière sportive. Le niveau Master représente néanmoins un « cap » supplémentaire pour ces joueuses au regard du manque de formations offrant la possibilité du « double-cursus ». Deuxièmement, estimant que les contraintes liées à l'organisation du tennis de haut niveau rendent difficile la poursuite du « double-projet », les joueuses abandonnent leur cursus scolaire et misent sur le capital sportif construit au fil de leur carrière en passant le Diplôme d'État (DE) par exemple. Comme Sébastien Fleuriet et Manuel Schotté (2011, p. 129), « *tout se passe comme si la performance sportive se convertissait de manière privilégiée en savoirs puis en diplômes sportifs, le sport restant au sport* ». S'observe un lien significatif entre la classe sociale et l'anticipation de la reconversion puisque les parents issus des classes populaires fondent moins d'attente sur la réussite scolaire de leurs enfants, dans la mesure où ils sont relativement distants de la culture scolaire, et considèrent la carrière sportive comme un moyen d'ascension sociale. À l'inverse, les parents appartenant aux franges les plus favorisées considèrent l'activité tennistique comme complémentaire et formatrice pour leurs enfants, mais qui ne doit pas concurrencer l'engagement dans les études supérieures. Ainsi, en nous intéressant aux carrières des joueuses, nous avons montré dans quelles mesures les différentes étapes dans une carrière sont conditionnées et influencées par l'investissement familial et leurs caractéristiques sociales. Au final, il y a effectivement un modèle-type de carrière, mais la réussite ou l'échec dépend d'un ensemble de facteurs (club, détection, soutien parental, sexe, entraîneur, etc.) interagissant les uns avec les autres. L'engagement dans le haut niveau tennistique tient donc d'une part, à une inculcation progressive d'une dimension vocationnelle et d'autre part, au relais familial qui donne des ressources et fabrique aussi la vocation des joueuses. Autrement dit, l'engagement et l'adhésion familiaux rendent possible la consécration de joueuses ordinaires.

En mobilisant un dispositif combinant différentes techniques de recherche pour apporter « *une plus-value scientifique [à notre] travail de recherche* » et favoriser une posture plus « *juste* » par rapport à notre objet d'étude (Paugam, 2012, p. 208), nous avons pu renseigner finement les conditions de production de performances dans le tennis français des femmes. Alors que le tennis est un sport individuel qui demande un investissement personnel et familial important, les structures de la fédération ne permettent pas toujours d'étayer toutes les dimensions d'accompagnement des athlètes évoluant au plus haut niveau. Cela interroge d'ailleurs sur le nombre restreint de championnes qui arrivent à se démarquer en gagnant des tournois du Grand Chelem ou à se situer parmi les meilleures mondiales, alors même que la France dispose de structures propices au développement de carrières sportives. Alors qu'en 2013, la France

figurait, quantitativement³⁹⁵, parmi les meilleures nations sur le plan international que ce soit chez les hommes ou chez les femmes, on s'aperçoit qu'en 2021 elle représente la meilleure nation chez les hommes mais ne figure qu'en 8^{ème} position chez les femmes derrière la Russie, l'Allemagne, les États-Unis, le Portugal, l'Espagne, la Roumanie et l'Angleterre. Le tennis de haut niveau français vit ainsi dans l'ambiguïté la plus totale. Alors que les résultats semblent attendus par tous : dirigeants sportifs, médias, politiques, etc. l'attention portée aux conditions de pratique, de formation et de carrière des joueuses semble passer à l'arrière-plan. Les résultats obtenus dans le cadre de ce travail doctoral devraient permettre à l'institution tennistique de penser l'optimisation du modèle de la fabrique de haut niveau chez les *tenniswomen* et de contribuer à l'amélioration des conditions sociales d'existence des pratiquantes. Pourtant, sollicitée aux deux niveaux (fédération et ligue), l'institution n'a pas souhaité soutenir financièrement cette thèse de doctorat. L'impossibilité d'un transfert immédiat des savoirs produits (l'exemple de la biomécanique m'a été donné en modèle de référence) et l'inexistence de ligne budgétaire prévue à cet effet semblent empêcher l'institution de s'engager réellement dans le développement de la pratique des femmes.

Bien consciente de ne pas pouvoir tout voir, entendre, exploiter ou encore analyser dans le cadre d'une thèse de doctorat, il convient à présent de revenir sur les limites de ce travail.

Tout d'abord, au regard du périmètre national de l'enquête, mais aussi de l'organisation tennistique des joueuses (programme d'entraînements, voyages à l'international, temps disponible réduit, etc.), nous avons choisi de mener des entretiens téléphoniques. Si cette méthode a permis un accès à un terrain éloigné et dispersé, une réduction des coûts de réalisation, une plus grande flexibilité pour programmer les entretiens, un anonymat perçu et une protection de la vie privée plus importants (Cachia & Millward, 2011), elle n'a laissé que peu de place aux conditions d'entretien. Il aurait été intéressant de porter le regard sur les conditions dans lesquelles les entretiens se sont réalisés puisque celles-ci constituent déjà un résultat non-négligeable. Le contexte, la posture de l'enquêtée et la dynamique de l'entretien (position occupée, ambiance, etc.) sont ainsi des éléments susceptibles d'influencer son déroulement et permettent, au moment de l'analyse, de « *rendre compte des systèmes de valeurs, de normes, de représentations, de symboles propres à une culture ou à une sous-culture* » (Michelat, 1975, p. 230). Il s'agit alors de « *données complexes, flexibles, sensibles au*

³⁹⁵ Nous avons comptabilisé le nombre de joueuses et joueurs de chaque nation dans le top 253 mondial chez les femmes et le top 336 mondial chez les hommes, seuil à partir duquel les athlètes « vivent » de leur pratique d'après l'ITF.

contexte social et culturel dans lequel elles sont produites » (Anadon & Savoie-Zajc, 2009, p. 1) qu'il aurait été intéressant d'analyser.

Ensuite, lors des récits de vie, il ne s'agissait pas de laisser les joueuses « raconter leur vie » mais de conduire l'entretien en les guidant en fonction de l'objet de recherche. De manière à suivre un déroulé chronologique des étapes de la carrière, une grille d'entretien, comprenant quatre thématiques (la découverte et les débuts de l'activité, le déroulement de la carrière, la reconversion et la situation personnelle des joueuses), a été conçue. Si les joueuses n'ont pas éprouvé de difficultés à raconter les dernières étapes de la carrière, elles en ont néanmoins eu lors de la première. En effet, « *les défaillances de la mémoire dans les enquêtes constituent un problème majeur dès lors que l'observation revêt une dimension temporelle* » (Riandey, 1995, p. 857). Le manque de souvenirs de leur enfance a pu entraîner des réponses partielles de la part des enquêtées. Croiser le discours des joueuses avec celui des parents aurait pu constituer une piste intéressante pour analyser plus finement l'enfance des joueuses. Lors d'un entretien, une joueuse a, par exemple, interpellé plusieurs fois son père pour avoir plus de précisions sur certaines questions.

Enfin, si le recueil des discours des joueuses a permis d'appréhender la fabrication des carrières des joueuses, une enquête par observation directe aurait permis de rendre compte de manière plus précise les pratiques qui s'y « *déroulent en temps réel* » (Arborio & Fournier, 2010, p. 7). En effet, si lors des entretiens, les joueuses ont pu faire « *l'idéologie de [leur] propre vie* » (Bourdieu, 1986, p. 69), l'immersion dans leur quotidien (entraînements, compétitions, etc.) aurait permis de saisir de l'intérieur la diversité des contextes et des conditions de réalisation des carrières qui ne sont pas conscientisés par les joueuses, suffisamment signifiants pour elles ou encore qu'elles souhaitent dissimuler (Arborio, 2007). Ainsi, les observations auraient permis « *d'être le témoin des comportements sociaux d'individus ou de groupes dans les lieux mêmes de leurs activités (...) sans en modifier le déroulement ordinaire. Elle a pour objet le recueil et l'enregistrement de toutes les composantes de la vie sociale s'offrant à la perception de ce témoin particulier qu'est l'observateur* » (Peretz, 1998, p. 14).

La thèse de doctorat, tout en étant un « aboutissement » pour l'apprentie-sociologue que je suis, ne représente pas pour autant le « terminus » de mon itinéraire de recherche. Il convient en effet de transformer les limites en perspectives de recherche. À ce jour, nous en avons identifié quatre :

1- Au regard des inégalités persistantes entre les femmes et les hommes, il semble heuristique dans un premier temps d'étudier le recrutement social des joueurs et la diversité des pratiques qui caractérisent les catégories officielles de classement de la FFT et dans un second

temps, leurs conditions de pratique, de formation et de carrière. Pour éviter d'encourir le reproche de contribuer à perpétuer les stéréotypes selon lesquels les inégalités seraient concentrées uniquement sur les femmes et, puisque dans notre société, les deux catégories de sexe couvrent la totalité du champ social, il semble pertinent de consacrer cette première perspective de recherche à l'étude de « *l'autre continent* » (Alonzo et Silvera, 2000, 23), celui des hommes. Si Christophe Cazuc (2001) a porté son regard, il y a une vingtaine d'années, sur les carrières des joueurs de tennis professionnels français, nous ne savons finalement pas grand-chose sur les pratiquants de « masse ». De la même manière, la non-réactualisation des données ne permet pas de saisir pleinement les conditions de pratique, de formation et de carrière des joueurs au sein d'une structuration et d'une organisation du tennis d'aujourd'hui.

2- Nous l'avons vu, le rôle des parents est déterminant dans la pratique du tennis (affectif, temporel, financier, social) et aide les joueuses à se projeter dans un avenir sportif. Mais il est d'autant plus difficile au regard du milieu incertain. L'intensification de la pratique s'accompagne bien souvent d'un surcroît d'investissement familial alors que les chances de réussite demeurent toujours aussi incertaines. Le sens de cet engagement mériterait d'interroger spécifiquement les logiques d'adhésion des parents, comme a pu le faire Joël Laillier (2017) à propos des petits rats de l'Opéra de Paris. En effet, s'ils acceptent que l'engagement soit sacrificiel, c'est qu'ils finissent par y adhérer eux aussi. Les travaux de François De Singly (2017) sont intéressants sur ce point puisqu'ils permettent de comprendre les raisons poussant certains parents à accompagner leur enfant dans un parcours d'excellence. Le sociologue décrit notamment les motivations diverses, complexes et évolutives selon les différents moments de la carrière de leur enfant. Ainsi, elles semblent être à la fois individuelles pour caractériser l'apport de cet engagement en termes d'individualité, et collective pour décrire l'objectif de « faire famille » à travers ce projet³⁹⁶.

3- Ce travail doctoral ne se concentre que sur les joueuses françaises et n'explore pas les conditions de pratique, de formation et de carrière sur d'autres territoires possédant des institutions, des fonctionnements et contextes différents. Par conséquent, les résultats obtenus dans ce travail de thèse ne peuvent pas être généralisés au-delà du contexte franco-français. La comptabilisation du nombre de joueuses et joueurs de chaque nation dépassant le seuil déterminé par l'ITF (2014) à partir duquel ils « vivent de leur pratique » a conduit à l'identification des six principaux pays en 2020 : les États-Unis, la France, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne et l'Australie, chez les hommes ; les États-Unis, la Russie, la Chine, la Roumanie,

³⁹⁶ Nous ne pouvons pas exclure que certains parents refusent l'imposition de la vocation. Cependant, dans le cadre de nos enquêtes, cette situation est restée silencieuse.

la République-Tchèque et la France, chez les femmes. À la lecture de ce résultat, il semblerait que la situation ne soit pas la même selon l'appartenance de sexe. C'est pourquoi, étudier les carrières des joueuses et joueurs dans ces pays, en menant une comparaison, permettrait de mettre en lumière d'une part, les similitudes et les spécificités de chaque cas et d'autre part, les leviers et les freins des variables organisationnelles, institutionnelles, contextuelles, individuelles qui participent à la création de trajectoires différentes entre les joueuses et les joueurs.

4- Dans certaines disciplines comme le football (Bertrand, 2008 ; Juskowiak, 2011), l'intégration dans une institution enveloppante dédiée à la formation des futures élites semble être incontournable, ce qui n'est pas le cas pour le tennis. Si cette thèse est consacrée essentiellement aux joueuses et à leur carrière, il serait néanmoins intéressant de mener une analyse institutionnelle « par le haut ». Analyser dans quelles mesures les volontés fédérales en matière de tennis des femmes se déclinent ou non jusqu'aux clubs permettrait d'éclairer la relation dynamique entre les joueuses et l'institution tout au long de leur carrière et de rendre compte des mécanismes mis en place dans chacune des organisations citées dans ce travail doctoral.

Autant de perspectives qui laissent penser que notre objet de recherche est loin d'être saturé, nous invitant à poursuivre le travail engagé au-delà de cette thèse de doctorat.

Bibliographie

- Abbott, A. 2010. À propos du concept de turning point. In Bessin M., Bidart C. et Grossetti M. (Dir.), *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'évènement*, La Découverte, 187-211.
- Abrial, S. & Louvel, S. (2011). *Enquêtes qualitatives, enquêtes quantitatives*. Presses Universitaires de Grenoble.
- Abrial, S., Bréchon, P. Bozonnet, J., Louvel, S. & Tournier, V. (2011). *Enquêtes qualitatives, enquêtes quantitatives*. Presses Universitaires de Grenoble.
- Alami, S., Desjeux, D. & Garabuau-Moussaoui, I. (2009). *Les méthodes qualitatives*, coll. « Que sais-je ? ».
- Alonzo, P. & Silvera, R. (2000). Le genre masculin n'est pas neutre. *Travail, genre et sociétés*, 3, 23-24. <https://doi.org/10.3917/tgs.003.0023>.
- Amossé, T. (2019). Quelle définition statistique des classes populaires : Propositions d'agrégation des situations socioprofessionnelles des ménages. *Sociétés contemporaines*, 114, 23-57. <https://doi.org/10.3917/soco.114.0023>.
- Anadon, M. (2019). Les méthodes mixtes : implications pour la recherche dite qualitative. *Recherches qualitatives*, 38, 105-123. <http://doi.org/10.7202/1059650ar>.
- Anadon, M. & Guillemette, F. (2007). La recherche qualitative est-elle nécessairement inductive ?. *Recherches qualitatives*, 5, 26-37.
- Anadon, M. & Savoie Zajc, L. (2009). Introduction qualitative des données. *Recherches qualitatives*, 28(1), 1-7.
- Andreff, W. (2012). *Mondialisation économique du sport : manuel de référence en Economie du sport*. De Boeck, coll. « Management et Sport ».
- Arborio, A. (2007). L'observation directe en sociologie : quelques réflexions méthodologiques à propos de travaux de recherches sur le terrain hospitalier. *Recherche en soins infirmiers*, 90, 26-34. <https://doi.org/10.3917/rsi.090.0026>.
- Arborio, A. & Fournier, P. (2021). Collecter les matériaux. Dans : A. Arborio & P. Fournier (Dir), *L'observation directe*. Armand Colin.

- Arnaud, L., & Augustin, J.-P. (2008). L'Etat et le sport : Construction et transformation d'un service public. In P. Arnaud, M. Attali, & J. Saint-Martin, *Le sport en France : Une approche politique, économique et sociale*. La Documentation française.
- Augustini, M., Irlinger, P. & Louveau, C. (1996). Un aspect négligé par l'étude de l'engagement sportif : la multipratique et ses modalités. *Loisir et société*, 1, 237-259.
- Bataille, P. (2011). Les paradoxes de la mixité. Les conséquences de l'introduction de la mixité aux concours d'entrée des Écoles normales supérieures de Saint-Cloud, Fontenay-aux-Roses et Lyon. *Sociétés contemporaines*, 83, 5-32. <https://doi.org/10.3917/soco.083.0005>.
- Barbot, J. (2012). Mener un entretien de face à face. Dans : Serge Paugam éd., *L'enquête sociologique*. Presses Universitaire de France. <http://doi.org/10.3917/puf.paug.2012.01.0115>.
- Barbusse, B. (2016). *Du sexisme dans le sport*. Anamosa. <http://doi.org/10.3917/anamo.barbu.2016.01>.
- Barget, E., Llorca, M. & Teste, T. (2011). La théorie des tournois appliquée aux joueurs de tennis professionnels : peut-on encore parler d'incitations à la performance ?. *Revue d'économie politique*, 121, 347-370. <https://doi.org/10.3917/redp.213.0347>.
- Bayeux, P. (2008). Sport et collectivités territoriales. In P. Arnaud, M. Attali, & J. Saint-Martin, *Le sport en France : Une approche politique, économique et sociale*. La Documentation française.
- Bayeux, P. (2013). *Le sport et les collectivités territoriales*. Presses Universitaires de France.
- Bayle, E. (2021). La gouvernance de la Fédération Française de Tennis entre 1970 et 2020 : entre autonomie et dépendances dans la relation à la sphère publique. *Movement & Sport Sciences*, 111, 21-36. <https://doi.org/10.1051/sm/2021007>.
- Beaud, S. & Weber, F. (2010). *Guide de l'enquête de terrain*. La Découverte.
- Becker, H. & Cefaï, D. (2021). A-t-il jamais existé un modèle de l'étiquetage ? La déviance comme problème social dans les années 1960. *Sociologie et sociétés*, 51(1-2), 277-320. <http://doi.org/10.7202/1074738ar>.
- Becker, H. (1985). *Outsiders : Études de sociologie de la déviance*. Éditions Métailié. <https://doi.org/10.3917/meta.becke.1985.01>.
- Béliard, A. & Eideliman, J. (2008). Au-delà de la déontologie : Anonymat et confidentialité dans le travail ethnographique. Dans : Alban Bensa éd., *Les politiques de l'enquête*. La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.fassi.2008.01.0123>.

- Bennahmias, J-L. (2002). *Sport de haut niveau et argent*. Conseil économique et social.
- Bensa, A. & Fassin, D. (2008). *Les politiques de l'enquête*. La Découverte. <http://doi.org/10.3917/dec.fassi.2008.01>.
- Benveniste, A. (2013). Rencontres à Soweto : déplacement de la violence, déplacement de l'objet de recherche. Dans A. Benveniste (Dir.). *Se faire violence. Analyse des coulisses de la recherche*, 157-189.
- Bercot, R. (2015). Le devenir des femmes en chirurgie : La diversité des mondes de socialisation. *Travail et emploi*, 141, 37-52. <https://doi.org/10.4000/travailemploi.6563>.
- Bereni, L., Chauvin, S., Jaunait, A., & Revillard, A. (2020). *Introduction aux études sur le genre*, De Boeck.
- Bertaux, D. (2016). *Le récit de vie*. Armand Colin.
- Bertrand, J. (2008). Se préparer au métier de footballeur : analyse d'une socialisation professionnelle. *Staps*, 82, 29-42. <https://doi.org/10.3917/sta.082.0029>.
- Bertrand, J. (2011). La vocation au croisement des espaces de socialisation. *Sociétés contemporaines*, 82, 85-106. <https://doi.org/10.3917/soco.082.0085>.
- Bertrand, J. (2012). *La fabrique des footballeurs*. La Dispute.
- Bertrand, J. & Rasera, F. (2014). Entrées dans le football professionnel. *Sciences sociales et sport*, 7, 101-103. <https://doi.org/10.3917/rsss.007.0101>.
- Bilge, S. (2009). Théorisations féministes de l'intersectionnalité. *Diogène*, 225, 70-88. <https://doi.org/10.3917/dio.225.0070>.
- Bilge, S. & Hill Collins, P. (2023). *Intersectionnalité. Une introduction*. Amsterdam éditions.
- Birh, A. & Pfefferkorn, R. (1996). *Hommes-femmes : l'introuvable égalité. École, travail, couple, espace public*. Éditions de l'Atelier, « Points d'appui ».
- Bizeul, D. (1999). Faire avec les déconvenues. Une enquête en milieu nomade. *Sociétés contemporaines*, 33-34, 111-137.
- Blanchard, M. & Cayouette-Remblière, J. (2016). *Sociologie de l'école*. La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.blanc.2016.01>.
- Blanchet, A. & Gotman, A. (2001). *L'enquête et ses méthodes*. Armand Colin.
- Blanchet, A. & Gotman, A. (2010). *L'enquête et ses méthodes (2^e édition)*. Armand Colin.
- Blanchet, A. & Gotman, A. (2015). *L'entretien*. Armand Colin.

- Blais, M. & Martineau, S. (2006). L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes. *Recherches qualitatives*, 26 (2), 1-18.
- Bodin, D., Héas, S. & Robène, L. (2004). Les goûts sportifs : entre distinction et pratique élective raisonnée. *Sociologie et sociétés*, 36(1), 187–207. <https://doi.org/10.7202/009588ar>.
- Bohuon, A. (2008). Sport et bicatégorisation par sexe : test de féminité et ambiguïté du discours médical. *Nouvelles Questions Féministes*, 27, 80-91. <http://doi.org/10.3917/nqf.271.0080>.
- Bohuon, A. (2009). Entre perversion et moralisation : Les discours médicaux au sujet de la pratique physique et sportive des femmes à l'aube du XXe siècle. *Corps*, 7, 99-104. <https://doi.org/10.3917/corp.007.0099>.
- Bohuon, A. & Quin, G. (2012). Quand sport et féminité ne font pas bon ménage.... *Le Sociographe*, 38, 23-30. <https://doi.org/10.3917/graph.038.0023>.
- Bohuon, A. & Quin, G. (2016). Sport. Dans : Juliette Rennes éd., *Encyclopédie critique du genre*, 605-614. La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.renne.2016.01.0605>.
- Boltanski, L. (1971). Les usages sociaux du corps. *Annales, économies, sociétés et civilisations*, 26, 1, 205-233. <http://doi.org/10.3406/ahess.1971.422470>.
- Bonnet, A. (2017). *Dire et faire dire l'indicible : Entre secret et stigmat, l'analyse d'un processus d'enquête sociologique sur le ballonnement* [Thèse de doctorat, Université Paris 5]. Theses.fr. <http://theses.fr/2012PA05H003>.
- Bonnet, C. (2020). *Un sport de valeur(s) : une analyse socioéconomique de l'impact de la professionnalisation sur les stratégies de communication dans le rugby en France* [Thèse de doctorat, Université Paris 10]. Theses.fr. <http://theses.fr/2020PA100044>.
- Bouchetal Pellegrini, F., Leseur, V. & Debois, N. (2006). *Carrière sportive. Projet de vie*, Éditions Insep, coll. « Entraînement ».
- Boudon, R. & Bourricaud, F. (1982). La sociologie aujourd'hui. *Commentaire*, 19, 464-475. <https://doi.org/10.3917/comm.019.0464>.
- Bourg, J. (2008). Les très hauts revenus des Superstars du sport. Un état des approches théoriques et empiriques. *Revue d'économie politique*, 118, 375-394. <http://doi.org/10.3917/redp.183.0375>.
- Bourdieu, P. (1979). *La Distinction. Critique sociale du jugement*. Les éditions de Minuit.
- Bourdieu, P. (1980). *Questions de sociologie*. Édition du Seuil.

- Bourdieu, P. (1984). Espace social et genèse des « classes ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, 52-53, 3-14.
- Bourdieu, P. (1986). L'illusion biographique. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 62-63, 69-72. <http://doi.org/10.3406/arss.1986.2317>.
- Bourdieu, P. (1994). Stratégies de reproduction et modes de domination. *Actes de la recherche en sciences sociales*. 105, 3-12. <http://doi.org/10.3406/arss.1994.3118>.
- Bourdieu, P. (1997). *Les usages sociaux de la science : Pour une sociologie clinique du champ scientifique*. Éditions Quæ. <https://doi.org/10.3917/quae.bourd.1997.01>.
- Bourdieu, P. (1998). *La domination masculine*. Édition du Seuil.
- Bourdieu, P. (2000). *Esquisse d'une théorie de la pratique*. Éditions du Seuil.
- Bourdieu, P. & Wacquant, L. (1992). *Réponses*. Éditions du Seuil.
- Bréchon, P. (2011). *Enquêtes qualitatives, enquêtes quantitatives*. Presses Universitaires de Grenoble, coll. « Politique en + ».
- Burlot, F., Le Mancq, F., Lefevre, B., Mignon, P., Macquet, A-C., Richard, R., Adam, C-E. & Julla-Marcy, J. (2018). *Les rythmes de vie des sportifs de haut niveau : le défi de la performance face à la contrainte de temps*. Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance.
- Buscatto, M. (2019). *Sociologies du genre*. Armand Colin.
- Cachia, M. & Millward, L. (2011). The telephone medium and semi-structured interviews : a complementary fit. *Qualitative research in organizations and management an international journal*, 6(3), 265-277.
- Cacouault-Bitaud, M. (2001). La féminisation d'une profession est-elle le signe d'une baisse de prestige ?. *Travail, genre et sociétés*, 5, 91-115. <https://doi.org/10.3917/tgs.005.0091>.
- Callède, J-P. (2000). *Les politiques sportives en France. Éléments de sociologie historique*. Économica.
- Carayol, N. (2006). Les propriétés incitatives de l'effet Saint Matthieu dans la compétition académique. *Revue économique*, 57, 1033-1051. <https://doi.org/10.3917/reco.575.1033>.
- Carpentier, F. (2006). Aux origines de l'exclusion du tennis des Jeux olympiques : Un conflit institutionnel multiforme dans les années 1920. *Le Mouvement Social*, 215, 51-66. <http://doi.org/10.3917/lms.215.0051>.
- Castel, R. (1994). La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation. *Cahiers de recherche sociologique*, 22, 11-27.

- Catoir-Brisson, M-J. & Jankeviciute, L. (2014). Entretien et méthodes visuelles : une démarche de recherche créative en sciences de l'information et de la communication. *Sciences de la société*, 92, 111-127. <http://doi.org/10.4000/sds.1130>.
- Cazuc, C. (2001). *La construction d'une carrière internationale joueur de tennis professionnel. Approche sociologique d'une profession au sein de neuf pays* [Thèse de doctorat, Université de Nantes]. Theses.fr. <http://theses.fr/2001NANT3008>.
- Cecic'Erpic, S., Wylleman, P. & Zupancic, M. (2004). The effect of athletic and non-athletic factors on the sports career termination process, *Psychology of sport and exercise*, 5, 45-59. [http://doi.org/10.1016/S1469-0292\(02\)00045](http://doi.org/10.1016/S1469-0292(02)00045).
- Chambliss, D. (2010). La banalité de l'excellence : enquête ethnographique sur la stratification (de la natation) et les nageurs olympiques. *Sciences sociales et sport*, 3, 45-75. <https://doi.org/10.3917/rsss.003.0045>.
- Chapoulie, J-M. (1985). *Outsiders : études de sociologie de la déviance*
- Chatel, V. & Roy, S. (2008). *Penser la vulnérabilité. Visages de la fragilisation du social*. Québec, Presses de l'Université du Québec. <http://doi.org/10.2307/j.ctv18pgpvr>.
- Chauvin, P. (2013). La sociologie des réputations : Une définition et cinq questions. *Communications*, 93, 131-145. <https://doi.org/10.3917/commu.093.0131>.
- Chimot, C. (2014). Construire sa masculinité et pratiquer un sport artistique et « féminin » : les garçons en gymnastique rythmique. *Staps*, 103, 101-117. <https://doi.org/10.3917/sta.103.0101>.
- Clément, X. & Louveau, C. (2013). Socialisation sportive et formation des « Grands hommes ». Le cas du handball. *Ethnologie française*, 43, 723-733. <https://doi.org/10.3917/ethn.134.0723>.
- Cogérino, G. (2005). *Filles et garçons en EPS*. Éditions Revue EPS.
- Collier, J. (1967). *Visual anthropology : photography as a research method*. University of New Mexico Press.
- Combessie, J. (2007). *La méthode en sociologie*. La Découverte. <http://doi.org/10.3917/dec.combe.2007.01>.
- Condomines, B. & Hennequin, E. (2013). Étudier des sujets sensibles : les apports d'une approche mixte. *RIMHE : Revue Interdisciplinaire Management, Homme & Entreprise*, 5,2, 12-27. <https://doi.org/10.3917/rimhe.005.0012>.
- Côté, J. & Hay, J. (2002). Children's involvement in sport : A developmental perspective. In J.M. Silva & D. Stevens, *Psychological foundations of sport*, 484-502.

- Coulangeon, P. (2003). La stratification sociale des goûts musicaux : Le modèle de la légitimité culturelle en question. *Revue française de sociologie*, 44, 3-33. <https://doi.org/10.3917/rfs.441.0003>.
- Court, M. (2007). La construction du rapport à la beauté chez les filles pendant l'enfance : quand les pratiques entrent en contradiction avec les représentations du travail d'embellissement du corps. *Sociétés & Représentations*, 24, 97-110. <https://doi.org/10.3917/sr.024.0097>.
- Court, M. (2010). Le corps prescrit. Sport et travail de l'apparence dans la presse pour filles. *Cahiers du Genre*, 49, 117-132. <https://doi.org/10.3917/cdge.049.0117>.
- Court, M. & Henri-Panabière, G. (2012). La socialisation culturelle au sein de la famille : le rôle des frères et sœurs. *Revue française de pédagogie*, 179, 5-16. <http://doi.org/10.4000/rfp.3641>.
- Coutrot, L. (2002). Les catégories socioprofessionnelles : changement des conditions, permanence des positions ?. *Sociétés contemporaines*, 45-46, 107-129. <http://doi.org/10.3917/soco.045.0107>.
- Crenshaw, K. (2005). Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur. *Cahiers du Genre*, 39, 51-82. <https://doi.org/10.3917/cdge.039.0051>.
- Creswell, J-M & Plano Clark, V-L. (2011). *Designing and conducting mixed methods research*. Thousand Oaks : Sage Publications.
- D'Arripe, A., Oboeuf, A. & Routier, C. (2014). L'approche inductive : cinq facteurs propices à son émergence. *Approches inductives*, 1(1), 96-124. <http://doi.org/10.7202/1025747ar>.
- Darmon, M. (2005). Le psychiatre, la sociologue et la boulangère : analyse d'un refus de terrain. *Genèses*, 58, 98-112. <http://doi.org/10.3917/gen.058.0098>.
- Darmon, M. (2006). *La socialisation*. Armand Colin.
- Darmon, M. (2016). *La socialisation*. Armand Colin.
- Darmon, M. (2018). Socialisation : Petite histoire d'un manuel. *Idées économiques et sociales*, 191, 6-14. <https://doi.org/10.3917/idee.191.0006>.
- Darmon, M. (2019). *La socialisation*. Armand Colin.
- Darmon, M. & Schotté, M. (2016). Classer des élèves, classer des coureurs : Les hiérarchies dans les institutions d'excellence. *Sociétés contemporaines*, 102, 45-73. <https://doi.org/10.3917/soco.102.0045>.

- Davisse, A., Lorenzi, L. & Renoux, J. (1980). *Olympie, la course des femmes*, Paris, Éditions la Courtilles.
- Davisse, A. & Louveau, C. (1991). *Sports, école, société : la part des femmes. Féminin, masculin et activités physiques sportives*. L'Harmattan.
- Davisse, A. & Louveau, C. (1998). *Sport, école, société : la différence des sexes*. L'Harmattan.
- Davisse, A. & Louveau, C. (2005). 17. Pratiques sportives : inégalités et différences. Dans : Margaret Maruani éd., *Femmes, genre et sociétés : L'état des savoirs*. La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.marua.2005.01.0139>.
- De Beauvoir, S. (1949). *Le Deuxième Sexe*. Gallimard.
- De Curraize, Y. & Hugounenq, R. (2004). Inégalités de salaires entre femmes et hommes et discrimination. *Revue de l'OFCE*, 90, 193-224. <http://doi.org/10.3917/reof.090.0193>.
- De Gaulejac, V. (2019). Névrose de classe : (*class neurosis – neurosis de clase*). Dans : Agnès Vandeveld-Rougale éd., *Dictionnaire de sociologie clinique*, 430-432. Érès. <https://doi.org/10.3917/eres.vande.2019.01.0430>.
- De Montlibert, C. (2009). Le surendettement : L'endettement des ménages à la française. *Savoir/Agir*, 8, 57-65. <https://doi.org/10.3917/sava.008.0057>.
- De Singly. (2012). *Le questionnaire : l'enquête et ses méthodes*. Armand Colin.
- De Singly. (2016). *Le questionnaire*. Armand Colin.
- De Singly, F. (2017). *Sociologie de la famille contemporaine*. Armand Colin.
- Déas, A. (2017). « Cinq majeur » ou « partenaire d'entraînement » ? : *sociologie des carrières des basketteuses de l'élite* [Thèse de doctorat, Université d'Artois]. Theses.fr. <http://theses.fr/232374546>.
- Defrance, J. (1987). *L'excellence corporelle. La formation des activités physiques et sportives modernes, 1770-1914*. Presses Universitaires de Rennes.
- Defrance, J. (2011). *Sociologie du sport*. La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.defra.2011.01>.
- Delès, R. (2018). *Quand on n'a « que » le diplôme... : Les jeunes diplômés et l'insertion professionnelle*. Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.deles.2018.01>.
- Delforge, C. & Le Scanff, C. (2006). Rôles et comportements favorables ou défavorables des parents pour les jeunes joueurs de tennis. *Staps*, 73, 39-56. <http://doi.org/10.3917/sta.073.56>.

- Delphy, C. (2001). *Penser le genre. L'ennemi principal*. Éditions Syllepse, coll. « Nouvelles Questions Féministes ».
- Delphy, C., Molinier, P., Clair, I. & Ruis, S. (2012). Genre à la française ?. *Sociologie*, 3, 299-316. <http://doi.org/10.3917/socio.033.0299>.
- Demazière, D. (2005). Au cœur du métier de facteur : sa tournée. *Ethnologie française*, 35, 129-136.
- Demazière, D. (2013). Typologie et description. À propos de l'intelligibilité des expériences vécues. *Sociologie*, 4, 333-347. <https://doi.org/10.3917/socio.043.0333>.
- Demazière, D. & Dubar, C. (1997). Dire les situations d'emploi. Confrontation des catégorisations statistiques et des catégorisations indigènes. *Sociétés contemporaines*, 26, 93-107. <http://doi.org/10.3406/socco.1997.1445>.
- Derycke, S. (2012). La pensée d'un vécu ou le vécu d'une pensée : tours et détours réflexifs. *Diversité REcherches et terrains*, 2. <https://doi.org/10.25965/dire.172>.
- Dietschy, P. & Clastres, P. (2006). *Sport, société et culture en France, du XIXe siècle à nos jours*. Hachette supérieur, coll. « Carré histoire ».
- Dorlin, E. (2005). De l'usage épistémologique et politique des catégories de « sexe » et de « race » dans les études sur le genre. *Cahiers du Genre*, 39, 83-105. <https://doi.org/10.3917/cdge.039.0083>.
- Downs, L. (2005). Les *gender studies* américaines. Dans : Margaret Maruani éd., *Femmes, genre et sociétés : L'état des savoirs*. La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.marua.2005.01.0356>.
- Downs, L., Rogers, R. & Thébaud, F. (2012). *Gender studies* et études de genre : le gap. *Travail, genre et sociétés*, 28, 151-168. <https://doi.org/10.3917/tgs.028.0151>.
- Drut, B. (2011). *Économie du football professionnel*. La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.drut.2011.01>.
- Dubar, C. & Nicourd, S. (2017). *Les biographies en sociologie*. La Découverte. <http://doi.org/10.3917/dec.dubar.2017.01>.
- Duclos, M. (2014). Que la relation d'enquête soit aussi d'amitié. *Interrogations*, 18.
- Durand, C., Maltese, L., & Helleu, B. (2009). *Localisation des tournois de tennis professionnels et réforme ATP 2009 : le critère démographique une nouvelle fois vérifiée ?*. Ouvrage Collectif Le Tennis dans la société de Demain, Éditions AFRAPS, 151-171.

- Durkheim, É. (1895). Les règles de la méthode sociologique. *Sociologie*, 2, 4.
- Duru-Bellat, M. (2002). *Les inégalités sociales à l'école : Genèse et mythes*. Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.duru.2002.01>.
- Duru-Bellat, M. (2011). Chapitre 9. Ce que la mixité fait aux élèves. Dans : Françoise Milewski éd., *Les discriminations entre les femmes et les hommes*. Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.milew.2011.01.0233>.
- Duval, J. (2013). L'analyse des correspondances et la construction des champs. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 200, 110-123. <https://doi.org/10.3917/arss.200.0110>.
- Duvant, G. (2020). *Du coup d'envoi au coup de sifflet final : sociologie des carrières des arbitres d'élite de la FIFA* [Thèse de doctorat, Université d'Artois]. Theses.fr. <http://theses.fr/s164556>.
- Eber, N. (2008). Ce que les sportifs ont appris aux économistes. *Revue d'économie politique*, 118, 341-374. <https://doi.org/10.3917/redp.183.0341>.
- Elmaleh, É. (2003). Les politiques identitaires dans les universités américaines. *L'Homme & la Société*, 149, 57-74. <https://doi.org/10.3917/lhs.149.0057>.
- Erard, C., Hurtel, V. & Bretin-Maffiuletti, K. (2009) « (Dé) construction d'une vocation tennistique féminine : le cas d'une joueuse de 1ère série française des années 1990 », in Bayle, E. & Crognier, L. (2009) *Le tennis dans la société de demain*, Montpellier, AFRAPS, 235-241.
- Ericsson, K-A., Kramp, R-T. & Tesch-Roemer, C. (1993). The role of deliberate practice in the acquisition of expert performance. *Psychological Review*, 100(3), 363-406. <http://doi.org/10.1037/0033-295X.100.3.363>.
- Etiemble, A. & Morillon, A. (2011). Usages et apports de la photographie dans la conduite d'entretien sur l'histoire et la mémoire de l'immigration : Au près d'habitants d'un quartier périphérique de Rennes. *Cahiers internationaux de sociolinguistique*, 1, 53-77. <https://doi.org/10.3917/cisl.1101.0053>.
- Fassin, É. (2015). Les langages de l'intersectionnalité. *Raisons politiques*, 58, 5-7. <https://doi.org/10.3917/rai.058.0005>.
- Faure, J-M. & Fleuriel, S. (2010). *Excellences sportives. Économie d'un capital spécifique*. Éditions du Croquant, coll Champ Social.
- Faure, J-M. & Suaud, C. (1999). *Le football professionnel à la française*. Presses Universitaires de France, coll. « Sociologie ».

- Faure, J-M. & Suaud, C. (2004). L'État, joueur protégé du football français. In D. Bodin, *Le sport en question*, Chiron, 9-23.
- Feuillet, A., Scelles, N. & Durand, C. (2018). Revenus et Superstars dans les sports individuels : Le cas du tennis et du golf masculins. *Revue française de gestion*, 276, 45-60. <https://doi.org/10.3166/rfg.2018.00273>.
- Filaire, E. (2008). Les troubles du comportement alimentaire chez le sportif. *Les Cahiers de l'INSEP*, 40, 59-80.
- Finding, S. & Latour, V. (2007). Jalons pour une analyse comparée des concepts de mixité et d'hybridité. *La mixité et le refus de l'hybridité*, 4.
- Fleuriel, S. (2004). L'impensable reconversion des athlètes de haut niveau. In *Le crépuscule des dieux : des symptômes au diagnostic*. Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 159-165.
- Fleuriel, S. & Schotté, M. (2008). *Sportifs en danger, la condition des travailleurs sportifs*. Éditions du Croquant, coll. « Savoir/Agir ».
- Fleuriel, S. & Schotté, M. (2011). La reconversion paradoxale des sportifs français : Premiers enseignements d'une enquête sur les sélectionnés aux jeux olympiques de 1972 et 1992. *Sciences sociales et sport*, 4, 115-140. <https://doi.org/10.3917/rsss.004.0115>.
- Fleuriel, S. & Schotté, M. (2015). Des sportifs sans qualité ? Genèse du modèle étatique de production de l'élite sportive française. *Sociologie du travail*, 57, 4, 422-445.
- Fleuriel, S. & Schotté, M. (2016). Dépasser l'alternative amateurs/professionnels. Programme pour une histoire sociale des sportifs au travail. *Le Mouvement Social*, 254, 3-12. <https://doi.org/10.3917/lms.254.0003>.
- Fleuriel, S. & Schotté, M. (2020). Impensables travailleurs sportifs. *La Pensée*, 401, 15-23. <https://doi.org/10.3917/lp.401.0015>
- Fontaine, M. (2022). Une démocratisation (in)complète ? Premiers éléments d'une sociologie du tennis « féminin » français. *Staps*, 138, 99-119. <https://doi.org/10.3917/sta.138.0099>.
- Fontanini, C. (2011). Égalité filles-garçons : où en est-on ?. *Questions vives*, 8/15, 11-18.
- Forté, L. (2006). Fondements sociaux de l'engagement sportif chez les jeunes athlètes de haut niveau. *Movement & Sport Sciences*, 59, 55-67. <http://doi.org/10.3917/sm.059.0055>.
- Forté, L. (2020). *Devenir athlète de haut niveau. Une approche sociologique de la formation et du développement de l'excellence sportive*. L'Harmattan, coll. « Sports en Société ».

- Forté, L. & Mennesson, C. (2012). Réussite athlétique et héritage sportif. Socialisation familiale et développement d'un capital sportif de haut niveau. *SociologieS*, Théories et Recherches. <http://doi.org/10.4000/sociologies.4082>.
- Fortino, S. (2002). *La mixité au travail*. La Dispute.
- Frank, R. & Cook, P. (1996). *The winner-take-all society : why the few at the top get so much than the rest of us*. Penguin Books.
- Frayse, M. & Mennesson, C. (2009). Masculinités hégémoniques et féminités : les modèles de genre dans une revue de VTT. *Sciences sociales et sport*, 2, 25-53. <https://doi.org/10.3917/rsss.002.0025>.
- Gallioz, S. (2008). Être femme et entrer dans le secteur du bâtiment : recherche de l'exception ou acte de la folie ?. In Guichard-Claudic, Y. ; Kergoat, D. et Vilbrod, A. (Dir). *L'inversion du genre. Quand les métiers masculins se conjuguent au féminin ... et réciproquement*. Presses Universitaires de Rennes, 325-339.
- Garfinkel, H. (2007). *Recherches en ethnométhodologie*. Presses Universitaires de France.
- Gasparini, W. & Talleu, C. (2010). *Sport et discriminations en Europe*. Conseil de l'Europe. <https://doi.org/10.3917/europ.talle.2010.01>.
- Glaser, B-G. & Strauss, A-L. (2010). *La découverte de la théorie ancrée. Stratégies pour la recherche qualitative*. Armand Colin.
- Goffman, E. (1973). *La mise en scène de la vie quotidienne : la présentation de soi*. Les Éditions de Minuit.
- Goffman, E. (1975). *Stigmate : les usages sociaux des handicaps*. Les Éditions de Minuit.
- Goffman, E. (1993). La communication en défaut. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 100, 66-72. <https://doi.org/10.3917/arss.p1993.100n1.0066>
- Gondard-Delcroix, C. (2006). La combinaison des analyses qualitative et quantitative pour une étude des dynamiques de pauvreté en milieu rural malgache [Thèse de doctorat, Université de Bordeaux 4]. Theses.fr. <http://theses.fr/2006BOR40017>.
- Gozillon, A. (2021). *Entre bancs de touche et terrains verts... Le complexe processus de féminisation du football français à l'aune de la comparaison (inter)nationale et régionale* [Thèse de doctorat, Université d'Artois]. Theses.fr. <http://theses.fr/s274011>.
- Guionnet, C. & Neveu, É. (2009). *Féminins / Masculins : Sociologie du genre*. Armand Colin.
- Guionnet, C. & Neveu, É. (2021). *Féminins / Masculins : Sociologie du genre*. Armand Colin.

- Heinich, N. (2004). Retour sur la notion d'élite. *Cahiers internationaux de sociologie*, 117, 313-326. <https://doi.org/10.3917/cis.117.0313>.
- Héritier-Augé, F. (1996). *Masculin/Féminin : La pensée de la différence*. Odile Jacob.
- Hidri Neys, O. (2013). Le jeu des apparences : piège ou profit ? Enquête auprès des hôtesse d'accueil et de caisse de la distribution sportive. *Travail et emploi*, 134, 75-89. <https://doi.org/10.4000/travailemploi.6014>.
- Hidri Neys, O. (2016). *L'insoutenable poids des apparences physiques. Contribution à une sociologie des discriminations* [Thèse d'Habilitation à Diriger des Recherches, Université d'Artois].
- Hidri Neys, O. & Mennesson, C. (2023). Une française ne naît pas footballeuse, elle le devient ... ou pas. État des lieux et mise en perspectives des travaux menés en sociologie de la socialisation et du sport. *Soccer & Society*.
- Hughes, E. C. (1996). *Le regard sociologique. Essais choisis*. Textes choisis et rassemblée par Chapoulie, J-M. École des Hautes Etudes en Sciences Sociales.
- Humblot, C. (1990). *L'environnement familial et institutionnel de la future élite tennistique* [Thèse de doctorat, Université Paris 5]. Theses.fr. <http://theses.fr/11563391X>.
- Husson, F., Lê, S. & Pagès, J. (2016). *Analyse des données avec R*. Presses Universitaires de Rennes.
- Irlinger, P., Augustini, M., Duret, P. & Louveau, C. (1996). *La vie après le sport. Rapport de recherche pour le ministère de la Jeunesse et des Sports*. Laboratoire de sociologie de l'INSEP.
- Irvine, A., Drew, P. & Sainsbury, R. (2013). Am I not answering your questions properly ? Clarification, adequacy and responsiveness in semi-structured telephone and face-to-face interviews. *Qualitative research*, 13(1), 87-106.
- Jaunait, A. & Chauvin, S. (2013). Intersectionnalité. Dans : Catherine Achin éd., *Dictionnaire. Genre et science politique : Concepts, objets, problèmes*. Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.achi.2013.01.0286>.
- Javerlhiac, S. (2014). *La reconversion des sportifs de haut niveau. Pouvoir et vouloir se former*. Presses Universitaires de Rennes.
- Javerlhiac, S., Bodin, D., Huet, A. & Robène, L. (2011). Pouvoir et vouloir se former. Analyse d'une étape décisive dans le processus de reconversion des sportifs de haut niveau en France à travers l'étude comparée de l'escrime et du tennis de table. *L'Année sociologique*, 61, 173-199. <https://doi.org/10.3917/anso.111.0173>.

- Jeannet, D. (2004). Des mots gris... Sociologie de l'art et écriture. *Sociologie de l'Art*, PS4, 155-171. <https://doi.org/10.3917/soart.004.0155>.
- Joannin, D. & Mennesson, C. (2014). Dans la cour de l'école. Pratiques sportives et modèles de masculinités. *Cahiers du Genre*, 56, 161-184. <https://doi.org/10.3917/cdge.056.0161>.
- Johnson, R.B & Onwuegbuzie, A.J. (2004). Mixed Methods Research : a research paradigm whose time has come. *Educational Researcher*, 33, 14-26.
- Juskowiak, H. (2011). *Un pour Mille : Éléments de sociologie de la formation au métier de footballeur* [Thèse de doctorat, Université d'Artois]. Theses.fr. <http://theses.fr/164590072>.
- Kaufmann, J-C. (2001). *Ego : Pour une sociologie de l'individu*. Nathan.
- Kergoat, D. (2011). Comprendre les rapports sociaux. *Raison présente*, 178, 11-21. <http://doi.org/10.3406/raipr.2011.4300>.
- Kergoat, P. (2014). Le travail, l'école et la production des normes de genre. Filles et garçons en apprentissage (en France). *Nouvelles Questions Féministes*, 33, 16-34. <https://doi.org/10.3917/nqf.331.0016>.
- Kessler-Bilthauer, D. (2017). Ce que proche veut dire : la proximité de l'ethnographe dans ses relations avec les guérisseurs-désenvoûteurs lorrains. *Emulations*, 22, 51-65. <http://doi.org/10.14428/emulations.022.004>.
- Laberge, S. (1994). Pour une convergence de l'approche féministe et du modèle conceptuel de Bourdieu. *Revue STAPS*, 35, 51-64.
- Lacaze, L. (2008). La théorie de l'étiquetage modifiée, ou l'« analyse stigmatique » revisitée. *Nouvelle revue de psychosociologie*, 5, 183-199. <https://doi.org/10.3917/nrp.005.0183>.
- Lahire, B. (1998). *L'Homme pluriel. Les ressorts de l'action*. Nathan.
- Lahire B. (2001). Héritages sexués : incorporation des habitudes et des croyances. Dans T. Blös (dir.), *La dialectique des rapports hommes-femmes*, 9-26. Presses Universitaires de France.
- Lahire, B. (2002). *Portraits sociologiques*. Armand Colin.
- Lahire, B. (2004). Introduction. Dans B. Lahire (dir.), *À quoi sert la sociologie*. La Découverte.
- Laillier, J. (2017). *Entrer dans la danse. L'envers du Ballet de l'Opéra de Paris*. CNRS Éditions.
- Lallemand, T., Plasman R. & Rycx F. (2008). Women and competition in elimination tournaments : evidence from professional tennis data. *Journal of Sports Economics*, 9, 3-19.

- Lassus, M. (2000). *L'affaire Ladoumègue. Le débat amateurisme / professionnalisme dans les années trente*. L'Harmattan.
- Laufer, J. (2005). L'égalité professionnelle. Dans : Margaret Maruani éd., *Femmes, genre et sociétés : L'état des savoirs*. La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.marua.2005.01.0237>.
- Lavallee, D. & Wylleman, P. (2006). *Career transitions in sport : international perspectives*. Fitness information technology.
- Le Feuvre, N. (2017). La féminisation des enseignants-chercheurs en France : entre conformité et transgression du genre. In Buisson-Fenet, H. (Dir). *Ecole des filles, école des femmes. L'institution scolaire face aux parcours, normes et rôles professionnels sexués*. De Boeck Supérieur, 207-220.
- Le Pogam, Y. (1979). *Démocratisation du sport : mythe ou réalité*. Delarge.
- Lebaron, F. (2006). L'enquête quantitative en sciences sociales. *Recueil et analyse des données*, Dunod, coll. « psycho sup ».
- Lebart, L., Morineau, A. & Piron, M. (1995). *Statistique exploratoire multidimensionnelle*. Dunod.
- Lefèvre, N. (2010). Construction sociale du don et de la vocation de cycliste. *Sociétés contemporaines*, 80, 47-71. <https://doi.org/10.3917/soco.080.0047>.
- Lefèvre, B. & Ohl, F. (2007). Les choix des pratiques physiques et sportives des Français : omnivorité, univorité et dissonances. *Movement & Sport Sciences*, 62, 81-90. <https://doi.org/10.3917/sm.062.0081>.
- Lemarchant, C. (2017). *Unique en son genre : Filles et garçons atypiques dans les formations techniques et professionnelles*. Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.lemar.2017.03>.
- Lévi-Strauss, C. (1996). *Anthropologie structurale deux*. Plon.
- Louveau, C. (2006). Inégalité sur la ligne de départ : femmes, origines sociales et conquête du sport. *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 23, 119-143. <https://doi.org/10.4000/clio.1877>.
- Louveau, C. (2012). Les femmes dans le sport : inégalités et discriminations. *Revue du projet*, 18, 1-3.
- Maloney, M-T. & McCormick, R-E. (2000). The Response of Workers to Wages in Tournaments. *Journal of Sports Economics*, 1, 99-123.

- Marchetti, D. & Souanef, K. (2017). La médiatisation du football : un jeu sous contrôle: Les économies de la production de l'information sur les compétitions européennes en France. *Pôle Sud*, 47, 61-78. <https://doi.org/10.3917/psud.047.0061>.
- Marchetti, D., Rasera, F., Schotté, M. & Souanef, K. (2015). Les enjeux sociaux des classements sportifs. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 209, 4-9. <https://doi.org/10.3917/arss.209.0004>.
- Marchive, A. (2005). Familiarité et connaissance du terrain en ethnographie de l'école. L'ancien instituteur est-il meilleur ethnographe ?. *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, 38, 75-92. <https://doi.org/10.3917/lsdle.381.0075>.
- Martin, O. (2015). *L'enquête et ses méthodes - L'analyse de données quantitatives*. Armand Colin, coll. « 128. Sociologie ».
- Martin, O. (2017). *L'analyse quantitative des données*. Armand Colin.
- Maruani, M. (2011). *Travail et emploi des femmes*. La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.marua.2011.01>.
- Maruani, M. & Reynaud, E. (2004). *Sociologie de l'emploi*. La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.marua.2004.01>.
- Mead, M. (2016). *Mœurs et sexualité en Océanie*. Pocket.
- Mendras, H. (1995). *Comment devenir sociologue ? Souvenirs d'un vieux mandarin*. Actes Sud.
- Mendras, H. & Oberti, M. (2000). *Le sociologue et son terrain. Trente recherches exemplaires*. Armand Collin.
- Mendras, H. & Forsé, M. (1983). *Le changement social*. Armand Colin.
- Menger, P. (2009). L'art analysé comme un travail. *Idées économiques et sociales*, 158, 23-29. <https://doi.org/10.3917/idee.158.0023>.
- Mennesson, C. (2004). Être une femme dans un sport « masculin » : Modes de socialisation et construction des dispositions sexuées. *Sociétés contemporaines*, 55, 69-90. <http://doi.org/10.3917/soco.055.0069>.
- Mennesson, C. (2005). *Être une femme dans le monde des hommes. Socialisation sportive et construction du genre*. L'Harmattan.
- Mennesson, C. (2006). Le gouvernement des corps des footballeuses et boxeuses de haut niveau. *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 23, 179-196. <https://doi.org/10.4000/clio.1898>.

- Mennesson, C. (2007). Sports « inversés ». Modes de socialisation sexuée des jeunes. In H. Eckert et S. Faure, *Les jeunes et l'agencement des sexes*, 63-94.
- Mennesson, C. (2011). Socialisation familiale et investissement des filles et des garçons dans les pratiques culturelles et sportives associatives. *Réseaux*, 168-169, 87-110. <https://doi.org/10.3917/res.168.0087>.
- Mennesson, C. & Julhe, S. (2012). L'art (tout) contre le sport : La socialisation culturelle des enfants des milieux favorisés. *Politix*, 99, 109-128. <https://doi.org/10.3917/pox.099.0109>.
- Merle, P. (2009). *La démocratisation de l'enseignement*. La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.merle.2009.01>.
- Meron M., Omalek L. & Ulrich V. (2009). Métiers et parcours professionnels des hommes et des femmes. *France portrait social*, 195-217.
- Merton, R-K. (1968). The Matthew effect in science. *Science*, 159, 56-63.
- Merton, R-K. (1988). The Matthew effect in science, II : Cumulative advantage and the symbolism of intellectual property. *Isis*, 79, 606-623.
- Michelat, G. (1975). Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie. *Revue française de sociologie*, 16(2), 229-247.
- Mignon, P. (2015). Point de repère - La pratique sportive en France : évolutions, structuration et nouvelles tendances. *Informations sociales*, 187, 10-13. <https://doi.org/10.3917/inso.187.0010>.
- Milewski, F. (2004). L'inégalité entre les femmes et les hommes dans la haute fonction publique. *Travail, genre et sociétés*, 12, 203-212. <https://doi.org/10.3917/tgs.012.0203>.
- Minni C. (2015). Femmes et hommes sur le marché du travail. Les disparités se réduisent mais les emplois occupés restent très différents. *Dares analyses*, 17.
- Montañola, S. (2011). La complexe médiatisation des sportives de haut niveau : le cas des championnats du monde d'athlétisme, *Sciences de la société*, 83, 82-103. <http://doi.org/10.4000/sds.2174>.
- Morrisette, J. & Demazière, D. (2019). Les approches qualitatives à l'épreuve de la quantification des sciences. *Recherches qualitatives*, 38(1), 88-104.
- Morrisette, J., Guignon, S. & Demazière, D. (2011). De l'usage des perspectives interactionnistes en recherche. *Recherches qualitatives*, 30(1), 1-6.

- Mosconi, N. (2004). Effets et limites de la mixité scolaire. *Travail, genre et sociétés*, 11, 165-174. <https://doi.org/10.3917/tgs.011.0165>.
- Ndione, L-C. & Rémy, E. (2018). Joindre l'image à la parole pour comprendre le sens culturel des pratiques : ce que relève la photo-élicitation. *Recherche et Applications en Marketing*, 33, 3, 65-89.
- Negroni, C. (2005). La reconversion professionnelle volontaire : d'une bifurcation professionnelle à une bifurcation biographique. *Cahiers internationaux de sociologie*, 119, 311-331. <https://doi.org/10.3917/cis.119.0311>.
- Novick, G. (2008). Is there a bias against telephone interviews in qualitative research ?. *Research in nursing and health*, 31, 4, 391-398.
- Obama, B. (2019). *Représentations sociales et identité sociale dans les groupes hiérarchiques : le cas du tennis* [Thèse de doctorat, Université de Bourgogne France-Comté]. Theses.fr. <http://theses.fr/2019UBFCH044>.
- Octobre, S. (2003). Les 6-14 ans et les équipements culturels : Des pratiques encadrées à la construction des goûts. *Revue de l'OFCE*, 86, 143-154. <http://doi.org/10.3917/reof.086.0143>.
- Octobre, S. & Jauneau, Y. (2008). Tels parents, tels enfants : Une approche de la transmission culturelle. *Revue française de sociologie*, 49, 695-722. <https://doi.org/10.3917/rfs.494.0695>.
- Olexa, K. (2015). *Les unités territoriales de la Fédération Française de Tennis : professionnalisation et reconfiguration* [Thèse de doctorat, Université de Bordeaux]. Theses.fr. <http://theses.fr/2015BORD0398>.
- Olivier de Sardan, J.-P. (2000). Le « je » méthodologique. Implication et explicitation dans l'enquête de terrain. *Revue française de sociologie*, 3, 417-445. <http://doi.org/10.2307/3322540>.
- Olivier de Sardan, J-P. (2008). *La rigueur du qualitatif : Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*. Academia-Bruylant.
- Orszag, J-M. (1994). A new look at incentive effects and golf tournaments. *Economics Letters*, 46, 77-88.
- Ottogalli-Mazzacavallo, C., Nicaise, V. & Bodet, G. (2021). Football et femmes en France : une longue route (encore) semée d'embûches.... *Staps*, 131, 5-11. <http://doi.org/10.3917/sta.131.0005>.

- Paillé, P. & Mucchielli, A. (2012). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Armand Colin. <https://doi.org/10.3917/arco.paill.2012.01>.
- Papin, B. (2007). *Conversion et reconversion des élites sportives : Approche socio-historique de la gymnastique artistique et sportive*. L'Harmattan.
- Pasquier, D. (2005). *Cultures lycéennes. La tyrannie de la majorité*. Autrement.
- Passeron, J-C. (2006). *Le raisonnement sociologique*. Albin Michel.
- Paugam, S. (2009). *La disqualification sociale : Essai sur la nouvelle pauvreté*. Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.paug.2009.01>.
- Paugam, S. (2012). *L'enquête sociologique*. Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.paug.2012.01>.
- Peretz, H. (1998). *Les méthodes en sociologie. L'observation*. La Découverte.
- Personne, M., Vercauteren, R. (2009). *Accompagner les personnes âgées fragiles : Formes et sens de l'accompagnement*. Érès. <https://doi.org/10.3917/eres.perso.2009.01>.
- Peter, J. (2008). L'autoformation par les pratiques sportives de loisir. Analyse de cas dans la pratique du tennis. *Savoirs*, 17, 95-112. <https://doi.org/10.3917/savo.017.0095>.
- Pfefferkorn, R. (2007). *Inégalités et rapports sociaux. Rapports de classe, rapports de sexe*. La Dispute.
- Place, D. & Vincent, B. (2009). L'influence des caractéristiques sociodémographiques sur les diplômes et les compétences. *Economie et statistique*, 424-425, 125-147. <http://doi.org/10.3406/estat.2009.8034>.
- Pociello, C. (1981). *Sports et société. Approche socioculturelle des pratiques*. Vigot.
- Poggi, M. (2002). L'illusion d'une éducation corporelle commune en éducation physique et sportive. *L'Année sociologique*, 52, 479-505. <https://doi.org/10.3917/anso.022.0479>.
- Poupart, J. (2011). Tradition de Chicago et interactionnisme : des méthodes qualitatives à la sociologie de la déviance. *Recherche Qualitatives*, 30(1), 179-199.
- Prévoit, E. (2010). Féminisation de l'armée de terre et virilité du métier des armes. *Cahiers du Genre*, 48, 81-101. <https://doi.org/10.3917/cdge.048.0081>.
- Pruvost, G. (2014). Ni policier ni homme : une sociologue enquête sur la féminisation de la police. In Monjaret, A. et Pugeault, C. (Dir). *Le sexe de l'enquête. Approches sociologiques et 323 anthropologiques*, 165-180.

- Raibaud, Y. (2012). Genre et espaces du temps libre. *L'Information géographique*, 76, 40-56. <https://doi.org/10.3917/lig.762.0040>.
- Rasera, F. (2016). *Des footballeurs au travail. Au cœur d'un club professionnel*. Agone.
- Renard, F. (2011). La construction des habitudes de lecture. *Savoir/Agir*, 17, 75-79. <https://doi.org/10.3917/sava.017.0075>.
- Reneaud, M. & Rollan, F. (1995). *Tennis : Pratique et Société*. M.S.H. Aquitaine.
- Riandey, B. (1995). Les défaillances de la mémoire dans les enquêtes. *Population*, 50, 856-864.
- Rosen, S. (1981). The Economics of Superstars, *American Economic Review*, 71, 5, 845-858.
- Rosignol, L. (2013). Les femmes en politique. *Après-demain*, 26, 24-25. <https://doi.org/10.3917/apdem.026.0024>.
- Roy, S. (2008). De l'exclusion à la vulnérabilité. *Penser la vulnérabilité. Visages de la fragilisation du social*, Presses de l'Université du Québec, 13-34.
- Sanséau, P-Y. (2005). Les récits de vie comme stratégie d'accès au réel en sciences de gestion : pertinence, positionnement et perspectives d'analyse. *Recherches qualitatives*, 25, 2, 33-57.
- Sapiro, G. (2007). La vocation artistique entre don et don de soi. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 168, 4-11. <https://doi.org/10.3917/arss.168.0004>.
- Scott, J-W. (1986). Gender : A Useful Category of Historical Analysis, *American Historical Review*, 91, 1053-1075 ; trad. fr. (1988) Genre : une catégorie utile d'analyse historique. *Les cahiers du GRIF*, 37-38, 125-153.
- Schmitt, A. (2020). *Les usages sociaux de la pratique du surf et de la voile légère en contexte scolaire en France et en Californie : processus de socialisation et rapports sociaux de sexes et de classes* [Thèse de doctorat, Université Rennes 2]. Theses.fr. <http://theses.fr/2020REN20009>.
- Schotté, M. (2005). *Destins singuliers : la domination des coureurs marocains dans l'athlétisme français* [Thèse de doctorat, Université Paris 10]. Theses.fr. <http://theses.fr/2005PA100134>.
- Schotté, M. (2012). *La construction du « talent ». Sociologie de la domination des coureurs marocains*. Raisons d'agir.
- Sirinelli, J. (2003). Des « copains » aux « camarades » : Les baby-boomers français dans les années 1960. *Revue historique*, 626, 327-343. <https://doi.org/10.3917/rhis.032.0327>.
- Sorignet, P. (2006). Danser au-delà de la douleur. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 163, 46-61. <https://doi.org/10.3917/arss.163.0046>.

- Sorignet, P-E. (2010). *Danser : Enquête dans les coulisses d'une vocation*. La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.sorig.2010.01>.
- Soulet, M-H. (2005). Reconsidérer la vulnérabilité. *Empan*, 60, 24-29. <http://doi.org/10.3917/empa.060.0024>.
- Soulet, M-H. (2008). La vulnérabilité. Un problème social paradoxal. *Penser la vulnérabilité. Visages de la fragilisation du social*, Presses de l'Université du Québec, 65-90.
- Stephan, Y., Bilard, J. & Ninot, G. (2005). L'arrêt de carrière sportive de haut niveau : un phénomène dynamique et multidimensionnel. *Movement & Sport Sciences*, 54, 1, 35-62.
- Strauss, A. (1992). *Miroirs et masques. Une introduction à l'interactionnisme*. Éditions Métailié, traduction de l'anglais par Maryse Falandry. Traduction de Strauss, Anselm. 1959. *Mirrors and Masks : The Search for Identity*, Glen coe, III : Free Press, 1959.
- Sturges, J-E. & Hanrahan, K-J. (2004). Comparing telephone and face-to-face qualitative interviewing : a research note. *Qualitative research*, 4(1), 107-118.
- Suaud, C. (1974). Contribution à une sociologie de la vocation : destin religieux et projet scolaire. *Revue française de sociologie*. 15-1, 75-111. <http://doi.org/10.2307/3320263>.
- Suaud, C. (1975). L'imposition de la vocation sacerdotale. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 3, 2-17.
- Suaud, C. (1978). *La vocation. Conversion et reconversion des prêtres ruraux*. Les Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun ».
- Suaud, C. (1989). Espace des sports, espace social et effets d'âge. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 79, 2-20. <http://doi.org/10.3406/arss.1989.2903>.
- Taylor, J. & Ogilvie, B. (1994). A conceptual model of adaptation to retirement among athletes. *Journal of applied sport psychology*, 6, 1-2. <http://doi.org/10.1080/10413209408406462>.
- Terret, T. (2007). *Histoire du sport*. Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.terre.2007.01>.
- Torregrosa, M., Boixado's, M., Valiente, L. & Cruz, J. (2004). Elite athletes' image of retirement : the way to relocation in Sport, *Psychology of sport and exercise*, 5, 35-43. [http://doi.org/10.1016/S1469-0292\(02\)00052-3](http://doi.org/10.1016/S1469-0292(02)00052-3).
- Trestini, M. & Cabassut, R. (2017). Spécificités et généricités des difficultés et besoins d'aide exprimés par les inscrits à un MOOC. *Distances et médiations des savoirs*, 19. <http://doi.org/10.4000/dms.1966>.

- Vérène, C. (1994). *Démographie sportive : itinéraires et abandons dans les pratiques de l'équitation* [Thèse de doctorat, Université Paris 7]. Theses.fr. <http://theses.fr/1994PA070072>.
- Viaud, B. & Papin, B. (2012). Temps sportif, santé du champion et logique de l'urgence. *Staps*, 96-97, 9-27. <https://doi.org/10.3917/sta.096.0009>.
- Viennot, E. (2014). *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin ! Petite histoire des résistances de la langue française*. Éditions iXe.
- Vinet, É. (2008). Émergence, perspective et mise à l'épreuve contemporaine du constructivisme sexué. *Connexions*, 90, 57-75. <https://doi.org/10.3917/cnx.090.0057>.
- Viollet, B. (2018). Fédérations sportives nationales et intervention publique : un management public-privé du sport entre synergies et tensions entre acteurs. *Gestion et management public*, 6(4), 59-77. <https://doi.org/10.3917/gmp.064.0059>.
- Vouillot, F. (2007). L'orientation aux prises avec le genre. *Travail, genre et sociétés*, 18, 87-108. <https://doi.org/10.3917/tgs.018.0087>.
- Vouillot, F. (2012). L'orientation des filles et des garçons sous la loi de la différence, *Questions d'orientation*.
- Wacquant, L. (1989). Corps et âme. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 80, 33-67.
- Waser, A-M. (1989). Le marché des partenaires. Études de trois clubs de tennis. *Actes de la recherche en sciences sociale*, 79-80, 2-21.
- Waser, A-M. (1995). *Sociologie du tennis – Genèse d'une crise (1960-1990)*. Éditions L'Harmattan.
- Waser, A. (1998). Du monopole fédéral au partage du pouvoir sportif : l'exemple du tennis. *Sociétés & Représentations*, 7, 379-394. <https://doi.org/10.3917/sr.007.0379>.
- Weber, M. (1965). *Essais sur la théorie de la science*. Trad. Par Julien Freund. Presses Pocket, coll. « Agora ».
- Wresinski, J. (1987). Grande pauvreté et précarité économique et sociale. *Journal officiel*, 14.
- Wylleman, P., Verdet, M., Lévêque, M., De Knop, P. & Huts, K. (2004). Athlètes de haut niveau, transitions scolaires et rôle des parents. *Staps*, 64, 71-87. <http://doi.org/10.3917/sta.064.0071>.

Zieleskiewicz, A. (2015). *La transmission du tennis en France (2015) : sociographie d'une relation de service* [Thèse de doctorat, Université de Lorraine]. Theses.fr. <http://theses.fr/2015LORR0312>.

Index

Table des tableaux

| | | |
|--------------|---|--------|
| Tableau n°1 | Nombre et répartition des licences sportives des dix fédérations unisport olympiques agréées ayant le plus de licenciés en 2021 | p. 55 |
| Tableau n°2 | Total des dotations sur les tournois du circuit mondial en tennis (2019) | p. 62 |
| Tableau n°3 | Les sponsors les plus élevés dans le tennis (2019) | p. 63 |
| Tableau n°4 | Prix des licences par catégorie | p. 65 |
| Tableau n°5 | Les échelons du classement national de tennis | p. 70 |
| Tableau n°6 | Les barèmes des classements au tennis | p. 71 |
| Tableau n°7 | Catégories de tournois en France selon l'âge | p. 74 |
| Tableau n°8 | Exemple de prestations d'académie en France | p. 78 |
| Tableau n°9 | Organisation de l'espace professionnel en 2023 | p. 79 |
| Tableau n°10 | Gains accumulés en fonction du classement sur le circuit « féminin » (au 15 avril 2020) | p. 83 |
| Tableau n°11 | Gains accumulés en fonction du classement sur le circuit « masculin » (au 15 avril 2020) | p. 83 |
| Tableau n°12 | Nombre de sportifs de haut niveau en tennis | p. 88 |
| Tableau n°13 | Répartition des joueuses majeures intégrant chaque catégorie officielle de classement (au 11 mai 2020) | p. 95 |
| Tableau n°14 | Répartition des réponses selon la catégorie de classement | p. 97 |
| Tableau n°15 | Variables actives et illustratives utilisées pour la construction de l'ACM | p. 101 |
| Tableau n°16 | Grille d'entretien des joueuses | p. 107 |
| Tableau n°17 | Récapitulatif des récits de vie menés | p. 114 |
| Tableau n°18 | Origine sociale des <i>tenniswomen</i> selon la catégorie socioprofessionnelle des parents | p. 135 |
| Tableau n°19 | Synthèse de la comparaison entre des joueuses d'une même série | p. 161 |
| Tableau n°20 | Synthèse de la comparaison entre des joueuses d'une série différente | p. 164 |
| Tableau n°21 | Les variables actives caractéristiques du <i>cluster 1</i> | p. 166 |
| Tableau n°22 | Les variables illustratives caractéristiques du <i>cluster 1</i> | p. 167 |
| Tableau n°23 | Les variables quantitatives caractéristiques du <i>cluster 1</i> | p. 168 |
| Tableau n°24 | Les variables actives caractéristiques du <i>cluster 2</i> | p. 170 |
| Tableau n°25 | Les variables illustratives caractéristiques du <i>cluster 2</i> | p. 170 |
| Tableau n°26 | Les variables quantitatives caractéristiques du <i>cluster 2</i> | p. 171 |
| Tableau n°27 | Les variables actives caractéristiques du <i>cluster 3</i> | p. 173 |
| Tableau n°28 | Les variables illustratives caractéristiques du <i>cluster 3</i> | p. 174 |
| Tableau n°29 | Les variables quantitatives caractéristiques du <i>cluster 3</i> | p. 174 |

| | | |
|--------------|---|--------|
| Tableau n°30 | Origine sociale des <i>tenniswomen</i> selon la catégorie socioprofessionnelles des parents | p. 182 |
| Tableau n°31 | Semaine-type de Lucile en cursus scolaire au sein du système éducatif | p. 194 |
| Tableau n°32 | Semaine-type de Lucile au CNED | p. 196 |
| Tableau n°33 | Semaine-type de Marion à l'âge de 15 ans | p. 203 |
| Tableau n°34 | Semaine-type d'Adeline à l'âge de 20 ans | p. 205 |
| Tableau n°35 | Classement ITF Junior des joueuses françaises du top 253 mondial | p. 207 |
| Tableau n°36 | Semaine-type de Mathilde au sein d'une classe en horaires aménagés à l'âge de 12 ans | p. 208 |
| Tableau n°37 | Semaine-type de Marion au CNED à l'âge de 12 ans | p. 209 |
| Tableau n°38 | Mention obtenue par les joueuses selon la filière | p. 211 |
| Tableau n°39 | Points obtenus selon les épreuves et le rang | p. 231 |
| Tableau n°40 | Programmation de Mathilde établie par la FFT à 18 ans | p. 235 |
| Tableau n°41 | Programmation de Mathilde hors institution à 24 ans | p. 235 |
| Tableau n°42 | Secteur d'activité dans lequel évolue les enquêtées après l'arrêt de leur carrière | p. 265 |
| Tableau n°43 | Secteur d'activité souhaité des enquêtées dont la carrière est en train de se faire | p. 266 |
| Tableau n°44 | Secteur d'activité des joueuses classées dans le top 20 français de 2003 à 2013 | p. 266 |
| Tableau n°45 | Catégorie socio-professionnelle des joueuses actives | p. 268 |

Table des graphiques

| | | |
|----------------|--|--------|
| Graphique n°1 | Évolution des licences sportives entre 1993 et 2020 des dix fédérations unisport olympiques agréées ayant le plus de licenciés en 2020 | p. 67 |
| Graphique n°2 | Évolution du taux de féminisation dans le tennis entre 2007 et 2020 | p. 69 |
| Graphique n°3 | Dotations de Roland-Garros en 2019 | p. 84 |
| Graphique n°4 | Décomposition de l'inertie | p. 102 |
| Graphique n°5 | Arbre hiérarchique | p. 103 |
| Graphique n°6 | Visuel des <i>clusters</i> obtenus grâce à la CAH | p. 104 |
| Graphique n°7 | Exemple d'une trajectoire de carrière | p. 112 |
| Graphique n°8 | Âge de l'entrée dans la pratique selon le classement | p. 130 |
| Graphique n°9 | Découverte de la pratique selon le classement | p. 131 |
| Graphique n°10 | Agents socialisateurs lors de la socialisation primaire | p. 132 |
| Graphique n°11 | Agents socialisateurs lors de la socialisation secondaire | p. 134 |
| Graphique n°12 | Classe sociale des parents selon le classement | p. 136 |

| | | |
|----------------|--|--------|
| Graphique n°13 | Niveau d'étude selon le classement | p. 136 |
| Graphique n°14 | Lien entre l'origine sociale et le diplôme des joueuses | p. 137 |
| Graphique n°15 | Lien entre les situations dans l'emploi et le diplôme des joueuses | p. 138 |
| Graphique n°16 | Situation dans l'emploi en fonction du classement | p. 139 |
| Graphique n°17 | Professions et catégories socioprofessionnelles des joueuses exerçant une activité professionnelle au regard de celles des femmes dans la population française | p. 140 |
| Graphique n°18 | Moyenne d'âge des joueuses selon le classement | p. 141 |
| Graphique n°19 | Rapport à la pratique selon le classement | p. 143 |
| Graphique n°20 | Nombre de pratiques sportives et/ou culturelles selon le classement | p. 144 |
| Graphique n°21 | Nombre de pratiques sportives et/ou culturelles selon la catégorie sociale | p. 144 |
| Graphique n°22 | Interruption de la carrière tennistique selon le classement | p. 145 |
| Graphique n°23 | Cursus par correspondance selon le classement | p. 146 |
| Graphique n°24 | Lieu de pratique selon le classement | p. 147 |
| Graphique n°25 | Choix du club selon le classement | p. 148 |
| Graphique n°26 | Nombre de matchs joués par an selon le classement | p. 149 |
| Graphique n°27 | Localisation des tournois selon le classement | p. 150 |
| Graphique n°28 | Financement de la pratique selon le classement | p. 151 |
| Graphique n°29 | Comparaison des classements 5/6 et -15 | p. 158 |
| Graphique n°30 | Comparaison des classements 30 et 30/1 | p. 162 |
| Graphique n°31 | Nombre de joueuses par catégorie de classement | p. 172 |
| Graphique n°32 | Visuel des trois <i>clusters</i> en mouvement | p. 178 |
| Graphique n°33 | Perception des inégalités de médiatisation selon le classement | p. 269 |
| Graphique n°34 | Perception des inégalités de gains selon le classement | p. 272 |

Table des illustrations

| | | |
|------------------|--|--------|
| Illustration n°1 | Photo de Kathrine Switzer au départ du marathon de Boston (1967) | p. 36 |
| Illustration n°2 | Affiche d'un tournoi « féminin » de volley-ball | p. 41 |
| Illustration n°3 | Affiche d'un tournoi de beach volley-ball « masculins » | p. 41 |
| Illustration n°4 | Affiche d'un tournoi Open | p. 61 |
| Illustration n°5 | Centres de production de performances pour les femmes selon l'âge et le niveau | p. 76 |
| Illustration n°6 | Centres de production de performance pour les hommes selon l'âge et le niveau | p. 77 |
| Illustration n°7 | Le « design séquentiel explicatif » | p. 91 |
| Illustration n°8 | Pyramide des classements français chez les femmes | p. 94 |
| Illustration n°9 | Programmation d'un tournoi Open | p. 109 |

| | | |
|-------------------|--|--------|
| Illustration n°10 | Affiche d'un tournoi Open | p. 109 |
| Illustration n°11 | Nombre d'heures de retransmission en 2019 | p. 109 |
| Illustration n°12 | Sponsors les plus élevés dans le tennis en 2019 | p. 109 |
| Illustration n°13 | Extrait de messages reçus de parieurs sportifs | p. 110 |
| Illustration n°14 | Article de journal sur les violences sexistes et sexuelles | p. 110 |

Table des encadrés

| | | |
|--------------|---|--------|
| Encadré n°1 | Retranscription écrite de la campagne publicitaire de la FFT de 2010 | p. 68 |
| Encadré n°2 | Retranscription écrite de la campagne publicitaire de la FFT de 2022 | p. 68 |
| Encadré n°3 | Mail transmis aux enquêtées lors de la passation des questionnaires en ligne | p. 118 |
| Encadré n°4 | Message transmis aux enquêtées pour la demande d'entretien | p. 118 |
| Encadré n°5 | Extrait d'une prise de contact avec une enquêtée | p. 121 |
| Encadré n°6 | Extrait d'un rendez-vous physique avec un élu d'une ligue | p. 125 |
| Encadré n°7 | Extrait d'un rendez-vous téléphonique avec une personne responsable du haut niveau « féminin » à la FFT | p. 126 |
| Encadré n°8 | Les modalités de sélection de futures joueuses de tennis de haut niveau par les comités départementaux | p. 187 |
| Encadré n°9 | Exemple d'un parcours d'une « élue » remis en cause | p. 196 |
| Encadré n°10 | Exemple d'un parcours d'une joueuse ayant eu une éclosion tardive aux yeux de l'institution | p. 198 |

Table des cartographies

| | | |
|------------------|--|-------|
| Cartographie n°1 | Répartition des réponses obtenues en France | p. 98 |
| Cartographie n°2 | Taux de pénétration des licences « féminines » | p. 98 |

Table des figures

| | | |
|------------|--|-------|
| Figure n°1 | Représentation de l'organisation des compétitions par équipes seniors de tennis en France dans les Hauts-de-France | p. 75 |
|------------|--|-------|

Annexes

Annexe 1 : Points remportés lors des tournois internationaux « masculins »

| 5) Point table. | W | E | SE | QE | R16 | R32 | R64 | R128 | Q | Q3 | Q2 |
|---------------------------|------|------|-----|-----|-----|-----|-----|------|----|----|----|
| Grand Slams | 2000 | 1200 | 720 | 360 | 180 | 90 | 45 | 10 | 25 | 16 | 8 |
| Nitto ATP Finals* | 1500 | | | | | | | | | | |
| ATP 1000 - 96 Draw | 1000 | 600 | 360 | 180 | 90 | 45 | 25 | 10 | 16 | | 8 |
| ATP 1000 - 48/56 Draw | 1000 | 600 | 360 | 180 | 90 | 45 | 10 | | 25 | | 16 |
| ATP Cup** | 750 | | | | | | | | | | |
| ATP Tour 500 - 48 Draw*** | 500 | 300 | 180 | 90 | 45 | 20 | | | 10 | | 4 |
| ATP Tour 500 - 32 Draw*** | 500 | 300 | 180 | 90 | 45 | | | | 20 | | 10 |
| ATP Tour 250 - 48 Draw | 250 | 150 | 90 | 45 | 20 | 10 | | | 5 | | 3 |
| ATP Tour 250 - 32 Draw | 250 | 150 | 90 | 45 | 20 | | | | 12 | | 6 |
| ATP Challenger Tour 125 | 125 | 75 | 45 | 25 | 10 | 5 | | | 1 | | |
| ATP Challenger Tour 110 | 110 | 65 | 40 | 20 | 9 | 5 | | | 1 | | |
| ATP Challenger Tour 100 | 100 | 60 | 35 | 18 | 8 | 5 | | | 1 | | |
| ATP Challenger Tour 90 | 90 | 55 | 33 | 17 | 8 | 5 | | | 1 | | |
| ATP Challenger Tour 80 | 80 | 48 | 29 | 15 | 7 | 4 | | | 1 | | |
| ATP Challenger Tour 50 | 50 | 30 | 15 | 7 | 4 | | | | 1 | | |
| ITF M 25/25+H **** | 20 | 12 | 6 | 3 | 1 | | | | | | |
| ITF M 15/15+H **** | 10 | 6 | 4 | 2 | 1 | | | | | | |

* Nitto ATP Finals 1,500 for undefeated Champion (200 for each round robin match win, plus 400 for a semi-final win, plus 500 for the final win)

** For details, see Section 4.03 G.

*** The doubles qualifying team shall receive 45 ranking points. The team losing in the final round of qualifying shall receive 25 ranking points.

Teams receiving a first round Bye and subsequently losing in the final round receive no points.

**** FedEx ATP Doubles Rankings points will be awarded in ITF M 25/25+H and ITF 15/15+H tournaments beginning with the quarter-final round.

Source : ATP. (2023). Rulebook. Consulté le 28 août 2023 sur <http://atptour.com/en/corporate/rulebook>.

Annexe 2 : Points remportés lors des tournois internationaux « féminins »

| WTA RANKING SYSTEM | | | | | | | | | | | | |
|---|------|------|-----|-----|-----|-----|-----|------|------|----|----|----|
| SECTION VIII - WTA RANKING SYSTEM | | | | | | | | | | | | |
| SINGLES AND DOUBLES RANKING POINTS BY ROUND | | | | | | | | | | | | |
| — Description — | W | F | SF | QF | R16 | R32 | R64 | R128 | QLFR | Q3 | Q2 | Q1 |
| Grand Slam (Singles) | 2000 | 1300 | 780 | 430 | 240 | 130 | 70 | 10 | 40 | 30 | 20 | 2 |
| Grand Slam (Doubles) | 2000 | 1300 | 780 | 430 | 240 | 130 | 10 | - | - | - | - | - |
| PM (96S) | 1000 | 650 | 390 | 215 | 120 | 65 | 35 | 10 | 30 | - | 20 | 2 |
| PM (64/60S) | 1000 | 650 | 390 | 215 | 120 | 65 | 10 | - | 30 | - | 20 | 2 |
| PM (28/32D) | 1000 | 650 | 390 | 215 | 120 | 10 | - | - | - | - | - | - |
| Premier 5 (56S, 64Q) | 900 | 585 | 350 | 190 | 105 | 60 | 1 | - | 30 | 22 | 15 | 1 |
| Premier 5 (56S, 48/32Q) | 900 | 585 | 350 | 190 | 105 | 60 | 1 | - | 30 | - | 20 | 1 |
| Premier 5 (28D) | 900 | 585 | 350 | 190 | 105 | 1 | - | - | - | - | - | - |
| Premier 5 (16D) | 900 | 585 | 350 | 190 | 1 | - | - | - | - | - | - | - |
| Premier 700 (56/48S) | 470 | 305 | 185 | 100 | 55 | 30 | 1 | - | 25 | - | 13 | 1 |
| Premier 700 (32S, 32Q) | 470 | 305 | 185 | 100 | 55 | 1 | - | - | 25 | 18 | 13 | 1 |
| Premier 700 (32S, 24/16Q) | 470 | 305 | 185 | 100 | 55 | 1 | - | - | 25 | - | 13 | 1 |
| Premier 700 (30/28S, 24Q) | 470 | 305 | 185 | 100 | 55 | 1 | - | - | 25 | - | 18 | 1 |
| Premier 700 (16D) | 470 | 305 | 185 | 100 | 1 | - | - | - | - | - | - | - |
| International (32S, 48/32Q)280 | 180 | 110 | 60 | 30 | 30 | 1 | - | - | 18 | 14 | 10 | 1 |
| international (32S, 24/16Q) | 280 | 180 | 110 | 60 | 30 | 1 | - | - | 18 | - | 12 | 1 |
| International (32S, 8Q) | 280 | 180 | 110 | 60 | 30 | 1 | - | - | 18 | - | - | 1 |
| International (16D) | 280 | 180 | 110 | 60 | 1 | - | - | - | - | - | - | - |
| WTA 125K (48S/4Q) | 160 | 95 | 57 | 29 | 15 | 8 | 1 | - | 4 | - | - | 1 |
| WTA 125K (32S/16Q) | 160 | 95 | 57 | 29 | 15 | 1 | - | - | 6 | - | 4 | 1 |
| WTA 125K (32S/8Q) | 160 | 95 | 57 | 29 | 15 | 1 | - | - | 6 | - | - | 1 |
| WTA 125K (16D) | 160 | 95 | 57 | 29 | 1 | - | - | - | - | - | - | - |
| WTA 125K (8D) | 160 | 95 | 57 | 1 | - | - | - | - | - | - | - | - |
| ITF \$100,000 + H (32) | 150 | 90 | 55 | 28 | 14 | 1 | - | - | 6 | - | 4 | - |
| ITF \$100,000 + H (16) | 150 | 90 | 55 | 28 | 1 | - | - | - | - | - | - | - |
| ITF \$100,000 (32) | 140 | 85 | 50 | 25 | 13 | 1 | - | - | 6 | - | 4 | - |
| ITF \$100,000 (16) | 140 | 85 | 50 | 25 | 1 | - | - | - | - | - | - | - |
| ITF \$80,000 + H (32) | 130 | 80 | 48 | 24 | 12 | 1 | - | - | 5 | - | 3 | - |
| ITF \$80,000 + H (16) | 130 | 80 | 48 | 24 | 1 | - | - | - | - | - | - | - |
| ITF \$80,000 (32) | 115 | 70 | 42 | 21 | 10 | 1 | - | - | 5 | - | 3 | - |
| ITF \$80,000 (16) | 115 | 70 | 42 | 21 | 1 | - | - | - | - | - | - | - |
| ITF \$60,000 + H (32) | 100 | 60 | 36 | 18 | 9 | 1 | - | - | 5 | - | 3 | - |
| ITF \$60,000 + H (16) | 100 | 60 | 36 | 18 | 1 | - | - | - | - | - | - | - |
| ITF \$60,000 (32) | 80 | 48 | 29 | 15 | 8 | 1 | - | - | 5 | - | 3 | - |
| ITF \$60,000 (16) | 80 | 48 | 29 | 15 | 1 | - | - | - | - | - | - | - |
| ITF \$25,000 + H (32) | 60 | 36 | 22 | 11 | 6 | 1 | - | - | 2 | - | - | - |
| ITF \$25,000 + H (16) | 60 | 36 | 22 | 11 | 1 | - | - | - | - | - | - | - |
| ITF \$25,000 (32) | 50 | 30 | 18 | 9 | 5 | - | - | - | 1 | - | - | - |
| ITF \$25,000 (16) | 50 | 30 | 18 | 9 | 1 | - | - | - | - | - | - | - |
| ITF \$15,000 (32) | 10 | 6 | 4 | 2 | 1 | - | - | - | - | - | - | - |
| ITF \$15,000 (16) | 10 | 6 | 4 | 1 | - | - | - | - | - | - | - | - |

Source : WTA. (2023). WTA Rules. Consulté le 28 août 2023 sur <http://wtatennis.com/wta-rules>.

**Annexe 3 : Gains remportés (\$) lors des tournois internationaux
« masculins » (2020)**

| Circuit | Tournoi | W | F | SF | QF | R16 | R32 | R48 | R64 | R128 | Q2 | Q1 |
|-------------------|--|--------|--------|-------|-------|-------|-------|------|-----|------|------|------|
| 15000\$ | | 2160 | 1272 | 753 | 438 | 258 | 156 | | | | | |
| 25000\$ | | 3600 | 2120 | 1255 | 730 | 430 | 260 | | | | | |
| CH50 (\$) | | 5150 | 3050 | 1800 | 1050 | 620 | 375 | | | | | |
| CH80 (\$) | | 7200 | 4240 | 2510 | 1460 | 860 | 520 | 260 | | | | |
| CH90 (\$) | | 10800 | 6360 | 3765 | 2190 | 1290 | 780 | 390 | | | | |
| CH100 (\$) | | 14400 | 8480 | 5020 | 2920 | 1720 | 1040 | 520 | | | | |
| CH110 (\$) | | 18000 | 10600 | 6275 | 3650 | 2150 | 1300 | 650 | | | | |
| CH125 (\$) | | 21600 | 12720 | 7530 | 4380 | 2580 | 1560 | 780 | | | | |
| ATP 250 | Adelaide Pune Auckland Cordoba | 91625 | 50710 | 26540 | 16250 | 9320 | 5450 | | | | 2665 | 1385 |
| | Santiago Houston Newport | 101285 | 56065 | 31560 | 17960 | 10305 | 6030 | | | | 2945 | 1530 |
| | Delray Beach | 97585 | 53615 | 29980 | 16990 | 9670 | 5570 | | | | 2995 | 1590 |
| | Buenos Aires | 102535 | 56760 | 31950 | 18180 | 10435 | 6100 | | | | 2980 | 1550 |
| | Atlanta New York | 120635 | 66770 | 37590 | 21390 | 12275 | 7175 | | | | 3505 | 1825 |
| | Winston Salem | 102010 | 58540 | 33620 | 19415 | 11090 | 6520 | 3965 | | | 2100 | 1160 |
| | Los Cabos | 139965 | 77470 | 43620 | 24815 | 14240 | 8330 | | | | 4070 | 2115 |
| | Zhuhai | 161645 | 89470 | 50375 | 28660 | 16445 | 9620 | | | | 4700 | 2445 |
| | Moscow | 163025 | 90230 | 50800 | 28905 | 16585 | 9700 | | | | 4740 | 2465 |
| | Chengdu | 191210 | 104460 | 59305 | 33750 | 19365 | 11325 | | | | 5530 | 2880 |
| | St Petersburg | 208585 | 115450 | 65000 | 36985 | 21220 | 12410 | | | | 6065 | 3155 |
| | Doha | 227930 | 126160 | 71030 | 40425 | 23190 | 13560 | | | | 6625 | 3445 |
| | Mallorca | 150930 | 83540 | 47035 | 26770 | 15355 | 8980 | | | | 4385 | 2280 |
| | Bastad (€) Lyon Budapest Metz Estoril Montpellier Geneva Munich Gstaad Sofia Kitzbuhel Umag | 91010 | 50380 | 28360 | 16140 | 9260 | 5415 | | | | 2645 | 1375 |
| | Marrakech (€) | 87835 | 48255 | 26990 | 15290 | 8700 | 5015 | | | | 2700 | 1430 |
| Stockholm (€) | 110345 | 61075 | 34390 | 19565 | 11225 | 6565 | | | | 3210 | 1670 | |

| | | | | | | | | | | | | |
|-----------------|--------------------|---------|--------|--------|--------|-------|-------|-------|-------|--|-------|------|
| | Hertogenbosch (€) | | | | | | | | | | | |
| | Antwerp | | | | | | | | | | | |
| | Marseille (€) | 116030 | 64225 | 36165 | 20575 | 11805 | 6900 | | | | 3375 | 1755 |
| | Stuttgart (€) | 117860 | 65230 | 36730 | 20900 | 11995 | 7010 | | | | 3425 | 1780 |
| | Eastbourne (€) | 118740 | 65725 | 37000 | 21055 | 12080 | 7065 | | | | 3450 | 1795 |
| ATP 500 | Acapulco | 372785 | 187110 | 94995 | 50375 | 25730 | 14210 | | | | 6480 | 3600 |
| | Rio de Janeiro | 355530 | 178455 | 90600 | 48050 | 24540 | 13555 | | | | 6175 | 3430 |
| | Tokyo | 394600 | 198065 | 100555 | 53325 | 27230 | 15045 | | | | 6855 | 3810 |
| | Dubai | 565705 | 284485 | 143880 | 76025 | 38835 | 21525 | | | | 9810 | 5450 |
| | Beijing | 734410 | 369290 | 186735 | 96150 | 49300 | 27175 | | | | 11845 | 6095 |
| | Washington | 365660 | 185875 | 95220 | 49900 | 25330 | 13330 | 7520 | | | 3685 | 1970 |
| | Hamburg (€) | 357750 | 179565 | 91160 | 48345 | 24690 | 13640 | | | | 6215 | 3455 |
| | Rotterdam (€) | 406840 | 204200 | 103675 | 54985 | 28080 | 15510 | | | | 7070 | 3925 |
| | Queens (€) Halle | 431215 | 216440 | 109885 | 58275 | 29760 | 16440 | | | | 7490 | 4165 |
| | Basel (€) | 431390 | 216525 | 109930 | 58295 | 29765 | 16450 | | | | 7495 | 4165 |
| | Vienne | 474580 | 238210 | 120935 | 64130 | 32755 | 18095 | | | | 8245 | 4580 |
| | Barcelone | 503480 | 253300 | 129245 | 68000 | 34520 | 18165 | 10185 | | | 4845 | 2510 |
| ATP 1000 | Montreal | 1061765 | 538025 | 280910 | 148790 | 77370 | 41070 | 23210 | | | 11905 | 6290 |
| | Cincinnati | 1123400 | 569255 | 297215 | 157430 | 81860 | 43450 | 24560 | | | 12595 | |
| | Shanghai | 1382220 | 700330 | 362450 | 191975 | 99060 | 52980 | 29950 | | | 14480 | 7680 |
| | Miami Indian Wells | 1361360 | 693670 | 358798 | 186230 | 93965 | 51895 | 29045 | 18155 | | 9110 | 4785 |
| | Paris (€) | 1004120 | 517275 | 271680 | 142365 | 73900 | 39120 | 22275 | | | 10865 | 6160 |
| | Monte Carlo (€) | 969345 | 491190 | 256465 | 135845 | 70635 | 37490 | 21190 | | | 10870 | 5745 |
| | Rome (€) | 969345 | 491190 | 256465 | 135845 | 70635 | 37490 | 21190 | | | 10870 | 5745 |
| | Madrid (€) | 1211230 | 613695 | 317610 | 168230 | 86800 | 46430 | 26245 | | | 12690 | 6730 |

Source : ATP. (2023). Rulebook. Consulté le 28 août 2023 sur <http://atptour.com/en/corporate/rulebook>.

Annexe 4 : Gains remportés (\$) lors des tournois ITF « féminins » (2020)

| Tournois | W | F | SF | QF | R16 | R32 | R48 | R64 | R128 | Q | Q2 | Q1 |
|-----------|-------|------|------|------|------|-----|-----|-----|------|-----|-----|----|
| 15 000\$ | 2352 | 1470 | 734 | 367 | 294 | 147 | | | | | | |
| 25 000\$ | 3935 | 2107 | 1162 | 672 | 408 | 244 | | | | 126 | 68 | |
| 60 000\$ | 9142 | 4886 | 2683 | 1543 | 935 | 557 | | | | 305 | 189 | |
| 80 000\$ | 12192 | 6518 | 3580 | 2059 | 1248 | 740 | | | | 407 | 253 | |
| 100 000\$ | 15239 | 8147 | 4473 | 2573 | 1559 | 926 | | | | 509 | 316 | |

Source : ITF. (2023). ITF Rules and Regulations. Consulté le 28 août 2023 sur <http://itftennis.com/en/about-us-governance/rules-and-regulations>.

Annexe 5 : Questionnaire



LE TENNIS ET VOUS

Dans le cadre de ma thèse en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS), je réalise une étude sur le tennis. Votre participation m'est très précieuse pour comprendre ce qu'est être joueuse de tennis aujourd'hui. Ce questionnaire ne vous prendra que quelques minutes. Les données seront traitées informatiquement et resteront strictement anonymes. Je vous remercie du temps que vous voulez bien accorder et reste à votre disposition pour plus d'informations.

Acceptez-vous de répondre à ce questionnaire ?

1. Oui

2. Non

VOTRE PRATIQUE TENNISTIQUE ACTUELLE

1) Pour quelles raisons pratiquez-vous le tennis ? Classez les modalités suivantes de la plus importante à la moins importante. 1 = grande importance ; 5 = petite importance

1. Pour le plaisir

2. Afin d'arriver au plus haut niveau

3. Dans un souci de bien-être/santé

4. Pour vivre

5. Pour vous dépenser/vous défouler

2) Dans quel club êtes-vous licenciée : _____

3) Pourquoi avez-vous choisi de vous licencier dans votre club ? Entourez le chiffre correspondant à votre réponse. Trois réponses possibles

1. La proximité

2. Le prix d'adhésion

3. L'ambiance

4. Le niveau d'interclubs proposés

5. L'aide financière

6. Les entrainements offerts

7. La qualité des entrainements

4) Principalement, vous vous entraînez ? Une seule réponse possible

1. Dans un club

2. Dans une ligue (sport étude)

3. Dans un pôle France (Poitier, Bouloris)

4. A l'INSEP

5. Au Centre National d'Entrainement (CNE)

6. Une académie privée

5) En moyenne, vous pratiquez ? Une seule réponse possible

1. Moins de 3 fois par mois

2. 1 à 2 fois par semaine

3. 3 à 5 fois par semaine

4. Plus de 6 fois par semaine

6) Combien d'heures par semaine vous occupe le tennis (y compris préparation physique, mentale, etc) ? _____ heures

7) Globalement, pour aller à votre entrainement, combien de temps aller-retour mettez-vous : _____ min

8) Quelle importance consacrez-vous dans votre quotidien à ces différents moments ? Quantifier de 1 à 10 l'importance que vous accordez. Légende : 1 = petite importance ; 10 = grande importance.

| | | | | | | | | | | |
|------------------------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|
| Repos - Sommeil | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| Repas - Toilette | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| Pratique sportive | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| Études - Emploi | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| Médical (Kiné, récupération) | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| Vie familiale | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| Vie amicale | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |

9) **Aujourd'hui**, dans le cadre du tennis, êtes-vous accompagnée par :

- | | | | |
|-----------------------------|-------------------------|------------------------|--------|
| ➤ Un entraîneur : | 1. Oui, c'est une femme | 2. Oui, c'est un homme | 3. Non |
| ➤ Un préparateur physique : | 1. Oui, c'est une femme | 2. Oui, c'est un homme | 3. Non |
| ➤ Un préparateur mental : | 1. Oui, c'est une femme | 2. Oui, c'est un homme | 3. Non |
| ➤ Un agent : | 1. Oui, c'est une femme | 2. Oui, c'est un homme | 3. Non |
| ➤ Un diététicien : | 1. Oui, c'est une femme | 2. Oui, c'est un homme | 3. Non |
| ➤ Un sparring : | 1. Oui, c'est une femme | 2. Oui, c'est un homme | 3. Non |

10) **Aujourd'hui**, vous évoluez dans les tournois : *Plusieurs réponses possibles*

1. Locaux 2. Open 3. CNGT 4. ITF 5. WTA

11) **En moyenne**, combien de matchs faites-vous **par an** ? *Une seule réponse possible*

1. Entre 0 et 20 2. Entre 21 et 50 3. Entre 51 et 80 4. 80 et plus

12) **Durant cette saison sportive**, vous êtes amenée **principalement** à participer à des compétitions : *Une seule réponse possible*

1. Uniquement dans votre département
 2. Uniquement dans votre région
 3. Uniquement en France
 4. Uniquement à l'étranger
 5. En France et à l'étranger

13) Que recherchez-vous **prioritairement** dans ces tournois ? *Classez les modalités suivantes de la plus importante à la moins importante. 1 = grande importance ; 4 = petite importance*

1. Le plaisir 2. L'argent 3. Augmenter votre classement français 4. Augmenter votre classement mondial

14) A combien estimez-vous votre budget dédié à votre pratique du tennis **par an** ? *Cochez la case correspondante*

| | [0€ ; 100€] | [100€ ; 300€] | [300€ ; 500€] | [500€ ; 1 000€] | [1 000€ ; 5 000€] | [5 000€ ; 10 000€] | [10 000€ ; 30 000€] | [30 000€ ; ∞] |
|---------------------------|-------------|---------------|---------------|-----------------|-------------------|--------------------|---------------------|---------------|
| Déplacements en tournois | | | | | | | | |
| Cotisations au club | | | | | | | | |
| Inscriptions aux tournois | | | | | | | | |
| Tenues, matériel | | | | | | | | |
| Entraîneurs | | | | | | | | |

15) **Aujourd'hui**, rencontrez-vous des difficultés dans votre pratique ? 1. Oui 2. Non

Si oui, lesquelles : _____

VOTRE CARRIERE TENNISTIQUE

16) À quel âge avez-vous commencé le tennis : _____ ans

17) Quel a été votre meilleur classement français : _____ mondial : _____

18) Comment avez-vous découvert le tennis ? *Plusieurs réponses possibles*

1. Grâce à un membre de votre famille, si oui, précisez : _____ 2. Grâce à l'école 3. Grâce aux médias
 4. Autres, précisez : _____

19) D'autres membres de votre famille ont-ils un lien avec le tennis ? (Pratique, arbitrage, entraîneur, etc)

1. Oui 2. Non Si oui, précisez : _____

20) Quels loisirs pratiquez-vous depuis votre naissance ? *Indiquez la ou les activités pratiquées dans les cases correspondantes*

| Âge | 3 à 12 ans | 13 à 18 ans | 19 à 25 ans | 26 à 65 ans | 66 ans et plus |
|------------------------------------|------------|-------------|-------------|-------------|----------------|
| Pratiques sportives et culturelles | | | | | |

21) Depuis votre découverte du tennis, vous jouez au tennis **majoritairement** :

- Avec des personnes de votre famille : 1. Oui 2. Non
- Avec des personnes du même âge : 1. Oui 2. Non
- Avec des personnes du même sexe : 1. Oui 2. Non
- Avec des personnes du même niveau : 1. Oui 2. Non

22) Depuis vos débuts, vous avez financé **globalement** votre pratique du tennis grâce : *Classez les modalités suivantes de la plus importante à la moins importante. 1 = grande importance ; 8 = petite importance*

1. Aux proches 2. Aux gains de tournois 3. Aux aides de la ligue 4. Aux aides du club
5. À votre emploi 6. Aux aides de la FFT 7. Aux sponsors 8. Aux aides du comité

23) Dans votre carrière, avez-vous déjà été sur la liste des sportifs de haut niveau ? 1. Oui 2. Non

- Si oui, quelle(s) catégorie(s) ? *Plusieurs réponses possibles* 1. Élite 2. Sénior 3. Jeune 4. Reconversion
5. Collectifs Nationaux

24) Dans votre carrière, avez-vous réussi à concilier tennis et études/activité professionnelle ? *Une seule réponse possible*

1. Tout à fait 2. Plutôt oui 3. Plutôt non 4. Pas du tout

25) Dans votre carrière, avez-vous suivi un cursus par correspondance (par exemple : CNED) ? 1. Oui 2. Non

Si oui, pourquoi : _____

26) Votre carrière a-t-elle été interrompue ? 1. Oui 2. Non

Si oui, pourquoi : _____

27) Considérez-vous avoir fait des sacrifices pour votre pratique du tennis ? 1. Oui 2. Non

Si oui, lesquels : _____

28) Pensez-vous que :

- Les femmes ont le même accès à la pratique que les hommes : 1. Oui 2. Non
- Les femmes reçoivent les mêmes gains que les hommes : 1. Oui 2. Non
- Le tennis féminin bénéficie d'une couverture médiatique équivalente à celle des hommes : 1. Oui 2. Non
- L'accès aux sponsors et contrats publicitaires est le même que l'on soit une femme ou un homme : 1. Oui 2. Non
- Les aides financières accordées par les clubs, ligue, FFT sont les mêmes par rapport aux hommes : 1. Oui 2. Non
- Au niveau des horaires de match, les juges-arbitres privilégient les matchs masculins : 1. Oui 2. Non

VOTRE PROFIL

29) Quel âge avez-vous : _____ ans

30) Quel est votre classement français : _____ mondial : _____

31) Êtes-vous **actuellement** sur la liste des sportifs de haut niveau ? 1. Oui 2. Non

Si oui, quelle catégorie ? : 1. Élite 2. Sénior 3. Jeune 4. Reconversion 5. Collectifs nationaux

32) Quel est le diplôme le plus élevé que vous possédez ? *Précisez le plus possible* _____

33) Actuellement, vous : *Plusieurs réponses possibles*

1. Exercez une activité professionnelle. Si oui, laquelle : _____
2. Recherchez un emploi
3. Êtes retraitée Si oui, quelle était votre dernière profession : _____

4. Êtes inactive, ne recherchez pas d'emploi et n'êtes pas retraitée
5. Êtes étudiante
6. Êtes au lycée

34) Quelle est (était) la profession de vos parents ? Précisez le plus possible

Père : _____ Mère : _____

35) Votre situation familiale : Entourez les 3 chiffres correspondant à votre situation

- | | |
|----------------------------|----------------------------------|
| 1. Célibataire | 2. En couple |
| 3. Avec enfant.s | 4. Sans enfant |
| 5. Habite chez les parents | 6. N'habite pas chez les parents |

Dans le cadre de cette thèse, je suis à la recherche de joueuses de tennis acceptant de présenter plus en détails leur pratique et leur parcours. Si vous acceptez que je vous recontacte, pouvez-vous me laisser vos coordonnées téléphoniques : _____. Je vous remercie de votre participation et du temps que vous m'avez accordé.

Annexe 6 : Livre de codage

| Thèmes explorés | Indicateurs retenus | Questions posées sur ces indicateurs | Type de question | Code | Modalités de réponse |
|---|----------------------------------|---|-------------------|---|--|
| <u>La pratique tennistique actuelle</u> | <i>Les habitudes de pratique</i> | Pour quelles raisons pratiquez-vous le tennis ? | Fermée ordonnée | 1 2 3 4 5 | Pour le plaisir Afin d'arriver au plus haut niveau Dans un souci de bien-être/santé Pour vivre Pour vous dépenser/vous défouler |
| | | Dans quel club êtes-vous licenciée ? | Ouverte texte | | |
| | | Pourquoi avez-vous choisi de vous licencier dans votre club ? | Fermée multiple | 1 2 3 4 5 6 7 | La proximité Le prix d'adhésion L'ambiance Le niveau d'interclubs L'aide financière Les entrainements offerts La qualité des entrainements |
| | | Principalement, dans quelle structure pratiquez-vous ? | Fermée unique | 1 2 3 4 5 6 | Dans un club Dans une ligue Dans un pôle France A l'INSEP Au Centre National d'Entrainement Une académie privée |
| | | En moyenne, combien de fois pratiquez-vous ? | Fermée unique | 1 2 3 4 | Moins de 3 fois par an 1 à 2 fois par semaine 3 à 5 fois par semaine Plus de 6 fois par semaine |
| | | Combien d'heures par semaine vous occupe le tennis ? | Ouverte numérique | | |
| | <i>Le quotidien</i> | Globalement, pour aller à votre entrainement, combien de temps aller-retour mettez-vous ? | Ouverte numérique | | |
| | | Quelle importance consacrez-vous dans votre quotidien à ces différents moments ? | Fermée échelle | 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 | 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 |
| | | Aujourd'hui, dans le cadre du tennis, êtes-vous accompagnée par un entraîneur ? | Fermée unique | 1 2 3 | Oui, c'est une femme Oui, c'est un homme Non |
| | | Un préparateur physique ? | | | |
| | | Un préparateur mental ? | | | |
| | | Un agent ? | | | |
| | Un diététicien ? | | | | |

| | | | | | |
|--------------------------------|-------------------------------------|--|-------------------|---|---|
| | | Un sparing ? | | | |
| | <i>La compétition</i> | Aujourd'hui, dans quel tournoi évoluez-vous ? | Fermée multiple | 1 2 3 4 5 | Locaux Open CNGT ITF WTA |
| | | En moyenne, combien de matchs faites-vous par an ? | Fermée unique | 1 2 3 4 | Entre 0 et 20 Entre 21 et 50 Entre 51 et 80 80 et plus |
| | | Durant cette saison sportive, où êtes-vous principalement amenée à participer à des compétitions ? | Fermée unique | 1 2 3 4 5 | Uniquement dans votre département Uniquement dans votre région Uniquement en France Uniquement à l'étranger En France et à l'étranger |
| | | Que recherchez-vous prioritairement dans ces tournois ? | Fermée ordonnée | 1 2 3 4 | Le plaisir L'argent Augmenter votre classement français Augmenter votre classement mondial |
| | | À combien estimez-vous votre budget dédié à votre pratique du tennis par an ? | Fermée échelle | 1 2 3 4 5 6 7 8 | [0€ ; 100€] [100€ ; 300€] [300€ ; 500€] [500€ ; 1000€] [1000€ ; 5000€] [5000€ ; 10000€] [10000€ ; 30000€] [30000€ ; ∞[|
| | | Aujourd'hui, rencontrez-vous des difficultés dans votre pratique ? | Fermée unique | 1 2 | Oui Non |
| <u>La carrière tennistique</u> | <i>La découverte de la pratique</i> | À quel âge avez-vous commencé le tennis ? | Ouverte numérique | | |
| | | Quel a été votre meilleur classement français ? Mondial ? | Fermée unique | 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 | Numérotées -15 -4/6 -2/6 0 1/6 2/6 3/6 4/6 5/6 15 15/1 15/2 15/3 15/4 15/5 30 30/1 30/2 30/3 30/4 30/5 40 |
| | | Comment avez-vous découvert le tennis ? | Fermée multiple | 1 2 3 4 | Grâce à un membre de votre famille Grâce à l'école Grâce aux médias Autres, précisez |
| | | D'autres membres de votre famille ont-ils un lien avec le tennis ? | Fermée unique | 1 2 | Oui Non |
| | | Si oui, précisez | Ouverte texte | 1 2 3 | Père Mère Frère |

| | | | | | |
|--------------------|---|---|--------------------------------------|--|--|
| | | | | 4 5 6 7 8 9 10 | Sœur Grand-père Grand-mère Tante Oncle Cousin Cousine |
| | | Quels loisirs pratiquez-vous depuis votre naissance ? | Ouverte texte | 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 | Sports de raquettes Activités artistiques Sports collectifs Sports gymniques Sports aquatiques Sports de combat Sports athlétiques Sports équestres Sports de glisse Sports de salle Sports de boules Activités culturelles Aucuns Autres |
| <i>La carrière</i> | Depuis votre découverte du tennis, vous jouez majoritairement avec des personnes de votre famille ? | Fermée unique | 1 2 | Oui Non | |
| | Du même âge ? | | | | |
| | Du même sexe ? | | | | |
| | Du même niveau ? | | | | |
| | Depuis vos débuts, comment avez-vous financé votre pratique du tennis ? | Fermée ordonnée | 1 2 3 4 5 6 7 8 | Aux proches Aux gains de tournois Aux aides de la ligue Aux aides du club A votre emploi Aux aides de la FFT Aux sponsors Aux aides du comité | |
| | Dans votre carrière, avez-vous déjà été sur la liste des sportifs de haut niveau ? | Fermée unique | 1 2 | Oui Non | |
| | Si oui, quelle.s catégorie.s ? | Fermées multiples | 1 2 3 4 5 | Elite Sénior Jeune Reconversion Collectifs Nationaux | |
| | Dans votre carrière, avez-vous réussi à concilier tennis et études/activité professionnelle ? | Fermée unique | 1 2 3 4 | Tout à fait Plutôt oui Plutôt non Pas du tout | |
| | Dans votre carrière, avez-vous suivi un cursus par correspondance ? | Fermée unique | 1 2 | Oui Non | |
| | Si oui, pourquoi ? | Fermée unique | 1 2 | Pour pouvoir concilier pratique sportive et études/activité professionnelle Préparation d'un diplôme, concours, réorientation | |
| | Votre carrière a-t-elle été interrompue ? | Fermée unique | 1 2 | Oui Non | |
| | Si oui, pourquoi ? | Fermée multiple | 1 2 3 4 | Études, travail Grossesse.s, enfant.s Blessure.s, santé Lassitude, manque de motivation | |

| | | | | | | | |
|---------------------------------------|----------------------|--|-------------------|---|---|------------------|--|
| | | | | 5 6 7 | Déménagement Changement de sport Aspect financier | | |
| | | Considérez-vous avoir fait des sacrifices pour votre pratique du tennis ? | Fermée unique | 1 2 | Oui Non | | |
| | | Si oui, lesquels ? | Fermée multiple | 1 2 3 4 5 6 7 8 | Familiaux Sociaux Hygiène de vie Vacances, week-ends Temps consacré Financiers Scolaires Pratique d'un autre loisir | | |
| <u>Les inégalités Femmes / Hommes</u> | | Pensez-vous que les femmes ont le même accès à la pratique que les hommes ? | Fermée unique | 1 2 | Oui Non | | |
| | | Les femmes reçoivent les mêmes gains que les hommes ? | | | | | |
| | | Le tennis féminin bénéficie d'une couverture médiatique équivalente à celle des hommes ? | | | | | |
| | | L'accès aux sponsors et contrats publicitaires est le même que l'on soit une femme ou un homme ? | | | | | |
| | | Les aides financières accordées par les clubs, ligues, FFT sont les mêmes par rapport aux hommes ? | | | | | |
| | | Au niveau des horaires de match, les juges-arbitres privilégient les matchs masculins ? | | | | | |
| <u>Le profil des pratiquants</u> | <u>L'âge</u> | Quel âge avez-vous ? | Ouverte numérique | | | | |
| | <u>Le classement</u> | Quel est votre classement français ? | Fermée unique | 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 | Numérotées -15 -4/6 -2/6 0 1/6 2/6 3/6 4/6 5/6 15 15/1 15/2 15/3 15/4 15/5 30 30/1 30/2 30/3 30/4 30/5 40 | | |
| | | | | Êtes-vous actuellement sur la liste des sportifs de haut niveau ? | Fermée unique | 1 2 | Oui Non |
| | | | | Si oui, quelle catégorie ? | Fermée unique | 1 2 3 4 | Elite Sénior Jeune Reconversion |

| | | | | | |
|--|--|-----------------|---------------------------------|---|--|
| | | | | 5 | Collectifs nationaux |
| <i>La situation professionnelle et familiale</i> | Quel est le plus haut diplôme que vous ayez obtenu ? | Fermée unique | 1 2 3 4 5 6 7 | | Brevet des collèges CAP, BEP Baccalauréat DEUST, DUT, BTS Licence Master Doctorat |
| | Actuellement, quelle est votre situation professionnelle ? | Fermée multiple | 1 2 3 4 5 6 | | Exercez une activité professionnelle Recherchez un emploi Êtes retraitée Êtes inactive, ne recherchez pas d'emploi et n'êtes pas retraitée Êtes étudiante Êtes au lycée |
| | Si exercez une activité professionnelle, laquelle ? | Fermée unique | 1 2 3 4 5 6 7 | | Agriculteurs Artisans, commerçants et chef d'entreprise Cadre et professions intellectuelles supérieures Professions intermédiaires Employés Ouvriers |
| | Si retraitée, dernière profession ? | Fermée unique | 1 2 3 4 5 6 7 | | Agriculteurs Artisans, commerçants et chef d'entreprise Cadre et professions intellectuelles supérieures Professions intermédiaires Employés Ouvriers |
| | Quelle est (était) la profession de vos parents ? | Fermée unique | 1 2 3 4 5 6 7 | | Agriculteurs Artisans, commerçants et chef d'entreprise Cadre et professions intellectuelles supérieures Professions intermédiaires Employés Ouvriers |
| | Quelle est votre situation familiale ? | Fermée multiple | 1 2 3 4 5 6 | | Célibataire En couple Avec enfant.s Sans enfant Habite chez les parents N'habite pas chez les parents |

Mesdames, prêtes ? Jouez !

Sociologie des carrières des joueuses françaises de tennis

Mots clés : Sociologie ; Carrière ; Tennis ; Genre.

Bien que le tennis apparaisse comme un sport majeur de la société française et l'un des plus pratiqués par les femmes, il demeure pourtant un terrain peu exploré par les sociologues du sport en France. Les travaux menés sur la question ont ainsi incité à appréhender cet angle laissé mort par la communauté scientifique en proposant une mise en perspective du processus de fabrication des carrières d'un travailleur sportif particulier : les joueuses de tennis. Étudier la pratique des femmes dans un sport historiquement mixte soulevait de nombreuses interrogations quant aux conditions de pratique, de formation et de carrière. Qui sont-elles ? Que font-elles ? Comment ? Dans un premier temps, une enquête quantitative par questionnaire menée auprès de 5 293 joueuses a permis d'analyser le recrutement social du tennis dit féminin et la diversité des pratiques qui caractérisent les catégories officielles de classement de la FFT. Ces premiers résultats ont encouragé à soumettre ces dernières à la critique en mettant au jour une nouvelle typologie des *tenniswomen* françaises, participant ainsi à l'amélioration du dispositif de production de performances. Dans un deuxième temps, et à partir de 29 récits de vie menés auprès des joueuses « vulnérables » identifiées comme tel dans l'enquête précédente, nous avons tenté de saisir le processus dynamique de fabrication de leur carrière sportive, en le situant dans l'interaction avec d'autres champs – qu'ils soient sportifs et/ou extra-sportifs – qui favorisent (ou limitent) la progression dans les étapes de la carrière.

Ladies, ready ? Let's play !

Sociology of the careers of French women tennis players

Key words: Sociology, career, tennis, gender.

Although tennis appears to be a major sport in French society and one of the most practised by women, it remains an area little explored by sports sociologists in France. The work that has been carried out on this issue has prompted to look at this area that has been neglected by the scientific community, by proposing a perspective on the career-building process of a particular type of sports worker: women tennis players. Studying women's participation in a historically mixed sport raised a number of questions about the conditions under which they play, their training and their careers. Who are they? What do they do? How? Initially, a quantitative questionnaire survey of 5,293 players was used to analyse the social recruitment of women's tennis and the diversity of practices that characterise the FFT's official ranking categories. These initial results encouraged to subject these categories to criticism by uncovering a new typology of French tenniswomen, thereby helping to improve the performance production system. Secondly, based on 29 life histories of the 'vulnerable' players identified as such in the previous survey, we attempted to understand the dynamic process of shaping their sporting careers, by situating it in the interaction with other fields - whether sporting and/or non-sporting - that promote (or limit) progression through the various career stages.